



HAL
open science

La construction du pouvoir local. Élités municipales, relations sociales et transactions économiques dans la Rome moderne (1550-1650)

Eleonora Canepari

► **To cite this version:**

Eleonora Canepari. La construction du pouvoir local. Élités municipales, relations sociales et transactions économiques dans la Rome moderne (1550-1650). Histoire. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), 2012. Français. NNT: . tel-00675360

HAL Id: tel-00675360

<https://theses.hal.science/tel-00675360v1>

Submitted on 29 Feb 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES

École doctorale en sciences sociales

Spécialité : Histoire et civilisations

Présentée et soutenue publiquement

Par

Eleonora Canepari

Le 10 février 2012

La construction du pouvoir local.
Élites municipales, relations sociales et transactions économiques
dans la Rome moderne (1550-1650)

Directeur de thèse : Prof. Jacques Revel

JURY

Prof. Anna BELLAVITIS, Université de Rouen

Prof. Jean BOUTIER, École des hautes études en sciences sociales, Marseille

Prof. Jacques REVEL, École des hautes études en sciences sociales, Paris

Prof. Maria Antonietta VISCEGLIA, Università La Sapienza di Roma

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Jacques Revel, qui a été un directeur de thèse attentif et patient, et qui a su à la fois me guider et me laisser la liberté de formuler et vérifier mes hypothèses de recherche. Ses critiques et sa direction, exigeante mais encourageante, m'ont appris l'importance de la rigueur dans l'analyse et dans la définition des objets de la recherche historique. Tout au long de ces années, sa disponibilité et sa patience vis-à-vis de mes retards et maladresses m'ont permis d'achever ce travail malgré tout.

Monica Martinat a été une amie, qui m'a appris que la pensée négative n'est pas toujours la plus efficace, et que, sans doute, il y a une vie au-delà des réseaux.

Je souhaite exprimer ma gratitude à Simona Cerutti, qui m'a accueillie lors de mon arrivée en France et qui a suivi cette recherche dans ses phases initiales avec intelligence et attention.

Je suis reconnaissante à Renata Ago, qui a guidé mon chemin dès mes premières années d'étude à l'Université de Rome. Sa disponibilité et son soutien constant ont été essentiels pour la poursuite de mes recherches, depuis le temps des « *fruttaroli* ».

Les discussions que j'ai pu avoir avec Luciano Allegra, Anna Bellavitis, Elizabeth et Tom Cohen, Marina D'Amelia, Natalie Davis, Laurence Fontaine, Angela Groppi, Laurie Nussdorfer et Maria Antonietta Visceglia ont été précieuses et m'ont donné l'opportunité d'enrichir et de préciser mes hypothèses.

J'ai fini la rédaction de ce travail pendant que débutait mon séjour au LARHRA, dont le directeur, Bernard Hours, a bien voulu m'accueillir avec encouragement et bienveillance. Je souhaite également remercier Thierry Jacob, qui m'a aidé à donner une forme un peu plus correcte à mon texte français.

Je dédie cette thèse à Avais, pour nos conversations interdisciplinaires, et à nos enfants Hanna et Daniel.

Introduction

Cette thèse a pour objet les liens entre l'élite municipale de Rome et les classes « populaires » au cours des XVI^e et XVII^e siècle. On se propose de montrer que les liens qui unissaient l'élite à la population des quartiers ont joué un rôle fondamental dans le processus de construction du pouvoir local et d'accès au pouvoir politique municipal. Le travail s'attache à démontrer que la base locale du pouvoir municipal était constituée par les élites à la faveur des transactions¹ tant économiques que sociales qu'elles passaient avec la population des quartiers : locations, échanges commerciaux, services domestiques, embauches de salariés, etc. Ces relations se développaient autour du patrimoine immobilier et foncier, et particulièrement autour du complexe résidentiel des familles de l'élite.

Dans la Rome des siècles XVI^e et XVII^e, la classe nobiliaire municipale était caractérisée par une forte mobilité sociale ainsi que par son ouverture à de nouveaux arrivants ; d'où l'absence d'une définition univoque et explicite du « gentilhomme », ainsi que d'une liste d'inscription des membres de l'élite (le livre d'or de la noblesse

¹ L'utilisation du mot « transaction » fait référence au concept proposé en 1966 par l'anthropologue Fredrik Barth (F. Barth, *Models of social organization*, Londres, Royal Anthropological Institute, 1966). Barth emprunte la notion de transaction des sciences économiques, et l'applique à toute relation réciproque entre les acteurs, en démontrant que les formes sociales – telles que la parenté, les groupes, et aussi les institutions – sont le résultat des interactions entre les individus. Les groupes qui font l'objet de l'analyse ne sont donc pas définis *a priori*, mais ils doivent être identifiés à partir des transactions qui relient les acteurs. Dans ce travail, la notion de transaction est utilisée pour démontrer l'existence d'une forme sociale qui est la clientèle nobiliaire, et surtout pour en démontrer l'importance dans le processus de construction du pouvoir municipal local.

romaine ne fut établi qu'en 1746). Pour obtenir un office municipal, le candidat était censé être un « *homme illustre* » du quartier où il résidait : mais par qui la qualité d'illustre était-elle conférée ? Auprès de qui le candidat devait-il être connu, et reconnu, en tant que gentilhomme ? Ce travail voudrait mettre en évidence le rôle joué par les échanges entre le « haut » et le « bas » du monde social urbain dans le processus de construction du pouvoir local et donc, en dernière analyse, dans la formation des élites : les charges politiques du Capitole ne seraient que la formalisation d'une autorité effective qui se construisait et s'exerçait tout d'abord dans le territoire. Une formalisation certainement importante si l'on considère que l'obtention d'un office municipal se voyait retenue comme une preuve de noblesse. On voit donc très clairement l'intérêt que les candidats au Capitole avaient à se construire une base de pouvoir local.

Ce travail s'insère dans le contexte historiographique de la micro-histoire. Il met en oeuvre un cadre interprétatif qui se nourrit de concepts et modèles empruntés à l'anthropologie politique, et notamment ceux qui décrivent le pouvoir comme une construction relationnelle. La nature relationnelle du pouvoir est le point de départ des études qui ont identifié des modèles de gestion du pouvoir centrés sur les individus, dont l'autorité est construite et reconnue tout d'abord au sein d'un réseau social particulier. Trois modèles ont été particulièrement utiles pour étudier les élites de la Rome moderne : en ordre croissant d'importance, la relation patron-client, l'entrepreneur et le *big-man*.

1. Patrons, entrepreneurs, *big-men* : la nature relationnelle du pouvoir

Les recherches qui mettent en évidence la nature relationnelle du pouvoir ont été menées dans le cadre d'un fort renouvellement de l'anthropologie politique, dominée jusqu'aux années 1960 par la théorie structuro-fonctionnaliste élaborée par Alfred R. Radcliffe-Brown et Bronisław Malinowski. Le but des analyses anthropologiques était de rechercher les principes structuraux qui représentaient les bases des rapports entre groupes dans les sociétés, et qui leur permettaient de conserver un équilibre interne, grâce à des normes partagées et à des rôles sociaux bien définis. Toutefois, ce type d'analyse - privilégiant les notions de structure, fonction, groupe social, norme, rôle,

équilibre, ordre – ne permettait pas de saisir et décrire les processus historiques et les changements socioculturels. La décolonisation, phénomène qui prit de plus en plus d'ampleur à partir des années 1960, attira l'attention des chercheurs sur les limites d'un modèle d'analyse anhistorique, incapable d'interpréter les événements et les transformations historiques. Un autre problème était celui de la place de l'individu dans les sociétés étudiées: la centralité du groupe (lignage, clan, groupe d'âge, etc.) était largement acceptée, sans tenir compte du potentiel d'action et de décision de chaque individu dans le contexte social. La réaction à ce modèle interprétatif eut lieu dans les années 1960, grâce surtout à l'École de Manchester, mais les bases avaient déjà été posées par Max Gluckman, Edmund Leach et Victor Turner qui, au cours des années 1950, introduisirent des concepts tels que le conflit, le changement et l'individu. Gluckman, dans ses ouvrages sur les Zoulous, a analysé des populations - celles de l'Afrique du Sud -, dont les sociétés originaires avaient été bouleversées par la force des colonisateurs et dont les valeurs traditionnelles avaient été constamment confrontées à la modernisation². Gluckman élaborait ainsi un modèle interprétatif qui, bien qu'il décrivit une fois encore une situation d'équilibre, obtenue par le jeu des groupes opposés, était malgré tout capable de rendre compte des événements politiques et de faire place au changement dans l'analyse. En outre, l'anthropologue introduisait la notion de conflit - qui devait être reprise par la microhistoire dans les années 1980 – comme partie intégrante de la structure sociale: les normes qui règlent les rapports sociaux et politiques seraient suffisamment ambiguës pour être interprétées de manières différentes, et, surtout, pour faire l'objet de manipulations de la part des individus. Ce concept aura une importance fondamentale dans les études sur le patronage, qui a été longtemps interprété comme un système qui se développe dans les interstices de l'État et donc grâce à la manipulation des normes de la part des individus. Une autre contribution importante au renouvellement de l'anthropologie politique et à l'adoption d'une approche processuelle, au lieu que structurelle, est venue d'Edmund Leach, qui étudiait les systèmes politiques de la Birmanie³. Dans son analyse, le facteur qui déclenche le changement est l'individu, en compétition avec d'autres individus pour la conquête du pouvoir. L'individu, avec sa capacité de manipuler les normes et son désir

² Parmi les autres études de Gluckman sur les Zoulous, voir M. Gluckman, *An analysis of a social situation in modern Zululand*, Manchester, Manchester University Press, 1958.

³ E. Leach, *Political systems of Highland Burma. A study of Kachin social structure*, Londres, Athlone Press, 1964.

d'ascension sociale, devient donc le véritable moteur du changement politique. Une démarche similaire se retrouvait chez Victor Turner, qui mettait un individu (Sandombu) au centre de l'analyse d'un village en Rhodésie (Ndembu)⁴. En décrivant le parcours de Sandombu, qui cherche en vain à atteindre le rôle de chef de sa communauté, et qui échoue à cause de ses antagonistes, Turner proposait une lecture de la politique comme d'un processus qui se développe à partir des actions des individus, plutôt que de celle des groupes sociaux. Sandombu devint ainsi le premier d'une série d'individus qui, dans les années suivantes, font l'objet des analyses anthropologiques, désormais fondées sur l'individualisme méthodologique. La lutte pour le pouvoir, la création de factions de la part de leaders, la compétition pour la suprématie, se voyaient analysés comme des processus dont l'élément central est l'individu en tant qu'entrepreneur social, qui manipule les normes et les rapports dans le but de poursuivre son intérêt et de construire un capital social. L'individu en quête de pouvoir politique et de prestige social réalise ses objectifs à travers la mobilisation des contacts personnels, en construisant des coalitions à même de l'aider et le soutenir dans sa compétition avec d'autres individus et leurs coalitions. À ce propos, Frederik G. Bailey, dans un livre célèbre, *Stratagems and spoils*, affirmait que, au-delà de la variété qui caractérise les contextes socioculturels analysés par les anthropologues, il était possible de faire appel au même modèle interprétatif de la politique comme compétition, grâce à la présence d'éléments structuraux récurrents⁵. Parmi eux, le plus important est la présence de règles (théoriques ou pratiques) qui concernent l'interaction entre les individus : la structure politique se développe ainsi à l'intérieur des limites posées par des normes partagées.

Les concepts de processus, action et individu font ainsi leur entrée dans les analyses des anthropologues. Les modèles de patron-client, entrepreneur et *big-man* sont le résultat de ce renouvellement profond de la discipline, et conçoivent le pouvoir comme une construction des individus, issue de la manipulation et de la création de rapports sociaux. La réflexion sur la relation patron-client a été menée à partir de l'étude de George M. Foster sur la pratique du « *patron-client compadrazgo* » dans le village mexicain de Tzintzuntzan. Caractérisée par l'absence de groupes institutionnels

⁴ V. Turner, *Schism and Continuity in an African Society: A Study of Ndembu Village Life*, New York, The Humanities Press, 1958.

⁵ F. Bailey, *Stratagems and spoils. A social anthropology of politics*, Oxford, Blackwell, 1970.

(« *corporate ties* »), la structure sociale du village s'articule en des relations à deux, dyadiques, au sein desquelles Foster distingue les relations entre pairs des relations entre patrons et clients. Les deux types de relation, bien qu'elles partagent l'obligation réciproque des partenaires, se différencient sur de nombreux points. En effet, la relation entre patron et client est connotée par l'asymétrie - le patron étant placé à un niveau supérieur de l'échelle sociale par rapport au client - et par le fait qu'elle relève d'un échange de biens et services différents, auxquels les deux partenaires n'ont pas accès autrement. À ce propos, Eric Wolf, dans son étude sur les sociétés paysannes, soulignait que les biens offerts par le patron sont assez concrets – aide économique et protection -, tandis que les biens offerts par les clients sont des « *intangible assets* », tels que des démonstrations d'estime et de considération, des informations et, surtout, du soutien politique⁶. Outre que par sa nature verticale et dyadique, la relation entre patron et client se caractérise par la multiplicité des liens qui la composent. Wolf définit cette relation comme « *manystranded* », formée par la superposition de plusieurs liens, du fait que le patron et le client partagent de nombreux intérêts et objectifs ; ce rapport a été décrit par Julian Pitt-Rivers comme une « amitié asymétrique » (« *lopsided friendship* »)⁷. Selon Wolf, la superposition entre liens est typique de cette relation car « *tel que la parenté et l'amitié, le lien entre patron et client implique une multiplicité de facettes, et non les seuls besoins du moment*⁸ ». Il s'agit donc d'une relation « totale », pour ainsi dire, grâce à laquelle les acteurs font face à plusieurs types de besoins, et qui n'est pas activée et utilisée seulement pour répondre à des exigences ponctuelles.

La notion d'entrepreneur a plusieurs points en commun avec celle de patron, et notamment le fait que, dans les deux cas, il s'agit d'individus qui disposent de ressources et qu'ils les redistribuent. C'est l'action de distribuer des ressources qui les place au centre d'un réseau formé par des clients. Introduit par Fredrik Barth dans les

⁶ S'agissant de rapports qui ne sont pas réglés officiellement, la confiance y joue un rôle essentiel : pour que la relation entre patron et client fonctionne, les deux doivent se faire confiance mutuellement, et être à connaissance des motivations réciproques (« en absence des sanctions formelles, une relation de confiance implique une compréhension réciproque des raisons et du comportement de l'autre»). Sur la confiance voir, entre autres, S. N. Eisenstadt, L. Roniger, *Patrons, clients and friends: interpersonal relations and the structure of trust in society*, Cambridge University Press, Cambridge, 1984 ; D. Gambetta (éd.), *Trust. Making and breaking cooperative relations*, Blackwell, Oxford, 1988 ; N. Luhmann, *La confiance, un mécanisme de réduction de la complexité sociale*, Paris, Economica, 2006.

⁷ J. A. Pitt-Rivers, *The people of the Sierra*, New York, Criterion Books, 1954.

⁸ E. Wolf, « Kinship, Friendship, and Patron-Client Relations in Complex Societies », dans M. Banton (éd.), *The social anthropology of complex societies*, Londres, Tavistock, 1966, p. 1-22 (p. 16), ma traduction.

années 1960, le concept d'entrepreneur était emprunté à l'économie ; il sert à désigner un individu qui ne fait partie du système politique officiel, et dont le pouvoir est entièrement informel⁹. L'entrepreneur social est typiquement décrit comme un des moteurs du changement, un élément qui dynamise les sociétés au sein desquelles il opère, pendant qu'il construit son capital social. En effet, l'entrepreneur agit souvent en tant que médiateur, comme l'étude d'Anton Blok sur la mafia le montre¹⁰ : son atout réside dans le rôle d'intermédiation entre différents niveaux de la société et dans sa forte capacité d'innovation. Tel que l'entrepreneur, le *big-man* ne dispose pas d'un pouvoir officiellement reconnu, mais d'une autorité qu'il obtient grâce à sa capacité de créer autour de soi un groupe de clients qui le soutiennent. Marshall Sahlins, dans son étude sur le leadership politique en Mélanésie et Polynésie, définit le *big-man* un homme de renom (« *a man of renown* »), « *an influential pivot* » autour duquel un groupe de clients (*followers*) se forme ; par conséquent, la structure politique de la tribu est composée par plusieurs groupes, chacun dominé par un de ces hommes forts¹¹. La spécificité du *big-man* réside dans le fait que son autorité est entièrement construite : « *son leadership est une création – la création d'un entourage de clients*¹² ». Le succès de l'ascension sociale du *big-man* dépend de ses capacités de cumuler des ressources – telles que les cochons ou les produits agricoles, mais aussi l'assistance informelle à ceux qui en ont besoin, et les cadeaux, et de les distribuer, afin de devenir renommé pour sa générosité¹³. La caractéristique principale du *big-man* mélanésien est donc sa capacité de former une coalition : « *chaque individu ambitieux, qui est en état de*

⁹ Sur l'utilisation du concept d'entrepreneur sans les sciences sociales voir F. Barth (éd.), *The role of the entrepreneur in social change in Northern Norway*, Bergen-Oslo, Norwegian Universities Press, 1963 ; A. Blok, *The Mafia of a Sicilian village, 1860-1960 : a study of violent peasant entrepreneurs*, Oxford, Blackwell, 1974 ; G. Levi, « *Strutture familiari e rapporti sociali in una comunità piemontese fra Sette e Ottocento* », dans *Storia d'Italia Einaudi*, Annali I, Turin, Einaudi, 1978, p. 617-660 ; M. A. van Bakel, R. R. Hagesteijn, P. Van de Velde (eds), *Private politics : a multi-disciplinary approach to « Big-Man » systems*, Leiden, E. J. Brill, 1986.

¹⁰ A. Blok, *La mafia di un villaggio siciliano, 1860-1960. Imprenditori, contadini, violenti*, Turin, Einaudi, 1986.

¹¹ M. D. Sahlins, « *Poor man, rich man, big-man, chief : political types in Melanesia and Polynesia* », dans *Comparative Studies in Society and History*, 5 (1963), p. 285-303.

¹² *Ibidem*, p. 291, ma traduction.

¹³ La culture du patronage est étroitement liée au concept de don, et la générosité fait partie de la rhétorique de la relation. Sur le don voir N. Z. Davis, *Essai sur le don dans la France du XVI^e siècle*, Paris, Seuil, 2003 ; M. Mauss, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Quadrige/Presses universitaires de France, 2007 (ed. or. 1925) ; F. Weber, *Préface* à l'édition Quadrige/Presses universitaires de France de *l'Essai sur le don*, 2007, p. 7-62 ; Ead., « *Transactions marchandes, échanges rituels, relations personnelles. Une ethnographie économique après le Grand Partage* », dans *Genèses*, 41 (2000), p. 85-107.

*rassembler un groupe de clients, peut entreprendre une carrière politique*¹⁴ ».

Bien qu'ils se différencient sur certains points - sur lesquels on reviendra par la suite - le patron, l'entrepreneur et le *big-men* partagent plusieurs caractéristiques, dont la principale est qu'ils disposent de ressources qu'ils distribuent à leurs clients. Leur pouvoir est un pouvoir relationnel, qui se forme à partir de l'inégalité dans l'accès aux ressources : c'est grâce à cette différence que ces *center-men* regroupent autour d'eux des clients, des protégés et des supporteurs.

2. Groupes informels, coalitions et pouvoirs locaux

Le patron, l'entrepreneur et le *big-man* sont ainsi au centre de groupes informels, qui ne sont pas reconnus par les autorités en tant que tels. Wolf les définit comme des structures interstitielles, informelles, parallèles au pouvoir économique et politique formel - qui leur préexisterait logiquement -, et qui se forment en dehors du système politique officiel et des institutions¹⁵. Ainsi, les systèmes d'interaction centrés sur l'individu sont interprétés comme des éléments qui s'opposent à la notion de société comme ensemble de corps et de groupes sociaux. Une approche différente est celle de Jeremy Boissevain, qui en 1968 mettait en évidence le manque d'intérêt des anthropologues et des sociologues pour les formes sociales qui « *se situent quelque part entre les interactions individuelles d'un côté et les groupes formels de l'autre côté*¹⁶ », à savoir les groupes d'amis, les « gangs », les factions et les clientèles. La sociologie, intéressée à l'analyse de la structure sociale, et donc à des liens permanents, stables, « institutionnalisés », aurait donc négligé selon lui tous les liens qui se situaient en dehors de ce cadre¹⁷. Initialement, Boissevain nommait ces formes sociales « quasi groupes », en les définissant des coalitions d'individus, qui forment une entité sociale non permanente :

Un quasi-groupe est une coalition d'individus, rassemblés selon des principes structurellement différents par un ou plusieurs membres, entre lesquels il existe un certain niveau d'interaction et

¹⁴ Sahlins, « Poor man, rich man, big-man, chief », op. cit., p. 291, ma traduction.

¹⁵ Wolf, « Kinship, Friendship, and Patron-Client Relations in Complex Societies », op. cit., p. 2.

¹⁶ J. Boissevain, « The Place of Non-Groups in the Social Sciences », dans *Man*, New Series, 3 (1968), p.542-556, 542.

¹⁷ Cité dans S.F. Nadel, *The foundations of social anthropology*, Londres, Cohen & West, 1951, p. 143.

d'organisation « *patterned* ». Il ne s'agit pas d'une entité sociale permanente, et elle ne peut pas le devenir sauf si elle subit des transformations structurelles¹⁸.

Dans les années suivantes, Boissevain est revenu sur ce concept et il a abandonné le terme « quasi-groupe », pour le remplacer par celui de « coalition », qu'il définit comme une alliance temporaire de plusieurs acteurs ayant un objectif limité¹⁹. Cette définition met donc l'accent sur la nature temporaire de la coalition par rapport aux structures sociales formellement reconnues en tant que telles.

Dans l'analyse des anthropologues, la formation de groupes informels, tels que les factions ou les clientèles, est un élément typique des sociétés où les pouvoirs centraux sont absents, et où l'État est une entité faible, qui laisse place au développement de formes alternatives de pouvoirs. Wolf pose clairement le lien entre groupes informels et faiblesse de l'État :

Ces liens se révèlent particulièrement fonctionnels dans des situations où la structure institutionnelle et formelle de la société est faible et incapable de fournir des biens et des services de façon régulière, spécialement aux niveaux les plus bas de l'échelle sociale. Sous ces conditions, les clients potentiels sont attirés par la fonction de protection sociale offerte par les patrons, et la formation d'un groupe de clients augmentera la capacité des patrons d'influencer les opérations politiques institutionnelles²⁰.

Dans les sociétés où les pouvoirs institutionnels sont faibles et ne sont pas à même de protéger les individus, ceux-ci ont recours aux patrons/entrepreneurs/*big-men* pour faire face à des situations de crise et de besoin. La recherche des protecteurs – qui sont des *center-men* –, puise ses racines dans l'insécurité et l'incertitude de la vie des individus. Dans son étude sur le village de Tzintzuntzan, Foster met en relation directe l'insécurité de la vie des villageois avec leur recherche d'un rapport privilégié avec une personne d'un niveau social supérieur, capable de les aider lors de moments de crises tels que la maladie, le besoin d'argent ou lorsqu'ils ont un problème avec la justice.

¹⁸ *Ibidem*, p. 550.

¹⁹ J. Boissevain, « Second Thoughts on Quasi-Groups, Categories and Coalitions », dans *Man*, 6 (1971), p. 468-472.

²⁰ E. R. Wolf, « Kinship, Friendship and Patron-Client Relations in Complex Societies », dans M. Banton (éd.), *The Social Anthropology of Complex Societies*, Londres, Tavistock Publications, 1968, p. 17-18.

Puisque les Tzintzuntzeños reconnaissent la faiblesse de leur position et leur manque de pouvoir et d'influence, ils sont continuellement en quête de la possibilité de mettre dans l'obligation une personne dont la richesse, la position ou l'influence sont supérieures ; en ce faisant, ils établissent une relation patron-client qui, si tout va bien, garantira leur sécurité dans plusieurs situations de crise, qui vont certainement se produire : maladie, besoin soudain d'argent, aide en cas de problèmes avec la justice, protection contre différentes formes d'exploitation, et conseils sur l'opportunité de certaines actions²¹.

Le besoin de protection contre les nombreuses *life crises* est donc à la base de la recherche d'un patron, et ce type de relation marque en profondeur l'organisation sociale du village. Les liens de patronages seraient donc typiques des sociétés où l'État et ses structures politiques sont faiblement développés. Pour cette raison, les anthropologues qui ont étudié ces liens ont choisi comme champs d'observation des sociétés considérées comme complexes, mais politiquement peu développées, celles des pays de l'Amérique du Sud et de la Méditerranée²². Dans ce contexte, la réflexion sur le patronage s'insérerait dans celle, plus ample, sur les sociétés traditionnelles : lorsque les anthropologues sont passés de l'étude des sociétés « primitives » aux sociétés complexes, ils ont eu tendance à s'intéresser aux sociétés considérées traditionnelles - paysannes, préindustrielles, agricoles -, et à privilégier ainsi les villages comme champs d'observation.

L'Italie, considérée comme un pays où à la faiblesse de l'État coexistait avec une structure sociale fortement traditionnelle – il suffit de penser au stéréotype de

²¹ G. Foster, « The Dyadic Contract in Tzintzuntzan, II: Patron-Client Relationship » dans *American Anthropologist*, 65 (1963), p. 1280-1294 (p. 1283), ma traduction.

²² Dans l'analyse des anthropologues, l'unité culturelle des sociétés méditerranéennes réside précisément dans l'existence de groupes informels et dans la place centrale occupée par le concept d'honneur – souvent interprété comme un effet du conflit interpersonnel qui se développe autour du contrôle des ressources matérielles. Selon Gallatin Anderson : « *The roots of social structure lie in and are nourished by Catholic dogma and tradition – especially in Mediterranean Europe and Latin America* », G. Anderson, « Il Comparaggio: The Italian Godparenthood Complex », dans *Southwestern Journal of Anthropology*, 13/1 (1957), p. 32. Parmi les nombreuses études, voir : J. Davis, *People of the Mediterranean: An Essay in Comparative Social Anthropology*, Londres-Henley-Boston Routledge Kegan & Paul, 1976 ; M. Gluckman (éd.), *Honour and Shame and the Unity of the Mediterranean*, Washington, American Anthropological Association, 1987 ; J. A. Pitt-Rivers (éd.), *Mediterranean countrymen, essays in the social anthropology of the Mediterranean*, Paris-La Haye, Mouton, 1963 ; J. Schneider, « Of Vigilance and Virgins : Honor, Shame and Access to Resources in Mediterranean Societies », dans *Ethnology*, 10/1 (1971), p. 1-24 ; P. Schneider, J. Schneider, E. Hansen, « Modernization and Development : The Role of Regional Elites and Noncorporate Groups in the European Mediterranean », dans *Comparative Studies in Society and History*, 14/3 (1972), p. 328-350. L'Espagne est un autre terrain d'enquête privilégié : M. Kenny, « Patterns of Patronage in Spain », dans *Anthropological Quarterly*, 33/1 (1960), p. 14-23 ; D. Gilmore, « Patronage and Class Conflict in Southern Spain », dans *Man*, 12 (1977), p. 446-458.

l'importance de la famille pour les Italiens -, a constitué un terrain privilégié pour ce type d'études. En particulier, la société sicilienne, connotée par la présence d'un groupe politique informel extrêmement puissant tel que la mafia, a été l'objet de plusieurs études²³. Boissevain s'est intéressé au patronage en Sicile dans le cadre de sa réflexion plus générale sur la formation de groupes égocentrés ; de ce point de vue, la société sicilienne présente plusieurs caractéristiques qui la font d'elle un champ d'observation privilégié. Tout d'abord, Boissevain rappelle que les relations entre patrons et clients prennent des formes différentes suivant le type de société dans lesquelles elles se développent : en Afrique orientale, par exemple, elles sont réglées par un véritable contrat, qui stipule les droits et les devoirs (y compris les cadeaux) de chaque partenaire²⁴. Au contraire, dans les sociétés méditerranéennes la relation de patronage reste informelle – aucun contrat, ni écrit ni oral, ne régleme les liens du patron avec ses clients. Dans son étude, Boissevain met en rapport certaines caractéristiques structurelles de la société sicilienne avec la présence de relations de patronage très répandues, et notamment son histoire récente - marquée par la violence -, l'importance de la famille et la hiérarchie socio-économique. Il s'agit en effet d'une société fortement stratifiée, où les niveaux de richesse et les statuts sociaux sont extrêmement diversifiés, ce qui entraîne l'inégalité dans l'accès aux ressources, gérées et distribuées par des patrons. Ceux-ci construisent leur autorité grâce au besoin des Siciliens de se protéger des ennemis et d'influencer les pouvoirs centraux, perçus comme impersonnels,

²³ A. Blok, « Peasants, Patrons, and Brokers in Western Sicily », dans *Anthropological Quarterly*, 42/3 (1969), p. 155-170; Id., *The Mafia of a Sicilian village, 1860-1960: a study of violent peasant entrepreneurs*, Oxford, B. Blackwell, 1974 ; J. Boissevain, « Patronage in Sicily », dans *Man*, 1 (1966), p. 18-33 ; J. Schneider, « Family, Patrimones and Economic Behavior in Western Sicily », dans *Anthropological Quarterly*, 42/3 (1969), p. 109-129 ; P. Schenider, « Coalition Formation and Colonialism in Western Sicily », dans *Archives Européennes de Sociologie*, 13/2 (1972), p. 255-267 ; Id., « Honor and Conflict in a Sicilian Town », dans *Anthropological Quarterly*, 42/3 (1969), p. 130-154. Parmi les études consacrées aux groupes informels en Italie, voir : G. Anderson, « Il Comparaggio: The Italian Godparenthood Complex », cité dans *Southwestern Journal of Anthropology*, 13/ 1 (1957), p. 32-53 ; J. Chubb, *Patronage, power and poverty in southern Italy: a tale of two cities*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982 ; J. Davis, « Honour and Politics in Pistici », dans *Proceedings of the Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, 1969, p. 69-81 ; D. Gambetta, *The Sicilian Mafia : The Business of Private Protection*, Cambridge, Harvard University Press, 1993 ; R. A. Miller, M. G. Miller, « The Golden Chain: A Study of the Structure, Function, and Patterning of "Comparatico" in a South Italian Village », dans *American Ethnologist*, 5/1 (1978), p. 116-136 ; S. F. Silverman, « Patronage and Community-Nation Relationships in Central Italy », dans *Ethnology*, 4/2 (1965), p. 172-189 ; C. White, *Patrons and partisans: a study of politics in two Southern Italian 'comuni'*, Londres - New York - New Rochelle, Cambridge University Press, 1980.

²⁴ A. A. Trouwborst, « The Big-Man : a Melanesian Model in Africa », dans Van Bakel, Hagesteijn, Van de Velde (éd.), *Private politics*, op. cit., p. 48-53.

lointains et hostiles (« *the remote, impersonal, if not hostile, authorities*²⁵ »). La recherche de protecteurs bien placés dans le territoire – ainsi que du soutien d’amis et de membres de la famille – est une stratégie qui a pour objectif la protection et l’amélioration de sa propre position grâce à un réseau de contacts personnels. Au sein de ce réseau, la parenté est un système où l’individu est inséré dès la naissance, tandis que l’amitié et surtout le patronage sont des relations volontaires, choisies et construites par les acteurs. En ce qui concerne le fonctionnement de la relation entre patron et client, Boissevain spécifie que, dans une société où le prestige social est mesuré sur la base de la quantité de ressources auxquelles on a accès, avoir une clientèle formée par des personnes prêtes à rendre des services divers est un élément considérable. En effet, par rapport au client, le patron est un individu qui jouit d’un accès au pouvoir plus important, et non nécessairement d’un statut social supérieur (« *Les relations entre patrons et clients impliquent surordination et subordination. Par surordination j’entends un accès plus important au pouvoir, et non nécessairement un statut social plus élevé*²⁶. ») Par rapport à Foster, Boissevain, intéressé à la formation de groupes informels, met l’accent sur le rôle du médiateur, le « *broker* », qui met en contact le patron avec ses clients : les liens de patronage ne sont donc pas des relations dyadiques. L’existence de médiateurs et le fait que les clients soient en contact entre eux donne lieu à une superposition de réseaux qui nous permet de définir le patronage comme un système, et non seulement un ensemble de relations dyadiques. Comme Boissevain le souligne, c’est grâce au fait que B est le client d’un puissant patron que C devient à son tour client de B. En outre, le mécanisme du patronage implique l’activation de liens verticaux et horizontaux en même temps, par exemple lorsque le client cherche une recommandation. Les liens entre patrons et clients sont donc à l’origine de la formation de réseaux – appelés coalitions, groupes informels, « *non-corporate groups* », « *action-sets* »²⁷, factions²⁸, etc. Peter Schneider, dans son article sur la formation des coalitions,

²⁵ Boissevain, « Patronage in Sicily », op. cit., p. 21.

²⁶ *Ibidem*, p. 24, ma traduction.

²⁷ Schneider, « Family, Patrimonies and Economic Behavior in Western Sicily », op. cit.

²⁸ Les factions ont été décrites comme des groupes ayant les caractéristiques suivantes: 1. qui se forment dans des situations de conflit, 2. politiques, 3. non officiels/non institutionnels, 4. rassemblés par un leader (R. W. Nicholas, « Factions: a Comparative Analysis », dans M. Banton, *Political Systems and the Distribution of Power*, Londres, Tavistock, 1969, p. 21-61. Sur les factions voir R. W. Nicholas, « Segmentary Factional Political Systems », dans M. J. Swartz, V. Turner, A. Tuden (eds.), *Political Anthropology*, Chicago, Aldine Publishing Company, 1966, p. 49-60 ; M. Silverman, R. F. Salisbury (éd.), *A House Divided ? Anthropological Studies of Factionalism*, Toronto, Memorial University of

met l'accent sur la flexibilité et la nature temporaire des « *non-corporate groups* » (« *temporary, ad hoc, task specific groups*²⁹ »), et sur la complexité de leurs fonctions économiques et politiques. Les coalitions ne sont pas des structures sociales secondaires et interstitielles typiques des sociétés traditionnelles, mais, au contraire, elles sont capables de jouer un rôle central dans les processus économiques et politiques des sociétés « modernes » (non-traditionnelles). À ce propos, Schneider présente l'exemple de la mafia en Sicile, qui est chronologiquement transversale aux changements politiques et aux transformations économiques qui intéressent l'île au cours du XIX^e-XX^e siècle ; il définit la mafia comme un type spécifique de coalition, « *le principal moyen d'organiser des activités orientées vers le marché, capitalistes, non traditionnelles, en absence d'un contrôle bureaucratique et légal efficace*³⁰ ».

Ainsi, les groupes informels ne sont pas seulement des formes sociales typiques des sociétés traditionnelles ; elles ne sont pas non plus interstitielles par rapport au pouvoir officiel : au contraire, elles représentent souvent la forme que, au niveau local, sur le terrain, le pouvoir central prend. Le lien entre le pouvoir local et la structure politique central est mis en évidence, entre autres, par Blok, qui a analysé la mafia comme une opportunité de mobilité sociale pour les paysans (« *L'exploitation des paysans par les propriétaires fonciers était possible car les moyens à travers lesquels elle était poursuivie, banditisme et mafia, représentaient pour les paysans, au moins en principe, le principal mécanisme de mobilité sociale*³¹. ») Ce rapport est le point de départ de l'analyse du patronage dans les sciences politiques, qui ont étudié le phénomène dans le contexte du système politique formel, en le considérant comme une caractéristique des gouvernements. Les études se concentrent ainsi sur les fonctions politiques du patronage, et en particulier sur la pratique du clientélisme - distribution de biens en échange de votes et de soutien aux élections³². L'attention s'est donc portée sur le lien existant entre les deux niveaux de pouvoir, et sur le rôle du patronage comme un

Newfoundland, 1977. Sur les factions dans l'Europe moderne voir J. Heers, *Les partis et la vie politique dans l'Occident médiéval*, Presses universitaires de France, Paris, 1981.

²⁹ Schneider, « Coalition Formation and Colonialism in Western Sicily », op. cit., p. 262.

³⁰ *Ibidem*, p. 256, ma traduction.

³¹ Blok, « Peasants, Patrons, and Brokers in Western Sicily », op. cit., p. 159, ma traduction.

³² J. L. Briquet, « Les pratiques politiques 'officieuses'. Clientélisme et dualisme politique en Italie du Sud », dans *Genèses*, 20 (1995), p. 73-94 ; J. L. Briquet, F. Sawicki, *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998 ; M. Marin, *Clientélisme et domination politique en Espagne : Catalogne, fin du XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006 ; A. Weingrod, « Patrons, Patronage, and Political Parties », dans *Comparative Studies in Society and History*, 10 (1968), p. 377-400 ; D. L. Zinn, *La raccomandazione : clientelismo vecchio e nuovo*, Donzelli, Rome, 2001.

élément constitutif du fonctionnement du système politique dans son ensemble. On pourrait en conclure que les sciences politiques étudient les sociétés modernes tandis que l'anthropologie se concentre sur les villages et les contextes traditionnels, mais il nous semble plutôt que la différence réside dans la perspective adoptée. Celle-ci, dans le cas des études anthropologiques, se limite souvent à l'échelle locale ; si d'un côté cela permet de décrire et de comprendre efficacement les groupes informels qui se constituent autour des *center-men*, de l'autre on court le risque de masquer le lien entre politique locale et politique à l'échelle nationale. La difficulté de tenir ensemble les deux perspectives caractérise aussi les approches portées par les historiennes du patronage, qui ont principalement trouvé leur place dans le cadre plus général d'une réflexion sur la naissance de l'État moderne. C'est pourquoi, l'échelle locale et les pouvoirs informels qui lient les *leaders* à la population d'un territoire ont souvent été négligés : dans le passage de la Sicile à l'État moderne, les couches « inférieures » ont disparu de l'analyse.

3. Regards historiques : l'État moderne et les pouvoirs informels

Les historiens ont utilisé la notion de patronage pour analyser les structures de l'État moderne, en situant ce phénomène dans les interstices du système politique officiel ou, au contraire, en le considérant un élément qui permet le fonctionnement des institutions : ce serait là « *la véritable manière dont les institutions fonctionnent* », selon Laurie Nussdorfer³³. La plupart des études historiques qui utilisent la notion de la relation patron-client s'attachent à démontrer l'existence de liens de fidélité, plus ou moins instrumentaux, entre les pouvoirs centraux (souvent les rois) et la noblesse. Les études sur le patronage dans la noblesse de l'Ancien Régime ont commencé avec les travaux de Roland Mousnier, qui proposait le concept de fidélité pour qualifier les liens d'attachement personnel dans la France du XVI^e siècle³⁴. Le principe d'organisation de cette société, qu'il définissait comme post-féodale, était selon lui le lien vertical de

³³ A. Molho, *Patronage and the State in Early Modern Italy*, dans A. Maczak (éd.), *Klientelysteme im Europa der frühen Neuzeit*, Munich, R. Oldenbourg, 1988, p. 233 -242 ; L. Nussdorfer, « Il 'popolo romano' e i papi: la vita politica della capitale religiosa », dans L. Fiorani, A. Prosperi A. (eds), *Storia d'Italia. Annali 16. Roma, la città del papa*, Turin, Einaudi, 2000, p. 239-260.

³⁴ R. Mousnier, « Les concepts d'ordres, d'états, de fidélité et de monarchie absolue en France de la fin du XVe siècle à la fin du XVIIIe », dans *Revue historique*, 502 (1972), p. 289-312.

fidélité, qui donnait consistance aux ordres qui structurait la vie sociale. Mousnier mettait l'accent sur la dimension personnelle et morale du lien de patronage, en distinguant la relation de clientèle de celle de patronage – cette dernière étant caractérisée par la sincérité de l'attachement et de la fidélité entre le client et son patron. Cette lecture se retrouve dans les travaux d'Orest A. Ranum, qui analyse les relations entre les secrétaires d'État et les surintendants des finances d'un côté et le cardinal Richelieu de l'autre³⁵. Il y montre l'importance des relations et des pratiques de patronage dans le fonctionnement du pouvoir de l'époque, en utilisant notamment la notion de favoritisme. Ces deux études définissent le cadre au sein duquel l'historiographie sur les clientèles nobiliaires s'est initialement développée, autour de thèmes tels que le renforcement des liens de patronage, le contrôle exercé par le roi, leur rôle dans le fonctionnement de l'État et leur évolution dans le cadre de la bureaucratisation des structures politiques. Yves Durand, dans son *Hommage à Roland Mousnier*, est revenu sur la notion de fidélité en soulignant qu'elle caractérisait une pluralité de relations en Ancien Régime et non seulement, puisqu'il affirme que les clientèles ont existé à toutes les époques³⁶. Les études réunies dans ce volume modifient partiellement le portrait des clientèles nobiliaires dressé par Mousnier. Par exemple, Arlette Jouanna porte l'attention sur les différences qui pouvaient exister entre le lien de fidélité qui reliait le prince à ses protégés et son rôle de fidèle du roi³⁷. Le conflit de fidélité est aussi au cœur de l'étude de Madeleine Foisil, qui souligne la fragilité des liens de patronage : ceux-ci, en effet, n'étaient fondés sur aucun contrat légal, et la fidélité due au roi l'emportait sur la fidélité au patron³⁸. Toutefois, les critiques au modèle de Mousnier sont surtout venues des historiens anglophones. Robert Harding, dans son étude sur les gouverneurs provinciaux, publiée en 1978, utilise le concept de clientèle plutôt que celui de fidélité pour comprendre les liens de patronage, qui avaient toujours des bases matérielles concrètes : l'importance du nombre de clients dépendait en effet de la quantité de ressources que le patron était capable de redistribuer³⁹. La

³⁵ O. Ranum, *Les créatures de Richelieu. Secrétaires d'État et Surintendants des Finances, 1635-1642*, Paris, A. Pedone, 1966.

³⁶ Y. Durand (éd.), *Hommage à Roland Mousnier : clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, Paris, PUF, 1981.

³⁷ A. Jouanna, « Protection des fidèles et fidélité au roi. L'exemple de Henri I^{er} de Montmorency-Damville », dans Durand (éd.), *Ibid.*, p. 279-296.

³⁸ M. Foisil, « Parentèles et fidélités autour du duc de Longueville, gouverneur de Normandie pendant la Fronde », *Ibid.*, p. 153-168.

³⁹ R. R. Harding, *Anatomy of a power elite: the provincial governors of early modern France*, Yale

même interprétation caractérise l'étude de Mack Holt, qui montre que l'inclusion dans la clientèle du duc d'Anjou a été utilisée par la famille Hannequin pour obtenir des offices au Parlement de Paris et à la Chambre des comptes. L'auteur souligne aussi le fait que les Hannequin étaient à la fois clients du duc d'Anjou et de son ennemi Henri de Guise, ce qui remet fortement en discussion l'existence d'un sentiment de fidélité. Une tentative pour proposer un nouveau modèle interprétatif global du patronage nobiliaire est celle de Sharon Kettering, dans son ouvrage *Patrons, brokers, and clients in Seventeenth-century France*⁴⁰. Kettering affirme que la fidélité n'est qu'un type particulier de relation entre patron et client, et qu'elle était caractérisée par différents degrés d'intensité et par la variabilité de la durée de ces liens. Dans l'interprétation qu'elle propose, la plupart des relations patron-client étaient temporaires et motivées par des intérêts et des avantages matériels : la distribution de ressources jouait donc un rôle central. La pratique de changer de patron lorsqu'on en trouvait un plus puissant, ou d'en servir deux en même temps suggère donc que l'intérêt matériel était au fondement de ce type de relation.

La relation de clientèle était un mélange de fidélité et service, et la fidélité était caractérisée par différents degrés d'intensité et durées variables. L'idéal était une relation de dévotion pendant toute la vie à un seul patron, et des telles relations en effet existaient. Néanmoins, la plupart des relations étaient fragiles et matérielles, et les fidélités multiples n'étaient pas exceptionnelles. (...) Un processus informel et continu de négociation caractérisait la plupart des relations patron-client, dans lesquelles les intérêts, les ressources et les contributions d'un des partenaires étaient mesurées par rapport à celles de l'autre pendant toute la durée de la relation.

Dans le contexte particulier de l'historiographie sur l'Italie moderne, la notion de patronage a été utilisée dans le cadre de la réflexion sur la modernité de l'État. Une référence incontournable du débat sur la naissance de l'État moderne en Italie est l'ouvrage de Federico Chabod, selon lequel les racines de l'État puisent dans les gouvernements de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance. Chabod a proposé un

University Press, New Haven, 1978. La même thèse est reprise par Richard Bonney, qui analyse les relations entre Mazarin et la noblesse pendant la Fronde, R. J. Bonney, « Cardinal Mazarin and the great nobility during the Fronde », *English Historical Review*, 96 (1981), p. 818-833.

⁴⁰ S. Kettering, *Patrons, brokers, and clients in seventeenth-century France*, New York-Oxford, Oxford University Press, 1986 ; Ead., « The historical development of political clientelism », *The Journal of Interdisciplinary History*, 17 (1988), p. 419-447 ; Ead., « Gift-giving and patronage in early modern France », *French History*, 2 (1988), p. 131-151 ; Ead., « Patronage and kinship in early modern France », *French Historical Studies*, 16 (1989), p. 408-435.

modèle d'évolution fondé sur la croissance des fonctions et des structures du pouvoir central, et sur la formation de la bureaucratie. La « modernité » de l'État s'exprimerait ainsi dans des phénomènes tels que la rationalisation et la centralisation du pouvoir, qui se sont manifestées dans la formation et le développement de la bureaucratie, de la fiscalité et de l'appareil judiciaire⁴¹. La bureaucratie pontificale a été étudiée dans le cadre de la réflexion sur l'efficacité de la centralisation administrative. Paolo Prodi, dans son ouvrage sur la monarchie pontificale, souligne l'importance du processus de centralisation et de la politique « antiféodale » menée par les papes⁴². Les réactions à la thèse de la « modernité » de l'État de l'Ancien Régime ont, au contraire, mis en évidence que la pluralité des pouvoirs demeure une caractéristique du pouvoir central : Bartolomé Clavero et António Manuel Hespanha critiquent l'idée de l'État de l'Ancien Régime comme d'un ancêtre « imparfait » de l'État libéral, et ils en soulignent les spécificités, tels que la pluralité des juridictions et l'absence d'une distinction nette entre la sphère publique et la sphère privée⁴³. De son côté, Marino Berengo a contesté l'idée d'un processus linéaire de développement de l'État moderne ; il considérerait le particularisme des corps comme la caractéristique centrale de l'État du XVI^e siècle⁴⁴. En ce qui concerne l'État pontifical, Mario Caravale estime que la reconnaissance des privilèges féodaux a joué un rôle essentiel dans la construction de l'autorité pontificale, et il remet en cause le processus de centralisation administrative⁴⁵. D'autres études ont été consacrées à l'acquisition des fiefs par les familles pontificales, sur le lien entre féodalité et népotisme, elles ont insisté sur l'inefficacité du contrôle exercé par le pouvoir pontifical sur les provinces ainsi que sur les échecs de la justice centrale dans la répression du banditisme et de la criminalité nobiliaire⁴⁶. D'autres études sur le régime

⁴¹ F. Chabod, *Scritti sul Rinascimento*, Turin, Einaudi, 1967; J. Delumeau, « Les progrès de la centralisation dans l'État pontifical au XVI^e siècle », dans *Revue historique*, 226 (1961), p. 399-410.

⁴² P. Prodi, *Il sovrano pontefice. Un corpo e due anime: la monarchia papale nella prima età moderna*, Bologne, Il Mulino, 1982; Id., *Lo sviluppo dell'assolutismo nello stato pontificio (secolo XV-XVI)*, Bologne, R. Patron, 1968.

⁴³ B. Clavero, *La grâce du don*, Paris, Albin Michel, Paris, 1996 ; A. M. Hespanha, « Les autres raisons de la politique. L'économie de la grâce », dans J. F. Schaub (éd.), *Recherche sur l'histoire de l'état dans le monde ibérique (XV^e-XX^e siècle)*, Paris, Presses de l'ENS, 1993, p. 67-86. Sur la spécificité des concepts de public et privé dans la politique de l'Ancien Régime voir aussi G. Chittolini, « Il 'privato', il 'pubblico', lo Stato », dans G. Chittolini, A. Molho, P. Schiera (eds.), *Origini dello Stato. Processi di formazione statale in Italia fra medioevo ed età moderna*, Bologne, Il Mulino, 1994, p. 553-589.

⁴⁴ M. Berengo, *L'Europa delle città. Il volto della società urbana europea tra Medioevo ed Età moderna*, Turin, Einaudi, 1999.

⁴⁵ M. Caravale, A. Caracciolo, « Lo stato pontificio da Martino V a Pio IX », dans G. Galasso (éd.), *Storia d'Italia*, Turin, vol. XIV, UTET, 1978.

⁴⁶ A. Caracciolo, « Lo Stato pontificio tra Seicento e Settecento : problemi della formazione dello stato

seigneurial dans le Latium moderne ont montré que les prérogatives des feudataires (privilèges fiscaux et juridictionnels) y sont demeurées très étendues au moins jusqu'au XVII^e siècle⁴⁷. L'étude de Bertrand Forclaz sur la famille Borghese a repris le concept de configuration de Norbert Elias, sur lequel on reviendra par la suite, pour décrire la participation des différents acteurs au système institutionnel du fief, et l'autorité négociée des seigneurs⁴⁸. Enfin, les recherches de Renata Ago ont mis en évidence la coexistence de plusieurs autorités (seigneuriale, publique et ecclésiastique) dans les villages du Latium, ainsi que la capacité des notables de manipuler la justice seigneuriale dans les conflits locaux⁴⁹.

Toutes ensemble, ces études remettent donc en question l'efficacité du processus de centralisation, mais elles l'ont fait en se concentrant sur le fonctionnement du gouvernement. Les recherches des microhistoriens, au contraire, ont déplacé l'attention vers l'importance des rapports personnels et des liens informels dans la gestion du pouvoir et dans la construction de l'État moderne, en proposant une démarche micro-analytique fortement inspirée par l'anthropologie politique. L'État y est décrit comme un système territorial polycentrique, caractérisé par la coexistence de pouvoirs autonomes, la pluralité des acteurs institutionnels et la négociation continue entre centre et périphérie. Giovanni Levi, dans une célèbre étude sur le village piémontais de Santena, montre la nature relationnelle du pouvoir ayant recours à la catégorie de l'entrepreneur proposée par Barth⁵⁰. Le cas d'étude de la carrière politique d'un notable local montre le processus de formation d'un pouvoir qui n'est pas lié à la terre mais au capital social et à la capacité d'agir comme médiateur entre espaces contradictoires (la communauté villageoise et le pouvoir central) : un pouvoir immatériel. Le notaire Chiesa réalise une carrière politique individuelle, informelle, en dehors des institutions ; il est un *big-man*, l'homme fort du village, que Levi définit comme « *un leader*

moderno », dans R. Paci (éd.), *Scritti storici in memoria di Enzo Piscitelli*, Padoue, Antenore, 1982, p. 201-211 ; C. Casanova, *Comunità e governo pontificio in Romagna in età moderna*, Bologne, CLUEB, 1981 ; I. Fosi, *La società violenta. Il banditismo nello Stato pontificio nella seconda metà del Cinquecento*, Rome Ateneo, 1985.

⁴⁷ Sur ce thème, en général, voir R. Ago, *La feudalità in età moderna*, Rome-Bari, Laterza, 1994.

⁴⁸ B. Forclaz, *La famille Borghese et ses fiefs. L'autorité négociée dans l'État pontifical d'Ancien Régime*, Rome, École française de Rome, 2006.

⁴⁹ R. Ago, « Braccianti, contadini e grandi proprietari in un villaggio laziale nel primo Settecento », dans *Quaderni storici*, 16, 1981, p. 60-91 ; Ead., « Conflitti e politica nel feudo : le campagne romane del Settecento », dans *Quaderni storici*, 63, 1986, p. 847-874 ; Ead., *Un feudo esemplare : immobilismo padronale e astuzia contadina nel Lazio del Settecento*, Fasano, Schena, 1988.

⁵⁰ G. Levi, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1989.

*politique local*⁵¹ ». Sa richesse ne réside pas dans la possession de terre, mais dans le prestige et dans les relations sociales, qu'il crée à partir de son rôle de médiateur, inhérent à la profession de notaire qu'il exerce ainsi que dans la détention d'informations sur le monde social qui l'entoure.

En effet la terre n'intéressait pas Giulio Chiesa. Cette pièce de terre qu'il avait reçue en don sera la seule qu'il déclarera lors de la cadastration de 1656, et elle ne grossira pas, d'après ce que nous savons, pendant tout le reste de sa vie : ses biens sont mobiliers, ses investissements se situent dans l'aire moins palpable du prestige et des relations, ce sont les protections et les loyautés données et reçues, ce sont les dots des filles ; l'héritage qu'il leur laissera sera un rôle social recherché et accumulé au cours de quarante années de gestion politiques des conflits intérieurs de la communauté et du *consortile* nobiliaire, ou de ceux avec l'extérieur, avec la ville de Chieri et avec l'administration fiscale de l'État⁵².

À travers ce cas, Levi remet en cause l'interprétation du passage des systèmes politiques centralisés et rigides à des formes où l'action individuelle a plus d'espace, qui ne rend pas compte de la présence d'individus capable de construire un pouvoir local et relationnel, grâce à leur rôle de médiateurs.

Les tendances de longue durée vers des systèmes politiques de plus en plus centralisés et des formes d'organisation de plus en plus complexes ont été pensées comme des tendances à passer des systèmes de stratification sociale et de pouvoir politique fondés sur l'attribution héritée et transmise d'une manière rigide à des systèmes plus souples et plus personnalisés où prendraient de l'importance des rôles acquis sous forme de carrières individuelles. Cette vision est trop tranchée et l'histoire qui sera racontée dans ce chapitre se propose précisément de suggérer, même pour des sociétés profondément hiérarchisées, où les mécanismes de succession aux différents rôles et statuts sociaux sont largement prédéterminés à travers des formes généralisées attribuées de manière stricte, la présence d'espace pour des personnalités entreprenantes et pour des dynamiques qui expriment une forte capacité d'innovation et de rupture⁵³.

L'interaction entre le pouvoir local et le pouvoir central est aussi au cœur de l'étude d'Osvaldo Raggio, qui se concentre sur le caractère polycentrique de l'État moderne. Son analyse de la construction de l'État génois est menée à partir d'une perspective locale, celle des villages de Rapallo et Chiavari – et elle a pour but de rendre compte du

⁵¹ *Ibidem*, p. 123

⁵² *Ibidem*, p. 159.

⁵³ *Ibidem*, p. 140-141.

processus de négociation et des échanges politiques entre centre et périphérie⁵⁴. La recherche met en évidence que la formation de l'État n'est pas un phénomène de conquête du centre à la périphérie, mais plutôt un processus de négociation continue, et que la forme étatique de nos jours n'est pas nécessairement la même dans les sociétés d'Ancien Régime.

Dans leur réflexion sur la formation de l'État moderne et sur la dimension du gouvernement en Ancien Régime, les sciences sociales ont élaboré une variété de modèles, mais elles ont généralement privilégié les formes qui, au cours d'un long processus d'évolution, sont arrivées jusqu'à nous (parmi les centaines qui existaient dans l'Europe du XVI^e-XVII^e siècle)⁵⁵.

Dans l'analyse de Raggio, la parenté est le principe d'organisation de la vie économique et sociale : elle structure l'habitat, la propriété foncière, le marché du travail et les activités économiques, et elle agit en tant que support de la criminalité et de la résistance au pouvoir central. La parenté représente aussi le principe autour duquel la vie politique s'organise, ce que l'auteur démontre selon la double perspective du pouvoir central (les familles principales sont des auxiliaires précieuses du gouvernement central) et de la politique locale. Celle-ci est faite surtout de factions – fronts familiaux ayant des intérêts en commun –, qui relie verticalement plusieurs couches de la population, et qui sont une caractéristique de la structure sociale de Gênes. L'importance de la dimension locale pour comprendre des phénomènes politiques de plus ample portée, ainsi que sa fonction intégratrice, a été l'un des centres des recherches d'Edoardo Grendi. Dans son analyse, la vie politique génoise est dominée par les *alberghi*, associations informelles de nobles qui sont le résultat et l'expression urbanistique de la lutte de factions. Grendi les décrit comme des structures démo topographiques : elles sont « *un principe d'organisation de la population sur la base du partage du même 'cognomen', mais aussi un principe d'organisation de l'espace urbain, ainsi que de distinction sociale et politique*⁵⁶ ». L'association des familles au sein d'un *albergo* est motivée par une pluralité d'éléments, parmi lesquels Grendi signale l'identité sociale et l'autonomie judiciaire, ce qui fait de ces structures des acteurs centraux dans la politique locale, en dehors des institutions de l'État.

⁵⁴ O. Raggio, *Faide e parentele. Lo Stato Genovese visto dalla Fontanabuona*, Turin, Einaudi, 1990.

⁵⁵ *Ibidem*, p. X.

⁵⁶ E. Grendi, *Profilo storico degli Alberghi genovesi*, dans Id., *La Repubblica aristocratica dei genovesi. Politica, carità e commercio fra Cinque e Seicento*, Bologne, Il Mulino, 1987, p. 64, ma traduction.

Pour le présent travail, les études des microhistoriens sont celles qui ont été les plus utiles : ce sont en effet les seules qui, dans la description des pouvoirs informels et de ceux qu'on peut appeler « *big-men systems* », prennent en considération le rapport entre les « hommes forts » - soient-ils les notables ou les familles qui forment des factions – et le « petit peuple », dans le cadre d'un contexte politique local.

4. Pouvoir et autorité : une construction sociale

Par rapport aux recherches qui viennent d'être mentionnées et qui, comme on l'a vu, se sont focalisées sur les rapports entre les nobles et le pouvoir central, ce travail déplace l'attention vers le bas de l'échelle sociale : tout en portant son attention sur la noblesse, il concentre l'analyse sur les liens qu'elle construit avec la population du quartier. Le but est démontrer que, dans la construction du pouvoir personnel, ce ne sont pas seulement les liens avec le pouvoir central qui se révèlent utiles, mais aussi ceux qui sont noués avec la population des quartiers : l'attention est donc portée sur ce qui reliait les nobles aux couches inférieures, plutôt que sur les relations entre les pouvoirs locaux et l'État. Si les recherches sur le patronage dans l'État moderne tâchent de comprendre son rôle dans le fonctionnement du gouvernement central, la recherche que l'on présente a plutôt pour objectif d'expliquer le processus de formation des pouvoirs locaux, à partir des relations que les nobles entretenaient avec les habitants du quartier. Dans ce processus, les transactions économiques et sociales occupaient une place centrale, et elles ont été à la base de la construction du pouvoir sur le terrain.

Il s'agissait d'un pouvoir à la fois officiel et informel. Les élites municipales, qui font l'objet de cette étude, étaient en effet définies comme telles par le fait qu'elles obtiennent des offices au Capitole : elles étaient donc détentrices d'un pouvoir institutionnel. Toutefois, en raison du système de sélection des officiers municipaux – et notamment des *Caporioni*, les chefs de quartiers -, le fait d'être un « *homme illustre* » du quartier, et de disposer donc d'un pouvoir local informel, était une condition nécessaire. Voyons brièvement comment la procédure de sélection des officiers fonctionnait. Le processus commençait au niveau des quartiers⁵⁷ : les *Caporioni* y

⁵⁷ *Statuta Almae Urbis Romae*, livre III, chapitre XXVII – *De modo creandi Electores Officialium Romani Populi*.

préparaient une liste de tous les gentilshommes résidant dans le *rione* dont ils avaient la responsabilité. Il s'agissait des personnes qui avaient le droit de participer aux conseils municipaux publics (« *omnes cives cuiusque Regionis, descripti in libro Scribarum senatus, qui in publicis consiliis intervenire possunt (...)* »). Ensuite, les gentilshommes nommaient un électeur⁵⁸ (*Imbussolatore*), qui choisissait les gentilshommes candidats à une magistrature. Les listes rédigées par l'électeur étaient alors introduites dans une urne, d'où les noms des futurs officiers étaient extraits tous les trois mois par l'*Imbussolatore* et les *Caporioni*. Dans la sélection des candidats, l'électeur devait tenir compte des conditions fixées par le statut de 1580 : les officiers devaient être des citoyens romains, par origine ou par privilège ; ceux qui avaient occupé une charge ne pouvaient l'occuper de nouveau qu'après une pause d'au moins deux ans. Par ailleurs, certaines personnes étaient exclues de l'accès aux offices : il s'agissait des condamnés à mort, des débiteurs de la Chambre apostolique⁵⁹, de ceux qui avaient un litige en cours avec un habitant de Rome et de tous ceux qui exerçaient une activité manuelle, ainsi que des fils illégitimes. La condition de statut à remplir était d'être gentilhomme (interdiction du travail manuel), mais, comme on l'a déjà mentionné, aucune liste officielle dénombrant les membres de la noblesse n'était disponible. En ce qui concerne la citoyenneté romaine, elle n'était pas toujours exigée, comme Nussdorfer l'a souligné⁶⁰, et comme on le verra au cours de ce travail⁶¹.

Ainsi, les candidats aux offices capitolins étaient censés être des « *hommes illustres* » du *rione*, des individus dont la prééminence sociale et l'autorité informelle étaient reconnues par les habitants du quartier. En ce sens, on peut affirmer que la construction d'un pouvoir informel précédait l'obtention d'une charge formelle, et que l'office municipal n'était que la validation officielle d'une situation qui puisait ses racines dans la vie sociale et économique du quartier. Si ce schéma est valable pour les *outsiders*, les individus qui ne faisaient pas partie de la noblesse mais qui, grâce à des parcours

⁵⁸ *Statuta Almae Urbis Romae*, livre III, chapitre XXVIII – *De Officio Electorum*.

⁵⁹ La *Camera Urbis* était la trésorerie municipale ; la trésorerie papale était la *Camera apostolica* (Chambre apostolique). Voir M. L. Lombardo, *La Camera Urbis. Premesse per uno studio sulla organizzazione amministrativa della città di Roma durante il pontificato di Martino V*, Rome, Centro di Ricerca Editore, 1970.

⁶⁰ L. Nussdorfer, *Civic politics in the Rome of Urban VIII*, Princeton, Princeton University Press, 1992 ; Ead., *City Politics in Baroque Rome, 1623-1644*, Ph. D. dissertation, Princeton University, 1985.

⁶¹ Sur le thème de la citoyenneté et de la mobilité sociale au sein des élites voir A. Bellavitis, *Identité, mariage, mobilité sociale. Citoyennes et citoyens à Venise au XVIe siècle*, Rome, École française de Rome, 2001.

personnels « entrepreneuriaux », arrivaient à obtenir des offices et donc à s'insérer dans les élites de la ville, pour ce qui concerne les grandes familles d'ancienne noblesse il est certainement à nuancer. En effet, en tant que membres de maisonnée d'ancienne noblesse, ces individus jouissaient d'une position de prééminence héritée qui facilitait puissamment la construction de leur autorité locale, ainsi que l'obtention de charges municipales. Pourtant, même pour ces individus, l'accès au pouvoir ne doit pas être décrit comme un élément donné, qui se situait dans le vide social et qui se transmettait de génération en génération au sein de la famille sans aucun contact avec le monde social extérieur, mais plutôt comme un processus dont la construction d'une autorité locale et informelle restait une partie essentielle. L'intérêt d'analyser la noblesse, au lieu d'un groupe d'« entrepreneurs », réside effectivement dans la possibilité que ce choix offre de mettre en évidence que, même dans les cas où le pouvoir semblerait être purement hérité et lié au statut social de naissance, il est au contraire, au moins partialement, le résultat de l'échange social. Le pouvoir est donc à la fois hérité et construit, « *ascribed* » et « *achieved* ».

Dans un contexte de forte mobilité sociale tel que celui de l'élite municipale de la Rome du XVI^e et XVII^e siècle, l'obtention d'une charge municipale avait pour effet de sanctionner le statut de noble. L'anoblissement qui découlait de l'occupation d'un office était reconnu par les autorités municipales, qui l'acceptaient en tant que preuve de la noblesse d'un individu. À ce propos, Nussdorfer donne l'exemple d'une lettre des conservateurs, datée du 1617, qui attestait la noblesse d'un certain G. Gomes sur la base du fait qu'il avait été *Caporione*⁶². L'accès aux charges municipales était donc d'autant plus important qu'il permettait de rendre officielles des situations de fait et de convertir en statut social l'autorité acquise sur le terrain – en l'occurrence, dans le quartier. En ce sens, c'était la loi elle-même - le statut de 1580 – qui ouvrait les portes à la mobilité sociale, lorsqu'elle ne demandait pas que les candidats aient un statut de noble formellement reconnu. Comme l'on verra dans cette thèse, ceci n'était pas le cas dans d'autres villes italiennes à la même époque, telles que Venise ou Gênes. On peut donc parler, pour la Rome moderne, d'une élite ouverte dont la mobilité sociale était possible, entre autres, grâce à la définition large du candidat au gouvernement municipal. Cependant, comme on a déjà eu l'occasion de le dire, dans ce travail l'accent n'est pas

⁶² Nussdorfer, *City Politics in Baroque Rome*, op. cit., p. 146.

sur le processus d'ascension sociale, mais plutôt sur la nécessité, pour des individus dont le statut de noble était déjà acquis, de garder et nourrir leur prééminence sociale, ce qui leur garantissait l'insertion dans l'élite capitoline. Une position qui, compte tenu de la mobilité sociale importante, n'était jamais assez garantie, concurrencée comme elle l'était par le grand nombre de nouveaux arrivants souhaitant s'insérer dans les rangs de la noblesse urbaine.

Le concept du pouvoir comme une construction qui se réalise grâce à l'échange social est bien évidemment emprunté à l'anthropologie politique, et aux recherches qui ont été mentionnées dans les pages précédentes. Pour ce qui concerne l'application à un contexte d'Ancien Régime des modèles anthropologiques élaborés pour interpréter les sociétés contemporaines, quelques précisions sont nécessaires. Comme Levi le souligne à propos de l'utilisation du concept d'entrepreneur dans le contexte du Piémont du XVII^e siècle, l'application de ce modèle doit tenir compte des spécificités des sociétés d'Ancien Régime, dans lesquelles les statuts sont des éléments centraux dans l'identité des individus. Levi en conclut que l'entrepreneur en Ancien Régime avait un rôle beaucoup plus « bouleversant » (dans le sens de remise en question de l'ordre social), que ce n'est le cas des acteurs dans les sociétés contemporaines, qui sont surtout intéressés à conserver leur pouvoir :

(...) En général, les analyses du patronage et des médiateurs, à propos des sociétés contemporaines, ont souligné avec force le rôle joué par ce genre de notables dans la conservation de l'ordre social. Je veux avancer ici un point légèrement différent : dans une société d'ordre de l'Ancien Régime, leur rôle est beaucoup plus dynamique, car il propose des modèles d'ascension sociale qui doivent nécessairement remettre en discussion la rigidité structurée d'une situation dominée par la transmission de statuts et de rôles strictement assignés. (...) Je crois que la capacité de rupture de ces figures interdit de le comparer au caciques ou aux chefs de la mafia dans la société contemporaine ; et donc également qu'il est inadapté d'appliquer de façon mécanique au XVII^e siècle des modèles interprétatifs construits pour des situations différentes⁶³.

Dans le contexte de la recherche présentée ici, la forte mobilité sociale de l'élite romaine et le choix de se focaliser sur la classe nobiliaire rendent le cadre différent, voire inversé, par rapport à celui que Levi décrit. En effet, si Levi se focalise sur un parcours de mobilité ascendante dans un contexte de statuts figés, le présent travail

⁶³ Levi, *Le pouvoir au village*, op. cit., p. 140.

entend, au contraire, illustrer à la fois le processus de création et de conservation du pouvoir (et donc d'un statut), dans un contexte de forte mobilité sociale. Le but est donc de corriger l'idée d'un ordre social donné, au sein duquel les *outsiders* sont les seuls à avoir besoin de l'échange social pour réaliser un chemin d'ascension et pour s'insérer dans les rangs des élites formellement reconnues ; il est de montrer que, au contraire, même les pouvoirs officiels ont besoin du social et de l'informel pour garder leur autorité.

Ainsi, le concept de pouvoir relationnel et celui d'« homme fort » ont été essentiels afin de décrire le processus de construction de pouvoir local. Le modèle de relation patron-client a été pertinent pour décrire l'asymétrie du rapport entre les membres de l'élite capitoline et les habitants du quartier, ainsi que la fonction de protection exercée par le patron. Mais ce modèle n'est pas capable de saisir la mobilité qui caractérise la construction du pouvoir local : tout d'abord, la relation patron-client, telle qu'elle a été décrite par les anthropologues, reste souvent connotée par l'exclusivité, tandis que, comme l'on verra au cours de ce travail, les acteurs pouvaient mobiliser plusieurs patrons, selon le type de ressources auxquelles ils souhaitaient avoir accès. Deuxièmement, cette catégorie ne permet pas de mettre l'accent sur la construction en tant que processus. Pour ce faire, la notion d'entrepreneur se révèle plus pertinente, car celui-ci dispose d'un pouvoir qu'il a construit à partir de ses relations sociales, et qui reste informel, tandis que le patron est généralement décrit comme un individu dont le pouvoir est directement lié à son statut de naissance : c'est sa position de supériorité sociale qui le rend intéressant aux yeux des clients. L'entrepreneur doit son autorité aux relations qu'il établit avec un groupe de clients, dont l'importance varie suivant le nombre et le type de ressources dont il dispose et qu'il est capable de mobiliser. Dans le cas de l'entrepreneur, l'accent est donc mis surtout sur les capacités personnelles qui permettent la réalisation d'un parcours d'ascension sociale. Ce qui compte n'est pas le statut de naissance, mais celui qu'il réussit à atteindre grâce à son rôle de médiateur. Bien que la catégorie d'entrepreneur présente plusieurs aspects aptes à saisir le processus de construction du pouvoir local, il reste que l'on ne peut certainement pas définir les membres de l'élite municipale comme des entrepreneurs, sous peine de sous-estimer le poids de leur statut de naissance. Si les élites ne sont pas telles seulement grâce au statut hérité, ceci ne doit pas non plus être un élément à négliger dans l'analyse. Enfin, en ce qui concerne le modèle du *big-man*, son utilité pour ce travail

réside dans sa position intermédiaire entre les deux autres modèles. Le processus de construction du pouvoir occupe une place centrale, et donc les qualités personnelles de l'individu et sa capacité de créer un « *cluster of followers* », et grâce à cela il s'insère dans la structure politique de la société. Bien que son pouvoir ne soit jamais reconnu formellement et ne devienne jamais transmissible, il agit toutefois comme un chef, avec un entourage de protégés et des ressources à distribuer, au point que Sahlins, dans son analyse des systèmes politiques en Mélanésie et Polynésie, compare le *big-man* aux chefs, dont l'autorité est héritée. En d'autres termes, le *big-man* est un *leader*, bien qu'informel, tandis que l'entrepreneur est principalement un médiateur.

En ce qui concerne la fonction du patronage (entendant par patronage toutes les relations construites par des *center-men* en quête de pouvoir local), parmi les différentes interprétations ce travail utilise celle qui voit ce phénomène comme lié au contrôle politique des ressources. Cette interprétation met l'accent sur le fait que le pouvoir local se construit à partir des ressources que le patron est capable de contrôler et de mobiliser, et que l'entourage de clients se forme grâce à l'accès qu'il peut donner à ces ressources. Bien que cela soit la lecture du phénomène la plus pertinente pour ce travail, cependant, d'autres interprétations présentent également des éléments intéressants, mais qui ne sont pas au cœur de cette recherche. Ainsi, Sydel Silverman, explique le phénomène du patronage par les fonctions de médiation que les patrons exercent entre la communauté locale et l'État. Dans le village ombrien de Montecastello di Vibio, les patrons sont les propriétaires fonciers et/ou les professionnels qui, tout au long du XIX^e siècle et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, détiennent les charges politiques et sont liés au pouvoir de l'Église, et agissent comme médiateurs entre les villageois (clients, métayers) et les structures de l'État. Comme on le verra, les élites capitoline de la Rome moderne jouaient parfois le rôle de médiateurs entre les habitants du quartier et les autres pouvoirs municipaux ou pontificaux ; toutefois, on a choisi de ne pas mettre l'accent sur cette fonction, mais plutôt sur celle de distributeurs de ressources locales. Malgré cela, ce travail reprend à son compte la notion de configuration proposée par Norbert Elias, et considère les relations analysées comme la partie « terminale » d'une configuration de relations qui, à partir du haut – la cour pontificale -, relie entre elles les différentes couches de la noblesse et la population des quartiers. Selon le concept de configuration, les individus sont liés entre eux par des systèmes d'interrelations et interdépendances, qui se modèlent suivant les différences de pouvoir. Cette démarche conçoit la société

comme le résultat, toujours changeant, d'un jeu d'interrelations individuelles, et le pouvoir comme un déséquilibre dans les interdépendances ; les chaînes de relations peuvent être très longues, et inclure des acteurs qui ne se rencontrent jamais personnellement et qui sont néanmoins reliés entre eux en tant que partie de la même configuration. Dans le cas de la Rome moderne, ce concept est d'autant plus pertinent que les familles de la noblesse se différencient souvent leur stratégie de conquête et maintien du pouvoir en poursuivant à la fois des carrières municipales et ecclésiastiques, visant dans le dernier cas l'accès à la cour pontificale. Dans ce cas, la chaîne d'interrelations peut très bien aller des grands cardinaux – et même du pape – jusqu'au boulanger de quartier. À cette démarche, malgré son intérêt évident, on a pourtant préféré une analyse consacrée au dernier niveau de la configuration, entre les nobles et la population du quartier. Mais ce choix présuppose l'existence de configurations qui relient les individus jusqu'en haut de la chaîne – la partie de la configuration sur laquelle la plupart des études se sont concentrées jusqu'ici.

5. Rome au XVI^e et XVII^e siècle : les raisons d'un choix

Une des raisons qui a déterminé notre choix de Rome comme terrain de l'enquête est la volonté de porter l'attention sur la présence et l'importance des « couches inférieures », dans un contexte, ou mieux une configuration, qui a été décrite comme formée seulement par les nobles et la cour pontificale, détentrice du pouvoir central. Plusieurs études, mentionnées dans les pages précédentes, se sont focalisées sur la vie politique de l'État pontifical, en mettant en lumière les spécificités de ses structures et des processus qui le caractérisent, et qui ont été parfois interprétées comme paradigmatiques pour le développement de l'État moderne. Dans ce cadre, les recherches sur le patronage à Rome se sont essentiellement concentrées sur la cour pontificale et sur le phénomène du népotisme parmi les cardinaux ; à ce propos, Wolfgang Reinhard et ses élèves ont utilisé la notion de « *verflechtung* », et ensuite celui de micropolitique, pour décrire le poids des relations personnelles dans les carrières des cardinaux et dans l'organisation de la cour pontificale⁶⁴. Celles-ci ont été également analysées par Renata Ago dans son étude

⁶⁴ W. Reinhard, « Amici e creature. Micropolitica della curia romana nel XVII secolo », dans *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, 2 (2001), p. 59-78.

sur *Carriere e clientele nella Roma barocca*, ainsi que par Irene Fosi dans ses recherches sur les protégés des Barberini⁶⁵. Bien que Nussdorfer ait souligné que la noblesse municipale constituait un noyau d'intérêts locaux extrêmement dense⁶⁶, aucune étude ne s'est jamais attachée à comprendre la manière dont les élites agissaient localement, et sur quelles relations et quels échanges avec la population des quartiers leur pouvoir se fondait. Cependant, le choix de Rome comme site de l'enquête ne relève pas seulement de la volonté du souhait de combler un vide historiographique. Il entend aussi et surtout corriger l'approche qui est à l'origine de ce vide, parce qu'elle conçoit le pouvoir des élites comme quelque chose qui se reproduit grâce à la transmission d'un statut et grâce à un système de relations avec les hautes sphères du pouvoir central, sans aucun contact avec le reste de la population et notamment les couches inférieures. Celles-ci resteraient donc exclues du jeu politique, sauf pour des formes de résistance à l'avancement du processus de centralisation de l'État. Le cas de Rome montre, au contraire, que l'autorité des élites, avant même qu'elle soit convertie en offices municipaux, se construisait à partir du contact personnel avec les habitants du quartier, et que ces relations faisaient partie d'un ensemble d'éléments-clés – qui, par ailleurs, incluait indéniablement aussi les rapports avec le pouvoir central - garantissant l'accès au pouvoir municipal.

Le deuxième élément qui a commandé le choix de Rome comme terrain de l'enquête est l'ouverture de son élite, sur laquelle on s'est déjà attardé et qui sera approfondie au cours de ce travail. Brièvement, on peut rappeler que les membres de la noblesse de la ville n'étaient inscrits dans aucun livre d'or, et cela jusqu'en 1746, lorsque le pape Benoît XIV, avec la constitution « *Urbem Romam* », fit dresser la liste de 180 familles romaines faisant officiellement partie de l'aristocratie. Ainsi, tout au long de la période examinée (1550-1650), le patriciat est resté ouvert aux nouveaux arrivants, qui rejoignaient ses rangs à la faveur de stratégies différenciées. En effet, la mobilité de

⁶⁵ R. Ago, *Carriere e clientele nella Roma barocca*, Rome-Bari, Laterza, 1990 ; I. Fosi, *All'ombra dei Barberini: fedeltà e servizio nella Roma Barocca*, Rome, Bulzoni, 1997. Sur ces thèmes la bibliographie est très riche, voir, entre autres : A. Jamme, O. Poncet (éds.), *Offices et papauté. Charges, hommes, destins (XIVe-XVIIe siècle)*, Rome, École française de Rome, 2005 ; A. Menniti Ippolito, *Il governo dei papi nell'età moderna. Carriere, gerarchie, organizzazione curiale*, Rome, Viella, 2007 ; M. Laurain-Portemer, *Absolutisme et népotisme. La surintendance de l'État ecclésiastique*, Bibliothèque de l'École des chartes, 1973, tome 131, p. 487-568, Paris, 1973 ; G. Signorotto - M. A. Visceglia (éd.), *La corte di Roma fra Cinque e Seicento. « Teatro » della politica europea*, Rome, 1998 ; M. A. Visceglia, « Casa y servidores del papa durante la primera edad moderna » dans *Studia Historica. Historia Moderna*, 30 (2008), 85+, *Academic OneFile*, Web, 20 Nov. 2011.

⁶⁶ Nussdorfer, « Il 'popolo romano' e i papi », op. cit., p. 239-260.

l'élite romaine était inhérente au système politique de l'État pontifical : le pape était détenteur d'un pouvoir qui n'était pas transmissible, et, à chaque nouvelle élection d'un pontife, on assistait à un renouvellement, plus ou moins radical, de la cour et de son entourage. En outre, son rôle de ville capitale de l'État pontifical faisait de Rome la destination, souvent temporaire, de princes, ambassadeurs et cardinaux, qui s'y installaient avec leur cour et leurs groupes de protégés. Il en résultait une forte mobilité de la population, qui était pour une large part composée par des étrangers. Dans ce contexte de mobilité et changement, la nécessité des élites de maintenir et de renforcer l'emprise sur le territoire se faisait d'autant plus forte, surtout pour les familles d'ancienne noblesse municipale, qui se sentait concurrencées et menacées par les nouveaux arrivants. Certains, comme les Mattei, acceptèrent la situation et entamèrent des carrières ecclésiastiques tout en conservant les offices municipaux ; d'autres, comme les Velli, qui font l'objet de la dernière partie de cette étude, n'absorbèrent les changements que trop tard, et continuèrent à parier sur une stratégie qui, à la moitié du XVII^e siècle, n'était plus efficace, à savoir la concentration exclusive sur les charges municipales. Dans tous les cas, la construction du pouvoir local et l'accès au Capitole se révélaient des éléments précieux pour faire face à la concurrence de la noblesse de cour : en ce sens, tout au long de la période examinée, le Capitole est resté un enjeu essentiel pour les familles de l'ancienne noblesse.

Le gouvernement municipal de l'âge moderne a été décrit comme une institution totalement dépourvue de pouvoir, envahie par les émissaires du pape, dont il serait devenu le fantoche après le retour d'Avignon. La faiblesse de l'autorité capitoline a été soulignée par les observateurs contemporains ; d'après Paolo Giovio, le gouvernement municipal ne détenait qu'une « *autorité ridicule*⁶⁷ », limitée à l'image de son honneur passé, en raison de la politique pontificale d'insertion des familles étrangères dans la vie politique romaine. S'il est indéniable que le Capitole au XVI^e et XVII^e siècle n'exerçait plus le pouvoir exclusif dont il disposait dans le passé, il demeurait toutefois une ressource importante pour le patriciat urbain. Pour de nombreuses familles, le gouvernement municipal constituait une partie intégrante d'une stratégie d'ascension et d'affirmation sociale, puisque, comme on l'a vu, la participation à la vie politique et l'obtention d'une magistrature municipale était un élément anoblissant, reconnu par les

⁶⁷ P. Giovio, *La vita del cardinal Colonna*, 1529, cité dans M. Miglio, « L'immagine dell'onore antico. Individualità e tradizione della Roma municipale », dans *Studi Romani*, 31 (1983), p. 252-264 (p. 264).

autorités en tant que preuve de la noblesse d'un individu. Le rôle de Capitole comme facteur de promotion sociale était d'autant plus important que la noblesse de Rome ne disposait pas de liste de noblesse, et donc d'éléments d'inscription nette au sein de l'aristocratie. Cette recherche veut donc partialement corriger l'idée du Capitole comme d'une entité située complètement en dehors de la vie politique de la Rome moderne : au contraire, le gouvernement municipal est resté l'élément principal autour duquel se développaient les stratégies politiques de nombreuses familles, qui investissaient dans cette ressource à laquelle leur pouvoir local était si étroitement associé. Le cadre chronologique choisi pour cette recherche relève donc de la volonté d'analyser une période où le gouvernement municipal est déjà considéré dépourvu de pouvoir, mais pendant la plupart duquel le processus de fermeture du patriciat urbain n'a pas encore eu lieu, et les élites capitoline demeuraient ainsi des élites ouvertes.

6. La méthode et les sources

La méthode utilisée dans cette étude relève tout d'abord de la microanalyse⁶⁸. Ayant défini le pouvoir local comme issu d'un processus d'échange social, une approche microanalytique a été nécessaire afin d'enquêter sur un phénomène qu'il serait impossible de cerner autrement. S'agissant d'un phénomène difficilement saisissable, et jamais mentionné de façon explicite, l'existence de relations de patronage et la construction de l'influence sociale locale ont été démontrées grâce à la reconstruction du cadre des échanges sociaux qui reliaient les élites à la population des quartiers. En effet, les sources ne donnent que très rarement des indices de l'existence de rapport de patronage, au sens large du terme : la déclaration d'un charcutier, qui affirme avoir eu recours à la protection d'un noble qui client de sa boutique, lors d'un trouble avec la

⁶⁸ L. Allegra, « À propos de micro-macro », dans A. Bellavitis, L. Croq, M. Martinat (éd.), *Mobilité et transmission dans les sociétés de l'Europe moderne*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, p. 63-73 ; E. Grendi, C. Ginzburg, « Microstoria. Due o tre cose che so di lei », dans *Quaderni storici*, 86 (1994), p. 511-539 ; C. Ginzburg, C. Poni, « Il nome e il come. Scambio ineguale e mercato storiografico », dans *Quaderni storici*, 40 (1979), p. 181-190 ; E. Grendi, « Microanalisi e storia sociale », dans *Quaderni storici*, 35 (1977), p. 506-520 ; Id., « Ripensare la microstoria? », dans *Quaderni storici*, 86 (1994), p. 539-549 ; G. Levi, « I pericoli del Geertzismo », dans *Quaderni storici*, 58 (1985), p. 257-278 ; J. Revel, « L'histoire au ras du sol », préface à Giovanni Levi, *Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, Paris, Gallimard, Paris, 1989, p. I-XXXIII ; Id., « Micro-analyse et construction du social », dans J. Revel (éd.), *Jeux d'échelle. La micro-analyse à l'expérience*, Gallimard-Le Seuil, Paris, 1996, p. 15-36.

justice, la lettre d'un *Caporione* qui efface le mot « *mon* » qu'il avait instinctivement écrit avant *rione*, un autre *Caporione* qui propose à une jeune fille de l'aider parce qu'il dispose d'amis et protecteurs puissants, et ainsi de suite. À partir de ces éléments, on a choisi d'axer l'analyse sur le pouvoir dans le quartier comme détention et distribution de ressources locales : c'est un effet grâce aux ressources locales dont il dispose que le gentilhomme réussit à garder son pouvoir et le nouvel arrivant à entreprendre une carrière politique municipale. Et c'est autour de ces ressources que les relations avec la population du quartier se forment : en effet, si on sait depuis longtemps que les élites détiennent les ressources et les propriétés, ce travail s'est efforcé de démontrer qu'autour de ces biens des relations sociales se sont construites, dont les avantages étaient réciproques. La démarche suivie pour décrire le cadre du processus de formation du pouvoir local a donc consisté à reconstruire le contexte social, culturel, urbanistique et économique au sein duquel ces relations s'inscrivaient, ainsi que les transactions sociales et économiques qui relient le noble aux habitants du *rione*. Ainsi, le contexte fournit la clé de lecture d'éléments apparemment dépourvus de signification spécifique, et qui, quand ils sont mis en regard l'un de l'autre, forment un cadre assez net. Il s'agit donc de la juxtaposition d'éléments divers (les carrières municipales, le palais, la charité, les propriétés foncières, le crédit, etc.), qui sont décrits et approfondis successivement, et dont la pertinence n'est saisissable que si on les considère dans leur ensemble⁶⁹.

Cette démarche a été un choix de méthode, mais aussi le résultat de la difficulté posée par les sources, silencieuses quant au phénomène du patronage, et non homogènes, comme le sont le plus souvent les sources de l'âge moderne. Ne disposant pas de corpus complets, on a approfondi chaque thème ayant recours à une famille différente ; par exemple, en ce qui concerne les propriétés agricoles, le cas de la famille Mattei offre des nombreux actes notariés concernant la gestion des domaines, et le livre de comptes d'Orazio Manili des précieuses informations et plusieurs détails sur les relations du noble avec ses vigneron. Par contre, il est impossible d'étudier la composition du ménage (famille et *familia*, l'ensemble des serviteurs et domestiques) des Mattei, puisque les *stati d'anime* de leur paroisse ne sont disponibles qu'à partir du XVIII^e

⁶⁹ Carlo Ginzburg explique cette démarche ayant recours à la comparaison avec un tableau, dont les éléments ne sont compréhensibles que comme ensemble : cf. C. Ginzburg, « Microstoria: due o tre cose che so di lei », dans *Quaderni storici*, 86 (1994), p. 511-539.

siècle. Également, les *stati d'anime* de la paroisse de Santa Maria in Trastevere, où résidaient les Velli, auxquels la dernière partie de ce travail est consacrée, ne commencent qu'en 1656, à une date à laquelle la famille est désormais disparue. Par contre, la structure résidentielle d'une famille peut être analysée de près pour ce qui concerne les Cenci, installés dans une paroisse qui prend son nom de la famille : San Tommaso dei Cenci. Les Cenci sont une famille dont la structure résidentielle est fortement « clanique », comme on le verra dans le cours de ce travail : il s'agit certainement d'un cas extrême, mais non d'une exception ou d'une anomalie, car la tendance à habiter ensemble et à constituer des complexes résidentiels autour du palais était partagée par une large partie de l'aristocratie romaine.

Cet exemple est révélateur de deux spécificités de la démarche employée. En premier lieu, on a veillé à utiliser, dans la plupart des cas, des familles dont les caractéristiques sont assez semblables (carrière municipale, activités commerciales, propriétés agricoles, etc.), pour qu'on puisse étendre aux autres familles, de manière vraisemblable, les observations faites au sujet d'un cas spécifique⁷⁰. Tarquinio Santacroce crée un réseau social dans son quartier autour de relations de crédit ; bien qu'on n'ait pas des sources spécifiques pour étudier le crédit chez les Cenci, on peut raisonnablement supposer qu'il ne devait fonctionner de manière très différente. De même, l'importance de la reconnaissance de l'autorité personnelle dans le quartier ressort de certains procès qui voient les Velli impliqués ; toutefois, on peut supposer que ceci était un point important pour toutes les familles qui s'investissaient dans la politique locale. Par ailleurs, cette démarche pour ainsi dire « fragmentée », a l'avantage de montrer que la formation de relations sociales comme point de départ du processus de construction du pouvoir local a été une pratique largement répandue dans les élites municipales, et que l'enracinement politique dans le quartier s'accompagnait souvent à la création de liens sociaux tissés autour des ressources possédées. Cela concerne donc la plupart des familles capitoline,

⁷⁰ Parfois, et surtout dans les chapitres V et VI, on a inclus dans l'analyse les cardinaux et la noblesse titrée. Bien qu'on ait conscience des différences entre élites municipales, cardinaux et noblesse titrée, on a fait des exceptions lorsque les données présentaient des éléments capables de fournir des éclaircissements sur certains aspects du contexte qu'on s'est attaché à reconstruire. Dans le cas des palais (chapitre V), les exemples tirés de la noblesse titrée et des cardinaux servent à porter l'attention sur l'importance de l'entourage des domestiques de la famille qui habitait dans le palais, bien qu'on soit conscients du fait que la *familia* d'un prince n'était pas la même que celle d'un *outsider* de l'élite municipale, quant au nombre de domestiques. Également, on a choisi d'inclure les suppliques parce qu'elles sont des « preuves » explicites de l'existence de rapports de dépendance personnelle, bien que les élites municipales n'y soient pas impliquées.

même si pour chacune des familles considérées dans ce travail un seul aspect (propriété, crédit, etc.) est analysé.

Par conséquent, les sources utilisées sont extrêmement variées, puisqu'il s'agit de documents qui font référence à différentes familles. Mais la variété des sources est aussi un choix de méthode : en effet, le but de ce travail n'a pas été d'exploiter de façon intensive un seul corpus documentaire, mais plutôt de démontrer l'existence d'un phénomène, celui de la construction sociale du pouvoir local, en ayant recours à toutes les sources à même de contribuer à sa description. Tout d'abord, il faut préciser que l'on n'a que très rarement utilisé une source privilégiée pour l'étude du patronage aux plus hauts niveaux de l'échelle sociale, à savoir la correspondance, une des rares sources où la référence à la protection est faite de manière explicite⁷¹. Quelque soit l'intérêt de ce type de document, parce que l'on a choisi de centrer l'analyse sur les couches « inférieures », il n'a pas été possible de faire appel à ce type de source, puisque, comme on le sait, la pratique de l'écriture y restait rare. Une source assez similaire, qui a été exploitée dans ce travail, est proposée par le corpus des suppliques adressées au pape, dans lesquelles on peut trouver mention de références à des protecteurs, ou la notation « recommandé par » en marge du texte. Cependant, ces sources font surtout référence à des cardinaux et à des membres de la noblesse titrée et donc elles n'ont pas été exploitées de façon importante.

Venons-en donc aux sources effectivement utilisées. Afin de reconstruire les carrières municipales des membres de l'élite capitoline, on a construit une base de données composée par les noms des tous les officiers élus entre 1550 et 1650, à partir des volumes des réunions du Conseil municipal. Cette base de données, qui compte 19 610 entrées, a rendu possible une approche statistique des modèles de carrières municipales, en s'interrogeant notamment sur le rapport avec le quartier, comme l'on verra par la suite.

Pour décrire l'enracinement physique de la famille dans le quartier, on a essentiellement fait appel aux *stati d'anime* de plusieurs paroisses. Les livres des *status animarum* recensaient la population des paroisses chaque année avant Pâques, afin de dresser la liste de ceux qui pouvaient recevoir la communion pascale. Bien que de façon non

⁷¹ Sur ce sujet, voir J. Boutier, « Adresser ses vœux au grand-duc. Pratiques épistolaires entre recherche de la grâce et expression de la fidélité dans l'Italie du XVII^e siècle », dans J. Boutier, S. Landi, O. Rouchon (éds.), *La politique par correspondance. Les usages politiques de la lettre en Italie, XIV^e-XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 249-274.

standardisée, les curés enregistraient dans ces livres plusieurs informations sur la population de leurs paroisses, et notamment le nom du chef de famille, ceux des autres membres composant la famille et les rapports de parenté des co-résidents avec le chef de famille, le métier, l'âge et l'origine géographique. En outre, les états des âmes décrivent parfois le territoire du point de vue topographique, en mentionnant les confins, la division en îlots, la structure des immeubles, et ainsi de suite. Il s'agit donc d'une source essentielle pour étudier le cadre socio-territorial qui était celui des familles du patriciat urbain étaient. Pour ce qui concerne la sélection des paroisses, elles ont été choisies suivant la richesse des informations disponibles (dans chaque paroisse, et souvent pour chaque année, un curé différent préparait ces documents : l'hétérogénéité des informations est donc très forte) et par la présence d'*isole* (îlots), des zones urbaines fortement connotées par la présence de complexes résidentiels nobiliaires.

L'aspect « culturel » du rapport de patronage et la reconnaissance de l'autorité personnelle au sein du quartier ont pu être étudiés en faisant appel aux procès et aux documents de la *Miscellanea famiglie*. Les procès, sur l'utilisation on renvoie aux réflexions de Carlo Ginzburg⁷², ont été sélectionnés sur la base des acteurs impliqués : membres de la noblesse municipale et/ou leurs domestiques. Leur utilisation est transversale aux sujets approfondis dans chaque chapitre, parce que les témoignages et les déclarations, lorsqu'ils répondent à une question, incluent parfois des détails qui, bien qu'ils soient probablement inutiles aux fins du procès, peuvent être extrêmement précieux pour l'historien. Lorsque le *Caporione* Francesco Del Bene, accusé de viol, reconnaît avoir dit à la fille qu'il avait des amis puissants qui l'aideraient à entrer dans un couvent, il livre une information qui complète le cadre du rapports de patronage qu'on a tâché de décrire : il s'agit d'une information inattendue, pour ainsi dire, puisque rien, dans un procès pour viol, ne devrait apparemment laisser attendre que ce type de relations auraient été mentionnées. En ce qui concerne la *Miscellanea famiglie*, elle a été exploitée pour chercher les actes à travers lesquels le noble se portait garant dans une dispute judiciaire ; il s'agissait là d'une pratique souvent nécessaire pour obtenir l'abandon d'une plainte et éviter un procès. Dans ce cas, des membres de l'élite capitoline, agissaient en tant que garant pour des individus qui pouvaient appartenir à

⁷² C. Ginzburg, « L'inquisitore come antropologo », *Il filo e le tracce. Vero, falso, finto*, Milan, Feltrinelli, 2006, p. 270-280 (éd. or. 1989). Sur l'utilisation des sources criminelles par l'histoire sociale voir aussi E. Grendi (éd.), « Fonti criminali e storia sociale », *Quaderni storici*, 66 (1987).

toutes les couches sociales ; toutefois, on a concentré l'attention sur les actes qui mettaient en évidence le lien entre le noble et les couches « inférieures » : par exemple, lorsque Massimo Massimi se porte garant pour un groupe de porteurs immigrés de la Valtellina.

Les rapports sociaux noués autour des transactions économiques ont été étudiés grâce à plusieurs sources. Tout d'abord, les actes notariés. Comme c'est le cas des procès, il s'agit là d'une source transversale par rapport au découpage de nos chapitres parce leur contenu est très varié. On a consulté les actes concernant le patrimoine des membres de l'élite municipale (inventaires, testaments, donations, achats de maisons et domaines), les immeubles (location d'appartements), les biens agricoles (contrats de salariés et de vigneron), les activités commerciales (ventes et achat, notamment de produits de la campagne) et le crédit (prêts). Mais les documents les plus utiles pour tenter la reconstruction des relations sociales et commerciales ont été les livres de comptes. Parmi les livres de comptes exploités dans ce travail, on peut distinguer trois types différents, portant sur les locations de biens immobiliers, la gestion d'une vigne et le crédit. On a choisi des livres à même d'apporter des éclaircissements et de fournir de détails utiles à l'approfondissement de certains aspects du phénomène étudié. Ainsi, le livre de comptes de Tarquinio Santacroce a été analysé car il est riche d'informations sur les débiteurs du noble, tandis que celui d'Antonio Formicini est très détaillé quant aux locataires qui se succèdent au cours des années dans ses immeubles.

Enfin, le cas des Velli a été approfondi grâce aux archives familiales, très riches et variées. Elles se composent d'environ 30 volumes, qui vont de 1541 à 1688. On peut y distinguer plusieurs types de sources : les grands livres, les livres de recettes et dépenses, les volumes de reçus, les livres de frais divers, les registres d'actes notariés concernant le patrimoine de la famille, les volumes relatifs à la gestion des domaines et un cadastre des biens immobiliers et des propriétés foncières. Ces archives, jusqu'à présent inexplorées, ont été une ressource essentielle pour mener l'étude d'un cas exemplaire.

Pour conclure, on évoquera brièvement le plan retenu pour présenter les résultats de cette recherche, afin de rendre compte des choix qui ont été faits. Une première partie présente certains des éléments-clés de la recherche, ainsi que les débats historiographiques dont ils font l'objet : le patriciat urbain (chapitre I), le fonctionnement du gouvernement municipal (chapitre II) et les modèles de carrières

municipales (chapitre III). Cette partie a semblé nécessaire afin d'introduire des concepts et des catégories – telles que l'élite municipale, le Capitole et les carrières politiques – qui sont centrales dans l'ensemble de ce travail. Avec la deuxième partie, on aborde la construction du pouvoir local, en analysant l'ancrage des acteurs dans le quartier d'un point de vue socio-topographique. Les chapitres IV et V analysent la présence des familles de la noblesse municipale dans l'espace du quartier, en se focalisant sur le palais - et ce qui l'a précédé, le complexe résidentiel médiéval -, et ceux qui y habitaient et qui le fréquentaient. Le but est de montrer que, tout au long de la période examinée, le palais a continué d'être un centre d'agrégation d'un groupe informel qui se créait autour du noble, selon un modèle qui peut évoquer, *mutatis mutandis*, les fiefs urbains de la Rome médiévale. Dans le chapitre V, on étudie aussi le rôle topographique du palais sur les alentours, et la formation d'îlots, des espaces semi-privés de « propriété » de la famille. Les formes de l'autorité personnelle et son rôle dans les quartiers sont décrits dans le chapitre VI, qui présente les différents moyens mis en œuvre pour garder l'emprise sur le territoire : de la violence à la charité. Avec la troisième partie, on aborde le sujet des transactions économiques et sociales qui liaient les membres de l'élite municipale aux habitants des quartiers, pour montrer la logique sociale des échanges. On a découpé le thème en trois chapitres, qui portent sur les biens immobiliers et les relations entre locataires et propriétaires (chapitre VII), la gestion de domaines et vignes et les rapports avec les salariés (chapitre VIII) et les relations de crédit (chapitre IX). Enfin, une quatrième partie est consacrée à une étude de cas, celui de la famille Velli et du quartier Trastevere. Le *rione* a été choisi parce qu'il était le plus « populaire » de la ville, un territoire urbain à vocation agricole et commerciale. Les Velli y étaient parmi les familles les plus importantes. Divisée en deux chapitres (le X, qui traite de l'ancrage de la famille dans le quartier et le XI qui porte sur les transactions des Velli avec les habitants du Trastevere), cette dernière partie voudrait reprendre l'ensemble des aspects du modèle qui ont été présentés au cours de la thèse, autour d'un cas familial. Ce faisant, on souhaité proposer une vue d'ensemble des mécanismes de construction du pouvoir local au sein d'un quartier.

Partie I

L'élite municipale de Rome

Chapitre I

La noblesse romaine à l'époque moderne : un regard introductif

La noblesse romaine, l'un des pôles autour desquels cette recherche s'articule, est le sujet de ce chapitre. On y présente le cadre général de l'évolution des élites romaines, depuis le Moyen Âge jusqu'au XVII^e siècle, en insistant sur un thème central de cette thèse : le caractère ouvert de la noblesse de Rome¹.

1. Le débat historiographique

Les élites romaines ont été étudiées notamment en relation avec le pape, la Curie et la cour pontificale, lorsqu'une nouvelle série de travaux, à la fin des années 1970, s'est concentrée sur l'État pontifical et sur sa modernité. La nature particulière de la monarchie pontificale, qui mélange spirituel et temporel et qui les remet entre les mains d'une seule personne, a attiré l'attention des historiens qui se sont interrogés sur les formes particulières que l'État moderne prenait dans un tel contexte. L'étude de Mario Caravale et Alberto Caracciolo (1978) sur l'État pontifical de Martin V à Pie IX mettait en évidence les failles du gouvernement de pape : sa faiblesse, son manque

¹ Ce chapitre ne prétend pas être exhaustif sur le thème de la noblesse romaine, et encore moins sur celui des patriciats italiens ou européens, en raison de l'ampleur de la bibliographie existante et des sujets à traiter. Dans ces quelques pages, on se contentera d'aborder certains des thèmes qui concernent la noblesse romaine, en privilégiant ceux qui sont centraux pour cette recherche.

d'organisation, les difficultés de son économie - grevée par les frais de prestige – et l'absence d'une classe de fonctionnaires laïcs, la bureaucratie étant composée en bonne partie par des clercs. À cet article, qui soulignait les insuffisances de l'État du pape en les évaluant selon des critères inadéquats à la société de l'époque, Paolo Prodi opposa en 1982 une interprétation nettement différente, qui, au contraire, voyait dans la monarchie pontificale l'anticipation de ce qui, selon l'auteur, allait devenir par la suite une caractéristique de l'État moderne : l'absolutisme. Selon Prodi, la nature à la fois spirituelle et temporelle de l'autorité papale conduit à l'intégration du pouvoir religieux et du pouvoir civil, favorisant ainsi le développement d'un État absolutiste, avant toute autre monarchie européenne. À la suite de Prodi, d'autres études ont renforcé l'image de l'État pontifical comme anticipateur de la tendance de l'Europe moderne à l'absolutisme, et ont repris et approfondi la catégorie de l'absolutisme pontificale, qui se distinguerait par sa cohérence et précocité. Dans cette lecture, l'État pontifical était donc passé d'un système de pouvoir « malade » et décadent à une forme de gouvernement efficace et anticipatrice des tendances européennes.

Le thème de la bureaucratie et des élites politiques et sociales a été étroitement lié à celui de la construction de l'État moderne dans les domaines pontificaux. La noblesse romaine a surtout été étudiée, comme on l'a dit, dans ses relations avec la cour pontificale, posant ainsi la question du patronage et de la formation de la classe de fonctionnaires. Dans ce cas aussi, le débat trouve son point de départ à la fin des années 1970, avec la publication de l'ouvrage de Wolfgang Reinhard *Freunde und Kreaturen*². Reinhard y portait l'attention sur le réseau social – le *network* – ainsi que sur le patronage en tant qu'éléments essentiels pour le fonctionnement de l'État pontifical, et en tant que catégories nécessaires pour une véritable compréhension de la structure politique de cet État³. L'historien allemand identifiait quatre cercles concentriques de

² W. Reinhard, « Amici e creature. Micropolitica della curia romana nel XVII secolo », dans *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, 2 (2001), p. 59-78. Un commentaire sur l'intérêt de l'historiographie allemande pour la cour papale se trouve dans I. FOSI, « Amici, creature, parenti : la corte romana osservata da storici tedeschi. Introduzione », dans *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, 2 (2001), p. 53-58. Les allemands ne sont pas les seuls à avoir étudié la cour papale, un sujet dont la bibliographie est très riche. Voir, comme points de départ, G. Signorotto, M. A. Visceglia (éd.), *Court and politics in Papal Rome, 1492-1700*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002 ; M. A. Visceglia, « Burocrazia, mobilità sociale e patronage alla corte di Roma tra Cinque e Seicento. Alcuni aspetti del recente dibattito storiografico e prospettive di ricerca », dans *Roma moderna e contemporanea*, 3 (1995), p. 11-55 ; Ead., *La città rituale : Roma e le sue cerimonie in età moderna*, Rome, Viella, 2002 ; C. Brice, M. A. Visceglia (éds.), *Cérémonial et rituel à Rome : XVI^e – XIX^e siècle*, Rome, École française de Rome, 1997.

³ Voir aussi W. Reinhard, *Papal Power and Family Strategies in the Sixteenth and Seventeenth Centuries*,

patronage, à savoir la cour du pape, l'État pontifical, les anciens États italiens et les pays catholiques européens, notamment l'Espagne. Les décisions prises à la cour seraient donc destinées, telles que les ondes concentriques laissées par une pierre jetée à la surface de l'eau, à se transmettre loin vers l'extérieur, grâce aux réseaux de cardinaux, officiers, amis et protégés dispersés à travers l'Europe catholique. Le concept de patronage appliqué à la cour romaine se retrouve au centre de l'ouvrage d'Irene Fosi sur la famille Sacchetti⁴. Cet ouvrage s'interroge sur la relation de protection et fidélité, en cherchant à saisir les formes concrètes du patronage : le cas étudié est celui de la famille Barberini et de leurs protégés – les Sacchetti – et du cardinal Giulio Sacchetti en particulier. Le projet est ici d'enquêter sur l'effet, en termes économiques, mais aussi de prestige social, de la gestion d'offices et charges reçues par un patron, auquel on est lié par des liens d'amitié et protection aussi bien que par des intérêts économiques et politiques. Au cœur de cet ouvrage on retrouve le problème de la formation de la bureaucratie : elle s'insère donc dans la réflexion sur la formation de l'État moderne et sur le fonctionnement des institutions de l'État pontifical.

Le patronage serait ainsi un élément spécifique de la structure politique, et non, comme il a été interprété auparavant, un signe de la corruption clientélaire et de la décadence de l'État pontifical. Dans la même tendance interprétative se situe l'article de Anthony Molho sur le patronage et l'État dans l'Italie moderne⁵. En s'opposant à Yves Durand et Roland Mousnier, Molho y souligne l'importance de la dimension temporelle du patronage, aspect capable, selon lui, de rendre cette catégorie interprétative réellement utile. Selon Molho, le patronage en Italie serait l'élément qui permet le fonctionnement de la structure politique des États : il le définit comme une sorte de lubrifiant des institutions gouvernementales et sociales. Laurie Nussdorfer, dans son ouvrage sur le Capitole – le gouvernement municipal – dans la première moitié du XVII^e siècle, pousse cette interprétation plus loin encore, en affirmant que le patronage n'est pas l'élément qui a rendu possible le fonctionnement des structures gouvernementales, mais plutôt qu'il s'identifiait avec lui, c'est-à-dire que le patronage est inséparable du

dans R. G. Asch, A. M. Birke (éds.), *Patronage and the Nobility. The Court at the Beginning of the Modern Age. 1450-1650*, Oxford, Oxford University Press, 1991, p. 329-356.

⁴ I. Fosi, *All'ombra dei Barberini. Fedeltà e servizio nella Roma barocca*, Rome, Bulzoni editore, 1997.

⁵ A. Molho, « Patronage and the State in Early Modern Italy », dans A. Maczak (éd.), *Klientelysteme im Europa der frühen Neuzeit*, Munich, R. Oldenbourg, 1988, p. 233 -242.

fonctionnement même des institutions pontificales⁶. L'ouvrage de Nussdorfer – une des rares études qui ont pris pour objet l'élite capitoline – se concentre sur les relations entre le pape et le patriciat municipal, en vue d'analyser la forme prise par l'absolutisme dans le contexte particulier de l'État pontifical. L'historienne montre comment le réseau de patronage reliait étroitement les familles nobles à la cour pontificale. Celle-ci représentait, on le verra par la suite, une importante source de pouvoir. Selon Nussdorfer, les familles qui occupaient des charges municipales étaient en constantes relations avec le pape et sa cour, grâce aux liens étroits entre le Capitole et la *Curia*, des liens de patronage qui se concrétisaient en des faveurs réciproques. Le Capitole serait ainsi un client de la cour, et les familles de la noblesse romaine trouveraient dans les offices municipaux une voie préférentielle pour établir un lien avec le pape. Les intérêts et les motivations qui exhortaient les membres des familles nobles à entamer une carrière curiale ont été analysés par Renata Ago dans son ouvrage *Carriere e clientele nella Roma barocca*⁷. Ago y montre que la présence d'un de leurs membres à la Curie pontificale était pour les familles nobles une ressource précieuse. L'un des fils cadets, exclus de l'héritage familial immobilisé par le fidéicommiss, y était généralement destiné. L'objet de cette étude est la classe dirigeante pontificale, à travers l'analyse des identités des membres de la Curie, des officiers pontificaux, des charges principales, de la façon d'y accéder et la valeur et l'importance que les offices assumaient dans la vie et la carrière des individus. À travers l'utilisation de fonds familiaux (Spada Veralli, Santacroce et Cybo), et notamment de correspondances et d'une autobiographie, Ago s'interroge ainsi « *sur les modalités de formation et d'action d'un groupe social, sur les interactions dynamiques entre culture et comportements collectifs d'un côté, et les choix et les motivations individuelles ou subjectives, de l'autre*⁸ ».

Au delà des relations de la noblesse avec la Curie pontificale, certaines études ont restitué un cadre général de l'élite romaine et de son évolution au cours de l'époque moderne. Un ouvrage de référence est celui qu'a édité Maria Antonietta Visceglia, publié en 2001⁹. L'ouvrage rassemble plusieurs études qui concernent les différents

⁶ Nussdorfer L., *Civic politics in the Rome of Urban VIII*, Princeton, Princeton University Press, 1992; Ead. « Il 'popolo romano' e i papi: la vita politica della capitale religiosa », dans L. Fiorani, A. Prosperi (éds.), *Storia d'Italia. Annali 16. Roma, la città del papa*, Turin, Einaudi, 2000, p. 239-260 ; Ead., *City Politics in Baroque Rome, 1623-1644*, Ph. D. dissertation, Princeton University, 1985

⁷ R. Ago, *Carriere e clientele nella Roma barocca*, Rome-Bari, Laterza, 1990, ma traduction.

⁸ *Ibidem*, p. 7.

⁹ M. A. Visceglia (éd.), *La nobiltà romana in età moderna. Profili istituzionali e pratiche sociali*, Rome,

aspects du sujet à travers l'étude de cas d'une famille. Les aspects traités vont des transformations de l'élite capitoline, aux stratégies résidentielles, des fiefs au népotisme, du langage politique au réseau de crédit, du patronage artistique à la réputation. Une attention constante aux choix économiques des élites romaines et aux différentes formes d'investissement caractérise l'ouvrage que Richard J. Ferraro sur la noblesse romaine entre les années 1560 et 1700¹⁰. Il s'agit d'une thèse de doctorat, consacrée à l'étude de la noblesse romaine, « *de sa composition, de sa fortune et de ses investissements* ». Après deux chapitres sur la composition de la noblesse, les types de familles, les choix résidentiels, les politiques matrimoniales, l'auteur étudie les activités économiques, dans le souci constant d'inclure dans l'analyse le plus grand nombre de familles. Il y traite aussi de sujets tels que la pratique du commerce, les investissements financiers, les propriétés immobilières en ville et en campagne et les diverses formes de crédit. D'autres travaux ont étudié, plutôt que le cadre général, les familles, leurs histoires et leurs stratégies. Certaines monographies ont été consacrées à des familles nobles entre la fin du Moyen Âge et le début de l'époque moderne, par exemple la famille Leni ou les Porcari¹¹. Ces contributions se distinguent par une approche centrée sur les activités économiques des familles¹², en considérant les différents secteurs vers lesquels les investissements de la noblesse s'orientaient, et en soulignant ainsi les interactions des élites avec d'autres couches de la population autres que la Curie et ses membres. Une étude particulière sur une famille romaine entre le XV^e et XVI^e siècle est celle de Mario Bevilacqua sur les Cenci, qui analyse la formation de la zone appelée « *Monte dei Cenci* », où la famille s'était installée et avait développé une stratégie d'implantation immobilière, jusqu'à la dominer entièrement¹³. D'autres études se focalisent sur les familles de la noblesse au cours des siècles XVII^e et XVIII^e : c'est le cas, parmi les

Carocci editore, 2001.

¹⁰ R. J. Ferraro, *The nobility of Rome, 1560-1700 : a study of its composition, wealth, and investement*, Ph.D. dissertation, University of Wisconsin, 1994.

¹¹ I. Ait, M. Vaquero Pineiro, *Dai casali alla fabbrica di San Pietro : i Leni, uomini d'affari del Rinascimento*, Rome, Roma nel Rinascimento, 2000 ; A. Modigliani, *I Porcari : storie di una famiglia romana tra medioevo e rinascimento*, Rome, Roma nel rinascimento, 1994 ; I. Ait, A. Esch, *Aspettando l'anno santo : fornitura di vino e gestione di taverne nella Roma del 1475*, Tubingen, Niemeyer, 1993 ; A. Esposito, « Famiglia, mercanzia e libri nel testamento di Andrea Santacroce (1471) », dans *Aspetti della vita economica e culturale a Roma nel Quattrocento. Fonti e studi per la storia economica e sociale di Roma e dello stato pontificio nel tardo medioevo*, Tubingen, Istituto di studi romani, 1981, p. 195-220.

¹² Voir aussi A. Modigliani, « 'Li nobili huomini di Roma' : comportamenti economici e scelte professionali », dans S. Gensini (éd.), *Roma capitale (1447-1527)*, Rome, Pacini Editore, 1994, p. 345-372.

¹³ M. Bevilacqua, *Il Monte dei Cenci : una famiglia romana e il suo insediamento urbano tra medioevo e età barocca*, Rome, Gangemi, 1993.

autres, des contributions de Benedetto Borello sur la famille Pamphilij¹⁴ et de Bertrand Forclaz sur les Borghese¹⁵. Comme son titre l'annonce, l'étude de Borello est centré sur les stratégies familiales qui permirent l'ascension sociale des Pamphilij du patriciat jusqu'au pontificat. Elle analyse les ressources sur lesquelles la famille a pu s'appuyer, non seulement en considérant la propriété immobilière ou la relation avec la Curie, mais aussi en soulignant la place importante occupée par les réseaux sociaux, la progressive maîtrise du quartier de résidence (Parione) et, enfin, les stratégies de construction du passé familial. Centré également sur une famille romaine, les Borghese, l'ouvrage de Forclaz se focalise sur la gestion et le gouvernement des fiefs de cette puissante famille. Forclaz analyse l'exercice des droits seigneuriaux par la famille Borghese, qui avait constitué un vaste patrimoine dans le Latium et, en conséquence, la juridiction dans ces domaines, ce qui est l'occasion de montrer que l'absolutisme pontifical n'était pas tel qu'il a habituellement été décrit. En contribuant ainsi au débat sur la modernité de l'État pontifical, Forclaz souligne le caractère fortement négocié de l'autorité seigneuriale dans ses domaines, en mettant en lumière l'existence des factions, la nécessité de construire un réseau de clientèle avec les notables locaux et les différents acteurs engagés dans la gestion du pouvoir. Une autre monographie, plus ancienne, elle aussi consacrée aux Borghese, est celle de Guido Pescosolido sur le patrimoine foncier de la famille au cours des siècles XVIII^e et XIX^e¹⁶. Cet ouvrage, écrit à la fin des années 1970, a été l'un des premiers à s'intéresser aux aspects économiques concernant la noblesse romaine. Pescosolido étudie le patrimoine foncier des Borghese à travers une analyse très détaillée des rentes, des frais, des investissements, des systèmes de comptabilité et des rapports de production, en montrant que ce patrimoine était la véritable base économique sur laquelle la famille a construit sa puissance. Avec ce dernier ouvrage, on est revenu à la fin des années 1970, au début du renouvellement de l'historiographie sur l'État pontifical et sa noblesse. Sans aucune prétention à l'exhaustivité, que l'ampleur du sujet rendrait difficile, on passe maintenant de

¹⁴ B. Borello, *Du patriciat urbain à la Chaire de Saint Pierre : les Pamphilij du XV^e au XVIII^e siècle*, Thèse de doctorat, École des hautes études en sciences sociales, 2000 ; Ead., *Trame sovrapposte : la socialità aristocratica e le reti di relazioni femminili a Roma, XVII-XVIII secolo*, Naples, Edizioni scientifiche italiane, 2003.

¹⁵ B. Forclaz, *La famille Borghese et ses fiefs : l'autorité négociée dans l'État pontifical d'Ancien Régime*, Rome, École française de Rome, 2006 ; Id., *Les Borghese et leurs fiefs aux XVII^e et XVIII^e siècles : gestion économique, stratégies sociales et enjeux politiques*, Thèse de doctorat, École des hautes études en sciences sociales – Université de Fribourg, 2003.

¹⁶ G. Pescosolido, *Terra e nobiltà : i Borghese, secoli XVIII e XIX*, Rome, Jouvence, 1979.

l'historiographie à l'objet en question – la noblesse romaine –, en remontant le temps au Moyen Âge.

2. Les élites romaines à la fin du Moyen Âge

La Rome médiévale a souvent été décrite comme une ville dominée par les « barons ». Au cours de cette époque, une différence nette séparait les familles baronales du reste de l'aristocratie de la ville : cette distinction s'exprimait au niveau des patrimoines, des pouvoirs, des langages politiques et, comme on le verra par la suite, des choix résidentiels. Bien que ce travail soit centré sur l'élite capitoline aux siècles XVI^e et XVII^e (donc plutôt sur le patriciat que sur les familles féodales et baronales), une perspective de plus longue durée s'impose si l'on cherche à présenter le cadre général de l'aristocratie de Rome. La noblesse romaine médiévale est caractérisée par la bipartition bien connue entre *magnifici viri* et *nobiles viri*¹⁷. Plusieurs études ont été consacrées à la distinction entre le groupe des familles baronales (*magnates et potentiores, magnifici viri*), la noblesse municipale (*nobiles viri* ou *milites*) et les *populares*.

2.1. Les barons

Le groupe des barons était composé d'une quinzaine de lignages de grandes familles, qui s'étaient affirmées à la fin du XII^e siècle à Rome et dans le Latium¹⁸. La supériorité sociale du baron a pris naissance dans l'exercice de juridictions territoriales, qui n'étaient pas définies par un contrat féodal précis. Surtout au cours du XIV^e siècle, les barons disposaient d'une autonomie et d'une puissance à l'intérieur de leurs domaines qui les distinguaient par exemple des seigneurs siciliens et napolitains dépendants de la monarchie angevine¹⁹. Les barons étaient étroitement liés au pape, source de leur

¹⁷ S. Carocci, « Una nobiltà bipartita. Rappresentazioni sociali e lignaggi preminenti a Roma nel Duecento e nella prima metà del Trecento », dans *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano per il Medio Evo e Archivio Muratoriano*, 95 (1989), p. 71-122.

¹⁸ Les familles des barons étaient les suivantes: Orsini, Colonna, Annibaldi, Conti, Savelli, Caetani, Anguillara, Annibaldi, Boccamazza, Capocci, Conti, Normanni, Alberteschi, Sant'Eustachio, Stefaneschi.

¹⁹ E.I. Mineo, *Nobiltà romana e nobiltà italiana (1300-1500)*, dans S. Carocci (éd.), *La nobiltà romana nel medioevo*, Rome, École française de Rome, 2006, p. 43-70.

autorité, surtout lorsqu'un membre de la famille était élevé au trône pontifical et pouvait ainsi favoriser sa maison à travers, entre autre, la pratique du népotisme. Cette pratique, attestée à partir de la fin du XIII^e siècle²⁰, a toujours été condamnée par l'historiographie, qui l'a interprétée comme un signe de la décadence et comme une « maladie » du système politique. Néanmoins, selon l'historien britannique Daniel Waley, le népotisme ne doit pas être compris comme une pratique dégénérative, mais plutôt une nécessité interne à la structure de pouvoir de la papauté médiévale²¹. Tout d'abord, le népotisme répondait à l'exigence du pape de contrôler Rome et le Capitole : elle n'était possible qu'en s'appuyant sur la collaboration et sur le pouvoir des barons. En effet, un pape sortant d'une famille baronnale pouvait compter sur l'aide des barons en ce qui concernait le contrôle du territoire de la ville et de la campagne environnante, grâce aux liens de parenté et aux alliances avec d'autres familles, à l'autorité exercée sur les vassaux et à la présence des forteresses. Dans l'analyse de Waley, le second élément qui faisait du népotisme un facteur essentiel à la structure de pouvoir du pape trouverait son origine dans les difficultés de recrutement d'officiers fiables. En effet, le corps d'officiers qui était en train de se former autour de la Curie était encore trop exigu, et le pape n'était pas en mesure de commander personnellement des armées. Pour ces raisons, les pontifes préféraient confier les charges les plus importantes (surtout de type militaire), à des parents et à des amis. Les liens entre le pape et les barons seraient ainsi le résultat de la faible organisation de l'État pontifical, unie à l'absence d'un réseau de vassaux sur la fidélité desquels le pape ne pouvait pas s'appuyer, parce qu'il était un souverain élu et donc dépourvu de liens stables avec les élites locales.

Sandro Carocci est revenu sur cette interprétation pour la nuancer. Tout en reconnaissant la faiblesse de l'organisation de l'État pontifical médiéval, il observe en même temps un processus de construction de structures de gouvernement, administration et fiscalité de plus en plus complexes et stables. D'après Carocci, à l'origine du népotisme serait plutôt un sentiment d'appartenance familiale et de clan, qui pousserait le pape à privilégier constamment « ses » hommes. Cette dynamique serait plus évidente encore lorsqu'on constate la croissance des pouvoirs pontificaux et des moyens financiers et de gouvernement dont le pape disposait.

²⁰ S. Carocci, *Baroni di Roma. Dominazioni signorili e lignaggi aristocratici nel Duecento e nel primo Trecento*, Rome, École française de Rome, 1993 ; Id., *Il nepotismo nel Medioevo : papi, cardinali e famiglie nobili*, Rome, Viella, 1999.

²¹ D. Waley, *The Papal State in Thirteenth Century*, Londres, St Martin's Press, 1961.

Interpréter le népotisme comme l'inévitable produit d'une organisation d'État gérable exclusivement à travers le recours à la force militaire des parents ne semble pas être entièrement acceptable. Si la recherche d'officiers fiables et d'aides au contrôle de Rome peut effectivement justifier certaines concessions et favoritismes, en réalité, si nous voulons expliquer la diffusion du népotisme il faut utiliser des critères interprétatifs moins centrés sur l'État, donc moins modernes, et réaffirmer avec force que, en accord avec les mots des contemporains, c'était l'amour pour ses parents et alliés qui, en premier lieu et parfois exclusivement, portait le pontife à multiplier les concessions et, dans certains cas, les offices²².

Si une importante source de pouvoir des barons était bien la papauté, comme on l'a rappelé, ces familles n'oublient pas pour autant les pouvoirs municipaux et la politique communale. La tendance historiographique générale souligne les origines urbaines des aristocraties romaines²³, y compris les barons, qui monopolisaient les charges municipales les plus importantes (celles de sénateur) tout au long de la période comprise entre 1250 et 1350. En effet, les barons dominèrent le premier siècle de vie de la Commune romaine, ce qui confirme leur origine urbaine, à la fois militaire et mercantile. La situation changea pendant la première moitié du XIV^e siècle, lorsque plusieurs facteurs contribuèrent à éloigner les barons de la ville. Le facteur principal fut l'intensification de l'identité curiale des barons, dont les fils entreprirent de plus en plus des carrières ecclésiastiques. En deuxième lieu, on assiste à un élargissement au sens régional et suprarégional de leur champ d'action. En effet, pendant le XIV^e siècle les *magnifici viri* ont eu tendance à occuper des charges politiques à l'intérieur de l'État pontifical, et non plus seulement dans le territoire de Rome au sens étroit du terme. Ils devinrent ainsi recteurs des provinces et vicaires des villes. C'est à cette époque, comme E. Igor Mineo le souligne, que les destins des familles de barons commencèrent à être associés au développement de l'État pontifical en tant qu'élite italienne et internationale plutôt que proprement romaine.

Le statut de Rome du 1363 sanctionna une distinction majeure entre les deux composantes de l'élite nobiliaire : il établit que seulement les *nobiles viri* et les *populares* avaient le droit d'occuper des charges municipales. Bien que les barons aient alors tendu à prendre leurs distances par rapport à la ville, la règle imposée par le statut

²² Carocci, *Baroni di Roma*, op. cit., p. 52.

²³ En outre des études de Sandro Carocci, voir J.-C. Maire Vigueur, « Il comune romano », dans A. Vauchez (éd.), *Roma medievale*, Rome-Bari, Laterza, 2001, p. 117-157 ; M. Vendittelli, « Élite citadine : Rome aux XII^e-XIII^e siècles », dans *Les élites urbaines au Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, 1997, p. 193-200.

fut à l'origine d'une forte conflictualité et d'une rupture au sein de l'aristocratie romaine. Bien qu'exclus de la classe dirigeante urbaine, les barons gardèrent pourtant une présence forte dans le tissu urbain, tout en restant à l'intérieur de l'espace politique de la ville. L'absence du pape, pendant la période d'Avignon, et les régimes populaires du XIV^e siècle représentèrent pour le baronnage une double difficulté qui allait être à l'origine d'une forte sélection en son sein, car ces grandes familles étaient étroitement liées à la papauté, d'où venait leur autorité. Toutefois, le retour du pape à Rome n'allait pas voir la reprise de l'« âge d'or » baronnal, mais plutôt l'affirmation de la centralité de la monarchie pontificale et l'adoption de la part des barons de stratégies pour faire face à la nouvelle situation politique. Ils durent notamment affronter la compétition pour le pouvoir induite par la multiplication des sujets protagonistes : la cour pontificale du XV^e siècle devient en effet un espace de moins en moins romain, du fait de la présence des *curiales*, qui arrivaient à Rome en suivant le pape à la recherche d'une ascension sociale et économique, et en liant leurs destins à la cour.

2.2. *Milites, nobiles viri, populares*

L'élite « populaire » du XIV^e siècle était composée par les grands entrepreneurs agricoles, les *bobacterii*, un groupe de propriétaires ou locataires de domaines de la campagne romaine (*casali*). L'article de référence sur les *bovattieri* (forme italienne du latin *bobacterii*) est celui de Clara Gennaro, paru en 1967²⁴. Pendant la période 1360-1390, les *casali* et les *castra*, patrimoine des barons et des églises, passèrent entre les mains de cette nouvelle classe de commerçants agricoles, pour lesquels la terre représentait la source de revenus la plus importante sinon la seule²⁵. Selon Gennaro, le *bovattiere* était la figure la plus remarquable du panorama économique de la Rome du XIV^e siècle : ses activités économiques se déroulaient autour du domaine et du palais.

Au cours de ces années, le *bovattiere* représente le véritable axe autour duquel chaque activité économique romaine se développe, dans ses deux pôles, citadin et rural. Ses centres sont le *casale* et le *palatium* : le premier lui permet de disposer de produits destinés à la consommation ou au commerce, il lui fournit le terrain pour paître le

²⁴ C. Gennaro, « Mercanti e bovattieri nella Roma della seconda metà del '300 », dans *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano per il Medioevo e Archivio Muratoriano*, 78 (1967), p. 155-203.

²⁵ Dans l'article mentionné, Gennaro analyse les différents types des contrats à travers lesquels les *bobacterii* rentabilisaient la campagne.

bétail et, surtout, il constitue une base pour tisser des relations économiques avec les habitants, qui lui rendent possible un commerce fructueux (...). Néanmoins le palais, entouré de maisons plus modestes de propriété du *bovattiere*, qui souvent donne le nom à la zone, demeure le véritable centre du commerce agricole. Et les artisans les plus actifs de Rome, laineurs et bouchers, ont avec le *bovattiere* des liens très étroits²⁶.

Jean-Claude Maire-Vigueur décrit lui aussi les *bobacterii* comme la classe dominante dans la production agricole de Rome. Toutefois, il souligne que les sources de revenus de ce groupe étaient fort diversifiées²⁷. Les investissements dans la propriété foncière étaient caractérisés par une forte mobilité : les locations des *casali* ne duraient que quatre ou cinq ans, et les terrains étaient fréquemment revendus dès que la possibilité d'un profit plus important se présentait. Les autres sources de revenus étaient le crédit et la location de vignes et maisons. Cependant, aucune de ces activités ne peut être indiquée comme caractéristique des seuls *bobacterii*, qui ne semblent pas s'être différenciés très nettement par rapport aux classes inférieures de la société romaine du XIV^e siècle. Maire-Vigueur souligne que, bien qu'une frontière existe entre ces groupes, néanmoins elle n'est pas infranchissable :

Leurs activités [des *bovattieri*] qui restent en partie de nature commerciale et leur genre de vie qui n'est pas strictement oisif, même s'ils en ont banni le travail manuel, les mêlent de très près à la population des boutiques et des ateliers. Enfin, l'écart des fortunes n'est pas criant entre des *bobacterii* qui dotent leurs filles de 300 florins et des commerçants, des notaires, des aubergistes et même des artisans capables d'offrir aux leurs une dot de 100 à 200 florins²⁸.

À partir de l'article de Clara Gennaro, la tendance s'est affirmée à ne pas considérer comme formelles les distinctions exprimées par les sources. À ce propos, Maire Vigueur souligne que la définition *nobiles viri* n'avait pas d'implications juridiques. Il s'agissait plutôt d'une étiquette mobile, qui servait à caractériser les nouvelles familles composant l'élite sociale de Rome. En effet, toutes les différences sociales existant à

²⁶ Gennaro, *Mercanti e bovattieri*, op. cit., p. 178, ma traduction.

²⁷ Maire-Vigueur distingue trois types de crédit. Le premier est celui que les *bobacterii* faisaient aux couches « inférieures », en général pour de petites sommes. Le deuxième concerne des montants plus élevés et se caractérise par le fait que le créancier et le débiteur échangeaient leurs rôles. Un dernier type de crédit est constitué par les délais de paiement accordés lors d'une vente. J.-C. Maire-Vigueur, « Classe dominante et classes dirigeantes à Rome à la fin du Moyen Âge », dans *Storia della città*, 1 (1976), p. 4-26.

²⁸ *Ibidem*, p. 17.

l'intérieur de la noblesse non-baronnale perdaient de leur importance relative par rapport à la distance majeure qui séparait ce groupe, avec tous ses composants, de celui des barons. En effet, si le clivage entre les *bobacterii* et les classes « inférieures » n'était pas insurmontable, on ne peut pas en dire autant de ce qui séparait les *nobiles viri* et les barons. Cette différence est repérable à travers plusieurs caractéristiques : les formes de la participation à la vie politique, les niveaux de richesse, les lieux de résidence et leur morphologie, les styles de vie, la dimension de leurs entourages, etc.

La richesse des barons reste largement supérieure à celle des *bobacterii* les plus fortunés ; les dots de leurs filles dépassent presque toujours le millier de florins et ils s'en acquittent en versant des liquidités sans avoir besoin d'engager une portion de leur patrimoine. Ils partagent leur temps entre des séjours à la Ville et dans leurs *castelli* où ils disposent d'une Rocca capable de les abriter, eux et leur entourage, car leur genre de vie est infiniment plus fastueux que celui des *bobacterii*. Ceux-ci sont en effet rivés à la Ville et ne voyagent guère au-delà des limites de la Campagne ; leurs maisons, quoique plus vastes et mieux décorées que celles du commun, munies d'une tour à l'occasion, n'ont rien à voir avec les forteresses que les barons se sont depuis longtemps aménagées sur les restes des monuments romains ; leur domesticité, si elle compte plusieurs servantes, un ou deux voituriers qui doivent faire office aussi de garçon d'écurie, ne saurait pas non plus être comparée à celle des barons²⁹.

Les définitions *caballeroctii* (ou *milites pro commune*, soldats au service de la Commune), *bobacterii*, *milites de genere militum* (c'est-à-dire les familles de la chevalerie), *populares* ne renvoyaient donc pas à des identités sociales nettes et bien caractérisées, mais qui étaient plutôt définies par les charges politiques qu'ils occupaient et la distance qui les séparait du baronnage.

3. Une élite ouverte

Les *bobacterii* réalisèrent leur ascension sociale au cours de la seconde moitié du XIV^e siècle, dans une époque caractérisée par une forte mobilité sociale. Grâce à elle, les familles des commerçants et de locataires des *casali* purent entreprendre un parcours d'intégration dans la noblesse municipale. Ce caractère d'ouverture de l'élite

²⁹ *Ibidem*, p. 16.

municipale allait durer au moins jusqu'à au XVII^e siècle. Un trait qui caractérise les sociétés post-communales est une géographie complexe du pouvoir, selon laquelle les différentes composantes de la classe dirigeante partageaient l'exercice du gouvernement des villes. En général, ceux qui occupaient les charges politiques entraient dans la noblesse, tandis qu'à Rome on constate l'incapacité de la noblesse municipale à s'imposer en tant que classe dirigeante autonome, une fois apaisé le conflit qui les opposait aux barons et qui leur donnait leur unité. De plus, le gouvernement municipal semble alors perdre d'importance, en faveur de la Curie pontificale et des barons. En effet, à la fin de la Commune les classes dirigeantes étaient divisées en factions³⁰, dont les chefs étaient les familles baronales, comme le souligne Mineo :

Dans l'identification de ces factions, une place importante est occupée par le lien avec les majeurs lignages de barons, tels que les Orsini (auxquels les *populares* sont liés) ou les Colonna (chefs de file des *nobiles*), véritables piliers du mouvement politique : cela est vrai déjà à la fin du Commune, lorsqu'ils agissent encore en dehors l'espace urbain, et que les raisons de l'ostracisme anti baronnal se sont formellement dissoutes³¹.

Le fait que l'aristocratie municipale romaine ne se constituait pas en patriciat est une donnée qui ne concerne pas seulement le XV^e siècle et la fin du Moyen Âge, mais qu'il est encore possible de constater au cours des siècles suivants. À Rome, on n'assiste pas à la clôture des charges municipales, qui restaient ouvertes à des couches plutôt larges et surtout aux nouveaux arrivants. L'absence d'une véritable structuration de la noblesse romaine différencie ainsi Rome des autres villes italiennes, où les élites se constituaient en des ordres de plus en plus fermés (*seggi, alberghi, monti, etc.*). Le phénomène d'ouverture de la classe dirigeante et de la participation politique est attesté par l'absence de la fermeture des conseils municipaux et par l'absence de listes de noblesse (*matricole, libri d'oro*).

On peut interpréter l'ouverture de la classe dirigeante en fonction du rôle de Rome comme capitale de l'État pontifical, ville-cour, siège de la papauté. L'espace public de la ville serait ainsi occupé préférentiellement par les membres de la Curie plutôt que par la noblesse municipale, ce dont témoignent les doléances de Marco Antonio Altieri, membre de l'élite capitoline, humaniste, auteur de plusieurs ouvrages, politiques et

³⁰ Sur les factions, cf. Introduction.

³¹ Mineo, *Nobiltà romana e nobiltà italiana*, op. cit., p. 59, ma traduction.

narratifs³². Au début du XVI^e siècle³³, Altieri se plaignait de la présence massive des *curiales*, des nobles non-romains, qui arrivaient à Rome avec le pape et qui rivalisaient avec la noblesse « romaine » - dont la présence à Rome était plus ancienne - pour la conquête du pouvoir³⁴. En 1525 Altieri fournit une preuve de cette situation dans le *Commentario dei privilegi*, un livre où sont recensés les noms des donateurs de l'hôpital de San Salvatore ad Sancta Sanctorum, la confrérie des élites romaines par excellence. Véritable image de la pénétration des *curiales* dans les rangs de la noblesse de Rome, la liste comprend un nombre très considérable de donateurs non romains, c'est-à-dire d'étrangers qui ont réussi à s'insérer parmi les membres de l'élite municipale. En dépit de la revendication, qui est celle de Marco Antonio Altieri, d'une supériorité de la noblesse plus ancienne, pendant la période entre la fin du XIV^e et le début du XV^e siècle, on assiste au contraire à un processus d'homogénéisation des familles nobles, indépendamment de l'ancienneté de leur position. Jusqu'au XV^e siècle, il était possible de différencier la noblesse récente de celle de plus ancienne origine selon leurs activités économiques respectives³⁵. Les familles du premier groupe (Porcari, Muti) étaient associées à l'exploitation des *casali*, tandis que celles du second (Crescenzi, Massimo, Santacroce) ajoutaient à cette activité le commerce dans la ville et, souvent, la gestion d'une boutique d'apothicaire. Au début du XVI^e siècle, ces différences se font de moins en moins évidentes, et la noblesse romaine (les gentilshommes) commence à se représenter comme un groupe compact vis-à-vis des nouveaux arrivants. Bien que fondées sur une représentation « artificielle » de la noblesse romaine, les plaintes d'Altieri étaient justifiées. Ce qu'il décrit est un processus qui comprend, d'un côté, la sélection des anciennes familles romaines, et de l'autre l'intégration des maisons les plus récentes : au cours du XVI^e siècle l'élite municipale s'ouvre encore plus aux nouveaux arrivants³⁶.

Comme Maria Antonietta Visceglia le souligne, en analysant les charges les plus importantes du gouvernement municipal de Rome - les *Conservatori* - on observe qu'une partie importante de ceux qui l'occupent ne font pas partie des familles de la

³² A. Asor Rosa, « Marco Antonio Altieri », dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 2, Rome, Treccani, 1960.

³³ 1509 environ.

³⁴ M. A. Altieri, *Li Nuptiali*, publiés par Enrico Narducci, Rome, Roma nel Rinascimento, 1995.

³⁵ Modigliani, « *Li nobili huomini di Roma* », op. cit.

³⁶ A. Camerano, « Le trasformazioni dell'élite capitolina fra XV e XVI secolo », dans Visceglia, *La nobiltà romana*, op. cit., p. 1-29.

noblesse traditionnelle³⁷. Dans son étude sur les transformations de l'élite municipale, Alessandra Camerano montre qu'en 1591-1593 la présence au Capitole des maisons plus anciennes était fortement réduite par rapport au début du XV^e siècle, et aussi par rapport à 1581. Seules neuf familles sur 1422 (168 noms, correspondant à 133 familles) ont réussi à garder le pouvoir municipal au-delà de la moitié du XVI^e siècle tout en gardant le pouvoir municipal. Ces familles ont désormais conquis des positions tellement stables qu'elles seront présentes encore pendant tout le XVII^e siècle, à la faveur d'un processus de concentration de certaines charges entre les mains de ce groupe de familles. Toutefois, à côté de cette oligarchie, il est possible d'identifier des familles mineures et un groupe plus large qui se succèdent dans les charges municipales :

Entre XV^e et XVI^e siècle, à Rome on n'assiste à aucune clôture de l'élite municipale, mais plutôt à une ouverture de la structure du Capitole, grâce à laquelle certaines maisons consolident leur position au point de pouvoir continuer à gérer et représenter la politique capitoline, tout en passant par des phases de promotion et déclassement³⁸.

L'ouverture de l'élite municipale était liée à la présence de la cour pontificale dans la ville. De nouvelles familles arrivaient à Rome avec le pape : il s'agissait des *curiales*, ou *Curiam romanam sequentes*. En effet, surtout au cours de l'âge baroque, entre la deuxième moitié du XVI^e et le début du XVII^e siècle, la cour pontificale était perçue et décrite par les contemporains comme un espace politique extrêmement ouvert, où se croisaient les parcours des hommes et des groupes en quête d'ascension sociale. En 1554, Giovanni Francesco Commendone, domestique secret du pape, décrivait la ville comme une mer vers laquelle groupes, familles et individus coulaient comme des fleuves, pour essayer de satisfaire leurs ambitions sociales³⁹. La présence constante et massive d'étrangers dans la ville et surtout dans la cour poussait Commendone à définir Rome non pas une ville, mais « *une cohabitation d'étrangers, semblable à un marché* »

³⁷ Pendant la période 1623-1644, 42% des *Conservatori* sont originaires de familles qui ne sont pas recensées dans la *Relatione de la Corte di Roma*, composée par Teodoro Amayden au cours des années 1640. M.A. Visceglia, « Introduzione. La nobiltà romana : dibattito storiografico e ricerche in corso », dans Ead. (éd.), *La nobiltà romana*, op. cit., p. XIII-XLI.

³⁸ Camerano, *Le trasformazioni dell'élite capitolina*, p. 20, ma traduction.

³⁹ M. A. Visceglia, « Figure e luoghi della corte romana », dans G. Ciucci (éd.), *Roma moderna* Rome-Bari, Laterza, 2002, p. 39-78.

*ou bien une diète*⁴⁰. »

Le processus de délimitation de la noblesse n'a lieu, selon Visceglia, qu'à la fin du XVI^e siècle, lorsque le Statut de Rome en 1580 établit que ceux qui exercent des métiers « mécaniques », manuels, seront exclus des charges municipales. De plus, les décrets de 1605 et 1615 admettent les barons en tant que candidats aux offices de la ville et imposent le titre de *nobilis* pour y être éligible. Visceglia observe que dans sa liste des nobles de Rome, Teodoro Amayden⁴¹ ne se referait pas à la bipartition entre patriciat et noblesse féodale, une division qui, comme on l'a dit, avait caractérisé les élites romaines pendant très longtemps. En effet, la classification d'Amayden tient compte des transformations sociales intervenues entre temps. Les différences en termes de richesse entre familles baronales et noblesse municipale demeuraient pourtant notables et aucun baron n'occupe des charges au Capitole encore à la moitié du XVII^e siècle⁴². Toutefois les dispositions législatives du 1605 et 1615 marquent un tournant décisif par rapport aux clauses contre les barons figurant dans le Statut de Rome de 1363, qui, comme on l'a vu précédemment, empêchaient aux familles féodales d'occuper des charges municipales. Le caractère ouvert de l'élite romaine et l'absence de listes nobiliaires expliquent la difficulté de cerner la noblesse en tant que classe et de la délimiter selon des critères précis. On essaiera pourtant dans les prochains paragraphes de décrire ce groupe en illustrant quelques-unes de ses caractéristiques.

4. La noblesse titrée

En l'absence de listes officielles, identifier un noyau de familles nobles dans la ville de Rome signifie décider d'assumer certains critères. Un des plus faciles à adopter est la présence d'un titre d'origine féodale (prince, duc, marquis, comte). Ces titres étaient attribués par le pape, qui les concéda de plus en plus fréquemment à partir de la deuxième moitié du XVI^e siècle, selon une dynamique d'accroissement des rangs des

⁴⁰ *Ibidem*, p. 40.

⁴¹ Teodoro Amayden (1586-1656), juriste flamand, est l'auteur d'une série de biographies des nobles de Rome, réunies dans son ouvrage *La storia delle famiglie romane. Con note ed aggiunte del comm. Carlo Augusto Bertini*.

⁴² Cependant, les barons participaient à la gestion du Capitole à travers leurs alliés et clients.

titrés attestée dans toute l'Europe⁴³. Ce critère sera pris en compte, tout en prévenant le lecteur que, comme on l'a fait le paragraphe introductif, cela ne sera pas une subdivision dont il n'en sera par réellement tenu compte au cours des pages qui suivent. Elle reste néanmoins une façon utile pour faire un premier tri au sein du groupe fortement hétérogène de la noblesse romaine. Le nombre de familles titrées est en forte croissance pendant la période qui va du milieu du XVI^e siècle à la fin du XVII^e siècle⁴⁴. Si entre 1550 et 1559 le pape n'avait concédé des titres féodaux qu'à neuf familles, au cours des derniers quarante ans du XVI^e siècle les titres octroyés furent 41. Durant le XVII^e siècle, la concession d'honneurs atteint son niveau le plus élevé : 148 nouvelles familles obtinrent un titre, dont 92 dans la première moitié du siècle. Au total, entre 1550 et 1699 le nombre des familles titrées passe de neuf familles à 198.

Tableau 1: Les titres de la noblesse romaine entre 1559 et 1749

Année	Prince	Duc	Marquis	Comte	Total
1599	2	22	29	17	50
1649	14	41	89	54	142
1699	23	52	126	69	198
1749	32	56	141	78	226

Parmi ces familles titrées on peut distinguer, en suivant Ferraro, l'ensemble des ducs et des princes qui, séparés des marquis et des comtes en tant que *inner circle*, forment une aristocratie dans la noblesse. Tout d'abord, les deux titres étaient souvent octroyés aux mêmes familles (et à courte distance l'un après l'autre), ce qui entraîne une superposition partielle des deux groupes. En second lieu, l'analyse des mariages conduite par Ferraro sur un échantillon de 22 familles titrées montre que plus de 70% d'elles s'alliaient avec de familles également titrées. Un plus faible pourcentage (17%) se mariait avec des marquis, issus de la noblesse moyenne. La moitié des marquis se mariaient entre eux, mais le groupe était aussi ouvert, ici encore, à des alliances avec la noblesse non titrée. En effet, 30% environ des mariages des marquis étaient contractés avec familles de « simples » gentilshommes, qui constituaient une partie importante de l'élite romaine.

Parmi les familles titrées, les immigrants étaient nombreux, comme le montre la

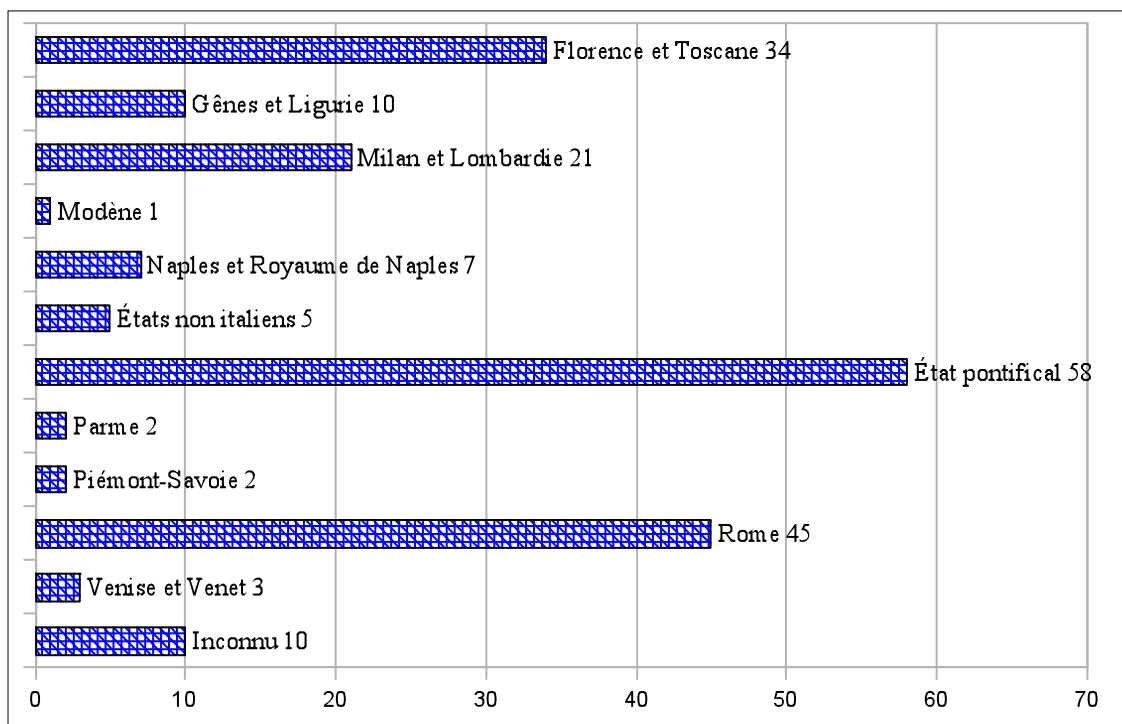
⁴³ Visceglia, *Introduzione. La nobiltà romana*, op. cit.

⁴⁴ Ferraro, *The nobility of Rome*, op cit.

distribution qui suit.

Graphique 1 : Origines géographiques de la noblesse titrée (total : 198)

Source : Ferraro, *The roman nobility*, op. cit.



Rome n'arrive qu'en deuxième position : l'État pontifical est le lieu de provenance du plus important contingent de la noblesse titrée. L'importance de l'État pontifical comme lieu d'émigration vers Rome est d'ailleurs une donnée vérifiable à tous les niveaux de la société, déterminée par le rôle de la ville de capitale, siège du pape et centre d'assistance et de *welfare*. Florence et la Toscane sont aussi des centres de provenance importants. Les élites toscanes qui arrivaient à Rome se consacraient surtout au commerce : à partir du XV^e siècle, les négociants les plus importants venaient de la Toscane⁴⁵. La Lombardie et la Ligurie sont assez bien représentées, tandis que la Vénétie et Naples sont beaucoup moins présentes comme localités d'origine, une tendance qui se vérifie, à nouveaux, à tous les niveaux de la société romaine. Avant de

⁴⁵ Parmi les nombreuses études sur les florentins à Rome, voir I. Ait, « I fiorentini a Roma durante i pontificati di Leone X e Clemente VII », dans S. Gensini (éd.), *Una 'Gerusalemme' toscana sullo sfondo di due giubilei: 1500-1525*, Florence, SISMEL Edizioni del Galluzzo, 2004, p. 31-56 ; I. Fosi, « I fiorentini a Roma : storia di una presenza », dans Gensini, *Roma capitale*, op. cit., p. 389-414 ; P. Hurtubise, « L'implantation d'une famille florentine à Rome au début du XVI^e siècle », dans *Ibidem*, p. 253-271.

laisser la noblesse titrée pour passer à celle qui ne l'est pas, une spécification s'impose. On peut penser à la noblesse non-titrée comme à un patriciat, dont les représentants étaient des officiers du Capitole, cependant il faut bien préciser, comme l'on verra par la suite, que parfois aussi les membres des familles titrées avaient des charges politiques : un exemple significatif est celui des Mattei, comtes mais aussi traditionnellement et largement présentes au Capitole (et dans la cour papale, d'ailleurs).

5. La noblesse non titrée : les gentilshommes

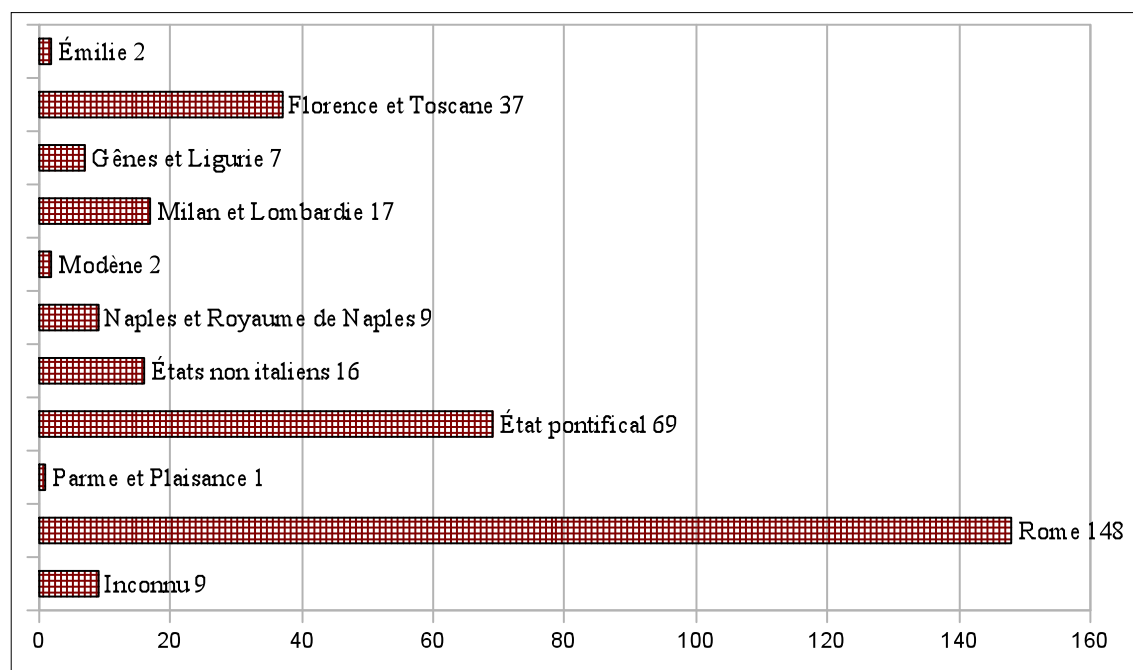
Les membres de la noblesse non-titrée étaient désignés comme *nobilis vir*, *patrizio* et, surtout, *gentilhuomo*. À ces désignations suivait dans certains cas le nom du *rione* où le noble résidait. La noblesse non titrée, comme nous le verrons dans le prochain chapitre, a un rôle remarquable au Capitole, occupant souvent des charges politiques importantes (surtout celles de *Conservatori*, *Caporioni* et *Maestri di strade*). En ce qui concerne les dimensions du groupe, Ferraro recense 317 noms pendant la période 1560-1699, en excluant toutefois les noms de ceux qui ont des charges municipales mais qui, selon lui, ne sont pas à considérer comme appartenant à la noblesse. Il les définit comme « des individus qui ont entamé des parcours d'ascension sociale et qui, grâce aux fortunes personnelles et à des patrons bien placés, rentrent dans un cercle qui était normalement réservés aux couches supérieures⁴⁶ ». Cette perspective est acceptable si l'objet de la recherche est, comme dans chez Ferraro, la noblesse romaine dans son ensemble. Cependant, notre recherche porte plutôt sur les élites municipales que sur la noblesse en tant que telle, et les personnes exclues par Ferraro y seront comprises comme les familles nobles, le critère étant celui de l'accès au pouvoir municipal et non pas celui du statut et du titre⁴⁷.

En ce qui concerne les origines géographiques des familles non-titrées, le graphique 2 montre que, dans une forte majorité de cas, il s'agit d'individus originaires de Rome :

⁴⁶ Ferraro, *The nobility of Rome*, op. cit., p. 71.

⁴⁷ Voir le chapitre suivant pour une analyse de la classe dirigeante capitoline dans sa totalité.

Graphique 2 : Origines géographiques de la noblesse non titrée, total : 317

Source : Ferraro, *The roman nobility*, op. cit.

L'État pontifical et Florence et la Toscane sont d'autres lieux de provenance remarquables, mais les anciennes familles romaines constituent le groupe le plus nombreux. Par rapport à la noblesse titrée (graphique 1), il est possible d'observer que les familles romaines représentent la moitié de l'échantillon, et que les nobles originaires de la Toscane et de la Lombardie occupent une place beaucoup moins importante (environ 15% du total).

Bien que moins prééminents que les membres de la noblesse titrée, les gentilshommes attribuaient de l'importance à leur désignation⁴⁸. Interrogé par Monseigneur le Gouverneur de Rome en 1596, le noble romain Domenico de feu *cavalier* Geronimo Attavanti déclare qu'il n'a pas d'autre profession que de s'occuper de sa maison et de son palais « *en tant que gentilhomme romain*⁴⁹ ». Domenico est accusé d'avoir agressé à coups de bâton Vincenzo Cassino, après avoir essayé de se rendre méconnaissable en se déguisant en Zanni, un personnage de la *commedia dell'arte*. Le détail a une certaine

⁴⁸ Sur les mots utilisés pour désigner les élites au cours de l'âge moderne voir J. Boutier, « La noblesse à l'épreuve des mots. Réflexions franco-italiennes sur le vocabulaire social des historiens des élites de l'Ancien Régime européen », dans A. Quondam, M. Fantoni (éds.), *Le parole che noi usiamo. Categorie storiografiche e interpretative dell'Europa moderna*, Rome, Bulzoni, 2007, p. 115-132.

⁴⁹ Archivio di Stato di Roma (dorénavant, ASR), *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, vol. 299 – 1596.

importance. Lorsqu'ils sont impliqués dans un cas de violence sur personne, les gentilshommes sont souvent décrits par les victimes comme déguisés en paysans ou en personnes de condition modeste. Appelé à témoigner dans un procès criminel où des gentilshommes sont mis en cause, Giovanni Sanno déclare en avoir reconnu un, Benedetto Buttafava, bien qu'il ait été déguisé en paysan : selon Giovanni, l'agression a été commise par « *quelqu'un qui portait un ferraiolo⁵⁰, déguisé en paysan, mais je l'ai reconnu, c'était Benedetto Buttafava de Trastevere, je ne sais pas où il habite, mais je le connais bien et je connais son nom⁵¹* ». Malgré les faux-semblants, Benedetto est un gentilhomme, qui, lorsqu'il donne des coups de bâton à la victime, la met en garde : « *Je te fais cela pour que tu apprennes à te conduire comme il se doit avec des gentilshommes⁵²* ». Le déguisement sert donc à essayer de se cacher, de rendre moins évident le statut, car un gentilhomme est reconnaissable par ses vêtements. Dans le même procès, un autre témoin, le boulanger Domenico de Lancisa, affirme que les autres agresseurs lui semblaient être « *tous des gentilshommes : ils étaient bien habillés⁵³* ». Si, lorsqu'ils commettent des violences, les gentilshommes tentent de ne pas faire remarquer leur statut, lors d'un procès, au contraire, ils le revendiquent, en comptant sur la respectabilité implicite qui est associée à leur qualité. La respectabilité concerne tout d'abord les activités pratiquées : l'exercice d'un métier mécanique n'est pas convenable pour un *gentiluomo*. Comme nous l'avons vu, dans les mots de Domenico Attavanti, un gentilhomme n'est pas obligé à travailler pour vivre, idée courante dans la Rome du XVI^e et XVII^e siècle : il se tient éloigné du travail manuel, mécanique, mais aussi du commerce. Le gentilhomme est d'abord une personne qui peut vivre sans travailler, grâce aux revenus de ses biens. Dans sa proposition de classification de la population de la Rome baroque, Ago souligne qu'un statut économique et social élevé était généralement associé à la possibilité de vivre de ses affaires et propriétés. La condition de gentilhomme dans la Rome moderne est aussi associée au fait de ne pas dépendre d'aucun patron : ils étaient donc propriétaires, *domini*, comme l'on verra par la suite.

Nous pouvons mieux comprendre quelle place les habitants de Rome attribuaient aux

⁵⁰ Le « *ferraiolo* » était un manteau pour homme ; il était long, sans manches, et avec un col, et il était porté surtout par les paysans et les pêcheurs.

⁵¹ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, vol. 272, 1594.

⁵² *Ibidem*.

⁵³ *Ibidem*.

gentilshommes en considérant quel usage du mot était fait, dans une source comme les procès. Pour Domenico Attavanti, être gentilhomme est la garantie du bon comportement, qui devrait susciter le respect et la soumission d'autrui. Se présenter comme gentilhomme sert donc, au moins dans les intentions, à éloigner les suspicions de délit : la qualification « *gentilhuomo* » indique un statut, mais aussi de supposées qualités morales. Dans un procès du 1563, Francesco Del Bene, noble romain et *Caporione* de Trastevere, est accusé d'avoir violé Sofonisba, fille d'un boucher génois, résidente dans le même quartier. En essayant de prouver sa respectabilité, Francesco affirme d'être un gentilhomme, et de ne fréquenter que ses pairs : « *Je me suis toujours efforcé à ne pas fréquenter que des gentilshommes et des personnes honorables et des gens bien*⁵⁴ ». Le gentilhomme est en théorie quelqu'un de correct, « *comme il faut* », une « *personne qualifiée*⁵⁵ ». Se présenter comme gentilhomme aurait donc dû rassurer la fille, selon Francesco, lorsqu'il cherchait à forcer la porte et à entrer chez elle, selon le témoignage de Sofonisba : « *Il me dit qu'il ne s'en irait pas, même s'il devait attendre jusqu'au matin, qu'il serait resté tant qu'il n'aurait pas ce qu'il voulait, et il me dit 'Vous ne me connaissez pas, je suis Caporione, je suis gentilhomme'*⁵⁶ ». La réponse de Sofonisba est conséquente : « *S'il était gentilhomme comme il disait, qu'il fit ce qui convient à un gentilhomme, et qu'il me laissât tranquille*⁵⁷ ». Un gentilhomme est donc quelqu'un à qui les gens communs doivent porter respect. Ainsi affirme Giovanni Domenico Tomeo, romain, agressé par un groupe de *gentilhuomini*⁵⁸, dont le plus remarquable est Bernardino Velli, du *rione* Trastevere : « *Nous nous sommes donné plein des coups, mais je ne voulais pas exagérer, parce que j'aurais pu le tuer, mais je le tenais en respect en tant que gentilhomme, donc je me contentais de me défendre*⁵⁹ ».

6. Le lien avec la Curie pontificale

Le système bureaucratique romain trouve dans la vénalité des charges politiques un de

⁵⁴ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, vol. 88, 1563.

⁵⁵ « *Qualificata persona* », *ibidem*.

⁵⁶ *Ibidem*.

⁵⁷ *Ibidem*.

⁵⁸ Il s'agit de Bernardino Velli, Benedetto Buttafava, Agostino et Giacomo de Botteri.

⁵⁹ *Ibidem*.

ses principes d'organisation. La bureaucratie pontificale a été souvent l'objet d'études qui se sont insisté sur son double caractère temporel et spirituel. Ainsi, Wolfgang Reinhard décrit les finances papales comme composées par une partie ecclésiastique et une partie d'État et le pontife comme un souverain qui a le pouvoir exclusif d'attribuer des bénéfices et des rentes, ainsi que d'autres privilèges, tels que les pensions ou la possibilité de transmettre l'office aux héritiers. Cela qui fait de la fiscalité pontificale un moyen très efficace de redistribution des richesses et de mobilisation des ressources économiques⁶⁰. Ce système serait à la base de la formation d'un noyau de familles étroitement liées à la cour : Reinhard le définit comme un « *ciment de cohésion* », capable d'agréger autour du pape des hommes qui lui seraient fidèles, mais aussi des artistes, des lettrés et des hommes de culture. La papauté de la Renaissance augmente le nombre des offices vénaux, selon une dynamique qui connaît son apogée sous le pontificat de Sixte V (1585-1590). En particulier, au cours de cette période les offices mineurs se multiplient, en raison de leur caractère purement financier, qui n'impliquait pas l'exercice d'une charge politique. De même, les titres de chevalier (*cavaliere*) se répandent, à la faveur d'un accroissement du nombre des collèges des chevaliers, décidé surtout par Paul III (1534-1549) et Pie IV (1559-1565). Le titre de chevalier donnait l'accès à des privilèges importants, essentiellement symboliques, tels que l'admission dans la noblesse romaine (dans le cas des *cavalieri di San Paolo*). Pour avoir une idée de la rentabilité d'un titre de chevalier, nous pouvons consulter le livre de comptes de Antonio Formicini⁶¹ (relatif aux années 1571-1602), où sont annotés les revenus des différentes formes d'investissement de la famille (locations de maisons et boutiques, crédits divers, cens, lods, titres). Le titre dont la famille Formicini est détentrice est celui de chevalier de San Pietro, dont la rentabilité pour l'année 1576 est 126 écus environ. La rente annuelle des maisons et boutiques variait entre 70 écus et 13 écus par unité (selon le bien immobilier loué), on peut donc estimer que le titre de chevalier était une ressource surtout de type symbolique, qui ne tenait pas un rôle central dans les

⁶⁰ W. Reinhard, « Finanza pontificia e Stato della Chiesa nel XVI e XVII secolo », dans A. De Maddalena, H. Kellenbenz (éds.), *Finanze e ragion di Stato in Italia e in Germania nella prima età moderna*, Bologne, Il Mulino, 1984, p. 353-387 ; Id., « Finanza pontificia, sistema beneficiale e finanza statale nell'età confessionale », dans H. Kellenbenz, P. Prodi (éds.), *Fisco, religione e stato nell'età confessionale*, Bologne, Il Mulino, 1989, p. 459-462.

⁶¹ ASR, *SS. Annunziata*, vol. 211. Antonio Formicini était un gentilhomme qui habitait dans l'îlot de la famille Mattei, et qui avait un considérable patrimoine immobilier dans le *rione* Sant'Angelo, où il résidait. Il occupait des charges municipales (voir chapitre VII).

revenus familiaux.

La vente des offices constituait en revanche une partie importante des revenus de la *Dataria Apostolica*, l'administration curiale compétente en matière de bénéfices et grâces. Au cours du pontificat de Paul III, la vente rapportait 55% environ des recettes totales de la *Dataria*, et 70% en 1664. Une telle multiplication des offices montre l'importance que les membres de l'élite romaine attribuaient au lien avec la Curie, tout au long du XVI^e et XVII^e siècle : mais qu'est-ce qui l'office vénal aussi désirable ? Ago⁶² a montré que, souvent, la décision d'entamer une carrière ecclésiastique était liée à une stratégie familiale : « *les raisons du succès de la carrière curiale doivent être cherchées au sein des familles nobles, en étant des raisons intrinsèques aux logiques familiales*⁶³ ». La carrière curiale représentait en effet la solution au problème des fils cadets, qui trouvaient dans l'Église une position convenant aux attentes de la famille. Le problème devient plus pressant à la fin du XVI^e siècle, lorsque parmi les familles nobles se diffuse la pratique de limiter l'accès au mariage à un seul des fils, et d'empêcher le fractionnement du patrimoine à travers l'institution du fidéicommiss et de la primogéniture. Grâce aux offices vénaux, disposer d'un capital signifiait avoir la possibilité d'entamer une carrière curiale, et accéder à la Curie assurait en retour un meilleur contrôle sur les bénéfices. Comme Ago le souligne, la carrière ecclésiastique à Rome offrait des avantages que seule la ville située au centre de l'Église catholique pouvait présenter, c'est-à-dire l'accès à la plupart des bénéfices. Comme dans les autres États italiens, la carrière bureaucratique dans la capitale de l'État pontifical amorçait un parcours vers les plus hauts niveaux du pouvoir, puisque de Rome dépendait les attributions des évêchés, des bénéfices et des rentes. Une famille qui arrivait à placer l'un de ses membres au sommet de la hiérarchie ecclésiastique s'assurait donc une précieuse et très efficace défense de ses intérêts. De plus, comme Visceglia le met en évidence, la fréquentation du milieu de la Curie permettait aux familles nobles d'entrer en contact avec les réseaux des diplomates, des affairistes et des intellectuels présents à Rome, réseaux qui avaient leur centre dans la Curie pontificale.

Les structures curiales, la direction de l'appareil ecclésiastique, le Sacré Collège, les cours cardinalices offraient les espaces institutionnels où, par l'intermédiaire de la famille pontificale et de

⁶² R. Ago, *Carriere e clientele nella Roma barocca*, Laterza, Rome-Bari, 1999.

⁶³ *Ibidem*, p. 45.

son entourage, des segments de groupes nobiliaires de différentes origines géographiques pouvait se lier aux représentants les plus dynamiques, du point de vue économique et professionnel, des couches « inférieures », entrer en relation avec le complexe réseau d'hommes d'affaires, de diplomates, de représentants politiques, d'intellectuels qui, provenant de divers pays européens, se rendaient à Rome, ville considérée encore au XVII^e siècle comme une « patrie commune »⁶⁴.

7. Spécificités de l'élite romaine

Selon Mineo, un trait particulier de la noblesse romaine, c'est-à-dire son ouverture, a ses origines dans l'époque post-communale et dans la constitution manquée de véritables corps aristocratiques⁶⁵. Cette donnée va bien au-delà de la phase de construction de la nouvelle monarchie pontificale, en demeurant au moins jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Contrairement à ce qui se passait dans les autres villes italiennes⁶⁶, dans la Rome du début de l'âge moderne, on n'assiste pas à la fermeture du conseil municipal, mais à l'élargissement de la base du recrutement de ses membres. À Rome le groupe de *nobiles* et *populares*, qui s'était en particulier construit sur l'écart qui la séparait des barons, n'arrive pas à se doter d'une identité commune après l'avoir emporté sur le baronnage : il ne réussit pas à s'organiser en classe capable de gouverner de manière autonome. On peut préciser ce processus (ou bien, le manque d'un tel processus) en comparant Rome avec des villes où la phase post-communale a été caractérisée par l'élaboration d'un langage politique commun aux élites qui, tout en ayant de différentes origines, ont réussi pourtant à se constituer comme un groupe unitaire, un patriciat. Dans des villes comme Sienne⁶⁷ et Gênes⁶⁸, par exemple, la période post-communale est caractérisée par le développement d'une substantielle homogénéisation des éléments constituant l'élite dirigeante, due à la restriction de l'accès au pouvoir. La *serrata* (fermeture) des rangs nobiliaires génois en 1528 en est un

⁶⁴ Visceglia, « Burocrazia, mobilità sociale e *patronage* », op. cit., p. 43.

⁶⁵ Mineo, *Nobiltà romana e nobiltà italiana*, op.cit.

⁶⁶ Pour une étude sur la formation des patriciats, en particulier en Italie du nord, voir R. Bordone, G. Castelnovo, G. M. Varanini, *Le aristocrazie dai signori rurali al patriziato*, Rome, Laterza, 2004.

⁶⁷ Sur Sienne, voir A. K. Isaacs, « Popolo e Monti nella Siena del primo '500 », dans *Rivista storica italiana*, 82 (1970), p. 32-80.

⁶⁸ Sur Gênes, voir E. Grendi, *La Repubblica aristocratica dei genovesi : politica, carità e commercio fra Cinque e Seicento*, Bologne, Il Mulino, 1987.

bon exemple. Dans ces villes, les acteurs politiques ont significativement réussi à occuper l'espace du gouvernement municipal, en se réservant l'exercice exclusif du pouvoir politique au sein des conseils. À Rome, par contre, l'espace politique post-communal est plutôt le domaine de l'aristocratie curiale, la noblesse municipale n'étant pas dotée de « ressources identitaires » suffisantes, c'est-à-dire d'éléments sociaux et culturels capables de fournir la base pour l'élaboration d'une identité de groupe. Cette situation est, comme on l'a déjà vu, exprimée par les doléances de Marcantonio Altieri, qui regrette le temps passé où les *curiales* n'avaient pas autant de pouvoir. De ce point de vue, d'autres villes de l'État pontifical témoignent de situations bien différentes, selon les diverses formes de la pression du gouvernement pontifical sur les structures communales⁶⁹. À Pérouse, le processus de formation de la classe dirigeante a été favorisé par le pape à travers le contrôle de l'accès aux charges municipales, ce qui a retardé la formation d'une véritable classe dirigeante municipale. À Bologne la même situation a produit un résultat différent : dans cette ville, le processus de formation du patriciat y trouve son plein développement, même si c'est sous le contrôle constant de la papauté⁷⁰.

Du point de vue de la définition identitaire de l'élite urbaine, Rome se différencie aussi des villes du Sud de l'Italie, telles que les villes du Royaume de Naples. Dans ces villes, le système politique était caractérisé par les *seggi*, un modèle d'organisation de l'espace politique analogue à celui des *monti* de Sienne ou des *alberghi* de Gênes, qui s'affirma entre XIV^e et XV^e siècle. Le système des *seggi* s'impose comme un fort élément d'appartenance aristocratique, une véritable marque de noblesse, tant pour la noblesse urbaine que pour la noblesse féodale⁷¹ : c'est pour cette raison que ce système tend à effacer les différences entre les groupes nobiliaires. En outre, il n'a pas eu à Rome de processus d'institutionnalisation des factions, tel qu'il s'est réalisé dans certaines villes de l'Italie du Nord, en particulier de la Lombardie⁷². Cela se vérifie malgré le haut degré de conflictualité entre les factions (surtout au cours du XV^e siècle) et la présence de

⁶⁹ Sur les villes de l'État pontifical, voir B. G. Zenobi, *Le 'ben regolate città' : modelli politici nel governo delle periferie pontificie in età moderna*, Rome, Bulzoni, 1994.

⁷⁰ Sur Bologne, voir A. De Benedictis, *Repubblica per contratto : Bologna, una città europea nello Stato della Chiesa*, Bologne, Il Mulino, 1995.

⁷¹ Sur le système des *seggi*, voir M. A. Visceglia, *Identità sociali : la nobiltà napoletana nella prima età moderna*, Milan, Unicopli, 1998; Ead. (éd.), *Signori, patrizi, cavalieri in Italia centro-meridionale nell'Età moderna*, Rome-Bari, Laterza, 1992.

⁷² L. Arcangeli, *Gentiluomini di Lombardia. Ricerche sull'aristocrazia padana nel Rinascimento*, Milan, Unicopli, 2003.

forts groupements clientélares constitués autour des familles les plus puissantes de l'époque, les Orsini et les Colonna.

En dépit des éléments sus indiqués, qui signalent d'évidentes différences entre la noblesse romaine et celles d'autres villes italiennes, il existe néanmoins des analogies. Ago, dans un article qui fait le point sur les élites romaines au tournant du Moyen Âge à l'époque moderne⁷³, estime d'abord que l'antagonisme bien connu entre la noblesse curiale et la noblesse municipale, un élément distinctif de l'aristocratie de Rome, devrait être nuancé : elle le définit comme « *un faux problème* ». Selon elle, les études récentes⁷⁴ ont montré que le Capitole et la Curie agissaient souvent d'un commun accord et que les épisodes de conflictualité étaient compensés par autant de cas de collaboration. On peut le vérifier en analysant les stratégies des familles nobles, qui « plaçaient » leurs membres au Capitole aussi bien qu'à la Curie. Ago prend l'exemple des Mattei, vieille famille romaine dont les membres occupaient les offices le plus importants de la municipalité et en même temps obtenaient des charges curiales. Dans d'autres cas, le rapport avec la Curie se développe de façon indirecte, à travers une politique d'alliances matrimoniales qui donnent aux familles la possibilité d'entretenir des liens étroits avec le pape et son entourage.

Par ailleurs, selon Ago les stratégies familiales de la noblesse romaine peuvent être comparées à celles d'autres élites italiennes. L'introduction de fidéicommiss y serait seulement plus tardif mais non exceptionnelle, aussi que les choix résidentiels – de grands palais divisés en *appartamenti* (un pour chacune des familles constituant la maisonnée). Malgré cette division, grâce aux fidéicommiss la majorité du patrimoine familial est ainsi restée intacte pour les héritiers. Une deuxième analogie concerne les stratégies économiques, communes à toutes les noblesses italiennes de l'époque, notamment en ce qui concerne la gestion du patrimoine. Un trait en commun est l'acquisition de fief de la part des familles enrichies et la fragmentation des biens immeubles des maisons menacées de descente sociale. La noblesse romaine suit aussi la tendance générale à l'investissement dans les biens immobiliers et dans les activités financières. En revanche, bien que propriétaires des terres, les élites n'engagent pas volontiers leurs capitaux dans les campagnes, à cause de la faiblesse de la demande

⁷³ R. Ago, « Fra tardo medioevo e rinascimento. Continuità e cesure nei ceti nobiliari romani », dans S. Carocci (éd.), *La nobiltà romana nel medioevo*, Rome, École française de Rome, 2006, p. 615-624.

⁷⁴ Nussdorfer, *Civic politics*, op. cit.

urbaine et de la faible rentabilité des activités agricoles.

Au niveau de stratégies économiques, les nobles romains seraient donc comparables à ceux d'autres villes. Au cours du XVI^e - XVII^e siècle, les différences entre les familles de l'ancien baronnage et celles plus récentes ne sont pas très importantes : « *Pour tous ces aspects, il n'existe pas de différence entre les héritiers du baronnage médiéval et les autres. Les Colonna se comportent comme les Santacroce et les Mattei et ce qui les distingue est seulement le niveau où ces familles se placent, et non la qualité des politiques familiales*⁷⁵. »

⁷⁵ Ago, « Continuità e cambiamenti », op. cit., p. 622.

Chapitre II

Le Capitole

Le Capitole, ensemble des offices qui composaient le gouvernement municipal de Rome, est l'objet de ce chapitre. Au cours des XIV^e et XV^e siècles, la commune de Rome se structura en deux secteurs : la Chambre capitoline (*Camera capitolina*), dirigée par les Conservateurs et qui avait des fonctions principalement administratives, et la Curie capitoline¹, présidée par le Sénateur et dont le rôle était exclusivement judiciaire. Les offices municipaux étaient pour la plupart électifs, et seule une minorité des officiers était nommée directement par le pape ou par d'autres officiers. Comme le montre le tableau 1, les charges municipales électives étaient nombreuses et avaient une durée de trois mois ou d'un an, selon le type d'office.

L'historiographie portant sur le Capitole à l'époque moderne est très pauvre. Le gouvernement municipal de Rome reste perçu comme un organisme faible, dépourvu de tout pouvoir effectif en raison de la proximité du gouvernement pontifical, et donc dénué de tout intérêt comme sujet d'étude. Les études de Laurie Nussdorfer constituent à cet égard une exception : l'historienne a enquêté sur le fonctionnement du Capitole en tant qu'institution politique et sur ses relations avec le pontife². Nussdorfer met en évidence l'existence d'une classe politique civile, ouverte à la mobilité sociale et capable d'avoir affaire au pape sans lui céder totalement. De plus, elle souligne que

¹ Le mot *curia* vient du latin « *cum viria* » et signifiait, à l'origine, « assemblée d'hommes ».

² L. Nussdorfer, *Civic Politics in the Rome of Urban VIII*, Princeton, Princeton University Press, 1992 ; Ead., *City Politics in Baroque Rome, 1623-1644*, Ph. D. Dissertation, Princeton University, 1985.

faire partie de la classe d'officiers était un moyen d'ascension sociale, l'occupation d'une charge étant une preuve de noblesse. La même démarche est suivie par Alessandra Camerano, auteur d'une étude sur les transformations de l'élite capitoline aux XV^e et XVI^e siècles, qui analyse la composition de cette classe³. Ce chapitre se veut une introduction à ceux qui suivront : avant d'aborder les relations entre l'élite capitoline et la population de Rome, et avant même de parler de l'élite capitoline, il faut préciser ce que le Capitole était et ce qu'il représentait pour la ville.

Tableau 1 – Les offices électifs du Capitole

Office	Durée	Nombre d'officiers	Âge minimal
Conservateurs (<i>Conservatori</i>)	3 mois	3	35
<i>Caporioni</i> (Chefs des quartiers)	3 mois	13	25
Maréchaux (<i>Marescialli</i>)	3 mois	4	13
Syndics du peuple romain (<i>Sindaci del Popolo Romano</i>)	1 an	2	–
Maîtres des rues (<i>Maestri di strade</i>)	1 an	2	35
Maîtres justiciers (<i>Maestri giustizieri</i>)	1 an	2	35
Pacificateurs (<i>Pacieri</i>)	1 an	2	–
Réformateurs de l'Université (<i>Riformatori dell'Università</i>)	1 an	4	–

1. La place du Capitole

« *Le Capitole est un bel exemple de la force symbolique que recèlent les lieux de pouvoir : c'est en effet d'abord une colline, puis un temple, mais aussi un palais et le siège de la municipalité ; c'est un espace marqué par l'histoire et une sacralisation multiple*⁴. » Martine Boiteux affirme ainsi à propos du Capitole qu'il est le lieu du pouvoir politique de Rome à travers les siècles. Le Capitole, la plus petite des sept collines de Rome (figure 1), est tout d'abord la scène du mythe fondateur de la ville.

³ A. Camerano, « Le trasformazioni dell'élite capitolina fra XV e XVI secolo », dans M. A. Visceglia (éd.), *La nobiltà romana in età moderna. Profili istituzionali e pratiche sociali*, Roma, Carocci editore, 2001 p. 1-29.

⁴ M. Boiteux, « Parcours rituels romains à l'époque moderne », dans C. Brice, M. A. Visceglia (éds.), *Cérémonial et rituel à Rome : XVI^e – XIX^e siècle*, Rome, École française de Rome, 1997, p. 27-87, p. 43.

C'est là où, selon la légende, les jumeaux Romulus et Rémus – les fils du dieu Mars et de Rhéa Silvia – auraient été nourris par la louve. En raison de sa position dominante entre la vallée des Forums et la plaine du Champ de Mars, le Capitole a été le site de l'un des plus anciens habitats de l'époque romaine : sa position élevée garantissait la protection des habitants. Dans la Rome ancienne, le Capitole était ainsi le cœur religieux de la ville : les temples de Jupiter, Junon et Minerve s'élevaient sur cette colline. Abandonné à la fin de l'Antiquité, le Capitole retrouva son importance lors de la naissance des institutions communales. Le Sénat le choisit pour son siège, en s'installant en 1144 dans le palais que la famille Corsi avait élevé sur les restes du *Tabularium*⁵. La place du Capitole prit son aspect actuel au cours du XVI^e siècle, lorsque le pape Paul III (1534-1549) confia à Michel-Ange le projet des travaux de rénovation en 1536. Le but de Paul III était de faire du *Campidoglio* (Capitole) un espace digne de la ville, de le transformer d'un lieu où les bergers menaient paître les chèvres en un véritable espace civique, à même d'accueillir les grands visiteurs. La place était déjà occupée par le palais sénatorial et par le palais des Conservateurs. Michel-Ange dessina un troisième palais (le Palais neuf) et renouvela totalement la façade du palais des Conservateurs, en éliminant les structures médiévales (figure 2). De plus, il ajouta au palais sénatorial un double escalier permettant d'accéder à la nouvelle entrée, ce qui changea l'orientation de la place, en la détournant vers la basilique Saint-Pierre. Cette réorientation de la place n'est pas dépourvue de significations : le nouveau centre politique de la ville n'était plus le *Forum Romanum*, mais la ville papale et la basilique Saint-Pierre en particulier. Les travaux furent tellement importants qu'ils ne se terminèrent qu'un siècle après, trop tard pour que Michel-Ange puisse voir le nouveau visage du Capitole.

2. Le système électoral

Les officiers du Capitole étaient élus suivant une procédure en plusieurs étapes, qui avait lieu tous les deux ans. Elle commençait dans les *rioni* (quartiers)⁶ : en effet,

⁵ Le monument destiné à la conservation des archives publiques de l'État (78 a.C.)

⁶ *Statuta Almae Urbis Romae*, livre III, chapitre XXVII – *De modo creandi Electores Officialium Romani Populi*.

c'étaient les *Caporioni* (chefs des quartiers) qui étaient en charge de la première étape. Entre autres tâches, ces officiers avaient celle de préparer une liste de tous les gentilshommes habitant dans le quartier dont ils avaient la responsabilité. Il s'agissait des personnes qui avaient le droit de participer aux conseils municipaux publics (« *omnes cives cuiusque Regionis, descripti in libro Scribarum senatus, qui in publicis consiliis intervenire possunt (...)* »), et dont les noms étaient notés par les notaires des *Caporioni*. Ensuite, sur proposition du *Caporione*, dans chaque quartier, les gentilshommes étaient tenus de se réunir et d'élire un électeur⁷ (*Imbussolatore*), qui devait être âgé d'au moins 35 ans (« *Ea autem hora adveniente et elapsa, facta per caput regionis propositione, eligatur unus civis per maiorem numerum votorum, natus annis ad minus triginta quinque, qui sit Imbussolator pro bussula sequenti.* ») Après avoir reçu son mandat, l'électeur avait huit jours pour choisir les gentilshommes, qui devenaient ainsi candidats à une magistrature (« *Is vero electus, post eius electionem, infra octo dies ad summum, describat, et adnotet in folio, manu sua subscripto, nomina omnium civium illius Regionis, qui idonei fuerint ad officia, et de quorum electione tractari posse sibi dignum visi fuerit.* »). Il avait donc un rôle fondamental puisqu'il était celui qui décidait lesquels parmi les habitants du *rione*⁸ étaient aptes à devenir officiers⁹. Les listes rédigées par l'électeur, une pour chaque fonction, étaient alors introduites dans une urne (*bussola*), d'où les noms des futurs officiers étaient extraits tous les trois mois par l'*Imbussolatore* et les *Caporioni*. Les premières magistratures assignées étaient celles des Conservateurs, des *Caporioni* et des maîtres des rues. Pour la sélection des candidats, l'électeur devait tenir compte d'une série de conditions fixées par le statut de 1580. Avant tout, les officiers devaient obligatoirement être des citoyens romains, par origine ou par privilège; le droit de cité par privilège devait remonter à au moins cinq ans pour être élu Conservateur ou *Caporione*. En deuxième lieu, ceux qui avaient occupé une charge ne pouvaient l'occuper de nouveau qu'après une pause d'au moins deux ans. Par ailleurs, certaines personnes étaient exclues de l'accès aux offices : il s'agissait des condamnés à mort, des débiteurs de la Chambre apostolique¹⁰, de ceux qui avaient un litige en cours avec un habitant de Rome et de

⁷ *Statuta Almae Urbis Romae*, livre III, chapitre XXVIII – *De Officio Electorum*.

⁸ La Rome moderne était divisée en *rioni*, quartiers. Au Moyen Âge, le nombre de *rioni* était de treize. En 1586, Sixte V ajouta Borgo comme quatorzième *rione*.

⁹ L'électeur ne pouvait pas être candidat à un office municipal.

¹⁰ La *Camera Urbis* était la trésorerie municipale; la trésorerie papale était un office parmi ceux de la

tous ceux qui exerçaient une activité manuelle (« *Qui mechanicam artem exercent vel vile exercitium faciunt, pariter neque nominetur neque eligantur.* ») Enfin, les fils illégitimes (« *qui ex legitimo Matrimonio nati non sunt* ») ne pouvaient entrer dans le cercle des éligibles. Puisque les officiers ne pouvaient être réélus que deux ans après la fin de leur précédente charge, le système électoral garantissait une forte alternance des personnes qui occupaient les charges municipales. Ce principe constituait un des facteurs de l'ouverture de l'élite de Rome : ainsi, le Capitole ne pouvait pas être monopolisé par l'oligarchie constituée des familles les plus anciennes. Si l'on ne peut nier l'existence d'une aristocratie des vieilles familles, qui de façon stable restent au pouvoir tout au long du XVI^e siècle, il faut toutefois souligner que chaque année l'urne se remplissait de nouveaux noms. On peut donc affirmer que le Capitole était accessible aux « nouveaux arrivants », qui pouvaient devenir officiers aussi bien que les membres des familles dont l'établissement à Rome et dans la noblesse était plus ancien. Ce qui distinguait néanmoins ces familles était la stabilité et la continuité de leur présence au Capitole.

Rome étant la ville des papes, il est normal de se demander si les élections municipales se déroulaient de manière autonome par rapport au pouvoir pontifical. À ce propos, Nussdorfer souligne que, au début du XVI^e siècle, les papes ont parfois totalement ignoré les « décisions » de la *bussola*, en agissant comme si le Capitole était une « *extension de leurs ressources de patronage*¹¹ ». Selon l'analyse de l'historienne, le système électoral romain avait des points de faiblesse qui laissaient la porte ouverte à l'ingérence du pape : le choix des électeurs et la désignation finale du nom de la personne destinée à occuper la charge. Les contemporains avaient déjà remarqué que seuls les noms de ceux qui étaient approuvés par le pontife sortaient des boussoles. Cette situation est décrite à l'occasion d'un procès de 1596, lorsqu'un gentilhomme du *rione* Monti est exclu de l'urne non par l'électeur, mais parce qu'il n'a pas été agréé par le cardinal Aldobrandini¹². Néanmoins, Nussdorfer met en évidence que les électeurs,

Camera apostolica (Chambre apostolique). Voir M. L. Lombardo, *La Camera Urbis. Premesse per uno studio sulla organizzazione amministrativa della città di Roma durante il pontificato di Martino V*, Rome, Il Centro di Ricerca Editore, 1970.

¹¹ Nussdorfer, *Civic Politics*, op. cit., p. 77, ma traduction.

¹² Vincenzo Cassino, électeur du *rione* Monti, a préparé sa liste des gentilshommes candidats aux offices municipaux. Ensuite, il consigne la liste à l'électeur de Regola, Vincenzo Americi, qui, après quelques jours, la lui rend en affirmant que le cardinal Aldobrandini a effacé le nom de Domenico Attavanti, car il ne l'approuvait pas. Archivio di Stato di Roma (dorénavant ASR), *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, vol. 299, 1596, 29 décembre 1596. Il s'agit du même procès mentionné au chapitre I à propos

éléments clefs du processus de sélection des officiers, continuent à être choisis par des groupes informels des quartiers et que l'ingérence pontificale semble diminuer au cours du XVII^e siècle, puisque peu d'officiers sont désignés en dehors de la boussole. Les contemporains avaient raison de dire que pour obtenir une charge municipale il fallait avoir la faveur du pape. Toutefois tout en sélectionnant des candidats qui étaient acceptables pour le pape le *Populus romanus* avait une voix substantielle, bien que non exclusive, dans le choix de ses officiers.

3. Les offices municipaux

3.1. Le Sénateur et la *Curia capitolina*

Le statut de 1580 prescrit que le Sénateur, dont le mandat dure un an, doit être un non-Romain, provenant d'une ville distante au moins de 40 milles de Rome¹³. En outre, celui-ci doit être un docteur en droit : en effet, sa fonction était d'administrer la justice, à travers l'un des tribunaux les plus importants de Rome, le tribunal du Sénateur¹⁴. Dans ce tribunal, dont la juridiction était à la fois civile et criminelle, l'activité était exercée par le Sénateur et par deux aides, les juges *Collaterali*¹⁵. Chacun des deux *Collaterali* était assisté par quinze notaires, qui exerçaient la fonction de chanceliers. Ils avaient pour tâche de verbaliser tous les actes produits par le tribunal du Sénateur. Les trente notaires formaient le collège des notaires de la Curie capitoline, réorganisé en 1586 par Sixte V (1585-1590) qui en a augmenté le nombre des membres, afin de rendre plus efficace l'exercice de la justice dans ce tribunal¹⁶. Outre les *Collaterali* et les notaires, le Sénateur était également accompagné dans son activité par un juge

des déguisements des gentilshommes. En effet, une fois apprise la nouvelle de son exclusion, Domenico Attavanti se déguise en paysan et agresse Vincenzo Cassino à coups de bâton.

¹³ *Statuta Almae Urbis Romae*, 1580, livre I, chapitre III – *De Senatore eligendo, et his quae ad eum pertinent*.

¹⁴ À Rome, au XVII^e siècle, de nombreux autres tribunaux existaient. Les officiers et les institutions qui avaient un tribunal étaient les suivantes : Sénateur, Conservateurs, Maîtres justiciers, Maîtres des rues, Agriculture (l'*Agricoltura* était une institution dont le tribunal s'occupait des litiges concernant la gestion des terres), Gouverneur de Borgo, Gouverneur de Rome, Vicariat (les deux derniers étaient présidés par des ecclésiastiques).

¹⁵ *Statuta Almae Urbis Romae*, 1580, livre I, chapitre IV – *De Electione primi Collateralis*; livre I, chapitre VI – *De Electione Secundi Collateralis*; livre I, chapitre IX – *De Officio Colleteralium Iudicum*.

¹⁶ A. Groppi, « Fili notarili e tracce corporative : la ricomposizione di un mosaico (Roma, secc. XVII-XVIII) », dans *Mélanges de l'École française de Rome*, 112 (2000), p. 61-78.

(*Iudex maleficiorum*), dont la tâche consistait à mener des enquêtes sur les éventuelles collusions entre accusé et accusateur¹⁷. Enfin, le Sénateur était secondé par le *Capitano delle appellazioni*¹⁸, un juge d'appel, qui devait être choisi parmi ceux qui, dans les douze dernières années, avaient fait partie d'un *publico collegio doctoratus* ou qui avaient été titulaires d'autres offices. Les audiences du tribunal avaient lieu deux fois par semaine dans le palais sénatorial et concernaient un ensemble très diversifié de cas, au moins jusqu'à ce que la juridiction de la Curie capitoline soit réduite en raison de la création d'autres tribunaux au XVII^e siècle.

Les fonctions de la Curie capitoline allaient au-delà de celle du tribunal du Sénateur. Très diversifiées, elles comprenaient en effet le paiement des salaires des lecteurs de la Sapienza (l'Université de Rome), la gestion des murs, la garde des ports de la ville, l'approvisionnement en biens de première nécessité, le contrôle de l'hygiène des aliments, l'organisation des jeux de Testaccio, la maintenance des bâtiments propriétés de la commune et d'une partie de l'aqueduc Felice, la garde des Antiquités et l'administration des fiefs de la commune. En outre, le Sénateur avait un important rôle cérémoniel : d'une manière idéale, sa figure représentait le sénat de la Rome républicaine. C'est pour cette raison que, chaque année, l'arrivée du nouveau Sénateur était saluée par des cérémonies triomphales, telles que celle organisée en 1633 à l'occasion de l'entrée en fonction d'Orazio Albini d'Urbino.

La milice du peuple, les artistes, marchaient devant ; ils avaient des panaches et leurs vêtements étaient rayés de rouge et de jaune ; ils portaient des épées et des arquebuses ; derrière eux venaient un corps de piquiers avec un étendard rouge, un corps d'arquebusiers avec six tambours, les cheveau-légers avec leurs trompes, trente-six carrosses aux armes du Sénateur conduits par des serviteurs vêtus de rouge, dix chevaux tenus à la main et couverts de housses de soie aux armes du Sénateur. Ensuite les trompes et les tambours du peuple romain s'avançaient entourant deux étendards aux armes de la ville, que portaient des gardes à cheval ; deux pages à cheval tenaient l'un le bâton, l'autre la barrette du Sénateur. Celui-ci les suivait, couvert de son manteau de brocart d'or et escorté de la garde suisse. Les mortiers du Capitole saluèrent son arrivée ; les Conservateurs l'attendaient dans la grande salle décorée de tapisseries, et il prêta entre leurs mains le

¹⁷ « *Iudicis Maleficiorum officium est cognoscere de causis quibuscumque criminalibus, ipsaque diligenter audire, et summa integritate decidere, et cavere, ne inter accusatorem et accusatum collusio fiat, deque violentiis expulsicis et turbativis, ac damnis datis, de quibus criminaliter agi continget, ac de quibuscumque excessibus et maleficiis, de quibus per Statuta praesentia permittitur diligenter inquirere (...)* », *Statuta Almae Urbis Romae*, 1580, livre I, chapitre X – *De Officio Iudicis Maleficiorum*.

¹⁸ *Statuta Almae Urbis Romae*, 1580, livre I, chapitre V – *De Electione Capitanei Appellationum*.

serment d'usage. Les cloches sonnaient à volées¹⁹.

Malgré l'importance que le cérémonial lui attribuait, le Sénateur était essentiellement, selon Nussdorfer, un représentant de l'autorité et de la justice pontificale au Capitole²⁰ : en effet, depuis le retour du pape d'Avignon (1377), le Sénateur était choisi par le pontife²¹. La cérémonie de 1636 commença justement à Monte Cavallo²² – siège du palais pontifical depuis 1592 – avec l'hommage du Sénateur au pape et l'investiture de ses fonctions. On peut donc estimer que la charge de Sénateur symbolisait la tradition municipale, en étant liée d'une manière idéale à l'ancienne Rome. Toutefois, la société romaine était surtout représentée par les magistratures dont le siège était le palais des Conservateurs. Mais avant de quitter le palais sénatorial, voyons les autres officiers qui y demeuraient : les maîtres des rues et les maîtres justiciers.

3.2. Les Maîtres des rues

Les maîtres des rues, dont la charge durait un an²³, étaient des laïcs, théoriquement élus par le Capitole, mais en réalité nommés par le pape. Ils avaient leur tribunal dans le palais sénatorial, mais contrairement au Sénateur qui devait être un étranger avec une forte formation juridique, ces juges n'avaient pas forcément une qualification de ce type. Les maîtres des rues étaient au nombre de deux et étaient accompagnés dans l'exercice de la justice par un notaire et un assesseur. La fonction des maîtres des rues consistait à octroyer les permis de construire et à gérer les impôts pour la réparation des rues : les audiences de leur tribunal traitaient de ces questions. La charge étant étroitement liée au développement urbain de Rome, elle a subi d'importantes modifications au cours des XV^e et XVI^e siècles, lors de la rénovation urbanistique et architecturale de la ville (*Renovatio urbis*). Ces changements touchèrent tout d'abord le nom de l'office : ceux qui au XIII^e siècle étaient appelés *magistri aedificiorum et stratarum* ou simplement *magistri aedificiorum* devinrent au XVI^e siècle les *magistri*

¹⁹ F. Cancellieri, *Le due nuove campane di Campidoglio*, Rome, 1806, cité dans E. Rodocanachi, *Le Capitole romain antique et moderne : la citadelle, les temples, le palais sénatorial, le palais des Conservateurs, le musée...*, Hachette, Paris, 1905, p. 187, ma traduction.

²⁰ « *The embodiment of papal justice on the Capitol* », Nussdorfer, *Civic Politics*, op. cit., p. 70.

²¹ Au XIV^e siècle, le Sénateur était élu par les chevaliers.

²² La place Monte Cavallo, sur le Quirinale, était le siège du palais du pape.

²³ *Statuta Almae Urbis Romae*, 1580, livre I, chapitre XXXIX – *De Officio Magistrorum Viarum*.

viarum et aedificiorum ou bien *magistri viarum*. Le changement dans les attributions des officiers reflète que le centre d'intérêt passe du bâtiment à la rue. Jusqu'au XIV^e siècle, les maîtres des rues s'occupaient principalement de « *questionibus Urbis edificiorum, domorum, murorum, viarum, platearum, divisionum tam intus Urbem quam extra* », ce qui, selon Emilio Re, révèle que la rue médiévale était considérée comme un complément des édifices et non comme une réalité en soi²⁴. Les maîtres des rues médiévaux se limitaient à cette époque à régler les initiatives des privés et n'avaient pas une véritable activité autonome de construction « publique ». Les interventions des maîtres des rues étaient surtout provoquées par « *quaerelam et petitionem* » : les travaux étaient occasionnels²⁵ et relevaient essentiellement de la restauration et de la sauvegarde des bâtiments existants, ce qui met, d'ailleurs, en lumière la condition de stagnation du développement urbain de cette période.

Avec la Renaissance, en raison des politiques urbanistiques des papes de l'époque, la rue acquit un rôle plus important que dans le passé. Des quartiers entiers furent bâtis ou renouvelés, ce qui changea nettement le tissu urbain de la ville et les rues. De plus en plus chargés de la gestion et de la création de nouvelles voies, les maîtres des rues devinrent alors « *magistri viarum* », leurs tâches concernant la création et la transformation plutôt que la sauvegarde. La principale source des revenus ordinaires de cet office était les amendes pour infraction aux avis en matière de propreté de la ville²⁶. Les permis de construire, qui concernaient principalement les travaux nécessaires pour la fermeture des portiques²⁷, constituaient une autre source de revenus. De même, du permis de creusement et de spoliation des anciens monuments, les maîtres des rues tiraient des bénéfices financiers, à savoir un tiers des marbres et des travertins trouvés. Enfin, une autre occasion de gain ordinaire pour ces officiers résidait dans la vente de parties du domaine public. À tout cela il faut ajouter les revenus extraordinaires, notamment la taxe pour la démolition (« *tassa per la ruina* »), qui était payée par les

²⁴ E. Re, « *Maestri di strada* », dans *Archivio della società romana di storia patria*, 43 (1920), p. 6-102. Sur les maîtres des rues, voir aussi P. Waddy, *Giacinto Del Bufalo, 'Maestro delle Strade' and Homeowner*, Mainz, Philipp von Zabern, 1996.

²⁵ À cela font exception les travaux de réparation des égouts. Les égouts étant des éléments essentiels pour limiter les dégâts provoqués par le débordement du fleuve, ils étaient l'objet de travaux plus réguliers et constants.

²⁶ Par exemple, des amendes étaient infligées à ceux qui jetaient le fumier dans les lieux publics, à ceux qui déposaient des ordures devant leur maison, à ceux qui ne respectaient pas l'obligation de balayer le sol devant leur maison tous les samedis entre mai et août, etc.

²⁷ Ainsi qu'un état de 1499 le montre, le permis de fermeture des portiques était un des revenus les plus considérables.

intéressés lorsqu'un travail public les concernait en améliorant leur bien immeuble. La charge de *magister viarum* était très prestigieuse. Les procédures d'élection des maîtres des rues étaient assez ambiguës : si, chaque année, la *bussola* était remplie avec les noms des candidats, les officiers étaient néanmoins nommés par le pape, comme on l'a dit. Celui-ci choisissait toujours des gentilshommes d'âge mûr, dotés d'une très bonne réputation. La modalité décisive de la sélection est confirmée par le fait que, dans certains cas, les maîtres des rues restaient en fonction pour plusieurs années, bien que normalement la durée de cet office ne fût que d'un an. Par exemple, Virgilio Cenci fut maître des rues de 1634 à 1640, et Bernardino Maffei pour neuf ans à partir de 1631²⁸. Toutefois, malgré l'intervention décisive du pape dans le processus de sélection des maîtres des rues, Nussdorfer souligne l'importance du fait que cet office soit resté entre les mains de l'élite municipale durant une période centrale pour le développement urbanistique de la ville : « *Plus que les pontifes ou les architectes, ce furent les maîtres de rue qui déterminèrent la forme de la ville de Rome lors du building boom du XVI^e et XVII^e siècle*²⁹. »

3.3. Les Maîtres justiciers

À l'instar des maîtres des rues, les deux maîtres justiciers étaient choisis par le pape, qui les sélectionnait parmi les gentilshommes de la meilleure noblesse, d'âge mûr et de bonne réputation³⁰. La charge durait un an, mais le pape concédait souvent aux maîtres justiciers d'occuper cette position pendant plusieurs années. À l'origine, les *justiciarii* étaient des officiers du Capitole, qui exerçaient leurs activités chacun dans leur circonscription administrative (*justitiaratus*) : ils étaient chargés de transmettre les ordres du Capitole et de recevoir le serment d'obéissance de la part des villes vassales. L'office de maître justicier est né dans la seconde moitié du XV^e siècle et a été réformé en 1513 par Léon X (1513-1521). Il consistait à présider un tribunal à l'aide d'un assesseur et d'un notaire. Le tribunal, dont le siège était dans le palais sénatorial, avait juridiction civile et pénale, et avec le tribunal du Sénateur, ils étaient complémentaires.

²⁸ Nussdorfer, *City Politics in Baroque Rome*, op. cit., p. 54.

²⁹ *Ibidem*, p. 55.

³⁰ *Statuta Almae Urbis Romae*, 1580, livre III, chapitre XL – *De Officio Magistrorum Iustitiorum*. Sur cette magistrature, voir C. Nardi, « La campagna nella città. L'opera dei Maestri Giustizieri (secc. XV-XVIII) », dans *Storia della città* 29 (1984), p. 51-60.

Les Maîtres justiciers avaient des attributions spécifiques, précisées dans le statut de 1580 : les audiences de leur tribunal concernaient tout ce qui avait trait à la « campagne dans la ville », c'est-à-dire les vignes, les cannaies, les fossés et les limites de Rome.

Magistrorum Iustitiarorum iurisdictio, sit et esse intelligantur circa lites, quaestiones, et differentias, quae inter vicinos oriuntur de sepibus, foveis, sive fossatis, limitibus, viis vicinalibus, servitutibus actus, itineris, vel viae, vinearum et arundinetorum existentium intra vel extra Urbem cum annexis, et dependentibus a praedictis, et de furtis et damnis datis in vineis, et arundinetis praedictis, vel illis annexis (...). In his autem casibus summarie, simpliciter, et de plano, sola facti veritate inspecta, procedere et cognoscere possint, et debeant; et adeis ad Capitaneum appellationum appelletur ipsorumque Assessor, et Notarius taxam mercedum infra describendam, ut alii Capitolini servare teneantur³¹.

Comme le statut le met en évidence, les maîtres justiciers s'occupaient des conflits entre voisins concernant les propriétés foncières et les annexes (grilles, fossés, etc.). En particulier, le recours à ce tribunal était nécessaire en cas de dégâts produits par des hommes ou des animaux aux biens susmentionnés, surtout aux vignes et aux jardins. De plus, le tribunal traitait des droits d'usage ou de propriété des fossés, des fourrés et des grilles placés entre deux terrains voisins. Les maîtres justiciers intervenaient également lors de vols ou du transport non-autorisé (par eux ou par le propriétaire du bien) de bois, d'arbres, de fruits et d'outils de travail agricole. Les maîtres justiciers avaient par ailleurs juridiction sur les confins. Les officiers devaient effectuer la *visio loci*, c'est-à-dire vérifier la position des bornes et les remettre à leur place suite à leur enlèvement ou à leur déplacement. Ils agissaient aussi en émettant des avis, vérifiant la distance qui devait séparer les fossés, les fourrés et les cannaies des confins. Enfin, les maîtres protégeaient les voies publiques d'accès, en punissant ceux qui les endommageaient, et réglementaient le travail à la campagne (horaires de travail pendant les vendanges, paiement journalier des salariés qui travaillaient dans les vignes et les cannaies, etc.).

3.4. Les Conservateurs

Le palais des Conservateurs – siège des principales magistratures élues – était le symbole du *populus romanus*, c'est-à-dire le gouvernement municipal de la ville,

³¹ *Statuta Almae Urbis Romae*, 1580, livre III, chapitre XL – *De Officio Magistrorum Iustitiariorum*.

représentant l'ensemble des officiers et des citoyens romains. Dans ce palais se tenaient les réunions des officiers, aussi bien que celles des trente notaires capitolins et les audiences des tribunaux des corporations et du Tribunal de l'agriculture. Les Conservateurs étaient les chefs du gouvernement municipal : ils avaient la responsabilité d'assurer le « *buon governo* » (bon/juste gouvernement) de la ville³². Chaque année, douze Conservateurs étaient élus. La durée de cette charge était donc trimestrielle, et les trois Conservateurs habitaient dans le palais pendant un mois à tour de rôle³³. Les sources attestent l'existence régulière de cet office à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle. Tout au long du siècle suivant, les attributions des Conservateurs augmentèrent jusqu'à la fixation définitive décidée en 1476 par Sixte IV (1471-1484), que le statut de Rome de 1580 ne devait pas modifier.

La charge de Conservateur était un office très prestigieux : bien qu'elle ne fût pas rétribuée, elle permettait d'accéder à d'autres avantages, liés au statut³⁴ et à la position centrale que les Conservateurs avaient au sein du Capitole. En effet, ces officiers représentaient le gouvernement municipal, lors des cérémonies par exemple, et ils présidaient les conseils municipaux. Mais au-delà des fonctions symboliques, les Conservateurs avaient de nombreuses tâches liées aux différents aspects du gouvernement de la ville. Suivant le statut de Rome, la première fonction des Conservateurs était la sauvegarde des antiquités de la ville, un élément fort de référence pour un gouvernement municipal constamment en quête d'identité et de puissance symbolique.

Ad officium Conservatorum ante omnia spectat (...) quaecumque aedificia, et opera publica, praesertim antiqua, inviolata et illaesa custodire; Contra quoscumque interceptores aut violatores eorum acerrime insurgere et inquirere, ac animadvertere: necnon ut in omnes Templorum et Ecclesiarum ornamenta aut lapides surripientes, aut corrumpentes diligenter inquiratur et animaduertatur per eos ad quos pertinet insistere et curare, et ut Sacra et Reliquias Sanctorum diligenter in Urbe custodiantur invigilare: Claves tabernaculi, ubi inclisa sunt capita beatorum Apostolorum Petri et Pauli in basilica Sancti Ioannis Lateranensis, per eos custodiri solitas, apud se vel alios deputatos retinere et ut Statuta, decreta,

³² *Statuta Almae Urbis Romae*, 1580, livre I, chapitre XV – *De Officio Conservatorum*; livre III, chapitre IV – *De aliis constitutionibus officium Conservatorum concernentibus*.

³³ Chaque année, les Conservateurs devaient faire un inventaire des meubles et de l'argenterie du palais.

³⁴ Ici statut pour « position », « état », « condition ».

constitutionis omnes approbatae perpetuo custodiantur (...) ³⁵.

Les édifices et les vestiges antiques devaient être gardés intacts et ne pas subir de détériorations. Les Conservateurs devaient, en particulier, poursuivre ceux qui dérobaient les antiquités ou qui les mutilaient pour se les approprier. De même, ils étaient tenus de s'occuper – bien que de façon indirecte – de la sauvegarde des ornements des églises et des temples, des sanctuaires et des reliques des saints. Cette transformation des antiquités en objets sacrés de la religion catholique montre bien l'importance, la sacralité attribuée à ces dernières. Enfin, les Conservateurs avaient le devoir de garder les clefs du tabernacle où se trouve la plus importante des reliques : les têtes des saints Pierre et Paul – les saints protecteurs de Rome – dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran. Les Conservateurs avaient donc la responsabilité du cœur symbolique de Rome : les antiquités et les reliques des saints patrons. Cependant, ces officiers devaient aussi s'occuper des aspects plus matériels de la ville, c'est-à-dire veiller à ce que les infrastructures (murs, ponts, aqueducs et tous les édifices publics d'une manière générale) fussent en bon état, en les contrôlant régulièrement (« *sollicitam curam diligentiamque hebere, eaque frequenter visitare, et ne vitietur curare* »). En outre, ils étaient chargés d'empêcher ceux qui – sans être autorisés – exigeaient un droit de passage pour passer les portes ou les ponts et rentrer à Rome (« *Portarum, et Pontium stationarios et custodes indebite exigentes plectere et carcerare* »).

La deuxième série de tâches incombant aux Conservateurs concernait le règlement du marché et le contrôle des corporations. Ces officiers – de la même manière que ceux que l'on a rencontrés dans les pages précédentes – présidaient un tribunal (le Tribunal des Conservateurs), dont le siège était la salle des Capitaines dans le palais des Conservateurs. Ce tribunal avait juridiction sur les questions qui avaient trait au marché, au paiement des taxes, au passage des ports et aux corporations.

(...) et ne Monopolia per Artifices, et ipsorum Universitates, vel quasvis alias personas, aut per easdem Universitates aliqua constitutiones fiant, quae generalibus Urbis Statutis adverserunt, prohibere : quorum etiam Artificum et Universitatum constitutiones corrigendi, refutandi vel admittendi, ut infra de statutiis Artificum traditur lib. Iii. Auctoritatem et potestatem habent, et de quibuscunque

³⁵ *Statuta Almae Urbis Romae*, 1580, livre I, chapitre XV – *De Officio Conservatorum*.

*iniustitiis et sententiis per Consules et officiales artium, à quibus appellari prohibitum est, per approbata ipsorum Statuta quibuscumque personis illatis, per viam querelae cognoscere, et summam terminare, (...) et super omnes Artes et Consulatus Curiae Capitolii subiectas, iurisdictionem exercere (...)*³⁶.

Les Conservateurs devaient encore se préoccuper du bon fonctionnement du marché et, notamment, empêcher la formation de monopoles, un des grands soucis des autorités des villes modernes³⁷. Pour que le marché puisse fonctionner correctement, les officiers contrôlaient les corporations, dont les statuts ne devaient contenir aucun élément contraire à l'intérêt de la ville. En outre, le Tribunal des Conservateurs exerçait sa juridiction sur les corporations et avait le dernier mot par rapport aux décisions prises par les officiers des corps de métiers. Ce tribunal n'était toutefois pas seulement un moyen de contrôle du Capitole sur les corporations : en effet, elles-mêmes s'adressaient à lui en cas de problème, par exemple avec l'un de leurs membres. Une sentence du tribunal des Conservateurs en 1664 se prononce en faveur de la corporation des marchands de fruits et, de ce fait, contre les personnes non autorisées à la vente (« *venditores miserabiles* »), en obligeant celles-ci à se munir d'une licence. Les corporations avaient également recours aux Conservateurs dans les cas fréquents de conflit avec d'autres corps de métiers. Les litiges touchaient aux prérogatives propres à chaque *universitas* (produits vendus et fabriqués, matériaux et outils de travail utilisés, lieux de vente, etc.) : faire appel aux Conservateurs signifiait donc pour les corporations défendre leurs attributions et essayer de « gagner de l'espace » dans le marché. En guise d'exemple, citons une étape du long conflit entre les marchands de fruits et les jardiniers avec la sentence rendue par les Conservateurs en 1598, qui décida que les artichauts et

³⁶ *Ibidem*.

³⁷ Sur le marché romain, voir R. Ago, *Economia barocca. Mercato e istituzioni nella Roma del Seicento*, Rome, Donzelli, 1998 ; Ead., « Gerarchia delle merci e modalità dello scambio nella Roma del primo Seicento », dans *Quaderni storici*, 96 (1997), p. 663-684 ; F. Piola Caselli, « La disciplina del mercato romano nel Seicento », dans A. Guenzi, P. Massa et A. Moioli (éds.), *Corporazioni e gruppi professionali nell'Italia moderna*, Milan, Franco Angeli, 1999, p. 257-276. Sur le marché alimentaire, voir M. Martinat, *Le juste marché : le système annonaire romain aux XVI^e et XVII^e siècles*, Rome, École française de Rome, 2004 ; J. Revel, « Le grain de Rome et la crise de l'Annone dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », dans *Mélanges de l'École française de Rome*, 84 (1972), p. 201-281 ; D. Strangio, « L'approvigionamento della città di Roma in età moderna », dans B. Marin, C. Virioust (éds.), *Nourrir les cités de Méditerranée. Antiquité – Temps modernes*, Paris, Maisonneuve et Larose, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme d'Aix-en-Provence, 2004, p. 125-147. Sur les interdictions du monopole dans la Rome moderne, voir E. Canepari, « Lavorare a Roma tra ordinamenti e pratiche di trasgressione (XVII-XVIII secolo) », dans M. Vencato, A. Willi et S. Zala (éds.), *Ordine e trasgressione. Un'ipotesi di interpretazione tra storia e cultura*, Rome, Viella, 2008, p. 19-39.

les choux n'étaient pas des marchandises exclusives des jardiniers, et donc que les « *fruttaroli* » pouvaient également les cultiver et les vendre. Toutefois, la même sentence statuait que les jardiniers pouvaient cultiver les melons et une variété de choux (choux *cappuccio*) sans avoir à en demander l'autorisation aux marchands de fruits.

Les activités des Conservateurs étaient donc très variées : les officiers passaient des choux aux têtes de saint Pierre et Paul, des *venditores miserabiles* à la citoyenneté romaine. En effet, ils octroyaient le droit de citoyenneté aux non-Romains qui en faisaient demande et qui possédaient les qualités exigées par le statut (possession de biens immeubles, résidence à Rome pour la plupart du temps).

*Privilegia Romanorum civium et civilitate possidentibus bona stabilia, et habitationibus pro maiori parte temporis in Urbe convocatis in concionem Capitibus regionum con tresdecim et vigintisex consiliariis, et praevia relatione à quattuor deputatis Nobilibus (...) concedere*³⁸.

L'activité institutionnelle des Conservateurs incluait la nomination d'une série d'officiers mineurs non-élus : entre autres, les *straordinari minori*, les mandataires, le réviseur des murs et des bâtiments publics et le gardien des prisons de la Curie capitoline.

*Extraordinarios minores instituere, eosdemque ac etiam maiores punire et coercere, et, si iusta subsit causa, privare. Mandatarios etiam publicos pro singulis regionibus constituere, mutare et privare possint; sex etiam Caballarios Camerae praedictis³⁹, ac Suprastantes sive suratores vel revisores murorum et aedificiorum publicorum, Custodes carcerum curiae Capitolinae, Numeratoresque pecudum pariter instituere, ac deputare; officia praetera Palatii Capitolini, et tubicinas renovare, et confirmare, et cum vacaverint de novo concedere*⁴⁰.

Chacun de ces officiers avait une fonction assez limitée et spécifique : le mandataire était, par exemple, chargé de diffuser les messages du Capitole et d'annoncer les réunions du conseil municipal, tandis que l'extraordinaire mineur contrôlait les infractions dans le marché. Par ailleurs, les Conservateurs choisissaient les personnes

³⁸ *Statuta Almae Urbis Romae*, 1580, livre III, chapitre IV – *De aliis constitutionibus officium Conservatorum concernentibus*.

³⁹ Il s'agit de la *Camera Urbis*.

⁴⁰ *Statuta Almae Urbis Romae*, 1580, livre III, chapitre IV – *De aliis constitutionibus officium Conservatorum concernentibus*.

affectées à différents services pour leur palais (serviteurs, artisans, musiciens, etc.), comme on le verra dans les pages suivantes⁴¹.

La dernière de leurs activités avait trait à la gestion des fiefs du gouvernement municipal, à savoir quatre villes aux alentours de Rome – Magliano Sabina, Vitorchiano, Barbarano Romano et Cori⁴² –, définies dans le statut *Terris Romani Populi*.

De causis quarumcumque appellationum à sententiis latis in Terris Romani Populi, si ad eos recursum fuerit, seu de nullitate dictum, et de omnibus aliis causis dictarum Terrarum summatim cognoscere; Marescallis et executoribus omnibus, quaecumque eis visa fuerint, praecipere et mandare, et ad parendum cogere; poenas quas arbitrari fuerint, imponere, et irrogare, et commissas exigere (...); Terras Romano Populo subiectas, iuxta ordinem praescriptum visitare, et facinorosis hominibus purgare, et quoscumque malefactores pro ipsorum arbitrio punire⁴³.

Les Conservateurs devaient intervenir en cas d'appel à une sentence émise, pour rétablir la justice, et s'occuper de l'ordre public en punissant les criminels et en expulsant les « *homines facinorosos* ». Ces magistrats avaient donc des devoirs très nombreux et variés. En matière de statut social et de compétences juridiques, celle de Conservateur était la fonction la plus importante.

3.5. Les *Caporioni*

Les *Caporioni*, chefs des quartiers, avaient des fonctions moins clairement définies que celles des Conservateurs⁴⁴. Plus jeunes que ces derniers, les *Caporioni* étaient responsables de l'ordre public dans leur quartier : ils devaient apaiser les conflits et empêcher le port d'armes non autorisé. Bien que dépourvus d'un tribunal propre, ils jugeaient les cas mineurs qui se produisaient dans leur quartier. Pour cela, ils bénéficiaient de l'aide de notaires (*notai dei Caporioni*).

Ad curam Capitem Regionum spectat de causis eis concessis, quae

⁴¹ Voir *infra*, paragraphe 5.

⁴² Voir *infra*, paragraphe 7.

⁴³ *Statuta Almae Urbis Romae*, 1580, livre I, chapitre XV – *De Officio Conservatorum*.

⁴⁴ *Statuta Almae Urbis Romae*, 1580, livre I, chapitre XVIII – *De Officio Capitem Regionum*.

olim per officium Antepositorum cognoscebantur, in eorum domibus cognoscere; Regionem pro posse custodire, ne quid violentiae siat; arma ab illicite deferentibus in eorum regionibus auferre; Homines tam mares quàm faeminas ad matrimonium habiles, et contrahere volentes, si opus sit, consilio et factis iuvare; questiones et differentias tollere; Male, et ultra modum facultatum, aut fine exercitio viventes, hortari et monere ut ad exercitium aliquod animum et operam applicent, aliàs Superioribus deferre; inhoneste viventes ab honestis vicinis suae Regionis expellere; edificare volentibus in eorum Regione favere, impediens reprimere; advenis otiosis in eorum regionibus commorantibus, et nihil agentibus, commeatum dare, aut Superioribus deferre; violentias comprimere⁴⁵.

Ces officiers devaient s'occuper de leur *rione*, non seulement en contrôlant l'ordre public, mais aussi en exerçant un rôle plus général de régulation, qui dépassait la seule répression de la violence. En effet, le *Caporione* devait aider les couples désirant se marier, résoudre les litiges, exhorter les habitants du quartier à l'exercice d'une activité, favoriser ceux qui souhaitaient entamer des travaux sur des bâtiments et expulser les gens inactifs (« *otiosis (...) nihil agentibus* »).

Les *Caporioni* avaient aussi des fonctions internes à la gestion du gouvernement capitolin : tout d'abord en prenant part aux conseils municipaux, auxquels ils étaient obligés d'assister (« *Capita Regionum (...) in omnibus consiliis tam secretis quàm publicis, vestibus Magistratum decentibus induti, omnino intervenire teneantur*⁴⁶»). De plus, ils jouaient un rôle important – on l'a vu - dans l'élection des officiers, sachant que c'étaient eux qui rédigeaient les listes des noms de nobles parmi lesquelles le choix était fait. En outre, le *Caporione* convoquait la réunion au cours de laquelle l'élection de l'*Imbussolatore* (électeur du quartier) avait lieu. À leur tour, les *Caporioni* élaient trois Conseillers pour chaque quartier⁴⁷ et désignaient les gentilshommes qui avaient le droit d'assister au conseil public : « *Initio cuiusque anni, qui Capita Regionum tunc fuerint, Nomina omnium civium, qui publicis consiliis interesse possint (...) intra quindecim dies adnotare*⁴⁸». Enfin, tous les trois mois, les *Caporioni* étaient chargés d'élire leur prieur : « *Qua die Magistratum adipiscuntur, Missa in Ecclesia beatae Mariae de Ara Caeli celebrata, singuli Regionum Capita in manibus Sacerdotis iurent*

⁴⁵ *Ibidem*.

⁴⁶ *Ibidem*.

⁴⁷ Le statut de Rome de 1580 ne précise pas les fonctions des Conseillers de quartier.

⁴⁸ *Statuta Almae Urbis Romae*, 1580, livre I, chapitre XVIII – *De Officio Capitem Regionum*.

*in electione Prioris votum dare*⁴⁹». Après la célébration d'une messe dans l'église Santa Maria in Aracoeli, chaque *Caporione* devait voter. Le prieur occupait la fonction de guide des *Caporioni* ; dans la pratique, il s'occupait des paiements des *Caporioni* et des *Contestabili* (les chefs de la milice urbaine des quartiers). Au cours du XVII^e siècle, l'élection du prieur passa entre les mains du neveu du pape, le cardinal Francesco Barberini.

3.5.1. La milice urbaine : *Contestabili* et *Capotori*

Les autres charges du *Caporione* concernaient la formation de la milice urbaine des quartiers⁵⁰. Il s'agissait d'un corps dont les membres étaient recrutés parmi les artisans, appelé compagnie des *Contestabili* et *Capotori*, composé par trois cents membres organisés en bandes de vingt ou trente artisans pour chaque quartier. Plus précisément, les *rioni* Monti, Colonna, Ponte et Trastevere devaient fournir trente membres, tandis que les autres participaient avec un contingent de 20. La compagnie avait ses propres statuts et exerçait quelques-unes des activités typiques des associations, telles que la distribution de dots aux jeunes filles pauvres⁵¹. Chaque bande avait pour chef un *Contestabile*, qui devait être nommé par le *Caporione* parmi les habitants de son quartier. Si un artisan était choisi, il fallait qu'il fût un maître (*capita apothecarum*) : les garçons et les ouvriers (*famuli aut operari*) étaient exclus de la sélection. À leur tour, les *Contestabili* élisaient les *Capotori*, qui étaient les membres de la milice. Toutefois, selon Nussdorfer, le processus de sélection décrit ci-dessus était plus théorique que réel. En effet, les membres de la compagnie avaient graduellement pris le contrôle de la formation de la milice ; ils conservaient leur fonction dans la compagnie bien au-delà de la durée de la charge, en la gardant parfois pendant toute leur vie.

3.6. Les autres offices : Réformateurs de l'Université, Syndics, Maréchaux et Pacificateurs

Le gouvernement municipal était composé par un très grand nombre d'officiers. On a

⁴⁹ *Statuta Almae Urbis Romae*, 1580, livre III, chapitre VIII – *De Aliis Constitutione Officium Caputum Regionum Concernentis*.

⁵⁰ *Ibidem*.

⁵¹ Archivio Storico Capitolino (dorénavant ASC), *Camera capitolina*, credenzone (dorénavant cred.) XI, t. 19 et 20 ; cred. XXII, t. 109, 112 et 115 ; cred. XXV, t. 4.

vu les principaux et on va maintenant passer brièvement en revue les offices moins importants. Les quatre Réformateurs du *Studium*⁵² – l'Université de Rome – occupaient une charge existant depuis la première moitié du XV^e siècle. Initialement, leur fonction consistait à administrer les fonds destinés au *Studium*, à savoir l'impôt sur le vin vendu dans les auberges de Rome⁵³. En outre, ils payaient les salaires aux enseignants qui travaillaient pour l'Université. À partir de la fin du XVI^e siècle, cet office perdit beaucoup de son importance suite à la création par Jules III (1550-1555) d'une congrégation de cardinaux dont la fonction était de superviser le *Studium*. Enfin, en 1644, Innocent X (1644-1655) abolit la charge, dans le but de détourner les fonds du *Studium* pour poursuivre la construction du troisième palais de la place du Capitole (le Palais neuf).

Les deux Syndics du peuple romain avaient, quant à eux, des fonctions administratives. Le Sénateur et ses juges, les Conservateurs et les podestats des fiefs du *Populus romanus* devaient remettre leur charge entre les mains des syndics lorsque leur mandat se terminait.

Le Maréchal (*Maresciallo*) était l'exécuteur des ordres émis par les Conservateurs. Pour être éligibles, les quatre Maréchaux devaient être âgés d'au moins treize ans : pour cette raison, l'office était confié à des jeunes, généralement fils de gentilshommes qui occupaient d'autres charges au Capitole.

L'office de Pacificateur (*Paciere*) fut créé au XV^e siècle (1460), une période de forte conflictualité entre les familles féodales⁵⁴. Aux deux pacificateurs s'adressaient ceux qui avaient reçu une offense et qui souhaitaient se venger : la fonction de ces officiers était ainsi d'apaiser le conflit, dans le but d'empêcher les vengeances. Suite à l'affirmation du gouverneur de Rome en tant qu'organisme de contrôle de l'ordre public au XVII^e siècle, le rôle des Pacificateurs tendit à se réduire de plus en plus.

⁵² Le *Studium Urbis* a été fondé en 1303 par Boniface VIII. Voir P. Cherubini (éd.), *Roma e lo Studium Urbis. Spazio urbano e cultura dal Quattro al Seicento, Atti del convegno, Roma, 7-10 giugno 1989*, Ufficio centrale per i beni archivistici, Rome, 1992.

⁵³ Cet impôt s'appelait *gabella dello studio*.

⁵⁴ *Statuta Almae Urbis Romae*, livre II, chapitre LXXXV – *De officio Paceriorum*.

4. Officiers et familiers des Conservateurs

Être officier élu ou nommé n'était pas le seul moyen d'être associé de près à l'administration de la ville. Au Capitole étaient également présents des officiers qui obtenaient leur charge en l'achetant ou en la louant. C'est le cas des officiers du palais des Conservateurs, qui étaient au total une douzaine. Certains achetaient une charge valable pendant toute la durée de leur vie, et qui pouvait aussi être transmise à leurs héritiers⁵⁵ ; d'autres louaient leur office, tel le notaire des Conservateurs⁵⁶.

Une autre présence dans l'administration capitoline, celle de la *familia* des Conservateurs et de tous ceux qui travaillaient pour le palais. Les membres de la *familia* – qui provenaient en bonne partie des fiefs du Capitole – avaient des tâches très variées : la maintenance des édifices, la préparation des repas, la musique et l'accompagnement lors de réceptions officielles. La *familia* était composée d'officiers tels que le chapelain, l'archiviste, les secrétaires et les scribes, ainsi que par les serviteurs, à savoir le majordome du palais, le cuisinier et douze « fidèles », autrement dit des serviteurs personnels. Les membres de la *familia* recevaient un salaire et disposaient d'un logement ; ils avaient par ailleurs le droit d'être enterrés à Santa Maria in Aracoeli, l'église du Capitole. L'exemple des musiciens peut mieux faire comprendre le statut de ces personnes. Le premier musicien dont les sources attestent l'existence est Giovanni Battista, qui prit sa « retraite » en 1524 après un long service au Capitole⁵⁷. Ses bons offices furent récompensés par l'attribution du titre de « *fidèle perpétuel* » d'un des Conservateurs, ce qui lui assurait une rente à vie. Les nominations de musiciens continuèrent jusqu'en 1796 : tout au long de ces siècles, la compagnie des musiciens changea plusieurs fois sa composition, mais la plupart du temps elle était formée par deux cornets et six trombones. Les membres de l'orchestre étaient payés un écu par mois (en 1577), et ils étaient obligés de résider au Capitole, ce que les musiciens n'appréciaient pas toujours. Le but de cette obligation était de les empêcher de

⁵⁵ « *Ad officium Scribarum Senatus spectat quascumque diffidationes et reaffidationes, quae tam pro causis civilibus quam criminalibus fiunt, publica legere, Privilegia eorum qui cives Romani à Magistratu vel populo creantur, et in cives assumuntur notare et publicare* » dans *Statuta Almae Urbis Romae*, 1580, livre III, chapitre IX – *De Officio Scribarum Senatus*.

⁵⁶ *Statuta Almae Urbis Romae*, livre III, chapitre XX – *De Officio Notarii Conservatorum*.

⁵⁷ Sur les musiciens du Capitole, voir A. Cametti, « I musici di Campidoglio ossia 'Il concerto di tromboni e cornetti del senato e inclito popolo romano' », dans *Archivio della società romana di storia patria*, 48 (1925), p. 95-135.

fréquenter les auberges et autres endroits réputés mal famés, ce qui aurait terni la réputation du Capitole⁵⁸. La préoccupation du conseil municipal, qui imposait une telle condition, montre que les membres de la *familia* jouissaient d'un statut particulier, étant des représentants du gouvernement de la ville, bien que d'une nature différente de celle des officiers. En effet, les musiciens jouaient dans certaines occasions (les repas des Conservateurs et du prieur des *Caporioni* et les audiences du tribunal) et surtout ils fournissaient leur prestation à l'occasion des cérémonies du Sénat. Ils jouaient aussi lors des cérémonies organisées lorsque les papes entraient en possession de leur fonction : quand le cortège, qui se dirigeait à Saint-Jean-de-Latran, traversait la place du Capitole, l'orchestre devait en accompagner le passage.

L'importance de la *familia* pour le Capitole est confirmée par l'interdiction aux Conservateurs de sortir sans être escortés par les serviteurs, qui devaient être armés et protéger les officiers en cas de danger.

*Non liceat eis publice per Civitatem ad aliquem locum, nisi omnes insimul ire, et precedentibus eorum familiaribus sive Fidelibus cum baculis seu mazziis, nisi forte unus ad domum alterius, vel ad Palatium Capitolii accederet : quibus casibus soli, non tamen absque Fidelibus cum baculis seu mazziis precedentibus incedere possint. (...) Si quis autem ex eis dum insimul ire debent, aliqua legitima causa fuerit impeditus, Fideles suos ad associandos alios mittere tenantur*⁵⁹.

Enfin, une dernière catégorie de personnes qui avaient affaire de près au Capitole, sans être officiers, était celle des architectes, avocats et artisans officiels (charpentiers, maçons et épiciers). À travers la concession d'une licence, elles obtenaient un titre qui leur garantissait l'exclusivité dans la prestation de leur service au Capitole. En 1644, Giovanni Bonanni fut nommé « *pizzicarolo del Popolo Romano* » (épicier du peuple

⁵⁸ Ainsi en a décidé le conseil municipal, le 18 juin 1566 : « *Inoltre perchè li fideli, piffari, et trombetti siccome ne è stato detto erano soliti far residenza nel nostro Palazzo di continuo et al presente, come se sia nol sappiamo, non vi stanno et con poco honor di questo Palazzo vanno vagabondi in qua et là, si che parendo alle Signorie Vostre, potranno con un decreto stabilir che debbano, sicome prima erano soliti far residenza et di continuo star nel Palazzo nelle loro stantie.* » Le jour suivant, le conseil reprend la discussion : « *Ultimamente le Signorie Vostre debbono sapere che li nostri fideli da molti mesi in qua non stanzano più in Campidoglio et prendendo alquanti dinari il mese per lor vitto vanno vagabondi magnando per le taverne et altri luoghi dishonesti con puoca riputatione di questo luogo* », *ibidem*, p. 113.

⁵⁹ *Statuta Almae Urbis Romae*, livre III, chapitre IV – *De aliis constitutionibus officium Conservatorum concernentibus*.

romain), ce qui fit de lui le fournisseur exclusif du Capitole en produits alimentaires⁶⁰. Grâce à l'acquisition de la licence, Giovanni Bonanni devint le seul épicier chez qui le maître de maison du palais des Conservateurs avait le droit de se fournir. La position privilégiée de l'« épicier du peuple romain » devait être reconnue par tous les ministres du Capitole, qui étaient tenus de lui concéder « *tous les privilèges, prérogatives, immunités, exemptions, licences et facultés*⁶¹ » nécessaires pour assurer la priorité absolue de Giovanni pour les achats au marché.

5. Les conseils municipaux

Les conseils municipaux étaient de deux types : secrets ou publics. Les deux se distinguaient par les personnes ayant le droit d'y participer plutôt que par les sujets discutés. Le conseil secret était ouvert à certains des officiers⁶² : les Conservateurs, le prieur des *Caporioni*, les *Caporioni*, les maîtres des rues, l'avocat et le procureur de la *Camera*, et ceux qui avaient été Conservateurs et *Caporioni* pendant le trimestre passé. D'autres éléments du gouvernement capitolin avaient le droit d'assister au conseil secret, à savoir les Conseillers des quartiers, les chanceliers, les quarante Conseillers ajoutés, les gardiens des portes, les défenseurs des décrets. Enfin, tous ceux qui avaient un mandat, qui étaient députés, « *ad quascumque deputationes* », pouvaient prendre part à ce conseil.

Pendant le conseil secret, des propositions étaient formulées à l'intention des Conservateurs, qui étaient ensuite tenus de les rapporter devant le conseil public⁶³. Les « *resolutiones* » adoptées au cours des conseils secrets concernaient surtout les biens du *populus romanus* et leur vente, mise en hypothèque, donation, etc. (« *Donationibus, Pignorationibus, Hypothecis, aut Alienationibus aliis bonorum Rpopuli tam mobilium*

⁶⁰ ASC, *Camera Capitolina*, cred. XI, t. 20, 14 octobre 1644.

⁶¹ « (...) *tutti li privilegi, prerogative, immunità, essentioni, licenze, e facultà* (...) », *ibidem*.

⁶² *Statuta Almae Urbis Romae*, livre III, chapitre II – *De Secreto Consilio*.

⁶³ « *Propositionibus per conservatores in hoc Consilio faciendae [...] resolutiones in praedicto consilio faciendae post dictas propositiones [...] et in consilio publico Conservatorum nomine legantur.* », *ibidem*. Les Conservateurs ont la tâche de relater les propositions du conseil secret au conseil public : « *Proponant, seu per Scribam Senatus proponi faciant in publicis consiliis totum illud quod in secretis consiliis, aut Congregationibus proponendum esse decretum fuerit : alioqui poenam aureorum decem vice qualibet intercurrant* », *Statuta Almae Urbis Romae*, livre III, chapitre IV – *De aliis constitutionibus officium Conservatorum concernantibus*.

quàm immobilium, iurium, et actionum, constitutione provisionum, aut oneribus, vel aliis quibuscumque gravioribus negotiis »). Pour prendre des décisions sur ces sujets, les quarante Conseillers ajoutés, deux Conservateurs, sept *Caporioni* et deux-tiers au moins des Conseillers des quartiers devaient nécessairement être présents et exprimer leur vote. Au conseil public⁶⁴ – qui devait se réunir au début de chaque mois –, tous les citoyens romains âgés de plus de vingt ans étaient admis à participer. Ils avaient le droit de voter les propositions décidées lors du conseil secret et présentées par les Conservateurs.

*Publicum Consilium saltem semel in initio cuiuslibet Mensis congregetur, necnon et quoties secretum Consilium decernet, aut aliter necessarium fuerit, vel opportunum, in qui Senator et omnes Romani cives tam origine quàm ex privilegio, maiores tamen anni viginti, valeant intervenire, et suum suffragium, seu votum afferre, in eoque factis sive lectis nomine Conservatorum propositionibus, mature quaestiones rerum ad Populum romanum pertinentium examinentur et discutiantur*⁶⁵.

Les discussions soulevées pendant le conseil public portaient donc sur les mêmes sujets que ceux dont le conseil secret s'occupait, c'est-à-dire les ventes, les donations et tous les « *negotii* » concernant les biens du *Populus romanus*⁶⁶.

Bien que le statut de 1580 fixât au moins une réunion du conseil public par mois, en réalité celui-ci ne se réunissait pas plus de trois ou quatre fois par an. De plus, il était peu fréquenté : en 1581, seules 70 des 1 800 personnes admises à participer avaient assisté au conseil. En effet, au fur et à mesure des années, les deux conseils semblent avoir perdu de leur importance. Sachant par ailleurs que, après 1669, on ne trouve plus de procès-verbaux des réunions municipales, cela laisse penser que les assemblées de ce type n'étaient plus tenues. À ce propos, Nussdorfer souligne l'importance d'autres centres décisionnels : les seize députations annuelles⁶⁷. Les membres des députations étaient nommés par les Conservateurs, le prieur des *Caporioni*, deux *Caporioni*, les chanceliers et certains gentilshommes. Composées de deux à quarante membres, elles étaient des assemblées *ad hoc* : chaque députation avait une compétence spécifique

⁶⁴ *Statuta Almae Urbis Romae*, livre III, chapitre III – *De Publico Consilio*.

⁶⁵ *Ibidem*.

⁶⁶ « (...) *praesertim vero ubi de Donationibus, Pignorationibus, seu Hypothecis (...) et omnibus aliis negociis, quae ad publicum Consilium à secreto fuerint remissa* », *ibidem*.

⁶⁷ Nussdorfer, *Civic Politics*, op. cit., p. 82-84.

concernant l'administration de la ville. Au fil des années, les députations devinrent, probablement, un moyen de gestion de la ville plus utilisé que les conseils municipaux.

6. Revenus et dépenses du *Populus romanus*

Le gouvernement capitolin disposait de plusieurs sources de financement. Tout d'abord, il recevait une subvention annuelle de la Chambre apostolique, qui était d'environ 10 000 écus à l'époque d'Urbain VIII. Ce financement était payé en versements mensuels par le dépositaire général du pape. En deuxième lieu, le Capitole percevait deux impôts indirects, l'un sur la viande vendue au détail (*gabella della carne*) et l'autre sur le vin vendu dans les auberges (*gabella dello studio*), destiné, comme il a été dit précédemment, à l'intention du *Studium*⁶⁸. En outre, la ville de Vitorchiano, fief du *Populus romanus*, payait environ 1 000 écus par an à son « feudataire », en plus de lui fournir la plupart des membres de la *familia* du Capitole. Enfin, parmi les autres revenus du Capitole, on peut mentionner les droits sur l'eau et la taxe payée pendant le carnaval par la communauté juive (531 écus).

Les dépenses se divisaient classiquement en dépenses ordinaires et extraordinaires. Ces dernières étaient assez considérables : en effet, le *Populus romanus* avait souvent besoin de fonds en plus du budget régulier. En ce qui concerne les dépenses ordinaires, elles étaient au nombre de cinq. La première était constituée par le paiement du salaire des officiers, qui resta assez constant dans le temps même s'il variait fortement selon le prestige et l'importance de la magistrature. Comme le tableau 2 le montre, le salaire annuel du Syndic était environ quatre fois inférieur à celui du maître des rues (sans parler de celui du Sénateur, évidemment « hors catégorie »).

Tableau 2 – Le salaire des officiers capitolins

Office	Salaire
Sénateur	2 200 écus/an
Chef du quartier	14 écus/trimestre
Conservateur	non rétribué

⁶⁸ La *gabella dello studio* était prise en adjudication par le *Populus romanus* de la Chambre apostolique.

Maître des rues	47 écus/an
Maréchal	11 écus/trimestre
<i>Contestabile</i> et <i>Capotoro</i>	60 <i>baiocchi</i> ⁶⁹ /an
Réformateur du <i>Studium</i>	26 écus/an
Pacificateur	23 écus et 50 <i>baiocchi</i> /an
Syndic du peuple romain	11 écus et 75 <i>baiocchi</i> /an

Les frais liés au palais et à la vie de ceux qui y habitaient étaient le deuxième objet de dépense. Ils concernaient l'entretien du palais, les salaires et les repas de la *familia*. Les Conservateurs bénéficiaient, quant à eux, d'une série de privilèges, tels que cinquante-six barils de vin grec, vingt-six écus pour une robe, dix paires de gants, quelques livres de poivre, etc. Enfin, ils avaient le droit de banqueter aux frais du Capitole au début de leur mandat. Les dons aux églises romaines étaient une autre source de dépense et consistaient en chandelles et calices en argent, qui étaient distribués aux églises par une délégation du Capitole suivant les moments du calendrier liturgique. En 1623, plus de 1 500 écus furent employés pour les festivités religieuses auxquelles les Conservateurs étaient tenus de participer. La dernière dépense ordinaire du Capitole était le paiement des rentes à ceux qui avaient acheté un office vénal. Il s'agissait d'offices qui n'impliquaient pas de réelles charges administratives et qui étaient souvent transmis en héritage ou vendus. Leur acquisition donnait droit à une rente annuelle et, en outre, à quelques livres de poivre, cire et viande à l'occasion de certaines festivités.

7. Les fiefs du Capitole

Quatre villes aux alentours de Rome – Magliano Sabina, Vitorchiano, Barbarano Romano et Cori – formaient le patrimoine féodal du Capitole (figure 3). Les podestats en étaient les gouverneurs. Ces officiers – dont l'office durait six ou douze mois – étaient recrutés parmi les familles de l'élite capitoline, celles d'où provenaient également les *Caporioni* et les Conservateurs. Le podestat était chargé de s'occuper de la justice, de la finance, de la vie politique et de l'administration de la ville de sa

⁶⁹ 1 écu = 100 *baiocchi*.

compétence. Pour ce faire, il disposait d'une équipe composée par un juge, un notaire, un capitaine et quelques policiers. La composition de son équipe indique qu'il gérait la justice de la ville dans tous ses aspects : de l'enquête criminelle (menée par les policiers) à l'émission de la sentence (prononcée par le juge). Bien que les fiefs fussent pour le Capitole une source de revenus, comme il a été dit précédemment, l'importance de ces villes résidait plutôt, selon Nussdorfer, dans la fonction seigneuriale qu'elles associaient aux magistratures capitoline.

Le pouvoir seigneurial offrait aux officiers capitolins une liberté majeure dans le gouvernement des fiefs que celle associée à leurs statuts et à leurs juridictions dans la ville. Le contraste entre le pouvoir des Conservateurs de poursuivre les criminels dans les fiefs et l'absence d'un pouvoir équivalent à Rome est surprenant. Le statut de seigneur associés aux magistrats renforçait leur prestige et conféré au Capitole une dimension de noblesse institutionnelle⁷⁰.

En effet, dans leur domaine féodal respectif, les autorités du Capitole disposaient de compétences qu'elles n'avaient pas autrement et qui leur conféraient un pouvoir plus « absolu » que celui dont elles disposaient à Rome. Ainsi, c'était entre les seules mains du podestat qu'étaient réunis la juridiction de la ville ainsi que le contrôle de l'ordre public, tandis que, à Rome, les officiers avaient constamment affaire à de nombreuses autres autorités, dont les attributions se superposaient la plupart des fois aux leurs.

8. Les fêtes et les cérémonies

La dimension cérémonielle du Capitole était un élément important de la vie politique municipale. À travers la célébration de fêtes, l'organisation de spectacles et la participation aux cérémonies de Rome, l'élite capitoline manifestait sa présence et sa puissance dans la ville, aux Romains, aux autres autorités et aux visiteurs, tels que les princes étrangers⁷¹. Les fêtes données au Capitole avaient souvent pour but d'accueillir

⁷⁰ Nussdorfer, *Civic Politics*, op. cit., p. 143.

⁷¹ Sur les fêtes et le théâtre au Capitole, voir M. Boiteux, « Carnaval annexé. Essai de lecture d'une fête romaine », dans *Annales*, 32 (1977), p. 356-380 ; F. Cruciani, *Il teatro del Campidoglio e le feste romane del 1513*, Milan, Edizioni Il Polifilo, 1968 ; B. Mitchell, « The S.P.Q.R. in Two Roman Festivals of the Early and Mid-Cinquecento », dans *Sixteenth Century Journal*, 9 (1978), p. 94-102 ; E. Rodocanachi, *Le Capitole romain antique et moderne : la citadelle, les temples, le palais sénatorial, le palais des*

un souverain venu d'une autre ville ou d'un autre pays et elles comprenaient généralement des représentations théâtrales. L'habitude d'organiser des spectacles au Capitole naquit au XVI^e siècle et devint surtout fréquente au XVII^e siècle. Les représentations avaient lieu dans le palais des Conservateurs pendant le carnaval, mais aussi à l'occasion des visites de personnages importants à Rome et au Capitole en particulier. Une des fêtes les plus remarquables fut donnée en 1513 lors de la concession du droit de cité à Giuliano et Lorenzo de Medici de la part du *Populus romanus*. Pour la circonstance, un théâtre public fut bâti, temporairement, sur la place du Capitole. Par ses dimensions⁷², il fut l'un des plus imposants théâtres de la Rome du XVI^e siècle : il occupait presque entièrement la place. D'autres fêtes furent ainsi célébrées : en 1571, lors du retour triomphal de Lépante de Marcantonio Colonna, en 1572 à l'occasion de la concession du droit de cité à Giacomo Buoncompagni, fils du pape Grégoire XIII (1572-1585), en 1585 lors de la venue des ambassadeurs japonais à Rome pour une négociation avec le pape. Dans tous ces cas, ceux qui étaient fêtés furent reçus au Capitole, qui souhaitait ainsi démontrer la centralité de son rôle dans la vie de la ville. Parmi les célébrations qui eurent lieu au XVII^e siècle, on peut mentionner celle qui fut organisée pour l'ambassadeur du duc de Parme (1669). Reçu au Capitole, il visita le musée du Palais neuf. En 1686, on fêta la révocation de l'édit de Nantes (1686). Pour cette occasion, la place fut illuminée afin de manifester la joie de Rome à la suite de l'expulsion des Huguenots du royaume de France.

La plupart des célébrations et des spectacles avaient lieu pendant le carnaval, qui constituait pour les officiers capitolins une occasion de participation rituelle à la vie de la ville⁷³, et en particulier durant la parade qui parcourait la via del Corso (figure 4). Comme l'a décrit Martine Boiteux, lors de l'ouverture officielle du carnaval, les magistrats sortaient du Capitole et traversaient la voie processionnelle jusqu'à la Piazza del Popolo ; la participation des officiers continuait ensuite avec la compétition des

Conservateurs, le musée..., Paris, Hachette, 1905 ; C. Saggiaro, « I teatri a Roma dal 1513 al 1870 », dans F. Aggarbati, R. Costacurta, C. Saggiaro et M. Sennato (éds.), *L'architettura dei teatri di Roma 1513-1981*, Rome, Edizioni Kappa, 1987, p. 7-49. Sur le cérémonial romain, voir C. Brice M. A. Visceglia (éds.), *Cérémonial et rituel à Rome : XVI^e – XIX^e siècle*, Rome, École française de Rome, 1997.

⁷² Le théâtre mesurait 38x30 mètres en largeur et 17 à 20 mètres en hauteur. Il était à ciel ouvert et était couvert lors des représentations avec un vélarium en couleur. À l'extérieur du théâtre, à la hauteur des fenêtres, étaient placées les loges privées des nobles. Le théâtre pouvait accueillir jusqu'à 3 000 spectateurs. Sur le théâtre de 1513, voir Cruciani, *Il teatro del Campidoglio*, op.cit.

⁷³ Sur le carnaval à Rome pendant l'âge moderne, voir Boiteux, « Carnaval annexé », op. cit. ; Ead., « Les Juifs dans le Carnaval de la Rome moderne, XVI^e-XVIII^e siècles », dans *Mélanges de l'École française de Rome*, 88 (1976), p. 745-787.

*palii*⁷⁴, qui se déroulait tout au long du Corso.

Le premier jour les estafiers du Sénateur y portent en montre les onze *palii* donnés par le peuple romain. Chaque soir de course, vers 16 heures, le gouverneur fait sa cavalcade, ouvrant le parcours de la Piazza del Popolo à la Piazza San Marco, précédé par les *palii* du jour et suivi des trois Conservateurs, du Sénateur, puis du prier des *Caporioni* (chefs de quartier) et de tous les officiers du Capitole avec les barigels (chefs de police) et toute la *sbirerie* à cheval ; les *palii* sont déposés à l'extrémité du Corso d'où les officiels jugeront la compétition⁷⁵.

En tant qu'autorités de Rome, les magistrats capitolins étaient présents aux cortèges qui avaient lieu périodiquement pour certaines occasions, telles que l'élection d'un nouveau pontife et les festivités religieuses, ou exceptionnellement suite à des événements majeurs pour la ville. Au XVI^e siècle, une grande parade fêta le retour triomphal de Marcantonio Colonna, salué comme un héros de la bataille de Lépante. Il fit son entrée à Rome le 4 décembre 1571, accueilli par tous les corps de la ville, y compris les officiers du Capitole. La tête du cortège était occupée par les gentilshommes, un pour chaque quartier, suivis par les corporations et par le « corps des gens » (*corpo della gente*) divisé en trois escadrons d'arquebusiers, piquiers et hallebardiers. Les officiers venaient après les escadrons, selon l'ordre représenté dans le tableau 3. Parmi eux se trouvait Marcantonio Colonna, dont la présence scindait les officiers en deux groupes, en séparant les charges symboliquement les plus importantes (le Sénateur et les Conservateurs), qui marchaient après lui au lieu de le précéder.

⁷⁴ Un *pallio* est une espèce de bannière : il consiste en une pièce d'étoffe attachée à un bâton. Sur les *palii* utilisés dans les courses du carnaval, les armes du peuple romain, du pape et du camerlingue étaient représentées et la catégorie des participants à la course était indiquée.

⁷⁵ Boiteux, « Carnaval annexé », *op. cit.*, p. 360.

Tableau 3 – Ordre des officiers dans la parade pour le retour de Marcantonio Colonna (1571)

↑	Maîtres des rues	2
	Estafiers	4
↑	Syndics	2
	Estafiers	4
	<i>Scribae Senatus</i>	2
	Secrétaires	2
	Serviteurs ⁷⁶	–
↑	Maréchaux	4
	Pages des <i>Caporioni</i> ⁷⁷	–
	<i>Caporioni</i>	12
	Page du prieur des <i>Caporioni</i>	1
	Prieur des <i>Caporioni</i>	1
	* Marcantonio Colonna *	
	Sénateur	1
Conservateurs	3	
	Estafiers ⁷⁸	–

Les fêtes, les cortèges et les cérémonies visaient à affirmer une centralité des magistratures municipales qui ne correspondait pas toujours à la réalité. Le cortège de décembre 1571, moment d'autoreprésentation de la ville, place les officiers dans la position la plus importante, c'est-à-dire autour du triomphateur, et la même position symbolique était attribuée aux magistrats à l'occasion du carnaval, lorsqu'ils ouvraient officiellement les célébrations. Toutefois, si l'on suit Boiteux, le Capitole est un des grands exclus du carnaval, sa participation étant limitée à un niveau purement symbolique.

Parmi les marginaux de la fête, tenues à l'écart ou oubliées par elle, sont toutes les institutions de la cité romaine : corporations et monde du travail sont absents de toute figuration et la Municipalité est réduite à un rôle de parade et d'encadrement. C'est pour elle le seul moyen

⁷⁶ Le nombre des serviteurs n'est pas spécifié.

⁷⁷ Le nombre des pages des *Caporioni* n'est pas spécifié.

⁷⁸ À cette place, le nombre des estafiers n'est pas précisé.

d'affirmer sa consistance fictive, sa puissance passée, par son ostentation et l'exaltation d'une pompe archaïque; il n'en reste pas moins que c'est autour d'elle que se construit le royaume de Carnaval dans sa définition spatio-temporelle, même si son rôle comme agent constituant est appauvri⁷⁹.

L'importance de l'élite capitoline aurait serait amplifiée à l'occasion des cérémonies, tandis que, dans la réalité, le pouvoir politique effectif étant placé entre les mains du pape, les autorités municipales n'étaient que l'ombre de celles qu'elles avaient été dans les siècles passés. En effet, le glorieux passé de Rome restait le point de référence des magistratures citadines et de la noblesse romaine en général : l'ancienneté de l'origine familiale était toujours un point d'honneur pour les nobles, qui n'hésitaient pas à s'inventer des généalogies qui les liaient en ligne directe aux grandes figures du passé⁸⁰.

9. L'autorité capitoline

La « consistance fictive » de l'élite capitoline est le prononce d'un jugement historiographique qui a pesé depuis toujours sur cette dernière : c'est aussi pour cette raison que les études sur la municipalité romaine dans l'âge moderne sont si rares. Elles se concentrent de préférence sur la période médiévale, au cours de laquelle le rôle des magistratures paraît avoir été plus important. Après le retour du pape d'Avignon, le Capitole semble avoir perdu l'essentiel de son pouvoir effectif pour devenir le jouet du pape et n'est plus qu'un vague reflet de son passé. Dépourvue de toute autorité réelle, l'élite capitoline moderne a été vue comme un objet en décadence, et le fait qu'elle fasse appel au passé a été interprété comme un signe évident de la misère de son présent. Les observateurs contemporains ont déjà noté la faiblesse de l'autorité capitoline et la forte nostalgie d'un passé utilisé pour cacher la réalité. Dans les mots de Paolo Giovio, le Capitole n'était rien moins qu'une « *autorité ridicule*⁸¹ » : l'image de

⁷⁹ Boiteux, « Carnaval annexé », op. cit., p. 373.

⁸⁰ Sur les références de l'idéologie municipale, voir M. Miglio, « L'immagine dell'onore antico. Individualità e tradizione della Roma municipale », dans *Studi romani*, 31 (1983), p. 252-264. En ce qui concerne l'idéologie, Miglio distingue les familles de l'élite municipale, dont le modèle était Cola di Rienzo, des familles de la noblesse curiale, dont l'idéal était la Rome impériale.

⁸¹ « (...) *lo scettro del senatore vestito di broccato d'oro, e i tre conservatori di Roma, a fasci verdi, insegne dilettevoli da vedere fra le pompe e i giuochi d'Agone, rappresentavano una certa vana e ridicola autorità (...) che veramente la deliberatione di tutti i papi era (...) di concedere tutta Roma in*

son ancien honneur était tout ce qui lui restait, suite à la politique papale d'agrégation de familles étrangères dans la vie politique romaine. Il faut remarquer que les mots de Giovio ont pour but de défendre l'aristocratie romaine contre les *curiales* et que sa description du Capitole s'insère dans cette rhétorique de revendication de la romanité menacée par ceux qui venaient de l'extérieur.

Loin d'être le pouvoir exclusif tel qu'on le connaissait dans le passé, le Capitole dans l'âge moderne demeurait toutefois un lieu – au sens propre et figuré – qui exerçait une certaine attraction sur la population de la ville et sur les couches supérieures en particulier. De nombreuses familles et des individus visaient en effet le Capitole en tant que partie intégrante d'une stratégie d'ascension sociale. Ainsi que Nussdorfer le met en évidence, la participation à la vie politique, l'obtention d'un office municipal, était perçu comme un élément anoblissant. L'anoblissement qui découlait de l'occupation d'un office était d'ailleurs reconnu par les autorités municipales, qui l'acceptaient en tant que preuve de la noblesse d'un individu. À ce propos, Nussdorfer donne l'exemple d'une lettre des Conservateurs, datée du 1617, qui attestait la noblesse d'un certain G. Gomes sur la base du fait qu'il avait été *Caporione*. L'importance du Capitole en tant que facteur de promotion sociale était encore plus considérable pour une élite, telle que celle de Rome, qui ne disposait pas de liste de noblesse, et qui était donc fortement en quête d'éléments d'inscription claire et univoque à la *nobilitas*. Pour les familles romaines, l'obtention d'un office pouvait par conséquent devenir une revendication de statut (« *an important claim to status* »).

L'absence d'une aristocratie légalement désignée en tant que telle ne signifiait pas, toutefois, que les Romains ne se souciaient pas du statut nobiliaire. Au contraire, cela représentait la raison d'un intérêt encore plus vif pour ce statut, puisqu'il n'était pas déterminée de façon univoque. Dans la société romaine, les anciennes familles et les nouvelles familles ressentaient la pression de devoir constamment montrer leur niveau social. Dans ce contexte, étant donnée l'association – typiquement de l'Italie moderne – entre officiers municipaux et noblesse, l'élection au Capitole était un moyen important de revendication d'un statut⁸².

preda a huomini forastieri et mezzo barbari, diradicando l'antica stirpe del sangue romano (...) e gli erano solamente restate le immagini de gli honori antichi », P. Giovio, *La vita del cardinal Colonna*, 1529, cité dans Miglio, « L'immagine dell'onore antico », op. cit., p. 264.

⁸² Nussdorfer, *City Politics in Baroque Rome*, op. cit., p. 162-163, ma traduction.

Le Capitole de l'âge moderne, bien qu'affaibli par la présence « encombrante » du pape, restait bien pour les contemporains, pour les habitants de la Rome des XVI^e et XVII^e siècles, un élément essentiel dans leur parcours de mobilité sociale. Dans le chapitre suivant, nous analyserons donc la composition de l'élite capitoline au cours de la période allant de 1550 à 1650 pour essayer de comprendre, dans un premier temps, qui furent les « *hommes illustres* » qui avaient la possibilité, le droit et l'honneur de monter au Capitole.

Figures

Figure 1 – Les sept collines de Rome

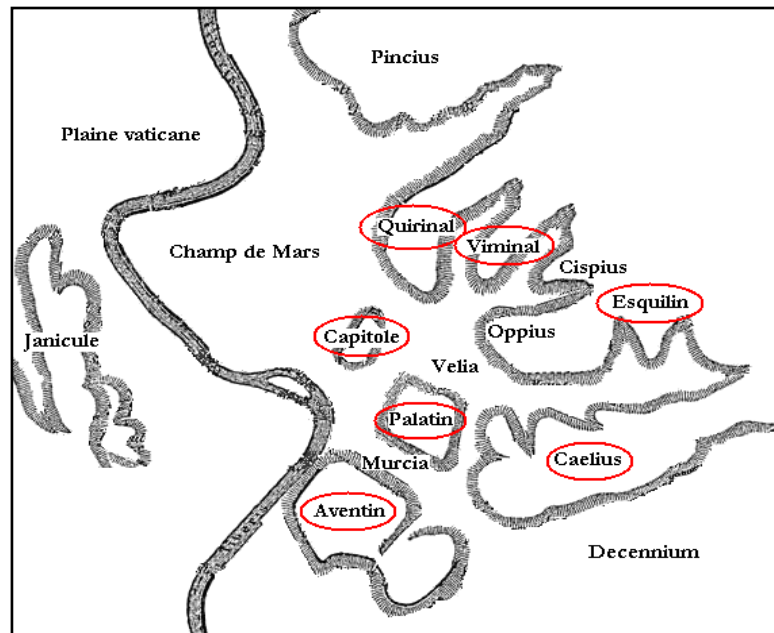


Figure 2 – La place du Capitole (gravure d'Etienne Dupérac d'après le projet de Michel-Ange, 1568)

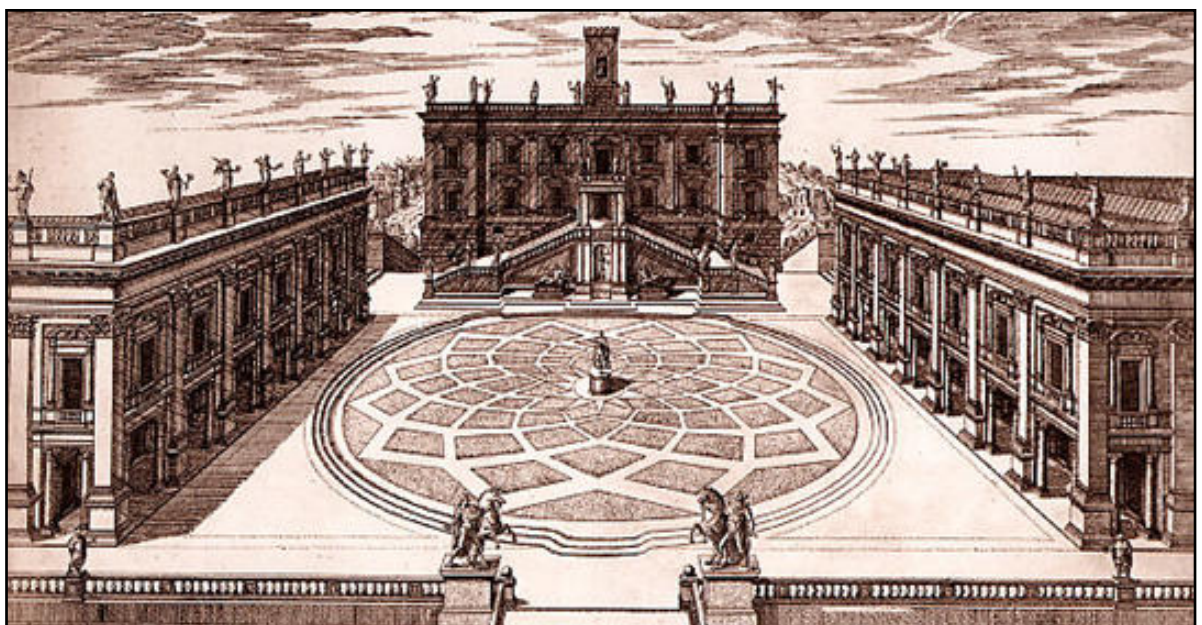


Figure 3 – Les fiefs du Capitole

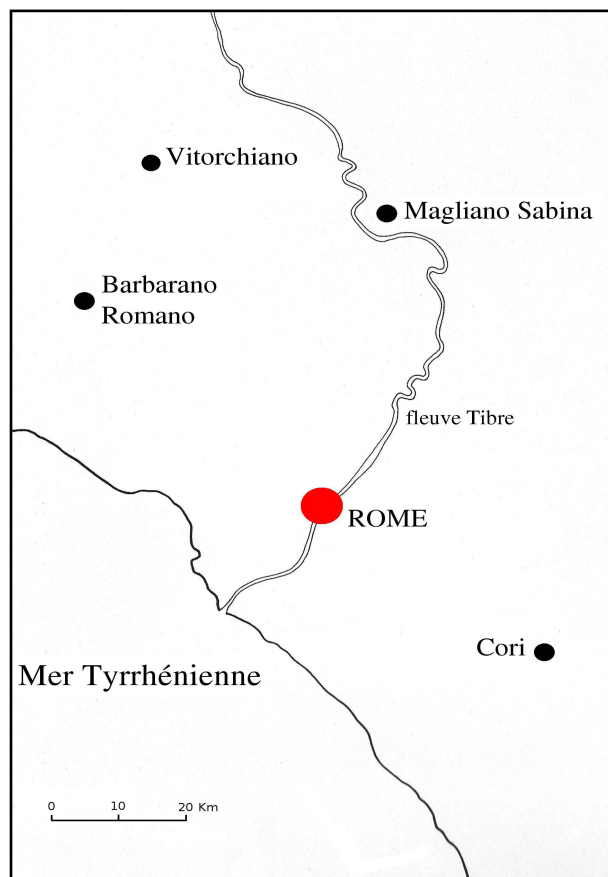
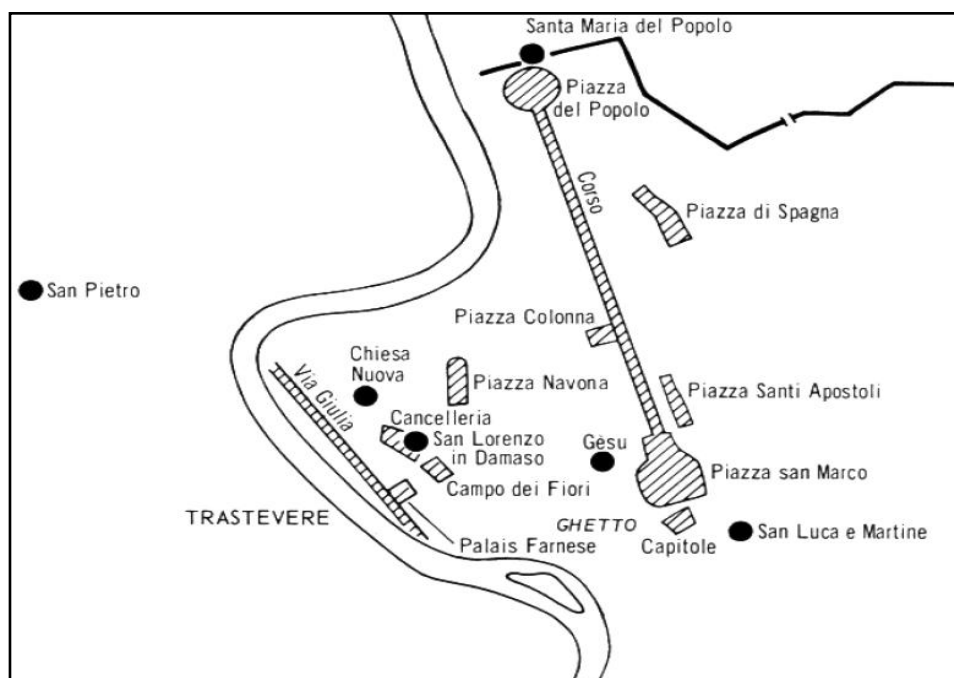


Figure 4 – Les lieux de carnaval
Source : Boiteux, « Carnaval annexé », op. cit., p. 362



Chapitre III

L'élite municipale et les quartiers. Une approche quantitative

Parmi les offices capitolins, certains étaient attribués sur une base locale, celle du quartier. Comme on l'a vu au chapitre II, des charges, telles que celles du *Caporione* ou du Conseiller, étaient assignées dans chaque quartier à partir d'une liste des gentilshommes qui y résidaient. Au cours de ce chapitre, l'attention sera focalisée sur la relation des individus ou des familles de l'élite capitoline avec les quartiers de la ville. L'enquête a été menée autour de deux axes principaux, à savoir la présence des officiers dans les différents quartiers et leur enracinement dans le territoire. Par le biais de ces deux éléments, on cherchera à préciser les relations et les correspondances éventuelles entre la population des *rioni*¹ et les familles (ou les individus) qui les représentent au

1 Le *rione* sera ici considéré comme une unité, bien que d'autres options soient possibles (concentrer, par exemple, l'analyse sur la population d'une rue). Ce choix est lié au fait que le système électoral capitolin était fondé sur ce type de division de la ville, et donc ce type d'appartenance des officiers. L'appartenance des officiers à ces différentes unités était donc de première importance. Au cours de ce chapitre, le mot « quartier » sera employé pour désigner le *rione* : il faut néanmoins préciser que la notion de quartier reste assez vague et qu'elle ne correspond pas forcément à celle du *rione*. Celui-ci peut en effet contenir plusieurs quartiers, comme on le verra dans le chapitre suivant. Sur la notion de quartier, voir B. Borlini, F. Memo (éd.), *Il quartiere nella città contemporanea*, Mondadori, Milan, 2008. Sur le quartier à Rome voir M. Royo, É. Hubert et A. Bérenger (éds.), *Rome des quartiers : des vici aux rioni. Cadres institutionnels, pratiques sociales et requalifications entre l'Antiquité et époque moderne*, Paris, De Boccard, 2008. Sur le quartier du point de vue socio-historique : R. Descimon, J. Nagle, « Les quartiers de Paris du Moyen Âge au XVIII^e siècle. Évolution d'un espace plurifonctionnel », dans *Annales E.S.C.*, 34 (1979), p. 956-983 ; M. Garden, « Le quartier, nouvel objet d'histoire ? » dans Id., *Un historien dans la ville*, textes réunis et présentés par R. Favier et L. Fontaine, Paris, Éditions de la Maison de sciences de l'homme, 2008, p. 221-233 ; F. Grandizio, « Più spazio alla storia. Una proposta di lettura della città », dans *Quaderni storici*, 118 (2005), p. 169-202 ; C. Olmo (éd.), *Morfologie urbane, Quaderni storici*, 125

Capitole. La prééminence sociale se construit-elle dans un seul quartier ? Ou bien est-il possible, mieux, avantageux, de contrôler plusieurs *rioni* ? On essaiera de comprendre quelles sont les stratégies les plus fréquentes, dans le but de vérifier l'hypothèse selon laquelle la relation avec le quartier pourrait avoir été une clé d'accès au pouvoir municipal. À plusieurs reprises, dans les pages précédentes, on a abordé la question de l'ouverture de l'élite capitoline. On va maintenant déplacer l'analyse à l'échelon des *rioni*, afin d'établir si dans certains quartiers les des individus « indépendants », autrement dit ceux qui ne faisaient pas partie de familles de la noblesse romaine, avaient plus facilement accès aux charges politiques que dans d'autres. La question des relations d'une famille avec un *rione* et celle de l'ouverture de l'élite capitoline sont étroitement liées. La mobilité sociale et l'ouverture de la classe politique étaient évidemment des éléments qui conditionnaient la construction de la prééminence sociale d'une famille dans un quartier. La prééminence serait-elle alors partagée ? Et si oui, dans quelle mesure ? Doit-on finalement imaginer concevoir le quartier comme le domaine d'une famille ou plutôt comme un espace de compétition politique et sociale ? L'analyse repose entièrement dans ce chapitre sur des données de nature quantitative : il utilise comme source une liste nominative qu'on présentera plus loin. Il convient de souligner qu'on a conscience des limites de cette approche. En effet, les points sur lesquels on a enquêté pourraient relever de plusieurs stratégies d'analyse, et il serait notamment intéressant d'accompagner la démarche quantitative d'une approche micro-analytique capable de saisir les alliances et les parentés, autrement dit les deux moyens fondamentaux d'obtention et de conservation du pouvoir. La dernière partie de ce travail sera néanmoins consacrée à ce type d'analyse, avec la présentation du cas d'étude de la famille Velli dans le Trastevere. Toutefois, on a dans un premier temps voulu combler ici ce qui nous semble être une grande lacune de l'historiographie sur Rome, à savoir le manque d'une étude spécifique sur l'élite capitoline. En effet, mis à part quelques travaux présentés dans le chapitre II, il n'existe aucune étude à même de donner des informations sur ce groupe, et beaucoup de questions demeurent à ce jour sans réponse. De combien d'officiers l'élite capitoline était-elle composée ? Quelle était la fréquence d'accès aux offices ? Combien de familles étaient élues dans chaque

(2007) ; *Quartiers urbains en Europe (XVIIIe - XXe siècle) Approches et réalités, Mélanges de l'École française de Rome, Italie et méditerranée*, 105 (1994) ; P.-Y. Saunier, « La ville en quartiers : découpages de la ville en histoire urbaine », dans *Genèses*, 15 (1991), p. 103-114.

riane ? Dans combien de quartiers les familles concentraient-elles leur présence politique ? Et pour aller plus loin, aux XVI^e et XVII^e siècles, les grandes familles avaient-elles conservé leur pouvoir à l'échelon municipal ? Leur présence au Capitole avait-elle diminué ou augmenté ? À ces questions ainsi qu'à d'autres, ce troisième chapitre essaie d'apporter des éléments de réponse, en laissant pour l'instant de côté les analyses plus complexes et, notamment, celles des données qu'il serait possible d'obtenir par le croisement des sources.

L'enquête a été menée à partir d'une liste nominative des officiers et d'un certain nombre de candidats pendant la période allant de 1550 à 1650, liste établie à partir des volumes d'actes des conseils municipaux². Le choix de la période est motivé par la volonté de saisir les dynamiques de formation de l'élite capitoline pendant une phase de changement, de transition vers une fermeture. La liste contient les noms des officiers qui détiennent les charges suivantes : *Caporione*, Pacificateur, Syndic du Peuple romain, Syndic des officiers, Conseiller, Maître des rues, Maître justicier, Maréchal, Réformateur du Gymnase, Conservateur, ainsi que ceux de l'ensemble des *Imbussolatori* et des citoyens admis à participer aux conseils municipaux³. Pour les Syndics du peuple romain, les Maîtres des rues, les Maîtres justiciers et les Réformateurs du Gymnase, la liste comprend également les noms de tous les candidats placés dans les urnes, et entre lesquels les charges étaient assignées. On a en effet considéré les noms des candidats comme aussi importants que ceux des officiers en place, puisque le fait de pouvoir être candidat supposait déjà qu'on fût reconnu comme étant apte à devenir officier. En outre, la liste inclut des charges qui ne sont pas liées aux quartiers, telles que celles des maîtres justiciers ou des pacificateurs. Le choix d'inclure dans la liste tous les types de charge répond donc au souci de reconstituer de façon la plus complète possible les stratégies qui réglaient la présence de certaines familles et individus au sein du Capitole : ainsi, l'absence durant plusieurs années de quelqu'un à la charge de *Caporione* pouvait ne pas signifier la fin de l'influence sociale de la famille et sa disparition de l'espace de la politique municipale, mais plutôt qu'elle occupait une position différente au sein du gouvernement municipal.

² Archivio Storico Capitolino (dorénavant : ASC), *Camera capitolina*. Les officiers élus au cours de la période 1550-1650 sont enregistrés dans les volumes suivants : *credenzone* (dorénavant : cred.) ; cred. I – tomes 4, 5, 18, 20-34 ; cred. IV – tomes 33, 104, 116, 117, 120, 121, 123 ; cred. VI – tomes 25-30, 33, 36.

³ La liste des citoyens admis aux conseils municipaux est disponible uniquement pour les années 1569, 1581 et 1584. Pour cette raison, elle ne sera pas incluse lors des analyses diachroniques.

Le corpus des officiers qu'on a ainsi rassemblé se compose de 19 609 enregistrements, chacun contenant les prénom et nom du magistrat, l'année, le type de charge et le *rione* d'élection. Les différents offices sont présents selon des pourcentages non homogènes ; de plus, les séries des noms des élus ne couvrent pas exactement, pour certaines, la période étudiée (tableau 1).

Tableau 1 – Répartition des offices au sein de la liste nominative (total 19 609)

<u>Office</u>	<u>Dates</u>	<u>%</u>	<u>Office</u>	<u>Dates</u>	<u>%</u>
<i>Caporioni</i>	1550-1650	23,1	Maîtres justiciers – candidats	1573-1623 ; 1640-1643	1,7
Citoyens admis aux conseils	1569 ; 1581 ; 1584	5,9	Maréchaux	1550-1643	5,2
Conseillers	1550-1640	47,3	Pacificateurs	1553-1643	0,7
Conservateurs	1550-1650	5,1	Réformateurs du Gymnase – candidats	1573-1623 ; 1640-1643	1,8
<i>Imbussolatori</i>	1573-1623 ; 1640-1650	1,9	Syndics des officiers	1573-1623 ; 1640-1643	3,2
Maîtres des rues – élus et candidats	1554-1623 ; 1640-1643	1,8	Syndics du peuple romain – élus et candidats	1553-1643	1,9

Par contre, les informations relatives aux officiers sont assez complètes : dans 42 cas seulement, les noms ne sont pas notés et dans 72 cas les prénoms. L'ensemble des enregistrements concernant les *rioni*, c'est-à-dire les charges assignées au sein des quartiers, s'élève à 15 130. On va maintenant commencer l'analyse de ce donner, en partant de la fréquence d'obtention des offices.

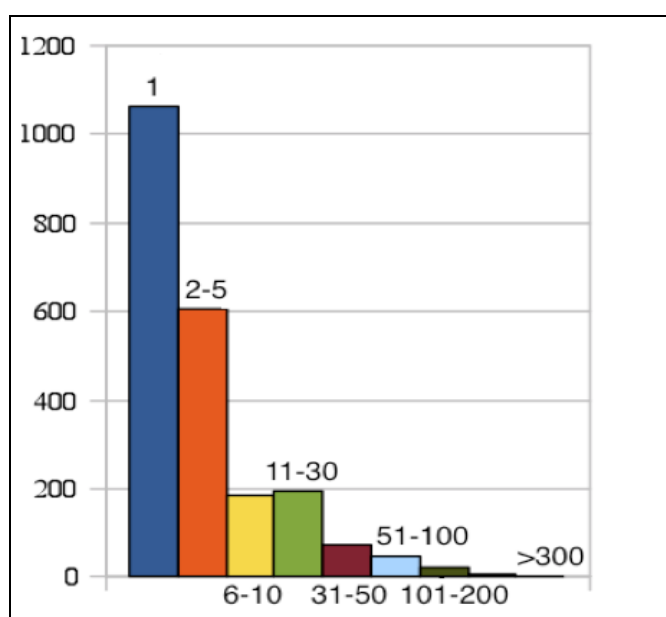
1. La fréquence d'accès aux offices

La source enregistre 2 200 noms de famille différents. Étant donné que l'identification par l'intermédiaire du nom sous l'Ancien Régime obéissait à des règles tout à fait distinctes de celles qui se sont imposées par la suite, les chiffres doivent être pris avec

précaution. Comme on le sait, un même nom pouvait être écrit sous des formes assez différentes, non seulement en latin ou en italien, mais aussi dans toutes les variantes qui ramenaient à une même signification. Par exemple, les noms Rosso, de Rubeis, de Rossi, Rossi, Rossino, Rossini peuvent indiquer la même famille. On a essayé d'identifier les différentes orthographes d'un même nom et le résultat a été un total de plus de 2 000 noms différents. Il peut en réalité y avoir quelques dizaines en plus ou en moins : le chiffre est par conséquent donné à titre indicatif.

Si l'on s'arrête sur le nombre de fois où un nom est attesté dans le catalogue, on peut noter que 48 % des noms (soit 1 061) sont enregistrés une seule fois, ce qui signifie que les individus concernés ont obtenu l'office une seule fois au cours de la période couverte par l'analyse. Cela veut également dire qu'il s'agit de personnes « isolées⁴ », qui ne font pas partie d'une famille et dont on peut penser qu'ils se sont engagés dans la politique municipale de façon individuelle.

Graphique 1 – Fréquence d'obtention des offices selon les noms (total : 2 200 = total des noms recensés dans l'échantillon)



En continuant à grouper les noms des individus et des familles selon le nombre de fois où ils ont eu accès à des charges, on peut observer une diminution nette du nombre de

⁴ Dans un but de simplification, on parle ici d'individus « isolés », bien qu'on sache que ce terme risque parfois de ne pas être approprié. En effet, les liens qui peuvent unir ces personnes aux familles de la grande noblesse (et qui les rendraient donc tout à fait non-isolées !) ne sont pas saisissables par l'intermédiaire d'une analyse fondée exclusivement sur les noms.

familles au fur et à mesure qu'on se déplace vers la droite du graphique 1. Comme on le voit, un très fort pourcentage des noms qui composent la liste nominative des officiers n'apparaissent qu'une seule fois⁵ : ils forment la base d'une « pyramide ». Au sommet de celle-ci, à la droite de la distribution telle qu'elle est représentée sur le graphique, on trouve neuf familles, dont les membres ont accédé au Capitole entre 216 et 476 fois. Il s'agit, par ordre décroissant de présences, des familles Mattei, Muti, Velli, De Rossi, De Cavalieri, Alberini⁶, Della Molaria, Del Bufalo et Massimi. Évidemment, le fait qu'un même nom de famille soit porté par plusieurs individus fait automatiquement monter le niveau de fréquence d'obtention des charges. Par exemple, les Mattei ont été présents au Capitole avec 34 membres, avec pour chacun d'eux un nombre d'offices occupés compris entre 1 et plus de 50. Ainsi, la position de la famille au sommet de la pyramide ne signifie pas que chaque membre en a été un « habitué » du Capitole, mais elle manifeste que la famille est ici considérée en tant qu'un ensemble de membres.

On a fait jusqu'ici une distinction entre les noms qui n'apparaissent qu'une seule fois dans le catalogue et ceux qui figurent plusieurs fois comme nom d'une seule famille dont plusieurs membres ont pu avoir occupé plusieurs fois ou non un office. Il existe une troisième possibilité qui échappe à ce type de division, à savoir celle des individus « indépendants » qui obtiennent plus d'une charge au cours de la période examinée. Leur nom sera donc présent plus d'une fois. Il ne s'agit néanmoins pas d'une famille, mais d'individus isolés qui, dans certains cas, ont réussi à accéder assez fréquemment aux offices. Par exemple, en l'espace de vingt ans (1554-1574), Bartolomeo Cialdera a été six fois *Caporione* et 27 fois Conseiller du *rione* Ripa ; Fulvio Bagnorea entre 1564 et 1584 a été deux fois *Caporione* et 15 fois Conseiller de Parione, selon un modèle d'exclusivité du *rione* d'élection qui sera approfondi dans les pages qui suivent. Les résultats résumés dans le graphique 1 supposent que les individus isolés et les familles sont considérés sur le même plan, à savoir comme des groupes unitaires. Le graphique

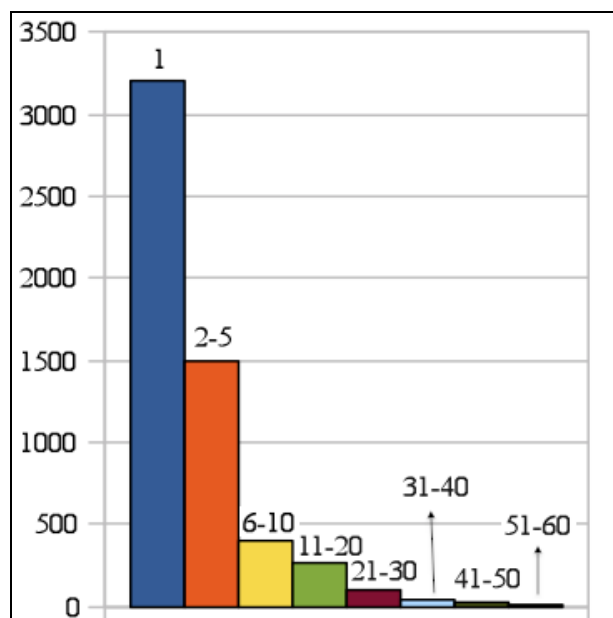
⁵ Comme dans le cas des individus qu'on a qualifié d'« isolés », on utilise ici le mot « *outsiders* » (et on l'utilisera souvent par la suite) pour identifier les personnes dont la présence au Capitole se limite à une seule fois, bien que on soit conscient du fait que, n'ayant pas d'autres informations sur elles, cette définition risque de ne pas être adaptée. En effet, les « *outsiders* » peuvent ne pas faire partie directement d'une famille de la noblesse municipale, mais être néanmoins étroitement liés à elle par d'autres types de relation, même si ces dernières ne sont pas familiales.

⁶ Le nom Alberini est un des noms « problématiques » dont on a parlé : en effet, il ressemble à d'autres noms, tels qu'Alberi ou Alberici, qu'on a considérés comme des noms de familles différentes. À ce propos, on peut affirmer que s'il y a une erreur d'évaluation, il s'agit toutefois d'une erreur minime, qui ne remet pas en question la place des Alberini au sommet de la pyramide.

montre que plus de la moitié des officiers ne faisaient pas partie d'une famille et n'ont reçu de charges qu'une seule fois. On a également remarqué que les membres des familles obtenaient des magistratures en proportion fortement différente et que certains individus accédaient aux offices plusieurs fois. On peut donc reformuler la question en laissant de côté la distinction entre familles et individus et en s'intéressant à la fréquence d'obtention d'un poste pour chaque individu, isolé ou en famille. Autrement dit, on ne prendra en compte plus seulement le nom de famille des personnes, mais aussi leur prénom.

Sous cet angle, les résultats sont encore plus nets et indiquent un très fort *turn-over* au sein du groupe des officiers. Le nombre de charges obtenues par chacun des individus varie de 1 à 60, et 58 % des enregistrements sont concentrés dans le groupe de ceux qui n'ont accédé au Capitole qu'une seule fois⁷ : ils sont 3 204 individus, membres de grandes familles ou non, pour lesquels l'expérience directe du pouvoir municipal s'est ainsi limitée à une seule fois pendant les cent années couvertes par l'analyse.

Graphique 2 – Fréquences individuelles d'obtention des offices (total des individus de la liste : 5 523)

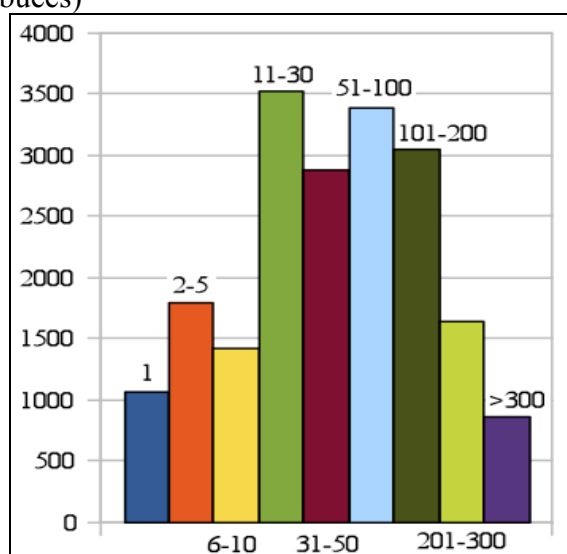


Dans la dernière colonne à droite du graphique 2, on trouve les officiers qui apparaissent dans la liste au moins 50 fois : ils sont tous membres de familles élues au

⁷ Le total est de 5 523 individus. Par définition, il ne comprend pas les personnes dont le nom ou le prénom n'est pas indiqué dans les sources.

Capitole au moins 90 fois, et l'on n'y retrouve aucun individu indépendant. Afin d'enquêter sur l'ouverture de l'élite capitoline et sur la mobilité des officiers, toutefois, le graphique 1 semble être le plus pertinent. Le parcours d'accès au pouvoir municipal des membres des familles les plus importantes était sans nul doute plus facile. Lorsqu'on veut vérifier s'il peut être compris comme le privilège exclusif de certaines familles, il est donc plus efficace d'adopter une démarche qui considère les membres d'une famille comme un groupe unitaire. Ainsi que l'historiographie l'a mis en évidence, les familles nobles agissaient sur la scène politique selon ce qui a été défini comme des « jeux d'équipe⁸ », c'est-à-dire des stratégies qui impliquaient la participation de plusieurs membres, sinon de tous. Pour cette raison, si l'on veut évaluer le poids des grandes familles dans l'élite capitoline, il faut interroger les données en se focalisant non sur les noms de famille (graphique 1) ou sur les individus (graphique 2), mais sur le total des charges attribuées, et se demander combien d'offices ont été assignés aux catégories de fréquence qui ont été identifiées (1, 2-5, 6-10, 11-20, etc.). Cela permet de dépasser les limites de la figure 1, qui sous-évalue le fait que le groupe de fréquence > 300 est sans doute formé par seulement deux familles, mais deux familles qui ont obtenu, avec tous leurs membres, un total de 857 offices, et celles de la figure 2, qui place tous les individus sur le même plan.

Graphique 3 – Distribution des offices parmi les groupes de fréquence (total : 19 609 = total des charges attribuées)

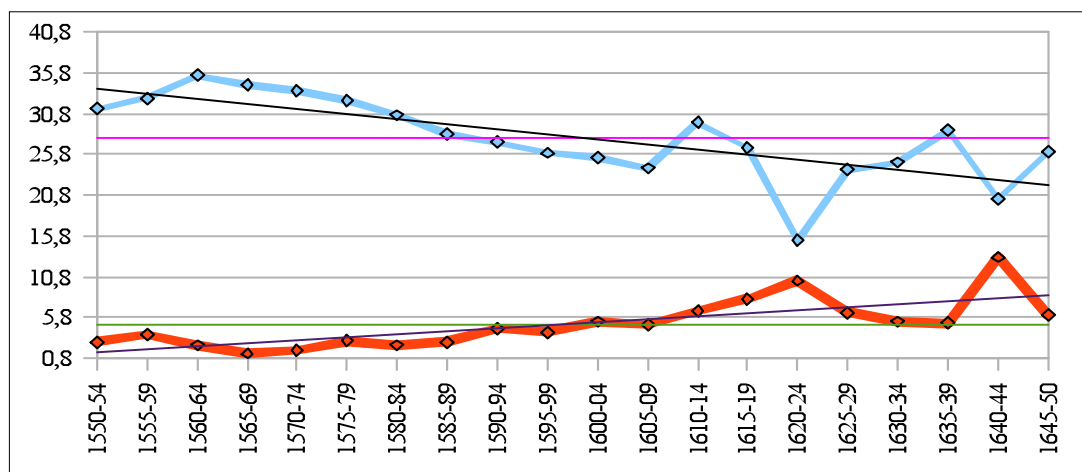


⁸ On fait référence à R. Ago, « *Giochi di squadra : uomini e donne nelle famiglie nobili del XVII secolo* », dans M. A. Visceglia (éd.), *Signori, patrizi e cavalieri nell'età moderna*, Laterza, Rome, 1992, p. 256-264.

Le graphique 3 montre que les charges ont été attribuées de façon presque équivalente entre le groupe de fréquence 1-5 (soient les deux premières colonnes, 14 %) et celui des familles les plus importantes de la noblesse romaine (soient les deux dernières colonnes, 12 %).

Grâce à une analyse menée sur l'ensemble de la période étudiée (1550-1650), on peut préciser l'évolution chronologique de la présence des « *outsiders* » et des grandes familles (de fréquence supérieure à 100, soient les trois dernières colonnes à droite du graphique 3) au Capitole au cours de ces années. Le graphique 4 représente la part respective de chacun de ces deux groupes sur le total des officiers élus chaque année⁹.

Graphique 4 – Les « *outsiders* » (total : 1 061) et les grandes familles (32 familles) au cours de la période 1550-1650



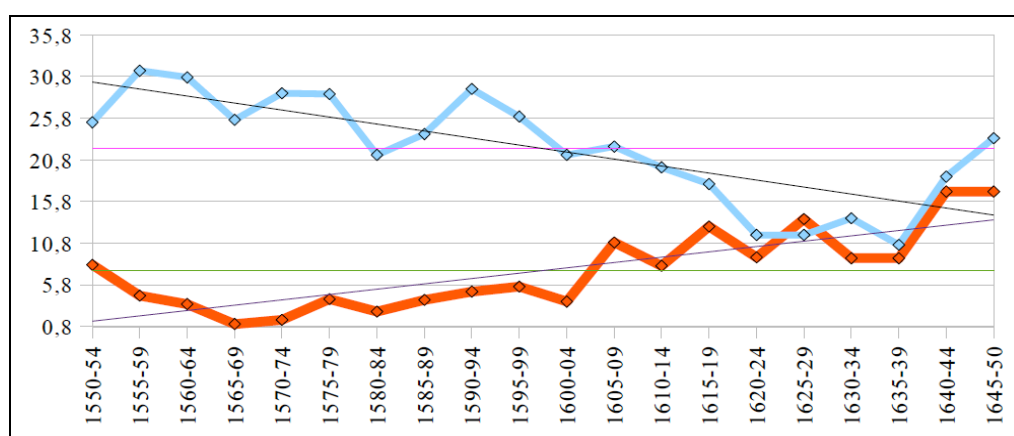
La distribution fait apparaître que la présence des « *outsiders* » (ligne en bas du graphique) est de plus en plus importante vers la fin de la période considérée, ainsi que la courbe de tendance le montre. À partir de 1620, les valeurs baissent pour retrouver de hauts niveaux vers 1640. Au contraire, les membres des grandes familles (ligne turquoise) représentent un contingent qui diminue progressivement jusqu'à 1620. Au delà, les deux courbes, bien que moins linéaires, sont tout à fait spéculaires : à chaque baisse ou montée dans la courbe des « *outsiders* » correspond la tendance inverse dans

⁹ Les données sont regroupées de 5 années en 5 années, et les valeurs affichées correspondent aux moyennes des pourcentages de chacune des années. Les courbes de tendance linéaire sont le résultat de l'équation $y = mx + b$.

la courbe supérieure. Il faut préciser que, si dans le cas des officiers élus une seule fois la durée de leur carrière municipale est nécessairement limitée à un an¹⁰, les familles de fréquence supérieure à 100 sont, pour la plupart, présentes au Capitole au cours de la totalité de la période examinée. En effet, sur les 32 familles considérées, la valeur moyenne de la durée de leur présence dans le gouvernement municipal est de 97 ans. Si l'on prend en compte dans l'analyse les familles de fréquence supérieure à 50 (46 familles), cette valeur descend à 84 ans, un chiffre qui demeure élevé. Ces données indiquent que les grandes familles de la noblesse romaine ont tendance à garder le pouvoir au cours de toute la période examinée, même si c'est avec des intensités variables, comme la figure 3 le montre.

En revenant au tableau 1, qui présentait la répartition des magistratures dans la liste totale des officiers, on se rappellera que l'on ne dispose pas de chiffres couvrant toute la période 1550-1650 pour chacune des charges. Ces lacunes sont susceptibles d'influer sur les résultats de la figure 3, étant donné que, comme on le verra dans les pages suivantes, il existe une certaine correspondance entre la fréquence d'obtention des charges et le type d'office auquel on accède. Il peut donc être opportun de vérifier les données de la figure 3 en réduisant l'analyse à une magistrature pour laquelle on est en possession d'une information complète tout au long de la période considérée : il s'agit en l'occurrence des *Caporioni*. La présence des « *outsiders* » et des membres des familles avec une fréquence supérieure à 100 est illustrée dans le graphique 5.

Graphique 5 – Les *Caporioni* : les « *outsiders* » (total : 4 228) et les grandes familles (total : 1 003 individus) au cours de la période 1550-1650



¹⁰ Plus précisément, la durée peut varier entre trois mois et un an, selon la durée de l'office obtenu.

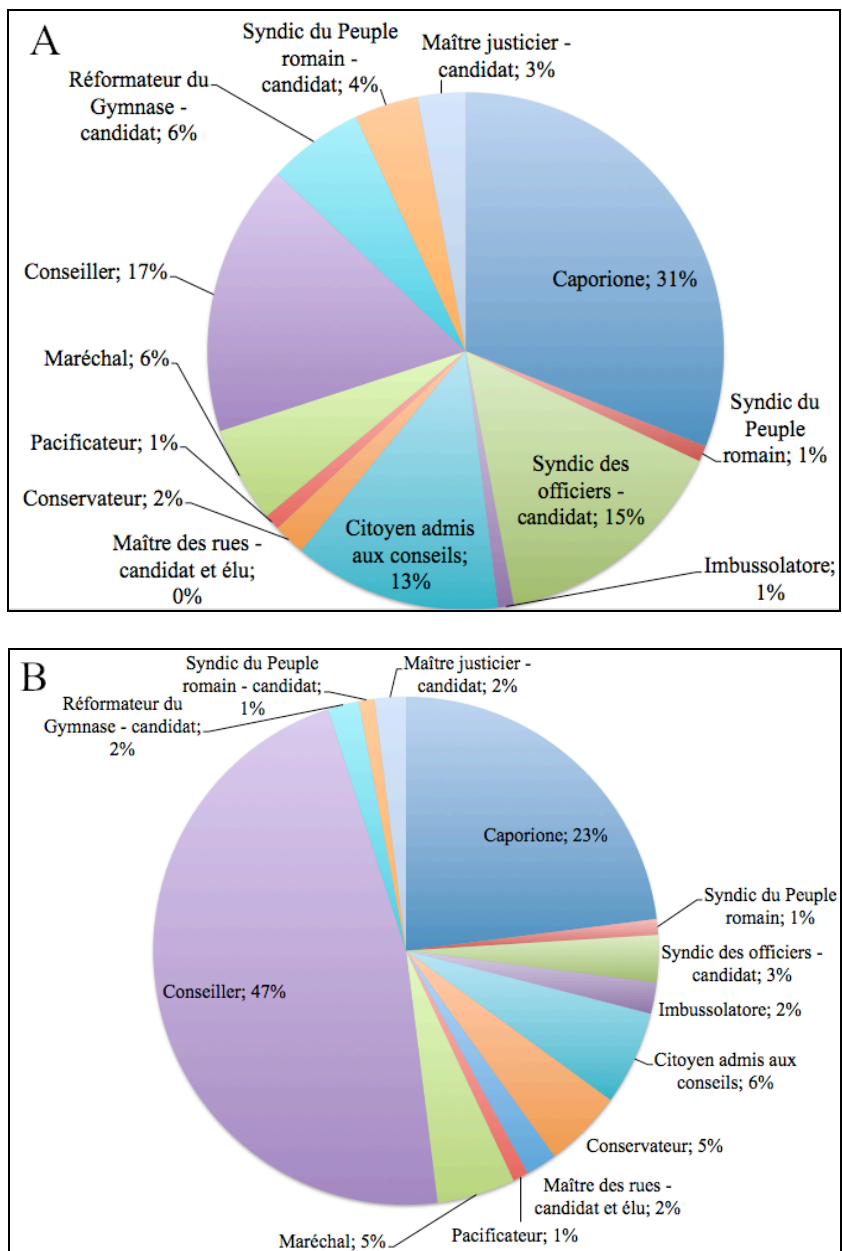
Le graphique 5 confirme bien les données du graphique 4. Elle fait apparaître davantage encore la tendance à une plus forte présence des « *outsiders* », ainsi qu'une diminution relative du contingent formé par les grandes familles. Cela est manifeste quand on compare les tendances des courbes des deux graphiques : dans le graphique 4, les valeurs de leurs pentes correspondent à - 0,62 (relativement à la ligne turquoise) et à + 0,37 (relativement à la ligne rouge), tandis que dans la figure 5, la pente des courbes est plus forte (respectivement - 0,84 et + 0,64). Les données présentées sembleraient donc contredire l'hypothèse d'une fermeture progressive de l'élite capitoline à partir de 1580, telle qu'elle est traditionnellement acceptée par l'historiographie. Il faut néanmoins préciser encore une fois que la définition d'« *outsider* » n'implique pas nécessairement que ces officiers n'ont pas eu de liens avec les grandes familles de la noblesse romaine. Ce n'est qu'après avoir précisé le statut et la position sociale de ces officiers, qu'on pourra éventuellement parler d'une fermeture tendancielle ou, au contraire, d'une ouverture qui deviendrait de plus en plus évidente¹¹.

On a jusqu'ici envisagé l'accès aux offices municipaux, sans faire de distinction au sein de ceux-ci, alors que, comme on l'a vu au chapitre II, de telles différences existaient, notamment quant au prestige de la charge et à la fréquence d'élection. On va donc maintenant tenter de préciser à quel type d'office les « *outsiders* » avaient accès. Ce groupe présente-t-il une distribution dans les offices qui est différente de celle de l'ensemble du corpus, ce qui impliquerait que certaines magistratures aient été plus facilement accessibles ? Le graphique 6, qui compare la distribution des charges dans le groupe de fréquence 1 à celle du total de la liste, met en évidence des différences. Celles-ci concernent surtout les candidats, dont les noms étaient insérés dans l'urne électorale – à savoir les maîtres des rues, les maîtres justiciers, les réformateurs du Gymnase, les syndics des officiers et les syndics du peuple romain –, quatre magistratures en particulier – à savoir les *Caporioni*, les Conservateurs, les Conseillers, ainsi que ce qui n'est pas exactement une magistrature, mais plutôt un rôle public, les

¹¹ En particulier, les liens avec les grandes familles capitolines pourraient être tissés grâce aux mariages : dans ce cas, ils échapperaient totalement à une analyse nominative telle que celle présentée dans ce chapitre. Sur la mobilité, les élites et l'inclusion des étrangers voir A. Bellavitis, *Identité, mariage, mobilité sociale : Citoyennes et citoyens à Venise au XVIIe siècle*, Rome, École française de Rome, 2001 ; Ead., « Mythe et réalité des *cittadini* vénitiens entre Moyen Âge et époque moderne », dans A. Fontana, G. Saro (éds.), *Venise, 1297-1797. La République des Castors*, Fontenay-Saint-Cloud, ENS éd., 1998, p. 81-92 ; Ead., « 'Per cittadini metterete...' La stratificazione della società veneziana cinquecentesca tra norma giuridica e riconoscimento sociale », dans *Quaderni storici*, 89 (1995), p. 359-383.

citoyens admis aux conseils municipaux.

Graphiques 6A et 6B – Distribution des magistratures dans le groupe de fréquence 1 (A, total : 1 061) et dans le total de la liste (B, total : 19 609)



En ce qui concerne les candidats, leur concentration dans le groupe de fréquence 1 est assez nette. Dans ce groupe, on trouve cinq fois plus de candidats à l'office de Réformateur du Gymnase et de candidats à celui de Syndic des officiers; on trouve aussi quatre fois plus de candidats à l'office de Syndic du peuple romain. Ces données seraient étonnantes, si l'on oubliait qu'elles sont relatives à des candidats et non à des officiers élus. Lorsqu'on a la possibilité de « sortir de l'urne » et de savoir qui a

effectivement été élu, le cadre change : si dans le cas des Syndics du peuple romain, par exemple, la proportion des candidats varie de 4 % (fréquence 1) à 1 % (total), celle des élus est identique dans les deux graphiques (1 %). De même, dans le groupe de fréquence 1, on peut observer une concentration de candidats à l'office de maître des rues (3 % contre 1 % pour le total), mais seulement 0,4 % de candidats à l'office de maître justicier, autrement dit un pourcentage quatre fois plus bas que celui du total (2 %). On peut donc raisonnablement supposer que, compte tenu de la similarité de statut entre les deux charges, le résultat des maîtres justiciers élus serait semblable à celui des maîtres des rues élus qu'on connaît déjà.

Il semble ainsi qu'un contingent important des « *outsiders* » soit composé par des candidats ; il est donc possible qu'une partie du groupe de fréquence 1 soit en réalité de fréquence 0 ! En effet, les candidats représentent 28 % du groupe des « *outsiders* », c'est-à-dire presque un tiers, tandis que dans le total ils ne constituent que 9 % du contingent. On peut par conséquent en conclure qu'une spécificité du groupe de fréquence 1 réside dans la forte présence de candidats. Bien que le fait de voir son nom placé dans l'urne signifiait qu'on était reconnu comme gentilhomme, on ne peut ignorer pour autant l'importance de la différence entre candidats et élus, surtout après cette analyse. Cela donne l'impression que la *bussola* était effectivement remplie chaque année avec une multitude de noms différents, mais qu'une bonne partie d'entre eux restaient dans l'urne.

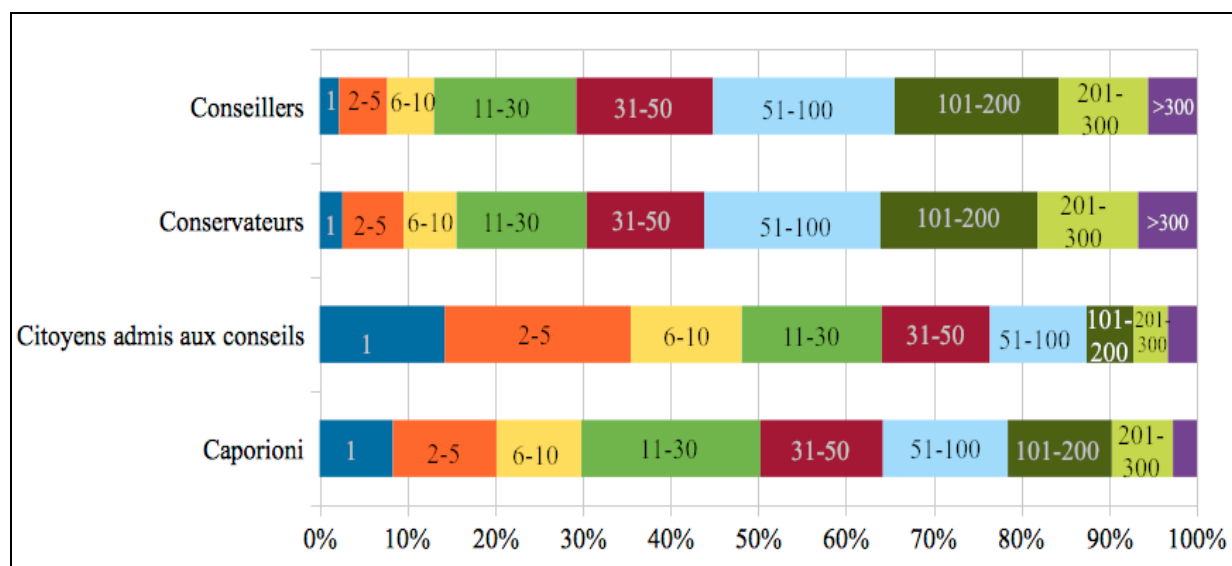
En poursuivant avec les particularités du groupe de fréquence 1, on peut remarquer une plus grande proportion de *Caporioni* (+ 8 %), une donnée qui semblerait confirmer que la prééminence construite dans un quartier pouvait porter jusqu'au Capitole même ceux qui ne sont pas membres de grandes familles de la noblesse. Le contingent de citoyens admis aux conseils parmi les « *outsiders* » (6A) est le double par rapport au même groupe dans le graphique 6B ; dans ce cas, il s'agit, comme on l'a déjà dit, non d'un office mais d'un statut, d'un droit, qui consiste dans le privilège de pouvoir participer aux conseils municipaux¹². On peut donc formuler l'hypothèse selon laquelle devenir citoyen admis aux conseils était une des « charges » les plus accessibles, d'où le grand nombre de candidats indépendants. Par contre, comme cela était prévisible, le contingent de Conservateurs « *outsiders* » (6A) est la moitié par rapport au même

¹² Un privilège qui, comme on l'a vu dans le chapitre II, n'était pas tellement convoité.

contingent dans le total (6B). Cette donnée n'est pas étonnante puisque l'office de Conservateur était le plus prestigieux : on se souviendra du fait que les Conservateurs en activité étaient les chefs du gouvernement municipal. Une dernière spécificité du groupe de fréquence 1 – qui est d'ailleurs la plus évidente – est le nombre limité de Conseillers, toutes proportions gardées, si on les compare à l'effectif total. En effet, les Conseillers ne représentent que 17 % des indépendants, alors qu'ils sont presque la moitié dans l'effectif total.

Pour confirmer ces données, voyons maintenant la structure des quatre offices susmentionnés par rapport à la fréquence d'obtention (figure 7).

Graphique 7 – Distribution des fréquences parmi les *Caporioni* (total : 4 548), les citoyens admis aux conseils (total : 1 157), les Conservateurs (total : 1 010) et les Conseillers (total : 9 281)



Dans le graphique 7, il est intéressant de noter les différences qui affectent la distribution des groupes de fréquence (1, 2-5, 6-10), selon la charge considérée. Pour les *Caporioni*, cet ensemble représente un tiers du total, tandis qu'il arrive à constituer près de la moitié du contingent des citoyens admis aux conseils municipaux. La partie inférieure du graphique concerne les Conservateurs et les Conseillers, deux types d'office qui, on peut le voir, connaissent une distribution pratiquement identique. Ici, le groupe de fréquence 1-10 ne compte que pour 16 % et 12 % respectivement, tandis que les familles qui obtiennent des offices plus de 300 fois représentent 7 % et 6 % du total de l'effectif. En considérant l'ensemble composé par les trois fréquences les plus hautes

(> 100), on peut remarquer qu'il compose près de 40 % du total des Conservateurs et des Conseillers et, seulement, 12 % des citoyens admis aux conseils.

Il est ainsi possible de conclure qu'il existe un certain degré de différenciation entre les fréquences : ceux qui obtenaient une charge une fois ou seulement quelques fois se concentraient sur certains offices. De même, une magistrature, telle que celle du Conservateur, bien qu'elle ne fût pas totalement fermée aux « *outsiders* », demeurait un espace politique plutôt réservé à ceux qui formaient le groupe des fréquences les plus hautes.

2. Les *rioni* et l'accès au pouvoir

Étant donné l'étroite relation entre le quartier et certains des offices capitolins, inhérente au système électoral qui a déjà été décrit, il est intéressant de vérifier si l'ouverture de l'élite municipale est une donnée vérifiable dans tous les *rioni* ou s'il existe une « géographie urbaine » de l'accessibilité au pouvoir. Dans le second cas, l'hypothèse serait que, pour des individus indépendants, les possibilités d'accéder aux charges ne sont pas les mêmes suivant les quartiers, en fonction du tissu économique et social de ces derniers. Comme on le verra dans le chapitre suivant, les quartiers de Rome avaient en effet des caractéristiques différentes, notamment quant aux activités artisanales et commerciales pratiquées, ainsi que dans la présence de résidences de nobles et de cardinaux. On peut imaginer que là où les grandes familles étaient moins concentrées, la possibilité pour des individus isolés d'être reconnus comme gentilshommes était plus importante. Mais cette hypothèse doit être testée empiriquement : elle suppose en effet une sorte de concurrence entre candidats aux offices, selon un modèle qui n'est pas forcément applicable à la Rome de la Renaissance.

Pour commencer, voyons quel est le rapport entre les offices et les noms dans les différents quartiers. Considérer ce rapport et non pas seulement le nombre de noms pour chaque quartier est une démarche nécessaire puisque tous les *rioni* ne sont pas représentés de façon égale au Capitole. En divisant le nombre des offices attribués dans le *rione* par le nombre total des noms des officiers d'un quartier, on obtient un résultat qui peut être interprété comme un signe du degré d'ouverture du *rione* : moins le résultat est élevé, plus le *turn-over* parmi les officiers est faible. Le tableau 2 fait

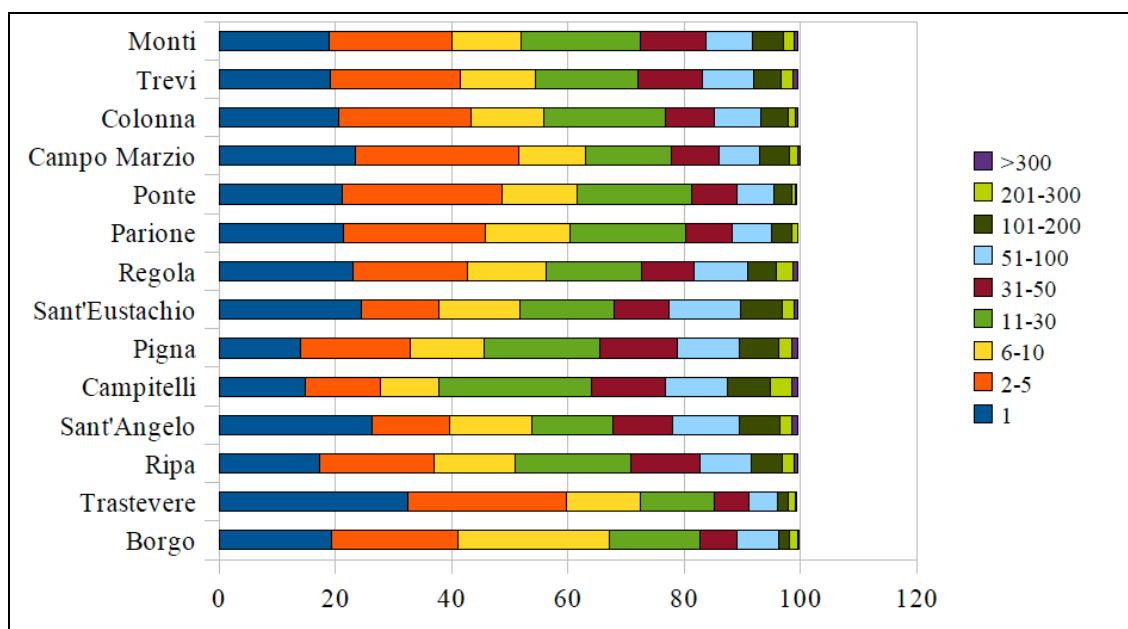
connaître le *ratio* entre charges et noms pour les quatorze quartiers, en ordre croissant (du plus ouvert au moins ouvert).

Tableau 2 – Rapport entre le nombre d'offices et le nombre de noms (total : 15 130¹³ = total des offices attribués sur une base locale)

Borgo	2,1	Monti	4,5
Ripa	3,1	Sant'Eustachio	4,5
Ponte	3,6	Regola	4,7
Campo Marzio	3,7	Pigna	5,2
Colonna	3,8	Trevi	5,2
Parione	3,9	Campitelli	5,5
Trastevere	4	Sant'Angelo	5,8

Le tableau 2 montre que le quartier avec la plus forte mobilité semblerait être celui de Borgo, qui est en effet le dernier *riione* à avoir été institué en tant que tel¹⁴, et que l'on peut donc envisager comme un espace qui restait à « conquérir » politiquement. Pour plus de précisions voyons comment les fréquences d'obtention des offices se distribuent dans les différents quartiers (graphique 8).

Graphique 8 – Distribution des groupes de fréquence d'obtention des charges dans les quartiers (total : 3 342 = somme des totaux des noms dans chaque *riione*)



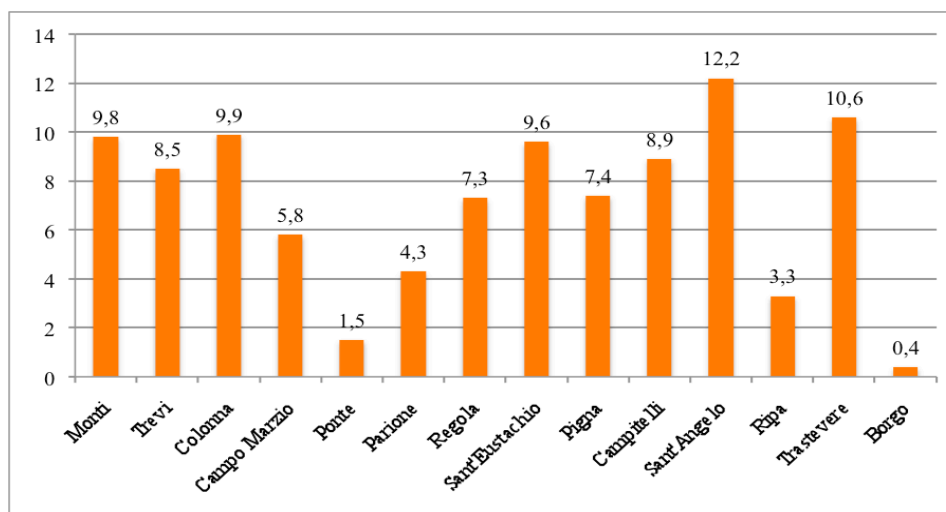
¹³ Dans ce cas, le total est de 15 130 parce que du total des enregistrements (19 609) on a soustrait tous les offices qui ne sont pas attribués sur une base locale.

¹⁴ Borgo, ou Castello, a été proclamé XIV^e *riione* de Rome par le pape Sixte V en 1586. Le premier officier capitulin de Borgo apparaît dans la liste nominative en 1587.

La distribution fait apparaître un certain degré de différenciation entre les 14 *rioni*. Si dans des quartiers tels que Trastevere et Campo Marzio, le pourcentage des noms de ceux qui ont occupé une charge entre 1 et 5 fois dépasse la moitié du total des noms, ce groupe de fréquence est beaucoup moins représenté dans d'autres quartiers. Par exemple, à Pigna et à Campitelli, ces pourcentages sont inférieurs à 40%. Il est également intéressant de remarquer que les grandes familles nobles, c'est-à-dire celles dont la fréquence au Capitole est supérieure à 100, sont présentes au moins une fois dans chacun des quartiers. Cependant, malgré cette distribution apparemment homogène, les familles sont plus ou moins nombreuses selon les quartiers : si dans cette analyse, la présence d'un membre de la famille Muti à Borgo est suffisante pour affirmer que les grandes familles sont présentes (rappelons que les Muti sont une famille à fréquence supérieure à 100), il s'agit sans doute d'un cas très différent par rapport à celui des autres quartiers où certaines familles, avec l'ensemble de leurs membres, sont élues plus de 200 fois. Il est donc nécessaire de déplacer l'analyse sur le plan individuel.

Les familles dont les membres ont été officiers au moins 100 fois – l'« élite de l'élite » capitoline – sont présentes dans tous les quartiers, mais selon des proportions fortement variables. Dans le graphique 9, on a représenté la distribution du total des membres de ces familles dans les quartiers, une donnée qui varie entre 0,4 % à Borgo et 12,2 % à Sant'Angelo.

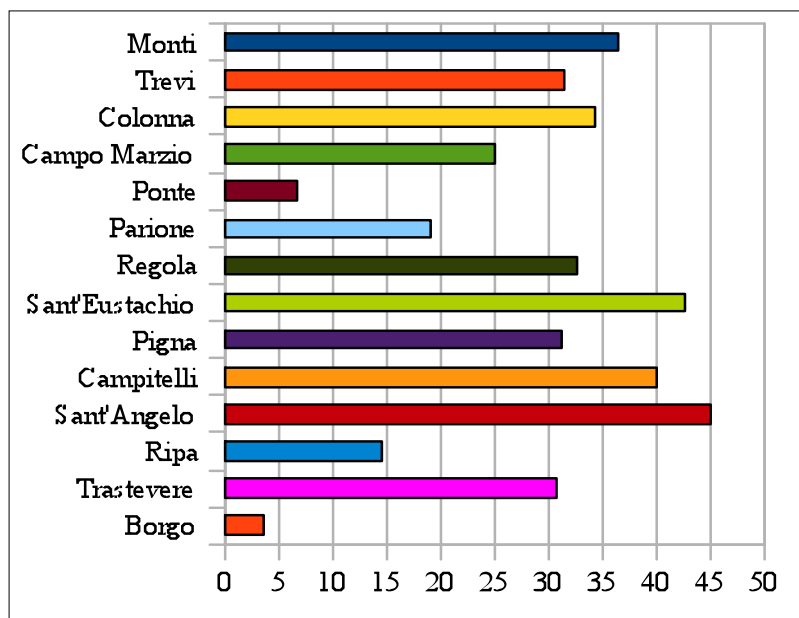
Graphique 9 – Distribution des membres des familles de fréquence > 100 dans les *rioni* (total : 4 465 = total des membres des familles de fréquence > 100)



Le résultat du quartier Sant'Angelo s'explique parce qu'il est le « domaine » d'une des familles les plus importantes, à savoir les Mattei, qui ont été 199 fois officiers du *rione*. Trastevere est la zone où réside la famille Velli : ses seuls membres représentent plus de 8 % des officiers de ce quartier. De même, les officiers de Colonna sont en grande partie membres de la famille del Bufalo, et ainsi de suite. Lorsque les pourcentages sont peu élevés, cela signifie qu'aucune des grandes familles, à quelques exceptions près, n'est installée dans le quartier. C'est le cas notamment de Ripa, de Ponte et surtout du Borgo.

Mais quel poids les membres de ces familles ont-ils par rapport au total des officiers de chaque quartier ? Pour répondre à cette question, on a calculé les pourcentages pour chaque *rione*, non plus sur le total des membres des familles de fréquence >100, mais sur le total des officiers, toutes fréquences confondues, dans chaque quartier (graphique 10).

Graphique 10 – Pourcentage des membres de familles de fréquence > 100 sur le total des officiers dans chaque quartier

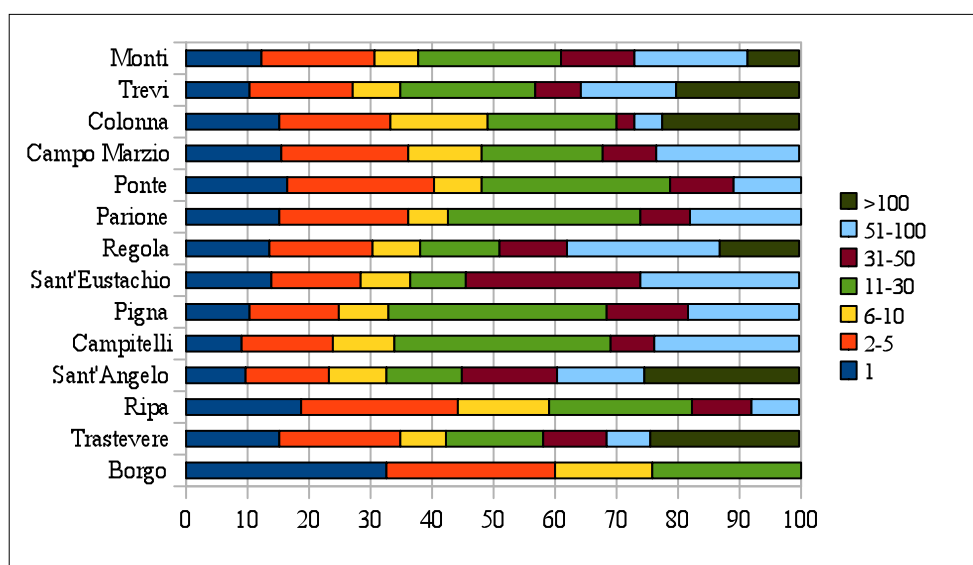


De même que pour le graphique 9, les résultats sont très variables : de 3,6 % à Borgo à 44,9 % à Sant'Angelo. En comparant les graphiques 9 et 10, on notera des distributions assez similaires. Toutefois, on peut noter quelques différences, par exemple à Sant'Eustachio ou à Trastevere. En ce qui concerne ce dernier *rione*, il

héberge une grande partie des membres des familles nobles, ce qui explique qu'il se retrouve deuxième après Sant'Angelo dans la graphique 9. Néanmoins, cela ne correspond pas à un poids notable de l'« élite de l'élite » dans le total des officiers du quartier : en effet, dans le graphique 10, Trastevere descend en neuvième position, ce qui signifie que la plupart des autres quartiers ont des concentrations de familles nobles plus importantes. Lorsqu'on revient à la figure 8, on peut aisément observer que c'est le *rione* Trastevere qui a le plus grand pourcentage d'individus élus une seule fois officiers, une donnée qui apparemment cohabite avec la forte présence des « habitués » du Capitole. Cela signifie que à Trastevere l'espace politique est ouvert à la mobilité et aux nouveaux arrivants mais il est aussi dominé par des grandes familles.

Le cas de Trastevere contredit donc l'hypothèse d'une proportion directe entre la présence de ces grandes familles et la fermeture du quartier : là où les grandes familles sont installées, l'espace pour les « *outsiders* » n'est pas inévitablement restreint. Cette hypothèse se vérifie pourtant dans d'autres quartiers, tels que Campitelli, où le groupe de fréquence > 100 représente une large partie du total des officiers (40 %), tandis que les « *outsiders* » comptent pour moins de 15 %. On peut donc affirmer qu'il n'existe pas un seul modèle de relation entre familles nobles et quartiers. L'exclusivité du pouvoir d'une ou deux familles et la présence massive d'« *outsiders* » ne sont pas en contradiction dans tous les cas. Il convient donc de changer encore une fois de perspective et de passer à considérer le quartier en lui-même et non plus par rapport aux autres : cette démarche permettra d'analyser l'espace politique du quartier et de connaître la distribution des officiers dans chaque *rione*.

Figure 11 – Fréquences individuelles d'obtention des offices à l'intérieur des quartiers (total : 15 130) – de gauche à droite : 1 ; 2-5 ; 6-10 ; 11-30 ; 31-50 ; 51-100 ; >100



Dans la figure 11, les fréquences sont calculées pour chaque quartier : un officier élu une fois à Trastevere et neuf fois à Ripa ne fera donc pas partie globalement du groupe de fréquence 6-10, mais une fois du groupe de fréquence 1 à Trastevere et une autre fois du groupe de fréquence 6-10 à Ripa. Les groupes de fréquence ne sont donc pas calculés sur l'ensemble des quartiers, mais dans chaque *rione*. Ce traitement des données offre la possibilité de vérifier la structure interne à chaque quartier. En effet, comme on l'a vu à propos de la répartition des noms, s'il est vrai que les grandes familles sont installées partout, il n'en demeure pas moins qu'elles ne le sont pas de façon homogène. Et ce constat peut, en fait, s'appliquer à tous les groupes de fréquence. On peut de la sorte vérifier que les différences dans la répartition des fréquences d'obtention des charges sont parfois assez importantes en fonction des quartiers. Lorsqu'on compare Sant'Angelo avec Borgo, on en aura un exemple évident : à Sant'Angelo, 40 % des charges sont attribuées à des officiers dont les familles les ont obtenues plus de 50 fois, tandis qu'à Borgo personne n'a obtenu une charge plus de 30 fois.

Le graphique 11 permet d'opérer un regroupement de quartiers qui semblent avoir les mêmes caractéristiques quant à la distribution des charges. On peut ainsi identifier des *rioni* où les offices sont assez concentrés entre les mains de certains individus (environ 40 % des charges), et où l'importance du groupe de fréquence 1-10 est relativement basse. Tel est le cas de Trevi et surtout de Sant'Angelo, et ce n'est pas un hasard : en effet, comme on l'a vu, la *rione* Sant'Angelo est la base territoriale de la famille Mattei, l'une des plus importantes parmi celles qui étaient présentes au Capitole ; de même, Trevi est le lieu de résidence des Muti et des Alberi, deux familles parmi les plus éminentes. Mais, comme on l'a vu, la présence d'une de ces familles dans le quartier peut très bien cohabiter avec une présence significative de personnes moins « habituées », tels que celles qui composent le groupe 1-10. Ce modèle de distribution des charges est représenté par Trastevere, où habitent les Velli et une partie des Mattei : les seuls membres de ces deux familles sont titulaires de 17,5 % du total des offices assignés dans le quartier au cours de la période considérée. Bien qu'il soit le lieu de résidence de ces grandes familles, et cela depuis au moins le XV^e siècle, Trastevere est aussi le plus populaire des quartiers de Rome. Comme l'observe Anna Lepre, « *La Rome des nobles et des domestiques, des prélats et des prêtres, ainsi que celle des*

*pèlerins et des voyageurs, est sans doute mieux représentée par d'autres rioni; en revanche, avec l'analyse de Trastevere on peut donner une image exemplaire de la Rome du peuple (...)*¹⁵ ». Il constitue donc un cas intéressant, auquel une grande partie de cette recherche sera consacrée.

Un autre « pôle » de la distribution est constitué par les *rioni* dans lesquels la distribution des charges semble échapper à toute logique « oligarchique¹⁶ ». Ils sont caractérisés par une forte présence d'individus qui obtiennent les offices entre 1 et 10 fois à laquelle correspond une faible présence des grandes familles nobles. C'est le cas notamment des quartiers de Ponte et Ripa, où aucune des familles de fréquence > 100 n'est présente. Il s'agit de quartiers dont le tissu économique et social était marqué par une forte présence d'artisans et de commerçants. Ponte était l'endroit où la communauté des banquiers et des artisans florentins s'était installée : les noms des rues témoignent encore de cette présence. De plus, la *via dei Coronari*, parcourue par les pèlerins qui se rendaient à Saint-Pierre, était très riche en commerces, dont les plus célèbres étaient les vendeurs de couronnes et d'images saintes. Ripa, comme le nom l'indique¹⁷, était un quartier dont la vie était étroitement liée au fleuve Tibre : c'est ici que le port de la ville était situé. Par le quartier passaient ainsi tous les commerces de la ville qui impliquaient le transport des marchandises par mer. On peut donc imaginer que ces quartiers étaient des endroits assez ouverts à la mobilité et qu'ils ne représentaient pas des endroits de résidence de prédilection pour les familles les plus importantes de la noblesse romaine. Enfin, on peut identifier un dernier modèle de distribution des offices : celui de Borgo. Il s'agit d'un cas isolé et dans une situation extrême. Comme on le voit dans le graphique 11, dans ce quartier, aucun des officiers n'y obtient une magistrature plus de 30 fois. Le pourcentage du groupe 1-10 est extrêmement haut (75,9 %) et représente de loin la majorité des cas, tandis que le groupe > 50 est totalement absent. La particularité de cette situation est probablement liée à l'histoire de Borgo : d'abord inclus dans Trastevere, presque inhabité pendant le Moyen Âge, il commença à prendre de l'importance avec la construction de la basilique de Saint-Pierre, qui entraîna la présence d'artistes et de pèlerins. Les papes cherchèrent à peupler Borgo en concédant

¹⁵ A. Lepre, « Aspetti sociali di Trastevere nel seicento », *Studi romani*, 24 (1976), p. 331-351, ma traduction.

¹⁶ On utilise ici ce mot en sachant toutefois que, pour « mesurer » l'oligarchie, une analyse basée sur les noms n'est pas suffisante puisque, entre autres, elle ne permet pas seule de saisir les alliances et les parentés.

¹⁷ « Ripa » signifie « rive ».

des privilèges fiscaux à ceux qui construisaient leur maison dans le quartier. Toutefois, la structure de sa population resta bien particulière : elle était constituée en grande partie par des non-Romains célibataires et, pendant l'époque des papes Medici, 9 des 25 cardinaux de la curia habitèrent ici avec leur cour. Il est donc évident que Borgo était un quartier à forte mobilité et trop marqué par un autre pouvoir – celui du pape – pour qu'une famille de la noblesse municipale pût s'y installer et penser en faire sa base politique.

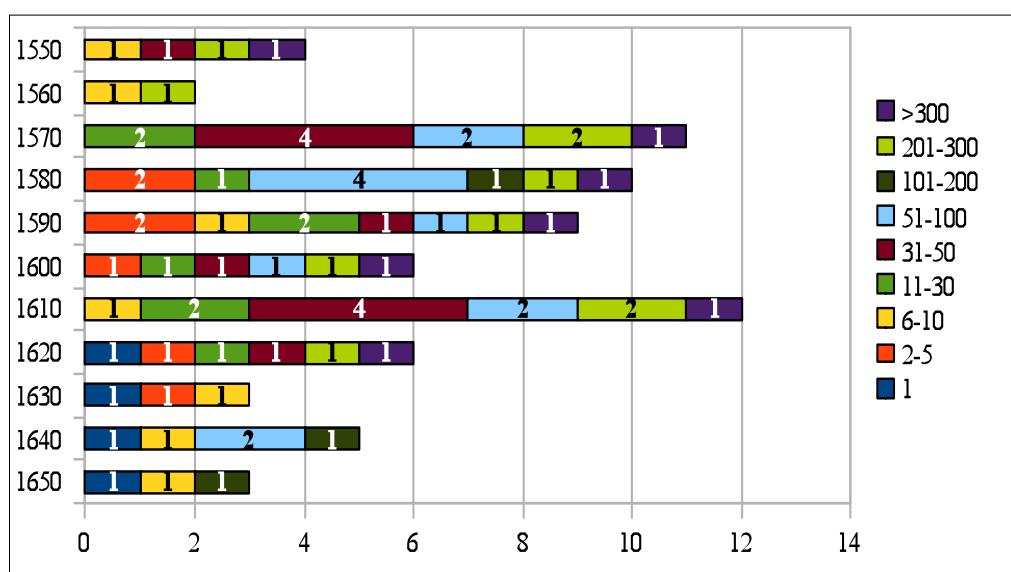
En conclusion, à la question « combien de familles gouvernaient un *rione* ? », la réponse varie en fonction du quartier, comme on l'a vu, mais aussi de la période considérée. L'analyse sera ici limitée aux trois quartiers « exemplaires » : Borgo, Trastevere et Sant'Angelo. En calculant le nombre de familles élues tous les dix ans sur la période écoulée, on obtient les valeurs qui figurent dans le tableau 3.

Tableau 3 – Nombre de familles élues par décennies à Borgo, Trastevere et Sant'Angelo

BORGO		TRASTEVERE		SANT'ANGELO	
Période	Nombre de familles élues	Période	Nombre de familles élues	Période	Nombre de familles élues
1550-1559	–	1550-1559	23	1550-1559	17
1560-1569	–	1560-1569	28	1560-1569	28
1570-1579	–	1570-1579	35	1570-1579	32
1580-1589	21	1580-1589	46	1580-1589	32
1590-1599	46	1590-1599	35	1590-1599	26
1600-1609	62	1600-1609	49	1600-1609	28
1610-1619	42	1610-1619	42	1610-1619	35
1620-1629	42	1620-1629	33	1620-1629	38
1630-1639	39	1630-1639	38	1630-1639	34
1640-1650	40	1640-1650	37	1640-1650	32
<i>Total</i>	<i>292</i>	<i>Total</i>	<i>366</i>	<i>Total</i>	<i>302</i>
<i>Valeur moyenne</i>	<i>41,7</i>	<i>Valeur moyenne</i>	<i>33,2</i>	<i>Valeur moyenne</i>	<i>27,4</i>

Pour chaque période de dix ans, Borgo a ainsi été gouverné par les membres de quarante familles en moyenne ; cette valeur baisse, dans le cas de Trastevere, à 33,2 et plus encore à Sant'Angelo, où la valeur moyenne descend à 27,4. Mais combien de familles de la grande noblesse se retrouvaient en même temps à représenter un *riione* au Capitole ? On prendra l'exemple de Trastevere en se limitant à quelques années (une tous les dix ans).

Graphique 12 – Les familles élues à Trastevere en 1550, 1560, 1570, 1580, 1590, 1600, 1610, 1620, 1630, 1640, 1650 (total : 71)



À l'exception des années 1560 et 1650, les membres d'au moins deux grandes familles sont régulièrement élus officiers capitolins en même temps : on ne peut donc pas envisager le *riione* comme le domaine exclusif d'une seule famille, même pour de courtes périodes. Bien que, comme on l'a déjà souligné, l'exercice du pouvoir reste à analyser avec des méthodes qui permettent de saisir les alliances et les parentés, il vrai reste que, au moins en ce qui concerne le fait d'exercer un office capitolin, les grandes familles n'en ont jamais eu l'exclusivité. Cela laisse penser que des alliances entre les familles du *riione* existaient, comme on le vérifiera au cours des chapitres suivants.

L'analyse de la distribution des offices dans les quartiers révèle en effet l'existence de modèles d'alliance différents. La question à laquelle cette analyse cherchait à répondre, à savoir « combien de familles occupaient des charges dans chaque *riione* ? et avec quelle fréquence ? », ne trouve pas une réponse univoque, mais articulée suivant les

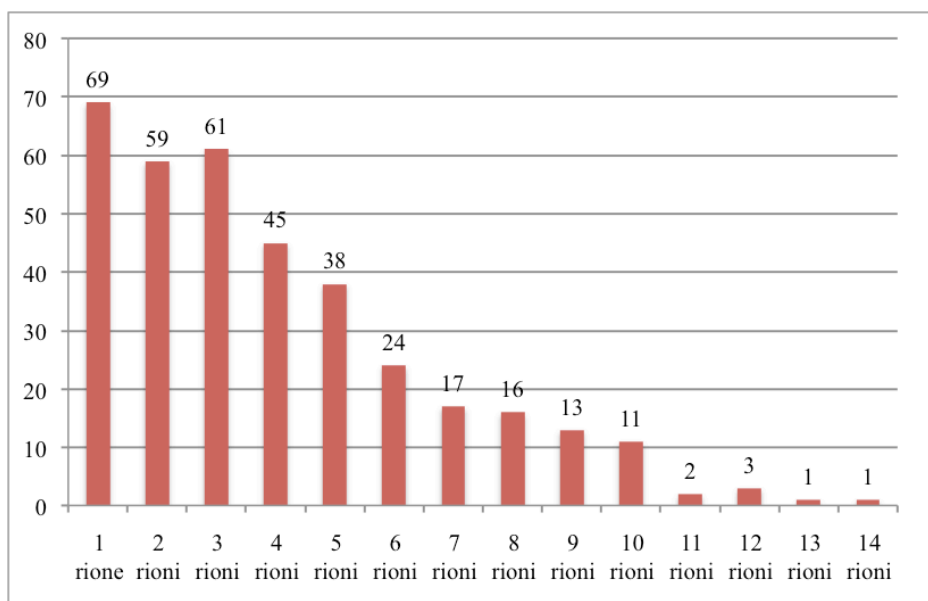
quartiers. Par ailleurs, les deux termes de la question peuvent être inversés : dans combien de *rioni*, une seule et même famille occupait-elle des charges ?

3. Concentration dans un quartier ou distribution dans la ville ?

Comme on l'a vu, certaines familles ne limitaient pas leur présence à un seul quartier et se répartissaient dans plusieurs d'entre eux. Tel est le cas des Mattei par exemple, qui étaient fortement présents à Sant'Angelo, mais aussi à Trastevere. Dans le cas des Mattei, c'était la conséquence de la division de la famille en branches, dont chacune était installée dans un *rione* particulier. Toutefois, familles et individus n'étaient pas toujours liés à un seul et même quartier. On peut donc inverser la question « combien de familles étaient élues dans chaque quartier ? » et voir dans combien de quartiers une famille ou un individu « isolé » était élu officier, afin de connaître quelle était la stratégie la plus courante : une concentration des charges exclusivement dans un quartier ou une présence politique dans plusieurs *rioni* ?

En ce qui concerne les familles, un échantillon de 360 familles a été retenu dont le nom ne pose pas de problèmes d'homonymie montre que la plupart d'entre elles ont tendance à se concentrer dans peu de quartiers, de 1 à 3 (graphique 13).

Graphique 13 – Nombre de quartiers pour chaque famille (total : 360 = nombre de familles de l'échantillon)



Pour simplifier, on divisera les familles de l'échantillon en deux groupes : celles qui se concentrent uniquement dans un quartier (19 % du total) et celles qui couvrent plus de quartiers, même si elles restent souvent majoritaires dans un *rione* (81 %).

Près d'un cinquième des familles de l'échantillon ont une présence politique¹⁸ limitée à un seul *rione*, où elles sont élues. Il est intéressant de remarquer qu'il ne s'agit pas des grandes familles de fréquence > 100 : ici on n'y retrouve pas les noms des Mattei, Velli, Massimi, Vipereschi, Cenci et ainsi de suite. Il s'agit plutôt de familles dont la présence au Capitole est comprise entre 1 et 40 fois (la majorité des cas se concentrant entre 1 et 26 fois). Il semblerait donc que la concentration exclusive dans un quartier soit rare lorsque la présence de la famille au Capitole est très fréquente. Une exception est constituée par la famille Tignosini, dont les membres ont été élus officiers 40 fois, tous dans le *rione* Trastevere. Celui-ci est l'endroit où l'on rencontre la plupart des cas de concentration de familles, soit 20 %. La carrière politique des Tignosini, et en particulier celle d'Ottavio, Girolamo, Sertonio, Pietro et Francesco, a commencé en 1595 et s'est achevée en 1636. Au cours de ces quarante années, les Tignosini ont occupé différents types de charge : ils sont *Caporioni*, Conseillers, *imbussolatori*, candidats au poste de maître justicier, maréchaux et candidats à l'office de syndic du peuple romain. De plus, Ottavio a obtenu deux fois la plus importante des magistratures capitoline, puisqu'il a été élu Conservateur en 1607 et 1618.

Bien que cela ne soit pas de façon exclusive, un grand nombre de familles de l'échantillon (48 %) a une relation privilégiée avec un seul des quartiers¹⁹. Ici, on retrouve les grandes familles romaines qui étaient bien établies dans un quartier de prédilection, celui-ci n'étant pas pour autant leur « résidence politique », pour ainsi dire, exclusive. Tel est le cas de la famille Del Bufalo, qui a obtenu des offices dans 9 des 14 quartiers de Rome, mais qui avait un fort enracinement politique dans le *rione* Colonna (88 % des charges obtenues). C'est ici, dans l'actuelle piazza Colonna, que la famille possède son patrimoine de maisons, et c'est dans cette place que, en 1626, la famille a fait bâtir son palais. De même, dans le domaine politique, la famille Della Molarà a été

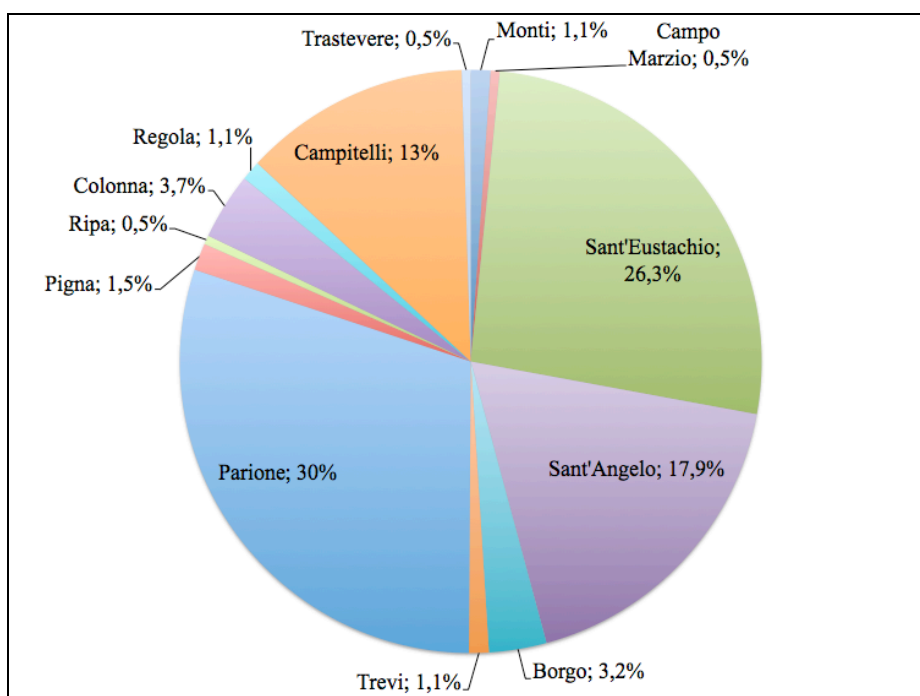
¹⁸ Par « présence politique », on entend les charges politiques dans le quartier et non la résidence de la famille. Le fait qu'une famille n'ait pas d'offices dans un *rione* en particulier, n'exclut pas, en théorie, qu'elle y réside, même si cela reste très peu probable.

¹⁹ Le critère suivant a été utilisé pour identifier ces cas : pour chaque famille ou individu, après avoir classé les quartiers en ordre décroissant suivant le nombre d'offices attribués, on a vérifié que le premier *rione* avait un nombre de charges au moins double par rapport au deuxième.

présente dans sept quartiers, mais elle est restée remarquablement concentrée dans le *rione* Monti, où elle a obtenu 77 % des offices. Un autre exemple, analogue bien que plus nuancé, est celui des Muti, qui ont été officiers dans presque tous les quartiers de la ville (12 sur 14, tous sauf Parione et Trastevere). La famille avait sa base politique à Trevi, quartier dont elle a été représentante au Capitole dans 41 % des cas, et qui était le siège du palais Muti. En fait, la présence de la famille dans le quartier était très ancienne, puisque cette dernière y était installée depuis la deuxième moitié du XIII^e siècle (même si le palais n'y a été bâti qu'à partir de 1660).

Un cas particulier est celui de la famille Massimi (graphique 14), qui ont obtenu des offices dans 13 des 14 *rioni* de Rome (tous sauf Ponte), pendant toute la période couverte par l'analyse (1550-1650).

Graphique 14 – Distribution par quartier des offices de la famille Massimi (total : 190 = total des charges attribuées à la famille sur la base des quartiers)



Comme le graphique 14 le montre, les charges des Massimi n'étaient pas liées à un seul quartier : on ne retrouve pas les hauts pourcentages qui signalent une concentration de ce type. Toutefois, la famille était nettement installée à Parione, où se trouvent ses deux palais (le palais *Massimo alle Colonne* et le palais *Massimo di Pirro*). La présence de la famille, qui possédait de nombreuses maisons le long de la *via papale*, était tellement forte qu'elle donne le nom à cette partie du *rione*, où une *via* et une *piazza de' Massimi*

existaient à partir du XVI^e siècle au moins.

En s'éloignant davantage des cas de concentration, on trouve des familles dont les membres ont été élus dans plusieurs quartiers, sans concentration importante dans un *rione* spécifique. Un des nombreux exemples disponibles est celui de la famille Capranica, qui a exercé des offices dans 11 *rioni* entre 1552 et 1650, avec une préférence pour Colonna (19 %) – où la famille fait bâtir son palais au cours de la première moitié du XV^e siècle –, Sant'Eustachio (25 %) et Pigna (21 %).

On peut donc conclure que le modèle le plus répandu des rapports entre les grandes familles romaines et les quartiers consiste en une présence politique dans plusieurs *rioni*, qui s'accompagne de la concentration dans un de ceux-ci. Cette concentration peut être très forte, comme dans le cas de la famille Del Bufalo, ou nettement moins forte (pour la famille Massimi), mais il reste que, en général, les familles obtiennent le maximum d'offices là où elles sont installées et, souvent, là où s'élève leur palais. Par contre, la concentration exclusive des charges dans un seul quartier est une réalité minoritaire, ne concernant qu'un cinquième des cas et jamais les familles les plus importantes de la noblesse capitoline. Comme on l'a vu pour les Mattei, la pluralité des quartiers peut parfois correspondre à la division de la famille en branches, chacune installée dans un *rione* différent. Le fait qu'une famille soit composée par plusieurs individus qui n'agissent pas forcément de façon concertée peut être un élément qui explique pourquoi la présence politique se distribue dans plusieurs quartiers. Par exemple, si les Del Bufalo sont fortement présents à Colonna, il se peut que les membres de la famille qui ont été officiers dans d'autres quartiers n'aient pas été en relation directe avec le groupe installé à Colonna.

C'est là un problème qui demanderait une étude spécifique pour chaque famille et que l'on ne retrouve évidemment pas lorsqu'on s'occupe des individus isolés, dont la présence au Capitole est strictement individuelle. Pour ces derniers, on peut utiliser les techniques d'analyse qu'on a appliqué aux familles, à savoir une division entre ceux qui sont officiers dans un seul quartier (32 sur un échantillon de 54 individus²⁰) et ceux qui le sont dans plusieurs (22). Dans le cas des individus isolés, on peut donc constater que le modèle de concentration des magistratures dans un seul quartier est majoritaire et concerne des officiers qui accèdent au Capitole de 3 à 25 fois. Tel est le cas d'un

²⁰ Cet échantillon, de même que celui des familles, est constitué par les cas les moins problématiques du point de vue de l'homonymie.

officier du *rione* Regola, Domenico Capodiferro, qui entre 1556 et 1613 a été élu sept fois *Caporione* (en 1590, il est *Priore* des *Caporioni*), une fois Conservateur (en 1573) et 12 fois Conseiller. De plus, il a été cinq fois candidat à l'office de maître des rues. Un autre exemple parmi les plus remarquables est celui de Francesco Del Bene – le *Caporione* de Trastevere qui, comme on l'a vu dans le premier chapitre, se trouve impliqué dans un procès en 1563. Il a été dix fois officier capitoline (*Caporione*, Conseiller et candidat à l'office de Maître justicier) entre la date du procès et 1584, et toujours dans le *rione* Trastevere. Lorsqu'un individu est élu officier dans plusieurs quartiers, le nombre de ces derniers est compris entre 2 et 5. Ainsi, Luigi Greppi a été Conseiller de Pigna en 1611 et par la suite, entre 1615 et 1629, il a été nommé *Caporione* de Parione, Ripa, Sant'Eustachio et Regola (une fois pour chaque quartier). Arrivés à ce stade de la réflexion, il est inévitable de se demander quels étaient les facteurs qui se trouvaient à la base des différentes stratégies dans les relations avec les *rioni*. Quelles étaient les raisons qui poussaient les familles et les individus de l'élite capitoline à se concentrer dans un quartier ou, au contraire, à chercher à devenir officiers dans plusieurs *rioni* ? Mais ici, la liste nominative utilisée au cours de ce chapitre ne peut plus aider et révèle, ainsi, toutes les limites qu'on avait soulignées avant de commencer cette enquête. D'autres approches se rendent donc nécessaires.

L'élite capitoline semble être en définitive un groupe ouvert : les grandes familles de la noblesse romaine en constituent une part importante, mais tout aussi remarquable est la présence d'« indépendants », autrement dit de personnes pour lesquels la démarche d'accéder au pouvoir municipal est totalement individuelle. Les grandes familles, celles dont l'ensemble des membres sont élus officiers au moins 50 fois, ont conservé leur emprise tout au long de la période considérée 1550-1650 : leur carrière s'étend, pour la plupart, sur quatre-vingt-dix ans environ. À côté de cette « élite de l'élite », on a identifié un fort contingent de carrières individuelles, dont la plupart sont de courte durée. Il s'agit souvent d'officiers dont le nom n'apparaît qu'une seule fois dans les volumes d'actes des conseils municipaux. En analysant ces deux groupes tout au long de la période étudiée, on a pu vérifier que les grandes familles semblent perdre une partie de leur poids, de façon symétrique et inverse au parcours qui caractérise le groupe de ceux que on a appelés « *outsiders* ». On a également établi l'existence d'une distribution différentielle des charges entre ces deux groupes de fréquence, en observant

notamment que, dans un tiers des cas, les noms qui apparaissent une seule fois sont des noms de candidats, qui ne sont donc pas toujours destinés à sortir de l'urne électorale.

En ce qui concerne plus spécifiquement le rapport entre l'élite capitoline et les quartiers, on a pu vérifier que le cadre est plus complexe que celui qu'on avait imaginé. Tout d'abord, il n'existe pas un seul modèle de relations entre un *rione* et ses officiers, en particulier du point de vue de la distribution des charges. On a surtout pu constater que, au sein d'un quartier, la forte présence de membres de grandes familles peut cohabiter, dans certains cas, avec un contingent également significatif de personnes qui sont loin d'être des « habitués » du Capitole. Enfin, on a constaté que la plupart des familles de la noblesse municipale étaient présentes sur plusieurs *rioni*, sauf environ un cinquième du total qui sont concentrées exclusivement dans un seul quartier. La majorité des familles (les deux tiers de l'échantillon étudié) ont été élues dans un nombre de *rioni* qui varie entre 1 et 5, en ayant toutefois une présence plus forte dans un quartier, généralement celui où elles faisaient bâtir leur palais. On ne peut donc pas concevoir le *rione* comme l'espace « privé » d'une famille : les données illustrées dans le graphique 12 confirment que les grandes familles n'ont jamais eu l'exclusivité du pouvoir municipal au sein du quartier, ne serait-ce que pendant une année.

Pourtant, les familles de la noblesse romaine possédaient de véritables domaines à l'intérieur des *rioni*, autour de leur palais et des maisons qu'elles possédaient : est-il dès lors possible de penser à une division du *rione* en zones d'influence, ainsi que l'existence des toponymes comme « *Li Mattei* », « *Li Massimi* », pour n'en citer que quelques uns, le laisse soupçonner ?

Partie II

Espace urbain et pouvoir local

Chapitre IV

Le complexe immobilier médiéval, l'enclave d'un pouvoir local

Ce chapitre, le premier d'une partie consacrée aux relations entre l'espace urbain et les pouvoirs locaux, tout au long de l'époque moderne, de structures urbanistiques et sociales considérées comme des éléments caractéristiques de la ville médiévale. Plusieurs études sur les villes italiennes au Moyen Âge ont mis en évidence que la structure urbanistique de ces dernières était en rapport avec leur organisation sociale, et plus particulièrement avec la présence d'élites politiques. En effet, ce sont les grandes résidences nobiliaires, véritables enclaves du pouvoir local, qui ont bien été une des caractéristiques de la morphologie urbaine. Avec le passage du Moyen Âge à la Renaissance¹, les historiens ont cru voir disparaître ces manifestations urbanistiques du pouvoir local : selon Jean-Claude Maire Vigueur, auteur d'un article fondamental sur la résidence de la noblesse romaine du Moyen Âge, « *il y a (...) fort à parier pour que tout change à une époque comprise entre le XV^e et le XVI^e siècle avec ce que l'on pourrait appeler la naissance du palais ou en tout cas la diffusion d'un nouveau modèle de résidence aristocratique*². » Le changement social et urbanistique des villes italiennes

¹ L'emploi du mot « passage » fait présupposer l'existence d'une forte césure entre les époques. Nous sommes consciente que la division du passé en périodes est une démarche arbitraire et que les « passages » sont beaucoup plus fluides que l'utilisation des étiquettes « Moyen Âge » et « Renaissance » le laisse croire.

² J.-C. Maire Vigueur (éd.), *D'une ville à l'autre. Structures matérielles et organisation de l'espace dans les villes européennes (XIII^e-XVI^e siècles)*, Actes du colloque organisé par l'École française de Rome avec le concours de l'Université de Rome (Rome 1^{er}-4 décembre 1986), Rome, École française de Rome,

est indiscutable ; néanmoins, tout au long de l'époque moderne, le palais demeure un lieu d'expression du pouvoir local³. Bien que d'une façon différente de celle de la résidence nobiliaire, le palais de la Renaissance continue d'être le centre d'un pouvoir local – celui de la famille qui l'habite –, un édifice fortement capable de marquer l'espace autour de lui, de segmenter la ville en espaces, pour ainsi dire, « privés », comme on le verra dans le chapitre V. La notion de « *privatismo urbano* », souvent utilisée pour décrire la Gênes médiévale et le début de l'âge moderne, et sur laquelle on reviendra, décrit parfaitement ce phénomène d'appropriation de parties de la ville par certaines familles nobles⁴.

1989, p. 9-10.

³ Cette opposition entre ville médiévale et ville de la Renaissance a été fortement remise en question par Jacques Heers, qui souligne le fait que les architectes, humanistes et urbanistes, n'étaient des bâtisseurs que dans l'abstrait : n'ayant pas connu de véritables applications, leurs projets sont souvent des utopies. Les constructions de la Renaissance ne témoigneraient pas de l'avènement d'un gouvernement populaire ni d'un consensus à l'intérieur de l'aristocratie, mais elles seraient plutôt le produit du triomphe d'un parti sur l'autre (ou les autres) et de la défaite totale de l'adversaire. « *C'est lorsque l'une des factions l'emporte d'une façon décisive et définitive que celle-ci peut imposer sa marque et entreprendre de vastes opérations. Ces aménagements du tissu urbain, parfois considérables, ne sont faits qu'à la faveur de confiscations, spoliations, achats ou échanges forcés* », J. Heers, *La ville au Moyen Âge. Paysages, pouvoir et conflits*, Paris, Fayard, 1990, p. 496. Dans son analyse des villes médiévales, l'historien met l'accent sur les structures proprement politiques et propose d'analyser d'une façon précise les affrontements pour la conquête du pouvoir, affirmant à ce propos que « *le paysage urbain ne fut naturellement pas construit pour produire des richesses immédiatement négociables mais en fonction d'autres intentions et ambitions : asseoir des implantations solides, se ménager des voisinages et des clientèles, renforcer des solidarités* », *ibidem*, p. 494.

⁴ Sur le « *privatismo urbano* » à Gênes, voir E. Grendi, « Profilo storico degli Alberghi genovesi », dans Id., *La Repubblica aristocratica dei genovesi. Politica, carità e commercio fra Cinque e Seicento*, Il Mulino, Bologne, 1987 ; L. Grossi Bianchi, E. Poleggi, *Una città portuale nel Medioevo. Genova nei secoli X-XVI*, Gênes, Sagep, 1979 ; E. Poleggi, « Le contrade delle consorterie nobiliari a Genova tra il XII e il XIII secolo », dans *Urbanistica*, 42-43 (1965), p. 15-20. Sur le rapport entre l'espace urbain et influence sociale à Florence, voir D. V. Kent, F. W. Kent, *Neighbours and Neighbourhood in Renaissance Florence: The District of the Red Lion in the Fifteenth Century*, Locust Valley N.Y., Augustin, 1982 ; F. W. Kent, « À la recherche du clan perdu », dans *Journal of Family History*, 2 (1977), p. 77-86 ; Id., « Il ceto dirigente fiorentino e i vincoli di vicinanza nel Quattrocento », dans *I ceti dirigenti nella Toscana del Quattrocento*, actes du colloque de Florence (10-11 décembre 1982 et 2-3 décembre 1983), Florence, Papafava, 1987, p. 63-78 ; Id., « Ties of Neighbourhood and Patronage in Quattrocento Florence », dans F. W. Kent et P. Simons (éd.), *Patronage, Art, and Society in Renaissance Italy*, p. 79-98. Sur les systèmes de voisinage et les choix résidentiels de la noblesse à Florence, voir aussi J. Boutier, « L'espace résidentiel de la noblesse florentine (XVI^e-XVIII^e siècle) », dans J. Dune, P. Janssens (ed.), *Living in the City : Elites and their Residences, 1500-1900*, Brepols, Louvain, p. 255-278 ; Ch. Klapish, « 'Parenti, amici e vicini' : il territorio urbano di una famiglia mercantile nel XV secolo », dans *Quaderni storici* 33 (1976), p. 953-982.

Sur Rome, voir H. Broise, J.-C. Maire Vigueur, « Structures familiaires, spazio domestico e architettura civile a Roma alla fine del Medioevo », dans *Storia dell'arte italiana*, XII, Turin, Einaudi, 1983, p. 97-160. Broise et Maire Vigueur, comme on le verra par la suite, ont souligné le rôle joué par des équipements, tels que la tour, le four et les étuves, dans le processus d'agrégation urbanistique de la population autour des grandes familles. À propos de Venise, Ennio Concina propose d'isoler des microsecteurs d'analyse, qui comprennent des éléments, tels les fours à pain ou les débits de vin, en guise de structures dessinant les systèmes élémentaires de la vie communautaire (E. Concina, *Structure urbaine et fonctions des bâtiments du XVI^e au XIX^e siècle : une recherche à Venise*, Venise, Unesco-Save Venice,

Le lien entre paysage urbain et pouvoir est mis en évidence dans plusieurs études sur la ville médiévale. Selon Jacques Heers, un lien très fort existe entre ces deux éléments : la morphologie d'une ville et son organisation, seraient invariablement le résultat de l'affirmation d'un pouvoir, quel qu'il soit. Le paysage urbain, par les signes de conquête et de domination qui le jalonnent, reflète les conflits et leur issue. Bien qu'il ne soit pas toujours souligné comme il l'est dans les ouvrages de Heers⁵, ce lien, de façon plus ou moins évidente, constitue une des caractéristiques dominantes de la ville du Moyen Âge, à savoir la fragmentation de son tissu. Fragmentation qui est la manifestation urbanistique de la présence de plusieurs pouvoirs à l'intérieur de la ville, chacun produisant son espace, ses structures de défense, son clan de protégés et d'alliés.

Le paysage urbain traduit parfaitement la nécessité de s'armer et de s'assembler en partis de fortes clientèles; il reflète le refus de toute idée d'une communauté étendue à l'ensemble de la ville enclose : palais surmontés ou flanqués de hautes tours, tissu multicellulaire et fragmentation de toutes les formes de vie religieuse, politique ou sociale, totale désintégration du tissu hérité par l'antiquité et atomisation du réseau des rues et des places⁶.

En raison de la discontinuité de son tissu urbain, la ville médiévale prend ainsi l'aspect d'une agglomération de *borghi*, d'une agglomération pluricellulaire. Chaque *borgo* est dominé par une grande famille qui garde, autour ou derrière ses maisons, des terres non bâties, des jardins, des vignes, et même parfois des bois qui l'isolent et la protègent, et ce, souvent, jusqu'à la fin du Moyen Âge. Dans chaque *borgo*, cette dernière exerce un pouvoir, souvent en concurrence avec celui des autorités centrales. Les grandes familles mettent donc sur pied des domaines qui ont été décrits comme de véritables fiefs au sein de la ville et comme le signe de la pénétration du régime féodal dans l'espace citadin,

1982). Sur le cas de Venise, voir aussi É. Crouzet-Pavan, *Sopra le acque salse : espaces, pouvoir et société à Venise à la fin du Moyen âge*, Rome, École française de Rome, 1992. Sur les patrimoines urbains à Venise, voir J.-F. Chauvard, *La circulation des biens à Venise : stratégies patrimoniales et marché immobilier, 1600-1750*, Rome, École française de Rome, 2005. Pour une réflexion sur les divisions territoriales des villes italiennes, voir B. Marin, « Lexique et découpage territoriaux dans quelques villes italiennes », dans C. Topalov (éd.), *Les divisions de la ville*, Paris, Éditions UNESCO - Maison de sciences de l'homme, 2002, p. 9-46.

⁵ Heers fait de ce lien la clef de voûte du développement urbanistique : « Toutes sortes de contraintes ou d'intérêts pesaient sur ces choix (les choix à la base des constructions), et l'urbanisme ne peut s'analyser simplement comme reflet de goûts, de critères ou de canons », J. Heers, *La ville au Moyen Âge. Paysages, pouvoir et conflits*, Paris, Fayard, 1990, p. 492.

⁶ *Ibidem*, p. 495.

avec toutes les conséquences que cela entraîne, notamment la forte segmentation du tissu urbain.

Les « fiefs » urbains sont attestés dans de nombreuses villes du Moyen Âge en Italie – en particulier au nord et au centre –, régions dans lesquelles les seigneurs sont propriétaires de biens fonciers en ville et à la campagne, ainsi que de forêts et de forges dans les montagnes. À Pise, la famille Ripafratta s'établit dans la cité et y fait bâtir son palais et des tours fortifiées. Elle y accueille une clientèle urbaine de personnes de diverses conditions sociales et de *livellari* (locataires). À Sienne, le mot *castellare* désigne une forteresse collective, un complexe foncier, qui traduit clairement l'expansion féodale dans la ville. Au cours du XIII^e siècle, les familles féodales s'installent dans des quartiers de la ville qui leur permettent de garder facilement le contact avec leurs châteaux d'origine et avec leurs propriétés à la campagne⁷. Autour de leurs palais et de leurs bâtiments, les clans les plus puissants aménagent un réseau de petites rues et de voies privées qui resteront longtemps incluses dans leur propriété. De même, à Palerme, la famille Chiaramonte s'implante par le biais d'opérations immobilières concertées. En 1320, elle fait bâtir son palais, un « *retranchement surimposé au tissu urbain mais non isolé, car serti dans un lacis de ruelles, de cours, de demeures modestes sur lesquelles les maîtres pouvaient exercer leur commandement*⁸ ». La Rome du XIV^e siècle a été parfois décrite comme une agglomération de voisinages et non comme une entité urbaine unifiée. Observation confortée par les plans de l'époque, tels que celui de Vénitien Fra Paolino (figure 1). Kristin Triff, auteur d'une étude sur les palais de la famille Orsini⁹, présente Rome comme un ensemble de « *centres urbains individualisés*¹⁰ » qui évoluent ensuite en palais de la Renaissance et qui ne peuvent être compris qu'à travers une analyse des structures sociales qui les ont produits. Dans la Rome du Moyen Âge, ce sont les barons, les grandes familles aristocratiques, qui détiennent le pouvoir le plus important au niveau local. Pouvoir qui fait sans doute concurrence à celui du pape. Les enclaves familiales semblent donc être

⁷ L'insertion des nobles d'origine féodale dans le tissu urbain procède souvent de choix délibérés afin de garder des liens avec leur village d'origine, leur château et leur clientèle paysanne. La ville s'accroît donc par de multiples juxtapositions, « *par le développement de petits noyaux dont le site précis répondait mieux à ces préoccupations d'accès (...)* », Heers, *La ville au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 213.

⁸ *Ibidem*.

⁹ K. A. Triff, *Patronage and Public Image in Renaissance Rome: Three Orsini Palaces*, Ph. D Dissertation, Brown University (Providence, Rhode Island), 2000.

¹⁰ « *City's individual urban centers* », *ibidem*, p. 15.

capables de modeler la topographie sociale de la Rome médiévale, et cela, en raison de l'absence du pape de la ville - au XIV^e siècle, à l'époque d'Avignon -, qui laisse un vide politique qui se voit rempli par les barons¹¹ – dont on a parlé dans le premier chapitre – et en particulier par une douzaine d'anciens lignages aristocratiques¹². Sandro Carocci, dans son étude sur l'installation des barons à Rome¹³, cite Bartolo de Sassoferrato – jure consulte italien (1313-1356) -, qui décrit le régime politique de Rome au cours de la seconde moitié du XIV^e siècle comme faible et soumis aux grands seigneurs¹⁴. Bartolo affirme que :

¹¹ Bien que la présence des grandes familles romaines organise l'espace urbain, on ne peut pas certifier qu'elle soit le seul élément à le faire. Dans le cas de Rome, à la vision de Jacques Heers de la ville médiévale comme domaine des grandes familles (vision partagée, entre autres, par Kristin Triff, qui affirme que, lors du retour du pape Martin V à Rome en 1420, les complexes immobiliers d'un petit nombre de familles avaient déjà remplacé les anciens centres de pouvoir de la ville basés sur des sites religieux – le Vatican, le Latran et les monastères principaux –, Triff, *Patronage and Public Image*, op. cit.), s'opposent celles de Maria Antonietta Visceglia (M. A. Visceglia, « Identità urbana, rituali civici e spazio pubblico a Roma tra Rinascimento e Controriforma », dans *Dimensioni e problemi della ricerca storica* 2 (2005), p. 7-38) et d'Henri Broise et Jean-Claude Maire Vigueur (H. Broise et J.-C. Maire Vigueur, « Strutture familiari, spazio domestico, e architettura civile a Roma alla fine del Medioevo », dans *Storia dell'arte italiana*, XII, Einaudi, Turin, 1983). Ceux-ci soulignent, comme on le verra par la suite, qu'à Rome les espaces publics n'ont jamais cessé d'exister et que la noblesse, malgré sa force et son autonomie, n'était pas seule à organiser l'urbanisme de la ville. Sans vouloir entrer plus avant dans ce débat, une vision qui considère la présence d'une pluralité d'éléments à même d'agencer l'espace urbain semblerait être la plus opportune. Ce qui nous intéresse ici est de montrer le lien étroit entre la configuration urbanistique de la ville et les structures sociales, ainsi que le fondement spatial des pouvoirs locaux. Pour cette raison, nous avons souvent recours aux ouvrages de Jacques Heers, qui mettent l'accent sur la relation entre espace et pouvoir, bien que certaines des interprétations de ce dernier seraient probablement à nuancer et à revoir, en portant une attention plus importante aux contextes locaux.

Sur les barons romains, voir S. Carocci, « Aspetti delle strutture familiari nel Lazio tardomedievale », dans *Archivio della società romana di storia patria* 110 (1987), p. 151-176; Id., *Baroni di Roma. Dominazioni signorili e lignaggi aristocratici nel Duecento e nel primo Trecento*, Rome, École française de Rome, 1993; Id., « Baroni in città : considerazioni sull'insediamento e i diritti urbani della grande nobiltà », dans É. Hubert (éd.), *Rome aux XIII^e et XIV^e siècles*, Rome, École française de Rome/Viella, 1993, p. 137-174; Id. (éd.), *La nobiltà romana nel medioevo*, Rome, École française de Rome, 2006; Id., « Una nobiltà bipartita. Rappresentazioni sociali e lignaggi preminenti a Roma nel Duecento e nella prima metà del Trecento », dans *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano per il Medio Evo e Archivio Muratoriano* 95 (1989), p. 71-122; S. Carocci, M. Vendittelli, « Società ed economia (1050-1420) », dans A. Vauchez (éd.), *Roma medievale*, Rome-Bari, Laterza, 2001, p. 71-116; C. Gennaro, « Mercanti e bovattieri nella Roma della seconda metà del '300 », dans *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano per il Medioevo e Archivio Muratoriano* 78 (1967), p. 155-203; J.-C. Maire Vigueur, « Classe dominante et classes dirigeantes à Rome à la fin du Moyen Âge », dans *Storia della città*, 1 (1976), p. 4-26; M. Thumser, « Per una terminologia della nobiltà romana nel Duecento », dans *Archivio della società romana di storia patria*, 118 (1995), p. 47-68. La liste n'inclut pas les ouvrages relatifs à la campagne romaine et aux domaines des barons situés *extra portam*; ces références seront indiquées dans le chapitre VIII.

¹² Au cours des XIII^e et XIV^e siècles, le baronnage comprend une douzaine de familles, dont les plus importantes en termes de pouvoir politique, d'influence sociale et d'ampleur du patrimoine étaient les Annibaldi, les Colonna, les Conti, les Orsini, les Savelli, les Frangipane, les Normanni et les Caetani.

¹³ Carocci, « Baroni in città », op. cit.

¹⁴ L'image de la ville proposée par Bartolo de Sassoferrato, bien que capable de saisir la situation topographique et politique de Rome, ne prend pas en compte la division interne à la classe nobiliaire. En effet, il parle de toutes les familles qui dominent l'espace urbain comme de tyrans, en omettant ainsi les

*multi tyranni per diversas regiones adeo fortes, quod unus contra alium non prevalet. Est enim regimen commune totius civitatis adeo debile, quod contra nullum ipsorum tyrannorum potest nec contra aliquem adherentem ipsis tyrannis (...)*¹⁵.

Les « *tyranni* » sont les véritables maîtres de l'espace urbain, et chacun d'entre eux est le centre d'un pouvoir qui s'exerce dans une *regio*. Les patrimoines des barons comptaient notamment des propriétés foncières, en ville¹⁶ et à la campagne. Les résidences de la noblesse romaine médiévale ont souvent été décrites comme des « fiefs urbains » qui ressemblent de près, en termes de dimensions et d'aspect, aux *castra* que ces mêmes familles possédaient à la campagne. Les barons ne montrent guère d'intérêt pour les investissements commerciaux et financiers et préfèrent constituer des patrimoines qui comprennent des propriétés immobilières situées à l'intérieur des murs de Rome, tout en gardant un fort contrôle sur la campagne avoisinante et les voies de communication (et, par conséquent, sur l'approvisionnement en blé¹⁷). À la campagne, ils sont seigneurs fonciers, maîtres des *casali*. *Intra moenia*, les barons, ainsi que les membres d'une aristocratie plus récente, s'installent dans des résidences fortifiées, des

différences profondes entre les barons, appelés *magnifici viri*, et la noblesse mineure, formée par les *nobiles viri* (voir chapitre I).

¹⁵ Carocci, « Baroni in città », op. cit., p. 39.

¹⁶ Souvent, les barons n'ont pas la pleine possession de leurs immeubles, mais seulement la *proprietas*. Ils sont donc propriétaires du sol et ont le droit à un cens annuel ainsi qu'à une somme *pro consensu* (lods et ventes) lorsque les propriétaires des édifices décident de les vendre. Cette dissociation de la propriété est le résultat des modalités de promotion de l'urbanisation dans une grande partie de Rome au cours des XI^e et XIII^e siècles. En effet, les grands propriétaires – notamment les ecclésiastiques – divisèrent à cette époque leurs patrimoines en lots, dans le but de les donner en emphytéose à des locataires. Ces derniers étaient censés y bâtir, à leurs frais, des édifices dont ils devenaient propriétaires. Sur la dissociation de la propriété, voir O. Faron et É. Hubert (éd.), *Le sol et l'immeuble : les formes dissociées de propriété immobilière dans les villes de France et d'Italie (XII^e-XIX^e siècle)*, Actes de la table ronde de Lyon (14-15 mai 1993), Rome, École française de Rome, 1995.

¹⁷ Cela entraîna une difficulté dans les commerces par voie de terre : en effet, les propriétaires fonciers faisaient valoir leurs droits sur les routes, les ports, les ponts et les portes. Le Statut de Rome de 1363 porte les traces du conflit autour de l'approvisionnement : en effet, il approuve officiellement la liberté de mouvement des marchandises, notamment celui des produits alimentaires, en d'autres termes leur exportation et leur importation. Selon Luciano Palermo (L. Palermo, *Il porto di Roma nel XIV e XV secolo. Strutture socio-economiche e statuti*, Rome, Il Centro di Ricerca, 1979), ces règles ont été établies contre le baronnage, dans le sens où elles interdisaient tous les blocages de marchandises décidés par les barons et qu'elles désignaient les autorités communales comme les seules à même d'imposer légitimement des gabelles. Le Statut de Rome est le reflet des changements qui se produisent au cours de la seconde moitié du XIV^e siècle pendant le régime populaire des *Banderesi* (les *Banderesi* étaient les chefs des compagnies des Arbalétriers – *Balestieri*). A. Natale, « La felice società dei Balestrieri e Pavesati a Roma e il governo dei Banderesi dal 1358 al 1408 », dans *Archivio della società romana di storia patria*, 62 (1939), p. 1358-1408. Durant cette période, on assiste à l'affaiblissement progressif des barons. En effet, le gouvernement des *Banderesi* promulgua des lois ayant pour but d'interdire les prêts d'argent aux barons et la tutelle des terrains. La commune réussit de plus à contourner le blocage des voies de communication en édifiant le port de Ripa, dont les statuts représentent un acte de forte opposition au baronnage.

tenementa ou complexes immobiliers (*complessi*). Le lien des barons avec à la fois la campagne et la ville est mis en évidence par Carocci.

De toutes les aristocraties communales italiennes, c'est en effet pour les barons romains que la comparaison entre le rapport avec l'espace urbain et celui avec la campagne semble être la moins hasardeuse. À partir de la signification du mot *baro* (qui dans tout l'Occident médiéval implique la possession de vassaux), nos lignages étaient en effet tout d'abord caractérisés par la détention de vastes domaines seigneuriaux, qui constituaient la partie nettement la plus importante du patrimoine, ainsi que la base de la puissance militaire¹⁸.

Concernant l'enracinement en ville de la puissance baronniale, Carocci pose la question de la pertinence de considérer ce groupe comme une formation exclusivement urbaine. Les barons sont « romains » de fait : les sources les présentent comme *de Urbe*, comme *civi romani*. De plus, ce sont eux qui sont à la tête du Capitole.

Le rôle central de la ville, ainsi que celui des résidences urbaines, est prouvé par les luttes farouches pour l'acquisition de nouveaux édifices, par l'étonnante volume des investissements destinés à la construction et à l'agrandissement du tènement familial, et par les transactions qui le concernaient ; il est également très significatif de voir que, en cas de division du patrimoine, chaque lignage gardait en principe des propriétés immobilières à Rome (...) ¹⁹.

Un élément supplémentaire qui autorise à penser à un véritable enracinement urbain des barons est le fait que ces derniers utilisent leur propriété en ville comme habitation. Leurs séjours à Rome sont en effet fréquents et longs, et, parmi les dernières volontés qu'ils expriment, on trouve celle d'être enterré en ville. Néanmoins, à ces témoignages en correspondent autant d'autres qui attestent plusieurs cas de résidence dans les *castra* familiaux. C'est pourquoi Carocci estime que, si l'enracinement de l'aristocratie baronniale dans la société romaine et dans la politique municipale est indubitable, le milieu de vie effectif de ces familles est toutefois difficile à saisir.

La description par Bartolo des « *tyranni* » enfermés dans leur *rione* ne rend pas non plus compte du fait que les familles, bien qu'elles fondent leur puissance au sein d'un seul quartier, incluent par ailleurs la ville entière dans leurs stratégies et dans leurs politiques. Il n'en demeure pas moins que la formation des tènements, constitués de

¹⁸ Carocci, « Baroni in città », op. cit., p. 160, ma traduction.

¹⁹ *Ibidem*, p. 161, ma traduction.

plusieurs bâtiments regroupés autour d'une grande maison, est étroitement liée à l'une des caractéristiques de la propriété immobilière, à savoir la concentration topographique des patrimoines.

1. Concentration topographique des patrimoines urbains

Dans la Rome médiévale, la propriété foncière n'est pas considérée en tant qu'objet d'investissement dont on attend un profit par la location ou la vente. La politique foncière semble plutôt répondre au besoin de concentration topographique des patrimoines : ceux-ci se forment à partir d'un noyau initial – qui peut consister en un seul bâtiment – par des séries d'achats dont le but est, pour ainsi dire, une « expansion concentrée ». Grâce à un marché immobilier encore assez ouvert, les habitants de Rome peuvent aisément choisir où acheter leurs immeubles, sans trop de contraintes de type topographique. Pendant presque tout le Moyen Âge, la population de la ville reste faible au regard du nombre de maisons disponibles (ou plus exactement de parcelles foncières bâties), comme en témoignent des prix peu élevés. En raison de cette grande possibilité de choix, la plupart des achats se portent sur les maisons avoisinantes. Dans leur article sur les complexes immobiliers de la Rome médiévale²⁰, Henri Broise et Jean-Claude Maire Vigueur analysent de près la composition des patrimoines immobiliers à partir des actes notariés relatifs à la période 1350-1428. Ils remarquent que, une fois sur trois, l'acheteur figure parmi les voisins de la maison en vente : l'acquéreur achète ainsi un bien proche de son patrimoine. Dans un cas sur deux, l'immeuble acquis est situé dans le *rione* où l'acheteur habite déjà. La concentration des patrimoines se vérifie non seulement pour les immeubles individuels, mais aussi pour ceux des groupes de familles nobles alliées, les *consorterie*²¹ (sur lesquelles nous reviendrons dans les pages suivantes) :

Dans l'analyse de la composition des patrimoines urbains, ce qui est surtout notable, c'est la concentration topographique de ces derniers, (...) la concentration est très nette et ne concerne pas seulement les patrimoines des individus, mais aussi le parc immobilier de clans

²⁰ Broise, Maire Vigueur, « Strutture famigliari, spazio domestico », op. cit.

²¹ Les *consorterie*, comme nous le verrons par la suite, sont des regroupements de familles nobles alliées.

[*consorterie*] très ramifiés; (...) [la concentration] s'accompagne de comportements sociaux qui l'enrichissent de connotations culturelles très fortes et qui font [d'elle] un élément essentiel à la définition des structures urbaines²².

Selon Broise et Maire Vigueur, tous les patrimoines urbains ont comme caractéristique principale d'être concentrés dans un espace déterminé de la ville ; cela concerne les *tenementa* des familles anciennes et aussi ceux des familles dont l'installation à Rome est plus récente. Les complexes immobiliers les plus anciens sont dotés de structures, à savoir les bains, le four, la tour, plusieurs palais et une place²³, qui n'existeront plus dans les résidences aristocratiques ultérieures. L'exigence de grouper les propriétés immobilières, individuelles ou du clan, est ressentie par tous les niveaux de la société romaine, mais ce sont les nobles, alliés en *consorterie*, qui arrivent à réunir les patrimoines les plus vastes et les tènements les plus grands et remarquables. Composé de biens de plusieurs individus ou familles, le *complexo* est une structure qui fait l'objet de transformations continues, dues aux changements des patrimoines personnels (agrandissement, réduction ou modification de la composition). Toutefois, les propriétaires d'un complexe immobilier s'efforcent à tout prix de garder les biens à l'intérieur de la famille ou du clan ; par conséquent, les acheteurs externes au groupe sont le plus possible écartés.

Quant aux raisons qui sont à l'origine du regroupement topographique des patrimoines familiaux, Broise et Maire Vigueur proposent une interprétation fondée en partie sur l'organisation de la production agricole dans la Rome du Moyen Âge. Les caractères spécifiques de cette dernière ont effectivement eu un fort impact sur la structure des habitations et sur l'organisation des patrimoines urbains en tènements. La campagne romaine qui entoure la ville n'est pas habitée, et les *casali* ne sont composés que de murs, d'une tour, d'un refuge pour les animaux et pour les hommes, au cas où ces derniers seraient obligés de rester à la campagne plusieurs jours de suite. Le *casale* n'est pas une structure d'habitation, sauf pendant les travaux agricoles saisonniers.

Le *casale* n'était jamais utilisé comme habitation permanente : en effet, à la fin des travaux d'été, la main-d'œuvre retournait dans les « châteaux » d'où elle venait, tandis que les travailleurs qualifiés (...) avaient leur domicile en ville, d'où ils partaient pour aller chaque jour

²² *Ibidem*, p. 114-115, ma traduction.

²³ Voir *infra*, paragraphes 3 et 4.

à la campagne (...). Les produits agricoles étaient emmagasinés en ville où étaient logées la main-d'œuvre et les bêtes de somme. De là découle la nécessité pour les *bobacterii* de disposer d'un parc immobilier capable de satisfaire ces exigences²⁴.

Les *bobacterii*²⁵ auraient donc formé leurs patrimoines immobiliers urbains en fonction de nécessités liées aux travaux agricoles. Cette explication pourrait être, à elle seule, convaincante dans la mesure où elle considère les nobles romains pour ce qu'ils étaient, à savoir des personnes qui tiraient la plupart de leurs revenus de l'exploitation de la campagne. Toutefois, Broise et Maire Vigueur mettent l'accent sur un autre élément qui explique que les patrimoines urbains ont pris la forme de complexes immobiliers : la structure des familles. Ils soulignent, à ce propos, l'importance de se pencher sur les valeurs qui servent de fondements aux stratégies immobilières. Les fils étant censés quitter la maison paternelle après leur mariage, le tènement correspond à la solution idéale pour préserver l'unité familiale (et, partant, le « poids » et la puissance du groupe) tout en permettant à chaque nouveau noyau familial de s'installer dans un espace séparé. Et, *a priori*, de se constituer donc en une entité différente de la famille d'origine. La concentration de la propriété urbaine en un complexe immobilier représenterait ainsi l'expression matérielle de la volonté de conserver l'unité familiale. De la sorte, les membres de la famille vivent proches les uns des autres, ce qui constitue la base de la structure sociale du clan, au sein d'une sorte d'îlot parental. Bien qu'il soit uni, le groupe familial résidant dans le tènement n'est pas une famille avec un noyau unique, mais plutôt une famille composée de plusieurs ménages. Le complexe immobilier permet en conséquence la coexistence de deux pratiques sociales en principe incompatibles :

(...) celle qui dérivait d'une structure familiale étroite, fondée sur la cellule conjugale de type moderne, et qui entraînait normalement la dispersion des nouveaux couples, et celle qui dérivait d'une très forte solidarité familiale, voire de lignage, capable, dans certains cas, de produire des associations (...) de noyaux apparentés, selon une pratique très contraignante qui provoqua la diffusion de formes architectoniques destinées à concrétiser dans la morphologie des

²⁴ Broise et Maire Vigueur, « Strutture famigliari, spazio domestico », *op. cit.*, p. 131.

²⁵ Les *bobacterii* sont des propriétaires de bétail d'origine citadine, ceux qu'on appellera plus tard les « *mercanti di campagna* ». Voir chapitre I.

maisons la parenté des noyaux qui y habitaient²⁶.

La structure interne du tènement est donc la traduction visible des liens de parenté qui unissent les différentes parties d'une famille ou d'un lignage. Le lien entre complexe immobilier et parenté se vérifie également dans d'autres pratiques sociales des familles, notamment les alliances matrimoniales. En effet, selon Broise et Maire Vigueur, le choix matrimonial est conditionné par le lieu d'habitation : au sein d'un même niveau social, la préférence est accordée au « candidat » (femme ou homme) qui réside le plus près du tènement familial. À l'inverse, les mariages entre nobles de différents quartiers seraient minoritaires, ce qui témoignerait d'une stratégie des familles qui consiste à consolider leur présence dans un territoire urbain déjà acquis.

Malgré l'ampleur des maisonnées romaines et la présence de plusieurs lignées de la même descendance, la famille cherche donc à ne pas diviser son patrimoine pour conserver sa position dans l'espace urbain. À la campagne, toutes les deux ou trois générations, les *castelli* familiaux sont répartis entre les héritiers, ce qui crée autant de domaines autonomes, alors qu'on ne fractionne que très peu les tènements urbains. En ville, comme on l'a vu, cela oblige les différentes lignées à rester en contact et assure la conservation de la puissance de la famille ainsi que sa visibilité dans le tissu urbain.

Depuis le début du XIII^e siècle, le regroupement topographique des patrimoines immobiliers porte ainsi à la formation des tènements, selon un modèle qui demeurera jusqu'au XV^e siècle (et même au-delà, bien que sous des formes différentes). Dans le même temps, le mot *palatium* commence à être utilisé dans les actes notariés pour décrire des habitations privées. En effet, jusqu'au XII^e siècle, les palais romains désignés sous ce terme sont exclusivement des bâtiments publics : les palais du Latran, du Vatican et du Capitole. Dans la seconde moitié du siècle suivant, et surtout au XIV^e siècle, les palais privés se font de plus en plus nombreux (Frangipane, Mattei, Caetani, Savelli, Annibaldi, etc.), sans pour autant qualifier tous les complexes immobiliers.

Le tènement peut comprendre jusqu'à trois *palatia*, qui se distinguent des autres immeubles par le très grand nombre de pièces, par la présence d'un salon et de zones destinées à l'accueil des invités, et par des éléments, tels que le portique, les balcons, les loges, etc. Ces éléments figurent également dans les maisons simples, mais, dans les palais, nous les trouvons tous réunis et de façon systématique. Par ailleurs, les

²⁶ *Ibidem*, p. 135.

dimensions du palais sont bien plus importantes que celles de la *domus*. Les tènements, dont les éléments qui les composent seront décrits plus loin, sont parfois désignés par le terme *accasamenta* par les notaires. Comme Hubert le souligne, ils forment des enclaves fortifiées dans les propriétés des barons, tandis que les résidences de la noblesse mineure ne présentent pas de fortifications. Ce modèle résidentiel de la noblesse est répandu dans d'autres villes italiennes, notamment à Gênes, et, de ce fait, il ne doit donc surtout pas être considéré comme une caractéristique exclusive de la ville de Rome.

2. Localisation des résidences nobiliaires

Les complexes immobiliers ne témoignent pas seulement de la composition du groupe familial et de sa puissance, mais aussi des divisions existant au sein de la noblesse romaine²⁷. Comme on l'a vu, les tènements ne sont pas établis seuls par les barons, mais également par l'aristocratie municipale; tout dépend donc de l'espace particulier dans lequel le *complesso* est édifié. En effet, à la bipartition de la classe nobiliaire correspond une configuration précise de l'espace urbain de Rome. Les maisons des barons, véritables forteresses, sont excentrées par rapport aux zones habitées. Cela est dû au fait que le baronnage s'est affirmé en tant que noblesse urbaine de façon tardive par rapport aux autres membres de l'élite nobiliaire. Ainsi, à l'époque où les barons commencent à s'installer en ville, l'*habitato*²⁸ est déjà densément peuplé, ce qui représente un obstacle fort à la construction de grands complexes que les *magnifici viri* visent en guise d'habitations.

Les résidences des barons apparaissent au cours de la seconde moitié du XIII^e siècle, lorsque, comme nous l'avons vu, une douzaine de lignages acquièrent de plus en plus de pouvoir. À partir de ce moment, elles deviennent de plus en plus nombreuses et se développent, en termes de solidité et de dimensions, jusqu'à dominer le paysage de la

²⁷ Sur cette question, voir le chapitre I.

²⁸ L'*habitato* (zone habitée), dans la Rome médiévale et jusqu'au XV^e siècle, se concentre dans l'anse du Tibre comprise entre la place Campitelli et le quartier du Campo Marzio. Au-delà du fleuve, on trouve seulement le Vatican et le quartier de Trastevere, qui doit à cette localisation son nom (*Trans Tiberim*). Sur l'*habitato*, voir É. Hubert, *Espace urbain et habitat à Rome : du X^e siècle à la fin du XIII^e siècle*, Rome, Istituto storico italiano per il Medio Evo et École française de Rome, 1990, ainsi que R. Krautheimer, *Rome, Profile of a City, 312-1308*, Princeton University Press, Princeton, 1980.

ville, selon le processus de fragmentation du tissu urbain qui a été décrit plus haut. Rappelons qu'un tel développement des grandes résidences nobiliaires a été favorisé par l'absence du pape de Rome et par un vide dans le pouvoir que cela avait entraîné; une situation qui exacerbe du même coup la conflictualité entre les factions en lutte pour le contrôle de la ville. Du point de vue urbanistique et architectonique, le résultat visible est l'enracinement des familles du baronnage en tènements fortifiés, situés au-dehors de l'*habitato*, dans les zones périphériques de la ville, et de préférence sur des sites élevés, en mesure de dominer le territoire urbain. À l'inverse, les maisons et l'ensemble du patrimoine immobilier de la noblesse municipale se concentrent dans les quartiers centraux, et notamment dans la zone comprise entre le fleuve et les *rioni* Sant'Eustachio, Campitelli et Sant'Angelo. Comme la figure 2 le montre, la presque totalité des résidences des barons est située à l'extérieur de l'*habitato*, à l'exception des complexes immobiliers des Orsini et des Normanni. Mais si les maisons des barons sont concentrées en marges de la ville, est-ce uniquement par manque de place au cœur de l'*habitato* ?

3. Défense, isolement et fermeture

Les lieux où s'élèvent les résidences des barons sont donc souvent isolés de la ville et surélevés. Ces deux caractéristiques des tènements les plus anciens témoignent autant de leur souci de défense que de leur volonté de fermeture à l'espace extérieur. Concernant le souci de se protéger, les maisons des *magnifici viri* sont généralement équipées de véritables structures de défense, telles que des murs et une tour. La présence de ces éléments défensifs nous rappelle que les résidences des barons ont une fonction de protection pour leurs habitants. En effet, si elles sont définies comme des *palatia*, elles sont également appelées *munitiones*, *fortilia*, *claustrae* et *castra* (on en trouvera un exemple figure 3), alors que l'aristocratie municipale ne fortifie pas ses maisons (à l'exception des résidences édifiées sur des espaces déjà bâtis et qui « héritent » donc de certaines structures de défense).

Les fortifications sont composées de murs, qui entourent les maisons (figures 4 et 5), les

fours, les puits, les chapelles, pour ne citer que ces éléments, et de tours²⁹. À Rome, les tours sont construites pour la plupart entre les XIII^e et XV^e siècles ; leur propagation témoigne selon Krautheimer de la naissance d'une nouvelle noblesse urbaine (« *the rise of the new town-based nobility* »), ce que l'on pourrait plutôt appeler l'installation en ville de la noblesse de la campagne³⁰. La tour (on en trouvera des exemples en figures 6 et 7) est une partie fondamentale des complexes immobiliers ; dans les actes notariaux, sa présence est notée lorsqu'il est question de la maison (*turris et domus*). Ce bâtiment n'est pas seulement un élément de défense ; Aino Katermaa Ottela parle de la tour comme d'un lieu d'habitation qui s'étend sur plusieurs étages. L'étude se concentre en particulier sur les « *case torri* » (figure 8). Marco Vendittelli, auteur d'un article sur la tour de la famille Amateschi, met en doute, quant à lui, la fonction effective d'habitation de la tour. En effet, au cours du XIII^e siècle, la tour des Amateschi est divisée en douze parties, avec autant de propriétaires, ce qui empêche, selon Vendittelli, que la tour soit effectivement utilisée en guise de maison, de lieu de résidence. Il propose donc une interprétation qui porte plutôt sur la signification symbolique de la tour, qui serait considérée par la famille comme un signe architectural de son existence et de sa puissance. La tour symbolise également l'unité familiale : chaque membre mâle de la famille en détenait une partie *pro indiviso* avec les autres. « *Cela l'empêchait d'utiliser réellement l'édifice (...), mais l'unissait au reste de la famille : en effet, la tour, dans ce cas, représentait le symbole matériel de l'ascendance commune*³¹. » Broise et Maire Vigueur affirment eux aussi que la tour est un élément de prestige social, qui perd, à la fin du Moyen Âge, toute fonction militaire. Les résidences des barons sont, de plus, déjà

²⁹ Sur les fortifications dans les villes médiévales, voir G. Fasoli, « Feudo e castello », dans R. Romano, C. Vivanti (éds.), *I documenti, Storia d'Italia*, vol. V, t. 1, Turin, Einaudi, 1973, p. 261-308 ; J. Heers (éd.), *Fortifications, portes de villes, places publiques, dans le monde méditerranéen*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1985 ; A. A. Settia, *Proteggere e dominare. Fortificazioni e popolamento nell'Italia medievale*, Rome, Viella, 1999. Sur Rome, voir A. M. Cusanno, *Le fortificazioni medioevali a Roma. La Torre dei Conti e la Torre delle Milizie*, Rome, Palombi, 1991.

³⁰ Sur les tours et les maisons médiévales à Rome, voir L. Bianchi, *Case e torri medioevali a Roma*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 1998 ; E. De Minicis et E. Guidoni (éds.), « Case e torri medioevali », dans *Atti del II Convegno di studi « La città e le case. Tessuti urbani, domus e case-torri nell'Italia comunale (secc. XI-XV) »*, Città della Pieve, 11-12 décembre 1992, Rome, Kappa, 1996 ; M. Gargiulo, « La torre del Circo Massimo e alcune testimonianze sull'insediamento della famiglia Frangipane nel Palatino », dans *Archivio della società romana di storia patria*, 124 (2001), p. 5-23 ; A. Katermaa-Ottela, *Le casetorri medioevali in Roma*, Helsinki, Societas Scientiarum Fennica, 1981 ; R. Krautheimer, *Rome, Profile of a City, 312-1308*, Princeton, Princeton University Press, 1980 ; M. Vendittelli, « Note sulla famiglia e sulla torre degli Amateschi in Roma nel secolo XIII », dans *Archivio della società romana di storia patria* 105 (1982), p. 157-174.

³¹ Vendittelli, « Note sulla famiglia », op. cit., p. 173.

bien protégées par une structure militaire. De ce fait, la tour, si elle reste utile, n'est plus indispensable.

Bien que, aujourd'hui, les tours semblent être des structures isolées, au Moyen Âge, elles faisaient partie de complexes plus amples. À titre d'exemple, la tour des Anguillara (figure 9), actuellement insérée dans le palais du même nom qui date du XV^e siècle, est le seul élément survivant du complexe fortifié bâti au XIII^e siècle par la famille. Les Anguillara font partie de la noblesse féodale, étant propriétaires d'un fief dans le village de Bracciano. Au cours du XIII^e siècle, ils s'installent en ville, dans le *rione* Trastevere, où ils font construire un complexe fortifié. La famille est impliquée directement dans la lutte des factions, étant parente et alliée des Orsini et ennemie acharnée des Prefetti de Vico, ses voisins de fief. La tour est le seul élément qu'il reste du grand tènement fortifié; en effet, en 1455 environ, Everso II Anguillara entame les travaux qui transformeront le tènement médiéval en palais de la Renaissance.

Par ailleurs, l'isolement, la fermeture sur l'extérieur, obtenus grâce au choix à la fois de se situer au-dehors de l'*habitato* et à celui d'habiter dans des lieux surélevés, contribuent déjà à la défense des maisons des *magnifici viri*. Pour bâtir leur palais, les nobles privilégient souvent (comme nous l'avons vu dans la figure 2) des espaces périphériques, à côté de voies de circulation, dont le contrôle leur permet de garder le pouvoir économique et politique. Du reste, les complexes immobiliers disposent de toutes les structures nécessaires à la vie d'une communauté : bains, fours, places privées, chapelles, entrepôts, écuries, puits, citernes, etc. Ces structures garantissent la survie en cas d'attaque et font des habitants du complexe fortifié une véritable communauté autonome, sujette à la seule autorité de la famille propriétaire. Les maisons des *magnifici viri* sont ainsi des espaces fermés, isolés, séparés du reste de la ville, en mesure de se soustraire au pouvoir municipal et à sa justice, ce que Sandro Carocci identifie comme l'une de leurs principales caractéristiques³².

La maison de la famille Orsini à Monte Giordano est un exemple de tènement urbain situé sur une hauteur. Monte Giordano est une colline basse artificielle formée par les débris laissés par le Tibre tout au long des siècles lors des nombreuses inondations³³. Le palais des Orsini est situé entre la place Navona et le Castel Sant'Angelo, à l'intérieur

³² Carocci, « Baroni in città », op. cit.

³³ Selon une autre hypothèse, la hauteur du lieu est due à la présence des ruines de l'ancien théâtre romain de Statilio Tauro.

de la boucle du Tibre. La zone est un centre de pouvoir en raison de sa proximité du Vatican, de la présence de banques et d'importantes voies de passage de pèlerins, telles que la via dei Coronari et la via del Pellegrino. La première partie du complexe immobilier a été bâtie au XII^e siècle par Giovanni Concione da Riano; en 1267, la famille Stefaneschi habite sur une partie de cette même colline, où elle est propriétaire d'une tour appelée « tour majeure ». La présence des Orsini est enregistrée pour la première fois en 1286, mais la colline est encore indiquée comme « *monte qui dicitur Johannis Roncionis* ». C'est en 1328 qu'un acte notarié témoigne du changement du nom du lieu, qui devient *Mons Ursinorum*.

Au XIV^e siècle, Giordano Orsini³⁴, sénateur de Rome en 1341, fait bâtir le palais fortifié. Selon la restitution qu'en propose Richard Krautheimer, le tènement est un véritable fortin : il est entouré d'enceintes et muni de tours, d'un glacis, et de tous les autres éléments caractéristiques de l'architecture militaire. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, le palais restera la base du pouvoir urbain de la famille Orsini et de tous ses lignages (de Montelibretti, Bracciano, Pitigliano, Sovana, Gravina, etc.). En 1688, Flavio Orsini, duc de Bracciano, vend le complexe immobilier, dans son entier, à la famille Gabrielli du *rione* Regola. Cette vente est due à la situation financière très critique de la famille. Enfin, au XIX^e siècle, le palais passe aux comtes Taverna de Milan, dont il tire son nom actuel.

Bien que ce type d'installation ne soit le fait que d'une partie limitée de l'aristocratie romaine – à savoir quelques familles de barons –, le tènement fortifié représente un modèle d'établissement pour la noblesse dans son ensemble. Les maisons des *nobiles viri* sont ouvertes sur le tissu urbain et dans la continuité de celui-ci, ce qui les différencie nettement de celles des barons (voir un exemple en figure 11). Néanmoins, comme on le verra par la suite, toute maison nobiliaire tend à constituer un pôle de pouvoir et de vie communautaire autonome, et cela, bien au-delà du Moyen Âge.

4. Les structures de la vie communautaire

Le tènement dans la Rome médiévale héberge une population qui réside à l'intérieur de

³⁴ Giordano Orsini est le neveu du pape Nicolò III.

la ville et aux alentours. Cette population, comme nous le verrons dans le paragraphe suivant, fait souvent partie intégrante d'un réseau de voisinage et de clientèle dirigé par le seigneur. Les liens de voisinage se renforcent par les usages collectifs de structures qui font partie du complexe immobilier. Voyons donc maintenant précisément quelles sont les principales structures réservées aux habitants du tènement et des maisons avoisinantes.

1. Les bains et les étuves. Le *balneum*, chaud ou froid, est un lieu de sociabilité ainsi que de promiscuité sexuelle. Comme le soulignent Broise et Maire Vigueur, il est important de remarquer que l'une des principales structures de la vie sociale et communautaire de Rome est incluse dans le périmètre des tènements nobiliaires. Le *balneum*, social et communautaire par définition, est donc de facto un espace privé, directement lié à la famille noble.

2. Le four. Le four est un élément central de la vie quotidienne d'une communauté. Dans la majorité des cas, la famille noble propriétaire du complexe immobilier en possède un (et parfois elle en a le monopole) et le met à la disposition des habitants de la *contrada*. La présence du four nous fait comprendre que le tènement est équipé pour résister et survivre en cas d'attaque extérieure.

3. Une place. La *platea* est un espace ouvert sur l'extérieur, sur lequel la famille a des droits apparemment reconnus par les autorités centrales (*iura et consuetudinis*), mais de façon difficilement vérifiable. Comme nous le verrons par la suite, la place sur laquelle le complexe immobilier est situé prend généralement le nom de la famille noble, et elle est de fait souvent un lieu privé.

4. Une église. Le tènement nobiliaire dispose fréquemment d'une église privée. La prééminence de la famille s'exprime dans l'église par l'intermédiaire des chapelles privées et des monuments funéraires; souvent le *ius patronatus* s'applique à l'église entière, qui prend le nom de la famille³⁵.

5. Des fontaines. Les familles nobles, leurs protégés, voisins et alliés les utilisent, alors que les fontaines construites et prises en charge par la ville restent peu nombreuses. L'existence de ces structures au sein des tènements nobiliaires est interprétée pas Heers comme le signe de la fragmentation de la vie sociale dans les villes médiévales.

³⁵ E. Grendi, « Profilo storico degli Alberghi genovesi », dans *Mélanges de l'École française de Rome*, 87 (1975), p. 241-302.

La cité médiévale d'Occident ne construit pas non plus de thermes, mais, comme à Constantinople, de très petites étuves, établissements de bains privés où, là aussi, ne se retrouvent que les membres d'une même famille. De même pour toutes les occasions de la vie quotidienne, pour la fontaine alimentée par une source ou une branche de l'aqueduc communal plus ou moins confisquée, ou pour le puits, ou encore pour le moulin à bras, le four ou le pressoir. Pour la vie spirituelle aussi, l'église ou la chapelle dans l'église, les fêtes patronales tiennent une bien plus grande place que la cathédrale et ses grandes cérémonies publiques³⁶.

Pour illustrer la présence des différents éléments des complexes immobiliers que nous venons de mentionner, on peut utiliser la restitution que Marco Vendittelli propose du patrimoine des Amateschi, tel qu'il devait être au XIII^e siècle³⁷. Il s'agit de plusieurs édifices situés dans le *riione* Parione, auprès de la tour familiale. Il se compose de :

1. Une *camminata*³⁸. Située en bas de la tour, il s'agit d'une habitation équipée d'un chemin pour le chauffage, avec, derrière, un jardin potager. La tour et la *camminata* forment un bloc unique : pour accéder à la tour, il faut passer par la *camminata*.
2. Une *domus terrinea* (une maison à un seul étage) avec son jardin potager.
3. Deux *domus terrineae* avec une place devant et un jardin potager situé à l'arrière.
4. Une autre *domus*.
5. Plusieurs *casalina* (lots de terrain à bâtir). Au moins deux d'entre eux sont contigus à la tour.

Le patrimoine est donc constitué de plusieurs édifices (la tour, la *camminata* et les maisons) et d'annexes pour ainsi dire (les jardins potagers, les *casalina* et la place), donnant un ensemble compact et topographiquement très concentré, bien qu'hétérogène dans sa physionomie architecturale.

Autre exemple, celui du patrimoine de la famille Cerroni, reconstruit par Broise et Maire Vigueur. Le patrimoine des Cerroni s'étend sur trois îlots. Le premier comprend un palais – avec jardin, cour et puits –, un four, une tour et deux maisons. Le deuxième est composé d'un groupe de bâtiments appelé *accasamenta Anniballensium*, d'un jardin et de trois vignes, et le troisième est formé par un ensemble d'édifices dont le nom est *accasamenta Cerronum*. Tout autour des bâtiments principaux (appelés selon les actes

³⁶ J. Heers, *Le clan familial au Moyen Âge : étude sur les structures politiques et sociales des milieux urbains*, Paris, PUF, 1974, p. 175.

³⁷ Vendittelli, « Note sulla famiglia », op. cit.

³⁸ Le verbe « *camminare* », d'où « *camminata* », signifie marcher, se promener.

notariés *palatium*, *domus* ou *accasamenta*), nous trouvons des parcelles foncières, partiellement bâties. Les trois îlots sont situés le long d'un axe qui assure le passage de l'un à l'autre; ils peuvent ainsi être considérés comme un espace unique, ce que les auteurs appellent un *complesso*. Pour renforcer l'hypothèse de la continuité entre les trois îlots, Broise et Maire Vigueur analysent les noms des locataires des immeubles et mettent en évidence la récurrence de noms, tels que Arcioni, Ylperini, De Insula, Graziani. Grâce à une analyse nominale conduite sur les actes notariés, les auteurs découvrent que ces mêmes familles ont de nombreuses relations avec les Cerroni, des relations qui sont continues dans le temps, et non des faits isolés. Elles consistent notamment en des échanges matrimoniaux et commerciaux; de plus, ces familles font souvent office de témoins lors de la rédaction d'actes ou de garants. Broise et Maire Vigueur en concluent ainsi :

À tous égards, le complexe immobilier des Cerroni représente une sorte de pivot sur lequel la plupart des activités économiques et des relations sociales se fondent. À la limite, on pourrait affirmer que la famille Cerroni se confondait avec la partie de la ville où elle exerçait son influence (...)³⁹.

Un autre élément typique des résidences nobiliaires italiennes est la cour (*corte*). Il s'agit d'un véritable espace privé, situé à l'intérieur du palais et entouré de murs (figure 13). Elle est donc invisible de l'extérieur, située au centre de l'ensemble des propriétés, du fief urbain, accessible seulement aux membres du groupe propriétaire. Sur ces cours, les habitants du fief urbain ont des droits d'usage spécifiques. Elles sont ainsi à la fois des espaces privés et des espaces communautaires. D'autres cours sont, au contraire, le résultat de la « privatisation » d'une voie de passage : un espace public devenu privé, sur lequel, la famille noble exerce un droit exclusif.

L'ensemble de ces droits, probablement une persistance de droits juridictionnels plus vastes attribués par le système féodal au recteur du consortium nobiliaire, révèle la présence d'espaces urbains privés, capables d'interrompre la continuité du tissu routier, et même la vie de la ville. Ces endroits sont généralement privés, ce qui explique l'absence d'une véritable place citadine et le fait que Gênes ait bâti son palais communal au XIV^e siècle seulement, en déplaçant le siège

³⁹ Broise, Maire Vigueur, « Strutture famigliari, spazio domestico », op. cit., p. 121, ma traduction.

du gouvernement dans les cours des *consorterie* les plus influentes⁴⁰.

À ce propos, Grendi affirme que les *alberghi* génois, des associations de nobles alliés, sont fortement intéressés par la gestion de certains lieux : les places, les loges et les églises. Selon Poleggi, la loge (ou portique) est étroitement liée à la vie officielle de la famille et de la *contrada*. C'est là, *sub porticu*, que la plupart des actes notariés sont rédigés. La loge aurait ainsi une fonction socio-économique, à même de compenser ce que Poleggi définit comme un manque inexplicable de marchés et d'espaces communautaires, lieux où le commerce génois aurait plutôt dû se dérouler. La présence des loges et leur fonction renvoient à la situation politique de la ville : la guerre civile est tellement violente à Gênes que les membres des clans ne peuvent pas se déplacer de leur *contrada* vers un lieu public sans parfois risquer leur vie. En temps de paix, les cours médiévales perdent progressivement leur fonction de défense, mais elles restent au centre de la vie communautaire des clans nobiliaires, formés par les maîtres, leurs domestiques, familiers, protégés et simples locataires.

5. Le voisinage

Selon des sources qui datent du XIV^e siècle, les nobles exercent des droits spécifiques sur le voisinage du tènement⁴¹. Les *vicinantia*, ou *iura vicinantiarum*, s'appliquent aux habitants des maisons avoisinantes et ont la fonction de créer un espace semi-privé. Celui-ci devient fondamental lors des périodes de danger : la présence des immeubles et des habitants sur lesquels les *vicinantia* s'exercent constitue une première défense. Selon Mario Bevilacqua, auteur d'une étude sur les palais de la famille Cenci à Rome, la structure du complexe immobilier favorise, à l'intérieur de la ville, la formation de liens de nature vassalique⁴². Grâce à ces liens, la famille noble n'est pas entourée seulement par les parents et les domestiques, mais aussi par des familles de vassaux.

⁴⁰ E. Poleggi, « Le contrade delle consorterie nobiliari a Genova tra il XII e il XIII secolo », dans *Urbanistica*, 42-43 (1965), p. 19, ma traduction.

⁴¹ Carocci, « Baroni in città », op. cit.

⁴² M. Bevilacqua, *Il Monte dei Cenci. Una famiglia romana e il suo insediamento urbano tra Medioevo ed età Barocca*, Rome, Gangemi, 1988.

Elle dispose ainsi d'un groupe de fidèles, de protégés.

Le lien entre voisinage et pouvoir a surtout été étudié pour la ville de Florence. Comme Dale et Francis William Kent l'ont montré, la force des liens de voisinage à l'intérieur des *gonfaloni* à Florence crée des mondes politiques et sociaux à part entière⁴³. Au cours du XV^e siècle, il est impossible de tenir un rang, quel qu'il soit, au sein de la vie politique et sociale florentine sans disposer d'une base solide dans un système de voisinage. Une base qui s'acquiert, entre autres, par l'aide dans l'obtention des exemptions fiscales. Autour de l'année 1430, sur 93 partisans (*amici*) des Medici, la moitié environ habitent à proximité des principaux palais de la famille. À ce propos, Heers affirme que la conséquence de ce qu'il appelle la « désorganisation de l'espace urbain » est l'absence de ségrégation, de séparation spatiale entre pauvres et riches⁴⁴. Les bâtiments qui composent la *contrada* ne sont pas peuplés seulement par des nobles : au contraire, tous les tènements comprennent des bâtiments à usage d'habitation fort modestes. En effet, les palais nobles étaient encadrés, à l'arrière et parfois sur le côté, de dépendances ou d'immeubles locatifs. À Gênes, les autorités parlent de *domuncule* à côté de la *domus magna*. Chaque *albergo* comprend en effet un ensemble social hiérarchisé ; Heers cite, entre autres, le cas de la *consorteria* Spinola di San Luca, dont l'*albergo* est structuré comme une pyramide : « un petit nombre d'hommes d'affaires actifs au sommet, et une foule de foyers modestes ou pauvres, à la limite de l'exemption fiscale⁴⁵ ». Les registres fiscaux de la ville semblent confirmer l'absence de ségrégation verticale. Le cadastre de Sestri Levante datant de 1467 montre que les *alberghi* comprennent des hommes appartenant à tous les niveaux de fortune.

⁴³ Kent, *Neighbours and Neighbourhood*, op. cit.; Klapisch, « 'Parenti, amici e vicini' », op. cit.

⁴⁴ Heers, *La ville au Moyen Âge*, op. cit.

⁴⁵ *Ibidem*, p. 268.

Tableau 1 – Les biens des membres de l’*Albergo Costa* ⁴⁶

<i>Albergo Costa</i> (bien estimés en livres cadastrales)			
Martino et Lansaloto	3400	Tommaso	660
Paolo	2035	Antonio	587
Martino	1685	Luciano	560
Giovanni	1540	Bonania	500
Angelino	1520	Faciolo	345
Honorata	1045	Bartolomeo	337
Héritiers de Marco	1030	Héritiers de Tommaso	296
Andrea	870	Marino	78

Tableau 2 – Les biens des membres de l’*Albergo Musso* ⁴⁷

<i>Albergo Musso</i> (bien estimés en livres cadastrales)			
Jacobo	1723	Emmanuele	775
Bartolomeo et frères	1720	Antonio et frères	638
Héritiers de Quilico	1700	Stefano	390
Nicolo	1000	Héritiers de Remedio	360
Giovanni	970	Antonio	200
Héritiers de Domenico	901	Andrea	110
Monimo (?)	850		

L’expression « *privatismo urbano* » met l’accent sur l’absence d’espaces publics dans la ville, dont l’organisation urbanistique est fortement et presque entièrement caractérisée par les tènements nobiliaires. Ces complexes immobiliers sont la manifestation architecturale des associations de familles nobles et de leur clientèle, les *alberghi*. Comme l’écrit Edoardo Grendi l’écrit :

L’*albergo* est un institut de type démotopographique. Cela signifie qu’il est un principe d’organisation de la population sur la base d’un nom commun, mais également un principe d’organisation de l’espace urbain ainsi qu’un principe de distinction socio-politique ⁴⁸.

La noblesse de Gênes arrive à s’organiser en regroupements qui se rendent totalement

⁴⁶ *Ibidem*, p. 237.

⁴⁷ *Ibidem*, p. 238.

⁴⁸ Grendi, « Profilo storico », *op. cit.*, p. 244-245.

autonomes par rapport au pouvoir central. L'existence de ces regroupements est une caractéristique de nombreuses villes médiévales, où ils prennent différents noms (*contrada, cappella, consorteria, federazione di case e torri, chasa grande, consorti di patrimonio, centurione, albergo*). Leur présence n'est donc pas un élément spécifique à Gênes; toutefois, ce qui est typique de l'espace urbain génois, c'est que les familles nobles contribuent beaucoup plus que les autorités centrales au développement et à l'organisation urbanistiques de la ville, d'où le manque de lieux publics. De plus, la noblesse génoise annexe le commerce maritime au privilège féodal : les *alberghi* sont ainsi des structures sociales, mais aussi des organisations économiques capables d'animer le commerce et de gérer le trafic des bateaux et des capitaux financiers. Gênes au Moyen Âge se présente comme un ensemble d'îlots, chacun dominé par un groupe familial.

À l'inverse, à Rome, bien que les tènements nobiliaires soient une caractéristique importante du paysage, on ne peut pas parler pour autant d'absence d'espaces publics. Les lieux publics existent, et leurs fonctions sont bien reconnues, et protégées par l'administration communale; il suffit de penser au Capitole, aux marchés, aux basiliques principales, etc. En d'autres termes, les regroupements nobiliaires ne sont pas le seul principe d'organisation de l'espace urbain. En effet, dans la ville, à toute époque, une vision publique ainsi qu'un usage collectif de l'espace s'exercent. Les relations de parenté entre les groupes familiaux produisent néanmoins des résultats visibles dans le tissu urbain. Ces groupes sont très vastes à Rome, en raison de la forte présence de domestiques (comme on le verra au chapitre suivant). Souvent, étant donnée l'appartenance des barons au système d'autorité féodal, les domestiques sont issus des fiefs que les familles possèdent dans la campagne avoisinante. Les grands regroupements familiaux trouvent dans le système de voisinage un moyen pour contrôler l'espace. Les liens qui unissent les barons à leurs voisins ne sont pas de simples alliances, mais plutôt de véritables rapports de type seigneur-vassal. Dans la Rome du Moyen Âge, c'est l'espace social du complexe immobilier qui est appelé *contrada*.

6. La *contrada* comme unité urbanistique et sociale

Les cellules urbaines dominées par les familles nobles et leurs entourages sont à la base de l'unité topographique de nombreuses villes médiévales. Ces cellules correspondent aux tènements, décrits dans les pages précédentes, formés par le bâtiment principal (*domus magna, casa grande*, palais, etc.), par les structures de défense ou d'usage quotidien, et par les maisons avoisinantes. Les quartiers situés à proximité du complexe immobilier sont souvent appelés du nom de la famille dominante et identifiés à elle. Comme on l'a vu, les liens tissés par les habitants sont de natures diverses : voisinage, location, clientèle, parenté, protection, pour ne citer que ceux-là. Le quartier est un véritable lieu d'alliances, sur lequel l'influence du maître s'exerce : la ville se découpe ainsi en systèmes de voisinage qui correspondent aux domaines des familles nobles, appelés *contrade*. Heers définit la *contrada* comme « le noyau dur d'une vie collective⁴⁹ ». La présence des *contrade* est notable à Gênes, où en 1200 il est possible de localiser trente *consorterie*, établies dans le centre de la cité et regroupées en *alberghi*. Cette concentration semble être parvenue à sa plus grande intensité dans les années 1440-1480. Les Centurioni implantent leur *albergo* le long des petites rues qui convergent vers l'église de San Siro. Dans ces rues, ils possèdent plus de vingt maisons. De même, les Pinelli comptent à la même époque plus de trente immeubles alignés sur les côtés d'une place, nommée place Pinelli.

Les *contrade* sont des endroits de forte cohésion topographique, ressenties comme des réalités concrètes et des entités politico-sociales. À Rome, cela se manifeste dans la topographie, dans le langage courant. On parle souvent (surtout en Italie du nord et du centre) de la *contrada* comme d'une référence spatiale. Comme Étienne Hubert l'a montré⁵⁰, à Rome, chaque *regione* (ou *rione*)⁵¹ comprend plusieurs quartiers, appelés *contradae*. Le nom *contrada* est utilisé dans la topographie institutionnelle et coutumière pour définir un quartier, faisant référence ainsi aux réalités spatiales créées par les familles de l'aristocratie. Dans la seconde moitié du XII^e siècle, les circonscriptions administratives de référence sont les *contrade*. La division de la ville en

⁴⁹ Heers, *La ville au Moyen Âge*, op. cit., p. 224.

⁵⁰ Hubert, *Espace urbain*, op. cit.

⁵¹ À partir du XI^e siècle, à Rome comme ailleurs, des quartiers émergent, qui, à l'origine, ne sont que des endroits plus densément peuplés, et que les notaires définissent comme des *regiones*.

contrade est attestée pour la première fois en 1149, lors d'un accord entre les sénateurs et le pape : le peuple à raison de quatre représentants par *contrada* jure le pacte. Le même mot est utilisé dans l'accord de paix juré par les Romains en 1188. Ce document atteste l'existence de treize *contrade* regroupées en six *regiones*. Il faut noter que, à l'époque, les *contrade* portent un nom, tandis que les *regiones* n'ont pas d'appellation précise qui les identifie. Au XIII^e siècle, la *contrada* semble avoir perdu une partie de son importance, et la *regio* devient l'unité topographique de base. En 1203, lors du renouvellement du Sénat, douze *mediani* (intermédiaires) sont chargés de choisir les cinquante-six sénateurs. Ces intermédiaires entre le pape et la population sont, sans aucun doute, selon Hubert, les représentants des douze *regiones*. Cette hypothèse est confirmée par un document de 1220 : une liste des circonscriptions romaines, qui comptent douze régions principales, subdivisées en vingt-six quartiers secondaires. Dans les dernières décennies du XIV^e siècle, la pratique de désigner chaque *regio* par le nom de la première *contrada* qui la forme se généralise.

L'organisation de la commune romaine s'appuyait donc sur une division de l'espace urbain en *contradae* regroupées en *regiones*, dont le nombre, douze d'abord puis treize, n'apparaît pas de manière explicite avant le XIII^e siècle⁵².

Dans la Rome du Moyen Âge, plusieurs familles donnent leur nom aux *contrade* : Boccamazza, Bondi, Leni, Mattei, Papareschi. Si, au cours des siècles, l'appellation *contrada* est moins employée, on ne peut pas en dire autant de l'usage d'identifier un quartier par la famille dominante. Par conséquent, on n'habite plus « dans la *contrada* Leni », mais la famille est toujours là, ainsi que son îlot, et l'habitude de désigner la zone de ses palais par le nom de la famille dominante franchit nettement le seuil du Moyen Âge, et survit à la disparition des grands tènements médiévaux.

⁵² Hubert, Espace urbain, op. cit., p. 96.

Figures

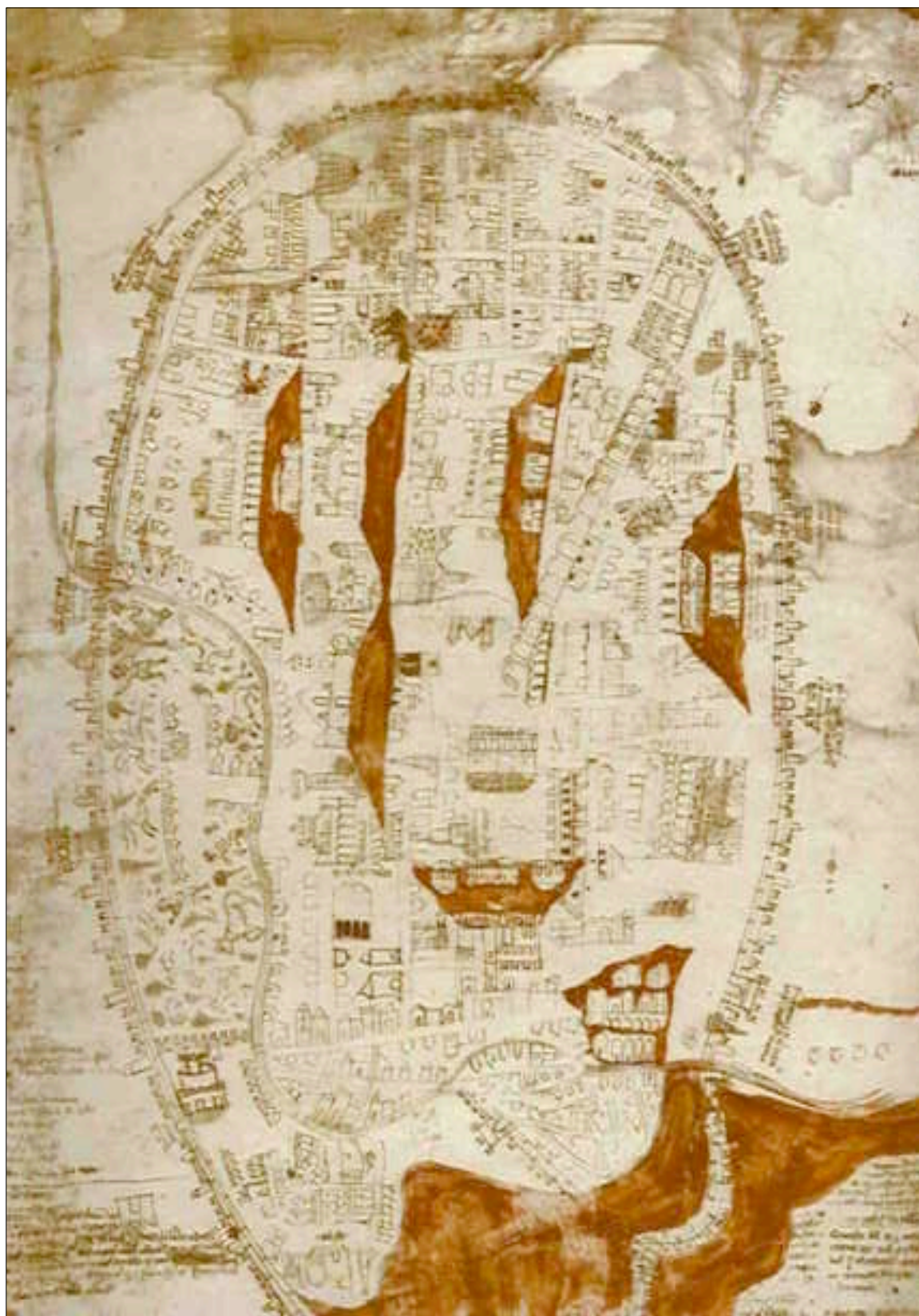


Figure 1 – Le plan de Rome par Paolino de Venise, env. 1320

Figure 2 – La distribution topographique des patrimoines immobiliers au XIII^e siècle. Les résidences des barons sont entourées deux fois, les autres une seule⁵³.
 Source : Hubert, *Espace urbain*, op. cit., élaboration de la figure de page 288.



⁵³ Les nombres entourés correspondent aux familles suivantes : 1. De Ponte, 2. Orsini de Monte Giordano, 3. Loffredini, 4. Amateschi, 5. Curtabraca, 6. Piscioni, 7. Boboni, 8. Orsini de Campo de' Fiori, 9. Stinchi, 10. Catellini, 11. Tartari, 12. Cesarini, 13. Leni, 14. Boccamazza, 15. Mannetti, 16. Foschi dei Giudei, 17. Galgani, 18. Normanni, 19. Savelli, 20. Frangipani, 21. Annibaldi, 22. Conti, 23. Gulferami, 24. Foschi da Berta, 25. Caetani, 26. Arcioni, 27. Colonna, 28. Mardoni, 29. Lucidi, 30. Sant'Eustachio, 31. Ylperini. Les petites croix représentent les propriétés ecclésiastiques.

Figure 3 – Le *castello* de la famille Caetani aux marchés de Traiano, *rione* Monti, XIII^e siècle.



Figure 4 – Les restes des fortifications des Frangipane, *rione* Campitelli, Moyen Âge.



Figure 5 – Les fortifications du parc de la famille Savelli, *rione Ripa*, XIII^e siècle.



Figure 6 – La tour des Annibaldi, *rione Monti*, 1204.



Figure 8 – La tour des Pierleoni, *rione* Regola, XIII^e siècle.



Figure 8 – La « *casa torre* » de la piazza San Giovanni della Malva, *rione* Trastevere, XIII^e siècle.



Figure 9 – La tour des Anguillara (XIII^e siècle) et le palais du même nom (XV^e siècle), *rione* Trastevere.



Figure 10 – L'ancien palais des Orsini à Monte Giordano, *rione* Ponte (à gauche : la façade; à droite : l'entrée).



Figure 11 – La maison des Margani, *rione* Campitelli, XIV^e siècle.



Figure 12 – Le patrimoine des Cerroni selon la reconstruction d’Henri Broise et Jean-Claude Maire Vigueur.

Source : Broise et Maire Vigueur, « Structures familiaires, espace domestique », *op. cit.*, élaboration de la figure de page 119.

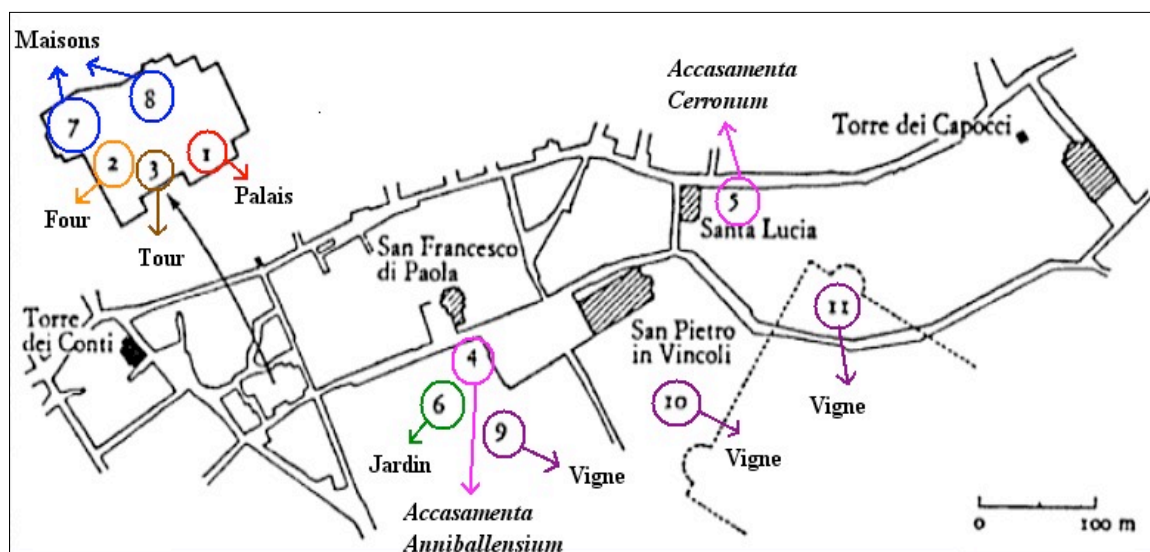


Figure 13 – La cour à l'intérieur du palais Fabi, *riione Sant'Angelo*, XV^e siècle.



Chapitre V

Le palais, l'îlot et ses habitants

Entre le Moyen Âge et la Renaissance, les villes changent d'apparence. Celui-ci a toujours été décrit comme celui de l'affirmation de l'individuel sur le collectif, du pouvoir central sur les agrégations familiales. Toutefois, en regardant de près, on découvre que les pouvoirs locaux persistent, bien que sous des formes différentes, de même que la pratique du *privatismo urbano*. Pouvoirs locaux dont les palais de la Renaissance et de l'âge baroque sont l'une des expressions visibles. Dans la Rome du XVI^e et du XVII^e siècle, les résidences les plus anciennes, celles des grandes familles aristocratiques, survivent aux changements urbanistiques. De même, on peut observer une continuité résidentielle d'une génération à l'autre d'une grande partie des familles du patriciat municipal. Les grands tènements, tels que ceux des Cenci, des Mattei et des Massimi, continuent de caractériser de grands secteurs de la ville. En outre, les familles nobles se disputent l'espace urbain, dans le but d'affirmer leur promotion sociale, pour assurer une représentation du statut auquel elles sont parvenues. Il s'agit d'une « lutte » sans armes, qui se déroule sur le plan architectural et urbanistique. C'est ainsi que la ville baroque se construit. Le palais, les jardins, les villas, les chapelles, constituent autant d'expressions d'un pouvoir qui reste profondément enraciné dans le tissu urbain. En ce qui concerne les sources, ce chapitre utilise principalement les *stati d'anime* et les procès du *Tribunale criminale del Governatore*. Les *stati d'anime* recensent la population des quartiers de Rome, en livrant, bien que de façon non standardisée, des informations sur la composition des ménages tel que les noms des membres, leur âge,

leurs origines et leurs métiers. Cette source a été précieuse pour « entrer » dans les palais et en étudier les habitants, afin d'enquêter sur l'entourage qui se formait autour du noble. De même, on a utilisé cette source pour reconstruire le voisinage du palais, pour connaître quel type d'immeubles se trouvaient à proximité du palais, et quelles activités y étaient pratiquées. En particulier, le *stato d'anime* de la paroisse de Santa Cecilia in Monte Giordano a été la base de la reconstruction des îlots et pour déterminer qui étaient les propriétaires des immeubles. Enfin, ce qui concerne les procès, ils ont été utilisés de manière « transversale » (cf. Introduction) pour enquêter sur des aspects divers, tels que la complicité entre le patron et les membres de sa *familia*, mais aussi le *turn-over* des domestiques ainsi que leur mobilité professionnelle.

1. Le palais dans la ville moderne

Au début du XVI^e siècle, les familles nobles conservent le modèle résidentiel de la concentration topographique. Si les grands complexes médiévaux trouvent moins de place dans la ville moderne, les palais continuent de regrouper, eux aussi, des dizaines de personnes – parfois des centaines –, sous le même toit. La *Descriptio Urbis*¹ de 1527 livre plusieurs exemples : le palais de Giacomo Frangipane dans le *rione* Trevi héberge 100 personnes, le palais Massimi compte 160 résidents, les frères Mattei ont une « cour » de 390 personnes, pour n'en citer que quelques uns. Le tableau 1 indique, pour 13 quartiers de Rome², les maisons de nobles avec le plus grand nombre d'habitants.

¹ La *Descriptio Urbis* est un recensement de la population de la ville fait en 1526-1527, à la veille du sac de Rome. Il a été édité par D. Gnoli, « Descriptio Urbis o censimento della popolazione di Roma », dans *Archivio della società romana di storia patria*, 17 (1894), p. 375-520 et par E. Lee, *Descriptio Urbis. The Roman Census of 1527*, Rome, Bulzoni, 1985.

² Le tableau porte sur les familles de la noblesse romaine, il ne mentionne pas les palais des cardinaux, qui constituent d'ailleurs d'autres pôles d'agrégation de la population à Rome.

Tableau 1 – Quelques palais densément peuplés mentionnés dans la *Descriptio Urbis* de 1527

<i>Rione</i> ³	Propriétaire ⁴	Nombre de résidents
Monti	Geronimo Salamon	80
Trevi	Giacomo Frangipane	100
Colonna	Costantino Corvino	70
Campo Marzio	Giacoma Orsini Bentivoglio	60
Ponte	Michele del Bufalo	31
Parione	Menico de Massimi	160
Regola	Frères Cenci	192
Sant'Eustachio	Giovanni Pietro Caffarelli	60
Pigna	Pietro Astalli	150
Campitelli	Giovanni Margani	70
Sant'Angelo	Frères Mattei	390
Trastevere	Frères Velli	188
Borgo	Filippo Strozzi	25

Plus de cent ans après, le palais est de même un type d'édifice très répandu dans la ville. La liste des palais (*Indice de' palazzi di Roma*), donné en annexe au plan de Rome de Giovanni Battista Falda (1676), en indique 133, dont 118 sont des résidences de la noblesse (et non de cardinaux ou de fonctionnaires de l'État pontifical).

En ce qui concerne la répartition des palais dans le tissu urbain, Ripa et Borgo sont les *rioni* où on trouve le moins grand nombre de palais, ce qui est en accord avec la distribution de la noblesse municipale au sein des quartiers qu'on a présentée dans le chapitre III. Dans leur étude sur les résidences nobiliaires à Rome, Mario Bevilacqua et Maria Luisa Madonna précisent que, dans la première moitié du XVIII^e siècle, Borgo et Ripa ne comptaient plus qu'un seul palais chacun, Trastevere six, les *rioni* Monti, Trevi, Campo Marzio et Colonna entre douze et dix-neuf, ce qui indique une faible concentration étant donné la taille de ces quartiers⁵. La plupart des palais se concentrent

³ On notera l'absence de Ripa parmi les *rioni*. Cette absence est due au fait que, lors de la *Descriptio Urbis*, aucune famille noble n'est installée dans ce quartier (voir également le chapitre III). Le seul bâtiment qui regroupe un grand nombre de personnes est celui de l'ambassadeur du Portugal.

⁴ On utilisera le mot « propriétaire » tout en sachant que, parfois, le palais est loué par ceux qui y habitent. Néanmoins, la noblesse municipale romaine, dont presque la totalité des familles mentionnées dans le tableau 3 fait partie, possède généralement ses palais et elle n'a pas besoin de les louer.

⁵ M. Bevilacqua, M. L. Madonna, « Sistemi di residenze nobiliari a Roma e a Firenze : architettura e città in età barocca », dans Eid. (éds.), *Il sistema delle residenze nobiliari. Stato Pontificio e Granducato di Toscana*, Rome, De Luca, 2003, p. 9-35.

dans les petits *rioni* centraux : douze palais pour Pigna, seize pour Ponte, de même que pour Regola. Deux plans datés du XVII^e siècle – celui, précédemment mentionnée, de Giovanni Battista Falda et celui de Matteo Gregorio de Rossi (1668) – situent 10 à 12 % du total des palais le long de la *via del Corso* et 30 % dans les *rioni* centraux (Pigna, Sant’Eustachio et Parione).

La forte diffusion de ce type de résidence renvoie, bien entendu, à la composition de la population de la ville, et notamment de la présence du pape. Plusieurs études ont en effet souligné le rôle central exercé par la *Curia* pontificale, et pendant longtemps Rome a été étudiée en tant que ville du pape et des cardinaux⁶. Comme Renata Ago l’a montré, si un milieu d’artisans et de commerçants est assez actif dans la Rome baroque, c’est, néanmoins, la présence de la *Curia* qui caractérise la ville en profondeur. De son côté, Arnold Esch, dans son étude sur la douane romaine dans la seconde moitié du XV^e siècle, a mis en évidence le lien entre le volume des importations et la présence à Rome de la cour pontificale⁷. En effet, lorsque le pape réside dans la ville, on observe une augmentation du nombre total des importations, y compris celles qui ne sont donc pas destinées à la cour – bien identifiables, car elles sont exonérées des frais de douane. La présence du pape implique celle des cardinaux et de leur cour, composée, comme on le verra par la suite, d’un nombre très important de personnes à leur service. Outre les cardinaux, la cour pontificale comprenait également des domestiques, des fournisseurs et un ensemble de protégés⁸. Il ne faut pas oublier non plus que, Rome étant la capitale de l’État pontifical, elle est le siège (plus ou moins temporaire selon les cas) des princes étrangers et des ambassadeurs, avec eux aussi leur cour.

Tous ces éléments produisent des effets sur la composition de la population urbaine. En effet, la ville héberge une large couche constituée du personnel de la cour pontificale : juristes, docteurs, gentilshommes et administrateurs. Ces *curiales* ont les mêmes

⁶ R. Ago, *Economia barocca. Mercato e istituzioni nella Roma del Seicento*, Rome, Donzelli, 1998.

⁷ A. Esch, « Le importazioni nella Roma del primo Rinascimento (Il loro volume secondo i registri doganali romani degli anni 1452-1462) », dans *Aspetti della vita economica e culturale a Roma nel Quattrocento*, Il Centro di ricerca, Rome, 1981, p. 9-79 ; Id., « Roma come centro di importazioni nella seconda metà del Quattrocento ed il peso economico del papato », dans S. Gensini (éd.), *Roma capitale (1447-1527)*, San Miniato, Centro di studi sulla civiltà del tardo Medioevo, 1994, p. 107-143.

⁸ Comme Maria Antonietta Visceglia le souligne, l’ampleur et la variété de la cour étaient clairement perçues par les commentateurs contemporains, qui représentaient cette dernière comme une mer, un espace politique ouvert dans lequel se déversaient, tels des fleuves, des gens de toutes les origines. M. A. Visceglia, « Figure e luoghi della corte romana », dans G. Ciucci (éd.), *Roma moderna*, Rome, Laterza, 2002, p. 39-78. Sur la *Curia* pontificale et les cardinaux, voir également R. Ago, *Carriere e clientele nella Roma barocca*, Rome/Bari, Laterza, 1990.

exigences que la noblesse, et leur choix résidentiel se porte préférentiellement sur les palais. Ces exigences relèvent notamment de la volonté d'afficher leur statut social élevé ainsi que de la nécessité, plus matérielle, de loger une véritable cour de domestiques, la *familia*. Le palais est donc utilisé comme une véritable habitation; en effet, le palais italien (*palazzo*) est bien une vaste demeure urbaine, le mot n'ayant aucune connotation royale ou princière⁹. Selon Colin Rowe et Leon Satkowski, Rome se différenciait des autres villes par la présence de cette couche, qui trouvait dans le *palazzetto* (petit palais) son logement idéal :

Ce qui distinguait Rome était la présence d'une couche d'avocats, de banquiers et de médecins, qui formait le noyau central de la *curia*, l'administration de l'église. Le *palazzetto*, ou petit palais, est une réponse aux besoins de résidences ambitieuses quant au statut, mais petites quant à leurs dimensions¹⁰.

En effet, selon les auteurs, les petits palais romains sont surtout concentrés dans le *rione* Borgo, dont la population, comme on l'a vu dans le chapitre III, est composée en bonne partie des membres de la *Curia*.

Mais les cardinaux et les *curiales* ne sont pas les seuls à choisir le palais comme type de résidence dans la Rome de la Renaissance et de l'âge baroque. Les familles de la noblesse romaine continuent de résider dans les palais tout au long de l'âge moderne. L'aristocratie romaine municipale reste solidement enracinée dans ses enclaves de quartier, où la toponymie signale invariablement leur présence dominante. Selon Bevilacqua et Madonna, la toponymie nobiliaire devient un élément d'identification encore plus important avec les changements urbanistiques de taille qui touchent la ville baroque. Les Cenci, comme on le verra dans les pages suivantes, sont toujours bien concentrés sur leur « *monte* », et cela est vrai pour bien d'autres familles, non seulement à l'époque de la *Descriptio Urbis*, mais également tout au long de ce XVI^e siècle et du siècle suivant. Ainsi, en 1597, Giovanni Pietro Caffarelli décrit le lien entre la famille Altieri et la place du même nom :

La noblesse et l'ancienneté de cette famille peuvent être déduites du nom d'une célèbre place de Rome, dans le *rione* Pigna, une place qui,

⁹ J. R. Hale (éd.), *Dictionnaire de la Renaissance italienne*, Paris, Thames & Hudson, 1997.

¹⁰ C. Rowe, L. Satkowski, *Italian Architecture of the 16th Century*, New York, Princeton Architectural Press, 2002, p. 106.

jusqu'à nos jours, a été appelée place Altieri, bien que, aujourd'hui, elle ait perdu ce nom en raison de l'édification, par le cardinal Alexandre Farnèse, de l'église *del Gesù*, d'où le nom *piazza del Gesù* (...). Toutefois, beaucoup de personnes, en particulier les vieux de la ville, ont retenu le nom *piazza degl'Altieri*. La famille Altieri a habité sur cette place sans discontinuer durant plus de trois cents ans, et toutes les maisons situées autour de la place ont été des Altieri; plusieurs familles de la même maisonnée y ont vécu, car là où est bâtie actuellement l'église *del Gesù* s'élevait le palais principal des Altieri, et parmi leurs écritures nous trouvons marqué que la place a été construite à leurs frais¹¹.

De même, Giovanni Pietro Caffarelli cite le cas de la famille Del Cinque. Elle dispose d'un palais dans le *rione* Trastevere que Caffarelli qualifie de « remarquable » pour sa forme et sa structure : « *Cela n'étonne donc pas que ce palais ait donné le nom à la partie de la ville où il est situé, une partie qui, encore de nos jours, continue d'être appelée la strada del Cinque*¹². » Ce qui lie le palais et la place, dans un étroit rapport, bien saisi par Giovanni Pietro Caffarelli, c'est l'exercice du pouvoir. Manfredo Tafuri¹³ a mis en évidence que l'association entre palais et place dans la ville moderne a de fortes significations symboliques. Le modèle est selon lui le *Palatium* de l'ancienne Rome, sur la colline Palatine, avec le *Circo Massimo* à ses pieds; celui-ci devient un *topos* impérial, qu'on retrouve dans les villes que Tafuri appelle des *Romae secundae*. Byzance, Trèves, Salonique, Antioche, Venise élèvent une place-*circum*, un lieu privilégié d'exhibition du pouvoir impérial et de contact entre l'empereur et le peuple. Le modèle décrit par Tafuri explique l'importance de la place qui, comme on l'a déjà dit, est au moins depuis le Moyen Âge un élément fondamental des résidences urbaines de la noblesse¹⁴.

Les palais de la Rome moderne présentent tous une certaine ouverture sur l'espace extérieur; le tissu urbain a un rapport direct avec le palais qui s'y s'installe¹⁵. Des rues et des places sont modifiées, élargies, ou même créées, pendant la construction du

¹¹ Bevilacqua, Madonna, « Sistemi di residenze nobiliari a Roma e a Firenze », op. cit., p. 14, ma traduction.

¹² *Ibidem*, p. 14-15, ma traduction.

¹³ M. Tafuri, « Strategie di sviluppo urbano nell'Italia del Rinascimento », dans J.-C. Maire Vigueur (éd.), *D'une ville à l'autre. Structures matérielles et organisation de l'espace dans les villes européennes (XIII^e-XVI^e siècles)*. Actes du colloque organisé par l'École française de Rome avec le concours de l'Université de Rome « La Sapienza » (Rome 1^{er}-4 décembre 1986), Rome, École française de Rome, 1989, p. 323-364.

¹⁴ Cela est également vrai pour les palais des cardinaux, qui ont un lien fort avec la place qui se trouvent à leurs pieds. Voir H. Günther, « La nascita di Roma moderna. Urbanistica del Rinascimento a Roma », dans Maire Vigueur (éd.), *D'une ville à l'autre*, op. cit., p. 381-406.

¹⁵ Voir par exemple le cas du Palais Farnèse : *Le Palais Farnèse*, Rome, École française de Rome, 1981.

palais, et ce, en fonction des dimensions et du rôle du bâtiment, qui doit s'insérer dans l'espace extérieur.

Les rapports qu'entretiennent les murs des palais romains avec les rues et les places environnantes impliquent aussi d'autres formes de contiguïté, d'autres types de contact et d'intégration, moins apparents peut-être mais tout aussi spécifiques, qui témoignent, au travers des remaniements et des ajouts, d'une recherche et d'une expérimentation concrète. Il suffit de penser à la façon dont (et par quels canaux) l'intérieur du palais communique avec l'extérieur; à la façon dont (et sous quelle forme) la personnalité du commanditaire, traduite ici en pierres et en briques, se présente au « public » et sous quel aspect, au contraire elle se réserve pour le « privé »¹⁶.

Le contact et la communication entre le dehors et le dedans du palais sont possibles grâce à la présence de certains éléments architecturaux. À l'intérieur, tels des complexes médiévaux, les palais modernes comptent souvent une rue et une place privée, à savoir un vestibule et une cour. Le vestibule (figure 1) est le lieu de contact et de passage entre les espaces intérieurs et extérieurs, entre le « macrocosme-ville » et le « microcosme-palais ». D'autres éléments favorisent le contact entre l'extérieur et l'intérieur : les portiques au rez-de-chaussée, les loges, les fenêtres. Un rôle spécial est occupé, dans ce processus de communication, par la façade, qui est la partie visible du palais, ce que tout le monde peut voir sans rentrer dans l'édifice. Or, la visibilité, la représentation « scénique », architecturale, de leur propre statut est sans doute une des raisons importantes qui pousse les familles nobles à choisir le palais comme résidence.

2. Les significations symboliques du palais

Les résidences aristocratiques ont toujours eu des significations symboliques, même pendant le Moyen Âge. Comme le souligne Paolo Delogu, le palais est, au moins depuis le XIII^e siècle, le lieu où la noblesse exprime ses besoins d'auto-représentation et de magnificence¹⁷. Ce choix résidentiel constitue l'investissement d'un capital non

¹⁶ C. Cresti et C. Rendina, *Villas et palais de Rome*, Paris, Mengès, 1998, p. 15.

¹⁷ P. Delogu, « Castelli e Palazzi. La nobiltà duecentesca nel territorio laziale », dans A. M. Romanini (éd.), *Roma anno 1300*, Actes de la 4^e semaine d'études d'histoire de l'art médiéval de l'Université de Rome La Sapienza (19-24 mai 1980), Rome, L'Erma di Bretschneider, 1983, p. 705-713.

seulement économique (comme on le verra par la suite), mais aussi symbolique. L'attention portée aux valeurs esthétiques explique l'ampleur de ces bâtiments, et cela, bien avant le début de la Renaissance. Toutefois, à l'époque moderne, cette attention se fait plus forte, grâce également au considérable mouvement de renouvellement artistique et urbanistique, promu par les papes, qui touche la ville au XVI^e siècle. L'édification de palais contribue de façon importante à ce renouvellement urbain. Les nouveaux édifices sont « signés » par les artistes actifs à de Rome à cette période et pendant l'âge baroque. Dans la Rome de la Renaissance s'ancre une tradition de construction de palais urbains, inaugurée et poursuivie, entre autres, par Raphaël, Bramante, Antonio da Sangallo le Jeune et Michel-Ange¹⁸. La propagation des palais s'insère dans ce processus de renouvellement urbain qui, dans la Rome de la Renaissance, est surtout mené par les papes, les cardinaux et les prélats de la *Curia* pontificale.

La transformation urbaine commence avec le pontificat de Giuliano Della Rovere, Jules II (1503-1513). Avec lui, Rome devient un important centre artistique. Pendant ces années de pontificat, Bramante travaille à la construction de la basilique de San Pietro, dont la première pierre est posée le 18 avril 1506 ; dans le même temps, Michel-Ange peint les fresques de la chapelle Sixtine, et Raphaël devient le peintre favori du pape. Cette intense activité artistique continue sous les pontificats des papes Médicis, Léon X (1513-1521) et Clément VII (1523-1534), qui accueillent à Rome des artistes, tels que Parmigianino, Rosso Fiorentino et Jacopo Sansovino. Après le sac de Rome en 1527, le pontificat de Paul III Farnèse (1534-1549) est un moment d'intense reprise de la construction monumentale, notamment grâce à l'activité d'Antonio da Sangallo le Jeune et de Michel-Ange, qui travaillent au palais du Capitole, à San Pietro et au palais Farnèse. Mais c'est surtout pendant le pontificat de Sixte Quint (1585-1590) que la ville de Rome subit les transformations urbanistiques les plus importantes. Avec l'aide de l'architecte Domenico Fontana, le pape bouleverse le plan urbanistique de Rome en ouvrant des voies qui lient le centre-ville aux basiliques principales, créant ainsi les nouveaux axes de développement. L'intense et fébrile activité de construction touche toutes les familles de la noblesse, grande ou petite, qui édifient ou renouvellent leurs habitations, dans le but d'exhiber et d'augmenter leur prestige.

¹⁸ P. Murray, *L'architecture de la Renaissance italienne*, Paris, Thames & Hudson, 1990.

Aux côtés des familles nobles, parmi les importants commanditaires de palais, on trouve bien entendu des cardinaux¹⁹. Malgré les incitations à la charité et la sobriété²⁰, ceux qui résident à Rome continuent de se comporter selon les règles établies par les manuels de l'époque, qui recommandent l'adoption d'un style de vie adapté à un statut éminent et qui soulignent l'opportunité pour eux de disposer d'une cour personnelle. Faire bâtir un palais semble donc la solution la plus convenable²¹. Les principaux clients qui passent commande pour la construction de nouveaux palais (qui généralement consiste en un agrandissement et un renouvellement de bâtiments déjà existants) sont les cardinaux qui appartiennent aux lignages les plus célèbres, tels les Farnese, les Cesi, les Este ou les Medici, mais également tous ceux dont l'ascension sociale est liée au pape, sans pour autant qu'ils aient de liens de parenté directe avec le pontife.

Mais, au-delà des explications les plus évidentes, pourquoi le palais est-il un symbole de prestige ? Renata Ago met l'accent sur la signification forte en termes de démonstration ostentatoire, qui fait de la construction d'un palais un investissement immobilier présentant des avantages considérables pour une famille noble²². Elle souligne que la valeur d'une œuvre est étroitement liée à la quantité de temps et d'argent qui a été nécessaire pour la réaliser. De ce point de vue, rien n'a donc plus de valeur qu'un palais : il suffit de penser au palais Farnese²³, dont la construction s'étend de 1495 (année de l'achat de l'immeuble d'origine et de ses dépendances par le cardinal Alessandro Farnese) à 1603 (année de la réalisation du dernier élément du palais, un pont jeté sur la *via Giulia*).

¹⁹ Sur les cardinaux en tant que clients qui commandent des palais, voir E. Fumagalli, « La committenza cardinalizia a Roma », dans C. Conforti, R. Tuttle (éd.), *Storia dell'architettura italiana. Il secondo Cinquecento*, Milan, Electa, 2001, p. 94-107. Les cardinaux ne font pas bâtir que des palais, mais également des villas extra-urbaines, des lieux d'*otium* complémentaires des résidences à *intra moenia*. Les villas sont souvent situées dans le village où les cardinaux ont des charges (il suffit de penser à la villa du cardinal Ippolito d'Este localisée à Tivoli, village dont il est gouverneur).

²⁰ G. Fragnito, « La trattativa cinque e secentesca sulla corte cardinalizia. Il 'vero ritratto d'una bellissima e ben governata corte' », dans *Annali dell'Istituto Storico Italo-Germanico*, 17 (1991), p. 135-185 ; Ead., « Cardinal Courts in Sixteenth Century Rome », dans *Journal of Modern History*, 65 (1993), p. 26-56.

²¹ Une autre solution possible consiste à louer un palais. Certains édifices ont ainsi comme fonction d'héberger les cardinaux (le palais de Cupis sur la piazza Navona et le palais à San Lorenzo in Lucina). L'obligation de résider à Rome n'étant pas officielle, la présence effective à Rome des cardinaux reste réduite, sauf lors des conclaves. Pour cette raison, louer un palais permet de ne pas subir les coûts de l'édification *ex novo* d'un immeuble tout en gardant un style de vie distingué.

²² R. Ago, « Il valore delle cose : il palazzo di famiglia », dans Bevilacqua, Madonna (éd.), « Sistemi di residenze nobiliari a Roma e a Firenze », op. cit., p. 59-62. Ago parle de « *valenze ostentative* ».

²³ Sur le palais Farnèse, voir *Le palais Farnèse*, op. cit. ; C. Frommel, « Palazzo Farnese a Roma : l'architetto e il suo committente », dans *Annali di Architettura*, 7 (1995), p. 7-18.

Cependant, le prestige lié au palais ne relève pas seulement des sacrifices de temps et d'argent consentis par la famille qui l'a fait bâtir. En effet, comme Ago le précise, l'édification d'un immeuble noble et esthétiquement achevé, tel qu'un palais, est considérée par la société de l'époque comme une forme de restitution à la communauté et à la ville d'une partie des honneurs attribués à leurs meilleurs membres. Cela est bien exprimé par Vincenzo Giustiniani, qui affirme que la construction d'un palais doit avoir pour but l'ornement et l'amélioration de la ville entière, pour lesquels le noble est obligé de faire correspondre ses investissements à la hauteur des honneurs qu'il en reçoit quotidiennement²⁴. Édifier un palais signifie donc se présenter et se faire reconnaître en tant que personne douée de magnificence, de libéralité, c'est-à-dire de cette vertu sociale qui a pour but l'accroissement du bien commun.

Le palais étant le bien le plus précieux qu'une famille possède, il est très souvent soustrait du marché, des circuits d'échange économique. Ce type d'immeuble est en général soumis au régime du fidéicommiss (*fideicommissum*), disposition juridique testamentaire qui assigne un bien à un héritier avec l'obligation de ne pas le vendre, de le garder et de le retransmettre à une tierce personne. Dans le cas des familles nobles, le fidéicommiss est utilisé pour transmettre le patrimoine d'une génération à une autre, et pour ne pas le disperser dans la durée. L'application du fidéicommiss au palais montre que ce type d'immeuble est investi de valeurs et de significations qui dépassent le seul fait d'y habiter. Ces significations relèvent notamment de l'unité du groupe familial et de sa puissance comme centre de pouvoir local.

3. Habiter ensemble. Le palais comme communauté.

Leon Battista Alberti décrit les palais comme des villes en réduction. Ils se distinguent les uns des autres suivant le pays où ils se trouvent, et, plus précisément, selon le climat, les traditions et les structures sociales. En outre, le palais, de la même façon qu'une ville, héberge une population nombreuse et variée. Dans la théorie architecturale de la Renaissance, le palais est une ville dont les habitants vivent, dans le même temps,

²⁴ « (...) si deve avere anco mira all'ornamento pubblico e generale della città e della patria, alla quale ciascuno è in obbligo di corrispondere ne' commodi et onori che da essa si riceve giornalmente », cité dans Ago, « Il valore delle cose », op. cit., p. 62.

ensemble et séparés. Il abrite en premier lieu les différents lignages de la famille noble, les noyaux familiaux qui se forment, selon l'usage patrilocal. Comme on le verra par la suite, parce que coexistaient le plus souvent plusieurs lignages au sein d'une même famille, une première division à l'intérieur du palais prévoit que chaque noyau familial habite dans un appartement séparé²⁵, mais toujours au sein de la maison collective.

Dans le même immeuble, à côté de la famille noble, loge ensuite la *familia*, qui est composée de l'ensemble des domestiques et dépendants. Le palais accueille donc des personnes dont le statut social est très différent, allant du prince, ou du conservateur de Rome, jusqu'au garçon d'étable. Selon la théorie architecturale de l'époque, qui reflète le souci que l'Ancien Régime a pour tout ce qui concerne les statuts individuels, l'espace du palais doit être partagé, parce qu'il s'agit d'une « petite ville », d'une communauté, d'une famille, mais à chaque niveau social doit correspondre un espace propre, pour éviter tout risque de « contamination » sociale. Chacun doit vivre là où son rôle le confine.

3.1. Un espace hiérarchisé

Le palais est un lieu fortement hiérarchisé : à chaque statut correspond, au moins dans la théorie, un endroit précis où la personne a le droit d'habiter et de travailler²⁶. La division de l'espace dans le palais respecte ainsi les distinctions de rang existant entre les habitants. L'organisation hiérarchique du palais idéal est décrite dans l'ouvrage de Paolo Cortesi, *De Cardinalatu*, paru en 1510²⁷. Le livre comprend trois volumes : le premier porte sur les règles de formation d'un cardinal, le deuxième sur les prescriptions concernant son style de vie, et le troisième sur ses devoirs politiques et économiques. Le chapitre III du second volume se concentre sur la maison idéale du cardinal. Bien que *De Cardinalatu* soit un ouvrage qui s'adresse aux cardinaux, on n'a pas de raison de supposer que les palais de ces religieux avaient un modèle architectural

²⁵ P. Waddy, *Seventeenth-Century Roman Palaces. Use and the Art of the Plan*, New York, The Architectural History Foundation, 1990; Ead., « The Roman Apartment from the Sixteenth to the Seventeenth Century », dans J. Guillaume (éd.), *Architecture et vie sociale : l'organisation intérieure des grandes demeures à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance*, Actes du colloque tenu à Tours du 6 au 10 juin 1988, Paris, Picard, 1994, p. 155-166.

²⁶ La figure 2, le plan du palais Altemps, montre la grande quantité de pièces existantes dans le palais.

²⁷ K. Weil-Garris, J. F. D'Amico, « The Renaissance Cardinal's Ideal Palace: A Chapter from Cortesi's *De Cardinalatu* », dans H. A. Million (éd.), *Studies in Italian Art and Architecture, 15th through 18th Centuries*, Cambridge, MIT Press, 1979, p. 45-123.

distinct, une matrice différente de ceux de la noblesse romaine. En effet, il faut se souvenir du fait – mentionné dans le chapitre I – que, souvent, les stratégies de conquête et de maintien du pouvoir, développées par les familles nobles, englobent la carrière municipale et celle entamées par les différents membres au sein des institutions religieuses. Il n'est donc pas opportun de considérer les cardinaux comme un groupe nettement séparé de la noblesse municipale, et ainsi en va-t-il de leurs modèles résidentiels.

Il est prévu que différents types de « fonctionnaires » habitent dans le palais : les secrétaires et les écrivains, les artistes, le clergé, les huissiers (*admissionales*), les hérauts (*anteambulones*) et les médecins – ainsi que tout le personnel de service. Le livre envisage pour chacune de ces catégories un espace adapté à la tâche attribuée.

L'appartement du cardinal est situé à l'étage noble (*piano nobile*). On y accède par un escalier qui se trouve dans la loge de la cour. Ici, le cardinal prend ses repas et dort, mais l'utilisation de cet appartement va au-delà de ces deux fonctions de base. Les visiteurs les plus importants sont, par exemple, reçus dans cette partie du palais, suivant leur rang, et selon une étiquette qui, comme le précise Patricia Waddy, s'intègre dans une forme architecturale spécifique. On en trouve un témoignage dans un procès datant de 1609 ; l'accusé est Massinissa Minutello, majordome de Franciotto Orsini. Un témoin, le gentilhomme pérugin Braccio Baglioni, raconte que, quand le fait lui a été annoncé, il se tenait dans l'appartement d'Andrea Orsini, qui lui avait donné audience.

Il y a quinze à vingt jours environ, j'étais allé, après le déjeuner, dans les chambres de monseigneur Andrea Orsini, parce que je voulais lui demander un service. Pendant que j'étais là-bas dans ses chambres, en train de me promener avec Andrea, le cocher de monseigneur l'Auditeur arriva et annonça que les gens [le maître d'étable et ses deux valets] de monseigneur Franciotto Orsini l'avaient chassé²⁸.

La chambre du majordome et celle du valet doivent se situer à côté de l'escalier principal pour qu'elles soient visibles des personnes qui entrent dans le palais. Après les escaliers, on trouve la salle des palefreniers, puis différentes entrées (où une chapelle peut être située) et, enfin, la chambre des audiences. Les audiences sont données dans cette salle ou dans la loge. Le palais doit, de plus, comprendre une cour (*iuris dicendi*

²⁸ Archivio di Stato di Roma (dorénavant : ASR), *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, 1609, vol. 83.

locus), où les membres de la *familia* peuvent être écoutés et où les domestiques qui ne remplissent pas leurs obligations sont punis. En effet, le cardinal, tel un véritable *pater familias*²⁹, a le droit et le devoir de tenir un tribunal dans le palais, pour résoudre les problèmes surgissant parmi les habitants du palais.

À l'intérieur des appartements, les membres de la *familia* fréquentent exclusivement les pièces auxquelles ils ont normalement accès suivant leur position dans la hiérarchie.

Les palefreniers restaient dans la salle, sauf lorsqu'ils étaient envoyés dans l'entrée pour des tâches spécifiques, comme apporter du bois pour le feu. Les gentilshommes (*gentilhuomini* ou *camerieri*), les assistants de chambre (*aiutanti di camera*) et les valets se tenaient dans l'entrée, en particulier pendant les heures d'audience, et ils n'étaient pas censés accéder à la salle. [...] Même la besogne du nettoyage était répartie suivant le type de pièces : les espaces publics étaient nettoyés par le balayeur ; la salle était gardée propre par les palefreniers ; et les chambres privées étaient nettoyées par le balayeur secret, ou par les assistants de chambre³⁰.

Cette rigidité dans la division de l'espace est à prendre avec précaution, la réalité étant souvent différente et beaucoup plus souple que ce qu'indiquent les descriptions dans les traités et les manuels. Toutefois, la séparation entre les pièces « nobles » et les espaces réservés aux domestiques semble correspondre à une pratique effective. La description d'un palais situé sur la piazza Navona, faite par Antonio Tribolino da Sassoferrato, domestique du cardinal Magalotti, en 1611, montre qu'une séparation entre les chambres du noble et celles de la *familia* existe, même si elle est moins rigide que celle que les manuels prescrivent³¹.

Je connaissais la disposition de toutes les chambres dans le palais où monseigneur habitait sur la place Navona, car, avant, j'y avais servi durant deux années monseigneur Carafa, évêque de Tricarico ; dans cette maison, il y a les chambres suivantes, à savoir, à l'entrée, une pièce où l'on garde la nourriture, la cuisine avec son *tinello* [petite salle à manger attenante à la cuisine] et une autre petite pièce ; à l'étage, la salle, quatre chambres et une chambre au bout des escaliers

²⁹ Sur le concept de *pater familias* et son utilisation dans le gouvernement de la maison, voir D. Frigo, *Il Padre di famiglia : governo della casa e governo civile nella tradizione dell'economica tra Cinque e Seicento*, Rome, Bulzoni, 1985.

³⁰ Waddy, *The Roman Apartment*, op. cit., p. 157.

³¹ Il s'agit probablement d'un palais pris en location. Sur la place Navona, comme on l'a mentionné dans la note 20, se trouvait un palais qui avait fonction d'« auberge » pour les cardinaux arrivant à Rome. De plus, Antonio déclare bien connaître le palais parce qu'il y a été, durant deux années, domestique de monseigneur Carafa.

et deux chambres où monsieur Carlo, frère du susdit monseigneur, habitait, une autre pièces où il y avait le bureau et, de l'autre côté, les chambres des domestiques, la garde-robe et d'autres chambres pour la *familia*³².

Le modèle résidentiel qui s'exprime dans le palais prévoit donc que le propriétaire est au centre d'une petite (ou grande) cour, composée d'une population nombreuse qui y réside et y travaille.

3.2. Les habitations collectives

Le palais héberge une petite « communauté », constituée de la famille noble et de sa *familia*, à savoir l'ensemble des domestiques. Ce groupe est composé de personnes qui habitent ensemble, et qui partagent le même espace, mais qui sont fortement différenciées quant à leur statut, leur rôle et leur niveau de fortune. De ce point de vue, le palais est un type d'habitation collective. Les habitations collectives sont présentes dans de nombreuses villes italiennes et européennes. À Venise, elles sont construites par l'État à partir du XIV^e siècle au moins³³ et sont occupées par des communautés de personnes dont la caractéristique commune n'est pas nécessairement la misère. En effet, elles peuvent également abriter des méritants de la République, des nobles déçus, des personnes non autonomes (qui sont très jeunes ou, au contraire, vieilles et malades, ou bien encore seules), des membres de corporations ou de confréries et, enfin, des étrangers.

Plus loin en Europe, la *Fuggerei*, bâtie en Allemagne par les Fugger en 1521, est un exemple d'habitation collective. Elle est constituée par 106 maisons, louées aux familles pauvres³⁴. De même, les *hofjes* hollandaises sont des complexes dont les petites habitations qui les composent sont réservées aux femmes âgées et seules³⁵. Les maisonnettes sont situées autour d'une cour (le mot *hofje* signifie « petite cour intérieure »), qui rappelle la cour du complexe immobilier médiéval, centre d'une « petite ville ». De la même façon, la *Fuggerei* est isolée de l'extérieur par de hauts murs :

³² ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, 1611, vol. 84.

³³ E. Trincanato, « Residenze collettive a Venezia », dans *Urbanistica*, 42-43 (1965), p. 7-14.

³⁴ W. Schmidt, « La Fuggerei di Asburgo », dans *Urbanistica*, 42-43 (1965), p. 25-27.

³⁵ R. C. Hekker, « Le hofjes in Olanda », dans *Urbanistica*, 42-43 (1965), p. 21-24.

La conception structurelle de la *Fuggerei* est celle d'une petite ville insérée dans l'espace urbain. Entièrement entourée par un haut mur, elle est reliée, par cinq portes ouvertes sur les rues et ruelles environnantes; elle est donc connectée dans toutes les directions³⁶.

Dans les conceptions urbanistiques italiennes de la Renaissance, les habitations collectives sont essentiellement destinées à trois types d'usage : philanthropique, professionnel et défensif³⁷. La *Fuggerei* et les *hoffe* relèvent du premier type; il faut également préciser que les bâtiments religieux et les hôpitaux, dont la population est toujours très nombreuse, sont inclus dans cette catégorie. Selon la *Descriptio Urbis*, 52 personnes habitent dans l'église de San Giovanni, 40 dans celle de San Salvatore in Lauro, et 46 dans le monastère de Sainte-Anne. La population recensée dans les hôpitaux est encore plus nombreuse : 100 dans l'hôpital de la Consolation, 170 dans celui de San Giacomo in Augusta et 500 dans celui de Santo Spirito, l'hôpital des enfants abandonnés. Quant aux lieux de travail, on peut remarquer par exemple, à la lecture de la *Descriptio Urbis*, l'existence de plusieurs boutiques et magasins où sont recensées au moins dix personnes. Dans le four de Giovanni Battista, florentin, à Ponte, on trouve vingt personnes; dans la boutique de Simon, sellier à Regola, quatorze; dans l'épicerie d'Agabito à Trevi, quinze, etc. Dans les projets des théoriciens, les bâtiments destinés aux artisans sont conçus pour les couches les plus pauvres de la catégorie, qui méritent d'avoir un logement bien que leur condition économique le leur interdise.

D'autres habitations, fruits de l'ouvrage d'architectes de la Renaissance, sont annexées à des entreprises ou des institutions sociales pour en accueillir les employés. Dans son projet de ville idéale, Giorgio Vasari envisage ce type d'habitation, de la même façon que Bartolomeo Ammanati dans son projet de bâtiment douanier. Enfin, un dernier type d'habitation collective prévue dans la théorie architecturale de la Renaissance est la forteresse. Imaginée, par exemple, par Vasari et Lorini, elle inclut des maisons dont la fonction est d'héberger les soldats et leur famille. Les personnes qui vivent dans la forteresse sont appelées « habitants », ce qui confirme la fonction de résidence de la forteresse.

Les cas d'habitation collective illustrés jusqu'ici montrent que ceux qui y vivent de

³⁶ Schmidt, « La Fuggerei », op. cit., p. 26.

³⁷ T. Zarebska, « L'abitazione collettiva nella teoria urbanistica italiana del XV e XVI secolo », dans *Urbanistica*, 42-43 (1965), p. 31-35.

manière durable³⁸ sont censés avoir au moins un point en commun : le fait d'être orphelins, militaires, religieux, âgés, seuls, confrères, collègues de travail, etc. Comme on l'a vu à propos du complexe, les bâtiments prévus pour les communautés sont souvent équipés d'éléments destinés à assurer la vie communautaire, qui rendent ces dernières autonomes. De plus, la présence d'une cour, sorte de place privée, est habituelle. En raison de ces caractéristiques, les habitations collectives sont couramment qualifiées de « petites villes », la même définition qu'Alberti utilise, comme on l'a vu, pour décrire le palais.

3.3. Maison et maisonnée

Dans les dernières volontés des nobles, on trouve souvent celle que les descendants continuent à habiter, tous ensemble, dans le même palais. Cette volonté est exprimée, par exemple, par Ottavio Del Bufalo dans son testament datant de 1612³⁹.

Les descendants *in infinitum* doivent prendre mes armes, mon prénom, mon nom, ma maisonnée et ma devise⁴⁰, se faire appeler et nommer Ottavio Del Bufalo dans toutes leurs actions, et écritures, et actes, publics et privés [...], ils doivent venir habiter, résider et se marier à Rome, et loger dans ma propre maison paternelle dans le *rione Colonna*⁴¹. En cas de dérogation, celui qui contreviendra, *statim ipso iure et ipso facto*, sera privé de mon héritage et déchoira de la primogéniture, et il se passera, sans aucune autre déclaration, ce qui se passerait si le transgresseur était mort naturellement.

Ottavio ne spécifie pas comment ses fils doivent s'organiser à l'intérieur de la maison paternelle : il ne semble pas concerné par la cohabitation de ses héritiers, menacés de tout perdre s'ils osent habiter ailleurs que le palais Del Bufalo. À l'inverse, le noble Marcello Melchiorri, dans son testament en 1605, manifeste son inquiétude pour ce qui est de la cohabitation de ses fils. Il leur recommande d'être patients et de supporter leurs défauts respectifs afin de préserver l'équilibre familial. De même, il accepte la possibilité que quelques-uns de ses héritiers puissent vouloir habiter ailleurs ; si cela arrivait, ils ne perdraient pas leurs droits et pourraient même percevoir une partie du

³⁸ Les auberges sont donc exclues de ce discours.

³⁹ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 66, Del Bufalo.

⁴⁰ « *Arme, Nome, Cognome Casata, et Impresa mia* », *ibidem*.

⁴¹ *Ibidem*.

loyer si la maison paternelle venait à être louée. Cependant, son désir que tous ses descendants vivent ensemble n'en reste pas moins fort. À cette fin, il propose une solution, très fréquente à l'époque, pour protéger, à la fois, l'union familiale et l'autonomie de chaque nouveau noyau : il suggère à ses fils d'habiter chacun dans un appartement différent.

Je prie encore Tomasso, avec mon affection paternelle, qu'il veuille changer de vie⁴² et habiter en accord avec ses frères dans la maison où je réside. Et je prie ses frères qu'ils veuillent bien s'entendre avec Tomasso et que, ensemble, ils supportent les imperfections réciproques. Et que tous veuillent habiter ensemble en harmonie dans cette maison et s'attribuer un appartement selon leurs besoins propres ; toutefois, s'ils n'arrivent pas à s'accorder, je veux que la maison soit louée, que chacun perçoive sa part de loyer de façon équitable et se procure une autre habitation là où il le préfère. De plus, je déclare que chacun de mes héritiers qui voudront habiter séparément pourra demander que la maison soit louée et à avoir sa part du loyer, comme je l'ai déjà dit⁴³.

L'architecture du palais romain dérive de l'*insula* latine. L'appartement permet aux membres d'une famille noble d'habiter dans le même palais tout en disposant de leur espace privé. Il s'agit du même principe qu'on a vu orienter les choix résidentiels dans le complexe immobilier. Ainsi, à l'intérieur du palais, chaque branche de la famille, chaque nouveau noyau qui se forme, peut aller habiter dans un des appartements, devenant par là même indépendant, mais en faisant encore partie de la maisonnée. Comme Patricia Waddy l'a mentionné, l'appartement est bien « *l'unité de base du palais romain*⁴⁴ » et consiste en une série de pièces destinées à l'usage d'un seul noyau familial.

Les *stati d'anime* fournissent de nombreux exemples de familles, dont chaque noyau, tout en habitant au sein du même palais, loge dans un appartement différent. En 1602, le palais du comte Lottario à San Biagio in Monte Citorio est composé de trois appartements⁴⁵. Dans le premier, on trouve le comte avec sa femme, Giulia Orsina, six enfants et vingt-six domestiques, dont le majordome, l'économiste, le barbier, l'épicier,

⁴² Tomasso Melchiorri est accusé d'avoir dilapidé le patrimoine familial ; le testament de son père contient de nombreuses références à ce comportement.

⁴³ ASR, *Collegio dei Notai Capitolini*, vol. 869, 13 mai 1605.

⁴⁴ Waddy, *Seventeenth-Century Roman Palaces*, op. cit., p. 3.

⁴⁵ Archivio Storico del Vicariato di Roma (dorénavant : ASVR), *Parrocchia di San Biagio in Monte Citorio*, Stati d'anime, 1602-1694.

deux cuisiniers, deux cochers et un chapelain. Le second appartement héberge la mère du comte, Costanza, deux enfants et neuf membres de la *familia*, parmi lesquels un procureur, un précepteur, un cocher et une servante. Enfin, dans le troisième appartement habitent l'abbé Ottavio de Cupis et trois hommes, dont le rôle n'est pas indiqué.

L'un des exemples les plus probants en la matière est celui de la famille Cenci⁴⁶. Les Cenci gardent, tout au long de la Renaissance et de l'âge baroque, une structure résidentielle de type clanique. Ils habitent dans une série de petits palais et possèdent des maisons qu'ils donnent en location (voir annexe). Leurs immeubles sont situés sur une hauteur appelée « Monte dei Cenci » (le mont des Cenci). Le « *stato d'anime* » de la paroisse de San Tommaso ai Cenci⁴⁷ fait voir les différents noyaux familiaux logés, chacun, dans un appartement avec leurs domestiques – tout près les uns des autres (tableau 2). Quand Marcello Melchiorri, dont on a évoqué le cas précédemment, prie ses fils d'habiter ensemble, chacun dans son appartement, il pense probablement à un modèle de cohabitation et de partage du palais tel que celui-ci.

Tableau 2 – Les habitations de la famille Cenci en 1614

Source : ASVR, *Parrocchia di San Tommaso ai Cenci*, Stati d'anime, 1612-1636

1614			
<u>Première maison</u>	Famille I	Ludovica Velli de Cenci	Veuve
		Giovanni Battista	Fils, âge : 19 ans
		Felice	Fils, âge : 17 ans
		Christoforo	Fils, âge : 16 ans
		Quintilio Santi	Procureur, âge : 19 ans
		Giovanni Battista	Dépensier, de Pérouse
		Alessandro Fieschi	Domestique
		Margherita Parmeggiana	Domestique
		Lucia de Castello	Cuisinière
	Famille II	Domenico Pichi	de Ancône
		Pietro Pichi	Frère de Domenico
		Leonardo Bonarelli	

⁴⁶ M. Bevilacqua, *Il Monte dei Cenci : una famiglia romana e il suo insediamento urbano tra medioevo ed età barocca*, Rome, Gangemi, 1988.

⁴⁷ ASVR, *Parrocchia di San Tommaso ai Cenci*, Stati d'anime, 1612-1636.

		Baldassarre	Domestique
		Orsolina	Servante
Deuxième maison, de Valerio et frères Cenci	Famille III	Madame Laura Lante Cenci	Veuve de Ludovico
		Monseigneur Tiberio	Gouverneur de Spoleto
		Valerio Cenci	
		Mario Cenci	Capitaine des cheveu-légers du pape
		Camillo Cenci	
		Ludovico Cenci	Trésorier du pape
	Domestiques	Giulio Cesare Lutii	Procureur et majordome
		Giovanni Paolo	Dépensier
		Giovanni Antonio	Crédencier
		Claudio	Cuisinier
		Francesco	Aide cuisinier
		Pietro d'Avignon	Page
		Artemisia	Domestique de Madame Laura
		Horatia	Domestique de Madame Laura
	Laquais	Roberto d'Urbino	
		Giovanni Battista de Todi	
		Vincenzo	
		Sabbatino	
		Domenico	
		Santi	
Christoforo			
Giacomo			
Gasparo		Cocher	
Giovanni		Garçon d'étable	
Troisième maison, de Cesare Cenci	Famille IV	Cesare Cenci	
		Giustiniana	Femme de Cesare
		Serafino	
		Clitia	
		Isabella	
		Stefano Facenda	Instituteur des enfants
		Francesco	Domestique
		Cassandra da Montefiascone	Servante

	Famille V	Vincenzo Cenci		
		Domenico de Todì	Domestique	
		Cinthia de Viterbo	Servante	
	Famille VI	Altobella Fontanese	Veuve	
		Antonio	Fils, âge 15	
Quatrième maison, de Girolamo Cenci	Famille VII	Girolamo Cenci		
		Anna	Femme de Girolamo	
		Antonio	Frère de Girolamo	
		Giulio	Fils	
		Virginio	Fils	
		Giovanna	Fille	
		Faustina	Fille	
		Silvia	Fille	
		Cecilia	Fille	
		Leonora	Fille	
		Settimia	Fille	
		Agnese	Fille	
			Horatio Carucci	Prêtre, majordome
			Antonio	Frère de Horatio
			Giovanni Pietro	Dépensier
			Giovanni	Cuisinier
			Bernardo	Aide cuisinier
			Domenico	Laquais
			Pietro	Laquais
			Bologna	Laquais
	Famille VIII	Settimia Cenci		
		Lucrezia de Castello	Domestique	
		Chiara Piazza	Domestique	

Mais jusqu'à quel point ce modèle résidentiel est-il répandu à Rome parmi les familles nobles de l'époque moderne ? On a mentionné le fait que les grandes familles de la noblesse municipale restaient bien implantées dans leur quartier, en gardant la même structure résidentielle et en maintenant leur influence sur le tissu urbain, et ce, malgré les changements qui touchent la ville. Peut-on parler de la concentration topographique

(qu'elle ait pour lieu un ou plusieurs palais, voire des maisons) comme de la forme la plus généralisée d'installation des familles aristocrates ? Plusieurs familles résident dans des complexes d'immeubles qui ont des points en commun avec le tènement médiéval⁴⁸. L'exemple qu'on vient de voir, celui des Cenci, n'est pas le seul. Les membres d'autres familles, telles les Santacroce, les Massimi, les Del Bufalo et, surtout, les Mattei, continuent de cohabiter, dans des systèmes de voisinage qui tirent leur nom de la famille dominante (comme on le verra par la suite).

Le palais continue ainsi souvent de regrouper des ensembles très nombreux, et cela, en raison de la présence de la *familia*, c'est-à-dire les domestiques et le personnel de service. La taille de la *familia* peut varier considérablement, et une famille nucléaire peut avoir une « équipe » de domestiques qui fait monter très haut le nombre de personnes résidant dans le palais. Indépendamment du type de famille auquel ils appartiennent, ces domestiques constituent une sorte de « cour » de la maisonnée.

3.4. Les membres de la *familia*

Dans le palais, les rôles sont, eux aussi, attribués suivant une hiérarchie précise, tout au moins dans la théorie. Les affaires de la maison peuvent être divisées en deux catégories : l'une concernant le noble, l'autre la gestion du palais en tant que lieu d'habitation. Le responsable des domestiques qui s'occupaient des affaires du noble est le *maestro di camera*, celui qui dirigeait le deuxième groupe de domestiques est le majordome (*maestro di casa*). Le *maestro di camera* commande les laquais (*palafrenieri*) et les domestiques (*camerieri*); ces derniers ont des subordonnés, les assistants de chambre (*aiutanti di camera*) et les pages. Le majordome est, après le propriétaire du palais, la figure la plus haut placée en termes de responsabilité et d'autorité.

Comme Pierre Hurtubise l'a mis en évidence, dans les cours des cardinaux, le personnel est composé de trois groupes relativement distincts⁴⁹ : les « familiers » (tel est le titre

⁴⁸ R. J. Ferraro, *The Nobility of Rome, 1560-1700. A Study of Its Composition, Wealth, and Investment*, Ph. D Dissertation, The University of Wisconsin, Madison, 1994.

⁴⁹ P. Hurtubise, « Familiarité et fidélité à Rome au XVI^e siècle : les "familles" des cardinaux Giovanni, Bernardo et Antonio Maria Salviati », dans Y. Durand (éd.), *Hommage à Roland Mousnier : clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, Paris, PUF, 1981, p. 335-350; du même auteur, voir « La table d'un cardinal de la Renaissance. Aspects de la cuisine et de l'hospitalité à Rome au milieu du XVI^e siècle », dans *Mélanges de l'école française de Rome*, 92 (1980), p. 249-282.

qu'on leur donne dans les registres), les officiers et les domestiques. Les « familiers » sont généralement des clercs, qui jouissent d'une grande estime auprès de leur maître et patron. On rencontre par ailleurs quelques laïcs à ce niveau : hommes de lettres, hommes de loi, médecins, artistes, mais surtout gentilshommes. Ils ne résident pas à la cour ou, s'ils y résident, ils n'y sont titulaires d'aucune fonction spécifique (c'est le cas en particulier des humanistes, des érudits et des artistes). Étant considérés et traités comme officiers de la cour (au même titre que les camériers, chapelains ou secrétaires), les gentilshommes ou, plus exactement, les gentilshommes servants, font exception à cette règle. Enfin, les domestiques remplissent, tous, des tâches bien identifiées et ils sont, tous, dans la position d'inférieurs par rapport aux familiers et aux officiers.

La *familia* des aristocrates pouvait elle aussi se composer de plusieurs groupes. Selon le noble aussi bien que selon les années, la *familia* habitant dans un palais peut offrir différentes dimensions. Grâce aux *stati d'anime*, on peut présenter plusieurs exemples de *familiae*. En 1659, dans le palais de Ferdinando Orsini⁵⁰, duc de Bracciano, réside une population qui se divise en trois niveaux hiérarchiques : la famille du duc, composée de cinq personnes, la *familia* aristocratique, à savoir 15 *damigelle* et 10 gentilshommes, et celle des domestiques. Cette dernière est formée par quarante-deux membres : quatre pages, treize assistants de chambre, cinq palefreniers, cinq cochers, huit domestiques de gentilshommes, sept personnes chargées du travail dans les étables. En 1609, dans le palais du marquis de la Rovere⁵¹, plus de 50 personnes sont employées en tant que « officiers » et domestiques. Parmi les membres de la *familia*, nombreux ceux dont la fonction n'est pas spécifiée : il s'agit probablement de gentilshommes et de dames de compagnie. Pour les autres, le rôle est souvent indiqué ; on trouve ainsi un chapelain, deux domestiques (femmes), le majordome, un secrétaire, un trésorier, deux domestiques (hommes), un domestique de gentilshommes, un maître de pages, deux pages, un barbier, un escalque, une lingère, un chef cuisinier, un cuisinier, un garçon de cuisine, un crédencier⁵², un aide-crédencier, un bouteiller, sept laquais, deux cochers et, enfin, deux garçons d'écurie.

On retrouve cette même structure – formée par le noyau familial du noble, le groupe des gentilshommes et des demoiselles et par celui des domestiques – dans plusieurs palais,

⁵⁰ ASVR, *Parrocchia di Sant'Eustachio*, Stati d'anime, 1625-1662.

⁵¹ ASVR, *Parrocchia di San Biagio in Monte Citorio*, Stati d'anime, 1602-1694.

⁵² Le crédencier est le domestique chargé de gérer les provisions.

tel le palais Sanseverini⁵³, où réside, au milieu du XVII^e siècle, Anna Maria Cesi, princesse Peretti. En 1643, elle habite avec un groupe de « *donne de sua Eccellenza* », ou « demoiselles de la princesse », et des domestiques (dix personnes en total). Sous le même toit sont regroupées la famille de « Messieurs les gentilshommes » (cinq personnes, dont deux prêtres) et celle de « Messieurs les pages » (quatre membres). Enfin, une dernière famille est recensée dans le palais Sanseverini, indiquée comme « Autre famille »; elle comprend des personnes dont le rôle n'est pas spécifié et de nombreux domestiques. Parmi eux, un jardinier, un cuisinier secret, un aide-cuisinier, un *servo* et un brodeur.

Au sein de la *familia*, les fonctions de chacun sont bien divisées et établies. En analysant la *familia* du prince Chigi, on s'aperçoit que, à chaque fonction, correspond un serviteur : un pour balayer le sol, un pour enseigner à danser aux pages, un qui s'occupe des bouteilles, un qui porte les paniers, et ainsi de suite⁵⁴. En outre, certains domestiques s'occupent du prince et d'autres de la *familia* : ces derniers sont normalement moins payés que les premiers. De même, beaucoup de serviteurs ont des aides, qui reçoivent environ la moitié de ce que touchent les « titulaires ». Cinq ans plus tard, une autre liste de la *familia* du prince Chigi montre que sa composition a changé : certains domestiques ne sont plus présents – à savoir les quatre porteurs de chaises, trois des huit palefreniers, un des deux laquais, cinq des huit garçons d'écurie –, et certains rôles n'existent plus, tandis que d'autres se sont ajoutés. La *familia* est donc un ensemble mobile, une formation qui se modifie suivant les années. Si certains domestiques sont employés pour des durées assez longues, d'autres, notamment ceux qui occupent des positions moins bien rémunérées, sont plus précaires.

3.5. Entre les murs du palais : les rapports entre les habitants

Les rapports entre les habitants du palais vont souvent au-delà de la simple cohabitation. Plusieurs testaments nobiliaires rendent des domestiques destinataires d'une donation, ce qui laisse croire qu'un certain degré d'affection ou de gratitude existait. Marcello Melchiorri, qui veut que ses fils continuent d'habiter ensemble malgré les défauts de Tomasso, écrit : « *Je veux que les domestiques et servantes [servitori et serve] de ma*

⁵³ ASVR, *Parrocchia di San Biagio in Monte Citorio*, Stati d'anime, 1602-1694.

⁵⁴ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 50, Chigi, 1667.

*maison à Rome et de celle qui se trouve hors de la ville reçoivent quelques gratifications et récompenses, selon ce qui paraîtra convenable à monsignor Cesare Alberini et à Panta, ma femme*⁵⁵. » Ainsi, Orazio Manili, un noble romain dont on parlera plus loin, accorde 25 écus à Lutio, son domestique⁵⁶. Pierro Mattei, dans son testament datant de 1640, couche quatre de ses familiers : à Antonio, domestique, il laisse 20 écus ; à Venere, « *mia serva* », la même somme d'argent ; à Ottavia, servante, 5 écus ; et à « *al Roscio* » (au Roux), vigneron, 5 écus⁵⁷.

Parfois, de réels liens familiaux unissent les membres de la *familia*, ce qui a probablement à voir avec les modalités d'embauche, la parenté étant l'un des moyens de recruter. C'est dans ce sens que l'on peut lire le témoignage de Maddalena, veuve de Domenico de Sienne, interrogée en 1582 par le tribunal du gouverneur de Rome.

Je suis à la Rufina dans le palais de monsieur Paolo Sforza, et j'y suis depuis la mi-mai avec Mario, mon fils, qui s'occupe de la garde-robe de monsieur et avec un autre fils, qui s'appelle Ventura et qui est souvent à Rome dans le palais de monsieur Paolo Sforza et va et vient pour accompagner les patrons⁵⁸.

Maddalena travaille donc dans la villa de Paolo Sforza, et ses deux fils sont au service, à des fonctions différentes, du même seigneur. De plus, Maddalena déclare connaître « *Calidonia, la femme de Cecco, le vigneron des vignes du cardinal Vercelli. Celle-ci habite dans le palais aux côtés de Giulio, facteur, et de sa femme, ainsi qu'avec Giovanni, son beau-frère et frère du susdit Cecco, vigneron*⁵⁹. »

Le constat selon lequel de petits noyaux familiaux vivent ensemble au sein de la *familia* ressort également d'autres témoignages. Pour ne citer qu'un cas exemplaire, prenons l'un des procès contre Francesco Cenci⁶⁰, le célèbre père de Beatrice (fille qui le tuera en 1598). On découvre que, dans sa *familia*, plusieurs liens de parenté, ou de quasi-parenté, existent. Le cocher Giovanni est le compère de la domestique Maria ; la servante Emilia habite dans le palais avec ses deux filles, l'une de 11 ans et l'autre d'à

⁵⁵ Monsieur Cesare Alberini et madame Panta sont les tuteurs de Pietro Paolo, un des fils encore mineur de Melchiorri.

⁵⁶ ASR, *SS. Annunziata*, vol. 57.

⁵⁷ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 108, Mattei.

⁵⁸ Il s'agit d'un procès pour insultes et excès commis dans la villa du cardinal de Vercelli, villa Rufina. Les accusés, inconnus, ont cassé les fontaines. ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, 1582, vol. 172.

⁵⁹ *Ibidem*.

⁶⁰ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 43, Cenci.

peine un mois. Enfin, Francesco a pour garçon d'étable un « *puttino piccolo* », un petit enfant, Sergio, qui vient directement de l'un des châteaux des Cenci, dont les habitants sont les vassaux de la famille.

Les relations entre les nobles et leurs domestiques sont parfois empreintes de la confiance et de la complicité nécessaires lorsqu'on commet ensemble des actes illicites. Dans les procès, à côté du nom du noble, on trouve fréquemment celui d'un domestique co-accusé. Dans bien des cas, les affaires portent sur des violences; on étudiera d'ailleurs dans le chapitre suivant le rôle des domestiques dans l'utilisation de la violence comme moyen d'imposer le pouvoir. D'autres procès toutefois où l'on voit des domestiques impliqués à côté de leur patron ont trait aux jeux d'argent. Lorsqu'un aristocrate est pris en flagrant délit de jeu, il est souvent en compagnie de ses domestiques qui lui offrent leur complicité. Vittorio florentin, page de Michele Cavallerizzo, déclare lors d'un procès pour jeu d'argent en 1607 :

J'ai été fait prisonnier chez monsieur Marzio Alberici, qui habite sous l'église de Santi Apostoli, à côté de Michele Cavallerizzo, mon patron, et avec moi ont été arrêtés le susdit monsieur Marzio, monsieur Michele, le comte Bernardino et monsieur Mario Cellesi, le colonel Nardo, Giulio, domestique du susnommé Cellesio, Giovanni Battista, dépensier de Marzio Alberici, Matteo, domestique du susdit Marzio, et Moretto, serviteur du comte Bernardino⁶¹.

Le policier qui a fait irruption chez Marzio Alberici (membre de la noblesse municipale de Rome) affirme qu'il avait entendu des rumeurs à propos d'un tripot qui se tenait dans la maison du noble. Les joueurs sont bien organisés, ce qui laisse penser que leur habitude de jouer dans le palais Alberini est plutôt bien ancrée. Dans cette organisation, le dépensier de monsieur Marzio a un rôle central.

Giovanni Battista, dépensier du susdit monsieur Marzio, veille à acheter les dès, et il achète huit ou neuf *mezzetta*⁶² à la fois, car ensuite il en tire son profit, parce que les gentilshommes qui jouent lui donnent un *giulio*⁶³ pour chaque *mezzetta* de dès, et il gagne beaucoup. J'ai vu les susdits gentilshommes jouer plusieurs fois et donner à Giovanni Battista un *giulio* chacun⁶⁴.

⁶¹ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, 1607, vol. 55.

⁶² La *mezzetta* est un récipient (un vase) utilisé pour mesurer le vin.

⁶³ Un *giulio* correspond à deux *grossi*. Un écu équivaut à dix *giuli*.

⁶⁴ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, 1607, vol. 55.

Dans cette affaire, de même que leurs patrons, les domestiques sont en contact les uns avec les autres⁶⁵ : chacun joue avec ses pairs. Par exemple, en 1610, Antonio Tribolino, le domestique du cardinal Magalotti, déclare être coutumier de jouer de l'argent avec les serviteurs d'un autre cardinal et des prêtres.

J'avais l'habitude à Rome de jouer à *primiera* [un jeu de cartes] chez monsieur Gesualdo. Je jouais avec le domestique et majordome de ce monseigneur, et il venait aussi les gens de monseigneur Savitali, qui étaient des prêtres provenant de Bari. Je ne me souviens pas de leurs noms, ils jouaient tantôt des *mezzi* [demi] *grossi* et tantôt des *grossi* et tantôt des *giuli*⁶⁶.

Antonio Tribolino est au service du cardinal Magalotti depuis un an et demi, comme il le dit au cours de son témoignage. À Rome, ils ont d'abord habité chez Fabrizio Massimi, membre d'une des familles les plus influentes de la noblesse municipale, puis, après l'entrée de Magalotti en prélature, dans un palais sur la *piazza* Navona. Antonio suit donc son patron d'une maison à l'autre, et il a déjà une certaine ancienneté dans son service. On ne peut pas en dire autant d'autres membres de la *familia* du cardinal.

3.6. Être employés au sein d'une *familia*

La *familia* du cardinal Magalotti est décrite dans le témoignage d'Antonio et schématisée dans le tableau 5. Comme le tableau le montre, quelques domestiques restent en service plus ou moins longtemps et quelques autres s'en vont lors du déménagement. Enfin, d'autres familiers – notamment les laquais – changent tellement rapidement qu'Antonio ne se souvient pas de leurs noms : ils sont des employés de passage dont la durée de service est trop courte pour qu'ils arrivent à faire vraiment partie de la *familia*.

⁶⁵ La fréquentation des milieux aristocratiques met les domestiques en contact avec d'autres nobles et cardinaux, qui ne sont pas leur patron. Lorsqu'il est renvoyé par son maître, le cardinal Siscara, le palefrenier Cesare Montella réagit très mal et le menace d'avoir recours au cardinal Borghese pour salir sa réputation. Bien qu'on ait plutôt tendance à penser que ce lien supposé n'existe pas dans la réalité, il est toutefois intéressant de remarquer qu'un domestique pense pouvoir avoir accès au cardinal Borghese. Voici les mots que Cesare Montella adresse au cardinal Siscara : « *Tu me vires parce que tu ne me mérites pas, et tu ne mérites pas d'avoir de mes pairs à ton service, car, si tu les méritais, tu ne me chasserais pas. Mais j'irai parler mal de tes faits dans tout Rome et dans la cour de l'illustrissimo cardinal Borghese* », ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, 1610, vol. 88.

⁶⁶ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, 1611, vol. 84.

Tableau 5 – La *familia* du cardinal Magalotti, avant et après l'entrée en prélature
 Source : ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, 1611, vol. 84

<u>Maison à San Pantaleo</u> (de Fabrizio de Massimi)	<u>Magalotti</u> <u>entre en</u> <u>prélature</u>	<u>Palais sur la piazza Navona</u>		
Antonio Tribolino de Sassoferrato, domestique				
Fonctions : servir à table, couper, s'occuper du linge du cardinal				+ s'occuper de la garde-robe
Raffaele Ranieri, de Colle, domestique Fonctions : s'occuper de la garde-robe	Parti	Giovanni Fenci florentin, Fonctions : s'occuper de la garde-robe	Parti après un an	Giovanni Francesco Bevolo de Sassoferrato
Giacomo Poellio de Orvieto, assistant de bureau				
Ottavio florentin Fonctions : dépenser, mettre la table	Mort	Pollino Pollini de Recanati Fonctions : dépenser, mettre la table		
Domenico, cuisinier				
Simone, cocher				
		Giovanni Battista de Urbino, majordome		
Bastiano, laquais - « qui a toujours été là »				
Carlo, laquais - « ... monseigneur avait comme laquais tantôt l'un, tantôt l'autre... »				
Giovanni florentin, laquais - « ... monseigneur avait comme laquais tantôt l'un, tantôt l'autre... »				

De tous les membres du personnel, ceux qui changent le moins souvent sont d'habitude les majordomes (*maestri di casa*). Comme on l'a vu, ils ont des fonctions et des responsabilités importantes, pour lesquelles un certain degré de confiance de la part du patron est indispensable. Les employés les plus stables sont ainsi ceux qui remplissent des offices qui les mettent plus directement et plus fréquemment en contact avec leur maître. Les majordomes sont ainsi embauchés, à l'ordinaire, pour de très longues périodes; Onofrio Santacroce garde, par exemple, le sien pendant plusieurs années, comme en témoigne sa femme Erminia Mattei en 1605 :

Moi, Erminia Mattei, femme de feu monsieur Onofrio Santacroce, fais foi que mon mari a eu à son service pendant plusieurs années Baldassarre Novelli, comme majordome, jusqu'à la mort du susdit Baldassarre. Je sais que Baldassarre est resté créancier de mon mari de ses salaires et rétributions non payés jusqu'à sa mort et à la fin de son service, pour un total de 25 écus. Cela, je le sais, car j'ai entendu mon mari dire plusieurs fois qu'il était débiteur du susnommé Baldassarre

(...) ⁶⁷.

Ayant des responsabilités plus importantes, les majordomes et les domestiques sont également les mieux payés. En effet, dans la *familia*, groupe fortement différencié, les salaires sont proportionnels à la hiérarchie : par exemple, un majordome gagne cinq fois plus qu'un créancier ⁶⁸. Cette disparité dans les salaires, que on a d'ailleurs déjà constatée au sein de la *familia* du prince Chigi, est invariablement visible lorsqu'on consulte les notes des paiements. Toujours avec l'exemple du personnel employé par Onofrio Santacroce, on peut le vérifier en examinant la liste des salaires de sa *familia* ⁶⁹. Il s'agit des salaires de janvier 1604 qui n'ont pas encore été payés en raison de la mort d'Onofrio Santacroce.

Tableau 6 – Les salaires du personnel d'Onofrio Santacroce, 1604

Source : ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 158, Santacroce

<u>Nom</u>	<u>Rôle</u>	<u>Salaire mensuel en écus</u>
Giacomo Ruini	Majordome	5
Vincenzo	Cocher	3,20
Francesco	Laquais	2,20
Giovanni Mongardini	Laquais et créancier	2,20
Giannozzo florentin	Dépensier	1,50
Giovanni	Cuisinier	1,50
Artemisia	Domestique	1,50
Leonora	Domestique	1,50
Nicolo	Garçon d'étable	1

À l'exception de ceux de ses membres qui occupent les rôles les plus stables et les mieux payés, tels que le majordome ou les secrétaires, la *familia* est un groupe très mobile, dont la composition change souvent. Les livres de comptes qui enregistrent les paiements des domestiques montrent qu'ils se succèdent assez fréquemment, le temps

⁶⁷ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 158, Santacroce, 20 octobre 1605.

⁶⁸ Selon Hurtubise, dans les listes des payes réglées par les cardinaux, on distingue toujours soigneusement ceux des membres du personnel qui sont rémunérés sur une base régulière (mensuelle) de ceux qui empochent, à divers moments de l'année, ce que l'on appelle une *provisione*. Dans le cas étudié par Hurtubise, les *provisioni* oscillent entre 24 et 100 écus par an, les rémunérations des salariés varient entre 0,50 et 1,50 écu par mois, ce qui fait un maximum de 18 écus par an. Les *provisionati* reçoivent ainsi une rémunération bien supérieure à celle des salariés. Hurtubise, « Familiarité et fidélité à Rome », op. cit.

⁶⁹ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 158, Santacroce.

d'engagement dépassant rarement quelques années. Un des livres de comptes d'Orazio Manili⁷⁰ consigne les paiements faits à ses cochers et à ses domestiques, qui sont résumés dans le tableau 7.

Tableau 7 – Les cochers et les domestiques d'Orazio Manili, 1621-1633

<u>Années</u>	<u>Nom</u>	<u>Rôle</u>	<u>Salaire mensuel en écus</u>
juin 1621 – septembre 1625	Francesco Cortogiove	Cocher	2
novembre 1625 – avril 1626	Pasquino Galardi	Cocher	2
janvier – novembre 1627	Antonio de Savio	Cocher	2
décembre 1627 – mars 1628	Giovanni	Cocher	2
mai 1628 – janvier 1629	Giovanni Antonio del Duro	Cocher	2
avril – septembre 1629	Nicola Zanotto	Cocher	2
janvier 1630 – mai 1631	Antonio	Cocher	2
juin – septembre 1631	Domenico	Cocher	2
octobre 1632	Michel	Cocher	2
1621 – 1630	Faustina	Domestique	1,25
juillet 1629 – mars 1630	Antinora	Domestique	1,25
mai 1630 – mai 1631	Dianora	Domestique	1.25
août – septembre 1632	Angela	Domestique	1,25
octobre 1633	Grazia	Domestique	1,25

Comme le tableau le montre, la majorité des domestiques sont employés pour de courtes périodes, une ou deux années maximum, à l'exception de la domestique Faustina, qui reste en service environ dix ans et qui, en 1628, désignera Orazio Manili comme unique héritier⁷¹.

Les présences les plus courtes au sein de la *familia* sont sans doute celles des domestiques les moins qualifiés, à savoir les garçons – d'étable, d'écurie et de cuisine – et les laquais (« *monseigneur (...) avait comme laquais tantôt l'un, tantôt l'autre, et je n'arrive pas à me souvenir de leurs noms (...) ⁷²* »). La *familia* du cardinal Giovanni Salviati a un taux de renouvellement de 27 % par an, celle de son frère Bernardo de 18 %. En effet, chez ces cardinaux, les palefreniers, garçons d'écurie, aide-cuisiniers ou

⁷⁰ ASR, SS. *Annunziata*, vol. 75.

⁷¹ *Ibidem*.

⁷² ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, 1611 vol. 84.

autres domestiques de rang, pour ainsi dire, inférieur sont souvent engagés pour moins d'un an.

Au-delà des livres de comptes et des sources de comptabilité, on dispose de plusieurs témoignages sur ce haut indice de mobilité parmi le personnel des familles nobles. Francesco Cenci par exemple, lors du procès de 1594, affirme que les domestiques qui sont avec lui depuis le plus longtemps sont Antonio, qu'il a pris à son service depuis un an et demi, et le cocher, recruté il y a deux ans⁷³. Tous les autres domestiques ont été embauchés lors de son emménagement au palais à la Dogana, sept mois plus tôt. Un autre témoin au même procès déclare ne pas se souvenir des noms des domestiques et servantes qui ont travaillé pour Francesco Cenci, car « *les servantes partaient, revenaient et changeaient souvent*⁷⁴. »

Le travail de domestique est donc souvent un emploi temporaire, rien de plus qu'un des nombreux métiers pratiqués pour survivre. Cela est surtout vrai pour les moins qualifiés, et encore plus pour les salariés payés à la journée, qui constituent la couche la plus mobile de la *familia*. Parmi les comptes de la famille Santacroce, on trouve ainsi une note des paiements versés en 1599 à un travailleur journalier qui, comme le tableau 8 le montre, est chargé de tâches différentes suivant les besoins de son maître, Paolo Santacroce⁷⁵.

Tableau 8 – Les paiements de Paolo Santacroce à un journalier, 1599
Source : ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 158, Santacroce

<u>Date</u>	<u>Charge</u>	<u>Paiement par jour en baiocchi</u> ⁷⁶	<u>Nombre de journées</u>	<u>Paiement reçu</u>
1 ^{er} mars 1599	Diviser le blé	10	4	40 baiocchi
16 mars 1599	Aller à Viterbo pour porter de la farine à madame Geronima	10	2	20 baiocchi
1 ^{er} avril 1599	Aller à Vetralla pour encaisser l'argent de Domenico Fortunati	10	4	40 baiocchi
10 avril 1599	Aller à Rome pour porter le linge à monsieur Paolo Santacroce	10	5	50 baiocchi

⁷³ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 43, Cenci.

⁷⁴ Ibidem.

⁷⁵ Le journalier est employé du 1^{er} mars 1598 au 29 août 1599. ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 158, Santacroce.

⁷⁶ Un écu correspond à cent baiocchi.

du 30 mai au 16 juin 1599	Aider à faucher et à emmagasiner les foins	15	16	2 écus et 40 <i>baiocchi</i>
2 août 1599	Diviser le blé et aller à Oriolo	15	5	75 <i>baiocchi</i>
29 août 1599	Aller à Rome chercher l'argent du majordome de monsieur Paolo pour Valerio, son agent	15	8	2 écus et 20 <i>baiocchi</i>

Le tableau montre que ce travailleur journalier a des tâches variées : faucher les foins, s'occuper du blé, récupérer l'argent des débiteurs, le porter à quelqu'un d'autre, etc. On est donc assez loin de cette rigidité dans l'attribution des charges caractéristique des *familiae* des nobles, telle que celle qui prévaut chez le prince Chigi. Et cela est vrai non seulement pour les journaliers, mais aussi pour les domestiques embauchés « régulièrement », et ce, même pour de longues périodes.

Lorsqu'un membre d'une *familia* explique quelles sont ses attributions, il cite souvent plusieurs tâches. Cela est manifeste dans le tableau 5, qui, pour cette raison, indique également à côté du rôle officiel de chacun des familiers les fonctions qu'il remplit dans la gestion pratique du palais. Antonio Tribolino, familier du cardinal Magalotti, déjà mentionné, décrit ainsi ses tâches dans le palais : « *Cela fait désormais dix-huit mois environ que je suis au service de monseigneur Magalotti, je suis domestique et je sers à table, je coupe et je m'occupe de la garde-robe du susnommé monseigneur*⁷⁷. » Ottavio, florentin, qui est également employé chez le cardinal « *sert à dépenser, à mettre la table et à s'occuper d'autres choses de la maison*⁷⁸ ». Même si ces deux témoignages font référence au travail chez des cardinaux, on peut supposer qu'il n'existe pas des fortes différences avec la répartition des tâches (et leur superposition) dans les *familiae* de l'aristocratie.

Servir un patron est souvent une expérience temporaire ; parfois, on passe d'un seigneur à l'autre, comme Cesare, alias Smuccia de Frascati, qui, au cours du procès contre Francesco Cenci en 1594, témoigne être chasseur de Ciriaco Mattei, mais avoir travaillé auparavant chez les Cenci.

Cela fait environ quatre à cinq ans que je fréquente Rome, et je suis chasseur de monsieur Ciriaco Mattei depuis deux ans, et avant j'ai

⁷⁷ ASR, Tribunale criminale del Governatore, Processi, 1611, vol. 84.

⁷⁸ Ibidem.

servi monsieur Francesco Cenci pendant deux ans, comme fermier dans sa campagne. Lorsque j'étais son fermier, j'habitais chez lui et j'étais presque toujours à la campagne, et je restais peu de temps à Rome. Quand j'étais à Rome, je vivais chez lui, j'avais ma chambre individuelle et, quand je partais à la campagne, je portais la clef de la chambre avec moi. Pendant que j'ai été à son service, il a changé plusieurs fois de domestiques et de servantes, et je ne me souviens pas les noms de tous⁷⁹.

La fréquentation du milieu aristocratique permet de passer d'un palais à l'autre, et les nobles s'impliquent parfois dans la recherche de domestiques pour pourvoir des postes. Lors d'un procès en 1566, le noble Ascanio Caffarelli nie avoir trouvé un emploi à quelqu'un au cours des huit derniers mois. Il affirme : « *Je ne me souviens pas que, dans les huit derniers mois, aucun jeune m'ait demandé de le faire embaucher chez un gentilhomme, ni que je lui aie demandé s'il voulait aller au service de quelque gentilhomme*⁸⁰ ». En niant avoir agi comme intermédiaire au cours des derniers mois, Caffarelli laisse penser que l'usage de placer au service d'un gentilhomme ceux qui cherchaient un travail était une pratique répandue parmi les nobles. Il précise en effet que, récemment, il ne l'a pas fait, mais il ne prétend pas ne l'avoir jamais fait, et il en parle comme d'un procédé connu et établi, qu'il ne croit pas devoir justifier ou expliquer.

Dans d'autres cas, on devient domestique après avoir exercé des métiers d'un genre totalement différent ou avant d'emprunter peut-être une voie différente⁸¹. Ainsi Maria Pelli, de Spoleto, travaille chez les Cenci, pendant trois ans, en remplissant des tâches diverses (« *Avant de me marier, j'ai été domestique chez monsieur Francesco Cenci, pendant trois ans environ. Je m'occupais de lui et de ses fils, je cuisinais et je faisais ce dont il y avait besoin*⁸² ») et, au moment du procès, elle est lavandière. La situation d'un autre domestique de la famille, Matteo Bonavene, est similaire : il arrive de Bologne, où il était *tiraloro*⁸³, et se met au service de Francesco Cenci, en étant chargé des écuries et des chevaux (« *Je suis bolognais, et mon métier est tiraloro, mais ici, à Rome,*

⁷⁹ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 43, Cenci.

⁸⁰ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, 1566, vol. 111.

⁸¹ La mobilité professionnelle, bien qu'elle soit encore peu étudiée, car difficilement saisissable, est un trait spécifique du marché du travail de l'Ancien Régime. E. Canepari, *Stare in compagnia. Strategie di inurbamento e forme associative nella Roma del Seicento*, Rubbettino, Soveria Mannelli, 2008.

⁸² ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 43, Cenci.

⁸³ Le « *tiraloro* » est celui qui travaille l'or en fins fils.

*j'ai été au service de monsieur Francesco Cenci pour m'occuper de ses chevaux*⁸⁴. »)

Le témoignage d'Andrea de Cortona est très clair à ce propos : on peut devenir domestique tout simplement parce que la place est disponible. À Rome, Andrea exerce le métier de cordonnier dans différents ateliers, puis il passe au service de Francesco Cenci, comme maçon.

Je suis cordonnier, c'est mon métier, et à Rome j'ai travaillé comme cordonnier à Monte Giordano avec maître Curzio, cordonnier, et à San Marcello avec maître Colantonio, et j'ai aussi exercé le métier de maçon, chez Francesco Cenci, à la douane. La première fois que j'ai commencé à travailler comme maçon, c'est quand j'ai travaillé pour Francesco Cenci, cela fait six mois. J'ai travaillé à la Madonna dans le palais de Francesco Cenci, pendant qu'il était à Ripetta⁸⁵ et, ensuite, quand il s'est installé à la Madonna⁸⁶.

Désormais au service de Francesco Cenci, Andrea le suit dans ses déménagements d'un palais à l'autre. Une fois achevé son travail chez lui, Andrea ne revient pas à son ancien métier de cordonnier, il demeure dans le milieu des domestiques en passant à une autre fonction, et surtout à un autre patron : « *Ensuite, j'ai travaillé un mois dans le palais du cardinal Aragona et, maintenant, je suis en service dans l'étable du susnommé cardinal comme garçon d'étable, et cela, depuis deux mois environ*⁸⁷. »

Mais comment Andrea est-il passé de l'atelier de cordonnier du maître Colantonio au palais Cenci ? En réalité, sa mère est domestique dans la maison qui fait face à celle de Francesco Cenci, et Andrea fréquente donc le voisinage du palais Cenci. Selon son témoignage, c'est ainsi qu'il a trouvé son emploi dans la famille.

Ma mère était employée chez monsieur Giuseppe Marzopini, en face du palais Cenci à la douane, et, moi, quand je visitais ma mère, j'allais souvent chercher l'eau à la fontaine du susnommé monsieur Francesco et je le voyais là, dans son palais. Francesco avait un garçon qu'il faisait travailler comme maçon avec maître Battista, et quand le garçon est parti, Battista m'a dit que monsieur Francesco avait besoin d'un garçon pour travailler à la construction du palais et il m'a demandé si j'étais intéressé et, moi, je lui ai répondu que je voulais y aller et, ainsi, j'ai commencé à travailler⁸⁸.

⁸⁴ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 43, Cenci.

⁸⁵ Ripetta est le petit port de Rome (le grand est appelé Ripa).

⁸⁶ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 43, Cenci.

⁸⁷ *Ibidem*.

⁸⁸ *Ibidem*.

Andrea va chercher l'eau à la fontaine du palais des Cenci, ce qui rappelle les modèles de voisinage et les structures de vie communautaire des tènements médiévaux. Sans vouloir pousser trop loin la comparaison, il est indubitable que le palais des Cenci et son propriétaire Francesco jouent un rôle central dans le système de voisinage. Le témoignage d'Andrea amène ainsi l'analyse en dehors du palais, dans les alentours les plus proches de l'immeuble.

3.7. Le rez-de-chaussée et les dépendances

L'archétype du palais de la Renaissance italienne est le palais Caprini, réalisé par Bramante, connu sous le nom de « maison de Raphaël ». Daté de 1512 environ et détruit au cours du siècle suivant, il a servi de référence pour tous les palais italiens. Il suit le modèle classique de l'*insula*, immeuble dont le rez-de-chaussée est occupé par une rangée de boutiques⁸⁹. Dans plusieurs palais romains de la Renaissance et de l'âge baroque, on trouve en effet un rez-de-chaussée où sont situés des boutiques et des ateliers d'artisans et de commerçants (des exemples en sont présentés dans les figures 3 et 4). La présence de boutiques au rez-de-chaussée des palais remonte au Moyen Âge et a été interprétée comme un signe d'absence de distinction entre les classes dans l'espace urbain. Krautheimer affirme ainsi que

Il n'existe pas de distinctions topographiques entre les classes : nobles, notaires et cordonniers vivent à proximité dans le même bâtiment (...); les boutiques et les ateliers occupent le rez-de-chaussée et arrivent jusque dans la cour du palais, alors que les Costaguti ou d'autres familles nobles habitent à l'étage noble. Il n'y a pas de quartiers riches et de quartiers pauvres dans la Rome médiévale⁹⁰.

Il est sans doute vrai que, dans le même immeuble, comme on l'a dit jusqu'à présent, habitent des gens de conditions très différentes. Toutefois, le bas du palais n'est pas fréquenté uniquement par les personnes les plus modestes puisqu'il est occupé par des activités plutôt prestigieuses, bien qu'artisanales. Quels sont précisément les métiers pratiqués dans la partie inférieure du palais ? En 1595, au rez-de-chaussée du palais

⁸⁹ Murray, *L'Architecture*, op. cit.

⁹⁰ R. Krautheimer, *Rome, Profile of a City, 312-1308*, Princeton, Princeton University Press, 1980, p. 309.

Orsini à Monte Giordano, habité par le cardinal Ottavio Paravicini et sa *familia* de trente-sept personnes, on trouve les boutiques et ateliers suivants : trois cordonniers, deux brocanteurs, deux tailleurs, un barbier, un écrivain et un fabricant de lacets⁹¹. À quelques rues de distance, dans la même paroisse de Santa Cecilia in Monte Giordano, Giovanni Francesco Aldobrandini habite avec sa femme, ses fils, sa belle-mère et une *familia* de vingt-six membres, des demoiselles aux domestiques. Au rez-de-chaussée du palais sont installées différentes boutiques dont le secteur de production est lié aux vêtements et aux tissus. Il s'agit d'un fabricant de drapeaux, d'un mercier, d'un cordonnier, d'un dentellier et d'un tailleur⁹².

Vingt ans plus tard, en 1615, le palais des Orsini à Monte Giordano est habité par Giulio Monterezenzio, le gouverneur de Rome, qui y vit avec treize collaborateurs et domestiques⁹³. Le rez-de-chaussée a gardé les mêmes boutiques et ateliers auxquels se sont ajoutés un fabricant de hallebardes, un chemisier et un relieur de livres. Les exemples qu'on vient de présenter, synthétisés dans le tableau 9, montrent que les rez-de-chaussée des palais sont souvent occupés par des boutiques et des ateliers relevant des besoins de la famille noble (ou de la cour cardinalice).

Tableau 9 – Boutiques et ateliers situés au rez-de-chaussée du palais Orsini et du palais Aldobrandini, 1595 et 1615

<u>Vêtements et tissus</u>	Chemisier	<u>Hygiène</u>	Barbier
	Cordonnier	<u>Lecture et écriture</u>	Écrivain
	Dentellier		Relieur de livres
	Fabricant de	<u>Armes</u>	Fabricant de hallebardes
	Mercier		Fabricant de drapeaux
	Tailleur		

Les boutiques du rez-de-chaussée ont donc des liens avec le palais, non seulement parce qu'elles sont intégrées à l'architecture de l'immeuble, mais aussi parce qu'elles semblent cibler comme clients les habitants des étages supérieurs. Elles sont installées à l'intérieur du palais tout en étant habitées par des gens qui sont extérieurs à la famille.

⁹¹ ASVR, Parrocchia di Santa Cecilia in Monte Giordano, stati d'anime, 1595.

⁹² *Ibidem*.

⁹³ *Ibidem*, 1615.

C'est la situation inverse que l'on rencontre avec les dépendances situées à l'extérieur du palais, étables, écuries, dépôts, petites maisons, où certains membres de la *familia* vivent à demeure.

En 1652, le palais Sanseverini est loué par le cardinal Capponi, après être resté vide (à l'exception de Filippo le jardinier) pendant trois ans à la suite du départ de la princesse Peretti. Le cardinal s'y installe avec sa nombreuse *familia* : 53 personnes, toutes sont des hommes⁹⁴. Comme le curé de la paroisse, chargé de préparer les *stati d'anime*, l'écrit, « *dans les petites maisons contiguës au palais du très éminent Capponi habitent ses courtisans, comme on pourra le remarquer de la liste de toute sa cour* ». Patricia Waddy, dans son étude sur le palais romain au XVII^e siècle, met en évidence que les membres de la *familia* sont souvent logés dans les alentours du palais.

Si les nombreux membres de la *familia* résidaient à l'extérieur du palais, ils vivaient néanmoins dans le voisinage, et de surcroît dans des logements fournis par le prince. Une solution directe au problème de loger la *familia* à l'extérieur du palais consistait à louer toutes les maisons disponibles dans le quartier⁹⁵.

Waddy fait référence aux princes et cardinaux étrangers, qui, pendant leur séjour à Rome, avaient besoin de louer un palais. Toutefois, loger des membres de la *familia* dans des dépendances extérieures est une pratique également courante dans les familles romaines, propriétaires de leur palais, même si toute la *familia* n'y est pas installée. En effet, comme on l'a vu dans les pages précédentes, une bonne partie des domestiques habitent avec leur patron dans le palais lui-même.

Les dépendances semblent être dans le même temps des lieux d'habitation et de travail. En 1596, dans l'étable du cardinal Sforza sont recensés le cocher et sa femme ; en 1615, dans la remise, le maître d'étable habite avec sa femme, ses trois fils, une veuve et sa fille. À côté de l'étable vit le muletier avec sa femme et sa fille. L'étable est ainsi le lieu non seulement de travail, mais aussi de résidence pour une partie des domestiques et leur famille. On pourrait objecter que les *stati d'anime* recensent les personnes qui sont présentes dans l'immeuble au moment de l'enregistrement, sans spécifier s'il s'agit de leur résidence ou simplement de leur lieu de travail. Mais le cocher de « monseigneur Grimaldi » aide à dissiper ce doute : dans une supplique au pape (sur laquelle on

⁹⁴ ASVR, *Parrocchia di San Biagio in Monte Citorio*, Stati d'anime, 1602-1694.

⁹⁵ Waddy, *Seventeenth-Century Roman Palaces*, op. cit., p. 42.

reviendra évidemment dans les chapitres suivants), il déclare avoir été fait prisonnier « *mardi soir, le 20 de ce mois, dans la ruelle de San Martino de Monti, devant l'étable du susdit monseigneur où je dors*⁹⁶ ».

Francesco Cenci, dans son palais à la Dogana dispose de certaines dépendances, qu'il dit vouloir louer. Sous la remise, prévue pour mettre à l'abri le carrosse, se trouvent deux appartements, qu'il a mis en location (pour libérer l'endroit, il choisit de « garer » son carrosse dans la cour). Au moment du procès de 1594, l'un des deux appartements est habité par un *sollecitatore* de Francesco Cenci, c'est-à-dire une personne chargée d'encaisser l'argent des débiteurs.

Dans ma maison à la Dogana, il y a la remise du carrosse, mais, moi, je place mon carrosse dans la cour, comme ça, sous la remise j'ai des chambres que je veux louer à d'autres. Il y a deux appartements [...]. Quand j'ai acheté la maison de monsieur Patrizio, cela m'a convenu de mettre dans l'un des appartements un *sollecitatore* à moi, qui s'appelle Francesco de Norcia et qui a sa femme à Rome⁹⁷.

Apparemment, aux yeux de Francesco Cenci, il est préférable que ses domestiques, protégés et employés de toutes sortes, habitent dans le voisinage, à l'intérieur d'un îlot, et ce, selon un usage qui, après l'exploration du tènement médiéval effectuée dans le chapitre précédent, ne peut paraître que très éloquent.

4. *Monti* et îlots, cardinaux et *Caporioni* : une géographie de la propriété à petite échelle

À la fin du chapitre III, on avait conclu que le *rione* était un espace politique au sein duquel plusieurs familles étaient actives (bien qu'on doive encore explorer les relations entre ces familles – dernière partie de cette thèse). Dans le précédent chapitre et celui-ci, on a donc décidé d'étudier les choses de plus près, passant ainsi de l'échelle des *rioni* à celle des îlots et des complexes immobiliers. En changeant d'échelle encore une fois, on peut constater que chaque îlot est en fait composé de « micro-îlots ». En matière d'études portant sur l'espace urbain, la démarche a été mise en œuvre par Jean-François

⁹⁶ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Atti vari di cancelleria, vol. 96, 1612-1624.

⁹⁷ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 43, Cenci.

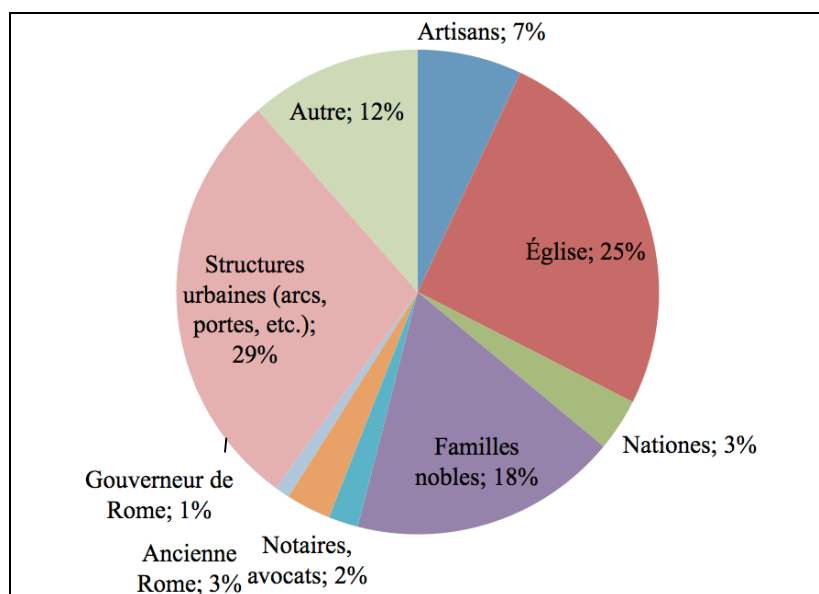
Chauvard lorsqu'il se penche sur les biens immobiliers à Venise aux XVII^e et XVIII^e siècles. Pour analyser les dynamiques de la propriété, il s'est concentré sur une paroisse, celle de San Polo, afin de pouvoir saisir « *des formes de distribution dans l'espace qui resteraient dans l'ombre si l'on ne raisonnait qu'à plus grande échelle*⁹⁸ ». À Rome, cette approche permet de repérer les différents pouvoirs qui s'exercent dans l'îlot, et pas uniquement les plus visibles, pour ne parler que de ceux qui donnent leur nom à la zone. On remarque ainsi que les pouvoirs locaux se superposent dans le tissu urbain : cardinaux, grandes familles aristocratiques, officiers du Capitole. Chacun marque une partie de l'espace du quartier, chacun à son niveau et selon ses possibilités. Grâce à la variation d'échelle, on peut appréhender cette coexistence en manière plus fine et mettre ainsi en évidence, à tous les niveaux de la « hiérarchie » sociale, l'importance du lien entre propriété et pouvoir local.

4.1. Habiter « *alli Mattei* »

Le document intitulé « *Giro e confini delli quattordici rioni della città di Roma* » (Tour et confins des quatorze *rioni* de la ville de Rome), daté du XVII^e siècle, identifie les aires occupées par les *rioni* et les confins qui les séparent en en donnant la description. Ce qui est intéressant dans un premier temps, ce sont les éléments utilisés comme marqueurs topographiques : dans un grand nombre de cas, il s'agit des familles nobles. Le graphique 1 permet d'observer que la présence d'une famille aristocratique dans le tissu urbain sert de point de référence dans le langage courant lorsqu'on veut repérer un endroit de la ville ou l'indiquer dans près d'un cinquième des cas. Des 35 toponymes qui se réfèrent à une présence aristocratique, 22 appellent le nom de la famille, qui semble être largement suffisant pour identifier un espace dans la ville. Le palais et ses portes sont également utilisés comme référence (8 cas), ainsi que la place (2) et, dans un cas, la chapelle familiale. Dans les deux cas restants, la zone d'influence de la famille est appelée « tour » : *giro dei Savelli* et *circuito dei Mattei*.

⁹⁸ J.-F. Chauvard, *La circulation des biens à Venise. Stratégies patrimoniales et marché immobilier (1600-1750)*, École française de Rome, Rome, 2005, p. 269.

Graphique 1 – Les toponymes mentionnés dans le *Giro e confini delli quattordici rioni della città di Roma*, XVII^e siècle (total : 200).



L'habitude de nommer des parties de la ville avec le nom de la famille dominante est confirmée également par le langage courant. Par exemple, les habitants de la Rome du XVI^e et XVII^e siècle continuent d'identifier sans doute la zone comprise entre via delle Botteghe Oscure et via dei Funari, dans le *rione* Sant'Angelo, à l'« *alli Mattei* », c'est-à-dire l'îlot de la famille Mattei (figure 5).

La figure 5 illustre l'îlot Mattei sur le plan de Giovanni Battista Nolli daté de 1748. L'îlot est flanqué par deux grandes rues qui ont eu un rôle central dans le renouvellement urbanistique de la Rome du pape Nicolas V (1447-1455) : la *via papalis*, parcourue par le pontife quand il se rend au Capitole lors des occasions officielles, et la *via mercatoria*. Comme l'indique le nom, cette dernière rue est un grand axe commercial : elle permet la circulation de produits qui proviennent de la mer et de la campagne et qui sont destinés aux marchés de Sant'Angelo in Pescaria, du Mercatello degli Ebrei et de Campo de' fiori. La famille Mattei, déjà implantée à Trastevere, de l'autre côté du fleuve, commence à cette époque à s'établir à Sant'Angelo, probablement dans le but de mieux profiter des échanges économiques qui y ont lieu.

Installés donc entre la *via papalis* et la *via mercatoria*, les Mattei inaugurent leur stratégie d'enracinement par l'achat d'immeubles (maisons et boutiques) et de jardins

potagers, à partir de 1473⁹⁹. Environ cinquante ans après, la famille est déjà la plus éminente du *rione* et l'une des plus importantes de la ville entière : en effet, la *Descriptio Urbis* dénombre 390 habitants dans le palais des frères Mattei. Au cours du siècle suivant, notamment dans la seconde moitié, grâce aux achats d'Asdrubale Mattei, la famille étend son patrimoine immobilier local, ainsi que sa prééminence. La stratégie d'acquisitions d'immeubles et de terrains avoisinants, selon un modèle de concentration topographique bien connu, vise à constituer une véritable *insula*, l'îlot Mattei. Comme on l'a vu à propos des tènements médiévaux, la structure insulaire permet de mieux contrôler l'espace du quartier et ses activités productives. Activités qui sont souvent menées par une même famille noble par le biais d'échanges continuels avec les habitants de l'îlot¹⁰⁰.

Ce type d'expansion et d'installation, que l'on peut qualifier d'« *a monte* », caractérisé par la concentration du patrimoine immobilier, est fortement lié aux impératifs relevant des activités économiques : le développement se fait par des ajouts occasionnels, sans essayer de se fondre dans le tissu urbain plus général et la morphologie des bâtiments. À la suite des changements vécus par la ville sous les pontificats de Paul III et Sixte Quint, les Mattei modifient graduellement la structure de l'îlot, en abandonnant le modèle médiéval. Ils recomposent l'*insula* selon le modèle du palais de la Renaissance, profondément intégré dans le plan urbain dans son ensemble, et au tracé des routes en particulier. Suivant le goût de l'époque et l'augmentation des exigences représentatives, la famille transforme son parc immobilier en construisant cours, fontaines et jardins là où se trouvent greniers, dépôts et boutiques. Les palais qui composent l'îlot sont bâtis à partir de 1541, lorsque Ludovico II entame la construction du palais Mattei de Paganica, auquel s'ajouteront, au cours des XVI^e et XVII^e siècles, le palais Mattei de Giove, le palais de Giacomo Mattei (renouvellement de la maison où les Mattei de Sant'Angelo sont à l'origine installés) et le palais d'Alessandro Mattei, actuellement appelé palais Caetani.

L'enracinement des Mattei dans le quartier Sant'Angelo est évident lorsqu'on interroge encore une fois les listes des officiers municipaux, analysées dans le chapitre III. On découvre ainsi que, sur un total de 402 offices obtenus par la famille Mattei entre 1550

⁹⁹ *Palazzo Mattei di Paganica e l'enciclopedia italiana*, Istituto dell'enciclopedia italiana Treccani, Roma 1996.

¹⁰⁰ On reviendra sur ces échanges au cours de la dernière partie de la thèse. Ils seront approfondis avec l'étude du cas de la famille Velli de Trastevere.

et 1650, 49,5 % sont des charges locales dans le *rione* Sant'Angelo, tandis que 34,8 % sont des offices obtenus par l'autre branche des Mattei, celle de Trastevere.

Tableau 10 – Distribution dans les *rioni* des offices municipaux de la famille Mattei, 1550-1650 (total 402)

<u>Rione</u>	<u>Nombre d'offices obtenus</u>
Sant'Angelo	199
Trastevere	140
Colonna	40
Ripa	9
Monti	5
Trevi	4
Regola	3
Campitelli	1
Pigna	1

La présence politique de la famille est particulièrement forte dans la seconde moitié du VI^e siècle et la première décennie du siècle suivant. Durant ces six décennies, les Mattei occupent chaque année au moins une des fonctions municipales du quartier, et souvent plusieurs au cours de la même année. Au total, ils couvrent 17,5 % des charges attribuées dans le *rione* Sant'Angelo sur la période 1550-1650; ce pourcentage augmente lorsqu'on considère la période 1550-1610, les Mattei obtenant alors 22,5 % des offices de quartier.

Les habitants de Rome appellent cette zone « *Li Mattei* », comme plusieurs sources l'attestent. Dans le livre de comptes des Formicini par exemple, les maisons possédées par la famille dans l'*insula* Mattei sont indiquées par la référence à son nom¹⁰¹. De même, les livres des plans de l'archiconfrérie du Gonfalone mentionnent la *contrada* « *a li Mattei* » aux XVI^e et XVII^e siècles, qui correspond aux palais et à l'actuelle place Mattei¹⁰² (numéro 1016 dans la figure 5). De la même façon, l'église de Santa Lucia alle Botteghe Oscure est appelée « *alli Mattei* ».

Le cas de la famille Mattei est sans doute l'un des plus remarquables avec celui des Cenci. On ne peut pas en conclure que la famille noble en pleine Renaissance et à l'âge baroque continue de dominer totalement l'espace environnant. Toutefois, l'usage de nommer des quartiers par le nom de la famille ne se limite pas aux Mattei et aux Cenci, et il ne s'arrête pas non plus avec la fin du Moyen Âge. Les *stati d'anime* témoignent la persistance du « *privatismo urbano* » par-delà les siècles. En effet, ils utilisent toujours,

¹⁰¹ ASR, *SS. Annunziata*, vol. 211.

¹⁰² U. Gnoli, *Topografia e toponomastica di Roma Medioevale e moderna*, Foligno, Edizioni dell'Arquata, 1984.

pour quelques paroisses, la division en îlots, dont certains sont appelés par le nom du principal palais ou de la famille y résidant. Ainsi, la paroisse de Santa Cecilia in Monte Giordano comporte en 1595 sept îlots¹⁰³, dont quatre prennent le nom de la famille ou du cardinal habitant dans le palais (*Isola degli Orsini*, *Isola degli Aldobrandini*, *Isola di Valdiniegra* et *Isola di Monsignor D'Avila e Monsignor Giusto*). L'emploi du mot « îlot », qui reflète la pratique de privatisation de l'espace urbain, est une habitude de longue durée, qui, à Rome, survit au moins jusqu'au milieu du XIX^e siècle. En 1801, le registre paroissial de San Carlo ai Catinari mentionne encore l'îlot Santacroce, qui fait partie du territoire de la paroisse ; en 1823, la paroisse de Sant'Eustachio est divisée en quatre îlots, qui tirent leur nom de quatre familles nobles (Giustiniani, Benigni, Lante et Melchiorri) ; enfin, en 1824, dans la paroisse de Sant'Ivo, on trouve l'îlot Negroni, où le palais du même nom est situé.

4.2. Îlots et « micro-îlots » à Santa Cecilia in Monte Giordano

Pour illustrer la présence de différents pouvoirs politiques au sein du tissu urbain, on se concentrera sur la paroisse de Santa Cecilia in Monte Giordano, qui se trouve dans le *riione* Ponte. En 1595, elle comprend les îlots suivants : 1. Orsini, 2. Aldobrandini, 3. Osteria della spada (Auberge de l'épée), 4. Santa Cecilia, 5. Valdiniegra, 6. Monseigneur D'Avila et monseigneur Giusto, 7. Rigattieri (Brocanteurs). Comme le graphique 2 le montre, les unités d'habitation qui forment les îlots sont aux mains de différents types de propriétaires. Tout d'abord, on peut repérer la présence de petites propriétés : il s'agit d'artisans et de *signori* (gentilshommes) dont les biens immobiliers ne dépassent jamais les trois unités, en comptant l'habitation personnelle. Ces propriétaires ne sont donc pas détenteurs de concentrations immobilières dans ces îlots, et par là même ils restent des figures mineurs. Ensuite, on trouve les institutions religieuses, qui, depuis le Moyen Âge, sont actives sur le marché immobilier romain. Dans cette paroisse, elles ne concentrent pas entre leurs mains des patrimoines de grande ampleur.

Les propriétaires les plus importants, ceux qui arrivent à posséder plusieurs immeubles contigus, et donc à constituer des « micro-îlots », sont assurément les cardinaux et les

¹⁰³ ASVR, *Parrocchia di Santa Cecilia in Monte Giordano*, Stati d'anime, 1595.

membres de la noblesse romaine. En premier lieu, on repère l'îlot Orsini qui est formé, pour plus de ses deux tiers, par le palais de la famille et ses dépendances. Dans une autre paroisse, un autre îlot Orsini, prénommé « îlot de monsieur Giovanni Antonio Orsini » est d'ailleurs mentionné en 1626. Cela n'est pas un hasard : la famille Orsini est en effet une très puissante lignée de barons, qui, encore au cours du XVI^e et au début du XVII^e siècle, essaie de garder une certaine autonomie vis-à-vis du pontife. Les nombreux procès contre les membres de cette famille, accusés souvent d'« *eccessi* », d'abus, un « vice » typiquement nobiliaire¹⁰⁴, en témoignent tout au long de la période susdite. Du reste, Monte Giordano est l'un des lieux de la ville le mieux contrôlé par les Orsini. Y trouver leur îlot n'est donc pas étonnant. De même, bien qu'ils ne suivent pas ce modèle de résidence accoutumé depuis des siècles, n'étant pas barons, les Aldobrandini sont, en étant de la famille du pape Clément VIII, né Ippolito Aldobrandini, au sommet de l'élite nobiliaire de Rome. Le *palazzetto* Aldobrandini a été fait bâtir au XVI^e siècle par Silvestro Aldobrandini, père du future pontife. C'est dans le *rione* Ponte que la famille obtient la plupart des charges municipales – bien que le Capitole ne soit pas la clé de voûte de leur ascension politique.

À côté de ces familles éminentes, on trouve des cardinaux qui donnent le nom à un îlot, l'îlot de *monsignor* D'Avila et de *monsignor* Giusto. Chacun y possède un parc immobilier concentré et assez large. Les immeubles de la famille D'Avila - une famille qui ne fait pas partie de l'ancienne noblesse romaine - sont situés non seulement dans l'îlot D'Avila-Giusto, mais aussi dans celui de l'*Osteria della Spada*. Les D'Avila obtiennent dans ce *rione*, dont ils sont élus *Caporioni* plusieurs fois, la plupart de leurs charges relevant du Capitole.

Tableau 11 – Distribution dans les *rioni* des offices municipaux de la famille D'Avila, 1565-1649

<i>Rione</i>	<u>Nombre d'offices obtenus</u>	<i>Rione</i>	<u>Nombre d'offices obtenus</u>
Ponte	35	Parione	2
Sant'Angelo	5	Sant'Eustachio	1
Campo Marzio	4	Regola	1
Colonna	3	Borgo	1
Campitelli	3	<i>Total</i>	55

¹⁰⁴ I. Fosi, *La giustizia del papa. Sudditi e tribunali nello Stato Pontificio in età moderna*, Rome-Bari, Laterza, 2007.

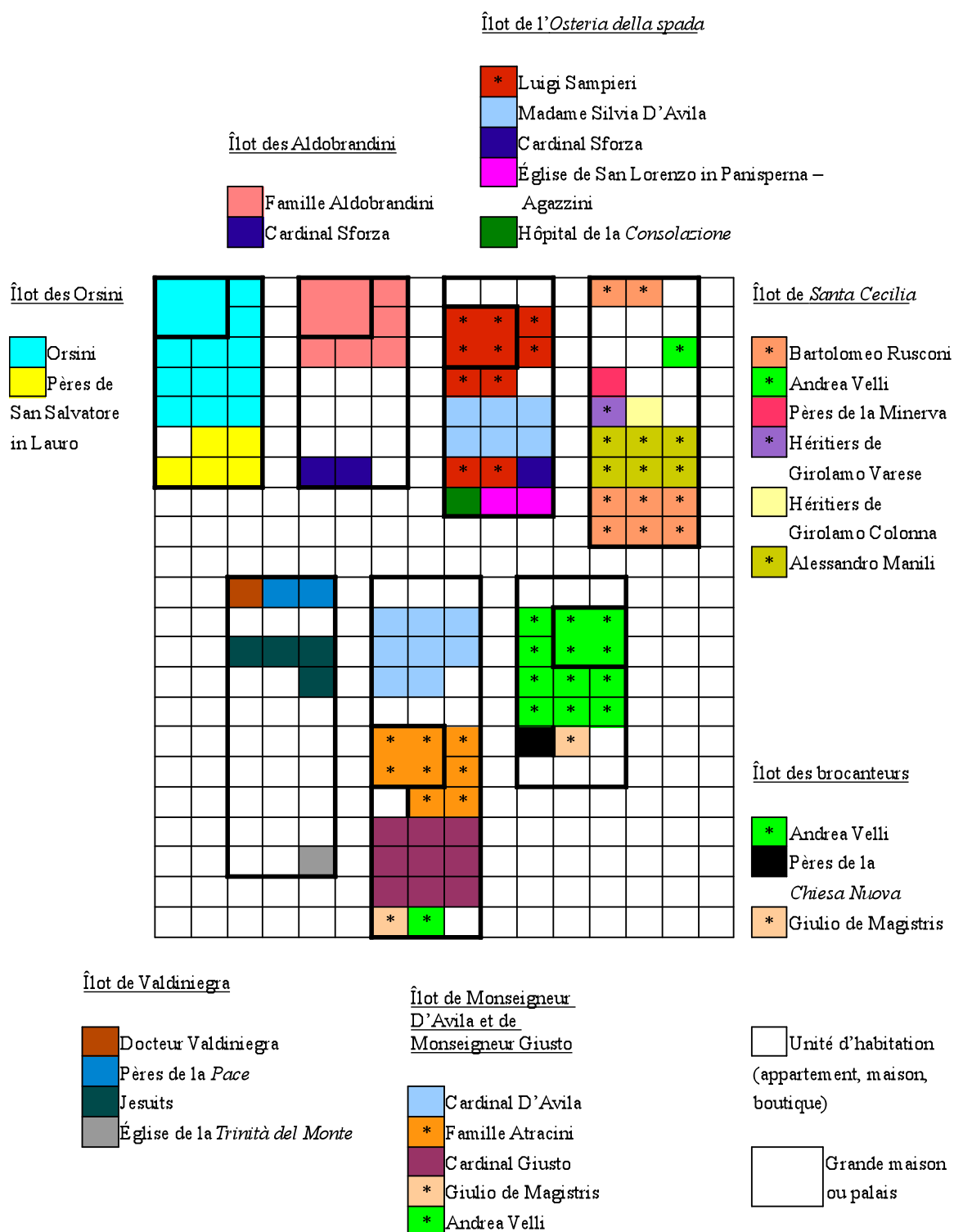
Les religieux n'ont pourtant pas le monopole de leur îlot puisque celui-ci comprend également les immeubles de la famille Atracini, dont d'ailleurs le palais où le cardinal Giusto réside. La famille Atracini était originaire de Macerata, et elle est représentée parmi les officiers du Capitole : Livio est élu conservateur en 1586 et Valerio est candidat à l'office de maître justicier en 1573. Giovanni Francesco sera ensuite nommé dix fois Conseiller entre 1617 et 1631.

Les Atracini conduisent au dernier groupe de propriétaires, à savoir les membres de la noblesse municipale, dont les propriétés sont indiquées dans le graphique 2 avec un astérisque. Il s'agit de gentilshommes plus ou moins habitués du Capitole, qui possèdent dans cette paroisse plusieurs immeubles dans le même îlot, contigus de surcroît. Dans les cas de Luigi Sampieri, d'Alessandro Manili, d'Andrea Velli et de Bartolomeo Rusconi, on peut donc parler de « micro-îlots ». Étant composé de « gentilshommes » qui sont élus au Capitole, ce dernier groupe est particulièrement intéressant. Il convient tout d'abord de préciser que Luigi Sampieri et Bartolomeo Rusconi sont élus représentants du *rione* Ponte, tandis qu'Alessandro Manili et Andrea Velli sont élu dans d'autres *rioni*. La famille Manili était une famille romaine d'origine juive, attestée au XVI^e et XVII^e siècle¹⁰⁵. Elle comptait parmi ses membres des marchands, des *curiales* et un « *physicus* ». Ils étaient installés à Sant'Eustachio, toutefois, au fil des années, Alessandro Manili augmente de façon remarquable son patrimoine immobilier à Monte Giordano. Le *stato d'anime* de 1615 mentionne neuf unités immobilières (maisons, appartements et boutiques), situées à côté de celles du cardinal Sforza, qui appartiennent à la famille Manili. Toutefois, Alessandro Manili n'obtient pas de charge locale ; son nom apparaît dans la rubrique des candidats à l'office de syndic des officiers du Capitole, en 1581 et 1583. Le cas d'Andrea Velli est différent, car il occupe des offices de quartier, mais jamais pour le *rione* Ponte. On a déjà mentionné les Velli à plusieurs reprises au chapitre III : ils sont la famille municipale la plus importante après les Velli (quant au nombre de charges obtenues). Divisés en deux branches, ils sont installés à Campitelli et à Trastevere, comme l'on verra dans la dernière partie de cette étude. Andrea Velli a une présence politique très intense et d'une longue durée, étant nommé trente-deux fois Conseiller, *Caporione* et Maréchal entre 1559 et 1597. Bien qu'il soit

¹⁰⁵ E. Bentivoglio, « Il palazzo di Orazio Manili a Roma di Francesco Peparelli e la famiglia Manili nei secoli XVI-XVII », dans *Quaderni del Dipartimento patrimonio architettonico e urbanistico*, 25-26 (2003), p. 77-89. Sur les Manili cf. aussi chapitre VIII.

un homme qui compte dans le quartier et qu’il en demeure un propriétaire important, Andrea a apparemment ses ressources politiques ailleurs que dans le *rione* Ponte.

Graphique 2 – Propriétaires d’immeubles dans les îlots de la paroisse de Santa Cecilia in Monte Giordano, 1595
 Source : ASVR, *Parrocchia di Santa Cecilia in Monte Giordano*, stati d’anime, 1595



Les cas de Bartolomeo Rusconi et de Luigi Sampieri soulignent, au contraire, le lien entre la propriété immobilière et la construction de la prééminence sociale dans le quartier. Bartolomeo Rusconi, milanais, qui possède huit unités immobilières dans l'îlot de Santa Cecilia, est élu Conseiller du *rione* Ponte en 1590; cinq ans après, le *stato d'anime* précise qu'il a 90 ans (!) et qu'il habite avec un cocher génois et deux domestiques. Son frère Baldassarre obtient des charges plus importantes, puisqu'il est élu *Caporione* de Ponte en 1585 et 1590. Il habite dans une des maisons qui forment le « micro-îlot » de Bartolomeo, avec sa femme, sa fille, deux domestiques et un neveu, fils de Domenico, qui sera à son tour élu *caporione* mais de Borgo (1587). Dans les autres maisons des Rusconi logent la veuve de Giovanni Rusconi, un parfumeur, un sculpteur sur bois et un écrivain.

Le cas des Sampieri est analogue. Leur « micro-îlot » se compose de sept maisons et d'une boutique. Dans un des immeubles, Luigi Sampieri habite aux côtés de son frère Giovanni Battista, de la femme (madame Vittoria Querro) et des enfants de ce dernier, ainsi que d'un dépensier, d'un cocher, de deux domestiques, d'une nourrice et d'une cuisinière. Les maisons sont louées à une équipe de sept porteurs, à un marchand de légumes, un aubergiste et deux veuves, alors que la boutique est louée à un autre marchand de légumes. Les Sampieri sont élus plusieurs fois aux charges municipales en tant que gentilshommes du *rione* Ponte: en 1591, Luigi Sampieri est nommé conservateur (bien que cela ne soit pas un office local, le nom de Luigi est suivi de la mention « du *rione* Ponte »), et son frère Giovanni Battista occupe la charge de *Caporione* de Ponte en 1606, 1607 et 1613. Cette position de prééminence dans le quartier sera conservée au cours des années suivantes, comme l'élection de Felice Sampieri à l'office de *Caporione* à Ponte en 1630 l'atteste.

Comme dernier cas, on citera celui de Giulio de Magistris. De même qu'Alessandro Manili, Giulio accroît son patrimoine immobilier à Monte Giordano pendant les premières années du XVII^e siècle: propriétaire de deux immeubles en 1595, il en possède deux de plus selon le *stato d'anime* de 1615. La carrière politique de Giulio de Magistris se déroule entièrement dans le *rione* Ponte, où il est élu quatre fois Conseiller en 1562, 1578, 1579 et 1606 et deux fois *Caporione* en 1588 et 1593. Enfin, son nom figure dans les listes de candidats à l'office de maître des rues en 1608 et 1612.

Le fait d'être propriétaire d'immeubles dans un quartier ne conduit donc visiblement pas, dans tous les cas, à être élu aux charges municipales locales. En effet, Andrea Velli

et Alessandro Manili, bien qu'ils possèdent tous les deux leur « micro-îlot » – au demeurant des ensembles immobiliers relativement étendus –, ne sont jamais élus dans le *rione* Ponte, tandis que les Rusconi, les Sampieri et même Giulio de Magistris, alors qu'il dispose d'un nombre moins élevé d'unités immobilières, obtiennent des charges au sein du *rione*. On peut par conséquent en conclure que la taille du patrimoine et la constitution d'un « micro-îlot » sont des conditions importantes, mais insuffisantes si elles ne s'accompagnent pas d'une résidence locale : en effet, Andrea Velli et Alessandro Manili n'habitent pas à Monte Giordano, alors que les autres, y résident. Un dernier exemple confirme cette hypothèse, celui de Domenico Attavanti, membre de la noblesse municipale, élu 13 fois *Caporione* et Conseiller de Monti entre 1600 et 1617. Le *stato d'anime* de San Martino ai Monti¹⁰⁶ montre que Domenico possède plusieurs immeubles autour de son palais situé à la « Madonna delli Monti » : une boutique louée à un marchand de légumes, un four, une auberge et une boutique d'épicier, tous donnés en location. Comme on peut le remarquer, ce sont des lieux clefs pour une société de l'Ancien Régime.

La pratique de la location est un élément qui contribue à la « mixité » sociale dans le tissu urbain¹⁰⁷ : en effet, dans les cas analysés ci-dessus, on voit que le « micro-îlot » est composé de plusieurs bâtiments, dont un est habité par le propriétaire et les autres sont donnés en location. Le *Caporione* vit donc à côté de ses locataires, dans un petit système de voisinage qui comprend des personnes de toute fortune et de tout niveau social. Pour se limiter à un seul exemple, la maison où Luigi Sampieri habite avec sa famille et ses domestiques semble être contiguë à celle où les porteurs résident. Mais cette « mixité » inclut également les couches les plus élevées de l'élite romaine. Comme on l'a vu, le cardinal Giusto est locataire de la famille Atracini ; de plus, on se souviendra que chaque palais héberge au rez-de-chaussée plusieurs boutiques d'artisans. Selon les cas, ce sont sans doute différentes facettes, différentes dimensions de l'inscription locale qui entrent en jeu pour contribuer à faire d'un homme un personnage important. Le patrimoine immobilier des Sampieri est loin de la grandeur de l'îlot Orsini. Posséder un « micro-îlot », bien que petit, est un des éléments qui facilite l'enracinement de l'élite municipale dans le quartier et la construction d'un pouvoir

¹⁰⁶ ASVR, *Parrocchia di San Martino ai Monti*, stati d'anime, 1621-1624.

¹⁰⁷ Cette mixité sociale dans les quartiers est relevée par Jean-François Chauvard dans la Venise du XVII^e et XVIII^e siècle. Chauvard, *La circulation des biens*, op. cit.

local. Il ne s'agit pas seulement du fait d'être propriétaire, quel que soit le nombre des maisons d'ailleurs : posséder des immeubles et habiter dans l'un d'eux signifie que l'on a des locataires et que l'on réside au milieu d'un système de voisinage dont on est, pour ainsi dire, le centre.

4.3. Un système de voisinage : les maisons des Cecchini

Dans la paroisse de San Biagio in Montecitorio¹⁰⁸, dans le *rione* Colonna, la famille Cecchini possède une série de maisons, appelées les « *case dei Cecchini* ». Il s'agit de trois immeubles, divisés chacun en plusieurs appartements, et d'une étable. Au total, les maisons des Cecchini hébergent en moyenne une trentaine de personnes chaque année, entre 1603 et 1655¹⁰⁹. Le temps de présence des locataires dans ces maisons est très variable, allant d'une année à une vingtaine d'années minimum¹¹⁰. Grâce à une analyse de certains ménages dans la longue durée, il est possible de repérer quelques indices, qui dénotent que les maisons des Cecchini formaient un système de voisinage, où les locataires étaient liés par des relations sociales.

Lorsque le registre paroissial recommence en 1632, on y trouve Grifone Pandolfi, menuisier de 42 ans, originaire de Todi, une ville de l'Ombrie. Il habite avec sa nièce Settimia, fille de son frère Sabatino qui est mort, et son mari Girolamo, ainsi qu'avec Vincenzo Rai, romain. Ces derniers sont définis comme *famuli*, ce qui peut laisser penser qu'ils sont employés comme garçons de Grifone. En 1634, Settimia et son mari ne sont plus recensés dans la maison de Grifone ; ils sont remplacés, pendant trois ans, par la famille De Santis (Vincenzo, sa femme Francesca, leurs enfants et Pellegrina Bartolini, veuve provenant de Senigallia). En 1637, les habitants de la maison Pandolfi changent encore lors de l'arrivée d'une autre nièce de Grifone, sœur de Settimia : Laura, veuve d'Agostino Forlicino. Ses enfants, Simone âgé de six ans et Caterina de seize, arrivent avec elle. Deux ans plus tard, en 1639, les De Santis partent (et ils disparaissent d'ailleurs du registre paroissial), de même que Vincenzo Rai. Il reviendra en 1642,

¹⁰⁸ ASVR, *Parrocchia di San Biagio in Montecitorio*, Stati d'anime, 1602-1694.

¹⁰⁹ Il faut préciser que les années allant de 1612 à 1631 sont absentes du *stato d'anime*. L'analyse est donc menée sur un total de 33 années (1603-1611 et 1632-1655).

¹¹⁰ Vingt années au minimum, car les locataires mentionnés pour la première fois en 1632 pouvaient également avoir résidé dans le complexe dans les années précédentes, qui malheureusement ne sont pas comprises dans le registre paroissial.

après ses noces avec Caterina Forlicino, l'arrière-petite-nièce de Grifone, célébrées le 18 mai 1641, dans l'église de San Biagio in Montecitorio¹¹¹. La même année, dans la maison de Grifone, on trouve Giovanni Battista Cremonini et Domenico Gennasino, romain, âgé de 26 ans. Leur rôle dans la maison n'est pas spécifié, mais l'on peut supposer qu'ils ont une fonction d'aide-domestique.

L'année suivante voit la mort de Grifone Pandolfi à l'âge de 54 ans. À la suite de cet événement, les habitants de la maison se réorganisent, tout en restant à l'intérieur des maisons des Cecchini. Dans la maison de Grifone continuent de résider Vincenzo Rai, désormais *pater familias*, sa femme Caterina, leur fille de six mois née entre-temps, Laura, sa belle-mère, et Simone, son beau-frère, de 12 ans. Par contre, Domenico Gennasino se marie avec Cecilia de Mattei, âgée de 22 ans, et part habiter dans un autre appartement d'une des maisons des Cecchini. Trois ans après, en 1645, il est dénombré avec sa famille et un garçon, ce qui signale son passage à la vie adulte et au statut de maître de boutique (il disparaît ensuite du *stato d'anime*).

En 1646, Pellegrina Bartolina, la veuve qui habitait avec Grifone en 1634, réapparaît, âgée maintenant de 75 ans, ainsi que Settimia Pandolfi, l'une des nièces. Elles vont habiter dans la même maison que les Rai, dans un des trois appartements qui la constituent. Elles ne sont pas les seules à retourner : un autre appartement est en effet occupé par Giovanni Battista Cremonini, qui, à 29 ans, habite avec sa fille de 14 mois, ayant probablement perdu sa femme. Enfin, en 1648, la dernière année où les Rai habitent dans les immeubles des Cecchini, dans la maison de Vincenzo et de sa femme sont également recensés Agostino Bartolini, vraisemblablement un fils de Pellegrina, sa femme et ses deux enfants.

La même année, Pellegrina et Settimia ont changé d'endroit et habitent dans une autre maison des Cecchini, où elles ont comme voisins les sœurs Carnevali, Livia et Prudenzia, âgées de 39 et 51 ans, ainsi que le mari de Livia, Tomasso del Dotto. Parmi les locataires des Cecchini, Livia et Prudenzia font figure d'« anciennes ». Recensées pour la première fois en 1632, elles sont les filles ou les sœurs d'un Giovanni Battista Carnevali, *Urbis procurator*, mort en 1618. Restées seules, les deux sœurs résident chez les Cecchini, avec personne d'autre à leurs côtés, sauf en 1634, lorsqu'elles hébergent la veuve Maddalena Balestra. Celle-ci constitue un excellent exemple de circulation à

¹¹¹ ASVR, *Parrocchia di San Biagio in Montecitorio*, Libro dei matrimoni, 1578-1694 (le volume contient également les enregistrements des décès et des baptêmes).

l'intérieur du voisinage des Cecchini : en 1632, elle habite chez Domenico Galletto et sa famille, l'année suivante, elle est hébergée dans la maison même de Grifone Pandolfi, mais dans un autre appartement, puis elle réside chez les sœurs Carnevali, pour enfin quitter la paroisse de San Biagio in Montecitorio. À l'exception de l'année 1634, Livia et Prudenzia habitent toujours seules, jusqu'en 1642, année où le mariage entre Livia et Tomasso del Dotto est célébré, le 2 mars, dans la paroisse.

Il faut remarquer que, en 1642, Prudenzia est recensée comme l'unique habitante de l'appartement, tandis que Livia et Tomasso sont absents. Quelles qu'en soient les raisons, les nouveaux mariés reviennent chez les Cecchini en 1643, et depuis cette date, les trois habitent ensemble durant les dix années qui vont suivre. En effet, en août 1653, Prudenzia meurt, « *virgo aetatis annorum septuaginta* ¹¹² »; Livia et Tomasso décident alors de quitter les maisons de Cecchini.

Il est intéressant de noter que Tomasso était déjà présent dans le *stato d'anime* avant même de se marier avec Livia Carnevali. Il s'agit donc d'un mariage entre deux habitants du « complexe » Cecchini qui, probablement, se sont connus parce qu'ils vivaient dans le même système de voisinage. En effet, entre 1638 et 1640, Tomasso habite dans le palais des Cecchini, où résident Carlo Eustachi et sa femme, Ortensia Cecchini. Il est vraisemblablement un gentilhomme de Carlo Eustachi, non seulement parce que son nom de famille est précisé et qu'il apparaît après celui des demoiselles, mais aussi parce que la fonction de « *servo* » n'est pas mentionnée, ce qui est rare dans le cas des domestiques.

Ortensia Cecchini est la fille de Flaminia D'Avila et de Giulio Cecchini. Celui-ci est membre d'une famille noble qui, comme beaucoup d'autres, compte en son sein un religieux et plusieurs officiers du Capitole. La carrière de Giulio commence en 1572 lorsqu'il est nommé maréchal du Campo Marzio; ensuite, entre 1587 et 1610, il est élu Conseiller des *rioni* Ripa (en 1587), Campitelli (en 1590, 1592, 1593 et 1602) et Campo Marzio (en 1610). Il est également candidat à l'office de syndic des officiers en 1600, à celui de syndic du peuple romain en 1602 et à celui de maître des rues en 1606. Le *rione* d'élection de Giulio Cecchini, et de sa famille en général, est donc bien Campo Marzio, comme le montre le tableau 12.

¹¹² *Ibidem*.

Tableau 12 – Distribution dans les *riioni* des offices municipaux de la famille Cecchini, 1554-1649

<u>Rione</u>	Nombre d'offices obtenus
Campo Marzio	49
Pigna	10
Colonna	9
Campitelli	6
Castello	3
Borgo	4
Sant'Angelo	2
Sant'Eustachio	1
Ripa	1
Trastevere	1
Monti	1
<i>Total</i>	87

Cette donnée confirme du reste ce qu'on a affirmé à propos de la nécessité de résider dans le *rione* afin de se garantir une prééminence sociale ainsi qu'une position politique : en effet, Giulio Cecchini ne s'installe qu'en 1611 dans le *rione* Colonna, où les « *case dei Cecchini* » se trouvent, alors qu'il obtient son dernier office capitulin en 1610, toujours pour le *rione* Campo Marzio, qui, d'ailleurs, est contigu à Colonna. On peut donc supposer qu'il arrive à San Biagio in Montecitorio dans le *rione* Colonna alors que sa carrière politique s'achève (et lorsqu'il est désormais assez âgé : il mourra en 1622).

Restée veuve, Flaminia continue de résider dans le palais familial avec ses deux filles, Ortensia et Porzia, jusqu'à sa mort en 1634. Deux ans plus tard, le palais est habité par Onofrio Margani, mari de Porzia Cecchini (il ne s'agit pas de la même Porzia, mais de la fille d'Angelo Cecchini et de Paola Bellomo). Pour Onofrio, ce n'est pas la première fois qu'il habite dans la paroisse de San Biagio in Montecitorio : il y avait résidé de 1604 à 1607, aux alentours de ses six ans. Par la suite, les Margani avaient continué à habiter dans le *rione* Colonna, comme les élections à l'office de *Caporione* de Fabio, le père d'Onofrio, le témoignent (en 1608 et 1613). Toutefois, le passage des Margani dans le voisinage des Cecchini est de très courte durée : déjà l'année suivante, en 1637, ils ne sont plus recensés, et le palais est habité par Ortensia Cecchini, fille de feu Giulio et de Flaminia D'Avila, mariée avec Carlo Eustachi. Ils s'installent dans le palais, suivis d'un nombre variable, mais toujours assez réduit, de demoiselles et de gentilshommes (six au maximum), dont Tomasso del Dotto à partir de 1638. Silla de Afflicti, belle-mère d'Ortensia, réside avec eux.

Carlo Eustachi, napolitain, âgé de 26 ans en 1636, entame lui aussi une carrière politique, après son arrivée dans le voisinage des Cecchini. En 1639, il est élu conservateur ; en 1641 et 1643, il est nommé *Caporione* dans les *rioni* Campo Marzio et Borgo. Enfin, en 1648, il obtient l'office de *Caporione* de son *rione*, Colonna. En 1654, le curé de San Biagio in Montecitorio note à côté de son nom la mention « *maestro di camera* » de Francesco Mایدالchini¹¹³, un puissant cardinal. Cet indice peut expliquer la variété des quartiers d'élection et la rapidité d'ascension caractérisant la carrière municipale de Carlo Eustachi, qui, probablement, a d'autres atouts à jouer que l'enracinement local. En effet, le cas de Carlo Eustachi pose des problèmes, car on sait par le registre paroissial que, à partir de 1637, il réside de façon permanente dans le palais des Cecchini, dans le *rione* Colonna. Comment peut-il être élu *Caporione* dans d'autres quartiers ? L'explication se trouve probablement dans le fait que la condition de la résidence pour accéder à la charge pouvait dans certains cas être négligée. Cela ne contredit pas la thèse avancée au cours de ce travail. En effet, on suggère que l'enracinement local, et la prééminence sociale qui en découle, est l'un des éléments qui permet l'accès au pouvoir municipal. Il s'agit d'un modèle de « conquête » du pouvoir parmi de nombreux autres : certaines familles ont une présence stable et ancienne dans un quartier (voir l'exemple des Mattei), et on peut donc supposer que, pour elles, le rapport avec le tissu social est un atout, une condition fondamentale, que ce soit pour parvenir au Capitole ou pour conserver la position politique qu'elles ont atteinte. Mais, surtout dans une ville comme Rome, l'aristocratie se compose de plusieurs couches (il suffit de penser à l'opposition entre l'ancienne noblesse romaine et les *curiales*), or, le modèle de l'enracinement local n'est sans doute pas valable dans tous les cas. Bien que cette recherche se focalise sur ce modèle, il est opportun de prendre en compte que les stratégies possibles sont multiples suivant les ressources dont la famille dispose (propriété immobilière, argent, relation avec le pape et les cardinaux, etc.). Quant à Carlo Eustachi, comme on le verra par la suite, il est en relation avec le cardinal Mایدالchini ; en outre, il est napolitain, et il vient probablement d'arriver à Rome lorsqu'il s'installe chez les Cecchini, sa carrière commençant tout de suite après. On peut donc aisément comprendre que l'enracinement local n'est pas la carte que Carlo

¹¹³ Francesco Mایدالchini, devenu cardinal en 1647 grâce à sa tante Olimpia Mایدالchini (surnommée la Pimpaccia), conseillère du pape, réalise une carrière qui le conduira à avoir le privilège d'inaugurer le jubilé de 1650.

Eustachi a choisi de jouer.

On est parti de la maison du menuisier Grifone Pandolfi et on est arrivés au puissant cardinal Moidalchini; le tour dans le voisinage des Cecchini peut se conclure ici. Les quelques cas illustrés dans les pages qui précèdent décrivent les maisons des Cecchini comme un système de voisinage, dont les habitants sont engagés dans un jeu relations sociales. Certains ménages changent plusieurs fois de configuration : certains habitants quittent les lieux, quelques autres arrivent, d'autres réapparaissent après des années d'absence. On rencontre la veuve Maddalena qui se fait héberger un an dans une maison, un an dans une autre; on a vu le cas de Tomasso del Dotto, qui se marie avec une voisine. Ces indices suggèrent l'existence d'une solidarité au sein de ce système de voisinage : les maisons des Cecchini peuvent ainsi être considérées comme des prolongements éloignés des systèmes résidentiels qu'on a analysés au cours du chapitre IV.

La position de la famille propriétaire – dans ce cas, les Cecchini – au sein du système de voisinage formé par ses immeubles pourrait être mieux appréhendée au moyen d'une recherche nominative, ce qui sera fait dans la dernière partie de cette thèse lorsque le cas de la famille Velli sera étudié plus en détail. Toutefois, pour l'instant, un témoignage au procès contre Francesco Cenci en 1594 aide à avoir une idée de la prééminence que, parfois, le propriétaire du complexe immobilier peut avoir auprès de ses locataires. Il s'agit d'une déclaration faite par Clemente Rai (un parent de Vincenzo ?), romain, fabricant de brides et locataire de Francesco Cenci.

La maison où j'habite, je la loue au *signor* Francesco Cenci (...), cela fait trois ans que j'y habite et je paie 15 écus chaque année (...), et quand je paie, il me fait le reçu. Je ne rentre jamais dans son palais, sauf quand je vais chercher l'eau à la fontaine, ensuite je retourne chez moi. En ce moment, il vient souvent chez moi, car il y fait bâtir un grenier et il vient pour voir les travaux. (...) Depuis que Francesco habite dans cette maison [le palais à la Dogana], je peux affirmer que je ne crois pas être rentré plus de deux fois dans l'appartement du susdit *signor* Francesco pour lui porter le loyer.

Le *signor* Francesco Cenci, je le connais depuis plus de sept ans. Une fois, quand il habitait à largo dei Cenci, et moi à la douane dans ses maisons, mon père m'a envoyé lui porter le loyer, et c'est ainsi que je l'ai connu. De plus, il venait très souvent dans les alentours de ma maison pour encaisser les loyers de ses locataires, et mon père me le montrait en me disant : « Lui, c'est le *signor* Francesco », et c'est comme ça que je l'ai connu (...). Le

susdit Francesco a une étable dans le palais où il habite, et l'étable est sous la maison où je réside¹¹⁴.

Malgré la prudence qu'il est nécessaire d'adopter lorsqu'on utilise une source judiciaire¹¹⁵, Clemente Rai décrit une relation assez étroite entre Francesco et ses locataires. De la même façon qu'Andrea de Cortona, Clemente Rai va chercher l'eau à la fontaine : on peut donc supposer que c'est un usage répandu dans tout le voisinage de Francesco Cenci. Ce noble fournit, encore à la fin du XVI^e siècle, le bien essentiel qu'est l'eau : il se rend chez eux pour encaisser les loyers ou les locataires vont au palais pour le payer, il fait faire des travaux dans des parties de son complexe et il va fréquemment en vérifier l'avancement. Clemente qui, au moment du procès, habite sur l'étable de Francesco, réside dans ce voisinage depuis sept ans, et son père depuis plus longtemps encore. Le témoignage laisse penser qu'il a changé de maison tout en restant dans le « quartier » de Francesco. C'est son père qui le lui a montré la première fois en disant « *Lui, c'est le signor Francesco* », pour que Clemente sache reconnaître qui est le maître du voisinage où ils habitent.

On a déjà décrit la famille Cenci comme l'une des plus attachées au modèle résidentiel du tènement (bien qu'il faille prendre en considération que, au moment du procès, Francesco n'habite plus au Monte dei Cenci, mais dans un palais à la douane). On ne peut sans doute pas envisager que ce modèle s'applique dans tous les cas : l'enracinement local, comme on l'a vu à propos de Carlo Eustachi, n'est pas toujours la voie que la famille suit pour accéder au pouvoir. Et pourtant, les relations qui lient le propriétaire aux habitants du palais et de son voisinage – à savoir les membres de la *familia* et les locataires – semblent souvent aller au-delà du simple rapport propriétaire-locataire. En tant que représentants d'un pouvoir local, nobles et cardinaux agissent comme des protecteurs, des médiateurs dont les bons offices sont indispensables, surtout lorsqu'on doit faire face à la justice.

¹¹⁴ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 43, Cenci.

¹¹⁵ Dans ce cas, Francesco Cenci est accusé de sodomie, qu'il aurait pratiquée, entre autres, avec le témoin. Il faut tenir compte du fait que les deux hommes ont probablement des rapports plus étroits que la seule relation locataire-propriétaire ; d'ailleurs, il faut surtout considérer que le témoin a intérêt à diminuer l'importance de ces rapports en décrivant la relation le plus superficiellement possible. Sur le problème de l'utilisation des sources judiciaires, voir T. V. Cohen et E. S. Cohen, *Words and Deeds in Renaissance Rome: Trials before the Papal Magistrates*, Toronto, University of Toronto Press, 1993 ; C. Ginzburg, *Le sabbat des sorcières*, Paris, Gallimard, 1992 ; Id., *Il filo e le tracce. Vero, falso, finto*, Milan, Feltrinelli, 2006.

Figures

Figure 1 – Le vestibule du palais Barberini, *rione* Trevi, XVII^e siècle.



Figure 2 – Le plan du palais Altemps (*rione* Ponte, XVI^e-XVII^e siècles).



Figure 3 – Le palais Alberini, *rione* Ponte, XVI^e siècle.



Figure 4 – Le palais Ferrajoli-Del Bufalo, *rione* Colonna, XVII^e siècle.



Figure 5 – La zone appelée « *Li Mattei* », dans le plan de Rome de Giovanni Battista Nolli, 1748.



Les bâtiments entourés correspondent aux palais et aux places de la famille.

997 – palais Mattei de Paganica.

1004 – palais Mattei de Giove.

1005 – palais d’Alessandro Mattei (actuellement palais Caetani. À l’époque du plan (1748), il était appelé palais Negroni).

1006 – palais Mattei de Paganica.

1007 – place Paganica.

1016 – place Mattei.

Chapitre VI

L'exercice du pouvoir personnel

Dans ce chapitre, qui a pour sujet l'exercice du pouvoir personnel, l'accent est mis sur l'autorité d'un individu et le pouvoir officiel, deux éléments qui sont associés l'un à l'autre. En effet, il n'existe pas un pouvoir effectif sans une autorité pour ainsi dire informelle. Afin que l'élite se constitue en tant que telle, elle doit disposer de quelque chose de plus que la charge obtenue, à savoir une autorité réelle, effective, reconnue sur un territoire et par la population qui y vit. À partir de Marshall Sahlins – comme on l'a vu -, les anthropologues ont souvent utilisé le modèle du *big man* pour décrire l'homme central dans une communauté ; bien que dépourvu de charges officielles, celui-ci gère et distribue des ressources différentes parmi les membres de sa clientèle.¹ Il s'agit donc de l'entrepreneur, qui est actif dans des situations de pouvoir informel, acquis et gardé grâce à son rôle d'intermédiaire². La caractéristique principale du *big man*, comme il a été souligné plus haut, est son manque de pouvoir officiel.

Dans la Rome moderne, toutefois, comme on l'a déjà montré, l'attribution des offices locaux s'effectue sur la base de la notoriété personnelle. En effet, pour pouvoir être candidat au Capitole, il faut impérativement être un homme connu, quelqu'un dont

¹ M. D. Sahlins, « Poor Man, Rich Man, Big-Man, Chief : Political Types in Melanesia and Polynesia », dans *Comparative Studies in Society and History*, 5 (1963), p. 285-303. Sur le modèle du *big man* voir M. van Bakel, R. R. Hagesteijn, P. van de Velde (éd.), *Private Politics. A Multi-Disciplinary Approach to Big-Man Systems*, Leiden, E. J. Brill, 1986.

² F. Barth (éd.), *The role of the entrepreneur in social change in Northern Norway*, Bergen, Universitetsforlaget, 1963.

l'autorité sera reconnue de tous, même avant l'obtention d'un pouvoir officiel. On constatera au cours de ce chapitre que l'autorité consiste en grande partie à agir en tant que *broker*, c'est-à-dire en tant qu'intermédiaire dans l'accès aux ressources. Cela est vrai pour toute la noblesse, et constitue l'un des aspects fondamentaux pour la conquête et la sauvegarde d'une réelle autorité, prémisses et condition nécessaires pour l'obtention du pouvoir officiel et des charges. On utilisera ainsi le modèle du *big man* mais aussi de la relation patron/client légèrement réadaptée. Cette dernière a souvent été pensée en terme de *patron/broker/client*, mais il semble souvent difficile de distinguer nettement les deux premiers rôles : un gentilhomme romain peut agir en tant qu'intermédiaire lorsqu'il recommande une personne auprès d'une autre, mais il est directement un patron lorsqu'il gère l'accès aux ressources - par exemple, celles du quartier où il est élu. On laissera donc de côté la division entre patron et *broker* pour on concentrer sur l'exercice du pouvoir personnel en tant que médiation entre les couches « inférieures » et les ressources.

Il n'est pas inutile d'insister, à ce propos, sur le fait que le recours à cette médiation est l'une des possibilités qui se présentent aux habitants de Rome ; on n'entend pas ici décrire un cadre où les élites soient toutes-puissantes et toujours indispensables à la vie des couches « inférieures ». Au contraire, il s'agit d'une option parmi d'autres. Dans certaines circonstances, le choix est presque nécessaire, comme dans le cas de la justice ; mais en ce qui concerne la recherche d'un travail, l'option peut être précieuse sans être indispensable pour autant. Il faut toujours avoir à l'esprit le fait que les individus sont insérés dans des réseaux sociaux larges et variés : ils ont ainsi la capacité de choisir ou de s'adresser en cas de besoin et selon les besoins (un noble peut facilement faire une recommandation, mais il peut difficilement ouvrir les portes d'une corporation ; un voisin peut être un témoin fiable, mais n'aidera pas en cas de difficultés économiques, etc.)

Avoir recours à la médiation d'un puissant (local ou non) implique toujours un rapport personnel entre celui qui demande et celui qui donne, même dans le cas où cette relation existe grâce à la présence d'un tiers, le *broker*. La vie politique moderne est fortement marquée par les relations personnelles, à tous les degrés de la hiérarchie. Cela a été particulièrement mis en évidence dans le cas des cours des villes européennes. En ce qui concerne Rome, le regard a été porté sur la cour pontificale, dont les mécanismes ont été étudiés sous l'angle du patronage. Dans ce chapitre, on constatera que la

personnalisation de la politique ne s'arrête pas à l'espace curial, mais que le recours à l'intervention d'un puissant est une pratique normale – et prévue – pour toute la population de Rome, sans distinction de classe.

Les études sociologiques, menées autour du concept de patronage, ont souvent souligné la fonction de protection exercée par le patron vis-à-vis de ses clients. Dans la Rome moderne, cette attitude prend souvent la forme d'une recommandation : celle-ci est requise essentiellement en cas de problème avec la justice, mais elle peut l'être également pour l'accès à un emploi particulièrement recherché ou pour d'autres enjeux. Avoir recours au soutien d'un noble représente un avantage considérable ; il peut apporter son aide dans différentes occasions telles que la recherche d'un travail, l'entrée dans un couvent ou la location d'un terrain. L'absence d'un État central a été interprétée comme la raison principale de la nécessité d'une protection particulière que l'on recherche auprès d'un patron. Les politiques informelles se développeraient là où le pouvoir central laisse un espace vide. Cependant, à Rome, dans la pratique judiciaire moderne, l'implication d'un protecteur est prévue ; elle est un élément indispensable à la résolution des litiges. Cette implication a pour enjeux la réputation même du noble, comme on le montrera par la suite ; il est donc difficile d'imaginer, dans ces circonstances, qu'il n'existe aucune relation personnelle entre protecteur et protégé.

En ce qui concerne le pouvoir local, l'affirmation de sa propre autorité dans un quartier n'est pas toujours une opération linéaire, sans obstacle, surtout pour les individus qui ne font pas partie des grandes familles – les individus dont l'autorité acquise n'est pas liée à leur appartenance directe à une maisonnée célèbre. Les conflits de juridictions sont fréquents ; ils éclatent surtout autour de l'ordre public, dont la gestion dans le quartier est revendiquée par différents acteurs. Après la recommandation et la gestion de l'accès aux ressources, on analysera l'utilisation de la violence dans le but d'affirmer l'autorité personnelle.

Puis, on se concentrera sur une autre base de fondement du pouvoir local qui est l'exercice de la charité. Grâce à l'exemple de l'hôpital et confrérie de Santa Maria de la Consolazione, on verra que charité et participation à la vie associative constituent autant d'éléments qui se prêtent à renforcer l'autorité locale.

Au cours de ce chapitre, les sources suivantes sont les principales parmi celles qui ont été utilisées : suppliques au pape, lettres de garantie, procès, congrégation de la

compagnie de Santa Maria della Consolazione. Toutes ces sources se trouvent dans l'*Archivio di Stato* de Rome. Les suppliques au pape font partie du fond du tribunal criminel du Gouverneur de Rome – actes divers de chancellerie³. Ces lettres étaient adressées au pape par ses sujets ; elles représentaient le dernier espoir d'obtenir une faveur, la grâce, une aide dans des contextes très divers⁴. On utilisera cette source, et en particulier les volumes des années 1594 à 1624, pour mettre en lumière l'existence de mécanismes de recommandation et leur diffusion, dans toutes les couches de la population de Rome. Dans plusieurs lettres, en effet, on peut trouver l'indication « recommandé par », ou d'autres traces de l'implication des protecteurs, qui étaient souvent des cardinaux ou des familles féodales, et plus rarement des membres de l'élite capitoline.

Les lettres de garanties (*lettere di garanzia*) se trouvent parmi les volumes qui constituent la *Miscellanea famiglie*, un fonds qui réunit des documents divers concernant de nombreuses familles romaines. Suivant l'importance de la famille et la quantité de sources, certaines maisonnières sont « titulaires » d'un volume entier, alors que d'autres partagent un seul volume à plusieurs. Dans ces livres, on trouve des documents très variés : comptes, actes judiciaires, lettres de tout type, testament, listes de créiteurs, inventaires, etc. Et parmi eux, les lettres de garanties. Comme on le verra par la suite, ces lettres étaient nécessaires en cas de litiges entre deux personnes. Il s'agit de documents par lesquels le noble – souvent un membre de l'élite municipale – se portait garant pour l'accusé ; il donnait sa parole que celui-ci ne porterait plus préjudice à celui qui avait déposé une plainte. En effet, leur nom est « *fede di non offendere* », « promesse de ne pas offenser ». Sur la foi de cette lettre, l'accusé pouvait être pardonné, mais en contrepartie, il se plaçait sous le contrôle de son protecteur ; celui-ci donnait sa parole et sa garantie sur son honneur de gentilhomme.

Les procès du tribunal criminel du Gouverneur seront utilisés tout au long du chapitre comme la seule source effectivement capable de mettre en lumière certaines pratiques jamais explicitées ailleurs, ainsi que la manière dont elles étaient reçues. Les procès

³ Archivio di Stato di Roma (dorénavant : ASR), *Tribunale criminale del Governatore*, Atti vari di cancelleria.

⁴ Sur la justice du pape voir I. Fosi, *La giustizia del papa. Sudditi e tribunali nello Stato Pontificio in età moderna*, Rome, Laterza, 2007. Sulle suppliche si veda C. Belloni, C. Nubola (éds.), *Suppliche al pontefice. Diocesi di Trento 1513-1565*, Bologne, Il Mulino, 2006 ; C. Nubola, A. Würigler (éds.), *Forme della comunicazione politica in Europa nei secoli XV-XVIII. Suppliche, gravamina, lettere*, Bologne, Il Mulino, 2004.

seront plus particulièrement utilisés dans la partie relative aux conflits d'autorité entre les différents pouvoirs dans le quartier. Il s'agira d'instances en justice sélectionnées sur la base du fait qu'ils impliquent de *Caporioni*.

Enfin, en ce qui concerne la section consacrée à la charité, on aura recours au fonds de l'Hôpital de la Consolazione. Il s'agit d'un fonds consistant, comprenant tous les documents relatifs à la gestion de l'hôpital et de la compagnie religieuse. On se limitera à utiliser les livres des congrégations⁵, pour les années 1559-1642⁶, dans l'intention de trouver des traces de la présence de l'élite municipale dans cette confrérie, dont l'église se situait dans la proximité immédiate du Capitole.

1. Appuis et « puissantes faveurs ». Les voies de la justice

Dans l'Italie moderne, la recommandation fait partie d'un langage politique qui ne concerne pas seulement les élites, mais également les couches « inférieures » de la société. Plusieurs études ont été consacrées au clientélisme et au langage de l'amitié et du patronage, analysés notamment à partir des correspondances entre nobles, cardinaux et officiers de l'État⁷. Le caractère rhétorique de ce langage a été mis en évidence, ainsi que l'existence de règles – non dites, mais tout aussi contraignantes – dans le choix des formules à employer.

Dans la société moderne, la pratique de la recommandation ne fait pas l'objet d'un jugement moral ni d'un mépris social ; en effet, elle n'est n'y contredit pas l'égalité de principe des citoyens garantie par l'État. Les concepts de public et privé à l'époque moderne ne sont pas les mêmes qu'aujourd'hui, et les liens personnels ont une place

⁵ ASR, *Ospedale de la Consolazione*, Congregazioni e decreti.

⁶ Le choix des années a été fait afin de pouvoir comparer la liste des membres de la compagnie avec la liste des officiers du Capitole (1550-1650), présentée et analysée au cours du chapitre III.

⁷ Sur les clientèles à Rome voir R. Ago, *Carriere e clientele nella Roma barocca*, Rome/Bari, Laterza, 1990 ; I. Fosi, *All'ombra dei Barberini. Fedeltà e servizio nella Roma barocca*, Rome, Bulzoni, 1990 ; W. Reinhard, « Amici e creature. Micropolitica della curia romana nel XVII secolo », dans *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, 2 (2001), p. 59-78. Sur le langage du patronage voir N. Bazzano, « 'A Vostra Eccellenza di buon cuore mi offero et raccomando'. Il linguaggio della politica attraverso il carteggio di Marco Antonio Colonna (1556-77) », dans M. A. Visceglia (éd.), *La nobiltà romana. Profili istituzionali e pratiche sociali*, Rome, Carocci, 2001, p. 133-164 ; J. Boutier, « Adresser ses vœux au grand-duc. Pratiques épistolaires entre recherche de la grâce et expression de la fidélité dans l'Italie du XVII^e siècle », dans J. Boutier, S. Landi, O. Rouchon (éds.), *La politique par correspondance. Les usages politiques de la lettre en Italie, XIV^e-XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 249-274 ; P. D. McLean, « A frame analysis of favor seeking in the Renaissance : Agency, Networks, and political culture », dans *The American Journal of Sociology*, 104 (1998), p. 51-91.

reconnue dans la politique d'Ancien Régime. C'est pourquoi le clientélisme et la recommandation ont été définis non seulement comme des pratiques normales et acceptées, mais compris comme la façon même dont les institutions fonctionnaient⁸. Il est donc difficile d'imaginer que ces règles soient limitées aux élites de la société, parce qu'elles seraient les plus impliquées dans la sphère politique⁹. En effet, bien qu'elles ne nous aient pu laisser des témoignages comparables aux correspondances nobiliaires, les couches « inférieures » partagent avec l'ensemble de la société une familiarité avec la culture du clientélisme et de la recommandation. Elles aussi ont recours aux liens personnels, parce que cela est l'usage courant, non seulement pour ce qui concerne la « haute » politique, les hauteurs de la cour pontificale, mais aussi pour des relations et des besoins tout à fait quotidiens. Cela peut se produire dans le cas où elles sont mises en cause devant la justice.

On rencontre de nombreuses traces de ces usages dans les suppliques adressées au pape par ses sujets. Comme on le verra plus tard, elles portent des signes – explicite ou non – de l'intervention plus ou moins directe d'un noble ou d'un autre puissant. Parfois, elles mentionnent directement qui est le protecteur du postulant, en notant sur le verso de la page « Recommandé par » (« *Raccomandato da* »), suivi du nom du patron. Dans ce cas, il s'agit d'un signe certain de l'implication du noble, et de son engagement pour la bonne résolution du cas. Évidemment, cet engagement suppose un lien personnel existant entre protégé et protecteur. Le cas est assez commun chez des nobles qui interviennent pour aider leurs serviteurs, les membres de leur *familia*, dont les problèmes judiciaires ne conviennent pas à une politique de prestige. En voici un exemple : en 1598, Fenizia Arcioni, « *gentille dame romaine* », membre d'une famille de la noblesse municipale, adresse une supplique au pape pour que son fils Curzio ne soit pas puni, pour avoir blessé Vincenzo Buongiorno. Pour renforcer sa demande,

⁸ A. Molho, « Patronage and the State in Early Modern Italy », dans A. Maczak (éd.), *Klientelysteme im Europa der frühen Neuzeit*, Munich, R. Oldenbourg, 1988, p. 233 -242 ; L. Nussdorfer, « Il 'popolo romano' e i papi : la vita politica della capitale religiosa », dans *Storia d'Italia. Annali 16. Roma, la città del papa*, Turin, Einaudi, 2000, p. 241-260.

⁹ L'étude des Kent sur la Florence de la Renaissance met en évidence l'existence d'un lien de patronage entre les élites et la population. Toutefois, elle se limite à considérer cette relation en ce qui concerne la fiscalité et les impôts, le patron étant à même de procurer des exemptions fiscaux à ses clients. Au cours de ce chapitre, on démontrera que la relation *patron-client* entre membres des élites et couches « inférieures » concerne beaucoup plus d'aspects de la vie quotidienne. D. V. Kent, F. W. Kent, *Neighbours and neighbourhood in Renaissance Florence : the district of the Red Lion in the fifteenth century*, Locust Valley, N. Y., Augustin, 1982.

Fenzia obtient la recommandation du Cardinal Montalto¹⁰. Voici encore le cas de Giovanni Scala, cocher de Monseigneur Grimaldi ; détenteur d'un couteau, arme interdite, il est arrêté par la police, mais il est « garanti » par le prélat¹¹. Le cardinal Sforza, pour protéger le domestique de son majordome, ne se limite pas à recommander le postulant ; il écrit directement au pape, en lui demandant de libérer Marcantonio Barozzi, lui aussi arrêté pour d'une épée illégalement portée¹².

Dans d'autres cas, l'intervention du patron n'est pas directe : son nom est simplement évoqué dans la supplique par le postulant, sans aucune « autorisation », et dans l'espoir que l'association entre les deux noms produise l'effet attendu. Il faut donc essayer de se présenter en tant que personne ayant des liens avec quelqu'un de bien placé dans la hiérarchie des pouvoirs et dans l'échelle sociale. Ainsi, Vittoria se définit comme « *pauvre veuve de Claudio, jardinier du pape Sixte V* », lorsqu'elle demande une aide financière afin de payer les frais soutenus pour soigner sa fille, blessée par le fils de Bartolomeo de Castel Durante¹³. En suppliant le pape, Giovanni Tommaso Nobilione met, lui, en évidence ses liens personnels avec le cardinal Spinello - dont il se dit le serviteur ; c'est grâce à ses bons soins qu'il affirme n'être pas mort de faim pendant sa vie misérable¹⁴.

Être au service d'un noble ou d'un cardinal, comme l'on a vu dans le chapitre V, est une condition souvent temporaire. Néanmoins, à l'occasion d'une supplique, les postulants se définissent comme serviteurs de tel ou tel autre puissant, comme si celle-ci représentait la caractéristique principale de leur statut. Dans la plupart des cas, ils ont été au service de la personne indiquée pour de courtes périodes, souvent n'excédant pas quelques mois ; et pourtant Achille Iacobello, septuagénaire, se définit uniquement « *domestique du feu cardinal Orsini*¹⁵ » ; Ferdinando Buontempi se présente en tant qu'ancien fermier d'Onofrio Santacroce¹⁶ et Pompilia, « *pauvre vieille, et veuve* », demande la recommandation de Costanza Barberini, en lui rappelant qu'elle « *a été nourrice de monsieur le Prince Aldobrandini, et aussi à votre service*¹⁷ ». Elle demande

¹⁰ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Atti vari di cancelleria, vol. 90 (1594-1599), 1598.

¹¹ *Ibidem*, vol. 96, 1622.

¹² *Ibidem*, vol. 90, 1598.

¹³ Petite ville proche de Urbino, dans les Marches.

¹⁴ *Ibidem*, vol. 92, 1605.

¹⁵ *Ibidem*, vol. 90, 1599.

¹⁶ *Ibidem*, vol. 92, 1605.

¹⁷ *Ibidem*, vol. 96, 1624.

à Costanza Barberini de l'aider à obtenir la grâce pour son fils condamné à mort, en la suppliant de « *s'interposer avec son autorité* » (« *interporsi con la sua autorità* »).

En tant qu'ancien domestique ou que personne qui a rendu des services, le postulant peut faire peser cette qualification dans la supplique adressée à un cardinal ou même au pape. Tous les types de liens avec le « haut » peuvent être mobilisés. C'est ce que fait en 1622 une veuve romaine, Cassandra Bonazzina, qui demande à pouvoir couvrir un escalier de sa maison ; celui-ci est contigu aux prisons de Corte Savella ; à chaque passage, elle et les autres habitants de la maison sont exposées aux regards et aux insultes des détenus. Pour obtenir l'autorisation de couvrir l'escalier, Cassandra fait peser dans sa supplique les liens de son feu mari, en soulignant qu'« *il a servi pendant tout le pontificat du pape Paul V, prédécesseur de Votre Béatitude, en tant que mesureur, sans jamais en être payé*¹⁸ ». On retrouve la même rhétorique chez par Domenico Gioacchini da Monterotondo, qui raconte ses péripéties¹⁹ ; il demande à être libéré de prison « *puisque'il [le postulant²⁰] a servi longtemps le Saint-Siège, comme l'on peut vérifier grâce aux passeports et aux lettres de références*²¹ ».

Parfois les suppliques ne sont pas adressées au pape, mais aux membres de familles féodales, dont le postulant est, et se présente comme, le vassal. Il s'agit donc de personnes qui habitent dans les domaines des familles nobles et pour lesquelles le seigneur féodal représente un point de référence incontournable. Ainsi Laura Balzarano, « *pauvre veuve avec deux fils* », s'adresse directement à Luca de Massimi²², dont elle se définit vassalle²³. A ce propos, la supplique de Antonio del Mercante habitant de Vicovaro, fief des Orsini depuis le XIII^e siècle, mérite d'être mentionnée. Antonio s'adresse à Giovan Battista Orsini, « *maître et seigneur* », dont il se dit « *serviteur et vassal* ». Il lui écrit parce qu'il a été « *dérangé* » par le Gouverneur de Rome, lors de

¹⁸ *Ibidem*, vol. 96, 1622.

¹⁹ Domenico s'est enfui de Rome 9 ans auparavant, après avoir blessé quelqu'un avec une arquebuse. À Avignon, il a été soldat du pape. Entre temps, sa mère cherche à le faire rentrer, en lui procurant un garant pour obtenir la paix et la rémission des accusations. Une fois revenu à Rome, sur le chemin pour aller à la compagnie de San Lorenzo in Lucina, qui avait accepté de le protéger, il est arrêté et mené en prison.

²⁰ Dans les suppliques, l'usage courant est de parler de soi en troisième personne.

²¹ L'expression utilisée dans le texte est « *lettere di benservito* ». La lettre de *benservito* était un document attestant les qualités d'un employé, délivré par l'employeur à la fin du service.

²² La famille Massimi acquiert son patrimoine féodal au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle. Il comprenait des villages tels que Arsoli, Roccasecca, Pisterzo et Prossedi, dont la postulante est une habitante.

²³ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Atti vari di cancelleria, vol. 90, 1597.

son passage à Vicovaro ; à cette occasion, il portait son poignard avec lui²⁴. En s'appuyant sur les conflits de juridictions qui caractérisaient souvent l'action des différentes autorités de l'État pontifical, Antonio fait appel à son « *maître et seigneur* » pour résoudre un problème avec la justice de Rome. Il est bien conscient ainsi que le fief est un domaine de la famille Orsini ; celle-ci ne manquera de faire valoir ses droits juridictionnels.

Serviteurs et « vassaux » ne sont pas les seuls à jouir de la protection des nobles et cardinaux, ni à utiliser leurs noms comme références. Les artisans sont aussi postulants ; ils ont fait appel à quelques seigneurs pour lesquels ils ont travaillé. Comme on a pu le constater dans le précédent chapitre, bien que les artisans ne fassent pas partie de la *familia*, on peut raisonnablement supposer que des relations préférentielles existaient entre le noble et les boutiques et commerces dont il était clients - proche du palais ou non. Au cours d'un procès daté de 1628, on trouve un témoignage explicite à ce propos. Lors de l'interrogatoire mené par le Gouverneur de Rome, l'épicier²⁵ Bartolomeo Fregotto, accusé d'avoir agressé l'un de ses collègues, explique qu'ayant reçu la convocation à se présenter au tribunal, il est tout de suite allé en discuter avec don Silvio, majordome d'un noble romain. Pourquoi Bartolomeo est-il lié à ce noble ? Il affirme tout simplement qu'il est client de sa boutique – « *parce que je suis fournisseur de la maison de Son Excellence pour l'huile et d'autres produits de mon épicerie* » ; ainsi, grâce à son rôle de fournisseur de la maison, l'épicier s'adresse au noble (et en particulier à son majordome²⁶) pour obtenir qu'il agisse en tant que médiateur vis-à-vis du Gouverneur. Et en effet, Bartolomeo obtient le résultat souhaité : don Silvio se rend au Tribunal du Gouverneur pour s'enquérir de la demande ; la semaine suivante, il convoque l'accusateur et obtient la paix et donc la rémission des accusations²⁷.

Craignant un procès, Bartolomeo s'adresse à un protecteur, qui détient un pouvoir alternatif par rapport à celui du Gouverneur ; un pouvoir pour ainsi dire informel, auquel il peut s'adresser grâce aux liens personnels qu'il a établis avec lui. Et ces relations ont

²⁴ *Ibidem*, vol. 92, 1602.

²⁵ Il s'agit d'un *pizzicagnolo*. Dans la boutique du *pizzicagnolo* on trouvait des produits alimentaires assez variés, tels que le fromage, les œufs, charcuterie et poisson séché, olives, beurre. Il ne faut pas le confondre avec le *speziale*, le pharmacien de l'époque moderne.

²⁶ Parfois le postulant est recommandé non par un noble, mais par son majordome, qui évidemment jouit du prestige et de l'influence de son seigneur. Ainsi en 1605 Vittorio, garçon du maréchal-ferrant du pape, est recommandé par le maître d'étable, ayant été accusé d'agression. ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Atti vari di cancelleria, vol. 90, 1605.

²⁷ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, 1629, vol. 238.

été créées à partir de son métier. On trouve des cas semblables dans les suppliques suivantes : Giovanni Battista Antifassi, qui se définit « *garçon du boucher de Olimpia Aldobrandini* », ne vise pas jusqu'à la puissante femme, mais se contente de postuler auprès du *cavaliere* Giannotto Ceparelli, pour qu'il « *daigne par charité de le tenir pour recommandé et de lui accorder la grâce de le favoriser avec Monseigneur Révérend Gouverneur* »²⁸. Et Filomena Gordina, déclarant avoir été bâtonnée par un policier, se présente au pape en tant que « *collarara [fabricante de colliers] de la famille du Prince cardinal de Savoie* »²⁹.

L'intervention des nobles et des cardinaux dans les voies de la justice peut aussi fonctionner dans le sens contraire : si elle peut faire libérer de prison, elle peut aussi faire incarcérer ou commuer une peine. Antonio de Montecompatri³⁰, coupable d'avoir violé une femme et blessé par les frères de la victime, « *fut mené en prison à Rome par le cardinal Sant'Eusebio, agent du duc Altemps. Il resta à Rome 4 mois, et ensuite fut enfin condamné aux galères par volonté du susdit duc son maître* »³¹. Il s'agit ici d'un délit qui s'est produit dans un fief ; il n'est donc pas étonnant que le duc Altemps puisse intervenir dans les voies de la justice romaine afin de décider du destin d'un de ses vassaux.

Néanmoins, cet usage est répandu même lorsqu'il ne s'agit pas de juridictions féodales, mais de la justice romaine « normale ». Parfois les arrêts, ainsi que les libérations de prisonniers, se font *ad instantiam*, selon la volonté de quelqu'un. Ainsi, Mario Mattei en 1609, « *se contente que Ottavio et Pietro soient libérés de prison, où ils sont pour ma volonté et initiative suite à de dommages et insultes faits dans mon jardin* »³². Et le cardinal San Clemente en 1555 écrit au Gouverneur pour lui demander de libérer, sous caution, Pietro Buzzari de Benevento, emprisonné pour une gifle³³. Dans d'autres cas, l'intervention du protecteur consiste à représenter auprès du tribunal la personne accusée. Un autre des Mattei, Ciriaco, en 1603, promet au Gouverneur de représenter Lucia, domestique de sa fille Erminia, dans un procès concernant Onofrio Santacroce³⁴.

²⁸ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Atti vari di cancelleria, vol. 92, 1603.

²⁹ *Ibidem*, vol. 96, 1624.

³⁰ Les Altemps achètent le château de Monte Compatri de la famille Colonna en 1574 ; en 1613 le fief est vendu au cardinal Scipione Borghese.

³¹ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Atti vari di cancelleria, vol. 92, 1604.

³² ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 108, Mattei.

³³ *Ibidem*, vol. 50, San Clemente.

³⁴ *Ibidem*, vol. 108, Mattei.

Souvent, il s'agit de membres de la *familia* : en 1562 Alberico Cybo Malaspina s'engage comme représentant, auprès du tribunal du Gouverneur, de son maître d'étable Gaspare et de son cocher Pietro³⁵.

En 1566, lors d'un procès, Ascanio Caffarelli décrit de façon claire les différents passages de la recommandation d'un prisonnier³⁶.

Je ne connais pas ce jeune [le prisonnier] et je ne sais pas qui c'est. Il y a quelque temps, par l'intermédiaire du *cavaliere* Annibale Caro³⁷ j'ai recommandé un prisonnier, dont me parla un prêtre que j'avais connu chez le cardinal Farnese. Il faisait le bouffon et il était pédant, et lorsqu'on s'est croisé au Pellegrino³⁸, je lui demandai pourquoi le jeune était en prison ; il me répondit qu'il y était pour vol (...). J'en parlais alors au susdit *cavaliere* Caro, qui ne voulut même pas en discuter. Le prêtre me déranga deux ou trois fois encore en me demandant, au nom de Dieu, de le recommander. Une fois je rencontrai le susdit *cavaliere* à Santa Fiora ; je lui en parlai, afin qu'il se renseigne auprès de *Vostra Signoria* [le Gouverneur de Rome] sur le délit commis par le jeune ; lui me répondit qu'il le ferait très volontiers. Ensuite, deux jours après, je rencontrai encore le *cavaliere* et il me dit qu'il avait parlé avec *Vostra Signoria* et que vous lui aviez dit que le jeune était en prison pour sodomie.

Dans ce cas, le noble romain est impliqué dans un mécanisme assez complexe ; en premier lieu, il a affaire au prisonnier, puis après être passé par plusieurs intermédiaires, il rencontre enfin « *Vostra Signoria* », le Gouverneur de Rome. Cela requiert ainsi l'intervention de plusieurs personnes : un prêtre, le cardinal Farnese, le *cavaliere* Caro et Ascanio Caffarelli. Ce mécanisme de recommandation, qui s'effectue en plusieurs étapes, explique pour quelle raison la distinction entre patrons et *brokers* ne on est pas utile ; les rôles changent, suivant la situation³⁹.

L'avantage de pouvoir disposer de l'aide d'un puissant est souligné dans certaines suppliques, où le postulant se plaint de conséquences négatives ; il ressent une profonde injustice lorsque ses agresseurs sont libérés. Ainsi, en 1598, Giovanni Battista Regolo s'adresse au pape pour se plaindre de l'iniquité qu'il a subie. Il raconte avoir été agressé par trois membres de la *familia* de Luca Massimi – le majordome, le cocher et le solliciteur –, qui ont essayé de le tuer en le frappant à la tête. Des trois agresseurs, un

³⁵ *Ibidem*, vol. 50, Cybo.

³⁶ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, 1566, n. 111.

³⁷ Annibal Caro fut le secrétaire de Pier Luigi Farnese en 1543-1547, et de Alessandro Francese en 1548-1563. En 1555, grâce à la médiation des cardinaux Ranuccio et Alessandro Farnese, il devint *cavaliere* de San Giovanni di Gerusalemme.

³⁸ Via del Pellegrino, entre les *rioni* Regola et Parione.

³⁹ J. Boissevain, « Patronage in Sicily », dans *Man*, 1 (1966), p. 18-33.

seul (Marco) a été conduit en prison.

Et maintenant le postulant entend que les susdits Alessandro et Lione [les deux autres agresseurs] vont s'en sortir en négociant, sans se préoccuper de moi ; et Marco a déjà été remis en liberté, bien qu'il ait été condamné aux galères. Et cela parce qu'eux, ils bénéficient de forts appuis et de puissantes faveurs, alors que le pauvre postulant n'a rien de son côté, excepté Dieu et Votre Seigneurie⁴⁰.

Lorsqu'on ne dispose pas de « faveurs puissantes », il n'existe plus qu'une solution, avoir recours au pape, soit pour en obtenir sa grâce, soit pour faire connaître les injustices subies. La même référence à l'intervention de protecteurs, qui ont altéré la balance de la justice résonne, presque dans les mêmes mots, dans la supplique de Fulvio Tonio de Cerreto⁴¹. Son frère a été tué par Lellante Arducci, qui, pour ce crime, a été condamné à mort ; mais ensuite,

(...) Grâce à de puissantes faveurs, la peine a été commuée de la mort aux galères perpétuelles. Il y a deux ans environ, il a été mené à Civitavecchia, et là-bas il n'a jamais ramé, mais cela n'est pas tout. En fait, grâce à ses appuis, il fut traité par les ministres comme un Gentilhomme, en restant tout simplement à la chaîne avec tous ses comforts, et il fut transféré d'une galère à l'autre, sans bouger du port lors de la navigation.

Si ce type d'intervention est considéré comme une injustice, il l'est seulement parce que le postulant affirme ne pas avoir, à son tour, le soutien d'un protecteur. Le rôle de l'intermédiaire, qui recommande ou qui décide directement de la peine à attribuer, n'est pas seulement pleinement accepté comme usage commun, mais aussi prévu par les pratiques de justice quotidiennes. On a pu le constater précédemment dans le cas de Bartolomeo Fregotto, qui fournit son protecteur en huile ; pour régler un litige, l'arbitrage et la parole d'un illustre médiateur sont indispensables.

2. Le poids de la parole : garanties et honneur

L'intervention d'un personnage illustre comme arbitre dans un litige est un usage

⁴⁰ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Atti vari di cancelleria, vol. 90, 1598.

⁴¹ *Ibidem*, vol. 96, 1620. Plusieurs Cerreto existent en Italie; il est donc impossible, faute d'autres éléments, de savoir de quel village il s'agit.

commun, dont le but est de garantir à la partie offensée que l'accusé ne lui nuira plus, et en obtenir ainsi le pardon. Cette absolution est la condition nécessaire pour la rémission des accusations, de la part des autorités judiciaires qui ont entamé les poursuites⁴². Il s'agit d'une procédure normale, « *qui convient à tout chrétien* », comme Francesco Baldrati de Ravenne la définit⁴³. Coupable d'avoir provoqué une bagarre, il a été exilé par le Gouverneur de Rome ; pour pouvoir rentrer chez lui, il affirme avoir toujours cherché, en vain, le pardon de l'autre partie et le consensus à la paix. Mais il ne l'a jamais obtenu, « *bien que gentilshommes, prélats et d'autres religieux soient intervenus, comme il se convient à tout chrétien*⁴⁴ »

Pour obtenir le pardon de la partie offensée, la médiation du noble consiste à produire une certification, appelée « *fede di non offendere* » (« promesse/garantie de ne pas offenser »). Il s'agit d'une lettre, adressée au Gouverneur de Rome, dans laquelle le noble déclare que telle personne ne nuira plus à telle autre ; le noble s'en porte garant, en prenant à sa charge la responsabilité de la bonne conduite de l'individu impliqué dans la querelle. Si la personne garantie dérangeait encore la partie offensée, le noble se déclare prêt à adopter les mesures nécessaires à la sauvegarde de son honneur. Soit un exemple. En 1595, le noble Andrea Velli, du *rione* Campitelli, se porte garant pour un arquebusier vis-à-vis d'une femme, donna Isabella, de la ville de Ferrare.

Par la présente lettre, je soussigné, promets et donne ma parole et garantie à Monseigneur *Illustrissimo*, le Gouverneur de Rome, que Giovanni Matteo Bartolotti, arquebusier, n'offensera ni ne fera offenser, ni par ses mots ni par ses gestes, madame Isabella ferraraise, résidente à Rome, puisque cela il me l'a promis et il m'en a donné sa parole. Dans le cas où il ferait le contraire encore, il sera nommé infâme et traître, et moi, pour faire justice, je prendrai ces mesures qui conviennent à qui je suis (...).

« *À qui je suis* », c'est-à-dire à un gentilhomme, dont la parole ne saurait pas être remise en question par la mauvaise conduite d'un protégé. Pour le noble, il s'agit de défendre son propre honneur, une sorte de capital mis en jeu. La parole donnée par le gentilhomme a un poids directement lié à l'honneur qui correspond à son statut social. Dans les lettres de garantie dont on dispose, pour rappeler qu'ils sont bien à même de

⁴² Sur les usages liés au pardon voir O. Niccoli, *Perdonare. Idee, pratiche, rituali in Italia tra Cinque e Seicento*, Rome, Laterza, 2007.

⁴³ « (...) *come conviene ad ogni christiano* », ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Atti vari di cancelleria, vol. 96, 1618.

⁴⁴ *Ibidem*.

garantir quelqu'un vis-à-vis de la justice du Gouverneur, les nobles font donc référence, soit à leur condition de gentilshommes, soit à leur honneur. Le protégé, s'il manque à sa parole, menacera l'honneur du noble ; pour la maintenir, ce dernier devra prendre ses distances avec l'action commise, en punissant le coupable. Comme on l'a déjà fait observer précédemment, ce type de documents se retrouve dans les fonds de nombreuses familles ; cela d'ailleurs témoigne de la diffusion de cette pratique. Si dans les suppliques au pape, le protecteur ou intermédiaire est de préférence un cardinal ou un seigneur féodal, les lettres de garantie sont le plus souvent écrites, par des membres de la noblesse municipale ; il s'agit des familles Cenci, Massimi, Mattei, Velli, etc., dont on est familiers depuis le chapitre III.

Qui sont les personnes dont ces nobles se portent garants ? Il s'agit tout d'abord, de membres de leur entourage proche, tels que les domestiques ou les locataires. Dans ce cas, la parole du noble est encore plus fiable, car le garant connaît bien le garanti. Ainsi Gaspare Cenci, en 1598, peut promettre que Mauro da Pignano, son fermier dans le *casale* Falcognano, « *n'abusera pas de l'arquebuse dans la campagne, et on le promettons pour 50 écus* ⁴⁵ ». Ascanio Del Bufalo se porte garant pour deux de ses locataires d'un casale, en affirmant : « *je les connais et je les considère des hommes honnêtes et je n'ai jamais entendu rien de mal de leur part* ⁴⁶ ».

Le choix de garantir et donner sa parole est fait par le noble, notamment en faveur des couches les moins élevées ; l'intervention du puissant résout souvent des conflits entre artisans ou commerçants. De cela, on trouve de nombreux exemples dans le dossier de la famille Massimi ⁴⁷. En 1597, Luca de Massimi se porte garant de Gaspare Furlano vis-à-vis du *ciambellaro* (pâtissier, spécialisé en brioches) Marcantonio, provençal originaire de Nice ⁴⁸ ; deux ans plus tard, Pompeo de Massimi procède de la même façon pour Francesco Palmero, pour qu'il soit pardonné par Antonio aubergiste ⁴⁹. Et en 1605, le noble Massimo de Massimi, s'implique dans un conflit éclaté entre des porteurs compatriotes, provenant de la Valteline, en prenant le parti de l'un d'entre eux.

Je soussigné, promets et donne ma parole à *monsignor* le Gouverneur, que Lorenzo de Tugnardei, porteur de la Valteline, n'offensera ni par ses gestes

⁴⁵ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 43, Cenci, 24 mars 1598.

⁴⁶ *Ibidem*, vol. 66, Del Bufalo, 12 novembre 1581.

⁴⁷ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 107, Massimi.

⁴⁸ *Ibidem*, 23 janvier 1597.

⁴⁹ *Ibidem*, 15 mai 1599.

ni par ses mots Bartolomeo de Boni de la Valteline ; Lorenzo Ferola, Giovanni del Cane et Antonio alias il Moretto, sont tous porteurs de la Valteline. S'il fait le contraire, je promets de prendre les mesures qui conviennent au chevalier d'honneur, que je suis⁵⁰.

Un dernier exemple est celui de la garantie assurée par Andrea Velli, en 1598, en faveur de Domenico Matteuccio, débardeur du port ; celui-ci promet de ne plus offenser Giuseppe, cordonnier⁵¹. Il s'agit donc de milieux assez éloignés, quant au statut social, de celui de la noblesse municipale : aubergistes, porteurs, ouvriers du port, et ainsi de suite. Toutefois, les couches « populaires » ne sont pas les seules à réclamer la garantie et de la parole d'un noble. Des membres de l'aristocratie, peuvent, eux aussi, avoir besoin de l'intervention de l'un de leurs pairs, dans le but de résoudre un problème judiciaire. Andrea Velli, déjà garant du débardeur de port, en 1561 « *promet sa foi* » au Gouverneur de Rome en faveur du *cavaliere* Andrea Bartolacci Ridolfi de Todi, en Ombrie ; il affirme qu'il ne nuira plus à son compatriote Mambrino Carraci. Andrea Velli déclare connaître le *cavaliere*, et l'estimer « *bon gentilhomme* » : pour cela, il affirme qu'il le punira s'il ne tient pas parole.

On comprend mieux maintenant que le recours à l'arbitrage d'un protecteur n'est pas une question de classe ; il s'agit plutôt d'une pratique où l'on constate que les promesses faites par l'offenseur de ne plus réitérer ses méfaits, doivent être impérativement renforcées et « validées » par une personne réputée digne de foi. Si l'appartenance de classe semble ne pas compter pour celui qui demande la garantie, en revanche, elle est essentielle pour le garant ; en effet, pour être considéré *a priori* digne de foi, respectable et homme d'honneur, il est indispensable de faire partie de la noblesse. Cela n'est pas seulement dû aux valeurs et aux représentations liées au concept d'aristocratie en tant qu'élite, mais également au fait que le noble représente effectivement un pouvoir alternatif. Un pouvoir capable de gérer l'offenseur grâce aux liens qu'il entretient avec lui : il est clair que l'enjeu pour celui qui demande la garantie n'est pas seulement d'être « *nommé infâme et traître* », comme on l'écrit Andrea Velli, mais aussi, et surtout, de perdre l'appui de son protecteur⁵². En cela, le système juridique officiel montre de s'appuyer sur les pratiques sociales : loin d'être une

⁵⁰ *Ibidem*, 25 mai 1605.

⁵¹ *Ibidem*, 23 octobre 1598.

⁵² Il serait intéressant de connaître quelle était la capacité de punition dont le noble disposait dans ces cas. La source ici analysée, malheureusement, ne permet pas de répondre à cette question.

déformation ou une « maladie » du système, le patronage est inscrit dans la façon même dont les institutions marchent.

3. L'accès aux ressources

L'intervention du médiateur ne se limite pas à la protection en cas de problèmes avec la justice, mais elle se révèle aussi extrêmement précieuse dans l'accès aux ressources urbaines. Bien que ce concept soit très large, on se concentrera dans cette section sur la recherche d'un travail, la location de biens immobiliers et l'admission dans les hôpitaux et les couvents. Comme on l'a mentionné plus haut, les seules études qui se sont intéressées aux relations patron-client à l'époque moderne se sont limitées à considérer le lien existant en tant que moyen, pour le premier d'acquérir son pouvoir, et pour le second d'obtenir des exemptions fiscales. Mais, si on réfléchit bien, ce type de relation on apparaît bien plus puissant et résolutoire ; le besoin d'un protecteur et de son appui est loin de se limiter aux problèmes fiscaux.

Le rôle du médiateur est essentiel dans la recherche d'un travail. Toutefois, il faut préciser qu'il ne s'agit pas toujours d'un noble ; la recherche d'un emploi est souvent favorisée par celui qui met en contact l'offre et la demande ; cette personne fait, la plupart du temps, partie du même milieu que le demandeur d'emploi. Le modèle le plus répandu est celui de l'utilisation d'un lien personnel pour accéder à la ressource travail ; dans une minorité de cas, il s'agit d'un lien avec un noble. En effet, si les nobles ont des relations plus étroites avec les cours de justice et des institutions tels que les hôpitaux et les couvents, en ce qui concerne le travail, cela dépend fortement du type de la qualification recherchée. Pour exercer un métier, il est plus utile de compter sur l'expérience d'une personne « en interne » que de disposer de l'appui d'un cardinal, puisqu'il est évident que chacun a ses propres compétences. Dans cette recherche, portant sur les liens entre patronage et pouvoir politique, on se limitera à considérer les cas, où l'intermédiaire est un noble.

L'aide d'un noble peut se révéler précieuse dans deux situations particulières : les emplois les plus prestigieux – les charges d'officiers publics, par exemple – ou ceux qui concernent directement la vie aristocratique – domestiques et d'autres membres de la *familia*. On a déjà fait référence à l'implication des nobles dans la recherche d'un

emploi, menée par les domestiques, grâce au témoignage d'Ascanio Caffarelli, mentionné au chapitre V. On donne ici quelques exemples de recherche d'emplois prestigieux. En 1598, Gaspare Alfano supplie le pape de le recommander auprès du Gouverneur de Rome afin qu'il obtienne le poste d'adjoint notaire dans le tribunal criminel. Il déclare avoir déjà « *servi* » dans ce tribunal, comme le gentilhomme Bartoletto peut le confirmer⁵³. Gaspare utilise donc dans sa requête une sorte de référence ; elle pourra, à son tour, soutenir la recommandation, dans le but d'être choisi pour le poste. Ainsi Francesco Saoli, qui, en 1624, aspire au poste d'adjoint *fiscale*⁵⁴, supplie le pape de le considérer en tant que candidat ; il met en avant ses compétences et sa « *bonne relation* »⁵⁵. Et, surtout, la recommandation du Monseigneur le *Datarario*⁵⁶, notée sur le verso de la page.

Dans le prochain chapitre, on reviendra de manière approfondie sur la location de biens immobiliers. Pour l'instant, il importe de préciser que l'implication d'un noble peut prendre la forme de la « *sicurtà* » ; il s'agit d'une sorte d'assurance, utilisée dans plusieurs types de transaction, notamment celles où des paiements sont prévus. Dans le cas de la location, celui qui donnait la « *sicurtà* » se portait, encore une fois, en garant ; il assumait la responsabilité du locataire vis-à-vis du propriétaire du bien loué. Si un gentilhomme constitue un excellent donneur de « *sicurtà* », pour les raisons déjà mentionnées, tout le monde ne pouvait pas disposer de ce type de recommandation, car la garantie était recherchée à l'intérieur de son propre réseau social. Encore une fois, les liens mobilisés pour accéder aux ressources pouvaient varier d'un cas à l'autre, mais en général, on a vu, et on verra encore, que les points de contact entre noblesse et couches « inférieures » étaient nombreux ; l'intervention d'un protecteur n'était pas un atout réservé à quelques privilégiés. Dans le cas des employés des nobles, les réseaux sociaux comprenaient invariablement au moins un illustre gentilhomme (ou, mieux encore, cardinal), ce qui facilitait la vie de façon remarquable. Ainsi, le vigneron Cecco de Sinalunga⁵⁷, qui réside avec sa femme dans la Villa Ruffina du cardinal de Vercelli⁵⁸,

⁵³ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Atti vari di cancelleria, vol. 90, 1598.

⁵⁴ Le *sostituto fiscale* du pape, avec le *fiscal général*, s'occupait des questions fiscales auprès des tribunaux romains, et des procès criminels auprès de la congrégation des évêques et du clergé régulier.

⁵⁵ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Atti vari di cancelleria, vol. 96, 1624. Par « *buona relazione* » Francesco Saoli entend probablement les relations avec des protecteurs.

⁵⁶ Le *Datarario* est le président de la *Dataria*, le bureau de la Curie pontificale compétant en matière de bénéfices, dispenses et octrois.

⁵⁷ Sinalunga : actuellement commune de la province de Sienne, dans la région Toscane.

⁵⁸ Vercelli : ville dans le Piémont.

ayant besoin de prendre en location des vignes près de Ponte Milvio, rend visite au cardinal à Rome pour obtenir de lui sa « *sicurtà* »⁵⁹.

La noblesse de Rome semble avoir été très accessible à ceux qui la sollicitaient ainsi : même des hommes vivant dans la ville depuis très peu de temps réussissaient à obtenir une recommandation. On peut le vérifier grâce aux registres des personnes admises dans l'Hôpital des pauvres de San Sisto⁶⁰. Pour avoir accès à l'institution caritative, les candidats devaient passer une sélection ; elle consistait en un interrogatoire notamment sur les activités pratiquées, les lieux de résidence et la date d'arrivée à Rome (il s'agissait de non-Romains dans la presque totalité des cas).

Les informations enregistrées changent suivant la main qui les recueille ; pendant une courte période, comprise entre septembre 1653 et juin 1654, on trouve de façon régulière l'indication de la personne qui recommande le candidat. L'usage de la recommandation étant très courant, on pourrait penser que, dans les autres cas, cette indication n'a pas été enregistrée, mais qu'a dû exister⁶¹. Le tableau 1 dénombre les personnes recommandées et leurs protecteurs, ainsi que le métier exercé.

⁵⁹ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, 1582, vol. 177.

⁶⁰ L'Hôpital de San Sisto, un hospice destiné à héberger les pauvres de la ville, avait été fondé en 1596 par Sixte V, par la promulgation de la bulle *Quamvis infirma*. Au début du XVIII^e siècle, Clément XI (pape en 1700-1721) réunit dans le nouveau complexe de San Michele (fondé autour de 1686 pour les enfants pauvres) les pauvres du Latran et de San Sisto. Pour cette raison, les registres des pauvres de San Sisto font partie du fonds dénommé *Ospizio Apostolico di San Michele*, conservé à l'Archivio di stato di Roma.

⁶¹ Une autre hypothèse pourrait être celle d'une augmentation exceptionnelle de candidats au cours de ces dix mois. Cela signifierait une vague d'appauvrissement, concentrée dans cette période : San Sisto n'est pas l'hôpital de malades, mais plutôt un asile, un hospice pour les pauvres ; ce n'est pas en raison de la diffusion d'une maladie que le nombre de candidats augmenterait directement (mais de façon indirecte, en raison de la mort des proches, par exemple).

Tableau 1 – Recommandations pour être admis à l'hôpital de San Sisto (1653-1654)⁶²

<u>Nom</u>	<u>Métier</u>	<u>Recommandé par</u>
Cesare Bonfiglioli	Cocher	Olimpia Panfili
Giovanni Caputo	Jardinier et vigneron	Cardinal Fiorenzola
Giovanni Cioppoli	-	Francesco Fabi
Santi Francescone	Paysan	<i>Monsignor</i> Scotti majordome du pape
Giorgio Bonetto	Cordonnier	Nicolà degli Oddi et un page du prince Ludovisi
Pietro Toffone	Cordonnier et domestique	Père Girolamo Bernabeo prior de la Chiesa Nuova
Bruna Barbati	-	Marquis Crescenzi
Doralice Bianca	Domestique	Francesco Butelli
Orazio de Urbino	Vendeur d'eau de vie	Cardinal Omodei
Barbara Foina	Mendiant	Elena Santacroce
Pietro da Nocera di Puglia	Poissonnier et aubergiste	Cavaliere Loreto et la corporation des Aubergistes
Agnese Fanti	-	Ambassadeur de Venise
Lorenzo Nobilini	Tonnelier	Famille Cenci et Francesco Fabi
Laura Bordetti	-	Princesse de Palestrina et Clarice Rusponi
Giovanni Diamante	-	Princesse Ludovisi
Orazio Costantini	Boucher	Cardinal Sacchetti
Giovanni Butta	Paysan	Père Antonio, capucin
Antonia Ravacca	-	Nicolà degli Oddi

Princesses, cardinaux, prêtres, membres de l'élite municipale (De Fabi, Cenci, Santacroce) : on sommes désormais familiers de ces personnages⁶³. (On notera en passant que dans certains cas, on enregistre une double recommandation.) En ce qui concerne les candidats, comme on l'a déjà souligné plus haut, il s'agit dans la plupart des cas de non-romains : le seul romain de la liste est Lorenzo Nobilini, tonnelier. Et, très souvent, ces immigrants résident à Rome (ou déclarent l'être) depuis au moins dix

⁶² ASR, *Ospizio Apostolico di San Michele*, vol. 200, 8 septembre 1653 – 12 juin 1654.

⁶³ Les corps de métier peuvent, eux aussi, agir en tant que protecteurs. Tout d'abord, ils recommandent, comme on l'a vu. De plus, ils ont le privilège de libérer un prisonnier par an, évènement qui se déroule souvent le jour où la compagnie fête son saint patron.

ans. Mais même ceux qui sont arrivés récemment, réussissent aussi à trouver un protecteur, dont la recommandation permet, ou favorise, leur admission à l'hospice. Par exemple, Santi Francescone de Castelgandolfo⁶⁴, paysan âgé de 79 ans, immigré à Rome « pour rentrer dans cet hospice », est arrivé en ville depuis seulement 20 jours. Pourtant, une personne importante le recommande : monseigneur Scotti, le propre majordome du pape. Ainsi, Giovanni Cioppoli de Anticoli⁶⁵, le 9 juin 1654, est admis à San Sisto ; il est arrivé à Rome deux mois plus tôt, au cours de la semaine sainte (début avril 1654) et il est recommandé par le noble Francesco Fabi (il habite à côté du palais du cardinal Ludovisi). On peut soulever encore le cas de cette femme, qui vient de beaucoup plus loin : elle s'appelle Barbara Foina, elle est originaire de Venise, âgée de 42 ans, et réside à Rome depuis huit mois. Elle a quitté sa ville « *pour venir habiter avec mon frère (...) et à Rome j'ai été mendicante* ». Pour elle, c'est la noble dame Elena Santacroce qui intervient.

Si on peut facilement constater que la recommandation est aussi accessible pour les nouveaux arrivants, il est beaucoup plus complexe de décrire la formation du lien entre protecteur et protégé. Pour cela, une enquête nominative micro analytique serait nécessaire ; il est impossible de la mener pour toutes les personnes citées dans ces pages. Ce type de démarche sera mise en œuvre dans la dernière partie de cette thèse, lorsque on se concentrera sur une seule famille, pour laquelle on pourra alors reconstituer la presque totalité du réseau social. Pour l'instant, on se contente de constater que certains parmi les personnes recommandées habitent chez leur protecteur ; tel est le cas du cocher Cesare Bonfiglioli, originaire des Marches et qui habite dans le palais de Olimpia Aldobrandini⁶⁶, ou encore celui du boucher Orazio Costantini de Accumoli⁶⁷, qui habite chez son protecteur, le cardinal Sacchetti⁶⁸. En revanche, une femme, Agnese Fanti, est recommandée par l'ambassadeur de Venise, parce qu'elle est vénitienne.

Angela Groppi, dans son étude sur les institutions caritatives, où les femmes de Rome étaient enfermées pour préserver leur vertu (*conservatori della virtù*), montre le rôle essentiel joué par les recommandations et les faveurs dans le processus d'admission des

⁶⁴ Castelgandolfo : actuellement commune de la province de Rome, dans la région Latium. Elle est la résidence d'été des papes depuis Urbain VIII (1623–1644).

⁶⁵ Anticoli Corrado se trouve dans le Latium, actuellement dans la province de Rome.

⁶⁶ ASR, *Ospizio Apostolico di San Michele*, vol. 200, 8 septembre 1653.

⁶⁷ Accumoli : actuellement commune de la province de Rieti, dans la région Latium.

⁶⁸ ASR, *Ospizio Apostolico di San Michele*, vol. 200, 11 juin 1654.

candidates⁶⁹. En raison du déséquilibre entre places disponibles et nombre de candidates, le nom du protecteur devint de plus en plus important, jusqu'à demeurer le seul critère à la base de la sélection. Mais comme Groppi le souligne, et comme on l'a vu dans les pages précédentes, « *plutôt que d'une dégénération il s'agit d'une dynamique propre au fonctionnement même des instituts*⁷⁰. » L'historienne met en évidence l'importance des bienfaiteurs : nobles, religieux, institutions ; grâce aux aumônes, ils soutenaient l'institut et consolidaient leurs politiques de prestige ainsi que leurs clientèles. Des circuits d'accès privilégiés se constituaient, spécifiques à chaque institut et incontournables, puisque les bienfaiteurs détenaient un large pouvoir dans la sélection des candidates. À ce propos, Groppi en conclut que

Protection et argent sont, tout compte fait, les éléments qui règlent les accès à un canal caritatif, qui devient très vite un moyen de secours aux couches privilégiées de la population de la ville, insérée dans des réseaux de clientèle plus ou moins structurés⁷¹.

Ainsi, une lettre écrite par Livia Vipereschi, en 1674, fait état de l'intervention de la noble dame, en faveur de Francesca Borgognona, « pauvre fille à marier orpheline ». La dame s'adresse au cardinal Marcello Santacroce, afin que la fille reçoive 12 *giuli* par mois, pour être admise dans un *conservatorio* (comme on le sait, pour rentrer dans les institutions caritatives une « dot » destinée au maintien de la fille était nécessaire)⁷². Et sœur Maria Maddalena, du monastère de la Santissima Annunziata, écrit à un protecteur anonyme, pour lui demander de recommander une fille de sa connaissance, afin que celle-ci puisse rentrer dans un monastère le plus vite possible⁷³. Il s'agit de tracer pour ces filles une voie préférentielle, comme le dit sœur Anna Maria Gagliani dans une lettre où elle recommande un jeune homme ; elle demande au destinataire d'abréger les démarches nécessaires à son admission dans un monastère⁷⁴.

Sans quitter les hôpitaux et les monastères, on décrira maintenant de plus près le rôle des pouvoirs locaux, ceux des *Caporioni* en particulier, dans la gestion de l'accès aux

⁶⁹ A. Groppi, *I conservatori della virtù. Donne recluse nella Roma dei Papi*, Rome/Bari, Laterza, 1994, ma traduction. Pour une application du concept de patronage à l'histoire des femmes, voir aussi L. Ferrante, M. Palazzi, G. Pomata (éds.), *Ragnatele di rapporti patronage e reti di relazione nella storia delle donne*, Turin, Rosenberg & Sellier, 1988.

⁷⁰ Groppi, *I conservatori della virtù*, p. 78.

⁷¹ *Ibidem*, p. 87.

⁷² ASR, *Santacroce*, vol. 1163, 6 juillet 1674.

⁷³ ASR, *Massimi*, vol. 60, 8 mars 1647.

⁷⁴ *Ibidem*, 30 mars 1655.

ressources. Pour cela, on suivra le gentilhomme Francesco Del Bene, qu'on a déjà rencontré au cours du premier chapitre, à travers quelques procès où il est impliqué comme accusé principal.

4. Les *Caporioni*, intermédiaires dans les quartiers

Le jour de Noël de l'an 1563, Domenico de Massimi, « *sur la requête et prière* » de Francesco del Bene, *caporione* de Trastevere, écrit au Gouverneur de Rome une « *fede di non offendere* », selon le modèle que on a rencontré dans les pages précédentes. Il donne sa parole que le gentilhomme n'offensera plus le noble Stefano Velli, ainsi que Sofonisba, la fille du boucher Tomasino, ainsi que le couple composé par Francesco maçon et sa femme Margherita. Le *Caporione* a donc nui à plusieurs personnes, et il doit avoir recours à la parole de l'un de ses pairs pour tenter de résoudre la situation.

L'année 1563 a été particulièrement difficile pour Francesco Del Bene : il est *Caporione* de Trastevere, *rione* où sa carrière politique s'est toute entière déroulée (tableau 2) ; il est accusé de trois délits différents, tous liés à l'exercice et à l'affirmation de son pouvoir local.

Tableau 2 – Les offices municipaux obtenus par Francesco Del Bene (1563-1584).

<u>Année</u>	<u>Charge</u>	<u>Rione</u>
1563	<i>Caporione</i>	Trastevere
1568	Conseiller	Trastevere
1569	<i>Caporione</i>	Trastevere
1569	Citoyen en conseil	Trastevere
1572	Conseiller	Trastevere
1573	Maître justicier - candidat	-
1574	Conseiller	Trastevere
1575	<i>Caporione</i>	Trastevere
1579	<i>Caporione</i>	Trastevere
1581	Citoyen en conseil	Trastevere
1584	Citoyen en conseil	Trastevere

Commençons par les accusations portées par Sofonisba, fille du boucher Tomasino ⁷⁵, déjà mentionnées au cours du premier chapitre. On rappelle que la fille accuse Francesco Del Bene de l'avoir violée ; il serait rentré dans sa maison en se faisant passer pour le noble Stefano Velli, avec qui la femme avait une relation sentimentale ou sexuelle. Les témoignages de Sofonisba et de Francesco Del Bene démontrent que l'exercice du pouvoir du *Caporione* consiste aussi, et en bonne partie, à agir en tant qu'intermédiaire entre les habitants du quartier et les ressources locales. Se charger des affaires de quelqu'un était perçu comme un signe de pouvoir, une attestation d'avoir atteint le niveau d'un *patron*.

Sofonisba témoigne avoir ouvert la porte, car l'agresseur s'est fait passer pour Stefano Velli ; une fois qu'elle comprend l'imposture, elle cherche en vain à faire sortir Francesco et son compagnon.

(...) Je lui ai dit que ce n'était pas à eux que j'avais ouvert la porte, mais à Stefano de Velli, car je l'attendais. Il commença à me demander ce que je voulais faire avec Stefano de Velli ; je lui répondis que je désirais lui parler, afin de l'impliquer dans une de mes besognes. Et lui me dit : « Et pourquoi pas on? Ne serions-nous pas capables? Que vouliez vous de Stefano Velli? » Et moi, je lui répondis que je souhaitais qu'il s'engageât dans une affaire me concernant ; il me demanda : « Quelle affaire? Tu veux que je tue quelqu'un? Si tu le désires, moi j'irai tout de suite le tuer ». Et, enfin, je lui répondis que je ne voulais pas qu'il [Stefano Velli] tue quelqu'un, mais que j'avais besoin des ses faveurs pour entrer dans un monastère.

Sofonisba n'a pas de mauvaises intentions, elle ne veut tuer personne, mais seulement avoir la possibilité de rentrer dans un monastère ; pour cela, elle sait bien qu'elle a besoin des « faveurs » de Stefano Velli, l'un de nobles les plus importants du *rione* Trastevere. Le témoignage de l'accusé confirme à peu de chose près les mots de la fille :

Et moi, avec gentillesse, je lui répondis : « Ne me jetez pas dehors, mais laissez-moi bénéficier de la même grâce et courtoisie que vous auriez accordée à Stefano Velli ». Et j'ajoutai : « Bien sûr, Stefano est un gentilhomme, et il est mon ami ; donc si vous avez une relation avec lui, dites-le-moi, et je partirai. » Mais elle nia, et affirma qu'elle voulait une faveur de lui (...) ; alors, je lui dis : « S'il s'agit de quelque chose dont vous avez besoin dans ce *rione*, dites-le moi, parce que je suis *Caporione* ». Elle me répondit, qu'elle voulait rentrer dans un monastère ; je répliquai : « Dites-moi quel monastère, parce que, si je le peux, je vous aiderai ; si je n'y parviens pas, ce sont mes amis et mes patrons, qui vous aideront. »

⁷⁵ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, 1563, vol. 88.

Francesco veut donc manifester son pouvoir de *Caporione*, capable d'agir sur les ressources locales (« S'il s'agit de quelque chose dont vous avez besoin dans ce *rione*, dites-le moi, parce que je suis *Caporione* »), et il semble presque vexé, parce que Sofonisba ne l'ait pas pris en considération comme un possible intermédiaire (« Et pourquoi pas nous ? Ne serions-nous pas capables ? »). Et là où Francesco ne parvient pas à ses fins, parce que la ressource est en dehors de son domaine politique et d'influence, il affirme avoir des « amis et patrons », prêts à l'aider et assez puissants pour réussir partout. À l'aide d'une recommandation qui se déroule en plusieurs étapes, telle que celle décrite par Ascanio Caffarelli à propos du prisonnier, Sofonisba pourra obtenir l'admission au monastère, grâce à l'intervention résolutoire du *Caporione* (c'est du moins son idée).

Dans d'autres sources, on puise d'autres indices du pouvoir du *Caporione* en tant que médiateur local. Il s'agit d'une médiation entre les habitants et les ressources du quartier, mais aussi entre les habitants et les autres autorités de la ville. D'ailleurs, le statut de Rome, comme on l'a vu, établit que le *Caporione* est le responsable de l'ordre public dans le quartier, et aussi qu'il joue un rôle de régulation générale dans les affaires du *rione*. Il est un homme illustre du quartier, qui avec son influence et sa position politique, est chargé de contrôler la vie de cette partie de la ville. Il est donc prévu que les habitants s'adressent à lui pour résoudre certains problèmes. L'une de prérogatives principales de l'office de *Caporione* est de se charger de cela à travers une activité de médiation.

Dans une lettre datant du 1588, Ascanio Del Bufalo, *Caporione* de Colonna, s'adresse aux Conservateurs de Rome, afin qu'ils dispensent Aurelio, un aubergiste du *rione*, de l'interdiction d'acheter certains types de viande. Comme le précise le noble, l'aubergiste est venu se recommander à lui, Ascanio Del Bufalo, parce qu'il est *Caporione*.

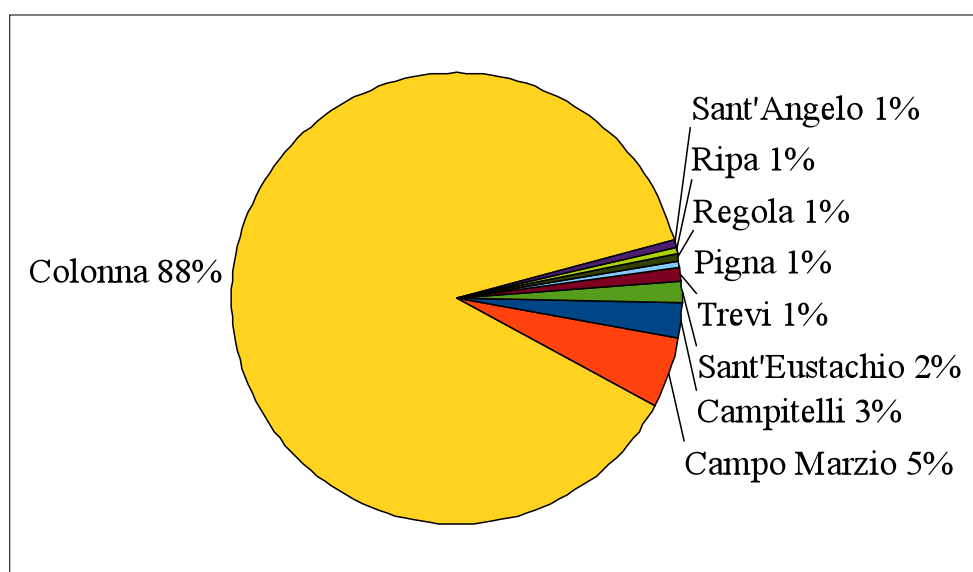
Un ordre a été promulgué afin que les aubergistes ne puissent pas acheter viande de veau, ni de poulet. Aurelio, aubergiste dans ~~mon~~⁷⁶ *rione* de Colonna avec cinq ou six personnes malades chez lui, est venu se recommander auprès de moi pour que, en tant que *Caporione*, je fasse en sorte qu'avec son argent il puisse acheter les susdites viandes. Et moi, je le recommande vivement afin qu'il lui soit permis d'acheter, non pour son

⁷⁶ Le mot « mon » est barré dans la source.

auberge, mais pour aider les susdites personnes malades⁷⁷.

« *Mon* » *rione* Colonna, laisse échapper Ascanio Del Bufalo : si l'on regarde la liste des charges municipales qu'il a obtenues, on lui donne raison. C'est dans le *rione* Colonna que la famille Del Bufalo obtient le nombre de charges le plus élevé, et sa présence politique se concentre presque exclusivement dans ce quartier, comme le graphique 1 l'indique clairement.

Graphique 1 – Distribution dans les *rioni* des offices municipaux obtenus par la famille Del Bufalo (1550-1617)



Pendant 40 ans, entre 1561 et 1603, la carrière d'Ascanio Del Bufalo s'est entièrement déroulée dans « son » *rione* Colonna. Il y est élu trois fois *Caporione* (1562, 1569, 1585), une fois *Imbussolatore* (1577), 25 fois Conseiller (entre 1563 et 1603) et une fois Maréchal (1561) ; de plus, il obtient trois fois l'office de Conservateur (1575, 1583, 1594). Et en tant que *Caporione*, il doit souvent régler les affaires des habitants du quartier : lorsque l'épicier⁷⁸ Francesco se fait voler tous les produits de sa boutique sur la place Camigliani, pendant une nuit d'octobre de 1581, c'est à Ascanio qu'il s'adresse en premier, et à qui il consigne la liste des biens volés⁷⁹. Le lapsus de Ascanio Del Bufalo, bien que « justifié », est l'indice d'une caractéristique bien connue de nombreuses sociétés d'Ancien Régime, à savoir la pluralité des autorités politiques et la

⁷⁷ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 66, Del Bufalo.

⁷⁸ Un *pizzicagnolo*.

⁷⁹ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 66, Del Bufalo.

fréquente superposition des juridictions. En effet, le *Caporione* doit constamment se confronter à d'autres autorités, compétentes non seulement sur le quartier mais dans toute la ville, et qui peuvent donc exercer leur pouvoir et leur juridiction au niveau du *Caporione*. En revenant à Francesco Del Bene, plusieurs témoignages, entendus lors de trois procès dont il fit l'objet en 1563, mettent en évidence l'affirmation difficile de sa propre autorité au sein du *rione*.

En mai 1563, le gentilhomme est attaqué en justice par Francesco, maçon de Lugano, qui habite au *rione* Trastevere avec sa femme Margherita⁸⁰. Le 30 mai, le *Caporione* va rendre visite à la famille des maçons pour demander la clef d'une maison avoisinante, dont ils sont propriétaires, dans le but d'y passer du temps avec une femme. Les propriétaires ne veulent pas la lui donner. Les témoins, un ouvrier et un domestique du maçon Francesco, ainsi que sa femme, affirment de ne pas connaître le gentilhomme ; il a en effet été élu *Caporione* de Trastevere pour la première fois en 1563. C'est probablement pour cette raison qu'il semble vouloir affirmer son autorité de façon abrupte. Le maçon refuse de lui consigner la clef. Francesco Del Bene lui demande d'abord aimablement, utilisant le langage de la clientèle : « *s'il vous plaît, faites-moi cette faveur, et moi je vous en ferai un à mon tour* ». Mais ensuite il passe rapidement aux insultes et à la violence physique, en essayant d'affirmer son autorité par des menaces. Lorsque l'ouvrier maçon Giovanni Ghetti, en obéissant à l'ordre de son maître Francesco, refuse de lui donner la clef, le *Caporione* l'intimide en disant ces mots : « (...) *je suis à même de vous faire brûler, et d'incendier votre maison* ». La même ostentation de son pouvoir ressort du témoignage d'une autre habitante de Trastevere : il s'agit d'une veuve, Ludovica de Civitavecchia⁸¹, qui déclare bien connaître le *Caporione*, avec lequel elle a, elle aussi, rencontré des problèmes. Elle déclare : « *Cela fait plus de 12 ans que je connais Francesco del Bene, parce que j'ai vécu environ 22 ans à Trastevere à San Pietro in Montorio. [Francesco a été parrain de l'une de ses filles quatre ans auparavant. Il fréquentait sa maison et il voulait avoir une relation avec l'autre fille de Ludovica, Hortensia ; il les menaçait dans ce but.] Il disait qu'il était Caporione, qu'il aurait pu on faire du mal, et que les policiers se seraient enlevé le chapeau devant lui* ».

⁸⁰ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, 1563, vol. 88.

⁸¹ Ville actuellement dans la province de Rome, dans le Latium.

En fait, les policiers du *Barigello*⁸² pontifical ne sont, en aucun cas, soumis aux *Caporioni* ; ils ont pleine autorité dans les quartiers, ce qui est à l'origine de fréquents conflits de juridiction. Ainsi, le même Francesco del Bene est arrêté une nuit de mai 1563 par les policiers et accusé de porter des armes sans permission. Il se justifie en faisant référence à son rôle de *Caporione* : « *Oui, je portais une épée et un poignard parce que je suis Caporione de Trastevere, et jamais les Caporioni n'ont eu l'interdiction de porter des armes (...)* » Lorsque le *Barigello* Gasparino tente de l'arrêter, le gentilhomme lui répond qu'il est assuré de pouvoir porter des armes, et qu'il ne devrait pas lui faire un tel affront. La réaction des policiers n'est pas exactement d'enlever leurs chapeaux, mais de le pousser jusqu'à le faire tomber par terre : il blasphème alors le nom du Peuple Romain – ce dont il sera aussi accusé.

La gestion de l'ordre dans le quartier est un sujet de dispute constant entre les *Caporioni* et la police du pape. Chacun de son côté prétend avoir autorité exclusive et supérieure par rapport à celle de l'autre. Si Francesco Del Bene ne réussit pas à s'opposer à l'action de la police dans son quartier, en d'autres circonstances l'autorité du *Caporione*, et la présence de son entourage armé, semble exercer un certain effet. Le témoignage d'un policier du *Barigello* – Antonio Cupella – entendu lors d'un procès en 1605, on raconte un cas typique de conflit de juridiction⁸³. Le policier, avec tous ses collègues et son chef le *barigello*, arrête huit personnes *via dei Condotti*, dans le *rione* Campo Marzio ; il s'agit de gens armés qui se battent. Les policiers les conduisent à Tor di Nona, une des prisons de Rome ; mais, sur le chemin, arrivés devant le palais du cardinal Borghese, ils croisent le *Caporione* de Campo Marzio – le capitaine Francesco Tomassoni – avec ses frères et tout son entourage, qui revendique ses droits sur les prisonniers. Comme le policier le précise, ils sont armés jusqu'aux dents : épées, poignards, pistolets, arquebuses et hallebardes.

Le capitaine Francesco m'a demandé : « De quels prisonniers s'agit-il ? » Et j'ai répondu que c'étaient des gens qui s'étaient disputés à piazza della Trinità, et qu'il y avait eu des blessés et peut-être des morts. Et il a intimé l'ordre de m'arrêter, parce qu'il voulait les prisonniers ; je devais les lui remettre, car je les avais pris dans son *rione* ; il voulait savoir de quoi il s'agissait parce que c'était à lui d'en rendre compte. [Le policier essaye alors de résister, en disant de le laisser passer, de le laisser conduire les gens en prison et d'aller ensuite parler au Gouverneur pour résoudre la question.] Et

⁸² Le *Barigello* est le capitaine de la police pontificale.

⁸³ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, 1605, vol. 46.

le *Caporione* m'a répondu : « Enfin, j'exige que vous les laissiez ! », et il a porté sa main au pistolet, et ses frères ont fait de même, en disant « Laissez les prisonniers ici. »

La dispute se résout avec un compromis : les prisonniers sont temporairement installés dans un appartement au rez-de-chaussée du palais du cardinal Borghese, sous la garde des policiers et « *des gens du Caporione* ».

4.1. Les « *gens* » du gentilhomme

Les gens qui forment l'entourage des *Caporioni*, jouent un rôle essentiel dans l'exercice de leur pouvoir. Ce milieu inclut de membres de la *familia*, des parents, et des personnes qui se soumettent à la protection du noble, en offrant en échange un « service », tel que, par exemple, l'exercice de la violence. Les « *gens de* » (« *le genti di* »), « *les siens* » (« *i suoi* ») : plusieurs sources, en particulier les procès, contiennent souvent des références à cette pratique de formation d'un groupe de clients et de recrutement de personnes, prêtes à devenir la main armée d'un puissant⁸⁴. Une supplique adressée au pape au nom du gardien de la prison de Tor di Nona inclut une liste des « partisans » du gentilhomme Orazio Conti et de la famille Ancaiani ; elle comprend au total dix personnes, toutes incarcérées ou déjà exécutées⁸⁵. Les membres de l'entourage, chargés de l'exercice de la violence, sont souvent des salariés du noble ; ils font partie de sa *familia*. Cela est vrai pour tous les nobles ainsi que pour les officiers municipaux. On a analysé dans les pages précédentes le cas de Giovanni Battista Regolo, agressé par certains membres de la *familia* de Luca de Massimi : le cocher, le solliciteur et le majordome – et dans ce cas précis, il s'agissait de domestiques

⁸⁴ Dans le Milan du XVI^e siècle, ces hommes - les *bravi* - sont bien connus des autorités, qui émettent plusieurs avis pour en réduire la présence dans la ville. La définition proposée par les autorités milanaises est très précise et, bien qu'il s'agisse d'une autre ville, il est utile de comprendre la composition de l'entourage d'un noble. Qui sont donc les *bravi*? Ils sont « (...) des gens étrangers ou des locaux, qui n'ont pas de métier ou, s'ils en ont, ils ne l'exercent pas ; ils ne possèdent pas de biens immobiliers, avec les revenus desquels ils pourraient vivre. Ils ne sont pas salariés, ni domestiques, ne sont protégés par les nobles en tant que pauvres, et ils n'ont pas de famille qui les soutienne économiquement. Donc, avec ou sans recevoir un salaire, ils s'appuient à quelque *cavaliere*, ou gentilhomme, officier ou marchand, seulement pour les accompagner (...) et les épauler, et tendre des embûches à autrui, ou exercer des vengeances personnelles tout en restant dans l'ombre du protecteur. », *Grida contra bravi & vagabondi*, 8 avril 1583, dans *Compendio di tutte le gride, et ordini publicati nella città, & Stato di Milano*, (1583-1592), Milan, 1609.

⁸⁵ Le postulant affirme avoir reçu l'ordre du pape de payer les frais quotidiens des « partisans », 15 *baiocchi* par jour pendant neuf mois. Pour cela, le gardien s'est endetté, et, lors de l'écriture de la supplique, il est en prison pour cette raison.

importants, et non d'une « main d'œuvre » du crime. Ainsi, dans les suppliques, on trouve la lettre de Desiderio della Rena, ex-cuisinier de Paolo Santacroce ; il se dit débiteur de son ancien patron de 8 écus et ½, dont « 1 et ½ pour le mois qu'il [le postulant] a passé en prison à cause du susdit seigneur, et pour se libérer de prison il a dû payer 4 écus ⁸⁶ » On ne sait pas pourquoi Desiderio est allé en prison « à cause du seigneur », mais on peut imaginer que le cuisinier a agi en faveur de son patron, en commettant ainsi un délit. On trouve, dans plusieurs procès, surtout lors des agressions, le cas d'un gentilhomme accusé avec quelques membres de sa *familia*.

En 1603, Cosimo Orsini est traduit en justice pour insultes avec arquebuse et coups, dont il est accusé avec l'un de ses agents et deux de ses domestiques⁸⁷. Les témoignages indiquent que les auteurs de la violence sont bien les « gens » de Cosimo Orsini : lui même n'est pas mis en cause personnellement. La dispute a lieu dans une auberge, où un groupe de gentilshommes romains et une dame s'étaient arrêtés pour dormir, sur le chemin vers Monterotondo ⁸⁸ où une fête devait se donner le lendemain. La dame, Vincenza Serena, était apparemment la cause du conflit : Cosimo Orsini n'a pas apprécié qu'elle passe son temps en compagnie d'autres hommes. Il s'est donc rend à l'auberge au lever du soleil, escorté par les trois hommes susdits. Vico Cicchi, de Cantalupo ⁸⁹, jardinier, qui se rendait à la fête de Monterotondo pour y vendre ses légumes, décrit le rôle tenu par les gens de Cosimo Orsini.

En entendant ces gens arriver, je me mis à la fenêtre et vis qu'ils étaient rentrés dans la chambre où les gentilshommes et la dame dormaient. Deux d'entre eux restèrent à l'entrée de la chambre, en tenant les arquebuses, et deux autres rentrèrent et dirent : « Tu ne connais pas Cosimo Orsino ? » et l'un des jeunes répondit : « Je ne vous connais pas », et alors j'entendis donner des coups (...).

Une fois encore, on retrouve dans ce témoignage la question de la reconnaissance de l'autorité : « *Tu ne connais pas Cosimo Orsino ?* », demande l'un des domestiques du noble avant de commencer à frapper les malchanceux.

Dans le même volume de procès du tribunal criminel du Gouverneur, on trouve le cas

⁸⁶ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Atti vari di cancelleria, vol. 90, 1598.

⁸⁷ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, 1603, vol. 26.

⁸⁸ Bourg actuellement dans la province de Rome, dans le Latium.

⁸⁹ Il s'agit probablement de Cantalupo in Sabina, actuellement faisant partie de la province de Rieti, dans le Latium.

du gentilhomme Francesco Nari ⁹⁰, accusé d'incendie avec son domestique et deux de ses vigneron ⁹¹. Comme la plupart des membres de la noblesse romaine, Francesco Nari possède des biens dans la campagne ; il s'agit d'une grande maison qui se situe dans le domaine – appelé *casale* Montemigliore – du gentilhomme Lorenzo Ruggeri ⁹². Ce dernier est lui aussi un officier du Capitole, élu plus de vingt fois aux charges du *rione* Pigna. Selon le témoignage de Lorenzo Ruggeri, Francesco Nari s'est rendu dans le domaine de Montemigliore avec ses gens armés (« *accompagné de gens armés d'arquebuses* »), et s'y est comporté comme s'il en était le propriétaire. Frustré dans sa tentative pour voler (ou pour prendre, selon les points de vue) du foin (« *de sa propre autorité, ils ont essayé d'enlever le foin de chez moi, et le gardien Svetonio, pour ne pas le leur donner, l'a rangé ailleurs* »), Lorenzo Ruggeri est revenu avec ses gens (« *quatre ou cinq hommes armés* ») pendant la nuit, vers 3 heures, et s'est dirigé vers la grotte où dormaient plus de soixante travailleurs agricoles. En criant « *Sortez de chez nous !* », ils ont incendié la grotte, avec tous les biens des salariés ⁹³. Tiburzio Picconi de Palombara ⁹⁴, gardien, résident dans la maison des Nari à Rome, témoigne à propos de la composition du groupe de gens du gentilhomme : il y avait là un menuisier de Trastevere, ainsi qu'un domestique Ottavio, armé d'une épée, le cocher et deux vigneron armés d'arquebuses. La cause du conflit est la suivante : Francesco Nari et Lorenzo Ruggeri se disputent la possession des grottes, qui se situent à l'intérieur du domaine de Montemigliore. La controverse se résout grâce à la médiation d'un tiers, le gentilhomme Girolamo Leni ; il se constitue garant de Lorenzo Ruggeri. Parmi les pages du procès, on trouve une lettre, datant du 6 mai, 1603 qui atteste que Lorenzo Ruggeri fera tout ce que Girolamo Leni lui commandera, et que les grottes seront divisées en raison de deux pour chacun.

On est donc revenu au point de départ : médiation et garanties. Le cercle se referme, mais il nous reste à nous intéresser à une autre face du pouvoir et de l'autorité : il s'agit

⁹⁰ La carrière de Francesco Nari au Capitole se concentre dans le *rione* Campo Marzio, et se déroule entre 1554 et 1604. Il n'est pas le seul membre de sa famille à obtenir des offices de Capitole : beaucoup d'autres Nari (13) figurent dans la liste des officiers, surtout dans les *rioni* Campo Marzio et Sant'Eustachio.

⁹¹ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, 1603, vol. 26.

⁹² Lorenzo Ruggeri est élu plusieurs fois *caporione* de Pigna, dont il est aussi conseiller vingt fois entre 1594 et 1619.

⁹³ Annibale Giacchetti, par exemple, a perdu dans l'incendie « *un giubbone [un manteau/gilet] de toile rayée avec une paire de pantalons de drap de Subiaco et un ferraiolo [voir note 48 du chapitre I] du même tissu, de couleur mélangée.* »

⁹⁴ Palombara Sabina se trouve aujourd'hui dans la province de Rome, dans le Latium.

de l'exercice de la charité.

5. Charité et pouvoir local

Certaines personnes parmi les familles de gentilshommes rencontrées au cours de ces pages partagent au moins une activité en commun - à savoir la gestion de l'église et de l'hôpital de Santa Maria de la Consolazione. L'exercice de l'autorité et l'affirmation dans le contexte local ne se font pas seulement grâce à la médiation et à l'utilisation de la violence ; la charité est un autre aspect important. Elle se pratique sous forme d'aumônes, de donations lors d'un testament ou de participation aux activités de structures caritatives, telles que les hôpitaux et les confréries. Par l'aumône, les nobles (ou les plus riches en général) avaient la possibilité d'expier leurs péchés et d'affirmer leur statut de personnes aisées et magnanimes.

La philanthropie médiévale s'adressait aux pauvres qui étaient en quelque façon insérés dans la structure sociale de la ville ; quoiqu'indigents, ils y trouvaient leur place. Bronisław Geremek rappelle à ce propos que, selon Antonino de Florence (1389-1459), les corps de métiers avaient le devoir de porter secours à leurs membres nécessiteux⁹⁵. Comme les corporations, les autres corps de la ville, devaient également aider les membres tombés dans les difficultés, en finançant les structures caritatives. Au début de l'âge moderne, ce modèle soit révélé inadéquat : les paysans affamés qui arrivaient en ville, en recherche d'assistance, n'étaient pas reconnus en tant que membres de la communauté urbaine ; celle-ci était d'ailleurs dépourvue de moyens pour faire face à une telle vague d'appauvrissement. À la notion valorisée de *pauper christi*, se substitue alors la représentation du pauvre en tant qu'élément potentiellement dangereux et nuisible pour la société : face au nombre croissant d'indigents et de mendiants, et à la nécessité de répartir les ressources d'assistance parmi un très grand nombre de personnes, l'opposition entre pauvres méritants et non-méritants s'imposa. Les premiers jouissaient de l'assistance des confréries, tandis que les seconds étaient l'objet de la politique répressive des autorités municipales, qui les chassaient des villes, les mettaient

⁹⁵ B. Geremek, *Il pauperismo nell'età preindustriale (secoli XIV-XVIII)*, dans *Storia d'Italia*, Einaudi, Turin, 1973, vol. 5, p. 670-698. Sur les corps de métier et l'assistance voir, par exemple, E. Grendi, « Confraternite e mestieri nella Genova settecentesca », dans *Miscellanea di storia ligure*, 4 (1966), p. 237-265.

en prison et les enfermaient dans les hôpitaux et les hospices des pauvres, construits à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle⁹⁶.

Bien que la notion de pauvreté se soit ainsi modifiée en profondeur, l'exercice de la charité continuait d'être l'un des fondements de l'autorité et du prestige personnel pour les membres des élites. Aumônes et donations testamentaires aux pauvres étaient très répandues parmi la noblesse romaine du XVI^e et XVII^e siècle; elles étaient destinées à différentes catégories de nécessiteux. Par exemple, en 1605, le noble Marcello Melchiorri, qui voulait que ses fils continuent d'habiter dans la maison familiale⁹⁷, laisse 25 écus pour chacun des groupes suivants : les orphelins de Rome, les « *pazzarelli* » (petits fous), les pauvres du Latran et les pauvres filles à marier⁹⁸.

Toutefois, la pratique de la charité, de la part des élites, se concrétise surtout par l'adhésion aux structures d'assistance, telles que les confréries et les hôpitaux. Ces derniers étaient gérés par des compagnies de religieux où par des confréries laïques. Cependant, le fait d'appartenir à l'administration d'un hôpital, ou d'être membre d'une confrérie, ne relevait pas simplement d'une volonté caritative. Ce type de *membership* était précieux quand on voulait affirmer son propre statut et consolider le pouvoir local de la famille ou son pouvoir personnel. En effet, les compagnies et les structures associatives religieuses, mettaient souvent en contact des couches différentes de la population d'une ville ; cela favorisait l'échange social, qui était essentiel pour que les nobles soient en mesure de se distinguer en tant qu'élites locales. Il est donc logique que les membres de l'élite municipale aient cherché à faire partie de confréries, alors même que celles-ci ne leur étaient pas réservées. Mais, dans les compagnies « mixtes », ils trouvaient les moyens d'affirmer leur autorité : ils pouvaient ainsi privilégier le choix de confréries n'admettant que des nobles.

Pour cette raison, l'analyse se concentrera sur l'hôpital et la compagnie de Santa Maria de la Consolazione ; cette association réunissait en même temps certaines parmi les familles les plus importantes de la ville, avec des « simples » artisans et commerçants. On s'intéressera en particulier aux charges locales attribuées par la confrérie et obtenues par les nobles. En ce qui concerne la politique locale, on a jusqu'à présent insisté sur les

⁹⁶ Sur la fermeture des communautés urbaines italiennes vis-à-vis des éléments externes et potentiellement dangereux voir B. Pullan, « Poveri, mendicanti e vagabondi (secoli XIV-XVII) », dans R. Romano, C. Vivanti (éds.), *Storia d'Italia. Annali I. Dal feudalesimo al capitalismo*, Turin, Einaudi, 1978, p. 981-1047.

⁹⁷ Voir chapitre V.

⁹⁸ ASR, *Collegio dei Notai Capitolini*, vol. 869, 13 mai 1605.

offices municipaux, et en particulier sur celui de *Caporione*. Il faut pourtant prendre en compte d'autres offices locaux, attribués par le Capitole, compétant non sur le *rione* mais sur des lieux très spécifiques. Ainsi, le noble Girolamo Cenci, Maréchal, Conseiller et *Caporione* de Regola, est aussi gardien de la statue de Paul III et de la fontaine de la place de la Madonna Santissima dei Monti⁹⁹.

Toutefois, le Capitole n'est pas seul à avoir intérêt à attribuer des charges locales : le quartier est un espace politique qui voit la présence contemporaine de représentants de plusieurs « institutions ». En effet, la division de la ville en *rioni* modèle l'« organigramme » de nombreux corps et communautés de Rome, telles que les compagnies religieuses ou les communautés de métier. Dans les confréries, le rôle des conseillers de *rione* assure à la compagnie un meilleur contrôle sur ses membres, comme le rappelle un des articles du statut de Santa Maria de l'Orto¹⁰⁰.

Puisque parfois des conflits se produisent parmi les confrères, d'où viennent haines et inimitiés, les quatorze Conseillers doivent avoir le rôle d'essayer d'entendre et de découvrir, si, dans leurs *rioni*, se trouvent des confrères litigieux, et cela sachant, la Congrégation secrète doit être convoquée, afin que les gardiens et le *Camerlengo* [la plus haute charge de la confrérie] puissent inviter ces membres à faire la paix, soit par eux-mêmes soit à l'aide de personnes de confiance.

Le rôle du conseiller du *rione* consiste à garder un certain contrôle sur les confrères de son quartier, et cela à travers la collecte d'informations – essentiellement sur la base de rumeurs (« *essayer d'entendre* ») –, qui implique une connaissance personnelle fine du tissu social du *rione*. Dans le même quartier, plusieurs autorités locales, de différents types et niveaux, se superposent et coexistent. Faire partie d'une compagnie contribue à renforcer son autorité. Intéressons-nous maintenant ensuite une autre activité qui mélange charité et construction du pouvoir personnel, à savoir l'attribution de subsides dotaux aux pauvres filles à marier du quartier.

⁹⁹ Il s'agit d'offices achetés et qui procurent une rente annuelle. M. Bevilacqua, *Il Monte dei Cenci. Una famiglia romana e il suo insediamento urbano tra medioevo ed età barocca*, Rome, Gangemi Editore, 1988, p. 289.

¹⁰⁰ Santa Maria dell'Orto réunit une douzaine de corps de métier, liés à la production et vente de genres alimentaires (jardiniers, charcutiers, marchands de fruits, etc.) Bien qu'elle n'admette pas de gentilshommes, les marchands du port de Ripa y sont présents.

5.1. L'Hôpital de la Consolazione

En 1505, de l'union de trois confréries et hôpitaux – de Santa Maria della Consolazione, de Santa Maria delle Grazie, et de Santa Maria in Portico - naissait la compagnie de Santa Maria de *vita aeterna*¹⁰¹. Le nom officiel fut bientôt abandonné en faveur de la dénomination « de Santa Maria della Consolazione », ou simplement « della Consolazione » : c'est donc sous ce nom qu'on la désignera dans les pages qui suivent. Il s'agissait d'une association de laïcs, consacrée à l'assistance et au secours aux pauvres : sa fonction principale était la gestion de l'hôpital qui portait le même nom. Elle n'était pas affiliée à un ordre religieux, et elle demeurait assez autonome vis-à-vis du clergé : en raison de ces éléments, et de son organisation faiblement élaborée, sa valeur associative a été soulignée, plus que son caractère dévotionnel¹⁰².

La compagnie de Santa Maria della Consolazione, dont l'église se situait dans les proximités immédiates du Capitole (figures 1 et 2), rassemblait des couches de la société profondément différentes¹⁰³. Dès le début, elle réunissait des artisans et des commerçants, ainsi que par les familles du patriciat romain. Parmi la liste des membres présents aux congrégations, on dénombre plusieurs artisans et commerçants. Cela est surtout vrai au XVI^e siècle, tandis qu'au cours du siècle suivant, la présence de la noblesse municipale devint de plus en plus exclusive. Dans la période 1562-1575, les membres de la compagnie, qui n'étaient pas des gentilshommes, exerçaient les métiers suivants : charpentier, poissonnier, tailleur, boulanger, marchand, porteur, orfèvre, lainier, tanneur¹⁰⁴, *pellimantellario*¹⁰⁵, *arte bianca*¹⁰⁶, *cimatore*¹⁰⁷. Il s'agit de métiers variés, tant pour ce qui est du statut de ceux qui les exerçaient (de l'orfèvre au porteur) que comme catégorie productive (services, manufacture, commerce, artisanat). On trouve aussi des corporations affiliées à la compagnie : celles de poissonniers, des

¹⁰¹ A. Esposito, « Le confraternite e gli ospedali di S. Maria in Portico, S. Maria delle Grazie e S. Maria de la Consolazione a Roma (secc. XV-XVI) », dans *Ricerche di storia sociale e religiosa*, 17-18 (1980), p. 145-172.

¹⁰² *Ibidem*.

¹⁰³ La liste des membres de la compagnie de la Consolazione relative à la période 1559-1642, a été créée à partir de la consultation des volumes suivants : ASR, *Ospedale de la Consolazione - Congregazioni e decreti*, vol. 1 (1559-1590), vol. 3 (1581-1593), vol. 4 (1593-1618), vol. 5 (1619-1635), vol. 6 (1635-1640), vol. 7 (1642).

¹⁰⁴ *Vaccinaro*, tanneur de peaux de vache.

¹⁰⁵ On peut supposer que l'origine de ce mot se trouve dans la fabrication de capes (*mantelle*) en peaux (*pelli*).

¹⁰⁶ Exerccer l'*arte bianca* consiste à travailler dans le secteur de la panification et de la pâtisserie.

¹⁰⁷ Le *cimatore* est celui qui rase les poils des draps en laine.

bergers de brebis et des garçons des aubergistes.

À côté de cette couche d'artisans et commerçants, les registres de la compagnie dénombrent une longue série de membres de l'élite capitoline. Les nobles ont été présents dès l'origine de l'association, avant même la fusion avec les deux autres confréries. Entre 1444, date du premier statut, et 1502, plus de 700 nouveaux membres s'inscrivirent à la compagnie ; parmi eux, on trouve plusieurs maisonnées patriciennes, tels que les Frangipane, les Colonna, les Boccamazza, les Savelli, les Santacroce et les Mattei. Leur présence demeura importante tout au long des XVI^e et XVII^e siècles, et elle semble s'être intensifiée après l'union des trois compagnies¹⁰⁸. En outre, les nobles occupent toutes les charges administratives de la confrérie : le *Camerlengo* (le chef de toute l'organisation), les gardiens, les visiteurs et les conseillers de *rioni* étaient toujours choisis parmi les gentilshommes.

En effet, en comparant la liste des conseillers de *rioni* pendant la période 1578-1648 avec celle des officiers du Capitole, on découvre que 81 % des membres de la noblesse municipale ont aussi obtenu aussi des charges municipales (329 noms sur 405). En analysant la distribution des offices de la Consolazione dans les *rioni*, et en la comparant avec celle des offices du Capitole, on observe que la distribution spatiale est la même dans la plupart des cas. Par exemple, les Boccamazza ont été élus sept fois conseillers du *rione* Campo Marzio par la confrérie de la Consolazione, et Campo Marzio est le quartier où la famille a obtenu le plus grand nombre d'offices municipaux. Comme le tableau 3 le montre, cette situation se vérifie dans la grande majorité des cas.

¹⁰⁸ ASR, *Ospedale de la Consolazione - Congregazioni e decreti*, 1619-35, vol. 5.

Tableau 3 – Les familles qui obtiennent le plus souvent la charge de conseillers de la Consolazione. Comparaison avec les charges obtenues au Capitole ¹⁰⁹

1ère famille ¹¹⁰ de Monti :			
ALBERINI			
<u>Charges à la Consolazione</u>		<u>Charges au Capitole</u>	
<u>Rione</u>	<u>Nombre</u>	<u>Rione</u>	<u>Nombre</u>
Monti	13	Sant'Eustachio	99
Sant'Eustachio	6	Monti	96
		Pigna	3
		Trevi, Regola, Campitelli, Ripa	2
		Ponte	1
1ère famille de Trevi, Campitelli et Sant'Angelo :			
MUTI			
<u>Charges à la Consolazione</u>		<u>Charges au Capitole</u>	
<u>Rione</u>	<u>Nombre</u>	<u>Rione</u>	<u>Nombre</u>
Trevi	15	Trevi	128
Campitelli, Sant'Angelo	12	Sant'Angelo	54
		Campitelli	51
		Pigna	38
		Ripa	17
		Colonna, Sant'Eustachio	4
		Ponte	3
		Campo Marzio, Regola	2
		Monti, Borgo	1
1ère famille de Colonna :			
IACOVACCI			
<u>Charges à la Consolazione</u>		<u>Charges au Capitole</u>	
<u>Rione</u>	<u>Nombre</u>	<u>Rione</u>	<u>Nombre</u>

¹⁰⁹ Pour effectuer cette comparaison on a utilisé la liste des officiers municipaux présentée et analysée dans le chapitre III. Toutes les informations relatives aux carrières municipales contenues dans ces pages font référence à cette liste.

¹¹⁰ Par « Première famille » on entend la famille qui obtient le nombre le plus élevé de charges dans le rione.

Colonna	8	Colonna	115
		Trevi	11
		Sant'Eustachio	8
		Campo Marzio	7
		Ripa	5
		Campitelli	2
		Monti	2
1ère famille de Campo Marzio :			
BOCCAMAZZA			
<u>Charges à la Consolazione</u>		<u>Charges au Capitole</u>	
<u>Rione</u>	<u>Nombre</u>	<u>Rione</u>	<u>Nombre</u>
Campo Marzio	7	Campo Marzio	55
		Trevi	5
		Colonna	4
		Parione	3
		Ripa	1
1ère famille de Ponte :			
AVILA			
<u>Charges à la Consolazione</u>		<u>Charges au Capitole</u>	
<u>Rione</u>	<u>Nombre</u>	<u>Rione</u>	<u>Nombre</u>
Ponte	5	Ponte	35
		Sant'Angelo	5
		Campo Marzio	4
		Colonna	3
		Campitelli	3
		Parione	2
		Regola, Sant'Eustachio, Borgo	1
1ère famille de Parione :			
MELLINI			
<u>Charges à la Consolazione</u>		<u>Charges au Capitole</u>	
<u>Rione</u>	<u>Nombre</u>	<u>Rione</u>	<u>Nombre</u>
Parione	9	Parione	64
Sant'Angelo	1	Colonna	7

		Sant'Angelo		2
1ère famille de Regola :				
GIOVENALI				
<u>Charges à la Consolazione</u>			<u>Charges au Capitole</u>	
<u>Rione</u>	<u>Nombre</u>		<u>Rione</u>	<u>Nombre</u>
Regola	10		Regola	65
			Ripa	3
			Colonna, Sant'Eustachio	1
1ère famille de Sant'Eustachio :				
PACIFICI				
<u>Charges à la Consolazione</u>			<u>Charges au Capitole</u>	
<u>Rione</u>	<u>Nombre</u>		<u>Rione</u>	<u>Nombre</u>
Sant'Eustachio	7		Campo Marzio	3
			Trastevere	2
			Sant'Eustachio, Campitelli, Ripa	1
1ère famille de Pigna :				
SACCOCCI				
<u>Charges à la Consolazione</u>			<u>Charges au Capitole</u>	
<u>Rione</u>	<u>Nombre</u>		<u>Rione</u>	<u>Nombre</u>
Pigna	7		Pigna	8
Campo Marzio	1		Ripa	5
			Trevi	3
			Monti, Sant'Angelo, Borgo	1
1ère famille de Ripa :				
TESAURO				
<u>Charges à la Consolazione</u>			<u>Charges au Capitole</u>	
<u>Rione</u>	<u>Nombre</u>		<u>Rione</u>	<u>Nombre</u>
Ripa	10		Trastevere	4
Trastevere	3		Colonna, Ripa	1
1ère famille de Trastevere :				
MATTEI				

<u>Charges à la Consolazione</u>		<u>Charges au Capitole</u>	
<u>Rione</u>	<u>Nombre</u>	<u>Rione</u>	<u>Nombre</u>
Trastevere	18	Sant'Angelo	180
Borgo	3	Trastevere	129
Trevi, Sant'Angelo	2	Colonna	38
Monti, Parione, Ripa	1	Ripa	9
		Monti	5
		Trevi	4
		Regola	3
		Campitelli, Pigna	1

1ère famille de Borgo :			
CONFALONIERI			
<u>Charges à la Consolazione</u>		<u>Charges au Capitole</u>	
<u>Rione</u>	<u>Nombre</u>	<u>Rione</u>	<u>Nombre</u>
Borgo	6	Borgo	6

Les charges obtenues à la Consolazione semblent donc bien s'intégrer dans la carrière et la présence politique des familles du patriciat romain. Être conseiller de *rione* contribue à consolider la position politique atteinte ou à l'obtenir ; on peut ainsi affirmer que les rôles exercés au sein des compagnies religieuses sont complémentaires à ceux du Capitole, au *cursus* dans la politique municipale. Néanmoins, il s'agit de positions, de charges de niveaux différents ; un officier municipal joue d'un prestige et d'une autorité bien plus importantes que l'un officier d'une confrérie. En comparant encore la liste des conseillers de la compagnie avec la liste des officiers du Capitole, on peut remarquer que les « premières familles » de la Consolazione dans un *rione* ne correspondent pas toujours aux premières familles municipales. Si l'on prend l'exemple des Tesauo, ils sont ceux qui obtiennent le plus fréquemment la charge de conseiller de Ripa, attribuée par la Consolazione ; pourtant, comme 3 l'indique le tableau, la présence de cette famille au Capitole n'est pas très importante ; le *rione* Ripa est dominé par des familles telles que Pignanelli ou Spannocchia. Pour chaque *rione*, le tableau 4 compare les premières familles de la Consolazione avec les premières familles du Capitole.

À l'exception de Trevi, Parione et Trastevere, les *rioni* sont des espaces politiques où

les familles principales de la noblesse municipale ne correspondent donc pas exactement à celles de la Consolazione. Cela suggère qu'il existait différents niveaux de présence politique locale. Dans certains cas, les charges pouvaient être occupées par la même famille, qui renforçait ainsi son pouvoir local. Dans d'autres cas, les différentes formes d'autorités étaient « distribuées » entre des familles et des individus différents. Il faut rappeler ici le fait que les conseillers de quartier étaient des charges attribuées par chaque confrérie, de la plus « prestigieuse » à la plus populaire : dans un même *rione*, toutes charges confondues, on trouve donc de nombreuses personnes censées détenir une certaine forme d'autorité locale, à différents niveaux.

Tableau 4 – Comparaison pour chaque *rione* entre les premières familles de la Consolazione et du Capitole

<i>Rione</i>	1ère famille Consolazione	1ère famille Capitole
Monti	Alberini	Della Molarà
Trevi	Muti	Muti
Colonna	Iacovacci	Del Bufalo
Campo Marzio	Boccamazza	Casali
Ponte	Avila	Amodei
Parione	Mellini	Mellini
Regola	Giovenali	Cenci
Sant'Eustachio	Pacifici	Alberini
Pigna	Saccocci	Altieri
Campitelli	Muti	Margani
Sant'Angelo	Muti	Mattei
Ripa	Tesauro	Pignanelli
Trastevere	Mattei	Mattei
Borgo	Confalonieri	Spinola

Bien qu'elles constituent un niveau différent et probablement inférieur d'autorité locale, les charges de *rione* de la Consolazione ne sont pourtant pas dédaignées par les grandes familles municipales – celles qui obtiennent des offices de Capitole plus de 100 fois – comme l'indique le tableau 5.

Tableau 5 – Principales familles romaines qui obtiennent la charge de conseiller de *rione* de l'Hôpital de Santa Maria de la Consolazione (1578-1648)

<u>Nom et dates</u>	<u>Rione</u>	<u>Nombre de charges obtenues</u>	<u>Nom et dates</u>	<u>Rione</u>	<u>Nombre de charges obtenues</u>
CAFFARELLI 1593-1630	Campitelli	2	MARGANI 1582-1615	Trevi	3
	Sant'Eustachio	1		Campitelli	2
	Ripa	3		Pigna	1
CAPIZZUCCHI 1578-1593	Pigna	1	MASSIMI 1582-1648	Sant'Angelo	1
	Sant'Angelo	1		Campitelli	2
CECCHINI 1584-1608	Campo Marzio	5		Sant'Eustachio	1
	Campitelli	3		Trastevere	18
CENCI 1590-1647	Regola	9		Borgo	3
				Sant'Angelo	2
CRESCENZI 1593-1648	Pigna	2	MATTEI 1583-1648	Trevi	2
	Sant'Eustachio	1		Monti	1
DE FABI 1618-1634	Sant'Angelo	3		Parione	1
	Pigna	1		Ripa	1
DEL BUFALO 1593-1615	Colonna	6	VELLI 1599-1648	Trastevere	8
				Campitelli	3
				Ripa	3

Faire partie de la Consolazione, pour la noblesse municipale romaine, était un moyen d'exercer la charité et en même temps d'appartenir à un cercle non exclusif ; cela convenait à son statut social, tout en la maintenant en contact avec les milieux du commerce et de l'artisanat. L'attention prêtée et l'intérêt démontré par le patriciat à cette confrérie ne se limitait pas au *membership* : tout d'abord, la compagnie était destinataire de donations testamentaires, parfois importantes. Tel est le cas de Francesco Cenci, qui dans son testament, datant du 7 octobre 1599, lègue à l'hôpital de la

Consolazione la somme considérable de 3000 écus¹¹¹. Et Orazio Manili¹¹² en 1633, dans son testament, la nomme destinataire de plusieurs maisons¹¹³ ; quant au poissonnier Girolamo Colapeci, il est l'un des premiers à faire des donations testamentaires à la Consolazione ; en 1502, il lui avait laissé la moitié d'une maison et la moitié d'une pierre où le poisson était vendu. Chacun donnait selon ses moyens, pour ainsi dire.

Cet attachement du patriciat à la compagnie, et en même temps la mixité sociale qui la caractérise, apparaît nettement si on s'intéresse à l'église et ses chapelles privées. Pour qu'une chapelle devienne privée, la personne intéressée devait faire une requête à la compagnie ; une fois la permission accordée, elle devait payer une certaine somme d'argent. À partir de ce moment là, elle devenait propriétaire de la chapelle et responsable de sa gestion : elle pouvait choisir la décoration, qui consistaient souvent en des tableaux commandés dans ce but à un peintre, et représentant un saint sous le patronage duquel la personne souhaitait se placer. Obtenir une chapelle privée constituait le signe visible que l'on était parvenu à un certain niveau social. La plupart des familles romaines détenaient au moins une chapelle privée – et les Cenci, qui, dans leur *Monte*, réussirent à donner leur nom à l'entière église de San Tommaso¹¹⁴.

La première chapelle privée fut celle de Giacomo Mattei ; il la fit bâtir en 1555 (figure 3) ; elle se signalait par le tableau du célèbre peintre Taddeo Zuccari (figure 4). En 1581, les Mattei possédaient aussi une autre chapelle, assignée par la confrérie en raison de la négligence de son ancien propriétaire. Toutefois, elle passa rapidement à la compagnie des vigneron, affiliée à la Consolazione depuis le début. La chapelle était dédiée à la Sainte Vierge et a été décorée par le Pomarancio. D'autres corps de métier détenaient des chapelles privées dans l'église Santa Maria de la Consolazione. C'est le cas de la compagnie des *affidati*¹¹⁵ – qui obtinrent la permission de bâtir une chapelle ;

¹¹¹ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 43, Cenci.

¹¹² Voir chapitre V.

¹¹³ ASR, *SS. Annunziata*, vol. 57. Les livres de comptes et d'autres documents de la famille Manili se trouvent dans le fonds de la compagnie de la Santissima Annunziata, parce que Orazio la désigne son héritière universelle.

¹¹⁴ Il ne s'agit pas d'un usage exclusif de la noblesse. Voir l'exemple d'un épicier (*pizzicagnolo*) qui réussit à acquérir une chapelle privée dans l'église de Santa Maria dell'Orto, dans E. Canepari, *Stare in compagnia. Strategie di inurbamento e forme associative nella Roma del Seicento*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2008, chapitre VII.

¹¹⁵ Les *affidati* étaient de petits propriétaires de bétails qui les menaient paître dans des terrains d'autrui. Les *affidati* ne prenaient pas ces terrains en location, mais payaient au propriétaire du fonds de terre une somme (*fida*) pour chaque tête de bétail.

elle devait ensuite être décorée, entre autres, par Giovanni Baglione –, de la corporation des poissonniers, fidèles membres de la compagnie, et des garçons des aubergistes.

À côté des grandes familles du patriciat romain et des artisans et commerçants, on trouve également parmi les membres de la Consolazione ceux que on a appelés *outsiders*, dans le chapitre III, ainsi que des familles dont la présence au Capitole est assez peu importante par rapport à celle des maisonnées les plus réputées. Dans ces cas également, les charges attribuées par la confrérie semblent renforcer la présence locale dans le *rione* où la famille réside : les offices locaux de Capitole et ceux de la compagnie religieuse sont en effet obtenus dans le même quartier. Le tableau 6 indique quelques exemples de carrières municipales et à la Consolazione.

Tableau 6 – *Outsiders* et familles mineures : carrières au Capitole et à la confrérie de la Consolazione

<u>Prénom et nom</u>	<u>Rione</u>	<u>Offices municipaux</u>	<u>Années</u>	<u>Conseiller rionale de la Consolazione</u> ¹¹⁶
Felice del Turco	Borgo	<i>Caporione</i>	1592, 1595, 1601, 1606, 1613, 1616, 1618	Élu en 1622 et 1625, candidat en 1618
		Conseiller	1602	
		Citoyen en conseil (Trastevere)	1584	
Orazio Panzieri	Campitelli	<i>Caporione</i>	1585	Ripa - élu en 1590, candidat en 1587,
		Conseiller	1578, 1594	
Vincenzo Baccelli	Ponte	Maréchal	1627	Élu en 1634, candidat en 1635
		<i>Caporione</i>	1635, 1645	
	Trastevere	Conservateur ¹¹⁷	1647	
	Sant'Eustachio	<i>Caporione</i>	1650	
Mario et Pietro Ceccoli	Trastevere	Maréchal	Mario, 1575 ; Pietro, 1573	Mario : candidat en

¹¹⁶ Sauf indication contraire, les charges à la Consolazione sont obtenues dans le *rione* spécifié dans la deuxième colonne.

¹¹⁷ Comme on le sait, l'office de conservateur n'est pas attribué sur une base locale, toutefois, souvent la personne est indiquée en tant que « gentilhomme du *rione*..... ».

		<i>Caporione</i>	Mario : 1581, 1588, 1597 ; Pietro : 1584, 1594, 1619	1590 et 1593 ; Pietro : élu en 1589, candidat en 1587, 1596, 1603, 1615, 1618
		Conseiller	Mario : 1582, 1589 ; Pietro : 1593, 1595, 1596, 1603, 1606, 1607, 1610, 1611, 1616, 1617, 1618	
		Citoyen en conseil	Mario : 1584 ; Pietro : 1581, 1584	
		Conservateur	Pietro : 1613	
		<i>Imbussolatore</i>	Pietro : 1595	
	Ripa	Conseiller	Pietro : 1609	
Lelio Barigiani	Colonna	Conseiller	1570, 1575, 1594, 1601, 1625, 1627, 1628, 1630, 1633, 1635, 1636, 1637, 1638, 1639, 1640	Élu en 1586, 1591, 1642, candidat en 1584, 1630, 1633, 1691
		<i>Caporione</i>	1578, 1624, 1632, 1637, 1641	
		Citoyen en conseil	1584	
	Ripa	Conseiller	1565	
Tesauro	Ripa	Citoyen en conseil	Giovanni Battista : 1569	Giacomo : élu en 1596, candidat en 1593 et 1599 ; Paolo : élu en 1615 Francesco : candidat en 1596, 1599 Antonio : candidat en 1603 et 1615
	Trastevere	<i>Caporione</i>	Giovanni Battista : 1596 ; Francesco : 1598	Paolo : élu en 1596, candidat en 1603
		Citoyen en conseil	Giacomo : 1569	
		Conseiller	Francesco : 1601	

Il est intéressant de remarquer que, lorsque le *rione* d'élection au Capitole ne correspond pas à celui de la Consolazione, il s'agit souvent du *rione* Ripa ou celui de Trastevere. Ainsi, la carrière de Lelio Barigiani se déroule en large partie à Colonna ; et

cependant, la première charge qu'il obtient est à Ripa : Pietro Ceccoli, lui, est installé politiquement à Trastevere de façon stable, mais il réussit à devenir Conseiller de Ripa en 1609. On a démontré, chapitre III, que Ripa et Trastevere sont des espaces fortement commerciaux et populaires. Surtout à Ripa, les familles nobles installées sont rares, alors que le *rione* est le centre des échanges commerciaux de la ville, le port étant situé là. On peut donc penser que la notoriété à Ripa, le fait d'en être un homme illustre, est davantage lié aux activités économiques pratiquées par les membres de l'élite capitoline. On verra dans le prochain chapitre que ces activités les liaient de façon importante avec les milieux artisanaux et commerciaux de la ville. La famille Tesauro donne l'exemple d'une famille de marchands du port de Ripa. Mais avant de considérer les activités économiques et les échanges de haut en bas qui se déroulent autour d'elle, on examinera encore une dernière méthode pour asseoir sa réputation d'homme illustre, une action de charité et en même temps d'affirmation de sa notoriété : l'attribution de dots aux filles pauvres à marier. Laissons-on guider parmi les subsides dotaux par l'un des membres de Santa Maria de la Consolazione, dont la famille est aussi présent au Capitole : Antonio Tesauro, marchand à Ripa.

5.2. Les filles d'Antonio Tesauro

La famille Tesauro habite sur l'*Isola Tiberina* – près de l'église de San Bartolomeo¹¹⁸, entre les *rioni* Ripa et Trastevere –, à proximité du fleuve, dans une zone fortement caractérisée par la présence d'activités commerciales et artisanales. Les Tesauro sont des marchands. Ils ont réussi à franchir la ligne et à accumuler assez d'importance et d'influence pour être considérés comme des hommes importants du quartier, et, ainsi, être élus au Capitole. On peut raisonnablement supposer que cette influence est due à leur rôle dans les échanges économiques. Antonio Tesauro est candidat pour le poste de conseiller de Ripa pour la Consolazione en 1603 et 1615, mais il ne sera jamais élu, à la différence d'autres membres de sa famille. Il est pourtant actif sur plusieurs fronts : s'il n'arrive pas à faire partie de l'élite de la Consolazione, il a une position de privilège indiscutable dans une autre confrérie, mentionnée plus haut, celle de Santa Maria de

¹¹⁸ Archivio storico del vicariato di Roma (dorénavant : ASVR), *Parrocchia di San Bartolomeo*, Stati d'anime, 1596-1628 ; Archivio di Santa Maria dell'Orto (dorénavant : ASMO), *Mercanti e sensali di Ripa*, vol. 682 ; *Catalogo dei fratelli*, 1540-1575, vol. 54.

l'Orto. Si au Capitole et à la Consolazione les marchands constituaient, pour ainsi dire, une élite de second rang, à Santa Maria de l'Orto ils représentaient la couche la plus aisée.

On constate donc sans surprise qu'Antonio Tesauro, dans ses dernières volontés, pense à la Sainte Vierge de l'Orto plutôt qu'à celle de la Consolazione. Pour témoigner son lien avec cette compagnie, il ne se limite pas à une donation d'argent ; il demande que les fonds de son héritage soient utilisés par les membres de Santa Maria de l'Orto pour créer des subsides dotaux, qui seront attribués chaque année à des filles pauvres à marier. L'usage d'établir des subsides dotaux est une forme de charité très répandue dans la Rome moderne, parmi les particuliers mais aussi dans les associations. Cette diffusion révèle que la constitution d'une dot adéquate était un problème pour une grande partie de la société romaine ; la conséquence pouvait en être que la femme serait dans l'impossibilité de se marier ou d'entrer dans un couvent. Vivre sans une tutelle masculine ou institutionnelle n'était pas une alternative possible, surtout pour les couches inférieures¹¹⁹. Le risque était celui de compromettre sa réputation et sa moralité, en se mettant dans une condition de « danger » (d'où le nom des « *conservatori* » de la vertu). La somme qui formait la dot était proportionnelle au train de vie de la famille et à son statut ; toutefois, à partir du XV^e siècle, elle fut de plus en plus perçue comme une charge difficilement soutenable¹²⁰.

La réponse qu'apportait cette forme de charité et assistance a été très commune pendant l'âge moderne. À Rome, au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle, on pouvait compter 1700 donateurs, surtout, comme on l'a dit, corps et communauté¹²¹ ainsi que bienfaiteurs particuliers. À partir de la fin du XIV^e siècle, ces derniers destinèrent des sommes pour les filles à marier. Ces donations perdirent graduellement leur caractère

¹¹⁹ Une étude menée sur le patriciat florentin au XVI^e siècle indique que, dans les classes les plus aisées, les femmes pouvaient rester célibataires, sans pour autant devoir entrer dans un couvent. En effet, à la différence des filles des classes « inférieures », elles pouvaient compter sur une tutelle familiale prolongée dans le temps. Cf. C. A. Corsini, « Materiali per lo studio della famiglia in Toscana nei secoli XVII- XIX : gli esposti », dans *Quaderni storici*, 11 (1976), p. 998-1052.

¹²⁰ Les autorités communales essayèrent de remédier à cette situation, en créant les *Monti di doti*. Il s'agissait d'une forme d'investissement, destinée aux pères des filles à marier, qui pouvait déposer de l'argent pour constituer leur dot. À Florence, le *Monte di doti* fut établi en 1425, et au cours du siècle suivant, plusieurs Monti furent créés aux Abruzzes, le Molise et le Basilicate. Cf. M. Carboni, *Le doti della 'povertà'. Famiglia, risparmio, previdenza: il Monte del Matrimonio di Bologna (1583-1796)*, Bologne, Il Mulino, 1999 ; I. Chabot - M. Fornasari, *L'economia della carità : le doti del Monte di pietà di Bologna (secoli XVI-XX)*, Bologne, Il Mulino, 1997.

¹²¹ À Rome existait une confrérie spécialisée en ce type d'assistance : celle de la Santissima Annunziata. Voir M. D'Amelia, « La conquista di una dote. Regole del gioco e scambi femminili alla Confraternita dell'Annunziata (secoli 17-18) », in Ferrante, Palazzi, Pomata (éds.), *Ragnatele di rapporti*, p. 305-343.

occasionnel et devinrent une forme de « charité perpétuelle », grâce à l'investissement des sommes initiales afin de constituer des « fonds » dotaux. Les donations des privés, comme celle d'Antonio Tesauro, étaient souvent confiées à des associations qui les géraient et qui étaient donc chargées de choisir les filles à marier. La compagnie de Santa Maria de l'Orto, destinataire de plusieurs donations de ce type (neuf en total)¹²², administre ainsi un patrimoine de dots à assigner, ce qui contribue à maintenir le lien entre la confrérie et ses assistés. L'attribution des dots s'effectuait selon les volontés des bienfaiteurs, qui déterminaient les conditions d'éligibilité de la fille (âge, lieu de résidence, provenance des parents, etc.) La qualité qui était invariablement requise était l'honnêteté et la bonne réputation de la jeune fille. À cette fin, des membres de la compagnie étaient chargés de visiter les candidates en vérifiant qu'elles répondaient à ces critères¹²³.

Antonio Tesauro, dans son testament en 1619, exprime une volonté précise à propos des deux jeunes filles qui, chaque année, pourront bénéficier des subsides : elles devront résider dans les *rioni* Trastevere ou Ripa. Cela confirme le côté « politique » de ce choix ; le marchand veut en effet établir une sorte d'« héritage immatériel »¹²⁴ ; cela apportera du prestige à sa famille et à son nom. En effet, la pratique de l'attribution de subsides dotaux est assez répandue parmi les membres de l'élite capoline. Francesco Cenci, qui a déjà laissé 3000 écus à la Consolazione, destine 400 écus par an aux prêtres de San Silvestro in Montecavallo, afin que chaque année ils y constituent les dots de quatre filles à choisir selon leur volonté¹²⁵. Le droit de désigner les filles bénéficiaires de l'aide est une clause importante. L'« héritage immatériel » consiste précisément en cela : il s'agit du droit d'attribution d'un privilège qui améliorera la vie du bénéficiaire et qui le liera de façon spéciale au détenteur du droit.

Il est intéressant de remarquer que, parmi les neuf bienfaiteurs qui laissent des subsides dotaux à Santa Maria de l'Orto, seuls Antonio Tesauro et un autre requièrent la

¹²² ASMO, *Statuto organico dell'Opera pia doti amministrata dall'arciconfraternita di Santa Maria dell'Orto in Roma*, 1887.

¹²³ Par exemple, la confrérie de la Santissima Annunziata vérifiait les fréquentations des jeunes filles et les types de cohabitations, en considérant « honnêtes » seulement celles avec de parents (jusqu'au troisième degré), avec la marraine de baptême ou avec le tuteur, en cas de filles orphelines. D'Amelia, « La conquista di una dote », op. cit..

¹²⁴ On fait référence à l'ouvrage bien connu de G. Levi, *Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1989, le titre en italien étant *L'eredità immateriale. Carriera di un esorcista nel Piemonte del seicento*, – qu'on peut traduire par « L'héritage immatériel. Carrière d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle ».

¹²⁵ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 43, Cenci.

résidence dans un quartier. Et en effet, Antonio Tesauro est le seul à appartenir à une famille qui obtient des offices municipaux locaux, ainsi que des charges de conseiller de *rione* dans la compagnie de la Consolazione. Les filles dotées par le legs d'Antonio Tesauro doivent être issues des quartiers où le marchand et sa famille ont affirmé leur présence politique. Les candidates sont les filles de personnes qui exercent les métiers liés aux activités économiques des *rioni*, et qui appartiennent à la couche populaire qui permet le déroulement des activités économiques des Tesauro. Tel est le cas d'Angela, fille de Maurizio tonnelier, de Cecilia fille d'Andrea marchand de fruits, de Lucrezia fille d'Angelo Minori jardinier – habitante « *en face de Nicolò Imperiacci* », Caporione et Conseiller de Trastevere –, de Violante fille de Innocenzo boucher, des sœurs Lucia et Maddalena fille de Pasquino tonnelier, de Caterina, fille orpheline de Manfredi – habitante « *ai Mattei* » –, et ainsi de suite.

Mais, pour analyser les activités économiques de l'élite capoline et les échanges haut-bas, la seule famille Tesauro ne suffit plus : d'autres présences politiques locales, d'autres histoires de familles, ainsi que leurs livres de comptes, seront nécessaires dans les prochains chapitres pour tenter une description du cadre des transactions qui se déroulent entre l'élite capoline et les habitants du quartier.

Figures

Figure 1 – Localisation de l'église de Santa Maria de la Consolazione sur le plan de Giovanni Battista Nolli (1748) - l'église est encerclée en rouge et le Capitole en jaune

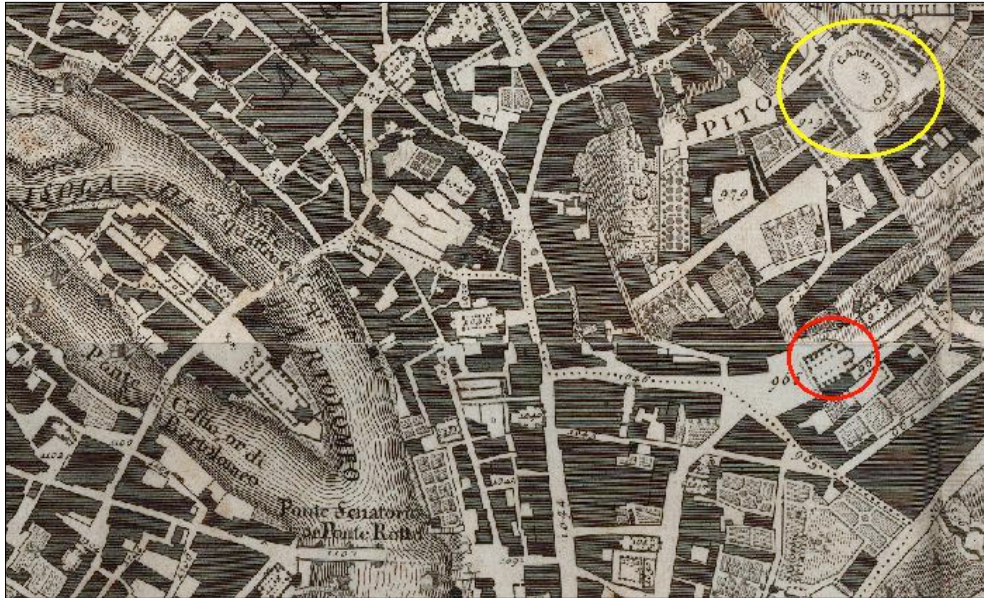


Figure 2 – L'église de Santa Maria de la Consolazione



Figure 3 – La chapelle des Mattei à Santa Maria de la Consolazione



Figure 4 – Le tableau de Taddeo Zuccari dans la chapelle Mattei (*Storie della passione*, 1556)



Partie III

Transactions économiques et échanges sociaux

Chapitre VII

Propriétaires et locataires : les immeubles en ville

Ce chapitre porte sur l'étude du patrimoine urbain des élites et sur les rapports entre propriétaires et locataires. La propriété urbaine des familles nobles a été abordée en tant que forme d'investissement, à la fois social et économique : comme on l'a étudié dans les précédents chapitres, le choix de bâtir un palais relevait souvent de la volonté de gagner du prestige social, et de confirmer leur statut. Pour cette raison, plusieurs études ont tenté de comprendre les logiques de prestige qui avaient été à l'origine de la construction des palais et des résidences. Ces études ont montré un intérêt particulier pour l'architecture et pour les richesses artistiques de ces résidences, tandis que leur dimension sociale n'a pas fait l'objet d'enquêtes comparables. Or, comme on l'a vu dans le chapitre V, les palais représentaient aussi le centre d'un pouvoir local, ainsi que des lieux d'hébergement pour de petites communautés, comme la *familia* du noble.

Jusqu'ici, cette thèse ne s'est pas intéressée aux autres immeubles, qui composaient le patrimoine immobilier d'une famille noble. Au cours de ce chapitre, l'attention sera donc aussi portée sur d'autres types de propriétés urbaines, telles que, les maisons, les boutiques et les immeubles liés à la production (tels les fours) et à la réception (les auberges). Cela est nécessaire afin de décrire de façon exhaustive l'ensemble du patrimoine urbain des familles nobles, au-delà des bâtiments d'apparat. Dans l'étude de ces immeubles, on suivra la même démarche que celle qu'on a mise en œuvre pour l'étude des palais ; l'enquête sera menée sur la propriété et les locations en tant qu'éléments de connexion entre les élites et les couches « inférieures ». Le but n'est pas

d'opérer une distinction entre résidences et immeubles de prestige d'un côté et immeubles locatifs de l'autre : comme on l'a vu, certains des immeubles du complexe résidentiel étaient eux aussi destinés à la location. Il est par ailleurs important de souligner que les maisons et les boutiques locatives contribuaient également au développement de l'influence sociale de la famille. En effet, les locations relevaient de transactions qui étaient à la fois économiques et sociales ; elles donnent la possibilité d'enquêter sur l'un des liens qui s'établissaient en cette occasion entre élites et couches populaires autour d'une ressource urbaine telle que l'immeuble. Bien que certaines études sur la noblesse romaine aient inclus dans leur analyse les propriétés en dehors du complexe, les locations ont été très rarement abordées de façon systématique¹.

Après avoir examiné la question de la propriété immobilière des élites, on considérera les patrimoines de quelques familles nobles de Rome ; on tentera alors d'identifier des modèles de composition et de localisation des patrimoines. Enfin, on portera l'attention sur les locations, notamment celles effectuées par la famille Formicini. On essaiera de comprendre certains aspects de ces transactions, à la fois économiques et sociales, tels que la durée des contrats, les caractéristiques de locataires, ainsi que les modalités de paiement. Enfin, on s'intéressera surtout à la location, surtout comme élément à la base d'un lien social, l'accent n'étant pas sur les familles nobles, mais sur les relations qu'elles entretenaient avec les couches « inférieures » de la société romaine.

Les sources utilisées dans ce chapitre sont les documents produits par les familles nobles, notamment les inventaires après décès et les testaments. C'est en effet lors des reconnaissances, dressées suite à la mort d'un membre de la famille ou à l'occasion d'un mariage, que la totalité des biens, immobiliers ou mobiliers, était énumérée. Testaments, contrats de mariage, partages successoraux sont donc les sources les mieux adaptées pour ce type d'enquête. Dans les fonds *Miscellanea familie* de l'Archivio di Stato di Roma (voir chapitre VI), il est possible de trouver une documentation, très variée, sur plusieurs familles de la noblesse romaine ; cette documentation comprend souvent des inventaires patrimoniaux.

¹ I. Ait, M. Vaquero Piñeiro, *Dai casali alla fabbrica di San Pietro. I Leni: uomini d'affari del Rinascimento*, Rome, Roma nel Rinascimento, 2000 ; M. Bevilacqua, *Il monte dei Cenci. Una famiglia romana e il suo insediamento urbano tra Medioevo ed età Barocca*, Rome, Gangemi, 1988 ; A. Modigliani, *I Porcari. Storie di una famiglia romana tra Medioevo e Rinascimento*, Rome, Roma nel Rinascimento, 1994.

Par ailleurs, parce que les locations représentaient une recette non-négligeable pour les familles nobles, les livres de comptes sont d'autres sources importantes. Ils ne sont pas disponibles pour toutes les familles ; pour certaines, les livres dont on dispose ne donnent aucune information à propos de biens immobiliers et des locations ; ils s'intéressent davantage aux dépenses, ou à la gestion de la terre à la campagne, ou encore aux paiements versés aux domestiques. Mais dans le cas des Formicini, on dispose d'un livre de compte qui enregistre tous les crédits de la famille² ; on trouve, à côté des crédits ou du titre de *Cavaliere di San Pietro*, les revenus provenant des locations. On s'est servi de cette source pour rédiger la partie du chapitre consacré aux locations.

1. La propriété urbaine à Rome

La propriété urbaine n'a jamais été considérée comme prioritaire dans le système de revenus des élites, qui restait surtout centré sur la terre (propriété foncière et exploitation des biens ruraux). La réflexion historiographique sur l'emploi des capitaux des élites italiennes a fortement souligné leur passage, après le premier âge moderne, du commerce à la terre, selon une tendance qui a été définie de « retour à la terre ». Les deux pôles de la réflexion étant la campagne et le commerce, les propriétés urbaines ont été rarement incluses dans le cadre de l'analyse. Le marché immobilier et les revenus des locations demeurent donc assez peu connus, à l'exception de quelques études récentes³. Grâce à une meilleure disponibilité des archives, les institutions ecclésiastiques ont été plus largement étudiées que les patrimoines privés. Ceux-ci ont été fait l'objet d'étude dans certains travaux portant sur les familles italiennes de la période médiévale, tels que les Santacroce⁴, les Leni⁵, les Porcari⁶. Par contre, en ce qui

² Archivio di Stato di Roma (ASR), *Arciconfraternita della Santissima Annunziata*, vol. 211.

³ M. Dorban, P. Servais (éd.), *Les mouvements longs des marchés immobiliers ruraux et urbains en Europe (XVI^e-XIX^e)*, Louvain la Neuve, Academia, 1994, p. 125-142 ; P. Couperie, E. Le Roy Ladurie, « Le mouvement des loyers parisiens de la fin du Moyen Âge au XVIII^e siècle », *Annales ESC*, 4 (1970), p. 1002-1023 ; J.-F. Chauvard, *La circulation des biens à Venise. Stratégies patrimoniales et marché immobilier (1600-1750)*, Rome, École française de Rome, 2005 ; A. Guarducci, *Investimenti e civiltà urbana, secoli XIII-XVIII*, atti della nona settimana di studi (Prato, Istituto internazionale di storia economica F. Datini), Bagno a Ripoli, Le Monnier, 1989, p. 13-27.

⁴ A. Esposito, « Famiglia, mercanzia e libri nel testamento di Andrea Santacroce (1471) », dans *Aspetti della vita economica e culturale a Roma nel Quattrocento. Fonti e studi per la storia economica e sociale*

concerne la période moderne, les enquêtes sur la question des patrimoines urbains des grandes familles italiennes ont porté exclusivement sur les résidences et les immeubles appartenant au complexe résidentiel. Ceux-ci ont été analysés notamment du point de vue architectural, dans le but de faire valoir leur dimension artistique et urbanistique. La construction d'un palais et la formation d'un patrimoine immobilier ont été interprétées comme des choix répondant à une logique de prestige social : une ville comme Rome, capitale du Baroque, a ainsi été un objet privilégié pour ce type de recherche.

Du coup, le reste du patrimoine immobilier a été défini comme strictement locatif, aux fins de la rentabilité. On a rarement porté une attention particulière sur ces immeubles, et principalement dans le but d'établir leur place dans le cadre des revenus des familles – l'hypothèse de départ étant celle d'un « retour à la terre ». Selon le modèle de la « pétrification de l'argent⁷ », et de la transformation des élites capitoline en noblesse de cour, les investissements de prestige auraient donc été principalement réalisés grâce aux revenus agricoles. Sans nier la réalité de ces processus, il faut toutefois souligner que les différentes formes d'investissement (économique, symbolique, social et politique) étaient souvent liées, et que la transaction économique, impliquée dans la location, était aussi une transaction sociale. Le contrôle d'une portion du territoire de la ville et la formation de liens de clientèle étaient des processus qui s'appuyaient fortement sur la propriété urbaine et la location de ces biens ; les « simples » revenus économiques, dégagés des loyers, ne représentaient pas le seul avantage que la mise en location offrait aux familles de la noblesse romaine.

Comme le souligne Étienne Hubert, au cours du Moyen Âge la propriété urbaine n'a jamais été une source de profit pour les particuliers. Ils pratiquaient surtout le crédit, le commerce et ils géraient leurs propriétés rurales⁸. Jusqu'à la fin de la période

di Roma e dello stato pontificio nel tardo medioevo, Rome, Istituto di studi romani, 1981, p. 195-220.

⁵ Ait, Vaquero Piñeiro, *Dai casali alla fabbrica di San Pietro*, op. cit.

⁶ Modigliani, *I Porcari*, op. cit.

⁷ R. Fregna, *La pietrificazione del denaro. Studi sulla proprietà urbana tra XVIe XVII secolo*, Bologne, CLUEB, 1990; Id., « Edilizia a Roma tra XVI e XVII secolo », dans *Controspazio*, 5 (1973), p. 48-61; R. Fregna, S. Polito, « Fonti di archivio per una storia edilizia di Roma: i libri delle case dal '500 al '700, forma e esperienza della città », dans *Controspazio*, 3, (1971), p. 2-20.

⁸ É. Hubert, « Économie de la propriété immobilière : les établissements religieux et leurs patrimoines au XIVe siècle », in Id. (éd.), *Rome aux XIIIe et XIVe siècles*, Rome, École française de Rome/Viella, 1993, p. 175-230. Dans cet article, Hubert se concentre sur les patrimoines (et les modes de gestion de ceux-ci) de la basilique de San Pietro, du monastère de San Silvestro in Capite, de Santa Maria Nova et de la confrérie de San Salvatore ad Sancta Sanctorum.

médiévale, les institutions religieuses sont restées les principales propriétaires d'immeubles dans la ville : basiliques, églises, couvents, monastères, confréries détenaient la plus grande part du patrimoine immobilier romain. Les grandes familles de la Rome médiévale (autour du XIII^e siècle : les Piscioni, les Mannetti, les Curtabraca et aussi des familles des barons telles que les Nomanni, les Oddone, les Sant'Eustachio) ne possédaient en moyenne qu'une dizaine d'immeubles dans la ville⁹. Dans des cas exceptionnels, ce chiffre s'élève à vingt, en y intégrant les immeubles faisant partie du complexe résidentiel.

Hubert classe les propriétés urbaines qui composaient les patrimoines privées en trois types : 1. la résidence (le complexe immobilier), 2. ses annexes (étables, dépôts, cours, les maisons avoisinantes, etc. – voir chapitre IV), 3. les maisons destinées à un usage locatif. Selon lui, on identifie facilement ces dernières car elles étaient louées pour des périodes brèves et pour des loyers relativement élevés ; c'était une volonté de la famille d'utiliser l'immeuble uniquement comme source de revenus.

En revanche, d'autres immeubles – ceux du deuxième groupe et d'autres aussi –, étaient cédés en emphytéose, dans le but « *d'installer dans un voisinage immédiat une clientèle logée à prix modiques*¹⁰ ». L'emphytéose représentait, en effet, un type de contrat assez répandu dans le marché immobilier de la Rome médiévale. Dès la première phase d'urbanisation (début du XI^e siècle), les sources attestent deux types de propriétés : la pleine propriété et la propriété dissociée du sol et de l'immeuble¹¹. Dans ce cas, la maison appartenait à son bâtisseur et le sol au bailleur. Souvent, les grandes familles ne possédaient pas la pleine propriété des immeubles, mais seulement le sol. La possession leur donnait le droit d'exiger un paiement annuel (cens) ainsi qu'une somme *pro consensu* lorsque le propriétaire du bâtiment (*superficies*) décidait de le vendre¹². La séparation entre « le sol et l'immeuble¹³ », qui n'était d'ailleurs pas une spécificité romaine, était issue des modalités dont l'urbanisation fut promue dans la plupart des

⁹ Quelques exemples de patrimoines privés sont donnés en É. Hubert, « Patrimoines immobiliers et habitat à Rome au Moyen Âge : la *regio* Columnae du XI^e siècle au XIV^e siècle », dans *Mélanges de l'école française de Rome. Moyen-Âge, Temps modernes*, (101) 1989, p. 133-175.

¹⁰ Hubert, « Économie de la propriété immobilière », p. 286.

¹¹ E. Hubert, *Espace urbain et habitat à Rome : du X^e siècle à la fin du XIII^e siècle*, Rome, Istituto storico italiano per il Medio Evo – École française de Rome, 1990.

¹² S. Carocci, *Baroni in città : considerazioni sull'insediamento e i diritti urbani della grande nobiltà*, dans E. Hubert (éd.), *Rome aux XIII^e et XIV^e siècles : cinq études*, Rome, École française de Rome, 1993, p. 137-174.

¹³ O. Faron, E. Hubert, *Le sol et l'immeuble. Les formes dissociées de propriété immobilière dans les villes de France et d'Italie (XII^e-XIX^e siècle)*, Rome, École Française de Rome, 1995.

zones de Rome. En effet, la concentration de la population dans les zones urbaines du XI^e au XIII^e siècles ne se fit pas de manière spontanée ; elle fut, au contraire, fortement encouragée par les établissements ecclésiastiques. Ceux-ci souhaitaient valoriser leur patrimoine et créer un groupe de locataires fidèles. L'urbanisation, dans sa première phase, fut donc réalisée par des concessions emphytéotiques de parcelles à bâtir, sur lesquelles les preneurs étaient censés construire des maisons à leurs frais.

Au cours du Moyen Âge, la croissance marquée de l'urbanisation jusqu'à la fin du XIII^e siècle eut pour conséquence le développement d'un marché immobilier. À partir du milieu du XII^e siècle, le volume global des ventes d'immeubles à fonction résidentielle s'accrut régulièrement, surtout entre 1170 et 1270. Dans les 25 dernières années du XIII^e siècle, le nombre des ventes doubla par rapport aux 25 années précédentes.

Les acheteurs n'étaient pas seulement les membres des grandes familles, mais également une population d'artisans et de commerçants d'un niveau de richesse moyen. Cette accessibilité caractéristique du marché urbain devait perdurer au cours des siècles qui suivirent. Pendant la Renaissance, le marché immobilier romain se fit un marché dynamique ; sa vivacité fut largement favorisée par la mobilité de la population urbaine, et notamment par le fort pourcentage d'immigrés résidant dans la ville. Le marché des locations, dans une ville où les voyageurs, les pèlerins et les immigrants affluaient continuellement, représentait certainement un investissement intéressant pour tous ceux qui disposaient d'un capital liquide. Une recherche démographique menée sur les *stati d'anime* du XVII^e siècle démontre que la demande de maisons en location n'a pas cessé d'être considérable : en effet, en analysant les *stati d'anime* de plusieurs paroisses, il apparaît que de nombreuses familles ou groupes de personnes ne disposaient pas d'un véritable logement, tel qu'un appartement, mais qu'ils habitaient dans des cours, à l'étage des palais, à côté des portes des églises, etc.¹⁴ La cohabitation était très répandue, surtout lors des années saintes. Certaines ordonnances en témoignent, en particulier celles qui se proposaient de régler les problèmes de la location de matelas, draps et lits, loués aux nombreux visiteurs et pèlerins.

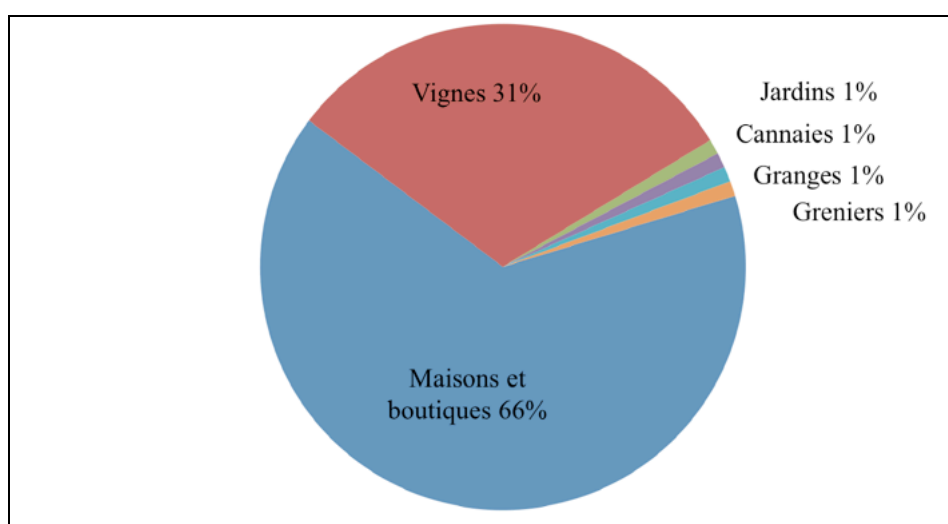
La propriété immobilière constituait souvent une garantie lors des transactions économiques : grâce aux actes notariaux, on peut donc jeter un coup d'œil sur sa diffusion dans la population de la ville. Pour ce faire, on utilisera les actes du notaire

¹⁴ C. Sbrana, R. Traina, E. Sonnino, *Gli « Stati d'anime » a Roma dalle origini al secolo XVII*, Rome, Goliardica editrice, 1977.

Ottaviani, rédigés pour la confrérie de la Santissima Annunziata, spécialisée dans l'attribution de dots pour les filles pauvres. Pour recevoir l'argent (80 écus), une garantie était nécessaire ; dans tous les cas de figure, elle était représentée par un immeuble ou une vigne, possédés par des membres de la famille de la fille ou, plus souvent, par un ami ou un proche de la famille. L'échantillon est constitué par 203 actes notariaux¹⁵ ; ils couvrent la période 1605-1634¹⁶ ; chaque acte voit la participation de un ou deux témoins, dont un au moins se porte garant. Des biens immobiliers sont déclarés en 214 cas. Les biens donnés en garantie étaient essentiellement des maisons et des vignes comme le montre le graphique 1.

Graphique 1 – Immeubles donnés en garantie à la confrérie de la Santissima Annunziata (total 214)

Source : cf. note 15



Plus de 65% des biens sont des *domus*, donc des immeubles urbains¹⁷. Il faut préciser que ce mot n'a pas toujours une signification évidente. Il est en effet employé dans les actes notariaux afin d'indiquer différents types d'immeubles: palais, grandes ou petites maisons, boutiques, magasins, etc. – ainsi que les appartements à l'intérieur d'un bâtiment. Parfois le notaire spécifiait la fonction de l'immeuble : il pouvait être, par exemple, une « *domus cum apotheca ad usum scarpinellum* »: dans ce cas, on sait qu'il

¹⁵ ASR, *Trenta notai capitolini* - uff. 13, I 1605, 1607-1608, I 1610, 1610-1611, 1612-1613, 1614-1615, I 1620, II 1623, 1633-1634.

¹⁶ Soit dit en passant, les Romains ne compte que pour 34% du total.

¹⁷ La large majorité de maisons ne signifie pas que celles-ci étaient dans tous les cas les lieux d'habitation du témoin. Au contraire: seulement 21% des biens immobiliers correspondaient aux résidences des garants, ce qui démontre que ceux-ci possédaient d'autres immeubles.

s'agit d'une maison/atelier où le métier de cordonnier était exercé.

Le marché immobilier romain était donc ouvert à la présence d'acheteurs de niveau social moyen : l'échantillon de propriétaires d'immeubles se compose en effet de personnes exerçant tous types de métier, mais surtout de niveau moyen et bas ; il s'agit en particulier d'artisans tels que des maçons, des cordonniers, des tailleurs, mais aussi des aubergistes, des boulangers et des commerçants. La propriété d'un immeuble n'était donc pas un luxe réservé aux membres des élites. Toutefois, les parcs immobiliers plus importants restaient l'exclusivité des institutions religieuses et des familles de la noblesse romaine ; la propriété immobilière représentait pour eux un moyen d'affirmer leur présence, politique et sociale, dans la ville.

2. Patrimoines et immeubles

L'achat de propriétés immobilières ne représentait que l'une des formes d'investissements pratiquées par le propriétaire. Le volume et le type d'investissements réalisés variaient suivant le niveau de fortune. C'était vrai également dans le cas des élites, un groupe formé de familles très diverses quant à leurs origines, leur niveau de richesse, l'importance du patrimoine, leurs stratégies de conquête du pouvoir, etc. Une donnée demeure toutefois assez constante : les membres des familles nobles étaient souvent aussi des propriétaires terriens. Comme on le verra dans le prochain chapitre, les *casali* n'étaient pas un investissement accessible à tous ; pour cette raison, la plupart des artisans et commerçants avaient recours à la location plutôt qu'à l'achat.

En ce qui concerne la place des propriétés immobilières par rapport aux propriétés agricoles, Richard J. Ferraro a analysé la proportion entre les deux, au sein de 22 familles de la noblesse romaine¹⁸. Le calcul a été effectué sur un nombre très variables de cas, de 1 à 56, suivant la famille, pour la période 1549-1789. Il s'agit donc de données indicatives, qui ne répondent que partialement à nos besoins. L'analyse de Ferraro démontre que le rapport entre la rente rurale et la rente des biens urbains est en moyenne de 2,3, ce qui signifie que 70% des propriétés nobles sont situées à la

¹⁸ R.J. Ferraro, *The Nobility of Rome 1560-1700. A study of its composition, wealth and investment*, PhD dissertation, University of Wisconsin/Madison, 1994.

campagne, et 30% dans la ville.

Les familles qui ont fait l'objet de cette analyse présentent néanmoins des très fortes divergences dans la composition de leurs patrimoines, et notamment dans la proportion des rentes agricoles et urbaines. La famille Savelli représente un cas extrême ; 99% de ses rentes provenaient des terres à la campagne, alors que pour la famille Del Bufalo cette proportion descend à 14%. Évidemment, le patrimoine de chaque famille se composait de manière différente suivant les formes d'investissement privilégiées, les caractéristiques et l'histoire de la maisonnée. Les Savelli étaient une ancienne famille des barons, qui possédait des fiefs dans le Latium depuis le Moyen Âge. Ils s'installèrent à Rome et, suivant le modèle du complexe médiéval, firent bâtir leur palais sur les restes du Théâtre de Marcellus. Au cours du Moyen Âge, plusieurs membres de cette famille devinrent papes et cardinaux. En raison de leurs origines et leur « vocation » féodale, le patrimoine des Savelli au cours de la Renaissance et à l'âge baroque restait composé pour l'essentiel de propriétés rurales : la famille montrait peu d'intérêt pour les immeubles urbains. Un cas analogue est celui des Caetani, une autre puissante famille de la noblesse féodale et pontificale.

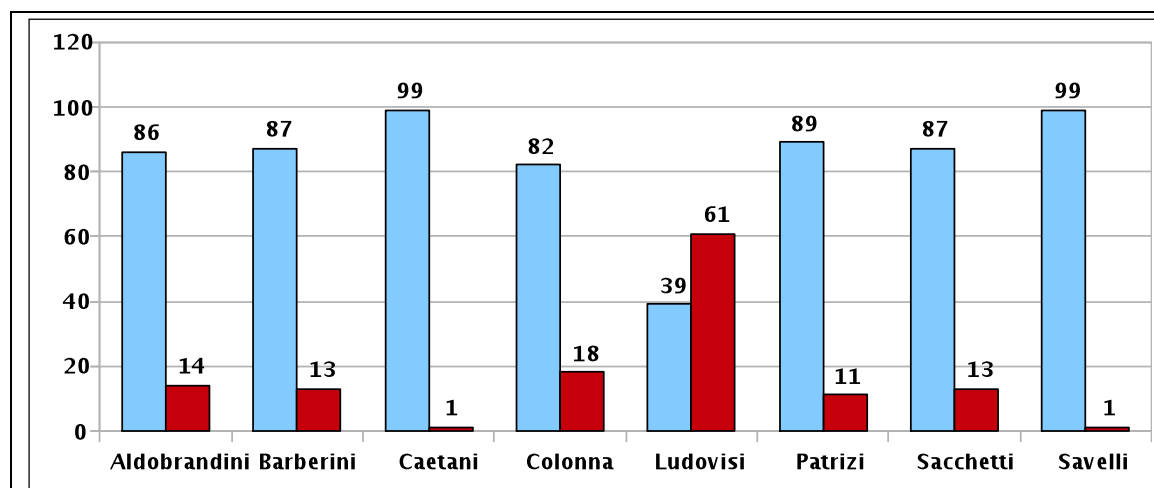
Le cas de la famille Del Bufalo se situe à l'opposé ; ses rentes urbaines dépassaient 80% du total. Il s'agit d'une famille patricienne toscane, originaire de Pistoia et installée à Rome depuis la fin du XVe siècle. Les Del Bufalo ne furent jamais feudataires, mais firent partie de l'aristocratie plus proprement urbaine, celle des *bovattieri*¹⁹, comme le nom (*bufalo* signifie buffle) et le blason le suggèrent. Au cours de la première moitié du XVIIe siècle, la famille rénova un de leurs palais, celui de piazza Colonna, ainsi que son environnement ; le rez-de-chaussée du palais fut destiné à héberger plusieurs boutiques, et des nombreuses appartements furent bâtis dans le but de les mettre en location.

Malgré la diversité qui caractérisait les patrimoines des familles nobles, on peut identifier deux modèles principaux de répartition de la propriété en comparant les données de Ferraro avec celles relatives à l'attribution des offices municipaux. En effet, les familles qui disposaient de rentes agricoles très importantes n'accédaient que rarement aux offices du Capitole, tandis que les nobles qui investissaient surtout dans les immeubles urbains obtenaient souvent des charges municipales. Les graphiques 2 et 3 représentent les investissements de certaines parmi les familles qui ont fait l'objet

¹⁹ À l'origine les *bovattieri* n'étaient pas nécessairement des nobles, cf. chapitre I.

d'analyse menée par Ferraro : le graphique 2 indique la répartition des propriétés des familles qui obtiennent des charges municipales moins de 50 fois, tandis que les familles élues au Capitole plus de 50 fois sont représentées dans le graphique 3.

Graphique 2 – Répartition de la propriété agricole et urbaine dans les patrimoines des familles élues moins de 50 fois au Capitole
(en gris clair : propriété agricole ; en gris foncé : propriété urbaine)



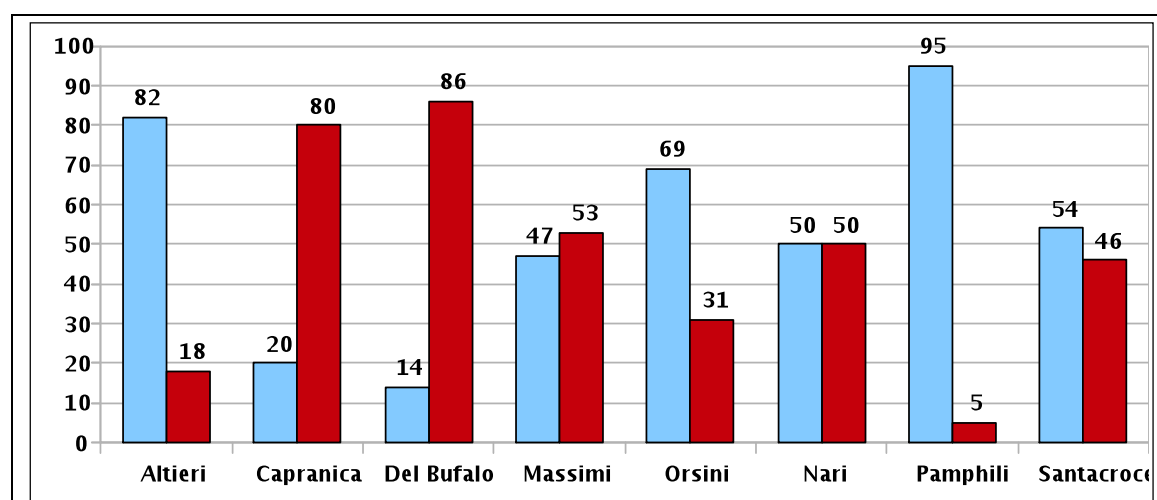
Toutes les familles représentées dans le graphique 1 possédaient des biens non urbains, qui représentent la plus grande partie de leurs patrimoines - à l'exception de la famille Ludovisi, qui n'obtint aucune charge municipale mais, néanmoins, posséda plus de propriétés urbaines qu'à la campagne. Il s'agit d'anciennes familles féodales (Caetani, Colonna, Savelli), des familles pontificales (Barberini, Aldobrandini, Ludovisi)²⁰, et des familles installées à Rome dans une époque relativement récente. Ces maisonnières ne faisaient pas partie du patriciat urbain proprement dit - celui qui s'était formé au cours des dernières années du Moyen Âge, et qui occupait la scène politique municipale. Bien que pour des raisons différentes, les rapports de ces familles avec la ville de Rome ne se caractérisaient pas par la possession d'immeubles. Dans les cas des familles d'origine baronnale, l'ensemble du patrimoine était plutôt axé sur les domaines féodaux ; c'était dans ce cadre que les seigneurs exerçaient leurs juridictions et leur pouvoir. Malgré certaines exceptions, ces familles ne cherchaient pas un enracinement dans la ville, et n'étaient pas intéressées aux charges capitoline en tant que moyen de consolidation

²⁰ Ippolito Aldobrandini fut pape Clément VIII (1592-1605) ; Alessandro Ludovisi fut pape Grégoire XV (1621-1623) ; Maffeo Barberini fut pape Urbain VII (1623-1644).

d'un pouvoir déjà bien assis. Le même manque d'intérêt pour la politique municipale caractérisait les familles papales ; ces dernières n'étaient pas enracinées depuis des dizaines d'années dans l'espace urbain de Rome et leurs moyens de conquête et maintien du pouvoir ne comprenaient pas l'obtention de charges capitoline et l'installation d'un « domaine » dans les quartiers de la ville²¹.

Graphique 3 – Répartition de la propriété agricole et urbaine dans les patrimoines des familles élues plus de 50 fois au Capitole

(en gris clair : propriété agricole ; en gris foncé : propriété urbaine)



La distribution des biens des familles de la noblesse plus spécifiquement municipales est représentée dans le graphique 3. Il s'agit dans ce cas de maisonnées dont les membres sont élus au Capitole de 70 (Capranica) à 220 fois (Del Bufalo), et pour lesquelles la politique municipale représentait une véritable tradition familiale ainsi que l'un des fondements de leur pouvoir. Ici aussi, on trouve des familles dont le patrimoine se composait surtout de propriétés rurales et les exceptions sont aisées à expliquer. Il s'agit en effet des Orsini, très ancienne famille baronnale, et des Altieri et Pamphili, deux familles papales²². Pour ces familles, l'enracinement en ville prenait des formes différentes de celles pratiquées par les familles du patriciat urbain. Comme le tableau 6 le fait voir, les patrimoines des grandes maisonnées capitoline – Del Bufalo, Massimi,

²¹ Cette correspondance entre patrimoines des familles et nombre d'offices obtenus est évidemment un schéma qui, comme toute simplification, a ses exceptions : notamment, celle de la famille Ludovisi dans le tableau 5.

²² Innocent X (1644-1655) était un Pamphili ; Clément X (1670-1676) était un membre de la famille Altieri.

Santacroce – étaient constitués en large partie par des biens immobiliers, ce qui caractérise une présence urbaine nettement différente par rapport aux familles qui plaçaient dans les fiefs, et non dans la politique municipale, le noyau de leur pouvoir.

Voyons maintenant quelle place tenait la propriété urbaine dans les patrimoines des familles du patriciat urbain ; on laissera volontairement de côté la comparaison avec la propriété agricole. On sait que les élites pratiquaient des investissements dans des domaines très divers, tels que les propriétés rurales, les crédits, les maisons et les autres immeubles urbains, les investissements financiers (tel que l’achat des *luoghi di Monte*), l’acquisition de titres (par exemple, celui de *Cavaliere di San Pietro*), la formation de sociétés commerciales, etc. Un exemple de patrimoine assez typique d’une famille « municipale » est celui de Orazio Massimi, qui, en 1645, acquit ces biens lors d’une division du patrimoine familial²³. Le tableau 1 dénombre les biens qui le composaient.

Tableau 1 – Biens du patrimoine d’Orazio Massimi (1645)
Source : ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 107 (Massimi)

<u>Immeubles urbains</u>	
<u>Type d’immeuble</u>	<u>Autres informations</u>
Palais à Piazza Navona	Avec ses boutiques et dépôts
Maison et boutique à Campo de Fiori	Louées à un épicier
Maison et boutique à Campo de Fiori	
Maison et boutique à Campo de Fiori	Louées à un fabricant de chapeaux
Maison au vicolo dei Macelli	Louée à un épicier
Maison et boutique à Sant’Andea della Valle	Louées à un fabricant de chapeaux
Maisons (quatre) au vicolo dei Cordari	
Boutique au vicolo dei Cordari	Louée à un pelletier
Maison à San Pantaleo	Louée à Monseigneur Segni qui l’utilise comme étable et dépôt
Grenier, dépôt de bois, jardin et poulailler à San Giovanni Decollato	
<u>Censi</u> ²⁴	
<u>Imposé par / sur</u>	<u>Valeur en écus</u>
Héritiers de Michele Angelo Zeccadoro /	11.50

²³ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 107 (Massimi). L’acte notarial date du 26 mai 1645.

²⁴ Le *censo* était un crédit établi sur un bien immobilier par son propriétaire. Il le vendait pour des sommes variables (généralement au moins 100 écus) et l’acheteur acquérait le droit de percevoir une redevance annuelle. Le mot *censo* ne correspond donc que partiellement au mot cens. Le cens, dans la Rome moderne, était plutôt appelé *canone*.

maison au vicolo dei Cordari	
- / plusieurs vignes	
Clemente de Trévisé / vigne	26.25
Caterina Staffetta et son fils / vigne	33.33
- / vigne	17.05
Héritiers de Francesco Morati / vigne	25
Elisabetta Frulla / vigne	10
Porzia Ximenez / vigne	10
Luca Poggi / plusieurs vignes	38.87
Héritiers de Bartolomeo Ottino / vigne	18.05
Mericia Bellina / vigne	12.65
<u>Casali et terrains dehors de la porte Portese et de la porte San Pancrazio</u>	
<u>Type de bien</u>	<u>Autres informations</u>
Jardin potager	Situé hors la porte Portese, dans la rue qui va vers Ostia
Casale Torretta	Situé à Bravetta, confinant avec les biens des Mattei
Casale ou tenuta	Situé à Bravetta
Terrain	Situé à Bravetta
<u>Canoni²⁵</u>	
<u>Dû par</u>	<u>Rente annuelle en écus</u>
Frères Caffarelli	162.50
cardinal Montalto	102
Orazio Petronio	70
Alessandro Caetani et ses fils	45.25
Angelo Petronio, Giovanni Francesco Salamonio et Giovanni Paolo Alvisi	32
-	58.80
Giacomo Scaglia	117
Pères jésuites	45
cardinal Macchiavelli et son frère Renzo	30
Ottavio Carlo de Ruberti	63

Le patrimoine d’Orazio Massimi se composait donc de propriétés urbaines et terriennes, mais aussi de cens (imposés dans la quasi totalité des cas sur des vignes), et de formes d’investissement plus spécifiquement financières, telles que les nombreux crédits. On reviendra par la suite sur la localisation des immeubles. Pour le moment, on remarque qu’Orazio héritait d’un parc immobilier assez important, et qui ne semble correspondre qu’à une partie du patrimoine immobilier des Massimi, qui devait être considérable.

On constate aussi que, lorsqu’on parle d’immeubles urbains, on fait référence non seulement aux maisons, mais aussi aux boutiques, ateliers, greniers, auberges, dépôts, étables, etc. Souvent, les immeubles urbains, comme on l’a déjà mentionné, sont

²⁵ Un *canone* était une redevance annuelle fixe, versée au propriétaire par le tenancier d’une terre.

indiqués par le mot *domus* suivi par des ajouts qui en clarifient l'usage effectif. Les patrimoines incluait aussi des biens situés dans les murs de la ville, mais qui ne faisaient pas partie de la catégorie des « immeubles » : grottes, jardins, cours, sites destinés à la vente de certains produits.

La famille Massimi était l'une des familles les plus importantes de la noblesse romaine. En descendant un peu dans l'échelle sociale, on constate un intérêt plus fort encore pour l'investissement immobilier, qui compensait probablement l'absence de rente proprement rurale. Comme on l'a vu, en effet, le parc immobilier en ville était beaucoup plus accessible que les *casali* et les *tenute* en campagne : la petite noblesse ne possédait donc quasiment pas de propriété rurale, mais elle se concentrait sur les immeubles, les investissements financiers et les vignes. Celles-ci étaient en effet assez répandues dans la population de Rome, et leur acquisition ne représentait pas un privilège exclusif de l'élite. Le livre de comptes d'Antonio Formicini²⁶ s'ouvre sur une liste de ses biens : il s'agit d'immeubles urbains et de crédits financiers, alors que la rente agricole y est totalement absente.

Tableau 2 – Le patrimoine d'Antonio Formicini (1572-1583)

Source : ASR, *Arciconfraternita della Santissima Annunziata*, vol. 211

<u>Immeubles urbains</u>	<u>Crédits divers</u>
3 maisons à San Simeone	<i>Canone</i> sur un four
Maison à San Salvatore	<i>Canone</i> sur une vigne
Maison à San Giacomo des espagnols	5 cens
2 maisons près du palais Mattei	2 crédits
Maison à Sant'Onofrio	6 <i>compagnie d'ufficio</i> ²⁷
Boutique à San Simeone	<u>Autres investissements</u>
5 boutiques près du palais Mattei	Titre de <i>Cavaliere di San Pietro</i>
Site pour vendre le poisson	

Par rapport aux biens d'Orazio Massimi, on remarque que la propriété rurale est totalement absente, alors que les immeubles urbains possédés, ainsi que les crédits, sont tout à fait comparables.

Les listes des biens d'Orazio Massimi et d'Antonio Formicini ne renseignent pas sur

²⁶ Sur la famille Formicini on reviendra à la section 4 de ce chapitre.

²⁷ La *compagnia d'ufficio* était un type de crédit.

l'importance des immeubles urbains dans l'ensemble des revenus du patriciat municipal, auquel ils appartiennent. Or, il serait important de connaître l'importance de ces revenus par rapport au total des rentes d'une famille. Il est difficile de répondre à cette question ; en effet, même lorsqu'on peut compter sur des listes de biens meubles et immeubles d'une famille, on ne dispose que rarement de l'indication des rentes perçues. Pour comprendre la place des immeubles urbains dans les patrimoines des nobles on devrait connaître, pour chaque cas considéré, la rentabilité du bien, rural, financier ou immobilier. Une telle analyse a été effectuée par Anna Modigliani dans son étude sur la famille Porcari²⁸, en particulier à partir d'un inventaire des biens de l'héritage de Prospero Porcari, datant de 1519, qui spécifie pour chaque immeuble ou crédit sa valeur et sa rentabilité (tableau 3)²⁹.

Tableau 3 – Les biens de Prospero Porcari en 1519
Source : Modigliani, *I Porcari*, op. cit.

<u>Type de bien</u>	<u>Valeur en ducati</u>	<u>Rente en ducati</u>	<u>Rapport entre rente et valeur</u>
<i>Casale Poterano</i>	5005	160	3,1%
Vigne et <i>canneto</i> à piazza del Popolo	965	30	3,1%
Maison à San Giovanni della pigna	1200	50	4,1%
Maison de la Porticella	300	18	6%
Maison à Santo Stefano del Cacco	250	8	3,2%
3 maisons à Trevi	800	40	5%
3 maisons à via Santa	1200	60	5%
Étable dans le <i>rione</i> Borgo	100	8	8%
Maison à via Alessandrina	1200	60	5%
Taxe (<i>canone</i>) de la porte Sant'Agnese	47	4	8,5%
<i>Casale</i> Sant'Anastasia	1590	50	3,1%
Petite vigne <i>al Popolo</i>	314	10	3,1%
10 maisons à via Sistina	4000	200	5%
<i>Fornace</i>	350	24	6,8%
Maison à Santo Stati	540	27	5%
Maisons à via Alessandrina vers San Pietro	1200	60	5%
6 maisons dans la rue du cardinal d'Aleria	1440	72	5%
2 maisons à la Pergola	600	30	5%
Taxe (<i>canone</i>) de la porte San Giovanni	59	5	8,4%

Les maisons en ville offraient une rente annuelle d'environ 5% de leur valeur ; ce

²⁸ Modigliani, *I Porcari*, op. cit.

²⁹ ASR, *Collegio dei notai capitolini*, vol. 643.

chiffre augmente lorsqu'on considère les biens immeubles en général, la *fornace* et l'étable procurant une rente respectivement de 6,8% et 8% de l'investissement³⁰. Les *casali* semblent être moins rentables : le rapport entre revenus offerts et valeur est 3% ; par contre, les *responsiones* étaient les biens le plus avantageux, dépassant une rente annuelle de 8%.

Grâce au livre de compte d'Antonio Formicini, on dispose d'autres données relatives à la rentabilité des biens immobiliers dans le cadre de l'ensemble de son patrimoine. De ses maisons, Antonio tirait une rente annuelle variable entre 26 et 70 écus, tandis que les boutiques lui rapportaient 10 à 20 écus par an. En ce qui concerne les crédits et les autres investissements, les *compagnie d'ufficio* lui rendaient 12% du chiffre prêté ; également, le titre de *cavaliere* de San Pietro, acheté pour une somme de 994 écus d'or, lui rapportait 120 écus par an, à savoir 12% de son prix.

Le secteur immobilier n'est donc pas le seul domaine où les fortunes se constituaient : d'autres types d'investissements semblent avoir été beaucoup plus avantageux du point de vue économique. Toutefois, les stratégies de placement ne suivaient pas uniquement une logique économique, mais aussi les exigences de prestige, ainsi que la construction et le maintien de l'influence sociale dans le territoire urbain, dont on a longuement parlé dans les chapitres précédents. Maria Antonietta Visceglia l'a bien démontré dans son article sur les Caetani, où elle souligne la complexité de la catégorie de la réputation, composante fondamentale de la mentalité nobiliaire, ainsi que la pluralité des logiques qui commandait les choix économiques.

Il est inutile d'étudier l'économie nobiliaire en lui attribuant des critères de rationalité économique qui sont typiques d'autres époques et d'autres groupes sociaux. Acheter, vendre, s'endetter, n'étaient pas des opérations exclusivement économiques : elles étaient étroitement liées à la pratique du pouvoir. Maintenir son influence politique, poursuivre des carrières municipales, tout cela exigeait la possibilité de mobiliser des sommes d'argent importantes, et d'investir sa propre richesse pour conquérir un pouvoir, une influence et une bonne réputation³¹.

³⁰ Sur la rente immobilière à Rome on se référera à l'étude de Manuel Vaquero Piñeiro, qui estime que, pendant le pontificat de Martin V (1417-1431), le rapport entre les prix des immeubles et les loyers était compris entre 4,3% et 10% de la valeur des biens. M. Vaquero Piñeiro, « A proposito del reddito immobiliare a Roma (1500-1527). Alcune osservazioni e primi approcci », dans *Archivio della Società Romana di Storia Patria*, 113 (1990), p. 189-207.

³¹ M. A. Visceglia, « 'Non si ha da equiparare l'utile quando vi fosse l'honore.' Scelte economiche e

Visceglia souligne l'importance de la réputation, des logiques de prestige, ainsi que de la conquête du pouvoir, dans les choix économiques de la noblesse romaine. Et on a vu que l'un des moyens de la conquête et au maintien du pouvoir et de l'influence était l'enracinement dans un quartier, le contrôle sur un espace urbain et son tissu social. Ce n'est pas par hasard que la plupart des patrimoines immobiliers étaient topographiquement concentrés. Essayons donc de localiser quelques-uns de ces patrimoines dans la ville de Rome, et d'identifier les modèles de leur formation.

3. Modèles de patrimoines immobiliers

Parmi les caractéristiques qui différenciaient les patrimoines des familles nobles, on se concentrera sur la localisation dans la ville et sur le type de biens qui les composaient. Les critères de classification des patrimoines ont été les suivants : la concentration autour du complexe résidentiel ou localisation en plusieurs endroits de la ville, la présence et le nombre d'immeubles liés aux activités productives (moulins, granges, abattoirs, etc.) et de réception (auberges), la présence et le nombre d'immeubles dans les quartiers commerciaux de Rome (Trastevere, Parione et Ponte), la construction d'immeubles à Borgo, le « nouveau » *rione* (devenu le XIV^e *rione* de la ville en 1580). Ces critères ont permis d'identifier deux différents types de rapport entre les familles du patriciat et l'espace urbain :

1. la « fermeture » dans le complexe résidentiel (Cenci, Santacroce);
2. la présence d'immeubles dans plusieurs *rioni* et notamment dans les quartiers commerciaux (Leni, Porcari).

3.1. Des patrimoines axés sur le complexe résidentiel : Cenci et Santacroce

Les Cenci étaient une ancienne famille du patriciat urbain, présente à Rome depuis le XIV^e siècle. Leur complexe résidentiel demeura un des plus importants au cours de la Renaissance et de l'âge baroque, comme on l'a vu dans le chapitre V. Le complexe des Cenci était situé dans le *rione* Regola, dans une zone centrale du point de vue des

reputazione: intorno alla vendita dello stato feudale dei Caetani (1627) », dans Ead. (éd.), *La nobiltà romana di età moderna*, Rome, Carocci, 2001, p. 216.

activités d'échange. En effet, à partir du début du XVe siècle, les activités commerciales et artisanales, pratiquées par les familles du patriciat urbain et liées à l'agriculture, se concentrèrent dans la zone comprise entre l'église de Sant'Eustachio, le Capitole et le théâtre de Marcello. Le quartier Sant'Angelo, et piazza Giudea en particulier, siège de la communauté juive, jouaient un rôle très important dans les échanges commerciaux; le complexe résidentiel des Cenci était très proche de cet endroit, et la famille était active dans différents commerces depuis le Moyen Âge³². Leurs activités économiques étaient diverses : l'élevage de bétail, le commerce de grain et bois, la gestion des moulins et tuileries, le commerce de tissu. La plupart de ces activités étaient liée à l'agriculture et à l'exploitation des propriétés agricoles.

Entre la fin du XVI^e et le début du XVII^e siècle, le patrimoine de la famille Cenci prit sa forme définitive. Il était constitué, à la fois, par le complexe résidentiel, des maisons locatives, des immeubles commerciaux (boutiques, greniers, dépôts, etc.) et des biens ruraux. De plus, les Cenci possédaient des fiefs (Nemi dans les Monts Albains, Assergi, Filetti et Pescomaggiore dans le Royaume de Naples), achetés à partir du 1561. L'année suivante, la totalité du patrimoine agricole et urbain de la famille fut évaluée à 420.000 écus; la rente provenant de la location des biens immobiliers ne dépassait pas 2000 écus, ce qui correspondait à 5% du total. En effet, la famille n'investissait pas de façon importante dans les immeubles locatifs, préférant marquer et consolider sa présence dans la piazza des Cenci et dans la zone immédiatement proche. Cette zone, comme on l'a vu, jouait un rôle central dans les activités commerciales : on peut ainsi estimer que le complexe résidentiel des Cenci coïncidait avec leur « siège commercial ».

La figure 1 localise les biens urbains de la famille³³ sur le plan de Rome de Giovanni Battista Nolli (1748)³⁴. On observe que la majorité des immeubles des Cenci se concentrait bien autour du complexe résidentiel³⁵. Celui-ci était formé de deux palais (la *domus magna* et un petit palais, *palazzetto*), leurs annexes et dépendances (trois étables, deux granges, deux remises pour les carrosses), des dizaines de maisons et des immeubles liés aux activités productives et commerciales, tels qu'un abattoir, un four, une boutique et un grenier. Tous ces biens étaient concentrés dans une zone avec, au

³² A. Modigliani, « 'Li nobili huomini di Roma': comportamenti economici e scelte professionali », dans S. Gensini (éd.), *Roma Capitale (1447-1527)*, San Miniato, Pacini Editore, 1994, p. 345-372; Bevilacqua, *Il monte dei Cenci*, op. cit.

³³ Les données représentées dans la figure 3 sont tirées de Bevilacqua, *Il monte dei Cenci*, op. cit.

³⁴ Figure 1, p. 299.

³⁵ Dans les figures 3 à 8 le symbole ▲ indique le palais et le complexe résidentiel de la famille.

centre, le palais Cenci ; les immeubles dénombrés de 6 à 18 dans la figure 1 y étaient situés. Au sein de cette zone, on peut distinguer un sous-ensemble d'édifices, qui étaient situés entre l'église de San Galla, vicolo del Merangolo et l'église de Sant'Eligio dei Ferrari (16 et 17). On a analysé, dans le chapitre V, les usages que la famille faisait des annexes du palais et des maisons avoisinantes, destinées à héberger la *familia* ainsi que des locataires avec lesquels la famille entretenait des liens de voisinage. Ces maisons étaient louées à d'autres gentilshommes ainsi qu'à des artisans et commerçants du quartier, comme on le verra par la suite. La location des maisons et des immeubles de type productif et commercial contribuait à la position centrale, occupée par les Cenci dans le réseau économique qui se développa autour de piazza Giudea et du *riione* Sant'Angelo.

Bien que cette famille privilégiât l'acquisition d'immeubles dans sa zone de résidence, elle possédait néanmoins des biens immobiliers dans d'autres parties de la ville. En partant du nord, on trouve une maison avec dépôt à San Rocco et un jardin vers la via Margutta (1 et 2) : il s'agit de propriétés liées aux activités économiques et destinées à la location. On peut ensuite localiser deux maisons dans le *riione* Ponte (3 et 4), l'un des quartiers où le commerce et l'artisanats étaient les plus actifs ; comme on le verra plus loin, la présence d'immeubles dans le *riione* Ponte se retrouve dans les patrimoines de plusieurs familles, qui souhaitaient investir dans une zone de la ville centrale pour les échanges économiques. En dehors du complexe résidentiel et des immeubles qui l'entouraient, les autres propriétés étaient assez excentrées. Elles résultaient d'acquisitions par dots ou dettes, non d'achats ou de constructions. Pour cette raison, elles ne répondaient ni aux logiques « résidentielles », ni aux logiques d'investissement qui caractérisaient les autres biens immobiliers des Cenci. Par exemple, la maison et l'abattoir de Tor de'Conti (15) étaient entrés dans le patrimoine familial en 1474, en remboursement de la dette de Paolo Foschi ; de même, le jardin à Santa Sabina (19) fut acquis par les Cenci comme gage de 2000 écus prêtés à monseigneur Rufino. Il faut aussi remarquer qu'il ne s'agissait pas de maisons ou de boutiques, mais de propriétés qui, bien qu'elles fussent situées *intra moenia*, relevaient pour la plupart d'activités rurales : ainsi le jardin à Santa Sabina déjà mentionné, les grottes et granges aux Cerchi, près du Colosseo, le jardin à la Lungara (5).

Mis à part les immeubles à Ponte, les Cenci n'investirent pas dans les quartiers commerciaux de la ville, au-delà de leur résidence. Comme la figure 3 l'indique, la

famille ne possédait pas de propriétés à Parione, du côté de la piazza Navona ou du Campo de' fiori, là où d'autres familles du patriciat urbain investissaient dans des immeubles liés à la réception, telles les auberges, dont le quartier était très riche. De même, les Cenci n'avaient pas de propriétés au Trastevere ; c'est pourquoi, ils ne profitèrent pas de l'intense activité de construction immobilière à Borgo, où la reconstruction de San Pietro, et la forte présence de pèlerins créèrent, dès le début de la Renaissance, un endroit très favorable aux investissements.

On retrouve les mêmes caractéristiques dans la composition et la localisation du patrimoine de la famille Santacroce (figure 2)³⁶. Cette dernière faisait partie du patriciat urbain au moins depuis la seconde moitié du XV^e siècle. Comme les Cenci, leurs activités économiques intégraient l'exploitation des *casali*, le commerce de bétail et de produits tels que le grain et les tissus, ainsi que le prêt d'argent. De plus, les Santacroce étaient actifs dans la formation de sociétés mercantiles et de gestion d'auberges, moulins, ainsi que d'autres structures productives et de réception. Leur participation à ces initiatives consistait à apporter le capital, l'argent nécessaire au développement de l'activité, alors que la gestion directe était confiée à une personne extérieure à la famille.

La figure 2 montre que le patrimoine de la famille était localisé seulement en deux endroits: autour du complexe résidentiel dans le *rione* Regola (▲, 2-4) et dans le *rione* Ponte (1). Dans ce quartier, elle possédait sept maisons et quatre remises pour les carrosses. Étant donné le caractère commercial de la zone, on peut considérer ces maisons, qui étaient d'ailleurs situées loin du palais de la famille, comme des formes d'investissement plus proprement économiques. Dans le *rione* Regola, les Santacroce étaient présents depuis la fin du XVI^e siècle ; ils y possèdent deux palais. Autour du premier (▲), on trouve plusieurs immeubles de propriété de la famille : une maison grenier, six maisons, une maisons avec boutique et un terrain à bâtir. D'autres immeubles de la famille étaient situés à proximité du complexe résidentiel: une maison avec une remise pour les carrosses et un grenier vicolo dei Balestrari (2), quatre maisons avec boutiques à San Carlo ai Catinari (3). Non loin du premier palais, les Santacroce en possédaient en outre un deuxième (4), à Punta di diamanti, qui avait été la résidence de la famille au cours du XV^e siècle, avant d'être destiné à la location. Cette propriété

³⁶ La figure 2 se trouve à la page 300. Source : ASR, *Archivio Santacroce*, vol. 696, *Libri antichi di entrata ed uscita in tempo del Signor Onofrio Santacroce dell'anno 1539 e seguenti*.

constituait elle-même un petit complexe, car le palais était entouré de trois maisons appartenant aux Santacroce.

Les Cenci et les Santacroce adoptèrent ainsi des politiques immobilières qui se développaient autour du palais et du complexe résidentiel. Le but était la formation d'un patrimoine localisé dans un endroit spécifique de la ville. Renforcement de la présence et affirmation de la position acquise dans le quartier de résidence sont les caractéristiques de ce premier modèle. Les deux familles possédaient aussi d'autres propriétés, notamment dans le *riione* Ponte, ce qui témoigne de leur volonté d'investir des capitaux dans le secteur immobilier. On remarque toutefois l'exiguïté des propriétés en dehors du complexe résidentiel, lorsqu'on compare les Cenci et les Santacroce aux familles du prochain modèle, beaucoup plus intéressées par les investissements immobiliers.

3.2. Une politique immobilière dynamique : Leni et Porcari

La politique immobilière de familles telles que les Leni et les Porcari présentait un profil nettement différent. Elle se caractérisait par des investissements (achats et locations) dans les quartiers les plus dynamiques de la ville, là où les activités commerciales et productives étaient les plus fortement développées et où le placement de capitaux était le plus rentable.

Le patrimoine de la famille Leni se constitua en grande partie entre le XIV^e et le XVI^e siècle³⁷. Cette maisonnée était installée dans le *riione* Pigna depuis le Moyen Âge (XIII^e siècle), au croisement des rues qui allaient de l'église de Santa Maria sopra Minerva à la via Papalis³⁸. À partir du noyau d'origine, la famille organisa une très forte expansion du complexe résidentiel dans les siècles suivants ; elle réussit même, au début du XVI^e siècle, à dominer cette zone, qui prit le nom de *Quadrivio de Lenis*. Comme plusieurs résidences de l'ancienne noblesse, le palais était doté d'une tour, et divisé en plusieurs appartements, destinés aux différentes branches de la famille. Des maisons et des boutiques, où les Leni exerçaient une partie de leurs activités économiques, étaient situées à côté du palais.

Bien qu'il s'agît d'un complexe important, les propriétés de la famille ne se

³⁷ Ait, Vaquero Piñeiro, *Dai casali alla fabbrica di San Pietro*, op. cit.

³⁸ Hubert, *Espace urbain*, op. cit., p. 288

regroupaient pas exclusivement autour de lui : les Leni s'intéressaient particulièrement aux investissements immobiliers dans les principales zones commerciales de Rome, telles que Ponte et Trastevere. En 1446, Battista et Evangelista Leni achetèrent ainsi des maisons à Trastevere, et ils investirent une somme importante pour agrandir un immeuble de Battista dans le *rione* Ponte. La présence de la famille dans ces espaces commerciaux de la ville était liée aux contacts avec les marchands, qui y avaient leurs dépôts :

La création de complexes de maisons et de boutiques – qui caractérisait la propriété immobilière des Leni dans les deux *rioni* les plus actifs commercialement, où la présence de marchands étrangers était plus importante – est fonctionnelle par rapport aux ambitions économiques de la famille. Il suffit de penser au *rione* Ripa, où le port fluvial le plus important est situé, lieu d'arrivée des marchandises transportées mer, et au *rione* Ponte, siège de l'une des principales banques toscanes³⁹.

Cette politique immobilière était étroitement liée aux relations commerciales et aux autres intérêts économiques de la famille. En fait, la stratégie immobilière des Leni, ainsi que leurs activités économiques, dépassaient les murs et les frontières de la ville : elles étaient axées sur le commerce. La famille s'intéressait particulièrement aux investissements dans les immeubles d'habitation ou commerciaux, mais aussi aux propriétés liées à la production, comme en témoignent les achats de moulins, tuileries, abattoirs et fours, destinés à la location.

La figure 3 montre la localisation du patrimoine de Giuliano Leni pendant la deuxième moitié du XVI^e siècle⁴⁰. Suivant l'inventaire de ses biens⁴¹, Giuliano était propriétaire d'une maison contiguë à la *domus magna* (▲) située au Capocroce dei Leni (*quadrivium Lenorum*), et au cours des dix premières années du XVI^e siècle il agrandit le complexe résidentiel.

Les investissements effectués dans les immeubles à Ponte - via Giulia (4, 7) - et à San Pietro (2) témoignent d'une stratégie d'insertion dans les zones commerciales et productives de la ville. Giuliano ne se limita pas à acheter des immeubles: dans le *rione* Ponte, il fit bâtir trois boutiques, près de San Giovanni Decollato - l'église de la communauté florentine -, ainsi qu'au moins sept maisons avec boutiques en face de

³⁹ Ait, Vaquero Piñeiro, *Dai casali alla fabbrica di San Pietro*, op. cit., p. 139, ma traduction.

⁴⁰ Figure 3, p. 301.

⁴¹ ASR, *Collegio dei notai capitolini*, vol. 1110.

Ponte Sisto. En procédant ainsi, Giuliano réussit à contrôler les deux pôles (entrée et sortie) de l'axe urbain qui liait Trastevere au centre commercial et bancaire de la ville, à savoir le *rione* Ponte. Autour de San Pietro, dans ce qui deviendra, plus tard, le *rione* Borgo, Giuliano possédait des maisons et une tuilerie, ce qui témoigne de la volonté d'affirmer sa présence dans les chantiers et les structures productives liées à la construction de San Pietro, un secteur dans lequel la famille Leni était fortement impliquée.

Le patrimoine de Giuliano comprenait aussi, bien qu'en petite quantité, des immeubles dans d'autres endroits de la ville: via delle Botteghe oscure, c'est-à-dire la zone autour de piazza Giudea, à Sant'Eustachio (6), au Macel de'Corvi (9), à Sant'Adriano (11). Cette « dispersion » était due au fait que certains immeubles entrèrent dans le patrimoine de Giuliano, et des Leni en général, comme remboursement de crédits, selon le même processus qu'on a vu pour les Cenci⁴².

Une politique immobilière très dynamique, d'investissement dans les zones commerciales et productives de la ville, caractérisait aussi la famille Porcari⁴³. Il s'agit d'une ancienne famille, dont le nom est présent dans les sources à partir du XIII^e siècle. Entre la fin du XV^e et le début du XVI^e siècle, les Porcari investirent dans l'achat de *casali*, qui représentaient le centre des activités économiques de la famille. Leurs commerces se limitaient en effet à celui des productions de leurs *casali*: laine, bétail, viande, produits agricoles (huile, vin, blé). Tous les membres de la famille s'occupaient de la gestion des *casali* : à peu d'exception près, celle-ci était la seule activité pratiquée par les Porcari.

La famille était installée dans le *rione* Pigna, où se situait son complexe résidentiel (figure 4, ▲)⁴⁴. Jusqu'au XV^e siècle, les contrats de location des maisons du complexe sont assez peu fréquents, à l'exception du four et de l'épicerie. Cet immeuble possédait une fonction spécifique pour la famille: plusieurs actes notariés furent signés dans son portique, ce qui témoigne d'une utilisation de la part de la famille, qui perdure même après la location. Comme le note Modigliani,

Bien que les grandes maisons d'habitation soient facilement distinguables des petites maisons – au sein du patrimoine immobilier

⁴² Collodo, *Credito, movimento della proprietà fondiaria*, op. cit.

⁴³ Modigliani, *I Porcari*, op. cit.

⁴⁴ Figure 4, p. 302.

de Pigna – il est évident que ces dernières étaient directement utilisées par les membres de la famille. Dépôts pour le foin, étables, abattoirs, dont l'usage était lié à la gestion du patrimoine agricole et de ses produits⁴⁵.

Au cours du XVI^e siècle, suite à la forte croissance de la population de la ville et à la demande d'immeubles en location, on perdit l'habitude de garder le bétail ainsi que les produits et les outils agricoles dans les habitations ; les propriétés autrefois utilisées comme dépôts firent l'objet de contrats de location.

A l'inverse, les immeubles situés en dehors du *rione* Pigna étaient destinés à la location même avant le XVI^e siècle. Les Porcari les considéraient comme des sources de revenus : en cas de besoin de liquidités, ces propriétés étaient les premières à être mises en vente ; elles étaient parfois données en héritage à des institutions religieuses ; de plus, elles constituaient souvent un gage dans les contrats dotaux. Pour toutes ces raisons, les propriétés situées en dehors du *rione* Pigna restaient pour des courtes durées dans le patrimoine de la famille. Ces immeubles étaient localisés surtout à Ponte (2) et Parione (3), ainsi qu'à Sant'Angelo, vers piazza Giudea (10, 11). Les analogies avec les Leni sont donc évidentes, toutefois, si ceux-ci se limitaient à acquérir des immeubles à usage commercial et productif, les Porcari investissaient aussi dans le secteur des services : ils possédaient des auberges à Ponte (2), ainsi qu'à Campo de' Fiori (7). Ces propriétés étaient louées à des aubergistes, des artisans et des commerçants, qui géraient entièrement l'activité économique. Pour les familles de la noblesse municipale, il s'agissait d'un type d'investissement qui n'impliquait pas de participation à la gestion de l'activité économique, mais qui permettait de construire et de garder des contacts avec les couches productives de la ville.

Tout comme les Leni, les Porcari investirent dans les immeubles du Borgo, profitant ainsi de la conjoncture favorable associée à la construction de San Pietro. Entre 1488 et 1489, Girolamo Porcari, administrateur du patrimoine des héritiers de son frère Sabba, y construisit plusieurs immeubles : maisons, boutiques et étables, qui témoignent d'une volonté de s'insérer dans un marché immobilier en forte croissance.

La spécificité de ces politiques immobilières apparaît plus clairement lorsqu'on les compare avec celles des familles de la noblesse féodale. Les Orsini représentent un

⁴⁵ Modigliani, *I Porcari*, op. cit., p. 384, ma traduction.

exemple de famille féodale, dont la politique immobilière apparaît profondément différente des modèles décrits dans les pages précédentes : elle se caractérisait par un fort intérêt pour les immeubles de prestige. Famille baronnale illustre présente à Rome depuis le Moyen Âge, les Orsini étaient propriétaires de plusieurs fiefs importants, mais ils furent aussi officiers du Capitole, surtout dans les *rioni* Campo Marzio et Trevi. La figure 5 indique la localisation du patrimoine d'une branche de la famille Orsini (celle de Bracciano), dont le complexe immobilier était situé à Montegiordano (▲)⁴⁶. Comme on peut le remarquer, la famille possédait d'autres palais : un à piazza Pasquino (4), avec des maisons avoisinantes, un autre non loin de là, à Campo de' Fiori (6). La présence de plusieurs palais dans le patrimoine immobilier indique une forte attention aux logiques de prestige. Mais les Orsini étaient présents aussi dans les quartiers commerciaux de Rome : ils possédaient une auberge, des maisons et des boutiques piazza della Rotonda (5). Ils étaient aussi présents dans le *rione* Borgo, où ils étaient propriétaires de deux greniers. Toutefois, si on compare leur patrimoine à ceux des familles dont les politiques immobilières apparaissent plus dynamiques (Leni et Porcari), on remarque une proportion différente d'immeubles de prestige et d'immeubles liés à la production et au commerce. Si l'on compare avec les familles du premier modèle, Cenci et Santacroce, on constate que celles-ci avaient tendance à concentrer leur patrimoine autour de leur complexe immobilier, alors que les Orsini créèrent plusieurs « pôles de prestige ».

Si les Orsini étaient une famille féodale, dont le pouvoir n'était pas exclusivement lié à leur présence dans le territoire de la ville, ils étaient toutefois installés à Rome depuis très longtemps. Ils étaient donc enracinés dans l'espace urbain et ils y étaient contact avec les couches productives. La localisation et la composition de leur politique immobilière témoignent d'une volonté de prestige mais aussi d'un certain intérêt pour les activités économiques de la ville. Un autre exemple, celui de la famille Spada, illustre au contraire le cas d'une présence « irrégulière » dans la ville, une politique immobilière qui ne semble pas poursuivre des objectifs spécifiques. Les Spada s'installèrent à Rome en 1580 ; c'était une famille de cardinaux, liée à la cour papale, dont la présence au Capitole se limita à une dizaine de charges. Ils ne faisaient donc pas partie de la noblesse plus proprement municipale, telle que on l'a décrite dans les

⁴⁶ Figure 5, p. 303.

chapitres précédents. Comme la figure 6 le montre⁴⁷, le patrimoine des Spada ne révèle pas une volonté d'enracinement dans un seul endroit: comme les Orsini, ils possédaient trois palais (▲, 7, 10). De plus, ils n'étaient pas intéressés aux investissements dans les immeubles de production et de commerce : leurs propriétés étaient surtout des maisons, et, à l'exception de deux fours (11, 12), aucune auberge, ou structure de commerce ou production n'était présente. Leur patrimoine provenait en effet d'acquisitions provenant de dots, héritages et remboursement de dettes, tandis que les achats étaient très peu fréquents.

Si on peut déceler des différences au sein des politiques immobilières de la noblesse municipale, on remarquera aussi certaines caractéristiques en commun, notamment l'enracinement dans un complexe immobilier et les investissements dans les quartiers commerciaux de la ville. Grâce aux propriétés immobilières et aux contrats de locations, les familles de la noblesse municipale participaient ainsi aux échanges productifs qui reliaient ensemble les différentes couches de la ville. La propriété immobilière était pour ces familles un moyen pour rester présentes dans les endroits clés de la ville, d'établir et de garder un contact avec les commerçants et les artisans actifs sur la scène économique romaine: ceux-ci étaient leurs locataires.

4. Les locations : Antonio Formicini et ses *pigionanti*

Fils de l'« *eximius artium et medicine doctor dominus Ioannes Battista*⁴⁸ », Antonio Formicini disposait d'un patrimoine dont les immeubles locatifs constituaient une part importante (tableau 2). Grâce à son livre de comptes⁴⁹, on peut reconstituer les étapes de la formation de son parc immobilier, dont les débuts remontent à la fin du XV^e siècle (1494), lorsque l'un de ses ancêtres – Antonio – obtint en emphytéose du Collegio Capranica plusieurs maisons dans le *rione* Ponte. En 1528, les Formicini achetèrent la grande maison de famille, où Antonio et ses frères naquirent puis grandirent. Comme le tableau 4 le montre, c'est dans le *rione* Ponte qu'Antonio entama sa carrière politique, en 1562.

⁴⁷ Figure 6, p. 304.

⁴⁸ ASR, *Arciconfraternita della Santissima Annunziata*, Pergamene, 3 febbraio 1529, t. VI/97.

⁴⁹ ASR, *Arciconfraternita della Santissima Annunziata*, vol. 211.

Tableau 4 – Les offices municipaux obtenus par les Formicini (1562-1618)

<u>Nom</u>	<u>Rione</u>	<u>Charge</u>	<u>Années</u>
Antonio Formicini	Ponte	<i>Caporione</i>	1562, 1570
		Conseiller	1562, 1563
	Ripa	<i>Imbussolatore</i>	1583-1584
	Sant'Angelo	<i>Caporione</i>	1574, 1578, 1591
		Membre du conseil	1581, 1584
		Conservateur	1582
		Conseiller	1573-1597 (sauf en 1586 et 1587-1594)
		<i>Imbussolatore</i>	1595-1596
Fabio	Sant'Angelo	<i>Caporione</i>	1604
		Conseiller	1618
Francesco	Sant'Angelo	Conseiller	1610
Giovanni Antonio	Sant'Angelo	Conseiller	1609
Giovanni	Sant'Angelo	<i>Caporione</i>	1609
	Sant'Angelo	Conservateur	1619
	Sant'Angelo	Conseiller	1607, 1609, 1610, 1613, 1615, 1617, 1618
Ottavio	Ripa	Conservateur	1584
	Sant'Angelo	Membre du conseil	1581, 1584

La famille possédait aussi des maisons près de l'église de Sant'Onofrio, à Trastevere, que, en 1533, Lucrezia Salviati prit en emphytéose pour 13,40 écus par an. Toutefois, la carrière politique de la famille se déroula essentiellement à Sant'Angelo, où Antonio fut élu plusieurs fois à partir de 1570. Cette année est une date importante dans la formation du patrimoine d'Antonio ; en effet, il devint propriétaire d'un groupe d'immeuble (une petite *insula*) près du palais Mattei à Sant'Angelo, où il alla habiter. En effet, en 1570, Antonio reçut de sa tante Francesca la charge d'administrer les biens qu'elle avait hérités de son mari Giovanni Francesco, décédé dix ans auparavant. L'héritage de ce dernier consistait en plusieurs immeubles: une maison à San Simeone, obtenue en remboursement d'un crédit (*ob non solutionem*), un groupe de maisons à piazza Mattei (deux maisons et cinq boutiques) et deux maisons (une petite et une grande) situées piazza des Cesarini, où Giovanni Francesco résidait.

Une fois devenu administrateur, Antonio vendit la petite maison au cardinal Capizzucchi, afin de payer les dettes de son oncle ; à partir de 1571⁵⁰, il réalisa des investissements importants pour augmenter et améliorer le parc immobilier qui, comme il l'écrit dans son livre de comptes, n'était pas assez rentable. Lorsqu'il devint administrateur de l'héritage de sa tante Francesca, la rente des immeubles s'élevait seulement à 100 écus par an ; elle fut augmentée, après le décès de l'oncle, « *grâce aux améliorations et aux efforts faits par ma tante et moi* » et aussi en conséquence de la « *qualité des temps* » (à savoir, la demande d'appartement à louer, qui n'a cessé de croître au cours du XVI^e siècle). Ces investissements consistaient d'une part en des travaux d'amélioration (en 1571 il renouvela les boutiques et il y fit bâtir des loges) et, d'autre part, en des achats d'immeubles. En 1574 et 1575 Antonio acheta deux maisons à Sant'Onofrio, dans la *strada* Settignana ; la famille étant déjà propriétaire du sol, l'achat consista en l'acquisition des édifices qui y avaient été bâtis. Il acheta une maison pour 350 écus de Filippo Manfredi et une autre pour 150 écus de Livia Martinez – qu'il revendra un an après à Antonio, domestique du pape Grégoire XIII, en réalisant un fort bénéfice, puisque le prix de cette vente s'éleva à 330 écus. L'année suivante, Antonio effectua plusieurs achats. Dans le but d'agrandir l'*insula* Formicini à Sant'Angelo, il acheta une maison située derrière l'immeuble où il habitait, au prix de 722 écus ; il la paya en cédant une maison de sa propriété à San Salvatore ; de même, il fit l'acquisition d'une maison des moines de Sant'Ambrogio et d'une boutique qu'il acheta d'Alessandro Capocéfalo, tondeur. De plus, il fit l'acquisition d'une maison à Santo Spirito, dans le *rione* Borgo.

Deux ans plus tard, en 1578, un long litige prit fin : Antonio l'avait commencé en 1570 contre Giulio Macaro – beau-fils de l'oncle – qui revendiquait des droits de propriété sur la grande maison piazza dei Cesarini. En tant que beau-fils, il avait reçu la maison de Giovanni Francesco comme dot de la fille Concordia. Après un long litige, en 1578 Antonio acquit la deuxième maison, qui entra de façon stable dans son patrimoine ; de plus, il parvint à libérer les maisons « *ai Mattei* » d'un cens annuel de 30 écus. Enfin, il récupéra un emplacement pour vendre le poisson, situé lui aussi à Sant'Angelo. En 1583, Antonio fit une dernière acquisition, qui confirme sa politique de renforcement de

⁵⁰ Au cours de la même année, le 25 novembre 1571, Antonio se maria avec Ottavia Mucante, avec laquelle il devait avoir 12 enfants (mais seulement deux garçons et quatre filles survécurent jusqu'à l'âge adulte).

la présence de la famille dans le *rione* Sant'Angelo, ainsi que la volonté de constituer une *insula*: il acheta, au prix de 1250 écus, deux maisons contiguës à d'autres immeubles qui faisaient déjà partie de son parc immobilier. Après cette date, le patrimoine familial ne subit plus de modification, jusqu'en 1602 ; à cette époque, les héritiers d'Antonio – ses fils Giovanni Francesco et Fabio, ainsi que son frère – obtinrent du *gentiluomo* Innocenzo Fabi, comme remboursement d'un crédit de 700 écus, une maison qui faisait partie de leur complexe résidentiel.

Le livre de compte d'Antonio Formicini enregistre aussi les paiements des cens (*canoni*) des terrains donnés en emphytéose, situés à Sant'Onofrio. Sur chaque terrain une maison avait été bâtie, mais les Formicini ne percevaient que le cens des locataires, car leur droit de propriété portait uniquement sur le sol et non sur l'immeuble. Au cours des années, plusieurs propriétaires de l'immeuble se succédèrent, et le propriétaire du sol eut le droit de donner ou refuser son accord à la vente. À partir de 1572, Antonio Formicini acquit aussi plusieurs maisons situées sur ces terrains. En 1574, il en acheta une de Filippo Manfredi (5)⁵¹, au prix de 350 écus; sur cette maison, le propriétaire Filippo avait établi un cens, vendu à Antonio, auquel par conséquent il payait une redevance semestrielle de 5,70 écus.

Mais la plupart des maisons à Sant'Onofrio entrèrent dans le patrimoine d'Antonio Formicini en conséquence du fait que les propriétaires n'avaient pas payé le cens pendant plusieurs années. L'immeuble était donc acquis *ob non solutionem canonis*, comme remboursement d'une dette non payée. En 1565 la famille Formicini (Antonio et sa tante Alessandra) acheta une maison dont le propriétaire, Giovanni Battista de Volterra, avait cessé de payer la redevance annuelle depuis des années. Une fois acquise, la maison fut louée à un maçon, Pietro Festa, qui la sous-loua à Rocco, tailleur de pierre (qui y resta de 1572 à 1586), et à Battista Bressanini, maçon. Les locataires payaient chacun une redevance annuelle de 1,18 écus à Antonio. Trois ans plus tard, Pietro Festa céda le terrain et la maison à son beau-fils Francesco, comme dot de la fille; il continua à payer le cens jusqu'à 1598.

Une autre maison à Sant'Onofrio (4) fut acquise par Antonio en 1572 car le propriétaire de l'immeuble – Stefano Cardellino, allemand – n'avait pas payé le cens pendant quatre ans. Une fois devenu propriétaire de l'immeuble, en 1572, Formicini garda pendant un

⁵¹ Les chiffres entre parenthèses se réfèrent aux numéros attribués à chaque immeuble dans les tableaux 5-8.

an les locataires qui étaient déjà dans la maison, à savoir deux aubergistes. L'année suivante, il loua l'immeuble au capitaine Cervellieri et à sa femme, qui y restèrent plus de dix ans; au cours de la même année, 1573, Antonio acheta du capitaine un cens de 100 écus sur des maisons à piazza del Popolo. Le locataire était donc redevable non seulement du loyer de la maison à Sant'Onofrio, mais aussi de 5 écus tous les six mois comme paiement du cens.

Enfin, en 1575 deux maisons (6 et 7) furent acquises par Antonio parce que le propriétaire Nicolo, tailleur, n'avait pas payé le cens annuel de 3,85 écus pendant cinq ans (1570-1575). L'une des deux (6) ne fut attribuée à Antonio qu'après un long litige contre Argentino Caciaverno – beau-frère de Nicolo – qui avait reçu la maison comme dot de la soeur du tailleur.

Grâce au livre de compte, on dispose de nombreuses informations concernant les locations ; elles sont schématisées dans les tableaux 11-14. Chaque tableau contient les informations relatives aux maisons situées dans l'un des trois pôles principaux du parc immobilier des Formicini : San Simeone à Ponte, Sant'Onofrio au Trastevere, piazza Mattei à Sant'Angelo.

Tableau 5 – Les locataires des immeubles à San Simeone

Type de bien	Nom du locataire	Métier et/ou provenance	Période de location	Loyer en écus
Maison 1	Benedetta	-	1573-1575	9/3 mois
Maison 2	Ferrante et Filippo	Banquiers	1572-1575	8,25/3 mois
Boutique 1	Ferrante et Filippo	Banquiers	1572-1576	2,50/3 mois
Maison 3	Guglielmo	Français	1572-1577	12,50/3 mois

Tableau 6 – Les locataires des immeubles à Sant'Onofrio

Type de bien	Nom du locataire	Métier et/ou provenance	Période de location	Loyer en écus
Maison 4	Paolo et Sertorio	Aubergistes, Sienne	1572-1573	6,50/3 mois
	Macone Cervellieri	Capitaine	1573-1584	3/3 mois
	Antonio Salvotti	Florentin	1585	7,50/3 mois
	-	Fabricant de chapeaux	1587	7,50/3 mois
Maison 5	Felice Cocchi	-	1574-1579	7/3 mois
	Maria ⁵²	Parme	1575-1576	6/1 an

⁵² Elle est locataire des chambres situées à l'étage de la maison.

	Orazio Cavalleggeri	Romain	1582	10*/3mois ⁵³
	Matteo	Tailleur de pierre	1584	6,50*/3 mois
Maison 6	Girolamo	Tailleur de Florence	1575	3,45/3 mois
	Giovanni Bibiena	Chanvrier du <i>cavalier</i> Boncompagni	1575-1578	4/3 mois
Maison 7	Bartolomeo	Tisserand	1575-1576	3/3 mois
	Giulio Orazi	-	1576-1577	3/3 mois
Maison 8	Cosmo Cervoni	Chevau-léger	1576	5,25/3 mois
	Lucrezia	Urbino	1577	5,25/3 mois

Tableau 7 – Les locataires des immeubles à piazza Mattei

Type de bien	Nom du locataire	Métier et/ou provenance	Période de location	Loyer en écus
Maison 9	Giulio Cesare Correali	-	1572-1576	15/3mois
	Calliope Gallioli	-	1577	20/6 mois
	Giovanni Paolo Eustachio	-	1578	8,75/3 mois
Boutique 2 ⁵⁴	Claudio de Liberti	Cardeur de laine, provençal	1572-1576	11,50/6 mois
	Ludovico Barbieri	-	1576-1585	11,50/6 mois ⁵⁵
	Antonio	Vendeur de pain	1583-1584	6*/3 mois
	Quintiliano	Apothicaire	1586-1591	6*/3 mois
Boutique 3 ⁵⁶	Fabrizio et Fiorenza	Tailleurs	1572-1580	8,14/6 mois
	Simone	Tisserand	1580-1583	4*/3 mois
	Curzio	Cordonnier	1584	-
Boutique 4	Giovanni Antonio	Tailleur	1572-1573	9,28/6 mois
	Mario de Rossi et Giovanni Battista	Tailleurs	1574-1581	13*/6 mois
	-	Cordonnier	1582	15*/6 mois
	Quintiliano	Apothicaire	1586-1588	15*/6 mois
	Magino	Juif	1588-1590	15*/6 mois
Boutique 5	Alessandro Capocéfalo	Tondeur	1572-1573	6,60/6 mois
	Giovanni Angelo Mannuce	Cordonnier	1573	7,50/3 mois
	Pomponio Martinez	-	1574-1585	8,62/3 mois
Boutique 6	Alessandro Capocéfalo	Tondeur	1572-1573	6,60/6 mois
	Leonardo Mosca	Fabricant de manteaux	1574-1579	4,50/3 mois
	Girolamo	Cordonnier	1579	3,50/3 mois
	Ludovico Barbieri	-	1579-1584	32/1 an

⁵³ Dans ce tableau et dans les suivants, le symbole * indique qu'il s'agit d'écus d'or.

⁵⁴ La boutique 1 était située en dessous de la maison 1.

⁵⁵ En 1579 le contrat est renouvelé, et le prix du loyer augmente à 8 écus tri mensuels.

⁵⁶ Les boutiques 2-6 étaient contiguës entre elles ; les boutiques 3-7 se trouvaient en dessous de la maison des Formicini.

	-	Fabricant de manteaux	1584	5/3 mois
	-	Fabricant de verres ⁵⁷	1584	6/3 mois
	Patrizio	Tailleur	1585-1591	-
	-	Apothicaire	1592	5,50/3 mois
Boutique 7	Girolamo et Felice	Tondeurs	1577-1580	6*/4 mois
	Agostino	Tondeur	1580-1582	-
	Albano et Giovanni Vincenzo Lario	Tisserands	1583	6,25/3 mois
Boutique 8	Alfonso	Cordonnier	1581-1583	7,50*/3 mois
	Luca	Fabricant de pâtes	1584	-
Boutique 9	-	<i>Stillatore</i> ⁵⁸	1581	6*/3 mois
	-	Cocher de Fabio Mattei	1583-1584	4,50/3 mois
	-	Cardeur, napolitain	1585	9*/6 mois
	Bartolomeo	Menuisier	1586	5*/3 mois
Site pour vendre le poisson	Emilio Venturi	Poissonnier	1578-1583	30/an
	Mario Santoro	Poissonnier	1586-1587	30/an

Tableau 8 – Les locataires d’autres immeubles d’Antonio Formicini

<u>Type de bien</u>	<u>Localisation</u>	<u>Nom du locataire</u>	<u>Métier et/ou provenance</u>	<u>Période de location</u>	<u>Loyer en écus</u>
Maison 10	San Salvatore	Nicolo Pansenot	Notaire, français	1572-1576	8,50/3 mois
Maison 11	San Giacomo	Ortado	Espagnol	1572-1575	17,50/3 mois

Tout d’abord on peut remarquer que, dans trois cas, les locataires louaient plus d’un immeuble appartenant au même propriétaire. Les banquiers Ferrante et Filippo louaient une boutique (1) et une maison (2) à San Simeone; Ludovico Barbieri, Alessandro Capocefalo et Quintiliano, apothicaire louent tous les trois deux boutiques en même temps. Cela fait penser que ceux-ci entretenaient avec Formicini une relation qui allait bien au-delà du contrat de la location : en effet, Ludovico Barbieri était l’un des locataires qui resta le plus longtemps chez Antonio, et Alessandro Capocefalo habitait dans un immeuble près de la maison Formicini: il était donc un voisin de la famille.

Dans les livres de comptes des Santacroce on en trouve d’autres exemples. En 1613, Domenico Marchesi, tailleur de pierre, loua trois immeubles différents : un « *dépôt, ou chambre où il travaille comme tailleur de pierre* », une maison où il habitait et deux

⁵⁷ Il ne s’agit pas d’un verrier mais d’un fabricant de gobelets.

⁵⁸ Le verbe *stillare*, d’où le mot *stillatore*, signifie « dégoutter ».

autres chambres dans le même bâtiment⁵⁹. Giacomo Prevosto et Antonio Valentini, marchands de légumes, étaient locataires d'un site pour vendre leurs marchandises et aussi de « *la petite place devant l'église de San Carlo*⁶⁰ ». Un autre exemple vient du patrimoine immobilier de Francesco Cenci: Alessandro Olgiato, marchand de Come, habitait dans une des maison du Monte dei Cenci⁶¹, et il était aussi locataire, depuis 1572, du jardin que Francesco possédait à Santa Sabina⁶².

La durée des contrats de location était assez variable: elle était comprise entre un et neuf ans, mais dans la plupart de cas le contrat prévoyait une durée limitée à un an. Les contrats les plus longs sont de sept ans et de neuf ans : ainsi ceux d'Emilio Venturi, poissonnier, et de l'apothicaire Quintiliano. Toutefois, la durée effective des locations ne coïncidait souvent pas avec la durée établie dans le contrat. Celui-ci pouvait être renouvelé, comme dans le cas de Ludovico Barbieri, qui loua une boutique à piazza Mattei (2) pendant 12 ans, et dans celui du capitaine Cervellieri qui demeura plus de dix ans dans une maison d'Antonio Formicini (4). Il arrivait, à l'inverse, que le locataire partît avant la fin du contrat, en effectuant une résiliation anticipée: par exemple, le cordonnier Giovanni Angelo Mannuce avait signé un contrat de trois ans, mais il ne resta qu'un an dans une des boutiques situées en dessous de la maison des Formicini (5); de même, l'apothicaire Quintiliano ne resta que trois ans chez Antonio (4).

Les loyers des maisons et des boutiques étaient variables, ainsi que la durée de la location. Dans l'échantillon, ils étaient compris entre 70 écus, payés par Ortado espagnol (11) et 2,50 écus, payés par les banquiers Ferrante et Filippo (1). Le montant du loyer dépendait non seulement du bâtiment mais aussi du locataire : comme les tableaux l'indiquent, des locataires différents résidant dans la même maison ou boutique ne payaient pas les mêmes loyers, même si la différence n'était jamais très importante. Il est possible de comparer le montant des loyers exigés par les Formicini avec les redevances des locataires de la famille Mattei, qui louait des immeubles dans la même zone de la ville entre 1581 et 1607. L'emplacement pour vendre le poisson dans le Foro

⁵⁹ ASR, *Archivio Santacroce*, vol. 696, *Libri antichi di entrata ed uscita in tempo del Signorr Onofrio Santacroce dell'anno 1539 e seguenti*.

⁶⁰ La propriété d'espaces qu'on aurait tendance à considérer comme publics n'est pas étonnante, après avoir analysé, dans les chapitres 4 et 5, le contrôle exercé par les élites de la ville sur l'espace urbain. Un autre exemple en est la vente d'une place faite par les Mattei en 1564: Aurelio Mattei, *Caporione* de Trastevere, vend « la piazza delle carrozze », près du Ponte Sisto, à Gabriele di Castel San Pietro, Elia de Vico Morco et maître Antonio de Spolète ; ASR, *Collegio dei notai capitolini*, vol. 767.

⁶¹ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 7, vol. 23.

⁶² ASR, *Collegio dei notai capitolini*, vol. 422.

piscario était loué au même prix: 15 écus par an⁶³. Une maison, située elle aussi dans le Foro piscario, était louée en 1581 pour 40 écus annuels, un prix plus élevé que la plupart des loyers perçus par Formicini; il s'agissait toutefois d'une grande maison, possédant une cave, un salon, une salle à manger, deux chambres et une cour⁶⁴. Les redevances exigées pour les maisons avec boutique étaient plus élevées: 63 écus par an pour l'une d'elles dans le vicolo di Pescaria⁶⁵, et 80 écus par an pour une maison avec boutique entre piazza Giudea et Foro Piscario⁶⁶. Dans le même quartier, les Mattei possédaient aussi un four, qu'ils louaient au prix de 50 écus par an⁶⁷. Les redevances perçues par la famille Mattei étaient donc plus élevées que celles d'Antonio Formicini : on peut supposer que cette famille possédait des immeubles dont la valeur était supérieure par rapport au parc immobilier de Formicini, destinées donc à des locataires plus riches. Le fait que les Mattei fussent propriétaires de ce type de maison est une hypothèse qui s'accorderait bien avec l'importance que la famille avait dans la Rome du XVI^e et XVII^e siècle – même si l'écart temporel entre les locations des Formicini et celles des Mattei pourrait elle aussi être invoquée pour expliquer la différence de prix.

Une autre différence est réperable entre les deux familles dans la gestion des immeubles dont elles étaient propriétaires : la périodicité des paiements. Les Mattei se faisaient invariablement payer de six mois en six mois, alors qu'Antonio exigeait des paiements trimestriels. La périodicité des paiements de ses locataires allait en fait de trois mois, dans la plupart de cas, à un an. On n'a pas pu établir de correspondance entre la périodicité des paiements et la durée de la location: Leonardo Mosca, fabricant de manteaux, fut locataire d'Antonio (boutique 6) pendant six ans, mais il payait son loyer tous les trois mois, alors que le tailleur Giovanni Antonio (boutique 4) payait une redevance semestrielle bien qu'il ne resta chez les Formicini que deux ans. Toutefois, on peut constater que les deux locataires qui habitèrent le plus longtemps dans les maisons d'Antonio – à savoir Emilio Venturi et Ludovico Barbieri – payaient leur redevance une fois par an, ce qui peut laisser supposer qu'il existait une relation de confiance établie entre Formicini et ces deux locataires. Une périodicité brève de trois mois dans les paiements servait en effet à Antonio à éviter que le locataire parte avec

⁶³ ASR, uff. 2, vol. 59, I 1607, 4 septembre 1607.

⁶⁴ ASR, uff. 3, vol. 22, 27 avril 1581.

⁶⁵ ASR, uff. 2, vol. 59, I 1607, 15 septembre 1607.

⁶⁶ *Ibidem*, 17 octobre 1607.

⁶⁷ *Ibidem*, 15 septembre 1607.

une dette importante, constituée par des nombreux loyers impayés.

Le cas d'un locataire qui partait avant la fin du contrat et sans avoir réglé toutes les redevances n'était pas rare en effet. En 1580 Antonio loua la boutique qu'il avait achetée aux moines de Sant'Ambrogio et qui était située en dessous de sa maison, à Agostino, tondeur ; en 1582 la location fut renouvelée pour trois ans, mais au cours de la même année le locataire s'en alla sans payer les derniers loyers. De même, en septembre 1581, le *stillatore* locataire d'une boutique d'Antonio (9) partit avant la date prévue; dans ce cas, le locataire dissimula son intention de partir et s'en fuit de nuit. De cette fuite, Antonio a laissé mention dans son livre de comptes:

Le *stillatore* susdit partit dans la nuit après avoir enlevé petit à petit presque tous ses outils de la boutique. Il y laissa seulement un outil pour dégoutter, et des carafes en verre et des vases, ou cruches, qui contenaient des eaux, qui sentaient très mauvais. Tout est resté en l'état de 1582 à mars 1583, quand je me suis finalement décidé à sortir tout ce qu'il avait laissé et à relouer la boutique.

La boutique, libérée des vases, des eaux et de leur puanteur, fut ensuite louée au cocher des Mattei, voisins des Formicini à Sant'Angelo. Trois ans après, Antonio se retrouva dans la même situation: Simone, un tisserand qui louait une des boutiques à l'étage de la maison Formicini (3), s'en alla sans payer, restant ainsi débiteur de 6,80 écus. Simone aurait été en fait débiteur de bien plus que 6,80 écus, mais Antonio avait décompté de son crédit « *tous les travaux faits jusqu'au jour où il est parti, et en particulier une toile en étoupe et la fabrication de plusieurs bandes de tissu* ».

L'usage de payer un crédit (le loyer, dans ce cas) en partie en argent et en partie par des travaux ou en produits alimentaires était très fréquent. Les artisans et les commerçants avaient la possibilité de payer une part de leurs dettes en réalisant des travaux, comme dans le cas de Simone qui, étant tisserand, payait en tissus. Tel fut aussi le cas des locataires du site pour vendre le poisson, dont la redevance annuelle s'évaluait en 15 écus et 40 livres de poisson. Un autre exemple est celui du gentilhomme Orazio Manili et de ses locataires Radicchio Schiavone et Caterina, apothicaires. Entre 1507 et 1548 ils lui louèrent une maison à Borgo Vecchio, et payaient une redevance annuelle qui consistait en cinq ducats et en produits de leur boutique, à savoir une livre de poivre et une autre d'encens⁶⁸.

⁶⁸ ASR, *Arciconfraternita della Santissima Annunziata*, vol. 83, *Ricevute di canoni e case dell'eredità*

Ces formes de paiement mixte, sur lesquelles on reviendra dans le chapitre IX, sont un indice du fait que la relation entre le propriétaire et le locataire comprenait souvent plusieurs aspects: dans le cas de Simone, par exemple, il n'était pas seulement l'un des locataires d'Antonio, mais aussi un tisserand qui réalisait des travaux pour lui. La relation entre locataire et propriétaire se superposait parfois à d'autres échanges économiques, surtout lorsque les locataires étaient des artisans et des commerçants.

En effet, l'ensemble des locataires d'Antonio Formicini était composé, à quelques exceptions près, d'artisans. Dans de rares cas, il s'agissait de professions dotées d'un statut élevé, des banquiers, des militaires (capitaine et cheveu-léger), des notaires et des apothicaires. Mis à part le cocher de la famille Mattei, les autres locataires étaient tous des artisans, et, plus rarement, des commerçants. Un petit groupe travaillait dans le secteur alimentaire (les aubergistes, les poissonniers, le vendeur de pain, le fabricant de pâtes), un autre dans le secteur du bâtiment (le menuisier et le tailleur de pierre), mais la plupart des locataires étaient des artisans du secteur du textile: cardeurs, tailleurs, chanvriers, tisserands, fabricant de manteaux et de chapeaux, cordonniers, tondeurs. Comme on pourra le remarquer, ces locataires se regroupaient dans les immeubles de piazza Mattei (tableau 13); en effet, Sant'Angelo et les alentours de piazza Giudea étaient une zone centrale pour le commerce de tissus. À partir du XV^e siècle, le commerce de tissus devint l'activité principale de cette partie de la ville. L'attestent la présence de nombreux artisans du secteur et celle du siège du *Collegium Artis Merchatantiae pannorum Urbis* dans l'église la plus importante du quartier, San Salvatore de Caccaberis⁶⁹. Les familles de la noblesse municipale installées dans la zone prenaient donc part à cette activité: sur la place Giudea étaient situés leurs *fondaci pannorum*, les dépôts où les tissus destinés au commerce étaient entreposés. Au cours du XVII^e siècle, ces familles continuèrent à participer au développement des échanges, en tant que propriétaires des boutiques louées par les artisans et les commerçants du secteur.

Artisans et commerçants étaient les locataires de la plupart des immeubles qui composaient les parcs immobiliers des familles de la noblesse municipale. Entre 1564 et 1638, parmi les locataires des Mattei on trouve un aubergiste, un scieur de marbre, un fabricant de couvertures, un poissonnier, deux marchands de fruits, un boulanger, un

Manili.

⁶⁹ En 1546 l'église devient Santa Maria del Pianto.

fabricant de chandelles et un autre de bâts. Il en va de même pour la famille Cenci, bien que la liste de ses locataires comprenne des gentilshommes. Par exemple, Lorenzo Velli en 1666 loua ainsi le jardin à Capodiferro ; Pietro Galeno « *noble vénitien* » était en 1575 parmi les premiers locataires de la maison « *de la torre* » dans le Monte dei Cenci ; Giulio Antonio Santacroce en 1613 louait une boutique d'apothicaire à piazza Montanara ; Lorenzo Ruggeri loua en 1601 un grenier à la Consolazione. Mais la plupart des immeubles des Cenci étaient loués à des artisans et des commerçants : un abattoir à piazza Giudea fut loué à des bouchers ; sur la même place, une maison fut louée à un marchand de fruits, des grottes et une grange à via dei Cerchi furent donnés en location 1623 à un aubergiste ; les maisons de piazza del Monte di Pietà et de la via dei Giubbonari eurent pour locataires un fabricant de soie, un tailleur, un apothicaire et un autre tailleur, une maison via delle botteghe obscure eut pour locataire un tailleur de pierre, et le grenier à la Consolazione fut loué en 1615 à un boulanger.

Une partie importante dans le processus de construction de la prééminence sociale, élément clé pour l'accès au pouvoir local, était donc constituée par la possession d'immeubles destinés à la location. Comme on l'a vu, cela permettait aux familles de la noblesse municipale, non seulement de constituer des systèmes de voisinage autour de leur palais, mais aussi d'être présentes dans les quartiers plus fortement caractérisés par le déroulement des activités et des échanges économiques. Cela était d'autant plus important dans une ville comme Rome, où la forte mobilité de la population faisait de la propriété immobilière, élément durable dans le temps, un moyen indispensable de création et d'affirmation de l'autorité locale et de la qualité d'« *homme illustre* » du quartier.

Mais, comme on l'a vu, lorsque on a analysé les patrimoines des familles nobles, leurs patrimoines comprenaient aussi des propriétés agricoles, des vignes (situées parfois à l'intérieur des murs de la ville) et des *casali* : autour de ces biens, d'autres types de relations se développaient entre la noblesse municipale et les « couches inférieures ». On les analysera dans le prochain chapitre.

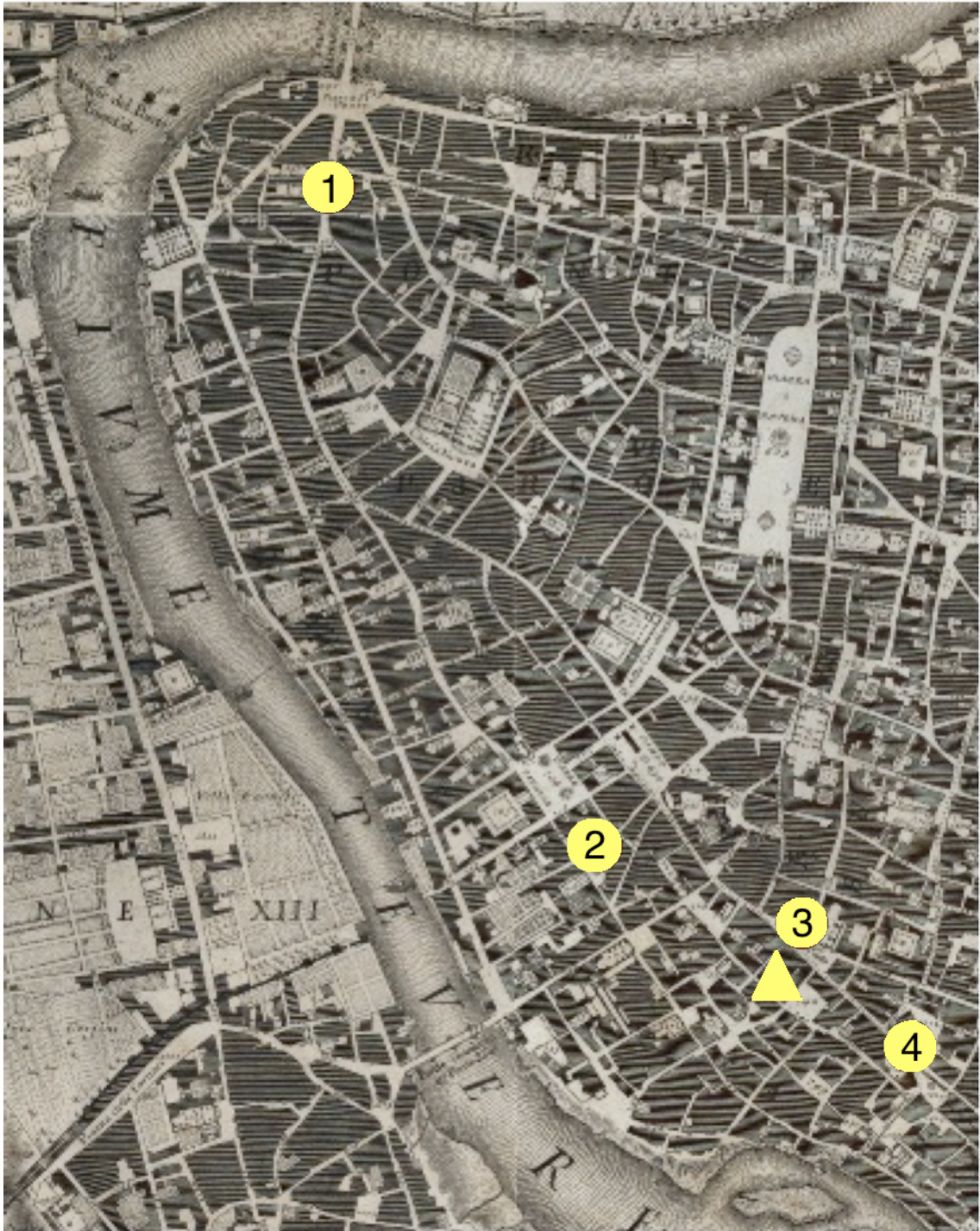
Figures

Figure 1 – Le patrimoine immobilier de la famille Cenci (XVI^e et XVII^e siècles)Source : Bevilacqua, *Il Monte dei Cenci*, op. cit.

▲. Complexe résidentiel des Cenci (Monte dei Cenci); 1. Jardin à via Margutta; 2. Maison et dépôt à San Rocco; 3. Maison à vicolo dei Cimatori; 4. Maison à vicolo del Pavone; 5. Jardin à la Lungara; 6. Moulin à Ponte Sisto; 7. Boutique et maison à la Trinità dei pellegrini; 8. Maison à place du Monte di Pietà; 9. Palais aux Cesarini avec boutiques et maisons contiguës; 10. Maison à via delle Botteghe oscure; 11. Maison à place San Marco; 12. Entrepôt, maisons et deux abattoirs à piazza Giudea; 13. Maisons à piazza delle tre cannelle; 14. Auberge à piazza Montanara; 15. Abattoir et maison à Tor de'Conti; 16. Maison et dépôt de bois à San Galla, maison à via delle carrozze, maison, grand grenier et autres greniers à vicolo del Merangolo, grange à Sant'Eligio dei Ferrari; 17. Greniers et « gallinaro » (lieu d'élevage des poulets) à la Consolazione; 18. Jardin à Bocca della verità; 19. Jardin à Santa Sabina; 20. Grottes et granges aux Cerchi.

Figure 2 – Le patrimoine immobilier de la famille Santacroce (seconde moitié du XVII^e siècle)

Source : ASR, *Archivio Santacroce*, vol. 696.



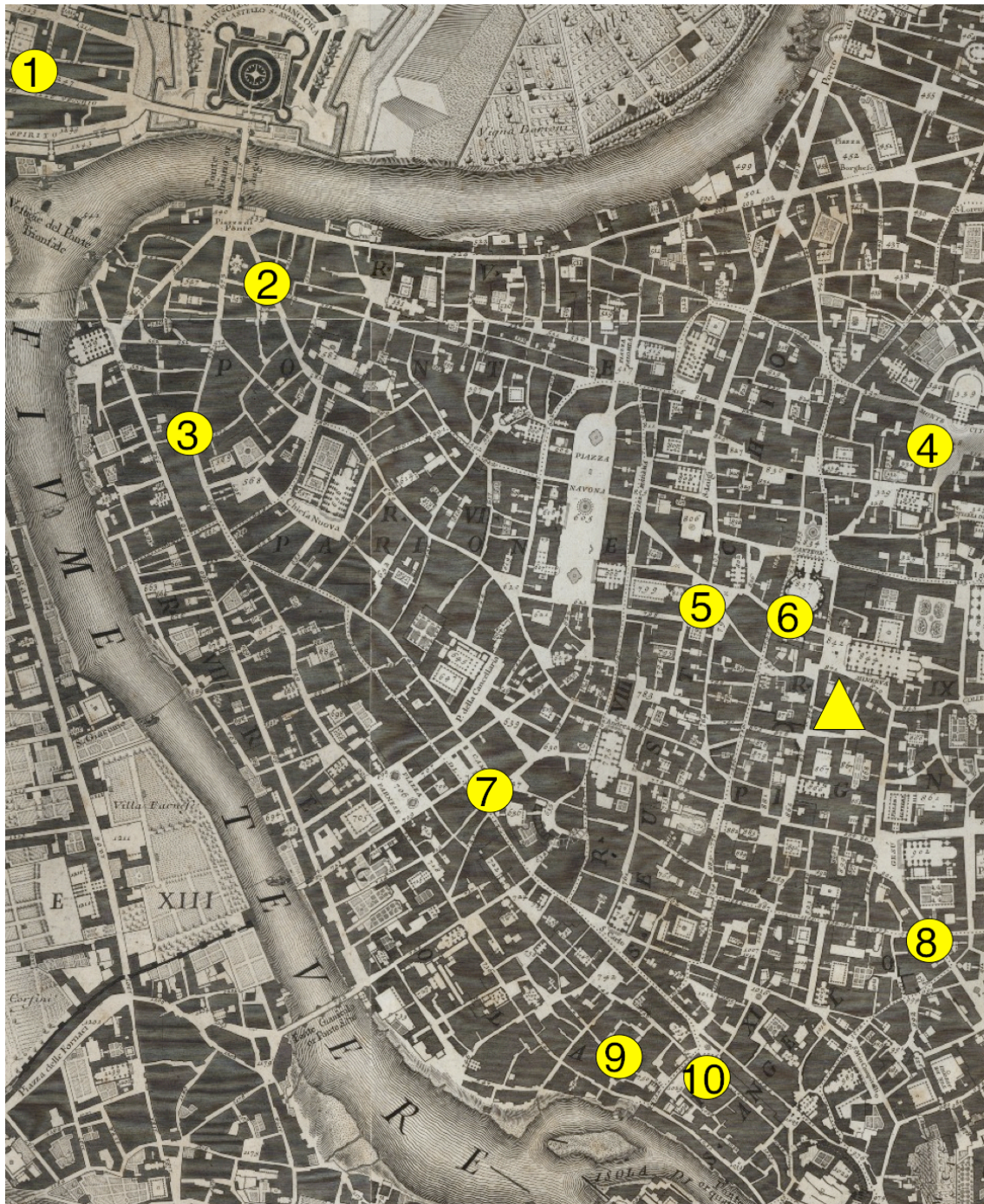
▲. Complexe résidentiel des Santacroce à Regola; 1. Sept maisons et boutiques en via dei Banchi, quatre remises pour les carrosses; 2. Maisons vicolo dei Balestrari, remise pour les carrosses, grenier; 3. Quatre maisons avec boutiques à piazza San Carlo dei Catinari; 4. Palais à Punta dei diamanti, trois maisons contiguës.

Figure 3 – Le patrimoine immobilier de Giuliano Leni (1ère moitié du XVIe siècle)
Source : Ait, Vaquero Piñeiro, *Dai casali alla fabbrica di San Pietro*, op. cit.



▲. Complexe résidentiel des Leni à Santa Maria sopra Minerva; 1. Dépôts à San Giacomo degli Incurabili; 2. Maisons et tuilerie à San Pietro; 3. Maison et four à Tor di Nona; 4. Trois boutiques à via Giulia; 5. Grande maison à San Biagio; 6. Maisons avec boutiques à Sant'Eustachio; 7. Huit maisons à Ponte Sisto; 8. Maisons à via delle Botteghe oscure; 9. Maisons à Macel de'Corvi; 10. Quatrième partie d'une maison aux Santissimi Quaranta; 11. Maisons à Sant'Adriano.

Figure 4 – Le patrimoine immobilier de la famille Porcari (1450-1550)
 Source : Modigliani, *I Porcari*, op. cit.



▲. Complexe résidentiel des Porcari à San Giovanni della Pigna; 1. Immeubles à Borgo (maisons, boutiques, étables, terrain à bâtir), à via Santa, via Alessandrina, via Sistina, via del Cardinal d'Aleria; 2. Deux auberges à Ponte, dont une à via di Panico; 3. Maisons à Parione, aux Bicchierari et San Lorenzo in Damaso; 4. Deux maisons à Colonna, Monte Citorio; 5. Un terrain et quatre maisons à Sant'Eustachio, dont une avec jardin; 6. Maison à Santa Maria ai Martiri (Pantheon); 7. Deux auberges à Campo de' fiori; 8. Campitelli: la moitié d'une maison avec jardin, trois maisons, une grange; 9. 2/3 d'une maison contigüe au Monte dei Cenci; 10. Boutique de barbier à piazza Giudea.

Figure 5 – Le patrimoine immobilier de la famille Orsini (1450-1550)
Source : Ferraro, *The Nobility of Rome 1560-1700*, op. cit.



▲. Complexe résidentiel des Orsini à Monte Giordano; 1. Maisons à Monte Pincio; 2. Deux greniers à Borgo Santo Spirito; 3. Maisons à Capo le case; 4. Palais à piazza Pasquino et maisons avoisinantes; 5. Auberge, maisons et boutiques à piazza della Rotonda; 6. Palais à Campo de' Fiori.

Figure 6 – Le patrimoine immobilier de la famille Spada (deuxième moitié du XVII^e siècle)



▲. Complexe résidentiel des Spada à Capodiferro; 1. Maison à Borgo Pio; 2. Maison à via dei Greci; 3. Maisons aux bastions de Santo Spirito; 4. Maisons à piazza di Ponte Sant'Angelo; 5. Grande maison et boutiques à San Carlo al Corso; 6. Maisons à Sant'Onofrio; 7. Petit palais à Monte Giordano; 8. Maison à San Giovanni in Ayno; 9. Maisons aux Orfani; 10. Palais à piazza Colonna; 11. Grande maison, maisons contiguës, un four dans la rue qui va à Santa Maria in via; 12. Four à Trastevere; 13. Maisons au ghetto des juifs; 14. Maison à piazza Giudea.

Chapitre VIII

Salariés, vignerons et commerçants. Le réseau nobiliaire à la campagne

« *J'ai constitué mon patrimoine – les biens immeubles et meubles, l'argent, les crédits et les autres propriétés – grâce à mes efforts dans les domaines militaire et de l'agriculture, ainsi que grâce aux commerces*¹. » Ainsi Ottavio Del Bufalo, dans son testament rédigé le 12 août 1612. Bien que l'image de la noblesse de l'âge moderne soit assez éloignée de celle d'une classe active dans l'agriculture, une partie importante des patrimoines des élites étaient constitués par les revenus des propriétés agricoles, et par les profits tirés du commerce. Au cours des XVI^e et XVII^e siècle, dans la plupart des cas, les fortunes des familles nobles restaient étroitement liées aux propriétés foncières (*casali* et vignes) et à l'exploitation de la terre.

Celles-ci mettaient en relation les élites avec les couches « inférieures » pour trois raisons principales, qui font l'objet de ce chapitre. Tout d'abord, les terrains étaient souvent loués à des commerçants tels que les marchands de fruits et de légumes, qui produisaient une partie des marchandises consommées en ville. Deuxièmement, la gestion des terrains agricoles nécessitait l'embauche d'ouvriers salariés, qui effectuaient les travaux des champs. Enfin, les produits issus de l'exploitation des terrains (vin, beurre, fromage, herbes) pouvaient être vendus par les élites aux détaillants de la ville, qui les revendaient dans leurs boutiques.

¹ Archivio di Stato di Roma (ASR), *Miscellanea famiglie*, vol. 66, Del Bufalo.

Les sources utilisées dans ce chapitre sont principalement les actes notariés de la famille Mattei relatifs à la gestion de leurs *casali*, et un livre de comptes d’Orazio Manili. Les actes des Mattei permettront d’analyser quelques contrats d’embauche de travailleurs agricoles, et plusieurs contrats de vente de produits de la campagne ; il s’agit d’une collection d’une centaine d’actes entre 1581 et 1616². Le livre de comptes de Manili est relatif à la gestion de sa vigne : il comprend les recettes et les frais de la vigne au cours des années 1597-1633³. Cela donnera la possibilité d’approfondir les échanges économiques autour de ce bien, ainsi que d’analyser la gestion quotidienne d’une vigne.

1. *Casali* et vignes dans la campagne romaine

Les biens agricoles des élites consistaient principalement en des domaines ruraux, appelés *casali*, et des vignes. Les *casali* étaient « *des unités productives destinées à la culture ou bien à l’élevage, formées par un ensemble plus ou moins homogène de terres et d’un ou plusieurs bâtiments*⁴ ». Ces domaines étaient typiques de la campagne de Rome, où firent leur apparition entre XIV^e et XV^e siècle, à la suite de la disparition des *castra* en tant que structures productives et d’habitation ; ils représentaient l’unité de production agricole distinctive de la campagne romaine depuis le Moyen Âge tardif, et même avant⁵. Par rapport aux domaines gérés par les métayers (*poderi mezzadrili*), les *casali* étaient plus étendus, et la main-d’œuvre employée était composée d’ouvriers agricoles salariés ; pour cette raison, dans ces domaines la présence d’habitants stables

² ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 2, vol. 54, 58, 59, 75 ; uff. 3, vol. 22, 59.

³ ASR, *Arciconfraternita della Santissima Annunziata*, vol.71, *Giornale di entrata et uscita della vigna fuori di Porta San Pancrazio di Orazio Manili dal 1597 al 1633*.

⁴ M. Martinat, *Le juste marché. Le système annonaire romain aux XVI^e et XVII^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2004, p.142.

⁵ A. Cortonesi, G. Pasquali, G. Piccinni, *Uomini e campagne nell’Italia medievale*, Rome-Bari, Laterza, 2002 ; sur le *casale* comme unité de production agricole voir S. Carocci, M. Vendittelli, *L’origine della Campagna Romana. Casali, castelli e villaggi nel XII e XIII secolo*, Rome, Società romana di storia patria, 2004, p. 11-23 ; A. Cortonesi, *L’economia del casale romano agli inizi del Quattrocento*, in Id., *Ruralia. Economie e paesaggi del medioevo italiano*, Rome, Il Calamo, 1995, p. 105-118. Pour des cas d’études voir R. Montel, « Le ‘casale’ de Boccea d’après les archives du chapitre de Saint-Pierre (fin XIV^e-fin XVI^e) », dans *Mélanges de l’École française de Rome*, 97 (1985), p. 605-726 ; Id., « Un casale de la campagne romaine de la fin du XIV^e siècle au début du XVII^e : le domaine de Porto d’après les archives du chapitres de Saint-Pierre », *ibidem*, 83 (1971), p. 31-87 ; M. Franceschini, E. Mori, M. Vendittelli, *Torre in Pietra. Vicende storiche, architettoniche, artistiche di un insediamento nella Campagna romana dal Medioevo all’età moderna*, Rome, Viella, 1994.

était rare et la population était temporaire, liée à la production saisonnière, tandis que les métayers vivaient au contraire sur le *podere* avec leur famille au complet. Situés dans la région agricole qui entourait la ville, l'*Agro romano* (figures 1 et 2), les domaines étaient destinés à différents usages⁶. Dans la large majorité des cas, il s'agissait de terres labourables (73,5%), tandis que bois et maquis, près et pâturages représentaient seulement le quart du total (respectivement 10,8%, 4,8% et 10,8%) – mais, il est vrai, avec des fortes variations locales⁷. Ces données, tirées d'une liste des *casali* dressée en 1704, montre que la plupart des terrains de l'*Agro romano* étaient destinés à la céréaliculture extensive, qui coexistait avec les pâturages, les *prati* - dont les herbes faisaient l'objet de commerces - et les maquis, nécessaires au ravitaillement en bois.

La liste rédigée par Vincenzo Renzi (1588), ultérieurement mise à jour par Giovanni Bardi (1596), qui a été publiée par Jean Coste en 1969 et 1971⁸, contient de nombreuses informations sur les *casali* de la campagne romaine. Ceux-ci avaient des surfaces très variées, allant de 4 *rubbia*⁹ - le domaine de Baldassarre Cenci *extra portam Salarium* - à 1800 - celui d'Antonio Bandini, appelé Tragliata e Civitella. La liste Renzi-Bardi énumère plus de 350 *casali* ; en utilisant ces données, on a construit un échantillon de 367 domaines, en incluant seulement ceux dont le nom du propriétaire est indiqué de façon claire¹⁰. On a distingué les propriétaires laïcs et religieux, ces derniers étant des cardinaux mais aussi des institutions telles que l'Hôpital de San Giovanni ou du Santo Spirito, ou encore le Chapitre de San Pietro. Les domaines étaient distribués parmi 107 propriétaires laïques et 34 religieux ; la même proportion (environ 3 : 1) caractérise la répartition des domaines entre les deux types de propriétaires : en effet, sur le total de 367 *casali*, les laïcs possédaient la plupart des domaines (281, soit 76%). Lorsqu'on mesure la distribution en superficies, on constate que les propriétaires laïcs disposaient

⁶ Sur la campagne romaine voir J. Coste, « La topographie médiévale de la campagne romaine et l'histoire socio-économique : pistes de recherche », dans *Mélanges de l'École française de Rome*, 88 (1976), p. 621 – 675 ; G. Tomassetti, *La Campagna romana antica medioevale e moderna*, vol.1 *La Campagna romana in genere*, édité par F. Bilancia, L. Chiumenti, Florence, Leo S. Olschki, 1979.

⁷ Martinat, *Le juste marché*, op. cit.

⁸ J. Coste, « I casali della Campagna di Roma nella seconda metà del Cinquecento », dans *Archivio della società romana di storia patria*, 94 (1971), p. 31-144 ; Id., « I casali della Campagna di Roma all'inizio del Seicento », *Ibidem*, 90 (1969), p. 41-116.

⁹ Le *rubbio* était l'unité de mesure des superficies utilisée dans la Rome moderne ; un *rubbio* équivalait à 185 *are*, soit 18 500 mètres carrés, A. Martini, *Manuale di metrologia, ossia misure, pesi e monete in uso attualmente e anticamente presso tutti i popoli*, Turin, Loescher, 1883, p. 597

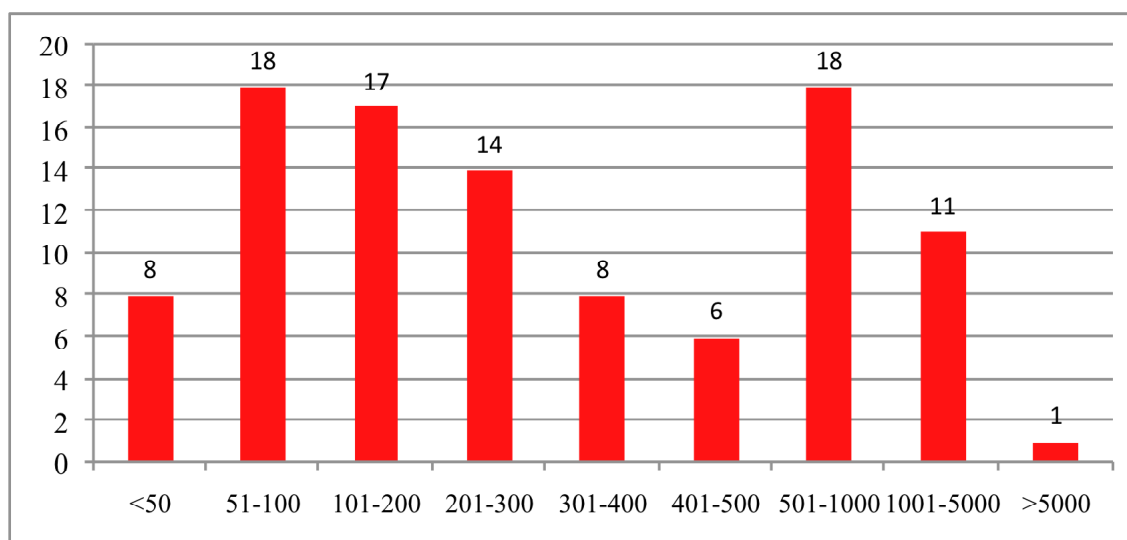
¹⁰ Ce chiffre n'équivaut pas, toutefois, au nombre total de *casali* qui, pour la fin du Moyen Âge, a été estimé être autour de 500.

de 55970 *rubbia*, soit 71% du total. Cette différence limitée entre les résultats (76% des domaines mais « seulement » 71% du total de *rubbia*) s'explique par le fait que les domaines des religieux étaient généralement plus étendus que ceux des laïcs : 265 *rubbia* en moyenne (5 km²) contre 205 (3,7 km²). De même, les propriétaires laïques disposaient, chacun, d'une moyenne de 523 *rubbia*, contre le 671 des propriétaires ecclésiastiques. Le propriétaire qui possédait la plus grande quantité de terrain était le *Capitolo* de San Pietro, qui disposait de 7350 *rubbia* en total. Au cours de ce chapitre, on se concentrera sur les propriétaires non-religieux, c'est-à-dire sur les familles de la noblesse.

272 *casali*, pour un total de 55970 *rubbia*, étaient entre les mains de 141 propriétaires laïcs, la plupart desquels possédaient entre 50 et 300 *rubbia* de terrain, comme le montre le graphique 1. Le graphique représente le total de *rubbia* possédées, et non le nombre de domaines : souvent, un même propriétaire (individu ou famille) détenait plusieurs *casali* (en moyenne 2,6). Pour ne prendre que quelques exemples, la famille Frangipane possédait un total de 760 *rubbia* de terrain distribuées en six *casali*, les Massimi 3135 *rubbia* divisées en 18 domaines, les Astalli six *casali* pour un total de 860 *rubbia*.

Graphique 1 - Répartition de la propriété foncière des laïques dans l'Agro Romano (XVI^e-XVII^e siècles)

Source : Coste, « I casali della Campagna di Roma nella seconda metà del Cinquecento », op. cit. ; Id., « I casali della Campagna di Roma all'inizio del Seicento », op. cit.



Près de la moitié du total de 55970 *rubbia* était entre les mains de propriétaires qui possédaient de quantités limitées de terre, allant de 50 à 300 *rubbia*. Mais on identifie aussi un pourcentage important de propriétaires de terrains entre 500 et 1000 *rubbia* : il s'agit dans ce cas des familles les plus importantes de la noblesse. Les 15 familles qui possédaient le plus grand nombre de *casali* sont énumérées dans le tableau 1.

Tableau 1 - Familles et nombre des *casali* détenus

Source : Coste, « I casali della Campagna di Roma nella seconda metà del Cinquecento », op. cit. ; Id., « I casali della Campagna di Roma all'inizio del Seicento », op. cit.

Massimi	18	Lante	7
Mattei	17	Del Bufalo	6
Cenci	15	Capizzucchi	6
Ceuli	10	Fabi	6
Cesi	9	Del Cavaliere	6
Muti	8	Gabrielli	6
Astalli	7	<i>Total</i>	<i>121</i>

Les superficies des domaines étant variables, les familles qui possédaient le plus grand nombre de *casali* n'étaient pas nécessairement celles qui possédaient les plus grandes quantités de terre (celles-ci, énumérées dans le tableau 2).

Tableau 2 - Familles et nombre de *rubbia* de terrain détenues

Source : Coste, « I casali della Campagna di Roma nella seconda metà del Cinquecento », op. cit. ; Id., « I casali della Campagna di Roma all'inizio del Seicento », op. cit.

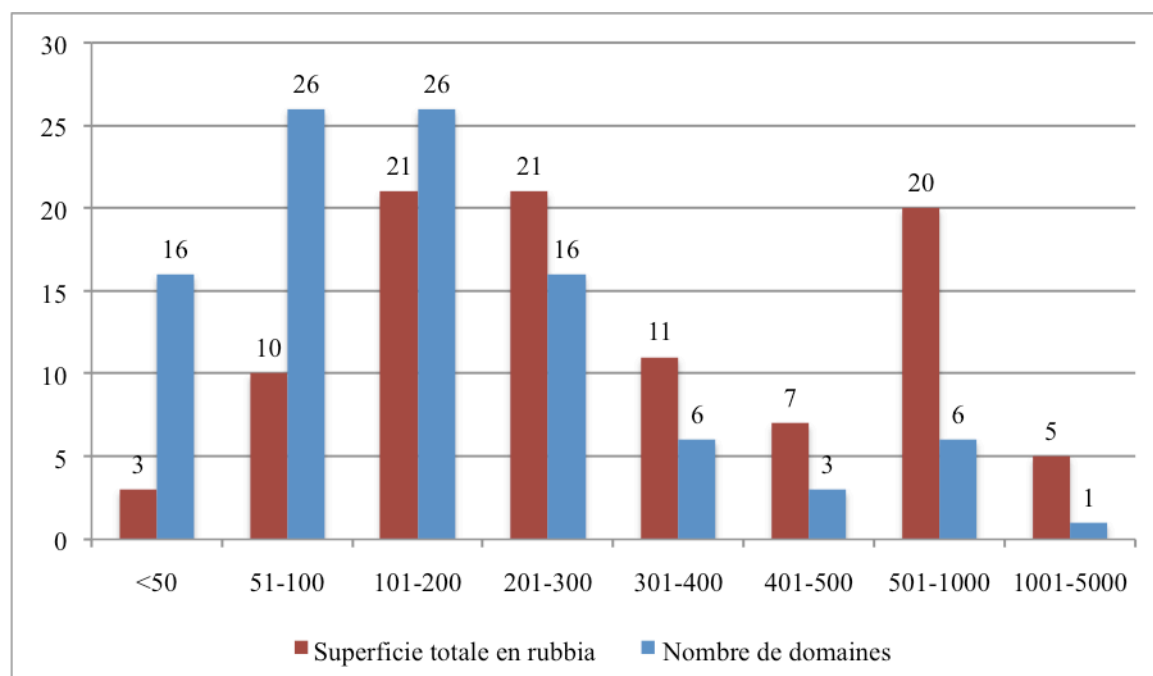
Mattei	4146	Ceuli	1856
Cenci	3759	Cesi	1680
Massimi	3135	Lante	1580
Cesarini	2500	Di Riano	1290
Bandini	2400	Nero	1040
Orsini	2150	Muti	1035
Caffarelli	1880	<i>Total</i>	<i>27851</i>

Si l'on compare les tableaux 1 et 2, on peut remarquer que certaines familles possédaient un nombre important de *casali*, mais la superficie totale n'était pas très

vaste ; vice-versa, des familles telles que les Caffareli ou les Orsini n'étaient propriétaires que, respectivement, de cinq et six domaines, mais d'ampleur très remarquable. Le cas le plus extrême est celui de Pietro Antonio Bandini, propriétaire de deux *casali* dont la superficie totale était de 2400 *rubbia*.

Lorsqu'on analyse la distribution des *casali* entre les propriétaires (graphique 1), on peut remarquer que les petites, moyennes et grandes propriétés étaient réparties de manière assez similaire. Dans le graphique 2, sur l'axe horizontal sont regroupées les différentes superficies des domaines, divisées en 8 catégories. Sur l'axe vertical, colonnes rouges, les pourcentages de *rubbia* sont marqués, distribués en chaque catégorie et calculés sur un total de 55970 *rubbia*, à savoir la superficie totale détenue par les propriétaires laïcs ; les colonnes bleues indiquent les pourcentages du nombre des domaines pour chaque catégorie. Par exemple, 6% des *casali*, ceux dont la surface est comprise entre 301 et 400 *rubbia*, couvrent 11% du total de la superficie.

Graphique 2 - Structure de la propriété foncière des laïcs dans l'Agro romano
Coste, « I casali della Campagna di Roma nella seconda metà del Cinquecento », op. cit. ; Id., « I casali della Campagna di Roma all'inizio del Seicento », op. cit.



La moyenne propriété est la plus répandue : plus de 40% de la superficie totale des *casali* était formée par des domaines mesurant de 100 à 300 *rubbia*. Par contre, la petite

et grande propriété (plus de 1001 *rubbia*) ne formaient que 8% du total. Il faut toutefois souligner que 1/5 de la superficie totale était constituée de domaines mesurant de 501 à 1000 *rubbia*¹¹.

Les *casali* étaient situés, comme on l'a mentionné, dans l'*Agro romano*, hors des portes de la ville. Dans les sources, les domaines sont localisés en faisant référence à la porte au-delà de laquelle ils étaient situés (*extra portam*). Plus de 50% des terrains se trouvaient dans la zone sud-ouest de l'*Agro romano*, hors des portes San Sebastiano, San Paolo, Portuense et San Pancrazio (figure 3). Ces trois portes étaient les points de départ de quatre voies romaines, respectivement, la via Appia Antica, la via Ostiense, la via Portuense et la via Aurelia – celles-ci parcouraient la partie de l'*Agro* traversée par le Tibre, entre la ville et la mer : c'est là que la plupart des domaines étaient localisés, comme la présence de la *Valle dei casali* en témoigne encore aujourd'hui.

Dans la plupart des cas, les patrimoines fonciers des familles nobles comprenaient aussi des vignes, situées *extra portam* ou *intra moenia*. Depuis le Moyen Âge, les vignes étaient un type de culture très répandu à Rome, dans le territoire urbain ; à partir des XIII^e-XIV^e siècles, les vignes se multiplièrent de plus en plus dans les zones suburbaines, en fonction de la forte demande de vin dans le marché de la ville¹². L'importance de la viticulture est attestée par le fait que la possession d'une vigne était considérée un signe d'enracinement dans la ville, tout comme la propriété d'un immeuble. En effet, les statuts de Rome de la fin du XIV^e siècle et encore ceux de 1580, établissaient que la condition pour devenir *cives romanus* était la possession d'une maison ou d'une vigne dans une zone de 5 milles autour de la ville.

Au contraire des *casali*, les vignes n'étaient détenues par les seuls nobles, mais aussi par les couches moyennes de la population de la ville. Si on revient au chapitre VII, et plus précisément au graphique 1, représentant les biens donnés en garantie à la confrérie de la Santissima Annunziata, sur un échantillon constitué par 203 actes notariaux (1605-

¹¹ Ces résultats sont assez différents de ceux que Martinat a obtenu en analysant la liste de De Rossi datant de 1704 (Martinat, *Le juste marché*). En effet, Martinat met en évidence une présence importante de *latifondi*, grands domaines à culture extensive : dans son élaboration, 28 *casali* dont l'ampleur est plus de 1000 *rubbia* constituent 73% de la superficie totale, alors que dans le graphique cette catégorie ne représente que 5%. La différence entre les résultats peut s'expliquer par la distance chronologique entre les deux listes (1588-1596 et 1704), qui décrivent évidemment un cadre qui a changé au cours des années. En outre, il convient de remarquer que le graphique 2 représente des données qui concernent exclusivement les propriétés des laïcs qui, comme on l'a dit, étaient en moyenne moins étendues que celles des religieux.

¹² A. Cortonesi, *Terre e signori nel Lazio medioevale*, Naples, Liguori editore, 1988.

1634), on peut observer que le tiers des témoins donnait en garantie une vigne (31% de 214 déclarants). Et les membres de cet échantillon, comme le montre le tableau 3, étaient des personnes qui exerçaient, dans la plupart des cas, des métiers de niveau moyen et bas.

Tableau 3 - Métiers exercés par les propriétaires des vignes (total 36)

Parfumeur	2	Médecin	1	Peintre	2
Barbier	1	Marchand de laine	3	<i>Pollaiolo</i> ¹³	1
Fabricant de bérets	2	Mercier	1	Porteur de grain	1
Chirurgien	1	Métayer de vigne	1	Procureur	1
Exacteur du Maître des rues	1	Meunier	1	Brocanteur	1
Charpentier	1	Maçon	1	Tailleur	1
<i>Fienaiolo</i> ¹⁴	1	Gentilhomme	1	Cordonnier	1
Boulangier	2	Notaire	1	Fabricant d'épées	1
Fabricant de manteaux	1	Orfèvre	1	Aubergiste	1
Fabricant de lances	1	Poissonnier	1	Vigneron	1

La localisation des vignes situées *extra portam* correspond, approximativement, à celle des domaines à la campagne : en effet, la plupart des vignes se trouvaient au-delà des portes situées au sud de Rome, telles que Porta San Sebastiano et Porta Portese, mais aussi Porta Pertusa, à l'ouest de la ville. Toutefois, par rapport aux *casali*, les vignes se concentraient aussi au sud-est de la ville, au-delà de Porta Maggiore, d'où rayonnaient la via Prenestina et la via Casilina, et de la Porta San Giovanni, lieu de départ de la via Campana, actuellement via Appia Nuova. Ces deux voies liaient Rome à la zone des vignobles des *Castelli romani*, située à 20 km au sud de la ville ; il s'agissait d'un centre important de la production de vins blancs, dont de nombreux types prenaient leur nom des villages de la zone (Frascati, Marino et Albano). Développé au cours des XVI^e et XVII^e siècles, avec l'accroissement démographique de la ville et l'augmentation de la demande, le vin des *Castelli romani* contribuait le plus à l'approvisionnement de la ville¹⁵.

Une autre partie de l'approvisionnement de la ville en vin était assurée par le vin *romanesco*, le « vin des pauvres¹⁶ » : il était produit dans les petites parcelles de

¹³ Un *pollaiolo* était un éleveur et vendeur de poulets.

¹⁴ Un *fienaiolo* était quelqu'un qui travaillait avec le foin.

¹⁵ J. Revel, « Les privilèges d'une capitale : l'approvisionnement de Rome à l'époque moderne », dans *Mélanges de l'École française de Rome*, 87 (1975), p. 461-493.

¹⁶ *Ibidem*.

vignobles, qui étaient souvent à gestion domestique et dont la moitié de la production était réservée à l'autoconsommation. Les vignes qui constituent notre échantillon étaient de ce type : la surface moyenne était de 11 *petia*¹⁷ (sur un total de 38 cas). Souvent, la vigne comprenait une *domus* et d'autres structures, tels que la *vasca* (cuve de fermentation du vin), le puits et le *tinello*¹⁸. À ces structures, assez communes, rarement s'en ajoutaient d'autres, à savoir fontaines, tours et caves.

Si l'investissement dans les vignes était assez répandu parmi des acheteurs de différents niveaux économiques – et non seulement les grandes familles de l'aristocratie –, la possession de domaines dans l'*Agro romano* semble avoir été une caractéristique exclusive des couches supérieures de la société. L'acquisition d'un *casale* représentait une dépense très importante : bien que, comme on l'a vu dans le chapitre 7, l'investissement n'était pas un des plus rentables (le retour sur investissement était de l'ordre de 3% en moyenne), il requérait un capital considérable¹⁹. Les propriétaires des domaines étaient en large majorité des membres de la noblesse municipale : sur le total de 141 propriétaires laïcs, seuls 11% n'étaient pas officiers du Capitole, ou membres de familles qui détenaient des charges municipales. Le lien entre la possession de domaines et le pouvoir politique est mis en évidence par Monica Martinat, qui souligne la forte connexion entre l'acquisition de domaines et l'élection d'un membre de la famille au pontificat, comme dans le cas des Borghese ou des Aldobrandini, qui exploitent le jeu politique, et le passage d'un des leurs sur le siège pontifical, pour s'installer dans l'*Agro romano*, acquérir des *casali* et renforcer leur présence dans la campagne²⁰.

¹⁷ Une *petia* équivalait à 2640 mètres carrés.

¹⁸ Le *tinello* était le local où les *tini* (récipients pour le vin) étaient gardés mais aussi une petite taverne où le propriétaire de vigne vendait le vin produit.

¹⁹ Au cours du XVII^e siècle on assiste au transfert de propriétés rurales des anciennes familles féodales (Orsini, Colonna, Savelli) aux familles pontificales (Aldobrandini, Borghese, Chigi). On n'approfondira pas ultérieurement cet aspect, en premier lieu parce que le but de ce chapitre est de montrer les relations sociales entre couches différentes qui se développaient autour de la propriété rurale : la compétition entre élites dans l'acquisition de terres n'est donc pas un thème essentiel à nos fins. Deuxièmement, il est difficile de séparer le groupe de la noblesse municipale des autres types d'élite : les familles féodales et les familles papales obtenaient, elles aussi, des charges au Capitole. Ainsi, ici il n'est pas question de distinguer entre les différents types d'aristocratie et d'analyser le transfert de capitaux ruraux entre elles, mais plutôt de montrer le rôle de la propriété agricole dans la formation d'une base d'influence sociale, condition nécessaire à l'obtention des charges locales et municipales, auxquels accédaient individus et familles de différents niveaux sociaux, provenant de différents types de noblesse.

²⁰ Martinat, *Le juste marché*, op. cit. ; Sur le rapport entre pouvoir politique et détention de *casali* voir B. Borello, *Du patriciat urbain à la Chaire de Saint Pierre : les Pamphili du X^e au XVIII^e siècle*, Thèse de doctorat, École des Hautes études en sciences sociales, Paris, 2000 ; B. Forclaz, *La famille Borghese et ses fiefs : l'autorité négociée dans l'État pontifical d'Ancien Régime*, Rome, École française de Rome, 2006 ; G. Pescosolido, *Terra e nobiltà : i Borghese, secoli XVIII e XIX*, Rome, Jouvence, 1979.

Le patrimoine foncier des familles nobles comprenait des biens situés en différents endroits de l'*Agro romano*. Lorsqu'une famille possédait plusieurs *casali*, des stratégies de regroupement étaient souvent mises en place : dans la plupart des cas, les domaines étaient localisés hors des portes contiguës ou hors de la même porte. Cette politique fut celle de la famille Del Bufalo, dont les six domaines étaient situés au-delà de la porte Salaria (cinq) et de la porte Pia (un seul), deux portes adjacentes. De même, les Caffarelli concentraient leur patrimoine (cinq domaines) au-delà de la porte San Paolo, et les Fabi possédaient six domaines s'étendant au-delà de trois portes contiguës, situées à l'est de la ville. Les Mattei, dont les 4146 *rubbia* de terrain se distribuaient en dix-sept domaines, qui s'étendait pour la plupart dans la zone est de l'*Agro romano*, au-delà de trois portes contiguës: San Paolo (160 *rubbia*, dont le domaine Grotta perfetta), Portese (1440 *rubbia*, dont le domaine Casaletto) et San Pancrazio (1686 *rubbia*). Dans quelques cas, les terrains n'étaient pas concentrés dans une zone spécifique, mais ils se trouvaient au-delà de différentes portes. Par exemple, les Cenci possédaient 15 *casali* situés hors de six différentes portes ; de même, les 3135 *rubbia* de terrain des Massimi s'étendait au-delà de sept portes.

On a jusqu'ici considéré seulement la possession de biens fonciers. Il convient alors de souligner que la location des domaines était une pratique très répandue. Selon l'analyse de Martinat, la location s'effectuait selon trois types de contrat : locations globales du domaine, contrats de *soccida* du bétail et location des pâturages. Le type de contrat le plus répandu était celui « *a tutti frutti* », qui stipulait la location globale du domaine et de ses ressources (four, auberge, etc.). La durée moyenne de contrats était de 7 à 9 ans, mais les baux étaient renouvelables pour des durées totales de plus de 20 ans ; le loyer variait entre 28 et 110 *giuli* pour chaque *rubbio* de terrain, et la plupart se concentraient entre 41 et 70. En ce qui concerne les locataires, les terrains possédés par les élites étaient souvent loués à des commerçants du secteur alimentaire²¹. En consultant les livres des comptes des commerçants de détail, on observe que le locataire louait plusieurs terrains en même temps. La production de fruits et légumes était donc localisée à différents endroits, et cela en raison du fait que chaque terrain était réservé à

²¹ Parmi les actes notariés des Mattei les exemples y sont nombreux : ASR, *Trenta notai capitolini*, uff.2, vol.58, *passim*.

un type spécifique de culture. Par exemple, le marchand de fruits Antonio Della Simona louait, entre 1608 et 1618, les vignes et les jardins dénombrés dans le tableau 4²².

Tableau 4 – Terrains pris en location par Antonio Della Simona, 1608-1618

Source : ASMO), *Conti di Antonio della Simona*, vol.719

<u>Années</u>	<u>Localisation</u>	<u>Type de terrain</u>	<u>Loyer annuel</u>	<u>Propriétaires</u>	<u>Canone²³ annuel</u>	<u>Destinataire du canone</u>
1608-1611	Palidoro	Jardin d'artichauts	90	-	-	-
1611	Bocca di Leone	Jardin potager	-	-	-	-
1611-1617	San Pietro in Vincoli	Jardin d'artichauts	100	Paolo Gualtieri	-	-
1611-1619	Campo Salino	Jardin de melons	37	-	-	-
1611-1618	Colosseo (Santissimi Quattro)	Vigne	100	Famille Massimi	moût (8 barils)	Compagnie des Orphelins de Roma
1612	Castel Malnome	Jardin potager	75	Famille della Valle	-	-
1612-1617	Trastevere (San Pietro in Montorio)	Jardin potager	82	Monastère de Santa Caterina da Siena	-	-
1613-1619	Trastevere (San Pietro in Montorio)	Vigne	-	Monastère de Santa Caterina da Siena	moût (8 barils)	Monastère de Sant'Anna
1616-1618	Testaccio	Vigne	60	<i>Signori</i> Boccabella	25 écus	Cardinal Aldobrandini
1617-1618	Testaccio	Jardin potager	60	<i>Signori</i> Boccabella	-	-

Le tableau montre que Antonio Della Simona avait en location et gérait plusieurs terrains en même temps. Au cours des années 1613 - 1617, Antonio était locataire d'un jardin potager, un jardin où il cultivait les artichauts, un où il cultivait les melons, et deux vignes. Les propriétaires étaient les familles de la noblesse romaine et les institutions religieuses, comme on l'a vu dans les pages précédentes. Un autre exemple est celui de Giovanni Baranca, marchand de légumes, dont les terrains loués sont détaillés dans le tableau 5²⁴.

²² Archivio di Santa Maria dell'Orto (ASMO), *Conti di Antonio della Simona*, vol.719.

²³ Un *canone* était une redevance annuelle fixe, versée au propriétaire par le tenancier d'un terrain.

²⁴ ASMO, *Conti di Giovanni Baranca*, vol. 756.

Tableau 5 - Terrains pris en location par Giovanni Baranca, 1625-1655
 Source : ASMO, *Conti di Giovanni Baranca*, vol. 756

<u>Années</u>	<u>Localisation du terrain</u>	<u>Loyer annuel</u>	<u>Propriétaires</u>
1628-1645	San Clemente	20	<i>Signori</i> de Vecchi
1625-1653	Cerchi	45	<i>Signor</i> Bernardino Maffei Cardinal Rocci
1625-1655	Albano	45	San Gregorio
1644-1655	Carciofolo	40	Monastère de S.Lorenzo in Panisperna
1638-1639	San Ciriaco	50	Marcantonio Palma
1636-1637	-	50	Pasquale Spirito
1640-1643	Domaine de la Rustica	85,70	Pietro Vannini
1648-1655	Acquataccio	60	Hôpital de San Giacomo degli Incurabili

Toutefois, l'importance de la pratique de la location ne doit pas être interprétée comme un élément en faveur du *topos* historiographique de l'état d'abandon de la campagne romaine et du désintérêt des propriétaires pour leurs domaines. En effet, les locataires pouvaient être aussi bien des commerçants et détaillants que des membres des élites : la possession d'un domaine n'était pas incompatible avec le fait d'être locataire d'un autre terrain. Cela est, d'après Richard Ferraro²⁵, la critique la plus importante à porter contre le modèle du désengagement des élites, dont les biens fonciers auraient été confiés presque entièrement à des *mercanti di campagna*²⁶. Ceux-ci étaient des entrepreneurs agricoles, qui prenaient en location les domaines et en tiraient des profits avec le commerce des produits. Le fait de confier les terrains aux *mercanti di campagna* aurait assuré aux élites une rente modique mais constante, sans devoir effectuer des investissements importants : le résultat visible de cette politique aurait été l'état d'abandon de l'*Agro romano*, reproduit dans plusieurs peintures (figures 4 et 5)²⁷. Cette

²⁵ R.J. Ferraro, *The Nobility of Rome 1560-1700. A study of its composition, wealth and investment*, PhD dissertation, University of Wisconsin/Madison, 1994, p. 520 et sqq.

²⁶ Su le *mercante di campagna*, voir J. Deluemeau, *Vie économique et sociale de Rome dans la seconde moitié du XVI^e siècle*, 2 vol., Paris, De Boccard, 1957-1959 ; A. M. Girelli, « Alla ricerca del mercante di campagna. Una figura del lavoro romano nel primo Ottocento », dans A. Guenzi, P. Massa, A. Moiola (éd.), *Corporazioni e gruppi professionali nell'Italia moderna*, Milan, F. Angeli, 1999, p. 504-532 ; E. Piscitelli, « Una famiglia di mercanti romani : i Merolli », dans *Archivio della Società Romana di Storia Patria*, 81 (1958), p. 119-162 ; Id., « Un ceto scomparso nello Stato della Chiesa: i mercanti di campagna », dans *Studi Romani*, 4 (1968), p. 446-457.

²⁷ Le lieu commun du désengagement des propriétaires en faveur du rôle central des *mercanti di campagna*, et de l'état d'abandon de la campagne romaine, est bien décrit dans les mots de Frédéric Lullin de Chateauvieux, qui visita l'Italie en 1812-1813 : « Ces fermiers sont connus sous le nom de mercanti di campagna ou di tenute, parce qu'en effet ils sont encore plus commerçants qu'agriculteurs. Ils ont leurs comptoirs à Rome, où ils vendent les produits de leurs fermes, et il leur faut un capital très

description, en effet, ne prend pas en compte le fait que les familles de la même élite municipale pouvaient aussi bien être propriétaires que locataires d'un domaine, et que, au sein de la noblesse, le fait d'être locataire n'était pas l'indice d'un niveau social inférieur. Ferraro calcule que si, sur un échantillon de 105 familles de la noblesse romaine, 73% (78 familles) donnaient des terrains en location, 55% (59) étaient elles-mêmes locataires de tenues agricoles, et 38% (40) étaient à la fois propriétaires et locataires. Prendre un domaine en location n'était donc pas signe de statut social inférieur. Il convient aussi de souligner que donner des terrains en location n'entraînait pas forcément le désengagement du propriétaire : dans les prochains paragraphes, on verra quelques cas de membres de l'élite municipale actifs dans la gestion des domaines, et impliqués dans les échanges économiques et sociaux qui avaient lieu dans les (et autour des) domaines et vignes.

2. Travailler à la campagne

2.1. Facteurs et vigneron : une relation de confiance

Les *casali* et les vignes étaient administrés, dans leur gestion quotidienne, par des employés appelés facteurs (*fattori*) ou vigneron (*vignaroli*). Ceux-ci étaient les responsables de la gestion directe du domaine en absence du propriétaire ; pour cette raison, leurs tâches étaient nombreuses et très variées, comme l'on verra par la suite. Parmi tous les travailleurs agricoles, les facteurs et les vigneron étaient les plus stables,

considérable pour affermer ces vastes domaines, les garnir de très nombreux bestiaux, et payer tous les frais de leur exploitation. Ce qui domine dans le système adopté par les mercanti di campagna pour tirer parti de leurs vastes fermes, c'est l'élève du bétail. Les chevaux, les bœufs, les vaches, les buffles, les porcs à moitié sauvages, les moulons trouvent dans ces solitudes, en plein air, une nourriture abondante sur d'immenses pâturages naturels, qui ne coûtent aucuns frais aux fermiers. (...) Si les grands domaines de l'Agro romano n'étaient pas placés sous le régime des majorats, des substitutions et des emphytéoses perpétuelles, qui en empêchent l'aliénation, il est presque certain que bon nombre d'entre eux auraient depuis longtemps passé entre les mains des mercanti di campagna qui les exploitent. Car dans tous les pays, où la loi ne s'y oppose pas, la terre finit toujours par devenir la propriété de celui qui sait la faire valoir. », dans A.J. Dumesnil, *Voyageurs français en Italie depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Jules Renouard, 1865, p.288-289. Pour une remise en cause du *topos* historiographique de l'immobilisme de la campagne romaine voir M. Vaquero Piñeiro, « Prodotti agricoli e redditi familiari nello Stato della Chiesa del XVI secolo », dans S. Cavaciocchi (éd.), *La famiglia nell'economia europea secoli XIII-XVIII. The Economic Role of the Family in the European Economy from the 13th to the 18th Centuries*, actes du colloque international organisé par l'Istituto Internazionale di Storia Economica F. Datini, Florence, Firenze University Press, 2009, p. 141-152.

ceux dont la durée de la relation avec le propriétaire était la plus longue.

Tout d'abord, les facteurs et les vigneron résidaient dans les domaines. Ils étaient les seuls habitants des propriétés foncières, qui n'étaient peuplées que par les travailleurs saisonniers, et qui n'étaient pas destinés à un usage résidentiel, sauf pour de courtes périodes. Les *stati d'anime* de la paroisse de San Giovanni in Laterano montrent la présence de vigneron en tant que résidents « permanents » dans les propriétés agricoles localisées hors de la porte San Giovanni²⁸. Ils y habitaient souvent en compagnie d'un autre employé - un ouvrier, aide-vigneron – ou avec des membres de leur famille. Ainsi, en 1623, Domenico d'Urbino, vigneron âgé de 40 ans, employé de Bastiano Velli, résidait dans la vigne avec Andrea d'Assisi, ouvrier de 30 ans ; l'année suivante, Domenico est marié, et il habite avec sa femme Angela d'Assisi (probablement, la sœur d'Andrea). Encore en 1623, dans le domaine de Giacomo d'Avila, Torre di mezza via, Marcantonio Leprodano habitait avec sa femme et son beau-frère, et dans la vigne de Flaminia Muti le recensement enregistre la présence de Giovanni, âgé de 22 ans, qu'y vivait seul. Les jardins et les jardins potagers (*orti*) étaient aussi peuplés par ce type de personnel : le jardin des Mattei, en 1623 et 1624, était géré et habité par Bartolomeo, un Florentin de 32 ans, et par son frère, auxquels s'ajoutèrent, en 1628, un ouvrier et une domestique.

Lorsqu'il acheta sa vigne, en février 1597, le noble Orazio Manili la dote d'abord d'un ameublement très simple, destiné surtout à l'usage du vigneron²⁹. Il consistait en un matelas en laine, avec son chevet de table, paille et couverture, des draps d'étoffe, « la moitié d'une chaise », un tabouret, une petite table en noyer et une table longue. En mai, il y apporta d'autres meubles, surtout des outils de travail, mais aussi six tabourets, un baril et deux tableaux (« *un Christ et un San Francesco* »). Enfin, le mois suivant, Orazio apporte un lit pour lui-même - dont le matelas en laine, il est précisé, était neuf. La vigne comprenait donc un édifice, dans lequel le personnel de service - et, rarement, le propriétaire - résidait. Orazio Manili note parfois d'avoir dormi à la vigne, assez rarement toutefois, et jamais pour plus de deux nuits de suite. Pour Giovanni Maria, vigneron du peintre Giuseppe, le manque d'une maison dans la vigne est l'élément qui

²⁸ Archivio storico del vicariato di Roma (ASVR), *Parrocchia di San Giovanni in Laterano*, Stati d'anime, 1623-1628.

²⁹ La référence d'archive pour toutes les informations relatives à la vigne de Manili mentionnées en ce paragraphe est ASR, *Arciconfraternita della Santissima Annunziata*, vol.71, *Giornale di entrata et uscita della vigna fuori di Porta San Pancrazio di Orazio Manili dal 1597 al 1633*.

le porte à choisir de changer de patron :

Je travaillais à la vigne de Giuseppe (...) hors la porte San Pancrazio, mais dans cette vigne il n'y a pas de logement ; j'avais entendu du capitaine Alessandro que, si je voulais travailler à sa vigne, située à proximité et dotée d'une maison, j'aurais pu le faire. Ainsi, je répondis oui, et cela fait maintenant trois semaines que j'ai eu les clés et j'ai emménagé³⁰.

Dans la quotidienneté, les vignes et les domaines étaient administrés par les facteurs, auxquels l'entière gestion était confiée : la plupart du temps, le propriétaire n'était pas présent, pour cette raison un haut niveau de confiance caractérisait cette relation. En effet, les vigneron étaient les « patrons » de la vigne la plupart du temps, et seule la fidélité au propriétaire garantissait qu'ils ne profiteraient pas de la situation. Un procès datant de 1627 montre que les marges d'action des vigneron pouvaient être larges, et le contrôle du patron n'était pas toujours possible. Giovanni Battista Gigli, le propriétaire d'une vigne située hors la porte San Paolo, gérée par Antonio da Cesena, ouvrier, rapporte avoir subi, dans le mois d'août, plusieurs vols de raisin, « *tant que, à la vendre, on n'en tirait plus que 15 écus*³¹ ». Ayant des soupçons sur l'ouvrier, Giovanni Battista envoie à la vigne son domestique Andrea Lavinio « *pour vérifier ce qu'Antonio faisait dans la vigne* » ; une fois arrivé, Andrea surprend l'ouvrier en train de vendre les fruits de la vigne (et pas seulement les raisins !) à un marchand de fruits qui avait rempli trois grands paniers « *de coings, figues, noix, et poires à cuire* ». Le domestique avait été plusieurs fois à la vigne, puisqu'il affirme en reconnaître les fruits : il rapporte donc la vente illicite à son patron, mais l'ouvrier s'enfuit le jour même.

Pour pouvoir gérer la propriété foncière de façon efficace, les vigneron et les facteurs étaient souvent employés pendant de longues périodes, qui favorisaient la création d'un lien de confiance avec leur patron, ainsi qu'une véritable connaissance du terrain qui leur était confié. De cela témoignent les garanties données par les nobles en faveur de leurs facteurs et vigneron. Gaspare Cenci avait assez confiance en son facteur Mauro da Pignano, qui travaillait au *casale* Falcognano, pour se porter garant pour lui : il « n'abusera pas de l'arquebuse », promet Gaspare, sinon lui-même (le noble) devra payer 50 écus³². Curzio Massimi témoigne de la bonne réputation de son vigneron,

³⁰ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, 1627, vol.523.

³¹ *Ibidem*.

³² ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 43 – Cenci, 24 mars 1598.

Gianandrea Tonina d'Urbino, « âgé de 35 ans environ, de stature moyenne, ayant une barbe couleur châtaigne, et cela fait quatre ans qu'il travaille pour nous »³³. De même, un des facteurs des Mattei, Giovanni Francesco, du domaine Turruta, en 1607 se retrouve à *palazzo* Mattei comme témoin d'un acte de vente signé par ses patrons, Ciriaco et Asdrubale³⁴.

Le livre de comptes d'Orazio Manili montre que le contrat d'embauche des vignerons ne prévoyait pas de terme, et confirme que la relation de travail s'étalait sur plusieurs mois - parfois plusieurs années - de suite (tableau 6). Le vigneron n'était donc pas un simple employé temporaire, mais il faisait partie de la *familia* du noble³⁵.

Tableau 6 - Les vignerons d'Orazio Manili, 1597-1633

Source : ASR, *Arciconfraternita della Santissima Annunziata*, vol.71

<u>Nom</u>	<u>Origine</u>	<u>Date de début</u>	<u>Date de fin</u>	<u>Durée</u>	<u>Salaire mensuel</u>	<u>Raison</u>
Nicolò Chellani	Rimini	Mai 1597	Novembre 1597	6 mois	4 écus et un pichet d'huile	Il va travailler pour un autre patron
Benedetto	Romagne	Novembre 1597	Janvier 1598	3 mois	Idem	-
Baldo	Valdarno, Florence	Janvier 1598	Mai 1601	3 ans et 5 mois	Idem	Décès
Giovanni	Urbino	Octobre 1601	Avril 1604	2 ans et 6 mois	5 écus et un pichet d'huile	Il se marie
Giulio	-	Mai 1604	Janvier 1606	1 ans et 9 mois	5 écus	-
Giuliano	Soanne, Urbino	Février 1606	Janvier 1621	15 ans	6 écus	Décès
Piermattia	Soanne, Urbino	Avril 1622	Août 1623	1 ans et 5 mois	Idem	Décès
Benedetto		Novembre 1623	Août 1630	6 ans et 10 mois	Idem	(Le livre de comptes se termine)

La durée de l'embauche était donc plutôt longue, surtout si l'on considère que, dans trois cas, la relation de travail ne s'interrompt seulement à cause de la mort du vigneron. Parfois, la propriétaire avait avec le vigneron un rapport qui allait bien au-delà

³³ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 107 – Massimi, sans date.

³⁴ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff.2, vol.58, 6 février 1607.

³⁵ Sur la *familia* voir *infra*, chapitre 5.

de la simple relation de travail : dans le cas d’Orazio Manili, cela est visible surtout lors des maladies de ses employés, et particulièrement lors de la maladie qui conduit Giuliano à la mort. En 1617, onze ans après avoir été embauché, le vigneron tombe malade : la comptabilité d’Orazio nous informe qu’il reste plus d’un mois « sans pouvoir rien faire ni assister aux travaux ». L’année suivante, Orazio est obligé d’embaucher Battista de Soanne³⁶, ouvrier, comme vigneron remplaçant de Giuliano, qui s’absente de la vigne pendant deux mois en raison de son état de santé. L’été suivant, en juillet, Giuliano « *fiévreux, se rend encore à la maison³⁷ et il y resta 12 jours, où on s’occupa de lui, et ainsi il guérit. J’ai dépensé un total de 14,30 écus, pour le docteur, les médicaments, les poulets, le barbier et d’autres services, et cette somme je ne l’ai pas soustrait de son salaire.* » À partir de ce moment, le vigneron n’était plus vraiment capable de travailler. La vendange de l’année 1619, Manili doit la gérer tout seul, sans l’aide du vigneron ; cependant, il continue à le payer normalement : « *Au cours de ce mois d’octobre, Giuliano a été un peu malade, il avait de la fièvre pendant la nuit ; donc, j’ai souffert toute la fatigue de la vendange, et pourtant je n’ai pas réduit son salaire.* » En janvier 1620, Giuliano s’absente de nouveau de la vigne, pour retourner à son village pendant un mois : « *J’ai payé le salaire du vigneron entièrement, bien qu’il soit parti ce matin [le 14 janvier] pour faire retour à son village, Soanne, où il n’était pas allé depuis dix ans, pour changer d’air³⁸ et favoriser la convalescence.* » Au cours des mois restants de l’année, Giuliano tombe malade plusieurs fois jusqu’à que, le 30 janvier 1621,

Il arriva à la maison, malade, et il fut soigné amoureusement (...) et le 4 février à 15 heures il passa de vie à trépas. Il fut toujours conscient jusqu’à la fin. Ensuite, nous fîmes l’inventaire de ses pauvres choses³⁹ et de son argent, et il fut enterré dans l’église de Santa Maria in Monterone avec honneurs proportionnés, *qui requiescat in pace*. Il a été 20 ans à mon service, 14 ans comme vigneron, il m’a servi avec une grande fidélité, et il m’a nommé exécuteur de son testament.

Lorsque le vigneron tombait malade, il quittait la vigne et il allait habiter temporairement chez son patron, où il recevait tous les soins dont il avait besoin. Cela

³⁶ Soanne était un village du duché d’Urbino. Actuellement il est situé dans la région Romagne.

³⁷ Orazio Manili habitait à Monte Giordano, dans le *rione* Ponte.

³⁸ Lors de la mort de Giuliano, on apprend la vraie raison de ce voyage : le vigneron est allé faire testament et, on peut supposer, régler ses affaires pour la dernière fois.

³⁹ « *Le sue robicciolate* ».

se vérifie dans d'autres cas encore : ainsi, en septembre 1621 Livio de Soanne, un ouvrier, est soigné pour une fièvre dans la maison de Manili à Rome. Pour aider sa guérison, Orazio lui paye « *le docteur, les médicaments, les volailles, la viande, les œufs, et d'autres services, sans rien décompter de son salaire* ». En août 1623, le nouveau vigneron, Piermattia, est assisté de la même façon, mais il meurt au bout de 25 jours et il est enterré à Santa Maria in Monterone. Il s'agit de la même église où Giuliano avait été enterré : elle était située à proximité de la maison des Manili, ce qui confirme qu'Orazio s'occupait des funérailles de ses employés. Le rapport avec Giuliano, qui travaille pour lui pour plus de 15 ans, était caractérisé par un haut degré de confiance réciproque, qui se révèle aussi lorsque le vigneron fait retour à Soanne et Orazio lui garde sa place, en embauchant entre temps un remplaçant.

En effet, comme on peut le remarquer en observant le tableau 6, pendant certaines périodes Manili embauchait des vignerons « temporaires », des remplaçants, pour ainsi dire, qui n'étaient employés que pour quelques semaines, et qui étaient rémunérés à la journée (tandis que le paiement des vignerons était mensuel). Par exemple, après le décès de Baldo en mai 1598, et avant qu'Orazio embauche Giovanni, la vigne est gérée par des salariés payés à la journée. De même, en août 1603, il paya 5 écus à « *il Roscio*⁴⁰ », ouvrier qui avait surveillé la vigne en absence du vigneron Giovanni, rentré chez lui pour les travaux agricoles de l'été. Il importe aussi de souligner que, pendant certaines périodes, le vigneron était aidé par un *lavorante*, un ouvrier, qui était payé moins (environ 3 écus par mois) et dont les tâches consistaient principalement à s'occuper de l'âne, utilisé pour les travaux agricoles. L'ouvrier résidait lui aussi dans la vigne, comme on l'a vérifié dans les *stati d'anime*.

Les tâches des vignerons et des facteurs étaient très variées : leur rôle ne se limitait pas à assurer la surveillance de la vigne. Tout d'abord, ils étaient chargés de superviser les travaux agricoles effectués par les salariés (dirigé par un *caporale*), lorsque le propriétaire était absent (donc, la plupart du temps). En 1616, Pietro de Renzi et Caterino Antoni de L'Aquila s'engagent devant le notaire à faucher (et faire faucher) le foin dans les domaines des frères Asdrubale et Giovanni Battista Mattei (Grotta Perfetta, Casale delle Monache et Casetta)⁴¹. Au sein des domaines, les endroits où le foin devait être fauché étaient indiqués aux travailleurs par le facteur des Mattei,

⁴⁰ Le mot « *rosco* » signifie « roux ».

⁴¹ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff.2, vol.75, 8 mai 1616.

Bartolomeo Stellino. Les pactes inclus dans le contrat spécifient que, au cours des travaux, les faucheurs devaient obéir aux ordres du facteur des Mattei, et qu'il avait le droit, si Pietro et Caterino ne respectaient pas les pactes, d'embaucher d'autres faucheurs pour assurer le bon déroulement des travaux agricoles. Un procès datant de 1603 montre un facteur, Sante Seredi, qui habitait dans la maison existant dans un domaine⁴² – le *casale* Montemigliori, du noble Lorenzo Ruggeri –, où il résidait avec d'autres employés du propriétaire, privilégiés par rapport aux ouvriers salariés qui dormaient dans une grotte⁴³. « À 3 ou 4 heures de nuit je dormais dans la maison de mon patron avec Agostino, chef des ouvriers [caporale], et Neccio porta spesa, Antonio Toscanella gardien du domaine, Contiliano de Monte Monaco lui aussi gardien, et d'autres. » Soudainement, Sante est réveillé par un des ouvriers, qui lui rapporte que le propriétaire du *casale* contigu, Francesco Nari, avec lequel Lorenzo Ruggeri s'était disputé à propos des maisons, avait mis le feu à la grotte où les salariés dormaient. Un autre témoin interrogé, Tiburzio Picconi de Palombara, résidant dans la maison dans le *casale* de Francesco Nari, déclare :

J'habite dans cette maison de Francesco Nari et de son frère Giovanni Antonio, et je m'occupe de leurs biens. Je travaille comme gardien pour Francesco Nari, qui arriva ici jeudi dans la nuit et il répartit vendredi matin pour Rome. Il arriva en carrosse avec un menuisier et d'autres gens, armés d'arquebuses. Ceux-ci étaient des vigneron qui travaillent à la vigne de Francesco à San Sebastiano, et je les vis une fois, qu'ils revenaient de la vigne avec les ouvriers et ils venaient chez Francesco Nari.

Ces témoignages présentent plusieurs éléments qu'on retrouvera au cours de l'analyse. Tout d'abord, on peut remarquer que le facteur, ou le vigneron, occupait la position la plus haute dans la hiérarchie des employés présents sur un bien foncier. Il habitait dans la maison du domaine (ou de la vigne) où, au besoin, seuls les gardiens et les chefs d'équipes d'ouvriers avaient le droit de résider. Les salariés, par contre, étaient logés ailleurs dans le domaine, souvent dans des grottes. On voit aussi un propriétaire qui fréquentait sa vigne et qui y passait la nuit, mais qui s'en allait le jour suivant, ce qui confirme la réputation d'absence des propriétaires fonciers de leurs domaines. Enfin, les vigneron qui aidaient leur patron dans l'exercice de la violence on renvoie aux

⁴² Sur l'architecture des domaines voir D. Esposito, *Architettura e costruzione dei casali della Campagna Romana fra XII e XIV secolo*, Rome, Società Romana di Storia Patria, 2005.

⁴³ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, 1603, vol. 26.

considérations exposées au cours du chapitre V, à propos du rôle du personnel au service du noble, souvent impliqué dans les actions qui visaient à rétablir l'autorité du patron sur le territoire. Bien qu'ils travaillent dans un autre domaine des Nari, les vigneron participent au délit que Francesco commet contre son voisin Lorenzo Ruggeri, et surtout contre ses ouvriers.

Ces éléments prouvent que les facteurs et les vigneron étaient des membres de l'entourage social du noble, au-delà de la relation de travail : ils étaient des personnes disponibles et (généralement) fidèles, une ressource qui pouvait être mobilisée non seulement dans l'exercice de la violence, mais aussi pour effectuer des travaux « extra » dans la vigne ou dans le domaine. En effet, les vigneron et les facteurs, payés mensuellement, pouvaient également être rémunérés à la journée ou à la pièce, par les propriétaires, pour effectuer des travaux dans la vigne qui ne faisaient pas partie des engagements prévus dans le contrat. En plus de leur salaire mensuel, les vigneron des Manili travaillaient aussi, pour le même patron et dans la même vigne, comme ouvriers salariés, rémunérés à la pièce (*opera*). Les travaux réalisés étaient très variés, et le montant de la rétribution dépendait du type d'activité : pour élaguer, le vigneron était payé 24 *baiocchi* pour chaque pièce, pour tailler 18 *baiocchi*, pour *scacchiare* 14 *baiocchi*, pour bêcher 16 *baiocchi*, pour déblayer 15 *baiocchi*, et ainsi de suite.

Pour effectuer ces travaux, le vigneron mettait à profit les capacités qu'il avait acquises dans les années précédant l'embauche, quand il travaillait comme ouvrier. En effet, dans la plupart des cas, les vigneron embauchés par Manili avaient déjà travaillé pour lui comme ouvriers salariés. En juin 1601, Orazio prend à son service Giovanni d'Urbino, « ouvrier tailleur », pour s'occuper de la vigne, laissée sans surveillance à la suite de la mort du vigneron Baldo. Jusqu'à la fin d'août, Giovanni est rémunéré à la journée, et, en plus, il reçoit 25 *baiocchi* par jour lorsqu'il effectuait des travaux dans la vigne. Ensuite, au début de septembre, Manili engage un nouveau vigneron, Pier Domenico d'Agosto, provenant d'Amelia⁴⁴, qui lui est « donné » (« *datomi* »), comme l'écrit Orazio – c'est-à-dire « recommandé » -, par Giovanni. Ce dernier sert donc d'intermédiaire entre son patron et Pier Domenico : il met en contact les deux et, probablement, il recommande le vigneron en témoignant à propos de sa compétence et expérience de travail dans une vigne. Lors du départ de Pier Domenico, à la fin de

⁴⁴ Amelia est une ville dans la région Ombrie.

septembre, Giovanni prend sa place comme vigneron de Manili : il passe finalement de la condition d'ouvrier salarié à celle d'employé stable, payé au mois. Le même processus donne lieu, en février 1606, à l'embauche de Giuliano, qui reste au service du noble pendant 15 ans. Environ deux ans avant de devenir vigneron, Manili l'engage comme « *tailleur en chef* » (« *capo potatore* ») pour diriger le provignage : il s'agissait là de travaux importants, pour lesquels Giuliano était payé en raison de 170 pièces. La définition de « *tailleur en chef* » fait comprendre que Giuliano guidait un groupe d'ouvriers, qui étaient la véritable main-d'œuvre employée dans les travaux agricoles. Dans ce cas, comme on le verra à propos des *caporali*, le propriétaire de la vigne n'avait jamais affaire aux ouvriers, qui étaient entièrement gérés par le chef du groupe, intermédiaire entre la main-d'œuvre et l'employeur. Ensuite, en 1604 et 1605, Giuliano est engagé plusieurs fois par Orazio comme ouvrier salarié payé à la pièce, surtout pour effectuer des travaux dans lesquels sa compétence comme tailleur était nécessaire. Enfin, en février 1606 il est embauché comme vigneron. Ces exemples montrent qu'il existait un écart entre la durée du service chez le propriétaire d'un bien foncier et la durée de l'embauche dans un emploi stable, comme celui de vigneron ou facteur. Dans le cas de Giuliano, Manili souligne cet écart en écrivant qu'il avait été pendant 20 ans à son service, dont 14 comme employé stable. La même mixité de formes de travail et de rémunération on les retrouve dans les cas des remplaçants et des « *lavoranti* », les « aide vigneron ». Les remplaçants étaient parfois des ouvriers qui avaient déjà travaillé pour Manili : tel est le cas de Livio de Soanne, engagé en juin 1621 comme ouvrier rémunéré à la pièce, ensuite en septembre 1621 comme remplaçant du vigneron tombé malade, et qui est constamment engagé jusqu'au 1625 comme ouvrier, pour des travaux divers dans la vigne. Il faut aussi souligner que Livio, dans deux cas (février 1625 et mars 1626), était un des fournisseurs de Manili : il lui vend un total de 38 milliers de fagots, façonnés par lui-même. Cela témoigne d'une relation de travail qui comprenait plusieurs aspects : en effet, malgré le caractère occasionnel de cette relation, en mai 1623 Manili définit Livio « *mon ouvrier* » (« *mio lavorante* »).

Le modèle d'embauche qui prévoit une période au service d'un patron, comme ouvrier, et ensuite le passage à une employé stable, bien que très répandu, n'était pas le seul : dans d'autres cas, les vigneron n'étaient pas des anciens ouvriers qui avaient déjà travaillé pour le patron, mais des personnes qui lui avaient été recommandées. Tel est le cas de Pier Domenico, recommandé (« *donné* ») par Giuliano, et de Benedetto, que

Manili prend à son service en novembre 1623 : « [Benedetto] *vassal des seigneurs della Rovere, il m'a été donné par le signor Panta afin que je l'essaye* ». Qu'ils soient recommandés ou des anciens ouvriers, les vigneron et les ouvriers engagés faisaient partie du réseau social du patron, et c'était grâce au partage du même milieu, ou à la connaissance d'un intermédiaire, qu'ils rentraient en contact avec l'employeur, propriétaire du bien foncier. Les relations interpersonnelles étaient donc à la base de ces formes de recrutement ; cette considération peut s'appliquer aussi aux ouvriers salariés, comme on le verra dans le prochain paragraphe.

2.2. *Caporali* et ouvriers salariés

Le recrutement des ouvriers salariés s'effectuait souvent ayant recours à un *caporale*, un intermédiaire entre les ouvriers et l'employeur. Enzo Piscitelli souligne que cette pratique se répandit à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, tandis qu'auparavant les ouvriers négociaient leur embauche directement avec le propriétaire du bien agricole⁴⁵. Le *caporale* sélectionnait les travailleurs, en créant son équipe d'ouvriers, qui, ensuite, était engagée par un patron, au service duquel l'équipe se mettait. De plus, il s'occupait de la négociation des salaires et de la rédaction du contrat avec le propriétaire du terrain sur lequel les travaux devaient être réalisés. Une fois obtenue la charge d'exécuter les travaux, le *caporale* supervisait la main-d'œuvre et les objectifs de production, qui étaient établis par le contrat signé avec le propriétaire ; celui-ci, ayant recours au *caporale*, lui confiait la gestion de la main-d'œuvre, et en particulier l'embauche et l'encadrement des ouvriers.

Le contrat entre le propriétaire et le *caporale* consistait en une obligation (*obligatio*) : le *caporale* engageait soi-même, et un nombre déterminé d'ouvriers, à effectuer des travaux agricoles dans le domaine indiqué dans le contrat. Dans les volumes d'actes du notaire chez lequel la famille Mattei signait ses contrats relatifs aux biens fonciers, on a retrouvé quelques exemples de ce type d'engagement. En mai 1607 les Mattei souscrivent une *obligatio metendi* avec Cesare de Banco, qui s'engage à moissonner, avec une équipe de 50 hommes, le blé, l'orge et l'avoine du domaine Malagrotta⁴⁶. La

⁴⁵ Piscitelli, *Un ceto scomparso*, p. 449. Sur les salariés dans les campagnes romaines voir A. Cortonesi, G. Piccinni, *Medioevo nelle campagne. Rapporti di lavoro, politica agraria, protesta contadina*, Rome, Viella, 2006.

⁴⁶ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff.2, vol. 58, 27 mai 1607.

rémunération était à la pièce (*a cottimo*) : 12 *giuli* « *pro quolibet opera* ». Le contrat spécifie que les ouvriers devaient être « *grands et experts, et non vieux, ni des enfants, sinon les facteurs des Mattei pourront embaucher quelqu'un d'autre* ». En mai 1616, Pietro de Renzi et Caterino Antoni de L'Aquila (les *caporali* mentionnés auparavant) s'obligent à moissonner 20 *rubbia* de blé et 15 d'orge dans le domaine Malagrotta de la famille Mattei, avec 35 ouvriers et plus, si nécessaire⁴⁷. Le paiement, à la pièce (36 *giuli* pour chaque *rubbio* de blé et 20 pour chaque *rubbio* d'orge), devait être versé une fois les travaux terminés. Les pactes signés par les *caporali* et les Mattei donnent des informations importantes sur le déroulement des travaux agricoles. Tout d'abord, il est précisé que le temps de travail allait du lever au coucher du soleil, et que pendant la nuit et les journées de pluie aucun travail ne sera effectué. Les *caporali* et leurs ouvriers étaient tenus de respecter les décisions du facteur des Mattei, en matière des travaux mais aussi dans la gestion des salariés : « *Les moissonneurs susdits devront obéir à ce que le facteur leur commandera, en ce qui concerne le nombre d'ouvriers à utiliser, et leurs déplacements d'un endroit à l'autre, selon ce qu'il décidera* ». Le nombre de salariés, fixé dans le contrat, ne pouvait pas être augmenté après le début des travaux, et en particulier dans les huit premiers jours, « *et une fois les huit jours passés, si d'autres ouvriers sont nécessaires et les caporali refusent d'en embaucher, le facteur pourra en ajouter, aux frais de ceux-ci* ». Les pactes stipulent aussi que le propriétaire s'engageait à fournir la nourriture aux ouvriers. Dans le contrat susmentionné, il est précisé que le pain devait être approvisionné par les Mattei, et que les *caporali* étaient tenus d'aller le chercher dans la maison existant dans le domaine. Si le contrat se limite à régler la fourniture de pain, dans d'autres cas le propriétaire fournissait aussi du vin et du fromage aux ouvriers, comme le livre de comptes d'Orazio Manili en témoigne. Par exemple, en mai 1597, lorsque les travaux de la vigne sont en cours de réalisation, Manili achète « *trois barils de vin cuit pour les ouvriers* » et il paye un marchand d'Albano pour cinq barils de vin rouge qui, il écrit, étaient rangés dans la grotte, là où dormaient les ouvriers.

Au cours des premières années suivantes à l'achat de sa vigne (1599-1603), Manili employait souvent un *caporale*, Giovannino, qui travaillait avec son équipe d'ouvriers, auxquels Orazio fournissait du vin. En mars 1600, il paye le *caporale* Giovannino,

⁴⁷ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff.2, vol. 75, 15 mai 1616.

« *chef du bêchage* », pour 60 ouvrages à 22 *baiocchi* chacun et, au cours du même mois, il achète chez Luigi Bardella, marchand de vin, trois barils de vin cuit pour les ouvriers. Jusqu'à décembre 1603, Orazio réengage Giovannino et son équipe à plusieurs reprises : il convient de souligner qu'il s'agissait toujours du même *caporale*, auquel Manili confiait la réalisation des travaux initiaux, qui permirent de rendre la vigne productive et rentable. Les sept premières fois, Giovannino et ses hommes effectuent des travaux de bêchage (au cours desquels, en janvier 1599, ils découvrent la présence d'une grande quantité de tuf), ensuite ils sont engagés deux fois pour rechausser la vigne et une fois – la dernière – pour la propager.

La vendange, qui avait lieu en septembre ou en octobre, était une autre occasion où les ouvriers étaient engagés en équipe, et avec des modalités semblables à celles mentionnées ci-dessus. Par exemple, du pain et du fromage étaient fournis aux ouvriers : pour fouler les grappes raisins, en 1599 Manili engage des ouvriers (« *pestatori* »), qu'il approvisionne en fromage de brebis (« *cacio pecorino*⁴⁸ »), vin cuit et pain. La vendange était une occasion où des femmes étaient engagées ; chaque année un groupe d'ouvrières était embauché pour effectuer des travaux qui consistaient surtout à tailler de la vigne. Leur salaire était inférieur à celui des hommes qui effectuaient le même type de travail : en septembre 1615, les femmes sont rémunérées 12 *baiocchi* pour chaque *opera*, tandis que les hommes 20 *baiocchi*. Il n'est pas clair si les ouvriers et ouvrières qui travaillaient lors de la vendange étaient embauchés par l'intermédiaire d'un *caporale* ou d'un autre « chef » d'équipe. Il est fortement probable que ces groupes d'hommes et de femmes étaient coordonnés et « gérés » par un chef, qui signait les contacts avec le propriétaire du terrain, comme dans le cas des *caporali*. Manili ne fait jamais mention de l'existence d'un chef des ouvriers embauchés lors de la vendange, sauf dans un cas : en septembre 1615, il note avoir engagé des ouvrières pour 52 ouvrages, à 15 *baiocchi* chacune, qui seront payés à Aurelio de Soanne. On peut donc supposer que Aurelio servait d'intermédiaire entre les ouvrières et Manili, et probablement le chef de l'équipe de salariées.

Parfois, les équipes d'ouvriers étaient composées par des garçons ou des enfants, qui travaillaient à la pièce ou à la journée, et qui exécutaient les tâches les plus simples (mais non pour autant les moins fatigantes). En avril 1598 Manili paye 12 journées à

⁴⁸ Le *pecorino romano* est un fromage à base de lait de brebis (*pecora*), à pâte très dure.

des garçons provenant d'Amatrice, dans les Abruzzes, embauchés pour nettoyer des cannes, à raison de 11 *baiocchi* par jour ; l'année suivante, en mars, des « *putti* » – des enfants –, sont engagés pour ramasser le chiendent et le porter au-delà du portail de la vigne. Ces tâches étaient souvent exécutées pendant les travaux agricoles effectués par les ouvriers salariés : par exemple, en mai 1614 Manili paye des garçons « *pour enlever la terre avant que les ouvriers n'effectuent le bêchage, pour qu'ils puissent travailler la terre malgré les pluies continuelles* ». De même, en janvier 1616, des garçons ramassent le chiendent pendant les travaux de bêchage, et ils sont chargés de le porter ailleurs. Tel que celui des ouvrières, le salaire des garçons et des enfants était plus bas que celui des hommes : en février 1622 les garçons étaient rémunérés entre 10 et 11 *baiocchi* pour chaque *opera*, tandis que les ouvriers adultes étaient payés entre 11 et 20 *baiocchi*.

Jusqu'ici on a considéré les cas où les ouvriers travaillaient en équipe, souvent encadrés par un *caporale*. Mais les salariés ne formaient pas toujours des équipes, et ils étaient souvent embauchés individuellement. Parmi les contrats des Mattei on ne trouve que rarement ce type d'embauche, qui était probablement réglé par des accords oraux, alors que les contrats d'embauche de *caporali* sont fréquents, comme on l'a vu. En 1581, Santo, Giovanni, Marco Antonio Salone et Antonio, tous originaires du diocèse Marsicana, promettent de faucher le près du *precoio*⁴⁹ de Paluzzo Mattei, pour 24 écus⁵⁰ ; un autre exemple est celui de Giordano Franchi, de Cascia, qui, en mai 1616, s'engage à transporter avec huit chevaux tout le blé et toute l'orge qui seront moissonnés au cours de la prochaine saison dans les domaines « delle Selve » et « delle Monache »⁵¹.

Orazio Manili embauche souvent des ouvriers qui travaillent individuellement, rémunérés à la pièce ou à la journée. Comme on l'a déjà mentionné, au cours des premières années Orazio a recours plusieurs fois aux services du *caporale* Giovannino et de ses ouvriers, tandis qu'à partir du 1603 il confie la réalisation des travaux à des salariés embauchés individuellement, ce qui témoigne d'une réduction de l'importance des travaux. Les villes et les villages d'où les salariés étaient originaires étaient situés dans l'État pontifical (surtout dans les régions Abruzzes, en Romagne et en Ombrie), à l'exception de quatre vigneron et ouvriers toscans. Dans la plupart des cas, les ouvriers

⁴⁹ Le *precoio*, comme on le verra par la suite, était une partie du domaine réservée à l'élevage du bétail et à la production de fromage.

⁵⁰ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 3, vol. 22, 20 mai 1581.

⁵¹ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 2, vol. 75, 29 mai 1616.

de Manili étaient originaires du village de Soanne, dans le duché d'Urbino. Au cours des années, Manili n'embauche qu'un nombre limité d'ouvriers, et la plupart d'entre eux ont été engagés au moins deux fois. Marino de Soanne est engagé en mai 1602, 1605, 1606 et 1609 pour rechausser la vigne, en novembre 1604 pour débayer et en janvier 1609 pour bêcher la vigne. En outre, il façonne pour Manili des fagots (janvier 1621), probablement parce qu'il est trop vieux pour travailler comme ouvrier agricole. De même, Francescone de Soanne est engagé une fois par an pour tailler les arbres entre 1620 et 1628. Mais la relation de travail la plus longue est celle que Manili entretient avec Michelangelo de Soanne, qui reste 22 ans à son service en tant qu'ouvrier payé à la pièce (1600-1622). Michelangelo effectuait différents types de travail (fabriquer des fagots, nettoyer la vigne, nettoyer la voie d'accès, rechausser la vigne) : il n'était donc pas un ouvrier spécialisé mais une personne au service de Manili, pour lequel il exécutait plusieurs types de tâches. Parfois, Orazio lui confiait d'autres services, comme en novembre 1617, lorsque Michelangelo va chercher, avec Marcone de Soanne, 40 arbres (des *oppi*, érables champêtres) dans le bois de Bracciano. Pour les ouvriers à son service, le noble représentait une ressource, la possibilité de gagner sa vie avec les travaux agricoles et tout autre petit service demandé. Cela est évident lors d'un voyage que Manili entrepris en avril 1619 : accompagné par Angelo Ercolani, *signore*, il part visiter le sanctuaire de Loreto, dans les Marches. Ayant besoin de quelqu'un pour s'occuper du carrosse, Orazio engage Michelangelo, qui assume dans cette occasion le rôle de « *serveur préposé au carrosse* ».

Le rapport entre Manili et ses ouvriers était donc caractérisé par un certain degré de fidélité : les salariés formaient une communauté qui partageait une même ressource, à savoir le fait d'être au service d'un gentilhomme. Les liens entre les ouvriers sont attestés par plusieurs éléments, et il convient de souligner que ces liens n'unissaient pas seulement les salariés compatriotes. Tout d'abord, ils se « recommandaient » entre eux pour être embauchés : en septembre 1601, comme on l'a mentionné, Manili engage Pier Domenico d'Agosto de Amelia, qui lui avait été « suggéré » par Giovannino de Saonne, ouvrier tailleur. De plus, ils se prêtaient de l'argent. Lors de la mort de Baldo, vigneron florentin, Orazio note que celui-ci était débiteur de Michelangelo de Soanne pour 17 *giuli*, somme qui correspondait au prix du pain que Michelangelo avait porté de Rome pour Baldo, plusieurs fois au cours des derniers mois. Il est donc possible de trouver, parmi les notes de Manili, des indices qui suggèrent une cohésion au sein du groupe des

gens à son service.

Toutefois, les liens de fidélité les plus évidents – certainement en raison de la source qui est ici utilisée - sont ceux qui reliaient les ouvriers à leur patron. Comme on l’a vu dans le cas de Michelangelo de Soanne, les salariés étaient au service de Manili dans un sens très ample : aux travaux dans la vigne pouvaient s’ajouter d’autres services et toutes sortes de tâches. En novembre 1624, Francescone de Soanne ramène à Orazio un couteau qu’il avait acheté en Romagne, et que son ouvrier avait retiré pour lui probablement lors d’un de ses retours dans son village d’origine. D’autres tâches pouvaient consister à témoigner que le paiement d’un salaire avait été effectué : Ceccone de Soanne, en mars 1605, est témoin, avec Giulio vigneron, du paiement final fait en faveur de Marchetto de Soanne à son père Angelo. Ces liens de fidélité concernaient aussi les salariés que Manili embauchait spécialement pour la vendange : de 1620 à 1625, il engage un des locataires, Giovannetto – locataire d’une *fornace* avec appartement appartenant à Orazio, située à Porta Portese –, pour préparer du vin « *colato* » (filtré), et il embauche le même porteur, Giovanni Fazzino, de 1620 à 1627 pour transporter les barils de vin. La familiarité avec Giovanni est aussi témoignée par le fait que Manili le définit plusieurs fois « mon porteur ». Un autre exemple est celui des « *uccellatori* » (oiseleurs), qu’il recrutait pour chasser les grives dans le bois de la vigne. Les oiseleurs étaient embauchés chaque année vers la fin de septembre, pour des périodes comprises entre 40 et 50 jours, et ils étaient rémunérés avec un salaire mensuel (et, parfois, un chapeau).

Tableau 7 – Les oiseleurs recrutés par Orazio Manili, 1603-1628

Source : ASR, *Arciconfraternita della Santissima Annunziata*, vol.71

<u>Années</u>	<u>Nom de l’oiseleur</u>	<u>Lieu d’origine</u>
1603	Bruto Clodio	Tarano
1604	Quintilio	Tarano
1605-1609	Egidio de Egidio	Tarano
1611	Bernabeo	Foligno
1612-1613	Agnoletto	Calvi
1614-1615	Bernabeo	Foligno
1616	Marco Antonio	Collescipoli
1617	Latino	Collescipoli
1618	Bernabeo	Foligno
1619	Marzio	Collescipoli
1621-1628	Giovanni Marcucci	Foligno

Le tableau montre que, souvent, les oiseleurs étaient engagés pendant plusieurs années, de suite ou non. Bernabeo de Foligno, par exemple, travaille pour Manili en 1611, 1614-1615 et enfin en 1618, tandis que d'autres chasseurs, comme Egidio de Egidio, étaient recrutés chaque année pendant quelques années de suite. Il convient aussi de souligner que, comme dans le cas des ouvriers salariés, les lieux d'origine des chasseurs se répétaient au cours des années, ce qui laisse à penser à un recrutement « à la chaîne », pour ainsi dire. Une fois embauché le premier chasseur, un réseau se créait entre le propriétaire et la main-d'œuvre d'un village, et que, à partir de ce moment, le village devenait un bassin de recrutement pour le propriétaire, tandis que celui-ci devenait, à son tour, une ressource pour les habitants du village à la recherche d'un emploi. Le rôle des intermédiaires était aussi important que dans le cas des ouvriers. Ainsi, Giovanni Marcucci de Foligno est envoyé chez Manili par le *signor* Giovanni Belardino Silvestri, lui aussi de Foligno ; avec ce chasseur, Orazio entretient une relation de confiance à long terme : en effet, Giovanni est embauché continuellement de 1621 à 1628, et Orazio l'évoque en ces mots : « *Giovanni est un jeune doué, appliqué, amoureux de la chasse* ».

Des indices qui laissent à penser à une relation qui va au-delà du travail on les trouve aussi dans le cas de la famille Mattei. Tout d'abord, les mêmes *caporali* étaient embauchés plusieurs fois: Pietro de Renzi de L'Aquila est engagé en mars 1607 pour creuser des fosses dans les domaines Moratella et Campo de Merlo⁵², puis il est recruté deux fois comme *caporale* en 1616, avec Caterino Antoni (pour effectuer la moisson et le fauchage des foins). De même, une *obligatio falciandi* datant de mai 1616 engageait l'abruzzais Gomezio de Rocca Cagna à faucher le foin dans les prés du domaine Santa Cecilia, avec une équipe d'ouvriers salariés ; le même *caporale*, le mois suivant, reçoit par les Mattei le dernier paiement pour les fosses qu'il avait creusées, avec une équipe d'ouvriers dans le domaine Vacche rosse. Il convient de remarquer, enfin, que le père de Gomezio, Florenzo, avait été embauché en juin 1607 par les Mattei, lui aussi pour creuser des fosses, dans le domaine Maccarese⁵³. En outre, on observe que les *caporali* embauchés dans certains contrats agissaient comme témoins dans d'autres actes notariés. Par exemple, Pietro et Caterino sont témoins de l'acte notarié signé en 1616

⁵² ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 2, vol. 58, 8 mars 1607.

⁵³ *Ibidem*, 19 juin 1607.

par les Mattei et Ezio de Rocca Cagna. Ce dernier, d'ailleurs, est témoin d'un de deux actes d'embauche de Pietro et Caterino.

On peut ainsi estimer que les biens agricoles étaient exploités grâce à une main-d'œuvre qui était souvent au service du propriétaire dans un sens général. Vignerons, *caporali* et ouvriers faisaient partie de l'entourage d'un gentilhomme propriétaire, et leur rôle ne se limitait pas à travailler la terre de la vigne ou du domaine. Ils pouvaient aussi intervenir comme témoins, exercer toutes sortes de tâches et de petits services, aider le patron dans l'exercice de la violence (comme on l'a vu dans le procès de Lorenzo Ruggeri contre Francesco Nari). L'embauche était effectuée sur la base de relations interpersonnelles, et le recours à des inconnus était inhabituel. Trois notes dans le livre d'Orazio Manili montrent qu'engager des ouvriers « inconnus », qui étaient embauchés sur les places de Rome, sans aucune intermédiation, était une pratique à laquelle on n'avait recours que dans le seul cas d'urgent besoin et lorsque les ouvriers de l'entourage proche n'étaient pas disponibles. En décembre 1597, Orazio écrit de ne pas avoir pu faire bêcher la vigne (opération préliminaire aux semailles des grains de blé), faute de salariés disponibles : « *Je n'ai pas trouvé d'ouvriers, car ils sont tous partis comme soldats à la guerre de Ferrare, et ils [les ouvriers disponibles] demandaient 22 baiocchi pour chaque journée.* » Deux mois après, la même situation se présente à nouveau.

Le jour 20 j'ai payé plusieurs ouvriers pour déchausser la vigne, à différents prix, 20 *baiocchi* et 25 *baiocchi* par pièce. Ceci est un fait extravagant, causé par la guerre de Ferrare et par l'allée du pape à Ferrare : il n'y a ainsi pas d'ouvriers disponibles. Et puisqu'il a plu continuellement pendant cinq mois, aucun travail n'a été fait dans la vigne, donc le peu d'ouvriers que j'ai trouvés j'ai dû les payer cher, pour la grande quantité de travail qu'ils ont eu à faire.

En avril 1599, Manili se trouve de nouveau dans la même situation lorsqu'il doit effectuer le bêchage de sa vigne. Il s'agit de travaux très importants, pour lesquels il se fait aider par son vigneron et par le *caporale* Giovannino ; celui-ci, toutefois, n'amène pas son équipe d'ouvriers, en raison du prix trop élevé que Manili aurait dû payer à la suite de la pénurie d'hommes disponibles. Orazio a donc recours à des salariés qu'il embauche personnellement, directement sur une place, où les ouvriers vendaient leur travail aux recruteurs. « *Le bêchage a été fait par 1079 opere, avec mon assistance, celle du caporale Giovannino et de mon vigneron, et les ouvriers j'allais les chercher moi-même dans les places, et je les ai embauchés à différents prix, parce que le prix des*

ouvrages était extrêmement cher que jamais on avait entendu un prix pareil. » Il se confirme bien ainsi que ce n'était que dans les cas exceptionnels, d'urgence, qu'on avait recours au système de recrutement impersonnel que Manili décrit. Dans tous les autres cas, les ouvriers étaient embauchés grâce aux relations interpersonnelles et à l'intermédiation : même pour des travaux à la journée, la moins stable des formes d'emploi, un rapport de fidélité était souvent à la base du recrutement. Une fidélité qu'on peut constater aussi lorsqu'on analyse les relations sociales qui se tissaient autour du commerce des produits de la campagne ; cette circulation mettait en contact les gentilshommes avec ceux qui exerçaient les métiers du secteur alimentaire : détaillants de fruits et légumes, aubergistes, bergers et éleveurs de bétail, et ainsi de suite.

3. Le commerce : vin, fruits et herbes d'hiver

3.1. Herbes « *ad usum pascendi* »

Parmi les échanges commerciaux des Mattei, la vente d'herbes était la plus fréquente. Les près étaient loués « *ad usum pascendi* », pour l'élevage du bétail ; pour cette raison, les acheteurs étaient surtout des bergers ou des bouchers. L'objet de la vente était tout d'abord un droit : l'acheteur, en payant la somme indiquée, acquérait la propriété des herbes d'un certain nombre de *rubbia* de terrain dans un domaine, pendant une durée déterminée. Le nom du domaine et la durée de l'accord étaient spécifiés dans le contrat ; les différents domaines possédés par une famille (comme dans le cas des Mattei) étaient donc « engagés » avec plusieurs clients, au cours de la même année. Par exemple, en janvier 1605, les herbes du domaine de Casetta sont vendues par Muzio Mattei à plusieurs acheteurs : le « *très illustre* » *signor* Giovanni Battista Sacchetti achète les herbes hiémales sur un terrain (appelé *quarto*) de 174 *rubbia* dans le domaine, à partir du jour de la rédaction de l'acte et jusqu'à la fête de Sant'Angelo (5 mai)⁵⁴. Le paiement – qui devait être effectué en deux parties, à verser à Pâques et à la fête de Sant'Angelo – consistait en 35 *giuli* par *rubbio* plus deux petites chèvres et une livre de

⁵⁴ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 2, vol. 54, 4 janvier 1605. Pour le commerce des herbes, la période d'été était comprise entre la fête de Sant'Angelo (5 mai) et celle de San Michele (29 septembre). La période d'hiver allait de la fête de San Michele à celle de Sant'Angelo.

fromage pour chaque écu. Bien qu'il ait acquis le droit d'utiliser les pâtures sur le terrain mentionné dans le contrat, Giovanni Battista Sacchetti s'engageait à laisser à disposition 10 *rubbia* de terrain, pour que Muzio puisse y mener paître ses chevaux. Quelques jours après, Muzio Mattei vend les herbes d'un autre *quarto* du domaine Casetta à Ligorio, berger de Bologne, selon les mêmes accords conclus avec Giovanni Battista Sacchetti⁵⁵. Enfin, dix jours plus tard, Muzio Mattei souscrit un contrat de vente des herbes d'été avec Giovanni Barili et ses frères. Il s'agissait dans ce cas des herbes de « *la petite île* » où le cheval de Muzio était mené paître : sur ces pâturages, les frères Barili jouissaient de leur droit jusqu'en septembre⁵⁶. Le paiement (70 écus), cette fois, devait être effectué après une semaine à partir de la date de l'acte. Les bergers étaient les principaux acheteurs des herbes, qu'ils utilisaient pour faire paître le bétail : Agostino de Loreto, berger, en juin 1607 achète les herbes d'hiver d'Asdrubale et Ciriaco Mattei *ad usum pascendi suos oves*⁵⁷. Le fait que le paiement comprenait souvent deux chèvres laisse à penser que les acheteurs exerçaient des métiers liés à l'élevage des animaux, et qu'ils étaient propriétaires du bétail. Dans un autre acte des Mattei, l'acheteur est un « *cavallaro* », un éleveur de chevaux, auquel, en février 1581, Paluzzo Mattei vend des herbes d'hiver pour 80 écus⁵⁸. Parmi les acheteurs d'herbes, toutefois, on trouve aussi d'autres figures professionnelles, elles aussi liées à la production et vente des genres alimentaires, tels que des bouchers et des aubergistes. En mai 1581 Paluzzo Mattei vend à Pietro del Galante et Giacomo Guerriero, deux bouchers romains, des herbes pour faire paître leur bétail⁵⁹. En avril 1607 Ciriaco et Asdrubale Mattei vendent les herbes d'été des domaines Grotta Perfetta et Tor de' Vigne à Lorenzo Corsi, boucher romain, *ad usum pascendi*, de juin et jusqu'à la fête de San Michele (29 septembre)⁶⁰. En 1616, les herbes d'été de Tor de' Vigne sont achetées par un boucher, Giovanni Donati⁶¹, et par Domenico Cipriano de La Spezia, aubergiste⁶². Le fait que les transactions s'effectuaient non seulement avec les éleveurs, mais aussi avec des bouchers et des aubergistes⁶³, laisse à penser que l'élevage de bétail

⁵⁵ *Ibidem*, 21 janvier 1605.

⁵⁶ *Ibidem*, 31 janvier 1605.

⁵⁷ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 2, vol. 58, 7 juin 1607.

⁵⁸ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 3, vol. 22, 22 février 1581.

⁵⁹ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 3, vol. 22, 29 mai 1581.

⁶⁰ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 58, 24 avril 1607.

⁶¹ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 2, vol. 75, 17 mai 1616.

⁶² *Ibidem*, 8 mai 1616.

⁶³ Dans un cas, les acheteurs sont des boulangers, ASR, *Trenta notai capitolini*, uff.3, vol.22, 15 février

n'était pas le domaine exclusif des bergers, et que cette activité était pratiquée aussi par ceux qui vendaient les produits de l'élevage, à savoir les bouchers, mais aussi les aubergistes, qui servaient à manger à leurs clients. Les bouchers, toutefois, étaient parmi les principaux acheteurs d'un autre « genre » qui faisait l'objet de transactions commerciales, à savoir les animaux.

3.2. Vaches, bufflonnes et chevaux

Les nobles étaient vendeurs de bétail, surtout de porcs, de vaches et de bufflonnes, élevés dans leurs domaines. Les « *porci* », dont le prix à l'unité était d'environ 5 écus, étaient achetés par des détaillants tels que les *pizzicagnoli*⁶⁴, qui en faisaient ensuite travailler la viande par les *norcini*⁶⁵, pour obtenir de la charcuterie à vendre au détail dans leurs boutiques. Parmi les livres des comptes des *pizzicagnoli* on trouve plusieurs exemples de ce type de transaction. Entre 1645 et 1650, le « *très illustre* » *signor* Carlo Savotto vend des porcs à Biagio Tittone pour un total de plus de 230 écus ; le même *pizzicagnolo* en 1650 achète cinq « *porci* » du duc de Sora, et 13, en 1651, du marquis Cesi⁶⁶ ; et Ambrogio de Paola, *pizzicagnolo* génois, en 1626 en achète dix du marquis Guidi⁶⁷.

Les vaches et les bufflonnes étaient vendues surtout aux bouchers. Parmi les actes des Mattei les actes de vente de bétail y sont nombreux. En août 1607, Ciriaco et Asrubale Mattei vendent à Gregorio Pace, boucher romain, 100 veaux du *casale* Campo Merlo, pour 63 écus⁶⁸ ; le mois suivant trois bouchers (Oliviero *alias* il Moretto, Giovanni Battista Cambiante romain et Giovanni Maria Blasino de Sienne) achètent 80 bufflonnes du domaine Maccarese, au prix de 39 écus pour chaque paire⁶⁹. Les pactes rédigés précisent les conditions de la vente : 1. Les acheteurs disposent d'un délai de deux mois pour aller chercher les bufflonnes, qui sont gardées sur le domaine des Mattei

1581.

⁶⁴ Dans la boutique du *pizzicagnolo* on trouvait des produits alimentaires assez variés, tels que le fromage, les œufs, la charcuterie et le poisson séché, les olives et le beurre.

⁶⁵ Le *norcino* (dont le nom signifie « de Norcia », une ville dans l'Ombrie) était celui qui apprêtait la charcuterie, mais, à différence d'un charcutier, il ne la vendait pas. Pour cette raison, les *norcini* travaillaient souvent pour les détaillants tels que les *pizzicagnoli*, qui étaient autorisés à vendre la charcuterie.

⁶⁶ ASMO, *Conti di Biagio Tittone*, vol.781.

⁶⁷ ASMO, *Conti di Ambrogio de Paola*, vol.854.

⁶⁸ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 2, vol. 59, 11 août 1607.

⁶⁹ *Ibidem*, 4 septembre 1607.

jusqu'à la fin de novembre, aux frais des vendeurs ; 2. Les Mattei doivent garder dans le domaine 17 bufflonnes des acheteurs, jusqu'à juin suivant, et ils ont le droit sur lait produit ; 3. Les 80 bufflonnes doivent être marquées au fer rouge « *pour que cela soit visible qu'elles ont été vendues aux acheteurs susdits* » ; 4. La possession des bufflonnes ne devait être acquise qu'après que la somme fixée ait été entièrement payée par les bouchers ; 5. Les bufflonnes seront remises par les agents des Mattei, lorsque les acheteurs leur montreront le billet signé par Ciriaco Mattei, indiquant le nombre des bêtes à remettre ; 6. Si à la fin de novembre, les bouchers n'ont pas emporté les bêtes achetées, les Mattei seront autorisés à les vendre à d'autres clients. Un grand nombre d'animaux était donc vendu en quelques semaines, et la vente en était gérée, après la signature du contrat, par les facteurs des Mattei, qui étaient en charge de remettre les animaux aux acquéreurs munis des documents nécessaires. D'autres contrats spécifient que les bufflonnes étaient vendues « *ad usum precodii* » : cela signifie qu'elles étaient destinées à l'élevage et à la production de lait, qui avait lieu dans le *precodium* (ou *precoio*), l'enceinte fermée destinée à cette effet. Un contrat signé par les Mattei en juillet 1616 confère à Giovanni Prospero Torriziano (appelé l'*affidato*) le droit de mener paître 75 « *bufalae lactatoriae* » dans le domaine Maccarese, au prix de 5 écus par chaque animal⁷⁰. Dans ce cas il ne s'agissait pas d'une vente, mais d'un acte de *fida*. La définition *ad usum precodii* fait référence au fait que les *affidati* pouvaient créer, à l'intérieur du terrain, un *precoio*, pour produire du lait pour le fromage.

Le contrat de *fida* stipulait que le propriétaire du domaine concédait à l'*affidato* le droit d'y mener paître le bétail ; il spécifiait le nombre d'animaux admis dans le domaine et le prix pour chaque tête – dans le cas des Mattei, ce prix s'élevait à cinq écus. On dispose de plusieurs actes de ce type. Parmi eux, l'exemple qui suit décrit les pactes stipulés entre les Mattei et l'*affidato*. En juillet 1616, Mario Mattei concède à Giovanni Battista Cambiante (le boucher romain déjà mentionné) et à Domenico Placini, lui aussi boucher, le droit de mener paître 200 bufflonnes dans le domaine Maccarese, au prix unitaire de cinq écus⁷¹. Les pactes stipulent que : 1. Les *affidati* doivent embaucher des hommes pour garder leurs bêtes ; 2. Les *affidati* peuvent faire compter leurs bêtes autant de fois qu'ils voudront ; 3. Si les *affidati* portent des chevaux dans le domaine, ils devront payer 5 écus pour chaque cheval ; 4. Les bufflonnes des *affidati* seront menées

⁷⁰ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 2, vol. 75, 7 juillet 1616.

⁷¹ *Idem.*

paître dans les mêmes terrains que les animaux des Mattei, et elles recevront le même traitement que celles-ci ; de plus, les *affidati* doivent obéir aux facteurs du domaine et en respecter les décisions ; 5. Les *affidati* peuvent faire couper du bois *ad usum precodii* pour produire du fromage. Le contrat de *fida* prévoit donc de façon explicite la possibilité que les propriétaires des bufflonnes produisent du fromage avec le lait recueilli dans le domaine. Le contrat de *fida* donnait ainsi la possibilité d'élever du bétail et de produire du fromage aussi à ceux qui ne possédaient pas – ou louaient – un domaine. Les *affidati* pouvaient réaliser un profit avec le lait et le fromage pendant quelques saisons, et ensuite cesser l'activité, sans pour autant nécessiter de mobiliser des capitaux importants.

Comme ces contrats le montrent, la présence d'un ou plusieurs chevaux était nécessaire aux activités du *precoio*, mais ces animaux étaient achetés aussi pour d'autres raisons. En octobre 1607 Ciriaco Mattei concède la *fida* de 60 bufflonnes et chevaux et d'une jument « *ad usum cavalcandi* » dans le domaine Maccarese⁷². En août 1607, Ciriaco et Asdrubale Mattei vendent pour 25 écus à Paolo Baroncino, romain, un cheval palomino avec sa selle et ses brides, détail qui fait penser que l'achat était fait « *ad usum cavalcandi* »⁷³. À un usage différent étaient destinés les deux chevaux que les Mattei vendent à Giovanni Angelo Roscetta, milanais, dont la profession de charretier laisse facilement deviner dans quel but les animaux étaient achetés⁷⁴.

Enfin, on mentionne un dernier type de vente d'animaux : celle que Ciriaco et Asdrubale Mattei font, en 1607, des poissons du fossé de l'Arone, dans le domaine Maccarese⁷⁵. Il convient de remarquer que, dans ce cas, le contrat ne stipule pas le nombre de poissons vendus, ni leur poids ; en effet, l'acte consiste en une location, à Tarquinio Marineschi d'Amatrice, de l'ensemble de la pêche en ce lieu, pour deux ans.

3.3. « *Cacio* » et ricotta

La production de fromage était l'une des destinations plus importantes de l'élevage bovin. Les *pizzicagnoli* étaient parmi les principaux acheteurs de fromage, qui était l'un des produits alimentaires principaux parmi ceux qui étaient vendus par ces détaillants,

⁷² ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 2, vol. 59, 22 octobre 1607.

⁷³ *Ibidem*, 19 août 1607.

⁷⁴ *Ibidem*, 8 octobre 1607.

⁷⁵ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 2, vol. 58, 6 février 1607.

comme le montrent les inventaires des boutiques. Lorsque la boutique de Giacomo Felippone est estimée, en 1633, on y trouve des marchandises pour un total de 1600 écus, dont 83% (1336 écus) consistait en différents types de fromage⁷⁶. De même, les 762 écus de produits alimentaires de la boutique de Giovanni Maria Bonzanino, étaient constitués pour 88% (670 écus) par du fromage⁷⁷, et les 985 écus de la boutique de Antonio Patriarca pour 74% (733 écus)⁷⁸.

L'*obligatio* était la forme contractuelle utilisée par ces détaillants de produits alimentaires, afin d'assurer le ravitaillement de leurs boutiques. En août 1595 le *signor* Papirio Albero s'engage à fournir à Silano et Giovanni Battista de Grandis, *pizzicagnoli*, du fromage de vache et de beurre (*cacio butirro*) produits dans son *precoio* situé à Settebagni pendant un an⁷⁹. Dans un autre acte, le même Papirio – avec son frère Pietro – promet d'approvisionner deux autres *pizzicaroli* en beurre et *pecorino* produits sur le domaine des Vacche Rosse, à Cervareto⁸⁰. Lors de la rédaction de l'acte, les acheteurs versent un acompte de 200 écus : le reste de la somme sera payée pendant toute la période du contrat. L'acompte sera utilisé, comme Pietro le déclare, « *pour couvrir les frais du precoio, pour payer les garçons et les autres choses nécessaires* ». On retrouve d'autres exemples de ce même type de transaction dans deux actes datant de 1564, qui règlent la vente de fromage de brebis faite par Stefano Velli et Francesco de Gais à Giovanni Antonio de Ricardi, *pizzicagnolo*, et la vente de beurre effectuée par Onofrio Velli à trois *pizzicagnoli*⁸¹. Les livres de comptes de ces détaillants sont riches d'annotations concernant l'achat de fromage par des marchands et des bergers, mais aussi par des familles de gentilshommes. Ainsi, Biagio Tittone se fournit entre 1645 et 1668 chez six différents « *très illustres* » *signori* (tableau 8), la plupart des fois en effectuant plusieurs achats, au cours des années, chez la même personne ou famille⁸².

⁷⁶ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 5, vol. 72, 22 novembre 1633.

⁷⁷ *Ibidem*, 7 novembre 1633.

⁷⁸ *Ibidem*, 14 novembre 1633.

⁷⁹ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 13, vol. 23, 5 août 1595.

⁸⁰ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 13, 11 octobre 1627.

⁸¹ ASR, *Collegio dei notai capitolini*, vol. 767, 7 janvier et 12 octobre 1564.

⁸² ASMO, *Conti di Biagio Tittone*, vol. 781.

Tableau 8 – Les achats de fromage effectués chez des nobles par Biagio Tittone, 1643-1668

Source : ASMO, *Conti di Biagio Tittone*, vol. 781

<u>Date</u>	<u>Vendeur</u>	<u>Prix</u>	<u>Type de fromage</u>
1er juin 1649	Marquis Cesi	9,94	Fromage (« <i>cacio</i> »)
8 octobre 1649	Marquis Cesi	47,77	Fromage
12 janvier 1650	Marquis Cesi	14,75	Fromage
10 avril 1650	Marquis Cesi	21,45	Fromage
24 septembre 1650	Marquis Cesi	50,20	Fromage
	<i>Tot. Cesi</i>	<i>144,11</i>	
16 décembre 1647	Carlo Verospi	63	Fromage
14 octobre 1650	Carlo Verospi	4,20	Fromage et beurre
	<i>Tot. Verospi</i>	<i>67,20</i>	
27 mars 1668	Orazio Bongiovanni	44,55	Fromage de vache
8 octobre 1666	Giovanni Battista Pamphili	18,57	Fromage
8 mai 1648	Famille Cecchini	113,11	<i>Ricotta</i> ⁸³
9 juin 1649	Famille Cecchini	65,60	<i>Pecorino</i>
22 avril 1650	Famille Cecchini	56,50	<i>Pecorino</i>
13 février 1653	Famille Cecchini	14,00	<i>Pecorino</i>
9 novembre 1653	Famille Cecchini	39,50	Beurre
11 juillet 1654	Famille Cecchini	25	<i>Pecorino</i>
	<i>Tot. Cecchini</i>	<i>313,71</i>	
16 juillet 1645	Carlo Savotto	34,45	<i>Provature</i> ⁸⁴ fraîches
4 mars 1646	Carlo Savotto	20	<i>Provature</i> fraîches
17 juin 1646	Carlo Savotto	10	<i>Provature</i>
20 juillet 1646	Carlo Savotto	10	<i>Provature</i> fraîches et <i>provature</i> grosses
29 juillet 1646	Carlo Savotto	11	<i>Provature</i> fraîches et <i>provature</i> grosses
5 août 1646	Carlo Savotto	12	<i>Provature</i> fraîches et <i>provature</i> grosses
12 août 1646	Carlo Savotto	13	<i>Provature</i> fraîches et <i>provature</i> grosses
20 août 1646	Carlo Savotto	14	<i>Provature</i> fraîches et <i>provature</i> grosses
2 septembre 1646	Carlo Savotto	15	<i>Provature</i> fraîches et <i>provature</i> grosses
2 juillet 1647	Carlo Savotto	23,30	<i>Provature</i> fraîches et <i>provature</i> grosses
4 août 1647	Carlo Savotto	20	<i>Provature</i> fraîches et <i>provature</i> grosses
10 août 1648	Carlo Savotto	20	<i>Provature</i> fraîches et <i>provature</i> grosses
14 août 1648	Carlo Savotto	10	<i>Provature</i> fraîches et <i>provature</i> grosses
29 août 1648	Carlo Savotto	10	<i>Provature</i> fraîches et <i>provature</i> grosses
6 septembre 1648	Carlo Savotto	15	<i>Provature</i> fraîches et <i>provature</i> grosses
22 septembre 1648	Carlo Savotto	10	<i>Provature</i> fraîches et <i>provature</i> grosses

⁸³ La ricotta son nom de *rectota*, qui signifie recuite. Il s'agit d'un fromage frais préparé à partir du petit-lait obtenu lors de la fabrication d'autres fromages.

⁸⁴ La *provatura* est un fromage à pâte filée à base de lait de vache ou de bufflonne.

4 octobre 1648	Carlo Savotto	10	<i>Provature fraîches et provature grosses</i>
19 octobre 1648	Carlo Savotto	27	<i>Provature fraîches et provature grosses</i>
21 février 1649	Carlo Savotto	33,75	<i>Provature fraîches et provature grosses</i>
5 avril 1649	Carlo Savotto	25,25	<i>Provature fraîches et provature grosses</i>
7 août 1650	Carlo Savotto	35,30	<i>Provature fraîches et provature grosses</i>
11 avril 1651	Carlo Savotto	16,60	<i>Provature fraîches et provature grosses</i>
	<i>Tot. Savotto</i>	<i>395,65</i>	
19 juillet 1643	Andrea Sacchetti	38,95	<i>Provature petites et grosses</i>
7 août 1643	Andrea Sacchetti	26,90	<i>Provature petites et grosses</i>
8 octobre 1643	Andrea Sacchetti	29,10	<i>Provature petites et grosses</i>
	<i>Tot. Sacchetti</i>	<i>94,95</i>	

La famille Cecchini et le *signor* Savotto étaient des fournisseurs habituels de Biagio, qui effectua ses achats chez eux pendant six ans. On reviendra sur ces formes de fidélité dans les transactions commerciales : pour le moment, on va aborder un autre type important de commerce - celui du vin.

3.4. Les produits de la vigne : vin et fruits

Les livres de comptes des *pizzicagnoli* montrent que la large majorité des achats de vin étaient réalisés chez les marchands, tandis que les nobles étaient plus rarement vendeurs de ce produit. Dans le livre de comptes de Pietro Berti, on trouve la note d'un paiement de 24 écus, fait aux *signori* Mattei pour du vin⁸⁵, et dans le livre de Biagio Tittone une note relative à l'achat de vin du marquis Cesi, pour 27 écus⁸⁶. Les principaux acheteurs de vin, toutefois, étaient les aubergistes, comme le livre des comptes d'Orazio Manili en témoigne⁸⁷. Entre 1598 et 1627, chaque année Manili vend une moyenne de 298 barils⁸⁸ de vins à plusieurs aubergistes, en tirant un profit moyen de 466 écus par an. Le nom des aubergistes n'est pas toujours indiqué : souvent, Orazio note seulement que le vin a été vendu à « *plusieurs aubergistes* », sans donner d'informations autres que le métier exercé par ses clients, et parfois la localisation de l'auberge.

Bien qu'il fût producteur de vin, Manili en était aussi acheteur. Le livre de comptes de la vigne enregistre chaque année des achats de vin pour les ouvriers, effectués lors des grands travaux agricoles. Comme on l'a vu, l'accord entre le propriétaire et le *caporale*

⁸⁵ ASMO, *Conti di Pietro Berti*, vol. 714.

⁸⁶ ASMO, *Conti di Biagio Tittone*, vol.781.

⁸⁷ ASR, *Arciconfraternita della Santissima Annunziata*, vol.71, *Giornale di entrata et uscita della vigna fuori di Porta San Pancrazio di Orazio Manili dal 1597 al 1633*.

⁸⁸ Soit 17 284 litres, un baril étant équivalent à 58 litres.

stipulait que le premier devait fournir aux ouvriers une ration alimentaire, le plus souvent du pain, du fromage et du vin. Les achats de vin sont donc concentrés dans les premières années d'activité de la vigne, tandis qu'après 1604 ils deviennent moins fréquents, en raison d'une diminution des travaux agricoles effectués par des équipes d'ouvriers. Le principal fournisseur d'Orazio était le marchand de vin Luigi Bardella, chez qui Manili achetait le vin pour les ouvriers. Il s'agissait de vin cuit ou de vin « *romanesco* », deux vins de qualité modeste. Le prix unitaire était d'environ 2 écus ; à cela il fallait ajouter la somme à payer pour le transport, effectué par des porteurs au prix de 10 *baiocchi* pour chaque baril. Il convient de remarquer que Bardella était un voisin de Manili : son magasin était situé à Montegiordano, tout comme la maison de Manili. De plus, le marchand était le propriétaire de la vigne contigüe à celle d'Orazio. Les marchands comme Luigi Bardella vendaient le vin en gros surtout aux aubergistes, aux familles de la noblesse et aux institutions religieuses, comme le montre le tableau 9. Les familles de la noblesse étaient parmi les principaux acheteurs de vin en gros, et cela est dû au fait que, comme on l'a vu, leurs familles comptaient souvent des nombreux membres, y compris les membres de la *familia*. Les aristocrates avaient donc recours à des achats en gros pour s'assurer le ravitaillement de leur maisonnée, en vin et en autres produits. Un autre moyen de s'assurer la fourniture était la souscription d'une *obligatio*. À travers elle, les producteurs s'engageaient à fournir à la famille un tel produit pendant une durée déterminée, et au prix établi lors de la rédaction du contrat⁸⁹. Dans le cas du vin, parfois le contrat était rédigé avant que le produit soit disponible, et la vendange faisait l'objet d'obligations et engagements plusieurs mois à l'avance. Ainsi, en avril 1605 Marcurio Sinibaldi s'engage à fournir Muzio Mattei en vin blanc ; selon l'accord, « *Marcurio, dès qu'il aura vendangé, au cours des prochaines saisons, devra le faire savoir au signor Muzio Mattei, pour qu'il puisse se fournir de son vin*⁹⁰ ».

⁸⁹ Un exemple d'*obligatio* souscrit afin d'approvisionner leur maisonnée est signé par les Mattei en mai 1616. Avec cela, un éleveur de volaille, Pietro Orsi de Parme, promet de fournir les Mattei pendant un an de volaille divers et d'œufs ; le prix, différent pour chaque type d'animal, sera payé au fur et à mesure, et si Pietro ne respectera pas les accords, les Mattei seront autorisés à se fournir chez un autre éleveur. ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 2, vol. 75, 5 mai 1616.

⁹⁰ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 2, vol. 54, 29 avril 1605.

Tableau 9 - Liste des clients des marchands du port de Ripa en 1614
 Source : ASMO, *Sensali padroni di barche*, vol.682

<u>Aristocrates</u>	<u>« Fonctionnaires »</u>	<u>Aubergistes</u>	<u>Ecclésiastiques</u>		<u>Autre</u>
Ambassadeur de Ferrare	Andreano maître de la douane	Bernardo	Cardinal Aldobrandini	Monseigneur Camoiale	Giovanni Antonio fabricant de drapeaux
<i>Cavalier</i> Scarlazzi	Capitaine des Suisses	Domenico allemand	Cardinal Bevilacqua	Monseigneur de Messena	Giulio Biondi sellier
Conte Giuliolo	Lieutenant du Gouverneur de Rome	Francesco	Cardinal Bonzi	Hôpital de la Consolazione	Sabatino boulanger
Duc Altemps		Giovanni Antonio	Cardinal Dezi	Hôpital San Giovanni	Giovanni Battista Galetto boulanger
Marquis Orfeo		Giovanni	Cardinal Lancellotto	Pères Crociferi	
Olimpia Aldobrandini		Giovanni allemand	Cardinal de Santa Cecilia	Pauvres de San Sisto	
Prince Borghese		Leonardo	Sœurs de Campo Marzio	Prêtres dell' Anime	
Antimo Ambruno			Sœurs de Santa Lucia	Pères de Sant' Andrea della Valle	
Francesco Borghese			Sœurs de Santa Rosina	Évêque de Pavie	
Ludovico Ridolfo			Monseigneur Biscia	Abbé Belardini	
Stefano Borghese					
Vitaliano Visconti Borromeo					
Francesca Orsini					

Si le vin produit par les nobles était acheté surtout par les aubergistes, les principaux acheteurs de fruits étaient les *fruttaroli*, les détaillants en fruit. Ceux-ci étaient autorisés à vendre non seulement des fruits, mais aussi plusieurs types de légumes et d'autres denrées alimentaires, comme le statut de leur corporation le spécifiait⁹¹. Comme on l'a vu, ces détaillants produisaient de façon autonome une partie des fruits et des légumes, sur les terres des institutions religieuses ou des familles de la noblesse qu'ils prenaient en location. Les livres de comptes de ces détaillants montrent que la plupart des marchandises qu'ils achetaient leur étaient vendues par les marchands du port de Ripa, tandis que les nobles étaient beaucoup plus rarement leurs fournisseurs⁹². Le livre des

⁹¹ La liste des marchandises que les « *fruttaroli* » étaient autorisés à vendre inclut, entre autres, cerises, pruneaux, fenouils, artichauts, poires, pommes, pêches, amandes, noisettes, figes, nèfles, dattes, olives, câpres, châtaignes, melons, agrumes, concombres, limons, raisins, noix, fèves, petits pois, pois chiches, pois carrés, lentilles, riz, épeautre, ails, oignons, échalotes, choux, laitue et bette (*Statuto dell'Università dei Fruttaroli*, 1563, chap.59).

⁹² ASMO, *Conti di Pietro Berti*, vol. 714 ; *Conti di Antonio della Simona*, vol. 719 ; *Conti di Giovanni di*

comptes d’Orazio Manili contient chaque année des notes sur la vente de fruits, qui sont schématisées dans le tableau 10.

Tableau 10 – Ventes de fruits effectuées par Orazio Manili, 1597-1633

Source : ASR, *Arciconfraternita della Santissima Annunziata*, vol. 71

<u>Année</u>	<u>Mois</u>	<u>Acheteur(s)</u>	<u>Localisation de la boutique</u>	<u>Somme payée</u>
1597	Juin	Giacomo Intrevini	Ponte	50
1598	Mai	Bertoldo Carnaghi	-	50
1599	Mai	Giacomo Intrevini	Ponte	20
1600	Juin	Domenico Ghislolo	Campo de' Fiori	30
1601	Mai	Domenico Ghislolo	Campo de' Fiori	50
1602	Avril	Domenico Ghislolo	Campo de' Fiori	30
1603	Avril	Cristoforo	Ponte	50
1604	Mai	Domenico Ghislolo	Campo de' Fiori	30
1605	Mai	Domenico Ghislolo	Campo de' Fiori	70
1606	Mai	Domenico Ghislolo	Campo de' Fiori	80
1607	Mai	Battista Zoppo	Campo de' Fiori	50
1608	Avril	Domenico Ghislolo et associés	Campo de' Fiori	70
1609	Avril	Domenico Ghislolo	Campo de' Fiori	55
1610	Mai	Cesare Gnocchi	Pescaria	70
1611	Mai	Cesare Gnocchi	Pescaria	50
1612	Avril	Cesare Gnocchi	Pescaria	60
1613	Avril	Bartolino Gnocchi	Pescaria	65
1614	Avril	Battista Razzoli	Campo de' Fiori	65
1615	Avril	Francesco Ghiringhella et associés	Campo de' Fiori	65
1616	Avril	Francesco Ghiringhella et associés	Campo de' Fiori	70
1618	Avril	Francesco Ghiringhella et associés	Campo de' Fiori	70
1619	Avril	Lorenzo Gariglia	Borgo	35
1620	Mai	Antonio della Simona	Rotonda (Pantheon)	40
1621	Avril	Francesco Ghiringhella et associés	Campo de' Fiori	70
1622	Avril	Antonio della Simona	Rotonda (Pantheon)	70
1623	Mai	Antonio della Simona	Rotonda (Pantheon)	35
1624	Avril	Antonio della Simona	Rotonda (Pantheon)	85
1625	Avril	Francesco Prevella et associés	Campo de' Fiori	70
1626	Mars	Francesco Prevella et associés	Campo de' Fiori	100
1627	Avril	Battista Fontana et associés	Campo de' Fiori	100
1628	Mai	Giovanni Capua et Ludovico Fontana	Scrofa	70
1629	Juin	Giovanni Capua	Scrofa	50
1630	-	Giovanni Capua	Scrofa	55
1632	Mai	Giacomo Cibono	Rotonda (Pantheon)	40
1632	-	Giovanni Capua	Scrofa	30
1633	Avril	Girolamo Mori et associés	Piazza Giudea	80

La vente avait lieu au printemps, aux mois d'avril et mai ; chaque année les fruits de la vigne de Manili étaient achetés par un seul client (sauf en 1632), qui était un « *fruttarolo* » titulaire d'une boutique, avec ses associés. En ce qui concerne la forme contractuelle, la vente avait lieu sous forme d'une « réservation » d'un certain nombre d'arbres pour l'acheteur, qui obtenait le droit d'en récolter les fruits au cours de l'année. Il s'agissait donc, aussi dans ce cas, d'une sorte d'*obligatio*. En effet, lorsque Manili, en 1601, note la vente de fruits effectuée, il dénombre certains arbres de la vigne, en décrivant la localisation à l'intérieur du terrain, et en précisant que d'autres arbres restaient réservés pour lui, qui en aurait été le seul utilisateur. Comme montre le tableau 10, la plupart des clients des Manili se fournissaient chez lui sur plusieurs années : Domenico Ghislolo de 1600 à 1601, Francesco Gheringhella de 1615 à 1621, et ainsi de suite. De la vente de fruits, Manili tirait une moyenne de 57 écus par an, contre les 466 que lui procurait le commerce de vin : les fruits ne contribuaient donc que de façon limitée aux profits de la vigne (fruit 11%– vin 89%).

3.5. Transactions commerciales et relations sociales

Les modalités d'embauche des ouvriers et en général des employés qui travaillaient dans les domaines et les vignes étaient caractérisées, comme on l'a vu, par un fort rôle des relations interpersonnelles et un haut degré d'intermédiation. Dans le commerce, on retrouve les mêmes mécanismes de fidélité, qui sont à la base de la création d'un réseau de clientèle. Plusieurs éléments pointent dans cette direction. Tout d'abord, les échanges commerciaux étaient souvent inscrits une longue durée : le client était souvent « fidèle » à son fournisseur, chez qui il effectuait plusieurs achats, du même produit ou de différentes marchandises. Les exemples sont ici nombreux. En ce qui concerne les Mattei, en mai 1607 Pace Battistini, berger de Pistoia, se déclare débiteur de Muzio Mattei, de 208 écus dus pour 175 *rubbia* de blé du domaine Casetta ; le même jour, Muzio lui vend 118 *rubbia* d'herbes de Casetta « *ad usum pascendi* »⁹³. Un autre débiteur des Mattei, Andrea Petriconi de Scansano, déclare être redevable de 292 écus à Ciriaco Mattei, pour des herbes et du fromage qu'il lui avait vendu en octobre de l'année précédente⁹⁴. Giovanni Donati, le boucher qui en mai 1616 achète des herbes du

⁹³ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 2, vol. 58, 27 mai 1607.

⁹⁴ *Ibidem*, 31 mai 1607.

domaine Tor de' Vigne, trois mois plus tard se retrouve encore client des Mattei, qui lui vendent quatre bœufs et une vache, au prix de 23 écus par tête⁹⁵. On a déjà mentionné Giovanni Battista Cambiante, boucher romain, dans deux des actes analysés dans les pages précédentes : en septembre 1607 il achète, avec deux associés, 80 bufflonnes⁹⁶, et en juillet 1616 il est *affidato* des Mattei, avec 200 bufflonnes, dans le domaine Maccarese⁹⁷. Un dernier exemple est celui de Domenico Cipriano, aubergiste, qui achète des Mattei les herbes de Tor de' Vigne en mai 1616 et, encore avec un autre acte notarié, « *totam quantitatem palarum et maiesarum* » du domaine Malagrotta⁹⁸.

Dans le livre de comptes de la vigne de Manili, la personnalisation des transactions commerciales est évidente lorsqu'il se fournissait de vin pendant plusieurs années chez le même marchand de vin, Luigi Bardella, qui était aussi son voisin à Monte Giordano. De plus, Orazio se fournissait en fagots de façon presque exclusive, de 1604 à 1622, chez Cecone de Soanne, le frère de Marino, un des ouvriers qui travaillent pour lui. Chaque année, Manili lui achetait de 20 à 28 milliers de fagots, au prix de 50 *baiocchi* le mille ; de plus, en 1605 le vendeur est témoin lorsque Manili règle la dernière partie du salaire à Marchetto de Soanne.

On a déjà mentionné la « fidélité » des clients, détaillants de fruits, de Manili. Les achats en gros des détaillants fournissent d'autres exemples. Celui de Biagio Tittone, *pizzicagnolo*, montre que le détaillant était un client fidèle du marquis Cesi, chez qui, entre 1649 et 1651, il effectue neuf achats - principalement de fromage, mais aussi de porcs et de vin⁹⁹ - et du *signor* Carlo Savotto, qui l'approvisionne en fromage, cochons et vin entre 1646 et 1651, pour un total de 30 achats et environ 670 écus.

À la création et au maintien des liens de fidélité contribuaient aussi les formes mixtes de paiement : surtout dans le cas des artisans et des commerçants, le prix était souvent payé partiellement en argent et partiellement avec les produits de leurs boutiques - ou avec leur travail. Ainsi, certains parmi les clients de la boutique de Biagio Tittone étaient les mêmes nobles chez qui il achetait en gros. En octobre 1649, il note que des 48 écus qu'il doit au marquis Cesi pour 1120 livres de fromage, 25 ont déjà été payés car pendant toute l'année Biagio lui avait fait crédit dans sa boutique ; de même, en mai

⁹⁵ ASR, *Trenta notai capitolini* uff. 2, vol. 75, 30 août 1616.

⁹⁶ ASR, *Trenta notai capitolini* uff. 2, vol. 59, 4 septembre 1607.

⁹⁷ ASR, *Trenta notai capitolini* uff. 2, vol. 75, 7 juillet 1616.

⁹⁸ *Ibidem*, 8 mai 1616.

⁹⁹ ASMO, *Conti di Biagio Tittone*, vol. 781.

1648 il note avoir payé Clemenzia Cecchini pour 113 écus de *ricotta*, en lui donnant des produits de sa boutique et en payant certains créanciers de la dame ; enfin, en 1650 Biagio note dans son livre d'être encore débiteur de Carlo Verospi pour 4,20 : le reste de la somme il l'a acquitté avec les produits que Carlo avait pris de sa boutique « *pour service de sa maisonnée* ». Un autre exemple de cette pratique se trouve dans l'acte de vente de fromage – déjà mentionné - signé par Papirio et Pietro Albero : les pactes stipulent que les acheteurs, des *pizzicagnoli*, peuvent payer une partie du prix en donnant gratuitement aux deux frères des marchandises de leur boutique, « *en s'engageant à donner aux susdits signori la viande salée, la charcuterie et les autres produits que les signori prendront, au prix établi par les ordonnances*¹⁰⁰. »

Un autre élément qui favorisait la superposition de transactions commerciales et relations sociales était la forme des contrats. Comme on l'a vu, ceux-ci prenaient souvent la forme d'*obligationes* - non seulement ceux qui concernaient l'embauche des ouvriers, mais aussi ceux qui réglaient le commerce des produits issus des biens agricoles. Souvent l'échange se prolongeait dans le temps, car l'acheteur accédait aux produits vendus au cours de plusieurs semaines ou mois, comme dans le cas des fruits de certains arbres, ou des herbes poussées sur telle partie d'un domaine. Ainsi, ce qui était en vente n'était pas seulement des marchandises, mais aussi des droits, qui s'exerçaient dans le temps établi dans le contrat. À cela s'ajoutait la durée des paiements qui, comme dans toute économie d'Ancien Régime, consistaient en plusieurs versements, effectués sur des mois et parfois des années : le crédit était une partie fondamentale des échanges commerciaux¹⁰¹. Comme tous les vendeurs, les familles de la noblesse faisaient crédit à leurs clients¹⁰², qui souvent complétaient le paiement des marchandises plusieurs mois après la rédaction de l'acte de vente. Entre mai et juin 1607, Muzio Mattei concède à trois de ses clients un renvoi du paiement d'herbes achetées en novembre et octobre 1606 : Orazio Cini devra payer à Noël, Cosmo Cini et Querrino Querrini en août¹⁰³. D'autres clients, qui avaient acheté des herbes et du fromage en octobre et décembre 1606, obtiennent un renvoi d'un mois seulement¹⁰⁴. Les exemples y sont nombreux, mais il convient de s'arrêter ici : les pratiques du crédit

¹⁰⁰ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 13, 11 octobre 1627.

¹⁰¹ Sur le crédit à Rome voir R. Ago, *Economia barocca. Mercato e istituzioni nella Roma del Seicento*, Rome, Donzelli, 1998, p. 58 et sqq.

¹⁰² Et, vice-versa, en tant que clients de fournisseurs et détaillantes, elles étaient à leur tour débitrices.

¹⁰³ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 2, vol. 58, 25 mai 1607, 8 juin 1607, 17 juin 1607.

¹⁰⁴ *Ibidem*, 27 mai 1607, 31 mai 1607.

entre les élites et les artisans et commerçants seront le sujet du prochain chapitre.

Figures



Figure 1 – Tavola esatta dell'antico Latio e nova Campagna di Roma, Giacomo Giovanni Rossi, 1666

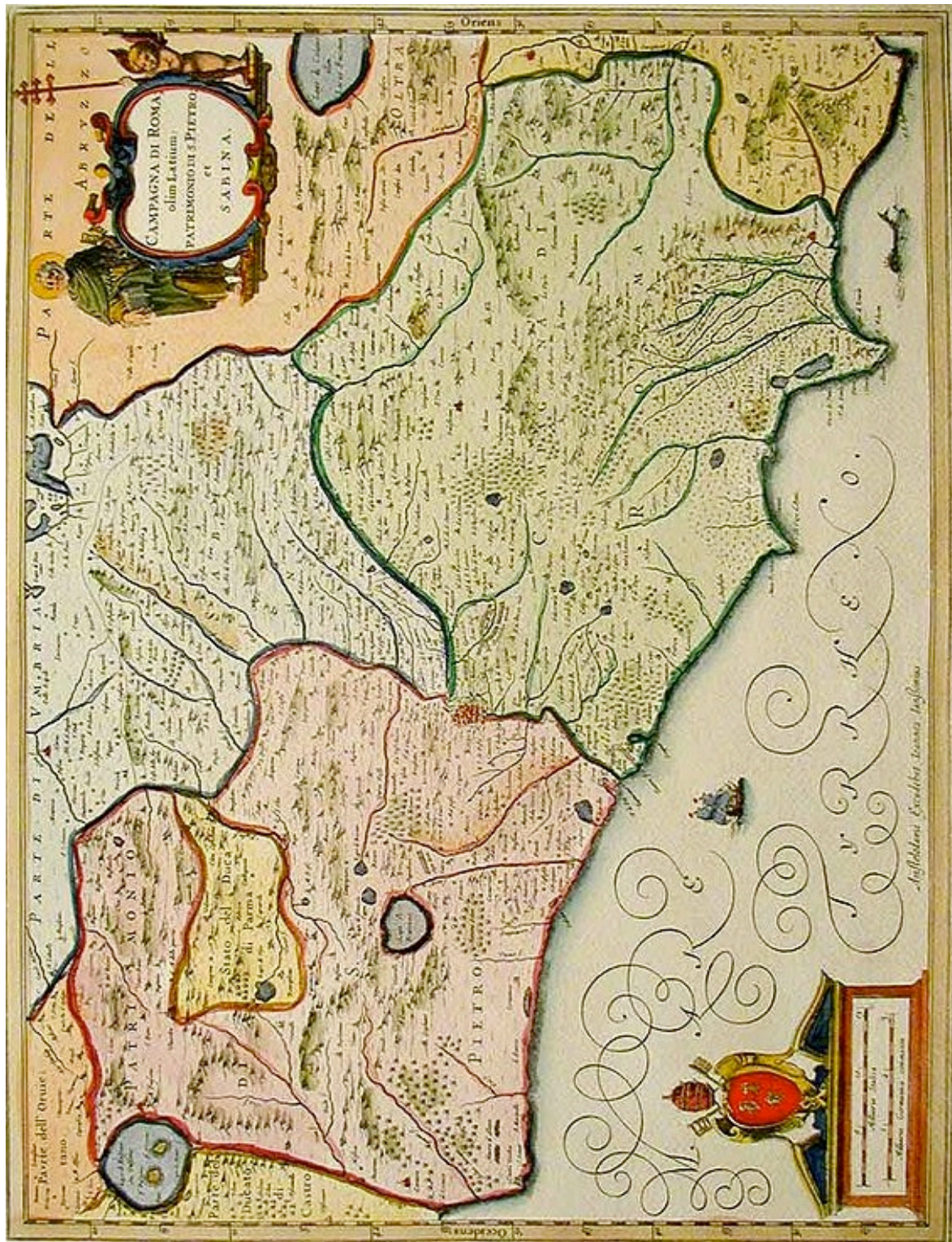


Figure 2 – Campagna di Roma olim Latium, Patrimonio di San Pietro e Sabina, Johannes Ianbonius, XVII^e siècle

Figure 3 - Les portes de Rome (élaboration du plan de Mariano Vasi, *Planum novae Urbis*, 1794)

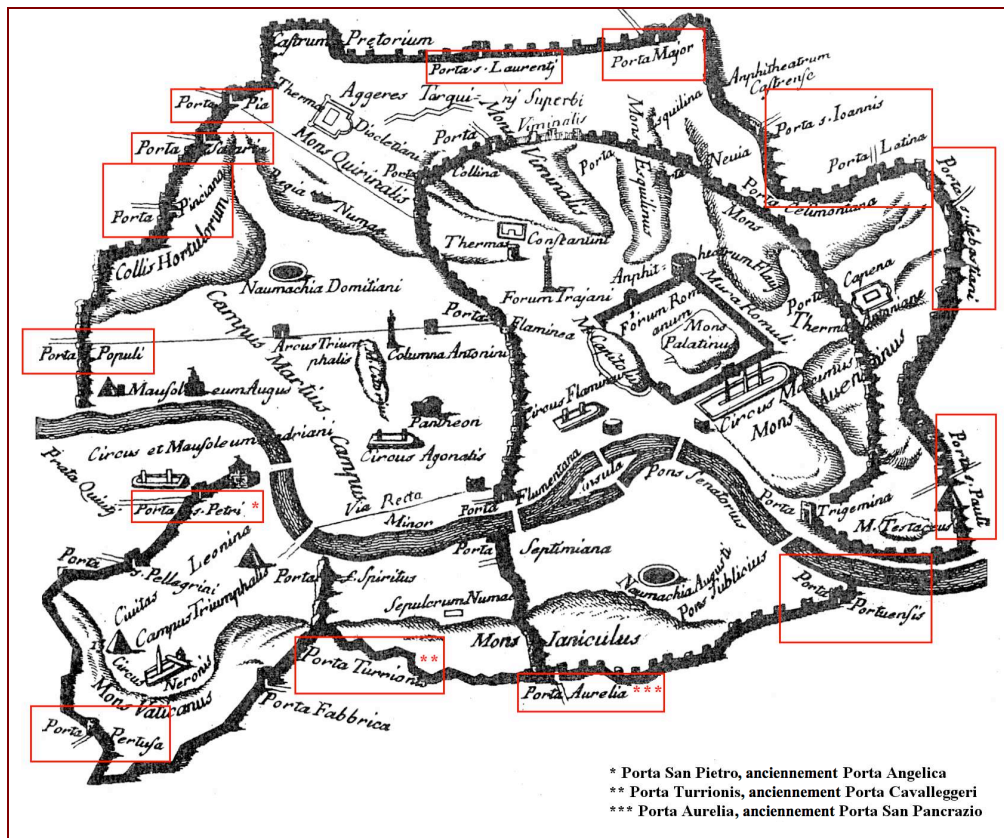


Figure 4 – *Campagnalandschaft*, (Via Appia), Franz Nadorp, 1821



Figure 5 – « Ponte Nomentano », Giuseppe Vasi, 1752



Figure 6 – Un treille dessinée par Orazio Manili

Source : ASR, *Arciconfraternita della Santissima Annunziata*, vol.71, *Giornale di entrata et uscita della vigna fuori di Porta San Pancrazio di Orazio Manili dal 1597 al 1633*



Chapitre IX

Crédit et relations sociales

Ce chapitre porte sur un dernier type de transaction, tout à la fois économique et sociale, qui lie les familles de l'élite municipale aux artisans et commerçants : la relation de crédit. L'attention sera portée surtout sur le rôle d'intégration sociale verticale joué par les formes de « micro-crédit », celles qui relèvent d'une pratique quotidienne de l'échange – les paiements étalés dans le temps¹. Dans ce chapitre, on se penchera ainsi sur les échanges et sur les pratiques liés aux paiements : ceux-ci étant étalés dans le temps dans la presque totalité des cas, ils représentaient de véritables formes de crédit, qui reliaient les membres de la noblesse aux artisans et commerçants. Il s'agissait d'un échange quotidien – de petites sommes –, qui, néanmoins, contribuait à la création de ces liens multiples de fidélité et clientèle qui sont au cœur de ma recherche.

La relation de crédit était en effet une relation en même temps économique et sociale. Comme on le verra, elle faisait souvent partie d'une relation multiple, qui se compose de plusieurs échanges entre membres d'un réseau. Le crédit était répandu à tous les niveaux de l'échelle sociale, et il caractérisait l'économie et la société de l'Europe préindustrielle : c'est sa diffusion si importante qui faisait que le lien entre acheteur et vendeur, ou emprunteur et prêteur, était un lien social fondamental, comme Laurence Fontaine, dans son ouvrage sur l'économie morale, l'a récemment démontré. Elle définit le crédit comme « *à la fois un instrument économique et une modalité*

¹ Le crédit en tant qu'investissement financier de la noblesse ne sera pas abordé, car il se situe hors du sujet de cette thèse, qui ne considère les élites que dans leurs relations avec les couches « inférieures ».

*relationnelle*² », et met en évidence la centralité du lien social entre créancier et débiteur ainsi que le rôle d'intégration sociale joué par le crédit.

Loin de consolider un cloisonnement de la société, le crédit et sa toile la traversent verticalement, embrassent tous les groupes sociaux, les institutions et les régions et créent des dépendances où chacun se trouve être à la fois prêteur et endetté. Se tissent ainsi des réseaux d'obligations en cascade dont les espaces géographiques et sociaux sont à géométrie variable. La relation qui tient créancier et débiteur, prêteur et emprunteur, constitue un lien social fondamental³.

La relation sociale qui associe créancier et débiteur est au cœur de plusieurs études, qui ont décrit l'économie d'Ancien Régime comme une économie caractérisée par la personnalisation des transactions. Il s'agit de celle que John Brewer définit « *client economy* », lorsqu'il souligne que « *Les producteurs, les détaillants et les consommateurs étaient liés non seulement par les produits du marché, mais aussi par un réseau de crédit très élaboré et délicat*⁴. » Le rôle d'intégration sociale verticale joué par le crédit est mis en évidence par Craig Muldrew, dans son ouvrage consacré à « l'économie des obligations ».

Les individus étaient constamment impliqués dans des réseaux de dépendance économique et sociale qui s'enchevêtraient entre eux, et qui liaient leurs familles à d'autres familles, de la communauté et non, grâce aux nombreux liens de fidélité réciproque qui se créaient à travers les millions de négociations effectuées. Bien que la société fût divisée selon de hiérarchie de statut et richesse, elle formait un tout grâce aux relations de crédit négociées contractuellement, qui existaient à tous les niveaux de l'échelle sociale (...) ⁵.

On enquêtera donc sur les formes que cette relation prenait entre les élites et les artisans et commerçants, en analysant la nature des biens qui étaient échangés (les paiements n'étaient pas toujours effectués en argent), les délais de payement, le rôle des personnes

² L. Fontaine, *L'économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard, 2008, p. 258-259. Sur l'omniprésence de la relation de crédit en tant que modalité relationnelle voir aussi R. Ago, *Economia barocca. Mercato e istituzioni nella Roma del Seicento*, Rome, Donzelli, 1998.

³ *Ibidem*, p. 11.

⁴ J. Brewer, « Commercialization and Politics », dans N. McKendrick, J. Brewer, J.H. Plumb, *The Birth of a Consumer Society. The Commercialization of Eighteenth-Century England*, Londres, Europa Publications Limited 1982, p. 205 (ma traduction).

⁵ C. Muldrew, *The economy of obligation. The culture of credit and social relations in early modern England*, New York, St. Martin's Press, 1998, p. 97 (ma traduction).

impliquées dans la transaction (souvent, bien plus nombreuses que le seul couple acheteur/vendeur), et les indices - dont cette comptabilité est parsemée - qui suggèrent l'existence de formes de fidélité. Le but est de montrer que la relation entre vendeur et acheteur était une relation multiple ; Elle se composait de plusieurs types d'échanges, qui allaient au-delà de la seule transaction économique, et qui contribuaient au développement des réseaux individuels. Cet aspect sera analysé en particulier en ce qui concerne la relation entre les élites et les couches « inférieures » : le crédit est donc considéré ici comme un des liens qui rendent possible une intégration sociale verticale. Les sources utilisées dans ce chapitre sont un livre de comptes de Tarquinio Santacroce (1603-1606) ainsi que divers documents de comptabilité des familles nobles. Le livre de comptes des Santacroce recueille les dépenses et les recettes (« *Dare* » et « *Havere* ») de Tarquinio Santacroce, fils naturel du cardinal Prospero et père de Girolamo et Francesco⁶. Il s'agit d'un livre de taille modeste, qui ne couvre que quatre ans, mais qui a l'avantage d'être extrêmement détaillé en ce qui concerne les débiteurs et les créanciers de Tarquinio, ainsi que les modalités des paiements. L'analyse a été menée aussi sur d'autres sources susceptibles de livrer des informations sur la relation de crédit et sur les paiements – tels que les documents des archives familiales (des Santacroce, des Massimi et des Cenci), mais aussi les actes notariés (en particulier ceux des Mattei).

1. « *A buon conto* ». Les temps de la transaction

L'introduction de la dimension temporelle dans les transactions (...) a pour but de faire face à l'incertitude et à l'incomplétude des informations dont les parties disposent, en leur permettant de vérifier la qualité d'un service, de la marchandise, la capacité d'un employé, etc. Mais il ne faut pas oublier que les délais de paiement sont tout d'abord une forme de financement à la consommation, et qu'ils sont accordés surtout parce qu'ils donnent au créancier la possibilité d'« acheter » la fidélité et la constance du débiteur, en nouant un lien personnel : ainsi, l'employé peut renoncer à des rétributions perçues régulièrement pour obtenir une plus longue durée de l'emploi, et le tailleur ou le marchand peuvent échanger un compte qui n'est jamais entièrement soldé contre l'assurance que le client continuera d'acheter

⁶ ASR, *Archivio Santacroce*, Conti di casa Santacroce, vol. 515.

chez eux⁷.

Dans l'Europe moderne, la pratique des délais de paiement était la norme. Comme Ago le souligne, cette pratique était fonctionnelle : elle contribuait à l'établissement d'un lien social entre acheteur et vendeur. Les deux parties tiraient profit du délai, le premier en ayant la possibilité de vérifier que le produit lui convenait, le deuxième en gagnant la fidélité du consommateur. La stabilité du lien entre vendeur et acheteur a été définie comme une « clientélisation » par Clifford Geertz, dans son analyse de l'économie du bazar⁸.

Les sources attestent que les paiements à compte étaient une pratique extrêmement répandue, qui constituait la norme et non une solution pour faire face à des situations exceptionnelles de manque de liquidités. Dans le livre de comptes des Santacroce, les 110 paiements en faveur de la famille – à l'exception de quatre seulement – a été effectuée de cette façon. Cette forme de paiement, échelonné sur plusieurs échéances, était dite « *a buon conto* » – ou en latin « *ad bonum comptum* » –, une expression qui indiquait que la somme versée n'était qu'un acompte sur le montant total qui était dû. Dans le livre de Tarquinio Santacroce, la durée du paiement était très variable ; les versements commençaient une fois l'achat, ou le travail, effectué⁹. Les paiements en avance y sont très rares : en avril et en novembre 1604 Antonio, fabricant de chaussettes reçoit respectivement 2.50 et 4 écus « pour les chaussettes qu'il nous fera » ; et en juin 1605, la famille verse un acompte de 2 écus à Scipione de Merano pour des nappes qu'il promet de confectionner. Il est assez difficile de reconstruire à quelle transaction les paiements correspondaient : en effet, dans la plupart des cas, il ne s'agissait pas de payer un objet ou un travail, mais plutôt de verser périodiquement des sommes aux commerçants et aux artisans chez qui la famille avait des comptes. Tout au long du livre, on trouve donc des paiements souvent effectués en faveur des mêmes personnes, qui reçoivent des versements durant toute l'année. Le tableau 1 illustre l'historique des paiements en faveur de deux parmi les artisans chez qui Tarquinio Santacroce faisait ses achats.

⁷ Ago, *Economia barocca*, p. 59 (ma traduction).

⁸ C. Geertz, « Suq : the bazar economy in Sefrou », dans C. Geertz, H. Geertz, L. Rosen (éd.), *Meaning and order in the Moroccan society. Three essays in cultural analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979, p. 217-218.

⁹ ASR, *Archivio Santacroce*, vol. 515, Conti di casa Santacroce.

Tableau 1 – La fréquence des paiements (1603-1606)

Source : ASR, *Archivio Santacroce*, vol. 515, Conti di casa Santacroce

<u>Nom de l'artisan</u>	<u>Jour et mois</u>	<u>Année</u>	<u>Type de paiement</u>	<u>Somme reçue</u>
Fabio, fabricant de manteaux (« <i>giupponaro</i> »)	9 avril	1604	Acompte	4
	16 avril	1604	Acompte	0.40
	18 avril	1604	Acompte	1.60
	13 novembre	1604	Acompte de 22 écus	10
	13 novembre	1604	<i>Polizza</i> ¹⁰ (solde de 22 écus)	12
	18 mars	1605	Acompte	4
	14 avril	1605	Acompte pour confectionner un manteau	3
	13 septembre	1605	Solde du compte	8
	21 décembre	1605	Acompte	10
	16 février	1606	Acompte de 42 écus	17
	16 février	1606	<i>Polizza</i> (solde de 42 écus)	25
	21 août	1606	Acompte de 25 écus	15
	11 novembre	1606	Acompte de 10 écus (« <i>vieux compte</i> »)	6
	22 décembre	1606	Solde de 10 écus (« <i>vieux compte</i> »)	4
Bernardino, forgeron de carrosses (« <i>ferracocchio</i> »)	23 décembre	1603	Acompte	
	5 mai	1604	Acompte	2
	4 juin	1604	Acompte	5
	28 août	1604	Acompte	3
	1er mai	1605	compte	3
	21 juin	1605	Acompte	1
	26 juin	1605	Acompte	2
	25 mai	1606	Acompte de 50 écus	6
	25 mai	1606	<i>Polizza</i> (solde de 50 écus)	44
	31 mai	1606	Acompte de 50 écus	1
	6 juin	1606	Acompte de 50 écus	1
	20 juin	1606	Acompte de 50 écus	2
	22 juin	1606	<i>Polizza</i> (solde de 40 écus)	25
	25 juin	1606	Paiement en faveur d'un créancier	25
	16 août	1606	Acompte de 15 écus	1
13 septembre	1606	Solde de 15 écus	2 <i>rubbia</i> de blé	

On peut remarquer que les versements étaient effectués dans le but de clôturer un compte : après quoi, un nouveau compte s'ouvrait. Par exemple, en novembre et décembre 1606, les Santacroce payent à Fabio le solde du « *vieux compte* », entamé dix

¹⁰ Comme on le verra par la suite, la *polizza* était une attestation de crédit.

mois auparavant, le 16 février. De même, en décembre 1606 la famille solde le compte qu'elle avait chez Giovanni Andrea fabricant de bérêts, auquel ils devaient 15 écus du « *vieux compte* ». Dans quelques cas, il est possible de suivre l'histoire d'un compte. En ce qui concerne le « *vieux compte* » que Tarquinio avait chez Fabio, par exemple, il s'élevait à 42 écus, que la famille a commencé à payer en février 1606 : il verse d'abord 17 écus et, pour les 25 écus restants, il souscrit une déclaration de dette (appelée *polizza*) pour la somme susdite. Six mois plus tard, il verse une bonne partie des 25 écus, et le solde – 10 écus – est payé en deux fois à la fin de l'année. Le compte de 42 écus a donc été soldé en 10 mois, en quatre règlements ; au cours de cette période, Fabio a confectionné et vendu aux Santacroce plusieurs vêtements, pour Tarquinio, ses fils et ses domestiques.

Le compte que la famille a chez Bernardino est relatif à la manutention et à l'entretien des parties métalliques du carrosse : l'artisan était en effet un forgeron spécialisé dans les travaux sur les carrosses. Ces derniers étaient un symbole de prestige et de statut social ; avoir un carrosse et l'entretenir étaient nécessaires à l'affirmation d'une bonne réputation. En mai 1606, Tarquinio commence à rembourser le compte de 50 écus qu'il a chez Bernardino ; il verse 6 écus et il promet de solder le reste en souscrivant une *polizza*. En mai et juin, Bernardino reçoit de petites sommes en trois règlements, et, vers la fin de juin, Tarquinio souscrit une *polizza* de 25 écus, à savoir le solde du compte. La *polizza* est établie en faveur de Marzio Filippetto, boulanger, un créancier de Bernardino ; le forgeron, grâce à la *polizza*, solde ainsi un compte qu'il avait chez le boulanger. Il reste encore 15 écus à payer : pour les rembourser, Tarquinio verse 1 écu, puis enfin, en septembre, il solde le compte en lui donnant 2 *rubbia* de blé. Ainsi, le compte aura été entièrement réglé au cours de cinq mois.

Dans la plupart des cas, Tarquinio ne notait pas tous les détails qui permettraient de reconstruire l'historique du compte : la raison des versements n'est pas toujours explicitée, et, souvent, il se contentait d'écrire que la somme était payée en tant qu'acompte pour ce qu'il devait à la personne mentionnée dans la note. Le fait que les références aux paiements précédents ne soient pas très fréquentes témoigne d'un rapport continu entre l'artisan et le noble : le compte restait ouvert pendant des mois, au cours desquels l'acheteur recevait régulièrement des produits ou des services, en échange de paiements fractionnés et de promesses de solder la dette restante. En forçant un peu l'analogie, on pourrait comparer ces relations à des contrats d'embauche

temporaire : pendant une durée déterminée, la famille avait recours aux services ou aux produits d'un artisan, de façon presque exclusive, en payant petit à petit pour ce qu'elle recevait.

Cette modalité de paiement, qui garantissait la durée dans le temps d'une relation commerciale (et non seulement, comme on le verra par la suite), n'était d'ailleurs pas seulement pratiquée par les Santacroce dans leurs rapports avec leurs créanciers. On la retrouve dans leurs relations avec leurs débiteurs, comme en témoignent les notes de la rubrique « Recettes ». Les exemples en sont nombreux. Cecco de Vecchio, *pizzicagnolo*¹¹, locataire d'une auberge appartenant aux Santacroce, paye en décembre 1603 quatre écus à compte du loyer ; Domenico Righi, argentier, verse un acompte de 25 écus sur une dette de 190 écus qu'il a contractée avec Tarquinio ; Lorenzo de Cochi, aubergiste, paye 9.60 écus à compte de deux *rubbia* de blé qu'il a reçues en 1602, et ainsi de suite.

La pratique d'échelonner les versements était si fréquente qu'elle était prévue lors de la vente : souvent, dans les actes notariés, on trouve non seulement l'indication du prix que l'acheteur payera pour un bien, mais aussi les délais de paiement. En effet, l'acheteur promettait de payer le prix du bien en plusieurs règlements sur quelques mois, et il s'engage à effectuer les versements dans les limites des dates établies qui, souvent, correspondent aux principales fêtes religieuses (Sant'Angelo, San Giovanni et San Michele). Comme on l'a mentionné dans le chapitre précédent, dans les contrats de vente d'herbes et d'autres produits agricoles, on en trouve plusieurs exemples. En janvier 1605, Muzio Mattei vend à Giovanni Battista Sacchetti, « *illustrissimo* », les herbes d'un terrain situé dans le domaine de Casetta : les accords prévoient que le prix devront être payé en deux règlements, l'un à Pâques et l'autre en mai, pour la fête de la Sant' Angelo¹² ; quelques jours plus tard, un berger de Bologne, Ligorio, acquiert de Muzio les herbes d'un autre terrain du domaine de Casetta, et s'engage à payer selon les mêmes accords et aux mêmes termes¹³.

Parfois, entre le moment de la rédaction de l'acte et celui du règlement final, l'acheteur souscrivait un autre acte notarié, où il déclarait d'être débiteur du vendeur : en cette occasion, les deux parties faisaient les comptes, en notant la somme déjà versée et celle

¹¹ Dans la boutique du *pizzicagnolo* on trouvait des produits alimentaires assez variés, tels que le fromage, les œufs, la charcuterie et le poisson séché, les olives et le beurre.

¹² ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 2, vol. 54, 4 janvier 1605.

¹³ *Ibidem*, 21 janvier 1605.

qui restait dûe. Ainsi, en mai 1605, Nicola Piccinetto, toscan, déclare avoir une dette de 112 écus en faveur de Muzio Mattei qui, en novembre 1604, lui avait vendu des herbes pour un prix total de 922 écus. Nicola a déjà payé un acompte de 810 écus, et l'acte ne précise pas le nouveau délai de paiement - probablement, la déclaration de dette de Nicola suffit à rassurer Muzio, qui, d'ailleurs, avait déjà reçu la partie la plus importante du prix convenu¹⁴. Un autre moyen pour reporter le paiement tout en assurant sa volonté de payer était la *polizza*, un écrit par lequel le débiteur reconnaissait devoir payer une certaine somme au créancier. La *polizza* était donc l'attestation d'un crédit, et en tant que telle elle pouvait être échangée contre d'autres biens. Angelo de Orte a ainsi un crédit de 80 écus - pour le prix de bois vendu à Tarquinio Santacroce - certifié par une *polizza* ; il reçoit 65 écus jusqu'en décembre 1605, et, lorsqu'en mars 1606 Tarquinio effectue le paiement final, Angelo lui rend la *polizza*, pour signifier la clôture du compte¹⁵.

L'introduction de la dimension temporelle dans les transactions assurait ainsi un lien de fidélité entre créancier et débiteur : dans le cas des artisans, comme on l'a déjà mentionné, cela leur permettait d'avoir des clients et donc de disposer de revenus assez réguliers. À ce propos, Laurence Fontaine parle d'une coexistence d'une culture marchande et d'une culture du don, en raison du caractère à la fois économique et social de la relation de crédit :

(...) puisque partout clore un compte équivaut à rompre une relation et cette pratique se retrouve à tous les niveaux du commerce, dans les grandes maisons comme chez les modestes colporteurs et boutiquiers. La culture du don s'invite ici dans la culture marchande. Le colporteur achète et vend à crédit et les rares livres de comptes de colporteurs conservés montrent que les comptes ne sont jamais fermés et que crédits et remboursements se mêlent inextricablement les uns aux autres. Pour acquérir le droit d'entrer dans les maisons, les petits marchands ne se font jamais payer comptant. Ils nouent ainsi une relation personnelle et s'assurent une clientèle qu'ils peuvent visiter à chaque passage, tout en se faisant donner quelque argent pour les achats précédents. Quand colporteur et acheteur décident de reprendre ensemble l'état de leurs comptes, et même si le colporteur inscrit sur son livre que les comptes sont « réglés », il ajoute en large le montant d'une somme reliquat qui peut être très petite mais qui est toujours présente. Ces petites dettes sans cesse reconduites disent que l'important est que les comptes ne soient, en fait, jamais

¹⁴ *Ibidem*, 28 mai 1605. Un autre exemple en ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 3, vol. 22, 12 mai 1581.

¹⁵ ASR, *Archivio Santacroce*, vol. 515, Conti di casa Santacroce. La source ne mentionne pas le passage de la *polizza* devant notaire.

définitivement apurés. Ces dettes symboliques qui demeurent attestent que leur raison n'est pas économique mais culturelle. Le rapport marchand s'inscrit dans une sociabilité de la confiance et du compte toujours ouvert. Le fermer signifierait la fin de la relation commerciale et humaine. Les sommes qui restent sont aussi l'assurance pour le petit marchand de retrouver sa clientèle lors de la campagne suivante¹⁶.

Le rôle joué par le crédit et les délais de paiement dans la construction d'une relation de confiance est bien souligné par la supplique au pape de la veuve d'un des créanciers d'Onofrio Santacroce (membre d'une autre branche romaine de la famille). Elle demande l'intervention du pontife pour récupérer un crédit.

Olimpia Peri, veuve du feu Giovanni Venturelli, maître d'orgue et de clavecin, déclare que 11 ans auparavant Giovanni procura à Onofrio Santacroce un *graviorgano*¹⁷ d'une valeur de 100 écus. Il reçut 30 écus à compte, et Onofrio promit de payer le restant dû au cours des mois suivants ; Giovanni attendit avec patience, parce que pendant ce temps il réparait tous les instruments d'Onofrio, en réalisant quelques gains, et pour cette raison le maître Giovanni Venturelli ne s'est jamais soucié de l'obliger à payer¹⁸.

Ainsi, Giovanni Venturelli n'était pas pressé d'être remboursé du crédit de 70 écus, qui représentait une garantie de garder parmi ses clients les Santacroce : une relation qui apportait des revenus constants – et, dans le cas spécifique, la possibilité de profiter de ces liens de protection dont on a parlé dans la deuxième partie de cette thèse – était plus importante qu'un remboursement, qui, s'il avait l'avantage de procurer des liquidités, aurait cependant pu signifier la fin de la relation de crédit avec une importante famille de la noblesse romaine.

Le fait que les comptes soient des comptes ouverts implique que, lors de la mort de l'une de deux parties, le crédit ou la dette, étaient transférés aux héritiers, qui devaient régler les comptes et avoir affaire aux créanciers ou aux débiteurs. Si la fidélité et la dimension temporelle unissaient créancier et débiteur, cela n'était pas forcément vrai en

¹⁶ Fontaine, *L'économie morale*, op. cit. p. 259.

¹⁷ Un *graviorgano* était un orgue dont la sonorité était plus « grave » par rapport à l'orgue normal.

¹⁸ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 158, Santacroce. Après la mort de Giovanni Venturelli, la veuve demande plusieurs fois, en vain, le remboursement du crédit, et elle fait enfin intervenir comme intermédiaire son confesseur, Giuseppe de Fano, jésuite, auquel Onofrio Santacroce promet qu'il restituera l'instrument si la veuve lui rend les 30 écus versés comme acompte. La veuve verse la somme et demande ainsi la restitution du « *graviorgano* », en soulignant qu'elle mériterait d'ailleurs une forme de compensation « *sachant qu'il [Onofrio Santacroce] a utilisé l'instrument pendant très longtemps.* »

ce qui concerne les héritiers, qui héritaient des dettes et des crédits avec les autres biens. Pour cette raison, dans les inventaires *post mortem* et les testaments des listes de débiteurs et de créanciers sont souvent insérées : en effet, la relation de crédit ne survivait que rarement au débiteur, les créanciers étant pressés d'encaisser les sommes dues une fois décédée la personne avec qu'ils avaient établi une relation de confiance.

2. Les comptes en suspens

À sa mort, en 1581, Clemenzia, grand-mère d'Orazio Manili, est créditrice de plusieurs artisans et marchands, auxquels elle devait des menues sommes¹⁹ :

Les marchands de l'entrepôt de l'Angelo - 6.45
Menica, domestique - 1.15
Pour le prix de bois - 0.80
Pietro, maçon - 0.30
Pietro, vendeur de poulets - 1
La chemisière au Borgo - 1
Felice, pâtissier - 0.15
Le menuisier - 0.15
Le fabricant de clés - 0.40

Orazio, son petit fils, en tant qu'héritier est tenu de les rembourser. Puisque les comptes étaient des comptes toujours ouverts, à la mort du débiteur la dette passait à ses héritiers, qui avaient alors affaire aux créanciers du défunt. À tous les niveaux de l'échelle sociale, parmi les créanciers, on trouve des artisans et des commerçants, qui demandaient le solde de leurs comptes ; en tant que partie d'une chaîne de crédit, ils avaient besoin d'obtenir le remboursement des sommes dues par les héritiers du débiteur car, de leur côté, ils avaient souvent des créanciers à payer. On en trouve explicitement mention dans plusieurs lettres, adressées à la famille d'un débiteur décédé ou encore directement aux autorités. Dans ce cas, les lettres prennent la forme de suppliques, envoyées au pape pour qu'il intervienne en commandant au gouverneur de Rome de délivrer un mandat de paiement en faveur du postulant, afin que le débiteur soit contraint par la loi de rembourser les sommes dues. Ainsi Giacomo delle Pozze, fabricant de drapeaux, créancier du défunt Giacomo Cenci²⁰ :

¹⁹ ASR, *Arciconfraternita della Santissima Annunziata*, vol. 69, Conti di Orazio Manili.

²⁰ Accusé d'avoir participé à l'assassinat de son père Francesco, Giacomo Cenci fut exécuté avec sa sœur

En décembre 1598 le suppliant, suite à la commande de feu Giacomo Cenci, a acheté du tissu *cremesino* pour fabriquer des parements que le susdit Giacomo disait vouloir donner à l'église de la Madonna del Pianto, pour faire un vœu. Ayant terminé la fabrication des parements, avec leur dentelle en or et d'autres décorations, et avec les armes des Cenci, leur valeur s'élevait à 210 écus, comme les experts de la corporation l'ont certifié. Cependant, puisque le susdit Cenci a été arrêté et exécuté, le pauvre suppliant a été obligé de payer le marchand et de supporter tous les frais et la fabrication des parements, et il demande ainsi d'être remboursé de la somme de 210 écus²¹.

Ce sont surtout les artisans qui font valoir l'argument qu'ils vont devoir à leur tour rembourser leurs créanciers : en effet, en tant qu'acteurs du processus de production de biens, ils étaient impliqués dans les chaînes de crédit encore étroitement plus que les autres. Domenico Caccia, maçon, explique qu'il a réalisé plusieurs travaux dans le palais d'Onofrio Santacroce « *avec du bois pris à compte chez des marchands, par lesquels, comme par beaucoup d'autres créditeurs, il est à présent quotidiennement harcelé afin qu'il rende les sommes dues*²². » Lorsqu'un marchand, ou un autre élément de la chaîne productive et/ou de crédit demandait à être remboursé, tous les autres étaient obligés de faire de même²³. Un autre maçon, Giorgio Cheggia, a réalisé l'un des appartements dans les palais Santacroce, et puisqu'il n'a pas été payé entièrement il demande le remboursement du crédit, surtout parce qu'« *ayant plusieurs dettes, il a été obligé de s'enfuir de Rome*²⁴ ». En effet, un de ses créanciers demande lui aussi d'être payé après la mort d'Onofrio : Giovanni Moldine, fabricant de briques, déclare avoir fourni à Giorgio Cheggia des briques et d'autres matériaux nécessaires aux travaux, pour un total de 30 écus²⁵.

Dans une autre supplique, un groupe de créanciers d'Onofrio Santacroce – parmi lesquels les héritiers du feu Gerardo, vitrier, Stefano Bonanni et Cavalcantino, marchands, Menica et Caterina, de Viano – demandent tous ensemble à être remboursés²⁶. Ils effectuent une action commune auprès du pontife, dans le but d'être payés par les héritiers, et ils déclarent vouloir récupérer les sommes dues « *pour pouvoir*

Beatrice et sa belle-mère Lucrezia Petroni le 11 septembre 1599.

²¹ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 43, Cenci.

²² ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 158, Santacroce.

²³ Sur les chaînes de crédit et le surendettement voir Fontaine, *L'économie morale*, op cit.

²⁴ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol.158, Santacroce.

²⁵ *Ibidem*. À cause des travaux dans le palais, Onofrio Santacroce s'était endetté avec plusieurs artisans : une autre supplique est celle de Natale Guglielmi, menuisier, qui réclame, « *depuis presque deux ans* », 50 écus pour divers travaux faits dans le palais.

²⁶ *Ibidem*.

payer à leur tour leurs dettes ». La demande de remboursement pouvait être aussi justifiée par un changement subit de fortune, qui faisait que le créancier avait besoin de récupérer son argent. Ainsi, les frères Desiderio, marchands de tissus et vêtements à la Douane, déclarent qu'Onofrio Santacroce a eu un compte chez eux, pendant dix mois, s'élevant à 201 écus²⁷. Malgré les accords passés, Onofrio ne les a jamais payés, et ils supplient donc le pontife de leur faire obtenir un mandat de paiement « *car ils doivent rembourser ceux qui ont à avoir d'eux, et en ce moment ils se trouvent dans le plus grand besoin* ».

Parmi les artisans qui réclamaient leurs crédits, on trouve souvent ceux qui travaillaient dans le secteur de la mode et de l'habillement - l'apparence des membres d'une famille noble étant directement liée au prestige de la maisonnée, celui de l'habillement était un secteur qui occasionnait des dépenses importantes. Filomena, « *pauvre veuve* », déclare être créditrice d'Onofrio Santacroce pour plusieurs corsets confectionnés pour la famille, pour un total de 35 écus²⁸ ; Giuseppe Reba et Antonio, tailleurs, réclament 14 écus pour « *un manteau [ferraiolo] de satin noir, avec sa doublure en drap* » vendu à Onofrio Santacroce²⁹ ; de même, Aurelio Pomella « *pauvre tailleur* » demande à être remboursé par les héritiers de Giacomo Cenci d'un compte de 25 écus « *pour la fabrication de vêtements pour Giacomo, ses domestiques, sa femme, ses fils, serviteurs et nourrices*³⁰ ». En effet, les dépenses pour les vêtements ne concernaient pas seulement les membres de la famille, mais aussi ceux qui faisaient partie de la *familia*, à savoir les domestiques : la bonne réputation de la maisonnée dépendait aussi de l'apparence de ses employés, qui étaient étroitement associés à son nom. Ainsi, les Santacroce devaient payer un compte de 20 écus pour « *huit chapeaux de Milan, hauts et larges, à la wallonne, avec doublure en hermine, commandés pour la livrée des valets de pied et des cochers* », auxquels s'ajoutent encore six écus pour le prix du tannage de huit cols de bouc et de l'huile utilisée à cette fin³¹. De cela témoigne aussi l'importance de comptes que les familles avaient chez les marchands de tissus auprès desquels Giacomo Cenci est débiteur de 750 écus³² et Onofrio Santacroce de 700 écus³³.

²⁷ *Ibidem.*

²⁸ *Ibidem.*

²⁹ *Ibidem.*

³⁰ *Ibidem.*

³¹ *Ibidem.*

³² ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 43, Cenci.

³³ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 158, Santacroce.

À la mort d'un membre d'une famille noble, les artisans n'étaient pas seuls à faire valoir leurs raisons, mais aussi les domestiques. Comme on l'a déjà mentionné, les relations de travail étaient souvent caractérisées par la logique du crédit, qui présentait des avantages pour l'employeur comme pour l'employé : le premier avait le temps de vérifier si le service lui convenait ; pour le second, le fait de n'être payé que sous forme d'acomptes sporadiques représentait une garantie de ne pas perdre son poste. En effet, si le noble voulait mettre fin à la relation de travail avec un de ses domestiques, il était alors tenu de lui solder la totalité du salaire. À cela s'ajoutait la « logique de l'intimité » qui, comme Renata Ago l'a bien mis en valeur, caractérisait l'économie de la Rome moderne. À propos des apprentis, elle parle d'une logique de l'intimité familiale qui influençait fortement la relation de travail : le maître était assimilé à un père, l'apprenti à son fils, et par conséquent, la question du salaire était très ambiguë.

[La logique de l'intimité familiale] tendait à soustraire les relations de travail des logiques de marché pour les confier à celles de la réciprocité généralisée ou de la « charité » qui devait s'appliquer au sein de la famille. (...) Le maître adoptait la logique de l'intimité, il accueillait chez lui l'apprenti malade et il le faisait soigner par ses femmes, mais il lui en présentait la note lorsque l'apprenti prétendait au paiement des arriérés du salaire. Puisqu'ils étaient assimilés à des fils ou à de petits frères, les garçons et les apprentis étaient automatiquement associés aux fortunes de la boutique, et une revendication contractuelle éventuelle apparaissait ainsi comme une violation du principe de charité³⁴.

Cette description des relations de travail s'applique aussi aux domestiques qui, effectivement, étaient définis familiaux, membres de la *familia* du noble. Lors de la mort du *signore*, la relation s'interrompait, et les domestiques restaient crédateurs de sommes variables, suivant la durée de l'embauche et les acomptes déjà reçus. La disparition subite d'Onofrio Santacroce, exécuté en janvier 1604 pour l'homicide de sa mère, laisse une longue liste de domestiques et d'autres employés³⁵ qui réclament leurs salaires

³⁴ Ago, *Economia barocca*, op. cit., p. 184, ma traduction.

³⁵ La liste n'inclut pas les procureurs, parce qu'ils n'étaient pas considérés en tant qu'employés, bien qu'ils travaillaient pour la famille, parfois de façon presque exclusive. Un des procureurs des Cenci, Silla Morico de Fermo, rédige une supplique en déclarant qu'il a servi Bernardo Cenci pendant six ans, et qu'il a fait « de son mieux » pour le servir, au point que, « comme tout le monde le sait », il l'a fait sortir de prison (ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 43, Cenci). De même, Gregorio Hernandez a été le procureur du feu Marcantonio Massimi pendant cinq ans ; les héritiers lui ont attribué, pour sa paye, le droit d'encaisser les loyers d'une maison du défunt Marcantonio, dont Gregorio a tiré 40 écus au cours des trois dernières années. Toutefois, cette somme n'est pas suffisante, et il demande d'être payé du solde de

(tableau 2).

Tableau 2 – Arriérés de salaires dus aux domestiques d’Onofrio Santacroce en 1605
 Source : ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 158, Santacroce

Catégorie	Nom	Rôle	Somme due
Domestiques et autres employés	Giannozzo	<i>Dispensiere</i> ³⁶	1.50
	Giovanni	Cuisinier	1.50
	Nicolo	Domestique	1
	Giovanni Mongardini	Valet de pied	2.20
	Nicola	Garçon d’étable	2.20
	Vincenzo	Cocher	3.20
	Francesco	Valet de pied	2.20
	Leonora	Domestique	1.50
	Artemisia	Domestique	3
	Dianora	Domestique	3
	Giacomo Ruini	Majordome	25
	Salvatore	Garçon	7 ³⁷
	Rocco	Jardinier	16
Ouvriers agricoles	Domenico Capranica	Ouvrier semeur	4.20
	Giacobino	Ouvrier et ânier	5.90
	Romolo	Ouvrier	0.85
	Gabriello	Ouvrier	0.58
	Marino	Ouvrier	0.36
	Pietro da Bassano	Ouvrier	0.67
	Giovanni	Ouvrier	0.85

La liste est dressée par Ferdinando Buontempo – le majordome d’Onofrio Santacroce – qui certifie que les domestiqués ont le droit de recevoir les arriérés de salaire ; dans le cas des ouvriers agricoles, ce rôle de garant est joué par Rocco, le jardinier, qui a une meilleure connaissance des travaux agricoles et des ouvriers employés, par rapport au majordome dont le champ d’action est essentiellement urbain. À cela, certains parmi ces domestiques ajoutent une lettre écrite de leur propre main, pour augmenter la pression sur les créanciers ; ainsi, Dianora d’Urbino, domestique de la femme d’Onofrio, Eminia Mattei, écrit pour demander à être remboursée d’un crédit résultant de deux mois de salaire non payés, tout comme Artemisia, une autre domestique ; de plus, les deux femmes ajoutent qu’elles doivent recevoir leur partie de la donation qu’Onofrio a

son compte (ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 107, Massimi).

³⁶ Le *dispensiere* était un domestique qui s’occupait de la gestion de la nourriture dans la maison du noble.

³⁷ Salvatore doit recevoir aussi de l’huile et du fromage, auxquels il a le droit « pour tout le temps qu’il a servi ».

laissée dans son testament en faveur de sa *familia*³⁸.

La mort de l'employeur était l'occasion de se faire payer non seulement pour ceux qui étaient en service au moment du décès, mais aussi par tous ceux qui souhaitaient récupérer des arriérés de salaire, même si leur période de l'embauche remontait aux années précédentes. En effet, le décès du débiteur offrait aux créanciers l'occasion de nouvelles tentatives de tenter de se faire rembourser, puisque cet événement entraînait l'inventaire de tous les biens du défunt, y compris les dettes et les crédits, et qu'il représentait donc une bonne occasion de régler les comptes en suspens. En voici un exemple avec le cas de la veuve de Giovanni Venturelli, maître d'orgue et de clavecin, qui « profite » de la mort d'Onofrio Santacroce pour plaider sa cause auprès des héritiers³⁹ ; un autre cas est celui de Cornelia, fille du feu Baldassarre Novelli, qui, en 1605, devait recevoir par les héritiers d'Onofrio 25 écus en raison de plusieurs arriérés de salaire de son père (qui était majordome), dont le noble restait redevable au moment de la mort du domestique. À la mort d'Onofrio, cette fois, la fille de Baldassare tente à nouveau de se faire payer. Ce n'est pas la première fois, comme la veuve Santacroce (Erminia Mattei) le déclare : elle sait que Cornelia doit être payée, et elle témoigne en sa faveur.

J'ai entendu mon mari dire à plusieurs reprises qu'il devait 25 écus au susnommé Baldassarre, et cela parce qu'à cette époque, j'ai vu souvent la fille et héritière de Baldassarre, nommée Cornelia, venir chez nous pour réclamer cette somme auprès de mon mari, et lui il a toujours répondu qu'il lui donnerait cet argent⁴⁰.

La dimension temporelle de la transaction était donc un élément central dans la construction du lien de confiance entre débiteur et créancier. Mais ce n'était pas seulement la durée de l'échange qui faisait de la relation de crédit une relation sociale : le moyen utilisé pour payer en était un autre aspect essentiel.

³⁸ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 158, Santacroce.

³⁹ *Ibidem*.

⁴⁰ *Ibidem*. On a mentionné le cas de Baldassarre Novelli et de sa fille Cornelia au chapitre V.

3. Les paiements mixtes : le blé comme monnaie d'échange

Les paiements comptant n'étaient pas la seule possibilité pour rembourser un crédit. Selon R. Ago, ceux-ci ne constituaient qu'une part limitée des versements, dont une grande partie s'effectuait en échangeant des biens en nature ainsi qu'en transférant d'autres crédits :

Bien que les prix soient toujours exprimés en monnaie, toutefois les paiements au comptant sont assez rares - mais non totalement absents. (...) Les paiements mixtes en bien et en espèces sont beaucoup plus fréquents. (...) Parfois, le prix était entièrement acquitté en biens. (...) Cependant, la modalité de paiement la plus répandue est celle qui consiste à compenser crédits et dettes – et elle est la plus fonctionnelle à ce type de marché, permettant la gestion des versements échelonnés dans le temps sans pour autant bloquer le système à chaque crise de liquidité, individuelle ou collective⁴¹.

Dans le livre de comptes de Tarquinio Santacroce, les biens utilisés dans les paiements étaient, dans la plupart des cas, des céréales – surtout du blé⁴². Pour cette raison, ce type de paiement était souvent pratiqué à l'occasion de transactions avec les boulangers. Ainsi, en mai 1604, Tarquinio prête à Rocco, boulanger, 20 écus, qui consistent en 6.50 écus comptant et un âne (13.50 écus). En échange, Rocco s'engage à lui livrer 10 *rubbia* d'orge, au prix établi par la *Camera apostolica*⁴³. En septembre 1605, Melchiorre, boulanger, reçoit 61.70 écus, pour solde d'un compte qui comprenait la vente de pain aux Santacroce et l'achat de 22 *rubbia* de blé. Un dernier exemple : en janvier 1606, Tarquinio solde le compte qu'il avait depuis mai 1605 chez Cristoforo, boulanger ; pour 533 dizaines de pains il paye 15 écus, qui s'ajoutent à 11 écus déjà versés, ainsi que sept *rubbia* de blé.

Pour assurer leur ravitaillement en pain, celui de leur *familia* et des salariés qu'ils employaient dans leurs domaines, les Santacroce avaient des comptes ouverts chez plusieurs boulangers, qu'ils payaient périodiquement, selon les modalités décrites dans le paragraphe précédent, pour le pain que ces artisans produisaient. En 1605, Tarquinio

⁴¹ Ago, *Economia barocca*, p. 198-200 (ma traduction).

⁴² ASR, *Archivio Santacroce*, vol. 515, Conti di casa Santacroce.

⁴³ Sur le marché du blé à Rome voir M. Martinat, *Le juste marché. Le système annonaire romain aux XVIe et XVIIe siècle*, Rome, École française de Rome, 2004 et J. Revel, « Les privilèges d'une capitale : l'approvisionnement de Rome à l'époque moderne », dans *Mélanges de l'École française de Rome*, 87 (1975), p. 461-493.

avait ainsi des comptes ouverts chez cinq différents boulangers, comme le montre le tableau 3.

Tableau 3 – Paiements effectués par Tarquinio Santacroce aux boulangers (1605)
Source : ASR, *Archivio Santacroce*, vol. 515, Conti di casa Santacroce

<u>Nom du boulanger</u>	<u>Localisation de la boulangerie</u>	<u>Date</u>	<u>Somme payée (en écus)</u>	<u>Raison</u>
Orazio	San Marco	10 janvier	10	Solde de 30 écus
		18 mars	10	Acompte « pour le pain qu'il fournit »
		23 mars	5	Acompte
		6 avril	4	Acompte
-	I Catinari	21 avril	5	Acompte
		10 mai	10	Acompte
Cristoforo	La Grotta	6 juin	10	Acompte « pour le pain qu'il fournit »
Andrea	Ai Mattei, Trastevere	14 août	25	Acompte
		27 décembre	15	Acompte
Melchiorre	Macel de' Corvi	12 septembre	61.70	Solde

Dans la partie du livre de comptes relative aux recettes, on retrouve les mêmes boulangers : Rocco, en février 1604, paye 80 écus sous forme de quatre bœufs, qui remboursent un crédit qu'il a contracté avec Tarquinio et qui consiste en 36 écus dus pour 4 *rubbia* de blé et 44 écus que Rocco a emprunté sous forme de *compagnia d'ufficio*⁴⁴ ; Orazio, le boulanger de San Marco, achète en juillet 14.5 *rubbia* de blé du domaine Finocchio, compensant ainsi partiellement la dette que les Santacroce ont avec lui, pour le pain qu'il livre « pour la maison » ; Melchiorre - qu'on découvre être allemand -, auquel, le même jour, Tarquinio vend 3.5 *rubbia* de blé, dont le prix sera décompté de la somme que le noble doit au boulanger pour le pain qu'il fournit à ses « associés » (sic). En effet, le pain produit à la demande n'était pas toujours destiné au noble ; il pouvait parfois, ceci être distribué aux salariés agricoles – comme les *obligationes* de leur contrat le stipulaient⁴⁵ - ou encore à un créancier pour régler une dette, ou à d'autres membres de l'entourage encore. Par exemple, Pietro Barzetti, boulanger à piazza del Paradiso, déclare être créancier du feu Onofrio Santacroce pour 164 écus de pain « donné à lui et à sa cour⁴⁶ ». De même, Biagio, boulanger, réclame

⁴⁴ Comme on le verra par la suite, la *compagnia d'ufficio*, était une forme de crédit qui apportait un intérêt correspondant à 12% de la somme prêtée.

⁴⁵ Voir chapitre VIII.

⁴⁶ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 158, Santacroce.

son paiement pour avoir fourni du pain aux locataires du noble⁴⁷.

Le blé n'était pas seulement utilisé pour rembourser de crédits, mais il était aussi l'objet d'une vente directe, des Santacroce, en tant que producteurs, à des particuliers. En effet, le commerce de cette céréale – mais aussi, dans une moindre mesure, celui d'orge et d'avoine – était pour eux, comme pour beaucoup de familles de la noblesse municipale romaine, une source importante de revenus. Dans la rubrique des recettes de leur livre de comptes, les ventes de blé sont nombreuses : en février 1606 le boulanger Pietro solde son compte en payant de 90 écus, dus pour le blé acheté ; Giovanni Roncada, boulanger à Monte Magnanapoli, entre mi-août et fin septembre achète 223 *rubbia* de blé, pour un total de 2042 écus, qu'il rembourse en trois règlements. Les Santacroce vendent aussi d'autres céréales : en juillet de la même année, un vendeur d'orge (« *orzarolo* »), dont le dépôt se trouve à Campo de' Fiori, paye un total de 175 écus pour le prix de 25 *rubbia* d'avoine ; en novembre Marzio et Marco (dont les métiers ne sont pas indiqués) achètent 12 *rubbia* d'orge, et trois autres acheteurs payent un total de 189 écus pour 42 *rubbia* d'orge.

Bien que, pour des raisons évidentes, les boulangers fussent les artisans avec qui les transactions incluaient le plus souvent des paiements en blé, cette céréale était souvent utilisée pour payer aussi d'autres artisans ou clients de la famille. Après la moisson, à la fin d'août 1606, Tarquinio effectue plusieurs paiements en utilisant le blé comme monnaie d'échange. Il en vend à Elia, un juif avec qui il entretient des relations de crédits, comme on le verra, un *rubbio*, et il lui en donne gratuitement un autre ; puis il verse à Ippolito, apothicaire, un acompte consistant en cinq *rubbia* de blé, soit 45 écus, pour un compte qu'il a chez lui, et il paye à Olimpio Castrelli, marchand à la Douane, un acompte de 36 écus sous forme de quatre *rubbia* de blé. Le même jour, Tarquinio verse au *signor* Angelo Palonio un acompte de son salaire, 45 écus correspondant à cinq *rubbia* de blé, et il donne quatre *rubbia* « *au boulanger de Monte Magnanapoli* » afin qu'il fasse du pain pour la famille. Enfin, deux semaines plus tard, Bernardino, forgeron de carrosses, reçoit deux *rubbia* de blé comme solde du compte déjà mentionné. Un autre exemple est celui de Bastiano, tailleur de pierre, chez qui les Santacroce ont un compte : il reçoit, en septembre 1605 deux *rubbia* de blé, que Tarquinio livre directement à un autre Bastiano, boulanger à l'Orologio, pour qu'il fasse du pain pour le

⁴⁷ *Ibidem*.

tailleur de pierre⁴⁸.

4. Le transfert de crédits et les intermédiaires

Dans le cas de Bastiano, la transaction inclut non seulement un paiement au comptant et en nature, mais aussi un transfert de crédit d'une personne à l'autre, ou une compensation entre dettes et crédits : ainsi, les transactions de ce type avaient lieu non seulement entre acheteur et vendeur, mais elles impliquaient au moins une troisième personne. En décembre 1606, Angelo Senni de Frascati achète une auberge à Tarquinio Santacroce, pour un prix de 600 écus⁴⁹. Le paiement a lieu selon les accords suivant : 1/3 est acquitté sous forme de pain fourni par Rocco, boulanger à piazza Pescaria ; 100 écus le seront à crédit sous forme de *compagnia d'ufficio*, dont les témoins sont Bruto Santacroce, Francesco, florentin, garçon d'étable, et Simone, cocher ; et les 300 écus restant sont réglés au comptant. En avril et mai 1605, Giuliano, berger, verse un acompte du prix des herbes du domaine Finocchio vendues par Tarquinio à Giulio della Camerata⁵⁰ ; de même, en août 1604 Giovanni Pietro di Giugliano paye au *signor* Fabrizio Mandosio, un créancier de Tarquinio, 200 écus qu'il devait au Santacroce⁵¹. Dans les actes notariés de la famille Mattei, on trouve d'autres exemples d'une telle pratique : en mars 1607 Giovanni Antonio, milanais, aubergiste à piazza Montanara, est remboursé d'un crédit qu'il avait consenti à Francesco Abbati de Tibure ; la somme – huit écus – lui est versée par Ciriaco Mattei, chez qui Francesco travaille⁵². Les huit écus étaient en effet dus par le noble à Francesco, son domestique, comme acompte sur son salaire : au lieu d'encaisser l'argent, le serviteur transfère ce crédit à un de ses créanciers, en soldant ainsi le compte qu'il avait chez lui. Dans un autre cas, un boulanger est encore une fois impliqué : Fiore, de L'Aquila, donne en juin 1607 quittance à Ciriaco Mattei de la somme reçue – 285 écus – pour les travaux qu'il a effectué dans la Villa Maccarese ; le paiement consiste en 166 écus au comptant et en 199 sous forme de pain, que Fiore a reçu des fours d'Astolfo à piazza Branca et de

⁴⁸ *Ibidem*.

⁴⁹ ASR, *Archivio Santacroce*, vol. 515, Conti di casa Santacroce.

⁵⁰ *Ibidem*.

⁵¹ *Ibidem*.

⁵² ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 2, vol. 58, 26 mars 1607.

Giovanni à Macel de' Corvi⁵³. Durant la période intervenue entre l'exécution des travaux et le solde du compte, Fiore a obtenu du pain chez ces deux boulangers en leur montrant, à chaque fois, des billets (*bollettini*), des notes écrites par Ciriaco Mattei, où le noble demandait aux deux artisans de livrer à Fiore du pain sur son compte. Dans un autre acte, Ciriaco reçoit 160 écus du débiteur d'un de ses clients. En août 1606, Ciriaco a vendu à Lauro les herbes d'un de ses domaines ; lors du paiement, Lauro règle son compte en transférant un crédit, celui qu'il a avec Giacomo Marini, bolognais, boucher aux Botteghe oscure, qui avait acheté des agneaux au prix de 160 écus. La somme est donc entièrement versée par Giacomo à Ciriaco, « *in diminutionem et ad bonum computum pretii herbarum*⁵⁴ ».

La compensation entre dettes et crédits impliquait parfois que les deux parties aient des comptes ouverts l'un chez l'autre. En revenant aux Santacroce, Lorenzo de Cochi, locataire d'une auberge appartenant à Onofrio, avait un compte auprès de la famille pour du blé acheté, mais en même temps, le noble avait un compte chez lui car il mangeait et buvait fréquemment à l'auberge⁵⁵. Ainsi, en septembre 1604, Leonardo Gaeta apporte à Tarquinio 9.60 écus, de la part de Lorenzo, payés à compte pour deux *rubbia* de blé achetés en 1602 et pour une somme non spécifiée que Tarquinio lui a prêtée. En janvier 1605, Lorenzo paye une partie du loyer de l'auberge – 25 écus, donnés « *a buon conto* » – par l'intermédiaire de Rotilio Fratorno, et une semaine après il verse à Tarquinio 7.20 écus comme solde de 50 écus qu'il lui doit. Dans ce compte de 50 écus sont inclus « *ce qu'on a mangé à l'auberge* », « *ce que je lui ai commandé de donner à d'autres gens* », le loyer de l'auberge et un crédit de neuf écus de Ciprio. Il s'agit donc de relations caractérisées par des échanges multiples : en 1603 Prospero Longo, tailleur de Pierre habitant à Viano, déclare avoir acheté deux bœufs à Onofrio Santacroce pour une somme de 50 écus que, selon leurs accords, il aurait dû payer en août de la même année⁵⁶. Toutefois, il invoque son droit de ne pas payer, en proposant une compensation entre crédits et dettes, car il doit encore recevoir ce qu'il définit « *une somme importante* » de la part d'Onofrio, pour des travaux effectués (et à effectuer) à Viano et Oriolo⁵⁷. Cette somme s'élevant à 87 écus, non seulement il n'est pas tenu à

⁵³ *Ibidem*, 19 juin 1607.

⁵⁴ *Ibidem*, 13 juin 1607.

⁵⁵ ASR, *Archivio Santacroce*, vol. 515, Conti di casa Santacroce.

⁵⁶ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 158, Santacroce.

⁵⁷ Viano et Oriolo étaient des fiefs des Santacroce, comme on le verra par la suite.

payer les bœufs, mais, au contraire, selon ses calculs, c'est Onofrio qui reste à lui devoir 37 écus.

Comme on peut le remarquer dans certains des exemples mentionnés, la transaction pouvait inclure d'autres participants qui n'étaient pas titulaires d'un crédit, mais qui agissaient en tant qu'intermédiaires en retirant l'argent chez le débiteur et en l'apportant au créancier. Dans les familles nobles, ce rôle était parfois joué par un domestique (le *spenditore*, le « dépensier », chargé d'effectuer toutes les dépenses et d'encaisser les sommes dues par les débiteurs pour les donner à la famille chez qui il travaillait. Dans le cas des Santacroce, cela n'est jamais indiqué de façon explicite, mais on peut remarquer que la même personne effectue cette tâche à plusieurs reprises. Ainsi, Matteo Pilori encaisse des sommes dues à la famille par différents débiteurs, et il les remet à Tarquinio, ou il les lui fait parvenir⁵⁸. Par exemple, en décembre 1603, Matteo Pilori envoie 45 écus au noble, par l'intermédiaire de Pompeo Sciacquatori : 25 écus payés par Nardo da Marano et 20 écus de la part de Battista, maçon – dans les deux cas, les sommes résultent d'un crédit sous forme de *compagnia d'ufficio*. En novembre 1605, Matteo apporte à Tarquinio 30.60 écus, qui proviennent de plusieurs versements, parmi lesquels le loyer de Dario, un crédit (*compagnia d'ufficio*) de Marcantonio Giani, le paiement d'une pièce de tissu achetée par Rotilio Pilori. L'année suivante, en septembre, Matteo encaisse 24 écus pour Tarquinio, somme payée par Livio de Fabrizio pour le reste du prix d'une cave, Marco Moscione pour le prix d'une chambre et Marcantonio Giani pour le crédit déjà mentionné. D'autres encaisseurs des Santacroce étaient Bernardino Passarino, qui est au service de la famille en 1604 et 1605, et Angelo Baschi, en 1605 et 1606 : les deux percevaient un salaire⁵⁹.

Dans d'autres cas, ce rôle était joué, bien que de façon occasionnelle, par des domestiques de la famille : Ercole Trinci, valet de pied de Tarquinio, porte 1.50 écu à Virgilio, fabricant de mors ; Lorenzo Bagnaia, un autre valet, est chargé d'un des paiements faits à Fabio, fabricant de manteaux ; Andrea, page, porte à Claudia quatre écus de pourboire. Si la famille noble utilisait surtout ses domestiques et employés comme intermédiaires de la transaction, les artisans qui percevaient les paiements avaient parfois recours, eux, à des membres de leur famille ou à leurs garçons pour récupérer les sommes dues. Giovanni Angelo, maçon, fait retirer les acomptes qu'il

⁵⁸ ASR, *Archivio Santacroce*, vol. 515, Conti di casa Santacroce.

⁵⁹ *Ibidem*.

reçoit de Tarquinio par son fils Giuseppe et par son frère Francesco ; Bastiano, tailleur de pierre, par son fils Giovanni et sa femme Silvia ; Annibale, ferrailleur, reçoit 20.60 écus par l'intermédiaire de son garçon Cesare de Pesaro et Bernardino, le forgeron de carrosses déjà mentionné, fait encaisser deux écus par son garçon.

À la faveur de ces pratiques, la transaction impliquant plusieurs personnes, était une occasion d'élargir le réseau social : un créancier pouvait rentrer en contact avec des employés ou des membres de la famille du débiteur, ou avec des personnes qui, à leur tour, avaient des relations de crédit avec le débiteur⁶⁰. À cela, il faut ajouter le rôle des garants qui étaient parfois impliqués dans la transaction, et qui répondaient des dettes du débiteur auprès du créancier – ainsi, Pietro Maria Badia, aubergiste modénais, garant pour Geronimo Barbetta de Albano, qui a reçu un prêt de 50 écus de Muzio Mattei, et qui s'engage à le rembourser en lui fournissant du blé⁶¹. Comme le souligne Renata Ago :

À la relation directe qui, sous plusieurs formes, unit le créancier au débiteur, il faut ajouter la relation indirecte qui implique les garants, les fidéjusseurs, et ainsi de suite. Un réseau de crédits - grands et petits, déclarés et cachés, garantis par « *sicurtà* » ou par la seule bonne foi du débiteur - enveloppe ainsi la ville entière, et influence, avec ses exigences, le marché urbain⁶².

Mais avant d'approfondir le thème des réseaux de crédit, on se concentrera sur le prêt d'argent, en laissant de côté, pour le moment, les paiements.

5. Prêter et emprunter

Lorsqu'on aborde le thème du prêt d'argent, il faut tout d'abord distinguer entre le *mutuo*, grâce auquel on pouvait emprunter de l'argent et le rembourser sans devoir payer d'intérêts, et les prêts qui constituaient une forme d'investissement financier grâce aux intérêts perçus par le prêteur. Dans la société romaine de l'époque, ces formes

⁶⁰ Ago met en évidence le même phénomène d'extension du réseau personnel grâce au crédit : « *En général, le fait d'acheter tout à crédit, et donc la nécessité d'avoir recours constamment à un garant externe à la transaction, met souvent en contact des individus qui, autrement, n'auraient pas eu de relations directes entre eux.* », Ago, *Economia barocca*, op. cit., p. 23 (ma traduction).

⁶¹ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 2, vol. 54, 6 avril 1605.

⁶² Ago, *Economia barocca*, op. cit., p. 58 (ma traduction).

d'investissements financiers étaient nombreuses, et elles variaient en fonction de la durée du prêt, du taux d'intérêt, du risque, de la nécessité d'avoir un bien immeuble comme garantie, etc. Dans ce paragraphe, on se penchera sur le *mutuo* et sur une seule forme de prêt à intérêt : la *compagnia d'ufficio*. En effet, lorsque la relation de crédit unissait des membres de l'élite à des artisans ou commerçants, le prêt prenait souvent cette forme, tandis que d'autres types de contrats financiers, tels que le *censo*, se retrouvaient plutôt dans les cas où les deux parties appartenaient la noblesse⁶³.

La *compagnia* (ou *società*) *d'ufficio* était à l'origine une levée de capitaux effectuée dans le but d'acheter et d'exercer un office vénal. Celui qui détenait une charge vénale avait le droit de former une société avec une autre personne, qui fournissait une partie du capital et qui, en échange, obtenait une part des revenus, à savoir 12% de son investissement. Avec le temps, le contrat devint une simple forme de crédit, qui n'avait plus rien à voir avec l'office vénal, sauf que l'officier reste encore mentionné dans le contrat en tant que personne qui recevra la somme. Cela n'était qu'un expédient auquel on avait recours pour éviter l'accusation d'usure, liée aux prêts qui rapportaient un intérêt : en réalité, le vrai destinataire du prêt était celui qui, dans le contrat, était désigné garant ou fidéjusseur. La *compagnia d'ufficio* se terminait automatiquement après six mois de la date de stipulation, mais dans la plupart des cas elle était renouvelée plusieurs fois, jusqu'à atteindre une durée de dix ans et plus. Elle était une forme d'investissement très fructueux, comparée aux *censi* qui ne rendaient que 6-8% (au début du XVIIe siècle). Cette forme de crédit était répandue à tous les niveaux de l'échelle sociale, parce que, contrairement au *censo*, elle ne requérait pas la possession d'un bien immobilier en garantie ; de plus, elle était entièrement négociable, elle pouvait être renouvelée, on pouvait y introduire d'autres participants, la vendre ou la céder à un créancier en paiement d'une dette.

Tarquinio Santacroce, au cours des années 1603-1606, participe à dix *compagnie d'ufficio*, en tant que prêteur mais aussi en tant qu'emprunteur (tableau 4).

⁶³ Un exemple de *censo* entre un noble et un artisan est le suivant : en 1592, Giovanni Battista Fede, fabricant de litières piazza della Minerva, déclare d'avoir reçu de Muzio Del Bufalo 3,75 écus au titre d'intérêts semestriels (7.5% du capital/an) d'un *censo* de 100 écus. ASR, *Archivio Santacroce*, vol. 814, Conti Del Bufalo, 24 juin 1592.

Tableau 4 - Les *compagnie d'ufficio* de Tarquinio Santacroce (1603-1606)
 Source : ASR, *Archivio Santacroce*, vol. 515, Conti di casa Santacroce

<u>Sommes prêtées par Tarquinio Santacroce</u> <u>(compagnie d'ufficio faites en faveur d'autrui)</u>		
<u>Nom de l'emprunteur</u>	<u>Métier</u>	<u>Somme prêtée</u>
Rocco de San Gregorio et Giacomo d'Imperio	Boulangier (Rocco)	-
Ottavio Palmieri, Nardo Nardella et Marzio Cottorelli de San Gregorio	-	60 écus
Angelo Senni de Frascati	Aubergiste	100 écus
Battista	Maçon	-
Livio, Catena de San Gregorio, Orazio Cesaretto, Giovanni Antonazzo	-	-
<u>Sommes empruntées par Tarquinio Santacroce</u> <u>(compagnie d'ufficio faites en sa faveur)</u>		
<u>Nom du prêteur</u>	<u>Métier</u>	<u>Somme empruntée</u>
Giovanni Romoli de San Gregorio	Tailleur de pierre	100 écus
Mariano Rini	-	80 écus
Giovanni Battista Buffolla	-	450 écus
Natale Mombelli	-	400 écus
Nicola Maldi	Fabricant de vaisselle	300 écus

Le circuit de crédit dont Tarquinio incluait ainsi des artisans de toute condition, maçons, boulangers, tailleurs de pierre, etc. : bien que le métier ne soit pas indiqué dans tous les cas, dans le livre de comptes les noms des prêteurs sont précédés par l'initiale « m. », qui signifiait que la personne n'était pas noble et qu'elle faisait partie de la classe des artisans et des commerçants. Comme on peut le remarquer, dans certains cas plusieurs personnes participaient aux *compagnie d'ufficio* : le boulangier Rocco et Giacomo di Imperio empruntent ensemble 80 écus, Ottavio Palmeri, Nardo Nardella et Marzio Cottorelli de San Gregorio 60 écus, etc. Souvent, cela signifiait que les emprunteurs partageaient l'exercice du métier, qu'ils étaient « associés » dans la gestion d'une boutique ou d'un terrain : la somme reçue était donc investie dans cette activité. Puisqu'elle était une forme de crédit accessible à tout le monde, la *compagnia d'ufficio* était parfois conclue entre un noble et un de ses domestiques. Dans la comptabilité d'Onofrio Santacroce, on trouve des documents relatifs à un prêt de 100 écus consenti en mars 1602 par sa domestique, Lucia Pelatella de Viano, en faveur du noble⁶⁴. Dans les mois qui suivent, Onofrio emprunte d'autres sommes. En septembre il déclare

⁶⁴ ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 158, Santacroce. L'officier « prête-nom » est un courtier de Ripa, Geronimo Leria.

« avoir 59 écus de Lucia Pelatella de Viano ; cet argent nous l'avons reçu par elle en dépôt en tant qu'ami [« amicabile deposito »], et nous promettons de le lui rendre dès qu'elle nous le demandera. » En février 1603, Lucia prête encore de l'argent à son employeur : 27.50 écus, cette fois, qu'il s'engage à lui rembourser selon les mêmes clauses. Le lien entre Lucia et Onofrio allait probablement au-delà de la seule relation de travail, comme en témoigne la lettre que la femme écrit à la mort d'Onofrio :

Lucia Pelatella doit recevoir du feu *signor* Onofrio Santacroce le salaire de 14 ans (elle est mentionnée dans le testament), puisque je⁶⁵ n'ai jamais rien reçu, et 140 écus prêtés au *signor* Onofrio, comme la *polizza* signée par lui le démontre, même si Lucia, pour le moment, ne peut pas présenter les documents justificatifs. De plus, la susnommée Lucia a reçu en don le four du Borgo situé à Viano, qu'Onofrio lui a donné le 1^{er} mai 1601, et qui, précédemment, avait été de Salustio Segreto, vassal d'Onofrio.

Lucia était donc une vassale d'Onofrio : originaire de Viano⁶⁶, elle avait emménagé à Rome où elle était au service de son *signora*. Cela peut aider à comprendre le rapport de fidélité et de confiance qui existait entre eux. On retrouve une situation semblable dans le cas de Tarquinio Santacroce et de son circuit de crédit, dont les participants étaient dans nombre de cas originaires de villages possédés par la famille, tel San Gregorio. Le village et fief de San Gregorio da Sassolo, situé environ 40 kilomètres à l'est de Rome, dans le Latium, avait été vendu en 1567 au cardinal Prospero Santacroce par Giovanni Giordano Orsini ; en 1599, le fils Tarquinio⁶⁷ le revend au duc de Poli, Lottario Conti, pour le prix de 130 000 écus. Dans le livre de comptes qui couvre la période 1603-1606, on retrouve des notes qui enregistrent les paiements faits par Lottario à Tarquinio. Au cours de la même année, le duc vend à Tarquinio le fief de Patrica, un village situé dans le sud du Latium, à proximité de Frosinone, pour une somme nettement inférieure : 31857 écus. La comptabilité de Tarquinio inclut plusieurs références aux habitants de Patrica, avec lesquels Tarquinio effectuait des

⁶⁵ Les changements de sujet (*Lucia Pelatella...je...Lucia Pelatella*) sont dans le texte original.

⁶⁶ Viano, village du nord du Latium, à proximité de Viterbe, était un des fiefs des Santacroce. Entre 1493 et le début du XVII^e siècle, les fiefs de la famille se concentraient dans la zone comprise entre Bracciano, Sutri, Capranica et les monts de la Tolfa. Les Orsini avaient cédé le fief de Viano aux Santacroce en 1493 ; en 1562, Giorgio Santacroce fonda un nouveau village, Oriolo Romano ; à la mort d'Onofrio Santacroce, en 1604, les fiefs retournèrent rapidement entre les mains des Orsini.

⁶⁷ Tarquinio est le fils du cardinal Prospero Santacroce.

transactions⁶⁸.

Bien que, à partir de 1599, San Gregorio ne fasse plus partie des domaines des Santacroce, Tarquinio conserve des relations de crédit assez étroites avec les habitants de son ancien fief : il leur prête de l'argent sous forme de *compagnia d'ufficio*, mais aussi à titre gratuit, sans intérêts, sous forme de *mutuo*. Le contrat de *mutuo* consistait en un prêt d'argent, sans une date fixée pour la restitution ni un taux d'intérêt perçu par le prêteur. En effet, les actes notariés de *mutuo* stipulaient que la somme est versée « *gratis et amore dei* ». La garantie du remboursement était donc la seule la bonne foi de l'emprunteur (et, parfois, la présence d'un garant) ainsi que son engagement à rendre la somme « *ad omnem requisitionem* » du prêteur. L'absence d'indication d'une date limite pour la restitution de la somme faisait partie de la « rhétorique » de l'acte, pour ainsi dire, car décider d'un terme pour le paiement aurait été un acte contraire aux principes de charité, gratuité et amour proclamés dans le contrat. Néanmoins, le créancier pouvait demander au débiteur de signer une déclaration de dette, telle que celles que celles qu'on a rencontrées à propos de paiements à compte : avec une telle déclaration, celui qui avait bénéficié du *mutuo* confirmait devoir rendre au prêteur l'argent reçu, et s'engager à le faire « *ad omnen requisitionem* ». Par exemple, en mai 1581, dans le palais de Paluzzo Mattei, Angelo Tragiani de Monticelli, salarié *forensis*, signe une déclaration où il atteste être débiteur du noble pour un la somme de six écus, reçus « *gratis et amore dei* »⁶⁹.

Ainsi, le *mutuo* n'était pas un investissement économique ; plutôt, il constituait une forme d'investissement social, car il confortait le lien de dépendance entre le prêteur et ceux qui avaient recours à lui dans une situation de besoin. Le *mutuo* impliquait une relation de confiance entre les deux parties, puisque les emprunteurs étaient souvent des clients du prêteur, comme on peut le remarquer dans le cas de Tarquinio Santacroce. En effet, les relations que le noble avait avec ceux qui recevaient de l'argent sous forme de *mutuo* étaient souvent faites de plusieurs échanges, et les raisons que les emprunteurs invoquent pour demander la somme à Tarquinio révèlent un certain degré d'« intimité ».

⁶⁸ Le village de Patrica sera vendu par le fils de Tarquinio, Francesco, à Filippo Colonna, en 1625, en raison de ses nombreuses dettes.

⁶⁹ ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 3, vol. 22, 14 mai 1581.

Tableau 5 - Les prêts d'argent (*mutui*) faits par Tarquinio Santacroce (1603-1606)
 Source : ASR, *Archivio Santacroce*, vol. 515, Conti di casa Santacroce

<u>Nom du destinataire</u>	<u>Date</u>	<u>Somme prêtée (en écus)</u>	<u>Raison de l'emprunt</u>
Camillo Vallatori	18 janvier 1604	2	Faire enterrer sa femme
Cencio d'Aquilella	17 octobre 1604	0.50	Acheter des chaussures pour son garçon
Cinzio Chirichino	16 septembre 1604	22	Acheter un bœuf
	17 septembre 1604	12	Payer un <i>rubbio</i> de blé
	9 octobre 1604	3	Payer le loyer
	15 octobre 1604	8	Racheter sa jument
	13 novembre 1604	3	-
	10 janvier 1605	8	Embaucher des moissonneurs
Clemente de Gallicano	18 mars 1604	10	-
Dionisio Tamilli et Pascuccio de San Gregorio	20 décembre 1604	9	Embaucher des moissonneurs
Domenico Colocia de Patrica	11 janvier 1604	1	Racheter sa mule
Domenico prêtre de Patrica	26 janvier 1604	1	-
Giacomo d'Imperio de San Gregorio	4 septembre 1604	24	Acheter deux ânes
	16 septembre 1604	1	-
	16 septembre 1604	18	Acheter un bœuf
Giacomo, Lullo et Mario Tomasso	20 janvier 1604	0.90	Acheter du pain
Giovanni Domenico d'Antonazzo	21 mai 1604	3	Acompte de 10 écus
	21 septembre 1604	10	Acompte dû à Giulio Mancini pour 10 <i>rubbia</i> de blé
	28 septembre 1604	11.50	Acheter un âne
	28 septembre 1604	15	Acheter du blé
Giulio d'Imperio de San Gregorio	27 février 1604	0.50	Acheter du pain
Giulio Pilotti de Patrica	4 décembre 1604	1	-
Leandro Gaeta	11 janvier 1604	1	-
Lullo d'Aquilella	28 décembre 1603	1	Acheter du pain
	21 janvier 1604	5	Acheter 2.5 <i>rubbia</i> d'orge
	4 janvier 1605	10	Embaucher des moissonneurs
	29 mars 1605	15	Embaucher des moissonneurs
	12 septembre 1605	1.50	Payer le loyer du grenier
Mincio di Vico da San Gregorio	20 mars 1604	2	Acheter de l'orge
Pompeo Fratorno	4 janvier 1605	16	Embaucher des moissonneurs
Pompilio de Angelis	11 janvier 1604	40	Acheter des buffles
Rocco boulanger	25 avril 1604	0.60	-
	16 mai 1604	20	-
	16 septembre 1604	14	Acheter un âne
	18 octobre 1604	2.50	-
Rocco forgeron	20 février 1604	2	-
Rocco Vicario	13 novembre 1604	1	-
	29 septembre 1604	2	Pour son garçon
Tullio d'Aquilella	9 octobre 1604	3	Payer le loyer à Frascati
	28 octobre 1604	4.50	-

Comme le fait voir ce tableau, il s'agit de petites sommes, souvent employées pour des dépenses quotidiennes. On retrouve ici certains des emprunteurs de San Gregorio qu'on a déjà rencontrés à propos de la *compagnia d'ufficio* : Giacomo d'Imperio, Rocco, boulanger, et Giovanni Domenico d'Antonazzo, qui utilisent l'argent reçu surtout pour effectuer des travaux agricoles. Giacomo d'Imperio, en 1604, rembourse à plusieurs reprises 90 écus, « *a buon conto* », Giovanni Domenico d'Antonazzo paye 29 écus comme acompte des 39 qu'il doit à Tarquinio pour du pain et d'autre « *argent prêté* », et Lullo d'Aquilella, qui, dans le tableau, semblerait n'avoir emprunté que 32.50 écus, en juillet 1604 rembourse en fait 100 écus « *à compte de ce qu'il doit rendre* » : cela indique que les prêts identifiés ci-dessus ne sont qu'une partie du total des prêts effectués, et que la relation de crédit avec ces personnes allait au-delà de la période couverte par le livre de comptes qui nous est conservé⁷⁰.

Les raisons invoquées pour justifier les emprunts d'argent étaient essentiellement de trois types : effectuer des activités liées aux travaux de la campagne (environ la moitié des cas : 13 sur 27) ; acheter du pain et des céréales (8) ; et répondre à des besoins personnels (6). En ce qui concerne le premier groupe, les sommes empruntées pouvaient être employées pour acheter des animaux utilisés dans les travaux agricoles, tels que les ânes (prix unitaire : environ 12 écus), les bœufs (20 écus) et les buffles (20 écus). Dans les cas de Cinzio Chirchino et de Domenico Colocia, les sommes ont été empruntées pour racheter leurs bêtes - nécessaires aux travaux agricoles -, qu'ils avaient probablement dû vendre pour faire face à d'autres dépenses. Embaucher des salariés pour effectuer des travaux était une autre motivation assez commune ; les prêts effectués à cette fin avaient lieu entre décembre et janvier, en fonction calendrier des travaux agricoles.

Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, la plupart des ouvrages effectués dans les *casali* étaient réalisés par des équipes d'ouvriers salariés ; pour payer leurs salaires, les clients de Tarquinio pouvaient s'adresser à lui et obtenir la somme nécessaire. Un autre type de raison pour emprunter de l'argent était la nécessité d'acheter du pain pour se nourrir ou, on peut le supposer, le fournir aux salariés. Cette catégorie inclut aussi les emprunts effectués pour acheter des céréales (orge et blé) : le fait qu'il s'agissait de petites quantités - un ou deux *rubbia* au maximum -, laisse penser que les céréales

⁷⁰ ASR, *Archivio Santacroce*, vol. 515, Conti di casa Santacroce.

étaient achetées pour un usage personnel, et données aux boulangers pour la fabrication de pain. Enfin, dans quelques cas les emprunteurs invoquaient des raisons très personnelles pour obtenir l'argent dont ils avaient besoin. Camillo Vallatori, en janvier 2004, n'avait pas de quoi faire enterrer sa femme, et il s'est adressé à Tarquinio qui lui prête deux écus ; d'autres devaient payer le loyer, tandis que Cencio d'Aquilella a eu besoin d'un demi-écu pour acheter des chaussures à son garçon⁷¹. Malgré cette distinction qui nous a semblé nécessaire entre les différentes motivations invoquées, il faut remarquer que ceux qui empruntent de l'argent à plusieurs reprises le font pour des raisons diverses : par exemple, Lullo d'Aquilella s'est adressé à Tarquinio pour répondre à plusieurs besoins, qui allaient de l'achat du pain au paiement du loyer.

Dans quelques cas, le contrat de *mutuo* stipulait que la somme devait être remboursée non en argent mais en journées ou en mois de travail : dans ce cas, le contrat perdait son esprit originel et ressemblait plutôt à un contrat d'embauche avec paiement anticipé. Ainsi, en décembre 1605 Tarquinio prête deux écus à Giovanni Angelo Bozza, « *qui dit qu'il les décomptera quand il travaillera à Patrica*⁷² ». Un autre exemple est donné dans le contrat de *mutuo* signé par un noble de Trastevere, Bartolomeo Militi, qui prête dix écus à Giacomo Gerardi de Carmagnola, « *gratis et amore dei* » ; en échange de cette somme, Giacomo s'engage à travailler comme domestique chez Bartolomeo (« *inservire pro famulo ad servitia dicto Bartolomeo* »)⁷³. Son salaire s'élevant à un écu par mois, il doit rester au service du noble pendant dix mois au moins ; s'il souhaite partir plus tôt, il devra rembourser la différence.

Une dernière forme de crédit à laquelle Tarquinio avait recours, et qui le mettait en contact avec des artisans et commerçants, était le prêt sur gages. À propos de ce type de crédit, L. Fontaine précise :

De fait, le gage est une vente et non un prêt : c'est un contrat de vente-rachat. La personne qui a besoin d'argent vend son bien à une somme inférieure et obtient un délai pour le racheter en remboursant à ce moment-là le capital et les intérêts. La durée de la transaction est estimée selon la valeur du gage⁷⁴.

⁷¹ Selon la logique de l'intimité, décrite par Ago, le maître devait loger et nourrir ses apprentis et garçons et leur fournir les vêtements.

⁷² ASR, *Archivio Santacroce*, vol. 515, Conti di casa Santacroce.

⁷³ ASR, *Collegio dei notai capitolini*, vol. 776, 22 juillet 1573.

⁷⁴ Fontaine, *L'économie morale*, op. cit., p. 106.

Dans ce cas, le noble jouait le rôle de l'emprunteur, tandis que les prêteurs étaient toujours des juifs : Elia Toscano, et, avant lui, son père Giuseppe⁷⁵. En novembre 1603, Tarquinio paye 150 écus à Giuseppe Toscano pour racheter une bassine et une chaîne en argent ; ensuite, toutes les transactions de ce type seront effectuées avec Elia, son fils. Tarquinio s'adresse à Elia pour obtenir de l'argent et aussi pour l'achat et la fabrication de tissus : en mars 1604, il emprunte sur gage 112 écus, un mois plus tard il acquitte 105.50 (5.50 comptant et 100 avec une *polizza* qu'il promet de payer en 15 jours) pour plusieurs travaux et 12 tabourets ; de même, en avril 1606, il achète pour 16.90 écus de tissus, puis, un jour plus tard, il rachète un chandelier en argent qu'il avait mis en gage en échange de 50 écus, et qu'il récupère au prix de 65.40 écus. En novembre de la même année, le noble rachète d'Elia plusieurs objets, parmi lesquels un autre chandelier, au prix de 30.30 écus. Bien que la relation entre les Toscano et les Santacroce ait nettement été une relation entre prêteur et emprunteur, d'autres échanges pouvaient avoir lieu entre Tarquinio et Elia, comme lors de la vente d'un *rubbio* de blé faite en août 1606 par le noble à Elia, auquel il donne gratuitement un autre *rubbio*. Signe d'amitié ou de la volonté de se faire apprécier par un prêteur sur gages auquel on s'adressait souvent ? Quoi qu'il en soit, voici un premier exemple de ce qu'on analysera dans la section qui suit : les relations de crédit étaient des relations multiples qui, souvent, étaient faites de plusieurs échanges, mêlés et superposés.

6. Les réseaux de crédit

Les relations entre Tarquinio Santacroce et ses emprunteurs allaient souvent au-delà d'une simple transaction de crédit : le noble semble avoir été un point de référence, une ressource à laquelle ses protégés pouvaient avoir recours dans de situations de besoin. On a déjà vu que l'une des raisons invoquées pour justifier les demandes d'argent était de répondre à des besoins personnels ; parfois, Tarquinio s'occupait de ses clients sans rien demander en échange, en leur donnant ce dont ils avaient besoin. Par exemple, en janvier 1604, il achète et donne à Giovanni Angelo, maçon, un chapeau et des chaussettes, dont l'artisan était dépourvu⁷⁶ ; à Giuseppe, maçon à Patrica, il envoie des

⁷⁵ ASR, *Archivio Santacroce*, vol. 515, Conti di casa Santacroce.

⁷⁶ *Ibidem* (pour cet exemple et les suivants).

pantalons et une casaque ; à Isabella, femme de Santo de Santis, il offre une paire de manches et des pantoufles. Les dons pouvaient être faits non seulement pour combler un besoin, mais aussi pour garantir de bonnes relations avec des membres du réseau : à cette fin, en janvier 1603, Tarquinio offre des gâteaux au marchand Cristoforo Scotti (de la frangipane, des pignons, des boîtes de confiture de coings et du pain d'Espagne). En outre, une fois par an, le noble versait des sommes comme pourboires, à plusieurs destinataires : parmi eux, « *donna* Claudia », qui cousait des chemises pour la famille, reçoit chaque année entre trois et quatre écus⁷⁷.

Pour le maçon Giovanni Angelo, la relation avec Tarquinio s'avère être extrêmement précieuse : il effectue plusieurs travaux pour lui – probablement avec son fils, qui reçoit souvent les paiements destinés à son père – au point que le noble protège un membre de sa famille lorsqu'il se trouve confronté avec la justice⁷⁸. En mai 1604, le frère de Giovanni Angelo, Francesco, se retrouve en prison, et Tarquinio donne au maçon la somme nécessaire pour le faire sortir (7.80 écus). La relation entre le noble et Giovanni Angelo se présente ainsi comme un rapport qui va au-delà de la relation de travail et de la simple « fidélité » entre un artisan et ses clients de boutique⁷⁹, et le cas n'est pas isolé, comme le montre la figure 1.

La figure 1 est construite à partir des indices relevés dans le livre de comptes des Santacroce, qui laissent entrevoir l'existence de relations de clientèle, c'est-à-dire de relations qui s'articulaient à plusieurs types d'échanges et qui formaient un réseau social dont les membres étaient en contact les uns avec les autres indépendamment d'« *ego* ». La figure fait apparaître plusieurs de ces relations multiples⁸⁰. Ainsi, Angelo Senni, aubergiste, emprunte de l'argent sous forme de *compagnia d'ufficio* et il achète également une auberge à Tarquinio ; Lullo d'Aquilella est débiteur de plusieurs sommes, et il agit aussi en tant qu'intermédiaire dans les paiements, en apportant au noble des sommes reçues en son nom ; de plus, il envoie son garçon travailler pour lui en janvier 1603. Lorenzo de Cochi, locataire d'une auberge de Tarquinio, achète du blé au noble, et il lui sert plusieurs fois à manger chez lui. Un autre exemple est celui

⁷⁷ Parmi les autres destinataires, on trouve d'autres femmes, les valets du pape et ceux de plusieurs nobles : le cardinal Borghese, les Peretti, « le Marquis », etc.

⁷⁸ *Ibidem*.

⁷⁹ La fidélité entre artisan et client pouvait aussi survivre à un changement de métier : Alessandro Todeschini, un des forgerons de carrosses des Santacroce, devient à partir de la fin du 1606 marchand de bois ; mais, Tarquinio continue d'être son client, en effectuant des achats de bois chez lui.

⁸⁰ Tous les exemples sont tirés de ASR, *Archivio Santacroce*, vol. 515, Conti di casa Santacroce.

d'Angelo Baschi, qui encaisse plusieurs versements de la part de débiteurs du noble et les lui apporte ; en outre, il prête au Santacroce une somme à *compagnia d'ufficio*.

Les transactions liées au crédit faisaient ainsi partie d'un rapport plus complexe, qui unissait prêteur et emprunteur. En outre, elles étaient en mesure, comme on l'a mentionné, de contribuer à l'extension du réseau social personnel, la transaction mettant en contact des individus qui étaient membres du même réseau mais qui n'avaient pas eu de rapport entre eux. Cela ressort du livre de comptes analysé, malgré la source ne montre que les liens qui sont centrés sur Tarquinio. On peut donc vraisemblablement supposer que les contacts entre « clients » étaient bien plus fréquents. Les exemples, illustrés dans la figure 1, sont nombreux⁸¹. Tout d'abord, plusieurs membres d'une famille faisaient partie de l'entourage du noble : c'était le cas des Sciacquatori - Pompeo, Giovanni et Rocco – qui avaient des relations de crédit avec Tarquinio ; c'est celui de Cinzio et de Gioacchino Chirchino – le premier débiteur le deuxième salarié de Tarquinio, tout comme Pompeo et Rotilio Fratorno –, mais aussi des Toscano, prêteurs d'argent sur gages. Dans d'autres cas, la transaction mettait en contact entre eux des individus qui n'avaient aucune autre relation (au moins, en apparence) : Lorenzo Lazzarini vigneron reçoit de l'argent par Giovanni Maria, menuisier, de la part de Tarquinio ; Giuseppe, le fils de Giovanni Angelo, maçon, est intermédiaire dans une transaction avec des maçons de Patrica ; Lorenzo Bagnaia, valet de pied, entre en contact avec Fabio, fabricant de manteaux, car il lui apportait les paiements à compte de la part de Santacroce, etc. La transaction contribuait aussi à l'extension du réseau lorsque le paiement consistait en une compensation des dettes et crédits, comme on l'a vu ; cela concernait principalement les boulangers, auxquels le noble demandait souvent d'effectuer des paiements de sa part – et, en sens contraire, lui-même pouvait verser de l'argent à un boulanger à la demande d'un de ses créanciers. Ainsi, Rocco boulanger à piazza Pescaria, qui emprunte des sommes chez Tarquinio, paye Intimo Sciacquatori, qui détient un crédit sur le noble, et verse de l'argent à Santacroce de la part d'Angelo Senni, le même aubergiste qu'on a déjà mentionné ; Giovanni, boulanger allemand à Macel de' Corvi, qui achète du blé de Tarquinio, verse une somme de la part de celui-ci à Natale Mombelli, qui a prêté de l'argent au noble sous forme de *compagnia*

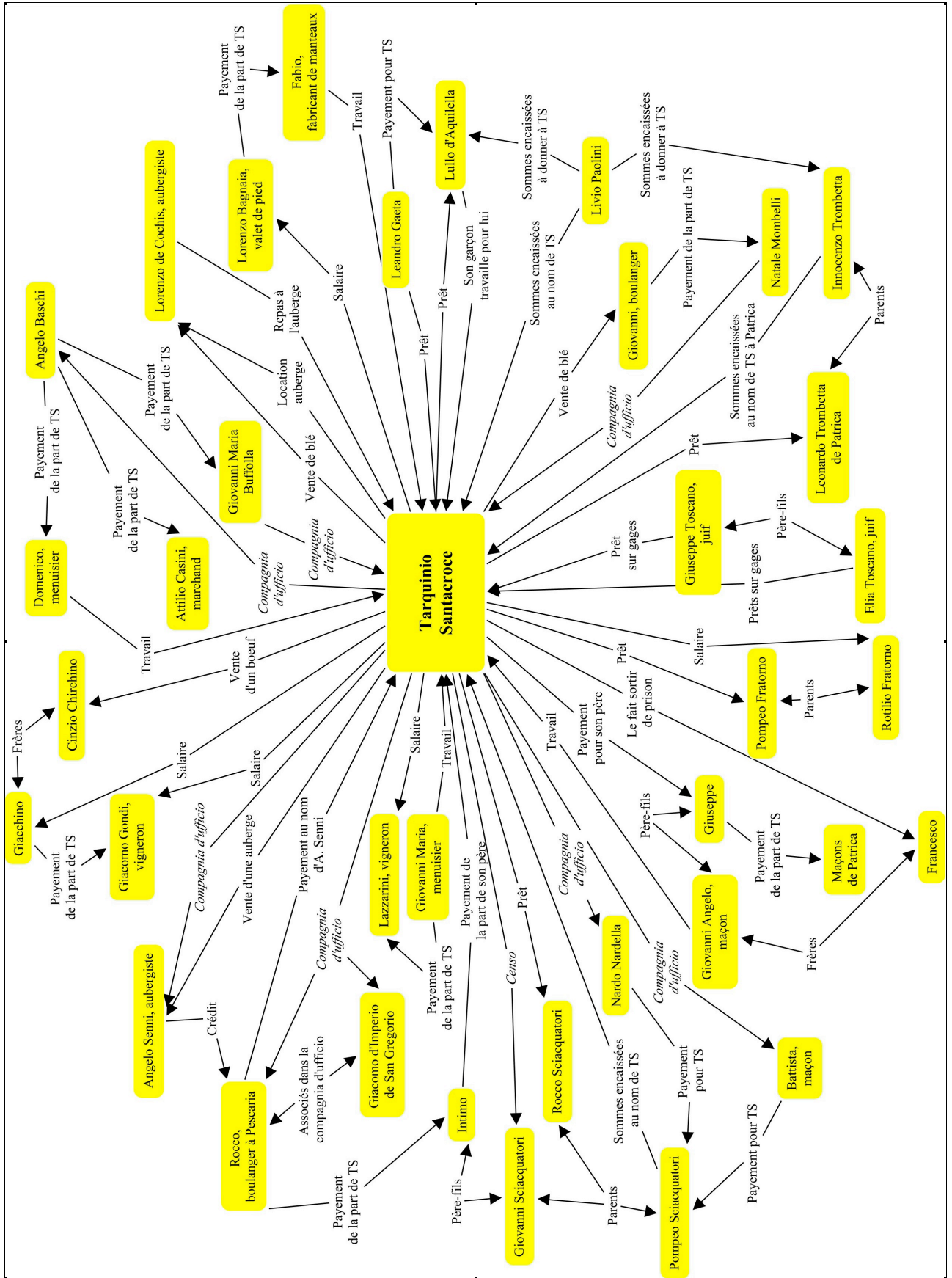
⁸¹ *Ibidem*.

*d'ufficio*⁸². Comme on le voit, il s'agit de relations « denses », pour ainsi dire, qui se formaient à partir de plusieurs échanges, économiques et sociaux à la fois, de nature différente, et qui créaient un réseau au sein duquel les individus – le noble, mais aussi tous les autres membres – pouvaient trouver les ressources dont ils avaient besoin : travail, crédit, maisons à louer, et ainsi de suite.

Arrivés au terme de l'analyse des transactions économiques comprises comme des transactions sociales, on peut aborder la dernière partie de cette thèse, qui portera sur un cas d'étude : celui des Velli du Trastevere, officiers du Capitole, propriétaires d'un palais et d'immeubles locatifs, ainsi que de plusieurs domaines à la campagne, chefs d'une *familia*, et, cela va de soi, « *homines illustres* » de leur quartier.

⁸² Un autre exemple est celui de Biagio, boulanger à Oriolo, déjà mentionné, qui en 1603 déclare avoir donné une grande quantité de pain aux locataires d'Onofrio Santacroce, et qui demande à être remboursé de la somme correspondante. ASR, *Miscellanea famiglie*, vol. 158, Santacroce.

Figure 1 – Le réseau de crédit de Tarquinio Santacroce



Partie IV

Les Velli du *rione* Trastevere.

Un cas d'étude

Chapitre X

Le quartier et la famille

Le rapport entre une famille de l'élite municipale, les Velli, et l'espace urbain et social d'un quartier, le *rione* Trastevere, est au cœur de ce chapitre. Les caractéristiques socio-économiques du quartier y seront analysées, ainsi que l'ancrage social et territorial de la famille. Trastevere était le plus « populaire » des quartiers romains, et les Velli y étaient l'une des familles les plus importantes : ils y ont occupé l'office de *Caporione* de façon continue, et ils s'y trouvaient au centre d'un réseau social qui comprenait les autres familles de la noblesse du quartier, mais surtout des habitants du *rione* : aubergistes, boulangers, vigneron, tisserands, qui, pour une grande part d'entre eux, n'avaient pas le statut de maître. Trastevere était un quartier à vocation commerciale et agricole, tout comme la famille Velli, dont les activités économiques étaient centrées sur l'exploitation de domaines situés au-delà des portes, ainsi que sur le commerce des produits agricoles.

Dans ce chapitre on s'intéressera à l'ancrage, tout à la fois politique et social, de la famille dans le quartier, tandis que dans le suivant l'analyse portera plus particulièrement sur son réseau social et économique.

Pour décrire les caractéristiques socio-économiques de Trastevere, on a utilisé les recensements de la population. Il s'agit de la *Descriptio Urbis* (1527)¹ ainsi que d'un recensement effectué en 1644 à l'occasion de l'imposition d'une dîme extraordinaire

¹ E. Lee, *Descriptio Urbis. The Roman Census of 1527*, Rome, Bulzoni, 1985.

(*decima*), exigée par la *Reverenda Camera Apostolica* pour financer la guerre contre le duc de Parme. Le recensement dénombre la population des paroisses romaines et il est riche d'informations sur les métiers exercés par les habitants de Trastevere. Pour documenter la vie politique dans le quartier, la base de données des officiers capitolins présentée dans le chapitre III a été exploitée, ainsi que pour étudier dans le détail la carrière municipale des Velli². La position de la famille par rapport aux autres membres de l'élite capitoline a été reconstruite à partir des procès ainsi que de la politique matrimoniale qu'elle a mise en œuvre. Il reste que la source la plus importante de ce chapitre et du suivant sont les archives de la famille, recueillies dans le fonds du chapitre de Santa Maria in Trastevere, à l'*Archivio storico del Vicariato di Roma*. Cette localisation s'explique par le fait qu'Adriano, le dernier des Velli du Trastevere, mort sans descendants, fit un legs à l'église de Santa Maria in Trastevere qui hérita ainsi de tous les biens de la famille en 1667. Les archives de la famille se composent d'une trentaine de volumes, qui couvrent la période qui va de 1541 à 1688. On peut y distinguer plusieurs types de sources : les grands livres de compte (*libri mastri*), les livres de recettes et dépenses, les volumes de reçus, les livres de frais divers, des registres d'actes notariés concernant le patrimoine familial, des volumes relatifs à la gestion des domaines et un cadastre des biens immobiliers et des propriétés foncières.

1. Trastevere et ses habitants

Trastevere, comme son nom le suggère, est situé « au-delà du Tibre » : avec Borgo, il était le seul parmi les *rioni* de la Rome moderne, à être localisé sur la rive droite du fleuve. La superficie du quartier était très ample : avec Monti, c'était le plus grand de la ville. Toutefois, l'*habitato* y occupait une zone assez restreinte, située le long du Tibre, entre le port de Ripa grande et la porte Settimiana (figures 1 et 2)³. Tout le reste du

² La base de données a été créée à partir de la source suivante : Archivio Storico Capitolino (ASC), *Camera capitolina*, cred. I – tomes 4, 5, 18, 20-34 ; cred. IV – tomes 33, 104, 116, 117, 120, 121, 123 ; cred. VI – tomes 25-30, 33, 36.

³ M. Cattaneo, *La sponda sbagliata del Tevere. Mito e realtà di un'identità popolare tra Antico Régime e Rivoluzione*, Naples, Vivarium, 2004. À l'exception des études d'histoire locale, qui dans le cas de Rome relèvent souvent de l'anecdotique, les *rioni* de l'âge moderne n'ont guère reçu d'attention de la part des historiens, alors qu'en France l'historiographie sur les quartiers des villes modernes est très riche. Voir, entre autres, *Le quartier urbain en Europe (XVIII^e-XIX^e siècle)*, Actes du colloque, Rome, 27-28 septembre 1991, dans *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, 105 (1992) ; C.

quartier était occupé par des vignes, dont une large partie était de propriété des églises les plus importantes du *rione*, Santa Maria in Trastevere et Santa Cecilia. Il s'agissait de vignes, de jardins et de champs qui étaient situés à l'intérieur de la ville : la campagne *intra moenia*.

Au cours du Moyen Âge, durant les XI^e et XII^e siècles, plusieurs familles de barons choisirent Trastevere comme le lieu de leur résidence, et ils y firent bâtir leurs palais fortifiés et leurs tours (ainsi les familles De Papa, Stefaneschi, Anguillara, Alberteschi, Mattei, Tebaldeschi). Cependant, à partir du siècle suivant, les familles de la noblesse commencèrent à quitter le *rione* pour s'installer de l'autre côté du fleuve, dans la zone qui allait devenir le cœur de la ville moderne. Du fait de l'absence de résidences nobiliaires fortifiées, la population du quartier eut à souffrir des conséquences du sac de Rome (1527) plus que les autres habitants de la ville. En effet, Trastevere fut le premier quartier à être attaqué par l'armée impériale arrivant de l'ouest, et les habitants ne purent se réfugier dans les palais baronniaux qui, dans d'autres *rioni*, devaient offrir un refuge à des centaines de personnes⁴. Au cours des années qui suivirent, le quartier resta en marge des politiques urbanistiques des pontifes, qui lui préférèrent Borgo et les quartiers centraux de la rive gauche du fleuve : c'est là que la ville baroque devait être construite. Paul V (1605-1621) représente à cet égard une exception : il fit ouvrir la longue *via San Francesco a Ripa*, construire l'aqueduc Paolino et fit rénover l'église de San Pasquale Baylon, tout en développant aussi la zone avoisinante, qui était en dehors de l'*habitato*. Vers la moitié du XVII^e siècle, la superficie du quartier augmenta considérablement avec la construction des Mura Gianicolensi (à l'initiative d'Urbain VIII entre 1642 et 1644), qui relièrent à Trastevere la zone du Vatican, le Borgo et Castel Sant'Angelo.

Malgré ces changements, les habitants du *rione* continuèrent de résider pour l'essentiel à proximité du fleuve, et le quartier resta un quartier agricole et commercial, la présence des nobles et de leurs palais restant rare. La *Descrizione del nuovo ripartimento de' rioni di Roma*, rédigée par Bernardino Bernardini, montre qu'en 1744 le *rione* ne comptait que 12 palais, sur un total de 327 pour la ville tout entière⁵. Cette donnée est

Topalov (éd.), *Les divisions de la ville*, Paris, Éditions Unesco - Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2002 ; M. Boiteux, « Aventures de mots : les quartiers romains », dans *Les mots italiens de la ville*, Cahier « Les mots de la ville », 5, Aix-en-Provence, 2003, p. 9-19.

⁴ A. Chastel, *Il sacco di Roma*, Turin, Einaudi, 1983.

⁵ Le nombre de palais pour chaque *rione* est le suivant : Monti 23, Borgo 11, Regola 30, Ripa 1, Colonna

plus remarquable encore si l'on considère que, comme on l'a vu, Trastevere était l'un des quartiers les plus étendus de la ville.

La nature « populaire » du quartier est confirmée par plusieurs récits de voyageurs, qui décrivent Trastevere comme une zone peuplée seulement par les couches les plus basses de la société, et qui contribuent fortement à créer et à diffuser des stéréotypes à propos des habitants du quartier, notamment à propos de leur supposée authenticité en tant que romains⁶. Joseph-Jérôme de Lalande, dans son *Voyage d'un français en Italie*⁷, note que « les Transtévérins sont regardés comme un peuple à part, différent de celui de Rome », et définit le *rione* comme « le quartier de la populace ». En dépit des clichés récurrents sur la « pureté » des Transtévérins, le quartier, au contraire, était surtout habité par des immigrants – comme il l'avait été, pendant l'Antiquité, par des esclaves affranchis ainsi que par la communauté juive, qui y demeura jusqu'au XIII^e siècle environ. En 1527, la *Descriptio Urbis* révèle que la population du quartier était en large partie composée par des immigrants dans la ville : sur un total de 4927 individus, 12% étaient originaires de la Corse, 4% de la Lombardie, 1% de Florence, et ainsi de suite. En particulier, 80% des Corses résidents à Rome en 1527 habitaient à Trastevere : souvent, ils étaient des soldats mercenaires⁸. Comme le reste de la ville, ce quartier a vu sa population augmenter au cours de l'âge moderne grâce aux flux migratoires ; pour la même raison, les hommes y étaient plus nombreux que les femmes. En 1644, les habitants recensés

36, Sant'Eustachio 36, Trevi 42, Pigna 33, Campo Marzio 32, Ponte 28, Parione 22, Campitelli 19, Sant'Angelo 14. B. Bernardini, *Descrizione del nuovo ripartimento de' rioni di Roma fatto per ordine di N. S. Papa Benedetto XIV*, Rome, 1744.

⁶ Les stéréotypes à propos des transtévérins étaient les suivants : 1. La descendance directe des anciens Romains ; 2. La beauté « néoclassique », en particulier des femmes ; 3. La fierté, l'orgueil et le caractère violent, spécialement en matière d'honneur et d'amour ; 4. L'hostilité envers les juifs ; 5. Le caractère superstitieux de la religion populaire ; 6. Leur nature paresseuse et peu adaptée au travail (Cattaneo, cit.). Dans l'*Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences des arts et des métiers*, dans un volume paru en 1765, à la rubrique *Patrice, Patriciat, Patricien*, rédigée par Antoine Gaspard Boucher d'Argis, on peut lire ce texte sur l'*Ancienneté qui s'attribuent les habitants du Trastevere à Rome* : « On reconnaît généralement à Rome que les habitants du Trastevere ont plus d'esprit que ceux des autres quartiers ; ils se donnent aussi l'honneur de tenir aux anciens Romains ; mais ils ne font pas attention qu'après l'établissement de l'empire sous Vespasien, il ne fut habité que par des Juifs ; que depuis plus de 800 ans, toutes les séditions ont commencé par le Trastevere, et que le peuple de ce quartier se regarde comme un peu différent du reste de la ville, tellement, qu'en passant la rivière, ils disent qu'ils vont à Rome. » (Cattaneo, cit.)

⁷ J.-J. De Lalande, *Voyage d'un François en Italie, fait dans les années 1765 & 1766*, vol. 4, p. 321-375.

⁸ A. Esch, « Dal Medioevo al Rinascimento: uomini a Roma dal 1350 al 1450 », *Archivio della Società Romana di Storia Patria*, 94 (1971), p. 1-10 ; Anna Esposito, « ...La minor parte di questo popolo sono i romani ». Considerazioni sulla presenza dei forenses nella Roma del Rinascimento », dans *Romababilonia*, Rome, Bulzoni, 1993, p. 41-60 ; Ead. « La popolazione romana dalla fine del sec. XIV al Sacco: caratteri e forme di un'evoluzione demografica », in E. Sonnino (éd.), *Popolazione e società a Roma dal medioevo all'età contemporanea*, Rome, Il Calamo, 1998, p. 37-49 ; Ead., *Un'altra Roma. Minoranze nazionali e comunità ebraiche tra Medioevo e Rinascimento*, Rome, Il Calamo, 1995.

ont presque doublé par rapport à 1527, et le quartier compte désormais 8434 individus, regroupés en 2225 familles (ou ménages) : les hommes y comptent pour 52% de la population enregistrée et les femmes pour 48%. Si les Transtévérins ne sont pas « plus romains » que les autres habitants de la ville, toutefois, les impressions des voyageurs sur le caractère populaire du quartier sont correctes : boulangers, aubergistes, tisserands et vigneron, ceux-ci sont les principaux habitants du *rione*.

1.1. Le port et les vignes. Profil social et économique du quartier

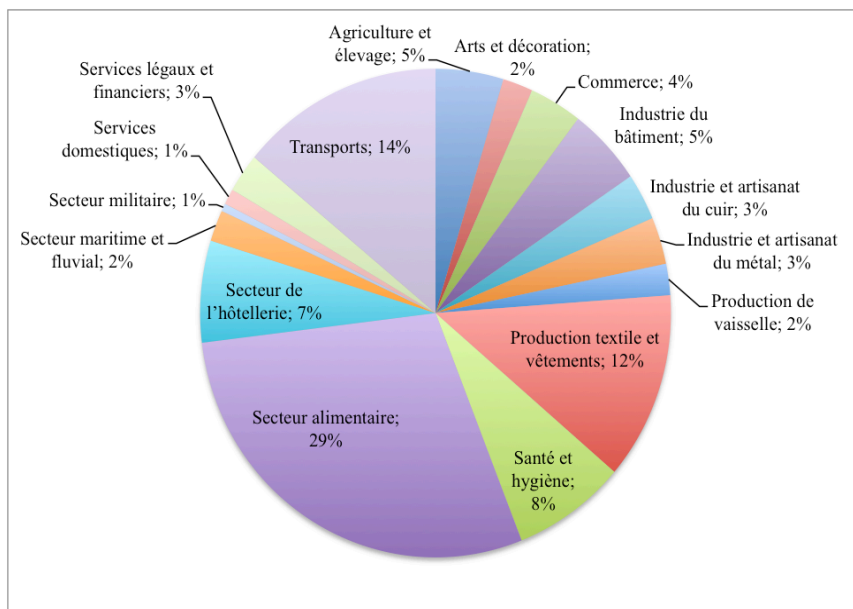
Caractérisé par la présence de nombreuses vignes et du port de Ripa grande, le quartier hébergeait une population d'artisans et commerçants. Anna Lepre, auteur d'un article sur les habitants de Trastevere (1976), affirme que « *la Rome des nobles et des domestiques, des prélats et des prêtres, ainsi que celle des pèlerins et des voyageurs, est certainement mieux représentée par d'autres rioni ; par contre, l'analyse de Trastevere donne une image exemplaire de la Rome du peuple (...)*⁹ ». Entre 1527 et 1644, la structure professionnelle du quartier est caractérisée par la domination des activités suivantes : 1. le secteur alimentaire, 2. les transports, 3. la production textile, 4. l'agriculture (graphiques 1 et 2).

Parmi les métiers du secteur alimentaire, une présence importante est celle des boulangers et des *pizzicagnoli* : les premiers vendaient une denrée alimentaire fondamentale, le pain, tandis que les boutiques des *pizzicagnoli* proposaient une gamme de produits très variée (comme le fromage, les œufs, la charcuterie et le poisson séché, les olives, le beurre), qui pouvait donc satisfaire les exigences d'une clientèle diversifiée. Dans le recensement de 1644, le groupe de métiers du secteur alimentaire est plus diversifié : ainsi, aux boulangers et bouchers s'ajoutent un grand nombre de marchands de fruits et légumes et de poissonniers. À ce propos, Lepre suggère que la différence entre les deux sources peut être due au fait que la *Descriptio Urbis* ne dénombre pas tous les métiers, mais seulement ceux qui nécessitaient un certain degré de spécialisation : pour la même raison, l'agriculture, pratiqué souvent par de salariés qui n'avaient pas de compétences spécifiques, serait beaucoup moins recensée dans le

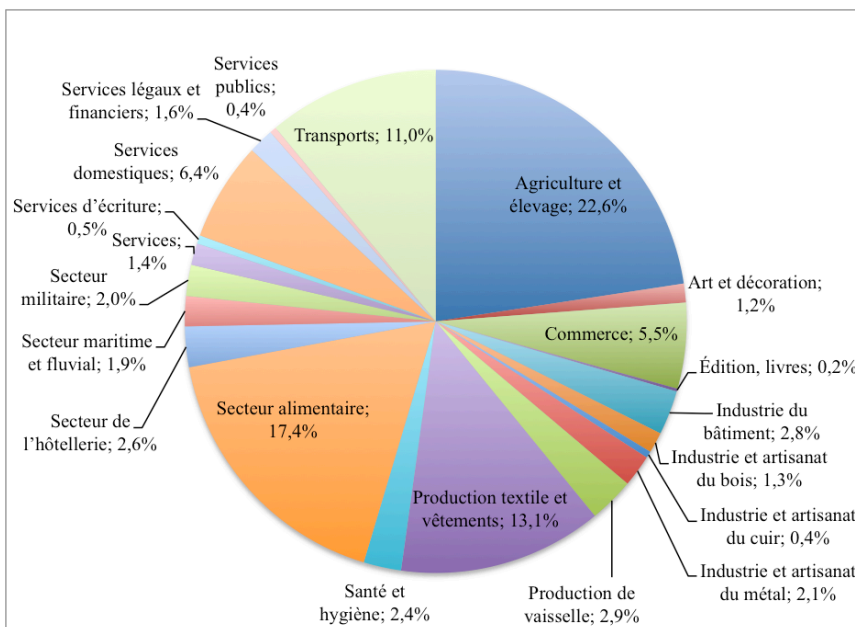
⁹ A. Lepre, « Aspetti sociali di Trastevere nel seicento », *Studi romani*, 24 (1976), p. 331-351 ; Ead., « Agricoltura e manifattura in un rione di Roma nel Seicento e nel Settecento », *Studi romani*, 25 (1977), p. 352-370.

recensement de 1527.

Graphique 1 – Les métiers pratiqués par les habitants de Trastevere, 1527 (total 194)



Graphique 2 – Les métiers pratiqués par les habitants de Trastevere, 1644 (total 1743)
Source : ASR, *Camerale II*, Decime, vol. 2



Un autre secteur d'activité central dans la vie du quartier était celui des transports. Dans les deux recensements, les transports occupent une place en gros similaire : 14 % en 1527 et 11 % en 1644. Ces pourcentages importants s'expliquent par la présence de la

douane de Porta Portese et du port de Ripa grande. Une caractéristique des commerces dans l'État pontifical était la circulation fluviale, surtout à partir du port de Fiumicino, situé sur la côte Tyrrhénienne : une fois arrivées par voie maritime, les marchandises étaient transportées par le Tibre sur des bateaux, qui accostaient à Ripa Grande. La douane de Porta Portese - une des nombreuses douanes de la ville - était située à proximité de la partie interne de la porte : les marchandises y étaient traitées, tandis que celles qui arrivaient par voie terrestre étaient destinées à la douane de Sant'Eustachio, dite « *di terra* ». Le port de Ripa Grande comprenait le quai situé sur la rive droite du Tibre, et la Marmorata, sur la rive opposée, où les marbres et les matériaux pour l'industrie du bâtiment étaient déchargés. Ainsi, le port et la douane, avec leurs entrepôts, étaient les endroits où la plupart des commerces de Rome avec l'étranger étaient concentrés, grâce au Tibre qui reliait la ville à la mer. En 1683-1685, le curé de la paroisse de Santa Cecilia enregistrait dans les *stati d'anime* le nombre de bateaux qui accostaient à Ripa grande, ainsi que leurs équipages : un pourcentage important des marins, ainsi que plus de 40 % des embarcations, provenaient de l'étranger (tableau 1).

Tableau 1 : Les bateaux à Ripa grande en 1683
Source : ASVR, *Parrocchia di Santa Cecilia*, Stati d'anime, 1683

Provenance	Nombre de bateaux	Nombre des membres des équipages
Étranger	28	209
Italie du Nord	11	75
Italie centrale	2	17
Italie du Sud	23	159
« Côte »	2	13
<i>Total</i>	<i>66</i>	<i>473</i>

Le port de Ripa grande ne représentait pas seulement une possibilité d'emploi pour les marchands, les courtiers et les marins, mais aussi pour les porteurs. La plupart d'entre eux étaient des tonneliers, « *barilari* », qui fabriquaient et transportaient les tonneaux et qui avaient le monopole du transport du vin.

Parmi les activités économiques exercées par les habitants de Trastevere, la production textile occupait une place importante, destinée à devenir de plus en plus considérable au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle. En 1527, sur un total de 24 individus travaillant dans le secteur, la plupart étaient des tisserands (10) et des tailleurs (9), les autres étaient un chemisier, un chanvrier, un gantier et un chaussetier ; en 1644 sur un

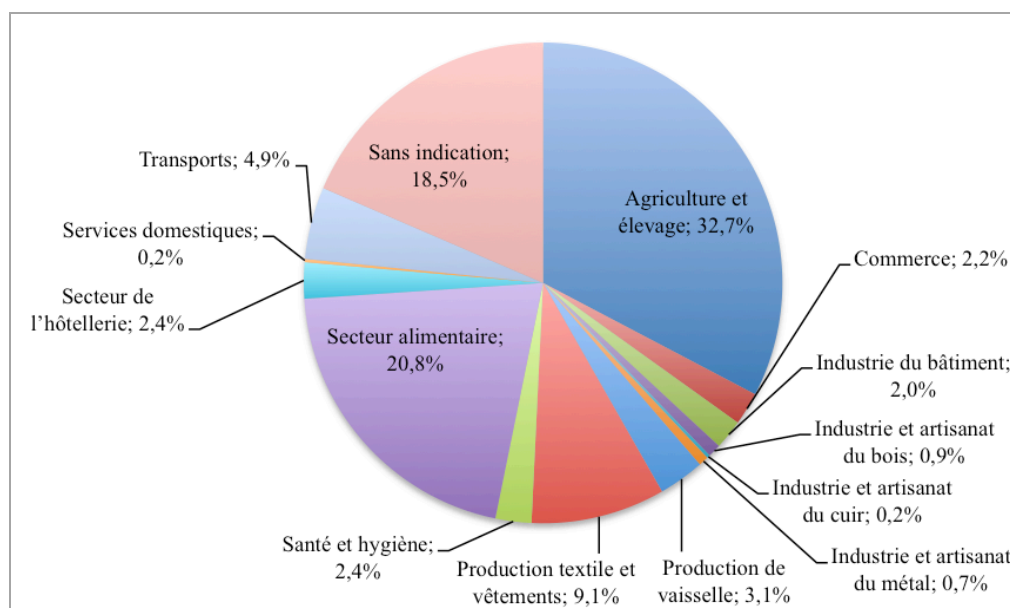
total de 217 personnes, les tisserands comptaient pour environ 20 %, les cordonniers également 20 %, tandis que les tailleurs ne représentaient que 10 %, tout comme les fabricants des manteaux (« *giubbonari* »). Bien qu'elle soit déjà remarquable dans les deux recensements de 1527 et 1644, la production textile devait s'imposer plus tard dans le quartier, au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle. En 1686, la construction de la manufacture textile du complexe de San Michele a Ripa¹⁰ contribua à modifier la structure professionnelle du quartier : les activités agricoles perdirent d'importance, tandis qu'une large part des habitants se consacra à la production textile. Cela était dû aussi au fait que la manufacture de San Michele, pour atteindre un bon niveau de production, avait habituellement recours à une main-d'œuvre externe à l'institut, offrant ainsi aux habitants du quartier une ressource précieuse de travail dans le secteur textile. Cette tendance devait s'accroître au cours du XVIII^e siècle, au point qu'en 1796, lors d'un recensement des métiers à filer, les 211 machines dénombrées étaient situées presque entièrement à Trastevere.

Il reste qu'au moins jusqu'à la seconde moitié du XVII^e siècle, l'agriculture demeura l'activité principale du quartier. Comme on l'a mentionné précédemment, Trastevere comprenait des larges zones agricoles, notamment des vignes. La viticulture était l'une des ressources principales de l'économie du Latium : dans les environs de Rome, les vignobles occupaient 8000 *rubbia* de terrain. Dans les paroisses de Santa Maria in Trastevere et Santa Cecilia, dont la juridiction s'étendait *extra moenia*, les vignobles étaient particulièrement nombreux. Le graphique 2 montre qu'en 1644 la population qui exerçait des métiers dans le secteur de l'agriculture représentait 22 % du total ; parmi eux, le groupe le plus important était celui de ceux qui travaillaient dans les vignes (49 %), suivi par les « *cicoriari* », qui cueillaient et vendaient la chicorée et les herbes (18 %), les ouvriers agricoles et les paysans (« *uomini di campagna* » - 12 %), et d'une variété d'autres métiers, parmi lesquels on signale la présence de ceux qui pratiquaient l'élevage (de chèvres et vaches). L'activité agricole la plus répandue à Trastevere était donc la viticulture ; au sein de ce groupe, toutefois, des différences importantes existaient : dans une large majorité des cas (74 %), il s'agissait d'ouvriers (*lavoranti*), tandis que le nombre de métayers et vigneronns était beaucoup moins important.

¹⁰ Le premier noyau du complexe de San Michele fut construit par Innocence XI en 1686 – l'Istituto Apostolico San Michele, pour les enfants pauvres et les orphelins. Terminé en 1834, le complexe incluait une église, une manufacture, et plusieurs instituts parmi lesquels celui pour les enfants et celui pour les jeunes filles. L'établissement de filature de laine fut bâti en 1703.

La forte présence d'ouvriers n'est pas seulement une caractéristique des métiers de la viticulture, mais l'un des traits fondamentaux du profil économique et social du quartier. En effet, dans le recensement de 1644 le nombre de garçons et d'ouvriers (*lavoranti*) correspond à plus d'un quart du total de la population active (27 %) ¹¹. Ils étaient repartis dans les différents secteurs d'activité selon les proportions représentées dans le graphique 3. La même structure occupationnelle caractérisait l'ensemble de la population : l'agriculture, le secteur alimentaire et la production textile étaient les activités les plus pratiquées. Dans l'agriculture, comme on l'a déjà dit, la présence des ouvriers était très forte, surtout dans la viticulture. En ce qui concerne le secteur alimentaire, dans certains métiers les garçons et les ouvriers étaient particulièrement nombreux : 31 boulangers sur 44 (70 %), 19 bouchers sur 31, 13 meuniers sur 24. Les métiers de boulanger et boucher étaient des professions assez « prestigieuses » parmi les artisans du secteur alimentaire : la forte présence de garçons et d'ouvriers révèle toutefois que, bien qu'un pourcentage remarquable de Transtévérins exerçât ces métiers, il s'agissait surtout d'individus qui n'étaient pas maîtres, et qui travaillaient au service d'un employeur. Dans le secteur textile, les garçons et les ouvriers se concentraient parmi les tailleurs, dont ils représentaient la moitié (11 sur 21).

Graphique 3 – Les métiers exercés par les garçons et les ouvriers de Trastevere, 1644 (total 453). Source : ASR, *Camerale II*, Decime, vol. 2

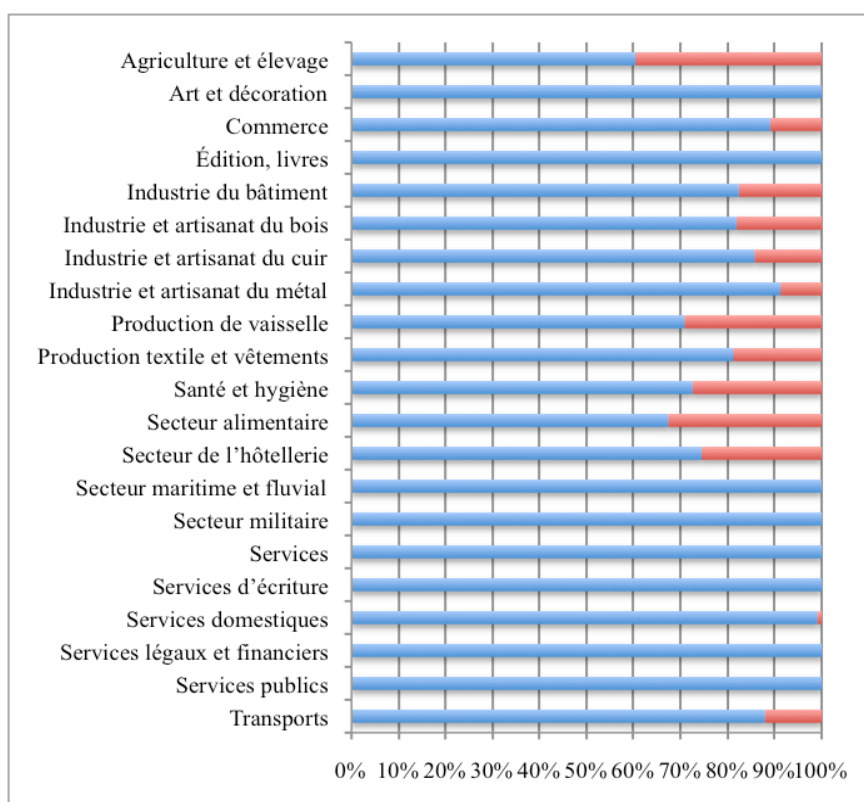


¹¹ Pour 1527, cette donnée n'est pas disponible : la *Descriptio Urbis* ne mentionne pas le statut professionnel des Transtévérins mais seulement les métiers.

Le graphique 3 montre que, dans de nombreux cas, les garçons et les ouvriers n'étaient définis qu' tant que tels, sans autre précision du métier exercé ; cela laisse penser qu'il a pu exister un certain degré de mobilité professionnelle : le métier exercé pouvait changer, mais non la condition de garçon ou ouvrier. Il s'agirait dans ce cas d'une main-d'œuvre, pour ainsi dire, qui pouvait pratiquer des activités différentes selon les occasions et les opportunités du marché du travail. Si l'on considère par ailleurs la présence de garçons et d'ouvriers dans chaque secteur d'activité (et non la distribution du total), on remarque que, au-delà des secteurs susmentionnés, ces catégories représentaient une partie importante aussi dans d'autres types d'activité (graphique 4).

Graphique 4 – Pourcentages de garçons et ouvriers dans chaque secteur d'activité, 1644 (total 1743)

Source : ASR, *Camerale II*, Decime, vol. 2



En particulier, 14 « *vascellari* » (fabricants de vases) sur 39 étaient des garçons et des ouvriers, ainsi que 11 sur 35 des aubergistes recensés et 7 barbiers sur 16. Ainsi, lorsqu'il s'agissait de métiers artisans de catégorie « haute », la présence de garçons et ouvriers était plus importante, ce qui confirme la définition de Trastevere comme « *quartier de la populace* » - un quartier qui, d'ailleurs, était ouvert non seulement aux

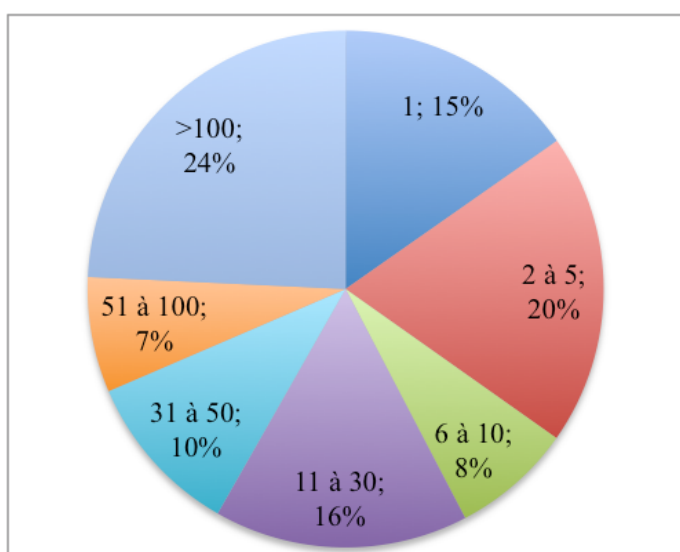
couches les plus démunies de la ville, mais aussi à ceux qui tentaient la carrière politique municipale sans faire partie d'une grande famille.

1.2. Grandes familles et nouveaux arrivants : la politique municipale

En ce qui concerne la vie politique municipale, Trastevere était caractérisé par une configuration spécifique : comme on l'a vu dans le chapitre III, dans ce quartier les officiers capitolins étaient des membres de grandes familles, mais aussi des individus qui n'accédaient au Capitole qu'une seule fois, et dont la famille n'avait pas de tradition politique. Le graphique 5 montre la fréquence individuelle d'obtention des offices municipaux dans le quartier : on peut remarquer que 1/5 du total des élus a été nommé officier plus de 100 fois – il s'agit donc de membres de grandes familles.

Graphique 5 – Fréquences individuelles d'obtention des offices municipaux à Trastevere, 1550-1650 (total 1538)

Source : voir note 1



À côté de cela, toutefois, plus de 35 % des officiers ont été élus un nombre très limité de fois (de 1 à 5), et, parmi eux, environ la moitié seulement une fois. Le cas de Trastevere démontre qu'il n'existait pas une proportion directe entre la présence de familles les plus prestigieuses et la fermeture du quartier aux « *outsiders* » : dans ce quartier, la forte présence de grandes familles n'impliquait pas une restriction de l'espace politique pour les « *outsiders* » (au contraire de ce qui se vérifiait dans d'autres *rioni*, notamment

Campitelli, où 40% des officiers faisaient partie des familles qui ont obtenu des charges plus de 100 fois au cours de la période 1550-1650, tandis que les « *outsiders* » comptaient pour moins de 15 %). On a vu que Trastevere était un quartier populaire, et que les palais de la noblesse n’y étaient pas nombreux : les données relatives aux offices municipaux font voir que le *rione* était un endroit ouvert à la « mobilité politique ».

Parmi les grandes familles du quartier, celles qui ont obtenu le plus grand nombre d’offices sont les Velli et les Mattei : au total, les membres de ces deux familles ont été titulaires de 17,5 % des offices assignés dans le quartier entre 1550 et 1650 (tableau 2).

Tableau 2 – Familles qui obtiennent des offices plus de 20 fois à Trastevere, 1550-1650.

Source : voir note 1

Del Bene	10	Metti	12	Ruggeri	24	Farinacci	43
Leni	11	Del Maglio	13	Benedetti	26	Catalani	53
Marzi	11	Castellani	21	Tignosini	27	Del Cinque	58
De Rossi	11	Ricci	21	Moroni	35	Coleine	103
Bruni	12	Imperiacci	22	De Cavalieri	40	Velli	130
Colacci	12	Perinzi	22	Ceccoli	40	Mattei	140

À l’exception des Leni, qui étaient surtout élus à Pigna et pour lesquels Trastevere ne représentait pas le *rione* plus important dans leur carrière politique, toutes ces familles avaient dans le quartier leur base politique principale. On peut distinguer ici quatre modèles.

Le premier est celui des familles qui étaient élues l’essentiel à Trastevere, mais qui ont aussi obtenu des charges à Ripa, autre quartier ouvert à la mobilité et rarement choisi par les nobles comme lieu de résidence. Il s’agit ainsi de familles qui n’avaient pas de tradition politique consolidée, et qui cherchaient à s’assurer une place dans la vie politique municipale dans les quartiers les plus ouverts aux « nouveaux arrivants ». Tel est le cas des Metti, qui, entre 1564 et 1606, ont été élus 26 fois à Trastevere et à Ripa. Pour cette famille, Ripa a constitué la première étape de sa carrière politique : certains de ses membres y ont été officiers entre 1566 et 1577, tandis qu’à partir de 1581 ils ont toujours été élus à Trastevere. Les Castellani, au contraire, étaient présents en même temps dans les deux quartiers : Francesco, Giovanni Battista, Lentolo et Lorenzo à Trastevere, Appio à Ripa. Le cas des Farinacci est encore différent. Bien que la famille

ait obtenu une majorité de ses offices à Trastevere, certains de ses membres ont été élus certaines années aussi à Ripa : en 1567, Marcello est élu conseiller dans les deux quartiers, de même fait Egidio en 1584, et Orazio, en 1608, est à la fois conservateur de Ripa et conseiller de Trastevere.

Le deuxième modèle est celui des familles dont la présence politique se concentrait exclusivement à Trastevere : tous leurs membres n'ont été élus que dans ce quartier. En effet, comme on l'a vu dans le chapitre III à propos des modèles de concentration des offices dans un quartier, ou de diffusion entre plusieurs *rioni*, 20 % des cas de concentration sont localisés à Trastevere. Les familles élues dans ce quartier avaient donc une forte tendance à y limiter leur présence politique. C'est le cas des Imperiaci, dont sept membres de la famille sont élus exclusivement à Trastevere pendant plus de 50 ans (1581 – 1637), en qualité de *Caporioni*, conservateurs et conseillers. De même, les membres de la famille Tignosini sont élus officiers 40 fois, toutes dans le *rione* Trastevere. La carrière politique des Tignosini, et en particulier celle d'Ottavio, Girolamo, Sertonio, Pietro et Francesco, commence en 1595 et se termine en 1636. Au cours de ces 40 ans, les Tignosini ont occupé différents types de charge : ils ont été *Caporioni*, Conseillers, *Imbussolatori*, candidats à l'office de Maître justicier, Maréchaux et candidats à l'office de Syndic du Peuple romain. En outre, Ottavio a obtenu deux fois la plus importante des magistratures capitoline, puisqu'il a été élu conservateur en 1607 et 1618. La même stratégie politique se retrouve avec une famille très importante de Trastevere, les Coleine, qui, après les Velli et les Mattei, sont ceux qui ont obtenu le plus grand nombre de charges dans le quartier. Leur carrière politique dans le *rione* s'est prolongée sur 70 ans, et au cours de cette période, cinq membres de la famille ont été élus 103 fois.

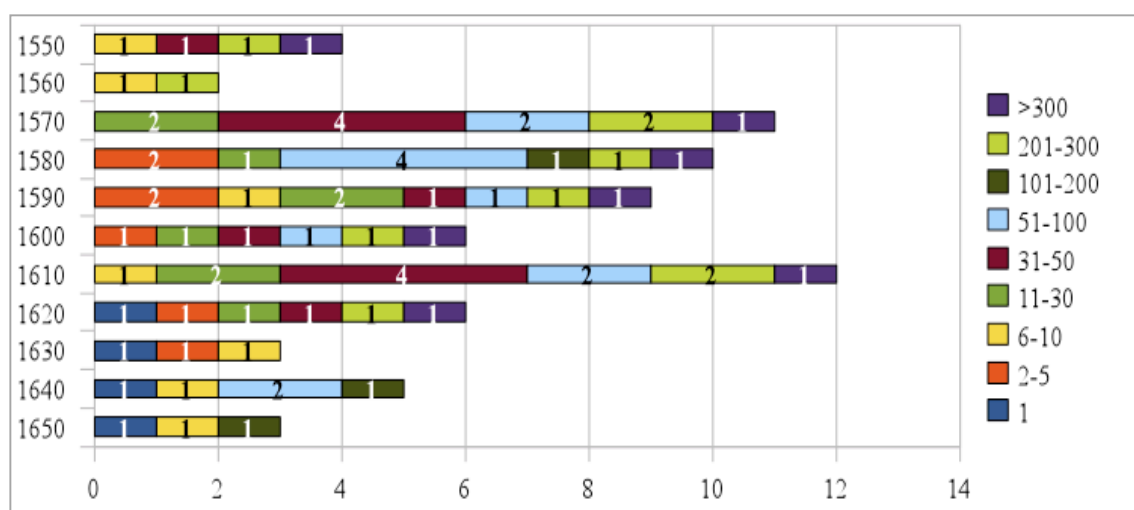
Le cas des individus isolés (qui obtenaient des charges individuellement, sans que d'autres membres de leur famille accèdent au Capitole), dont la carrière politique a lieu exclusivement à Trastevere, propose un troisième modèle. Dans le chapitre III, on a pu constater que le modèle de concentration des magistratures dans un seul quartier était majoritaire dans le cas des individus isolés, et concernait notamment les officiers qui accédaient au Capitole de 3 à 25 fois. À Trastevere, un exemple remarquable est celui de Francesco Del Bene, élu dix fois officier capitolin du quartier (*Caporione*, Conseiller et candidat à l'office de Maître justicier) entre 1563 et 1584.

Enfin, le quatrième modèle est celui des familles qui, au total, ont obtenu plus de 300

offices au cours de la période 1550-1650. Il s'agit, comme on l'a dans le chapitre III, de 32 familles – et parmi elles, à Trastevere, les Velli et les Mattei. Dans les deux cas, les membres élus dans le *rione* faisaient partie d'une branche de la famille qui s'était installée à Trastevere, tandis que l'autre résidait ailleurs : à Campitelli pour les Velli, à Sant'Angelo pour les Mattei. Il s'agit donc d'un modèle de concentration dans le quartier qui intéressait une branche particulière, tandis que, si l'on considère l'ensemble de la famille, elle était présente politiquement au moins dans un autre quartier. Les grandes familles n'avaient jamais l'exclusivité du pouvoir local, même pour de courtes périodes : le graphique 6 montre que, à l'exception des années 1560 et 1630, les membres d'au moins deux d'entre elles étaient régulièrement élus officiers capitoulins. Trastevere était ainsi le domaine politique d'au moins deux maisonnées – les Velli et les Mattei –, avec leurs alliés et parents.

Graphique 6 - Les familles élues à Trastevere en 1550, 1560, 1570, 1580, 1590, 1600, 1610, 1620, 1630, 1640, 1650 (total : 71)

Source : voir note 1



2. Les Velli de Trastevere

La famille Velli est originaire de la région de Frosinone, dans le Latium méridional ; sa présence à Rome est attestée à partir de la fin du XIV^e siècle. À partir de la première moitié du XVI^e siècle, ils entament leur carrière politique municipale, en étant élus plusieurs fois conservateurs. La famille se compose de trois branches : l'une qui réside

dans le *rione* Campitelli et deux autres à Trastevere. Une des premières informations concernant les Velli de Trastevere remonte au début du XV^e siècle, au temps de la rivalité entre les familles baronales des Orsini et des Savelli pour le contrôle de la zone de frontière – dite « dei Caccabari » - qui séparait les domaines respectifs d'influences des deux familles. Les Velli sont alors des alliés des Orsini : Stefano Velli est désigné parmi « les gens » de Paolo et Giacomo Orsini, qui se battent contre le comte Toggio Nicola Colonna en 1409¹². À l'époque, les Velli ont déjà acquis une position importante dans le quartier, attestée par le fait que, lors de l'attaque des Savelli, Stefano peut faire entrer « les gens » des Orsini dans Trastevere, où ils se réfugient.

Les deux branches transtévérines des Velli se divisent à partir de 1491, lorsque Vello Velli, à sa mort, partage le patrimoine familial entre ses fils Onofrio, Stefano et Francesco (figures 3, 4 et 5)¹³. Onofrio et Stefano deviennent ainsi les chefs des deux maisonnières de Trastevere ; le premier hérite aussi les biens de Francesco, mort sans descendants. Les deux branches, bien que séparées, continuent tout au long des décennies qui suivent à partager certaines propriétés et elles conservent des relations. Par exemple, un acte de répartition de la propriété d'un grenier, rédigé en 1547, fait voir que, plus de cinquante ans après la décision de Vello, des liens patrimoniaux continuent d'unir les deux branches de la famille. En mai 1547, Bernardino, Adriano et Marcello, fils d'Onofrio, s'accordent avec Stefano et son fils Vello à propos d'un bien commun — un grenier à Trastevere. Parce qu'« *ils veulent dorénavant gérer leurs affaires séparément* », ils décident de s'attribuer la pleine propriété du grenier un an par chacun¹⁴. En outre, comme on le verra par la suite, les deux branches résident dans le même palais, ce qui facilitait le maintien de contacts. En 1527, la *Descriptio Urbis* témoigne de l'importance des Velli dans le quartier : Felice (branche de Stefano) y figure comme le chef d'une maisonnée de 100 personnes, tandis qu'Antonio et ses frères, descendants d'Onofrio, hébergent 88 personnes, entre membres de la famille et domestiques.

¹² D. Jacovacci, *Repertori di famiglie*, t. VII, Biblioteca apostolica Vaticana, *Ott. lat.* 2554.

¹³ L'analyse se concentrera sur la branche d'Onofrio. Ce choix est dû au fait que les archives des Velli contiennent les documents sur cette partie de la famille ; toutefois, ayant recours à d'autres sources, la branche de Stefano sera parfois mentionnée dans le courant de ce chapitre ainsi que du suivant.

¹⁴ À l'exception de Vello, qui est défini dans l'acte comme « *ne pouvant pas profiter de sa sixième partie du grenier* » ; ainsi, Vello recevra chaque année 5 écus du titulaire de la possession du bien.

2.1. De la campagne à la carrière ecclésiastique

Tout comme le *rione* Trastevere, la famille Velli se caractérise par sa vocation agricole¹⁵. En 1573, les rentes de la famille sont enregistrées sous les rubriques suivantes : « *Arte di campo, Vacche rosse e cavalle, Erbe dei casali, Pigione di case e censi, Risposte dei terreni dati a vigne, Entrate di vigna, Salinari e saline, Denari sopra a monti, Denari de compagnie d'ufficio, Denari di cedole da riscuotere, Denari da camaroni, Denari dai ciocchi, Denari dai corami*¹⁶ ». On remarque que la plupart des rubriques renvoie à l'exploitation de la terre, domaines et vignes. L'acquisition de propriétés foncières a été en effet l'un des premiers investissements effectués par la famille, qui désirait trouver sa place dans l'élite municipale de la ville. À partir de la première moitié du XVI^e siècle, elle s'assure la possession de biens agricoles, situés hors les portes du quartier (San Pancrazio e Portuense). En même temps, les Velli acquièrent un nombre considérable de propriétés immobilières (maisons, greniers, fours, boutiques, granges), dont la plupart se situent à Trastevere. Grâce à la location des propriétés urbaines et foncières, les Velli disposent ainsi d'une rente stable, qui leur permet d'investir dans l'*Agro romano*. Par exemple, en 1556 ils donnent en emphytéose perpétuelle une vigne dans le domaine San Marcello, dont ils tirent 70 écus par an en 1573 et plus de 130 écus au début du siècle suivant ; la vigne resta louée par le bail emphytéotique même après la mort d'Adriano, le dernier membre de la famille. La location de domaines est typique d'une famille, qui ne dispose pas de capitaux nécessaires pour acheter de nombreuses propriétés rurales, mais dont les rentes proviennent essentiellement de la céréaliculture et de l'élevage du bétail. La location de terrains est donc nécessaire au déroulement des activités économiques de la famille : en témoignent les premiers actes notariés de la famille, qui stipulent la location de domaines, dans les années 40 du XVI^e siècle. La céréaliculture et l'élevage de bétail sont les activités principales des Velli, au moins jusqu'en 1610-1620 : au cours de cette période, la plupart des rentes de la famille étaient tirées du commerce de produits agricoles et de l'élevage (céréales, vin, fruits, fromage).

En outre, les Velli prêtent et empruntent de l'argent : les crédits sont établis sous forme

¹⁵ Les activités économiques de la famille seront analysées en détail dans le prochain chapitre : on en donne seulement ici un cadre général.

¹⁶ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 178 - Eredità Velli (1573-1574).

de *compagnia d'ufficio* ou de *censo*¹⁷. D'autres revenus proviennent des *censi* imposés sur les propriétés de la famille (tels que ceux sur la vigne de San Marcello) et de l'office de *cavaliere di San Pietro* dont le titulaire, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, est Mario Velli. Enfin, la famille est active dans la production du sel : elle est adjudicataire de plusieurs parties des salines d'Ostia (divisées en 52 parties, chacune assignée à un « *salinaro* »), au moins depuis 1471¹⁸. Au cours des deux siècles suivants, la famille accroît le nombre de salines dont elle dispose ; il convient de souligner que les salines étaient données en adjudication directement par le pontife, et que le fait d'en être adjudicataire était un signe incontestable de prestige.

Le sommet de leurs activités économiques et entrepreneuriales est atteint au début du XVII^e siècle, pendant la décennie de 1600. Grâce à leur parenté avec les Cenci, qui sont parmi les propriétaires fonciers les plus importants, les Velli augmentent le nombre de domaines pris en location, en arrivant à disposer de terrains plus amples et plus rentables. Après ce moment de forte prospérité, la céréaliculture et l'élevage vont être graduellement abandonnés par la famille : avec la dernière génération, celle de Pietro Mario et Adriano, fils de Bernardino, le profil des activités économique des Velli change radicalement. Ce changement est le reflet de celui, plus général, qui intervient au cours du XVII^e siècle dans la noblesse municipale romaine, qui déserte progressivement les activités agricoles et commerciales pour privilégier les carrières ecclésiastiques et la rente publique provenant des offices. Pietro Mario mène une carrière ecclésiastique, en devenant chanoine de San Giovanni in Laterano, tandis qu'Adriano entreprend la carrière militaire : il devient « *cavaliere du roi catholique* » et combat en tant que membre de l'ordre de Calatrava. Le grand livre de 1625-1640 témoigne de ce changement : les rentes tirées de la campagne perdent d'importance au cours des années, et les seuls revenus notés dans les livres de comptes sont celles des locations des biens immobiliers et fonciers¹⁹. À cela correspond une phase de fortes difficultés économiques et sociales pour la famille : les lettres adressées par Pietro Mario à son frère Adriano en témoignent, dans lesquelles il regrette l'exiguïté des

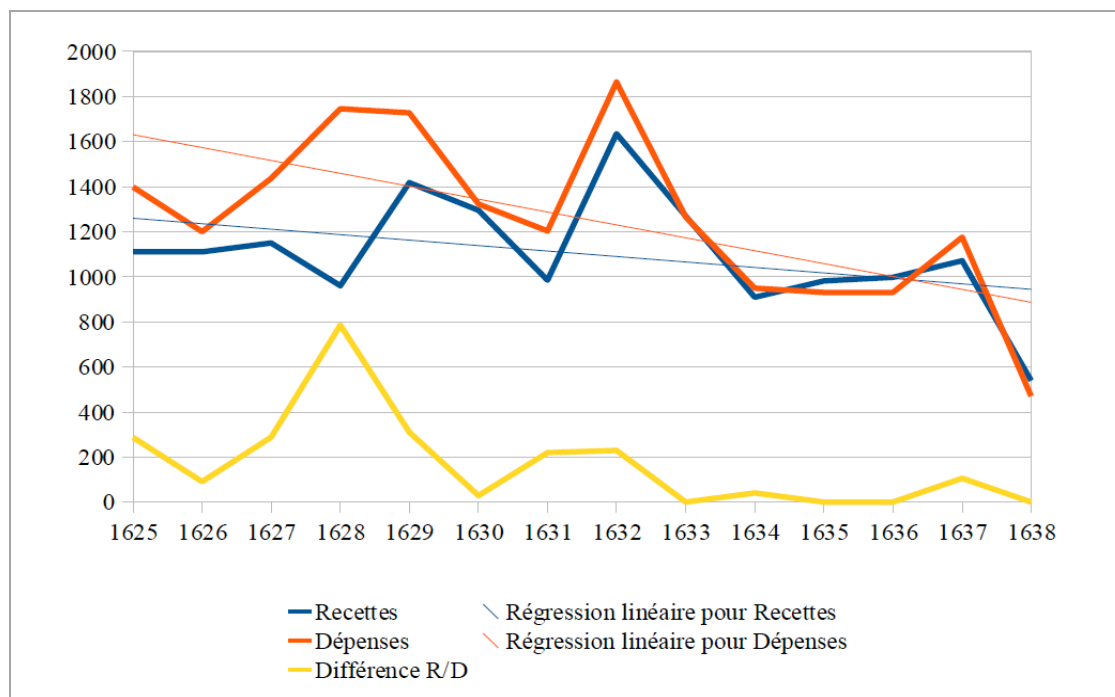
¹⁷ Le *censo* était un crédit établi sur un bien immobilier par son propriétaire. Il le vendait pour des sommes variables (généralement au moins 100 écus) et l'acheteur acquérait le droit de percevoir une redevance annuelle. Le mot *censo* ne correspond donc que partiellement au mot *cens*. Le *cens*, dans la Rome moderne, était plutôt appelé *canone*.

¹⁸ E. Stumpo, *Il capitale finanziario a Roma fra '500 e '600*, Milan, Giuffrè, 1985.

¹⁹ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 164, Libro mastro Velli (1625-1641), et vol. 179, Entrata e uscita Velli (1625-1640).

revenus et l'improductivité de certains biens, qu'il n'arrive plus à louer – notamment le domaine de Torre Bufalara. En outre, Pietro regrette de ne pouvoir disposer d'un carrosse, pourtant élément fondamental dans l'affirmation sociale d'un gentilhomme : le 5 août 1643, il fait connaître qu'il a dû désormais renoncer au carrosse « *ce qui cause un fort préjudice et parfois honte, car ce manque contraste avec le temps présent* » ; il se voit réduit « *à un état misérable, au point que l'avenir me préoccupe fortement, n'arrivant même pas à encaisser un giulio des rentes qui nous restent (...), je suis plein de soucis et de craintes pour les temps qui courent, et je suis seul, sans l'aide de personne* ». Le processus d'appauvrissement des Velli est assez évident lorsqu'on compare les revenus sur plusieurs années : le graphique 7 met en évidence une diminution progressive, bien qu'irrégulière, des rentes de la famille, ainsi que de ses dépenses²⁰.

Graphique 7 – Recettes et dépenses des Velli entre 1625 et 1638

Sources : ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 159 et 179

²⁰ Entre 1630 et 1639, les rubriques de dépenses de la famille sont les suivantes : « Maison, Vigne, Chevaux et carrosse, Litiges, Salaires, Frais divers, Entretien des maisons, Taxes », ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 160, Spese diverse Velli (1630-1639).

2.3. La gestion de la « *casa* » et la transmission du patrimoine

Trois stratégies principales ont été adoptées par les Velli pour garder intact leur patrimoine²¹ : tout d'abord, le patrimoine est transmis par voie masculine, afin d'éviter le fractionnement ; dans le même but, seul le frère aîné a le droit de se marier, alors que les frères cadets restent souvent célibataires²² ; en outre, les Velli ne se remarient jamais, ce qui témoigne de leur volonté d'éviter la multiplicité de descendants, et donc le fractionnement consécutif du patrimoine. À partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, les femmes sont ainsi exclues de l'héritage. Lors de l'établissement de son testament, Vello Velli divise ses biens entre ses trois fils en parts égales ; toutefois, en 1518 Francesco étant mort sans descendants, il désigne Onofrio comme son héritier universel, tandis qu'il ne laisse à Stefano que la moitié de son bétail et à leur sœur Angelica une maison à Trastevere (à la Lungara). Il s'agit du seul cas, dans l'histoire de la famille, où un testateur fait un choix net en faveur d'un des héritiers masculins : grâce à cela, le patrimoine de la branche d'Onofrio était donc, déjà au début du XVI^e siècle, plus important que celui de Stefano.

À la mort d'Onofrio, la gestion de la maisonnée passe entre les mains d'Adriano et de Marcello, deux de ses fils. Parmi les fils d'Onofrio, Adriano et Marcello sont les seuls à se marier et avoir des enfants : pour ce qui concerne les autres, Bernardino meurt sans descendants (vers 1538-1540), et Antonio quitte Rome, pour ne jamais y faire retour. Onofrio a aussi une fille, Silvia, qui se marie avec Giulio Cenci en 1531. Initialement, les fils d'Onofrio vivent ensemble ; ils n'effectuent la séparation des biens qu'en 1545, lorsqu'Adriano et Marcello, à la suite de disputes, signent un accord de division du patrimoine, conclu grâce à la médiation de Rocco Cenci, ami et membre de la famille. Toutefois, les deux frères continuent de partager la *domus magna*, y disposant de son appartement. Après la mort d'Adriano, le régime de partage des biens reste en vigueur, entre Marcello et sa belle-sœur Muzia Muti.

Mariée à Adriano 1541, Muzia est une femme très importante dans la famille Velli : c'est elle qui gère la maison pendant longtemps, à partir de la mort d'Adriano en 1547. Tutrice de ses deux fils – Mario et Onofrio -, Muzia s'occupe des affaires de la famille

²¹ Les sources pour ce paragraphe sont : ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol.162 , Nota instrumentorum Velli (1550-1637) et vol. 173, *Instrumenti antichi et moderni Velli* (1573-1653).

²² Sur le sujet, voir G. Delille, A. Ciuffreda, « Lo scambio dei ruoli. Primogeniti-e, cadetti-e tra Quattrocento e Settecento nel Mezzogiorno d'Italia », *Quaderni Storici*, 83 (1993), p. 507-526.

avec la plus grande dextérité, tout en accroissant remarquablement, comme on le verra par la suite, le patrimoine immobilier. Pendant les années qui suivent la mort d'Adriano, elle partage la gestion de la maison avec son beau-frère Marcello, qui disparaît à son tour en 1554. La mort de Marcello et ses choix en matière d'héritage sont à l'origine d'une réduction considérable du patrimoine des Velli. En effet, il nomme héritières universelles ses filles, Felice Antonina et Vittoria, qui apportent leur part des biens de la famille en dot à leurs maris (respectivement, Pietro Paolo Fabi et Mario De Cavaliere). Les fils d'Adriano n'héritent de Marcello qu'une partie du palais, et seulement à la condition qu'ils y hébergent leurs cousines Felice Antonina et Vittoria jusqu'à leurs noces et en cas de veuvage. Après la mort de Marcello, Muzia devient la seule responsable de l'administration de la « *casa* ». Ses fils Mario et Onofrio, qui habitent dans la *domus magna* avec elle, ne participent à la gestion des affaires de la famille qu'à partir de 1560, mais six ans plus tard encore, Muzia reste la principale administratrice des fortunes des Velli, comme un accord avec ses fils en témoigne. En 1566 un acte notarié confirme que Muzia est la responsable de la gestion de la casa, et que pour cette raison elle devra recevoir entre 20 et 25 écus par an²³. À la mort d'Onofrio, en 1573, Muzia devient tutrice des petits-enfants (les fils d'Onofrio et Virginia Cenci), avec Mario, qui, l'année suivante, effectue une division du patrimoine, en séparant ses biens de ceux des neveux Bernardino et Onofrio. Cependant, après la mort de Mario, qui décède en 1581 sans laisser de testament, le patrimoine retourne entièrement entre les mains de Bernardino et Onofrio.

L'époque marquée par la gestion de Muzia ne se termine que cinq ans plus tard avec sa mort. C'est donc le tour des fils d'Onofrio – Bernardino et Onofrio — de s'occuper des affaires de la famille. Au cours des années qui suivent la mort de Muzia, les deux frères vivent ensemble et gèrent le patrimoine en collaboration, en conservant leurs biens *pro indiviso*. L'administration du patrimoine est confiée à Bernardino, à l'exception des ventes du vin produit dans la vigne de San Pancrazio, qui sont gérées par Onofrio. En octobre 1593, les deux frères souscrivent un acte notarié concernant la division du patrimoine familial, mais, le jour même, ils l'annulent avec une déclaration précisant que « *nous n'avons jamais eu l'intention de diviser notre patrimoine, que nous possédons pro indiviso, et l'acte de division servait seulement à sauver les biens de*

²³ *Ibidem*.

Bernardino de certains de ses créanciers ». Les deux frères confirment ainsi « *vouloir posséder tous nos biens et notre patrimoine pro indiviso, comme nous l'avons toujours possédé* »²⁴. Un an plus tard, Bernardino épouse Drusilla, fille de Viperesco Vipereschi, de laquelle il a deux fils (Adriano et Pietro Mario), tandis qu'Onofrio meurt en 1609 sans descendants : à partir de cette année, Bernardino reste donc seul maître du patrimoine familial. La même année, il devient veuf (sa femme Drusilla avait été souvent malade, comme les reçus des soins médicaux en témoignent). À l'instar de celle de sa grand-mère Muzia, la gestion de Bernardino, qui s'occupe personnellement de l'administration, se fait remarquer par l'accroissement du patrimoine immobilier et l'accroissement du volume des affaires de la famille, obtenu grâce à la location de plusieurs domaines.

Pourtant, le fils Pietro Mario, chanoine de San Giovanni in Laterano, n'est pas satisfait de la gestion de son père, dont il estime qu'il contracte trop de dettes : ainsi, en 1625 un accord conclu entre Bernardino et Pietro Mario stipule que ce dernier sera le seul administrateur de la « *casa* » au cours des huit ans à suivre : Bernardino renonce ainsi à la *patria potestas* et Pietro Mario acquiert la faculté d'encaisser les recettes (des maisons louées, de la vigne, des *canoni*²⁵, etc.), de donner des biens en location et de donner quittance. En outre, l'acte stipule que Bernardino et le frère de Pietro Mario, Adriano, recevront 100 écus par an par chacun, pour payer leurs frais personnels et leurs vêtements, tandis que la nourriture doit leur être assurée par le nouvel administrateur. En 1640, deux ans avant sa mort, Bernardino cède tous ses biens à Pietro Mario, qui devient le seul administrateur du patrimoine familial, son frère Adriano étant parti pour l'Espagne comme « *cavallero de la orden de Calatrava* ». Au retour d'Adriano, les deux frères habitent ensemble, et décident enfin, en 1644, de séparer les biens respectifs, de manière à ce que chacun soit responsable de sa partie du patrimoine. Toutefois, la séparation des biens ne dure que deux ans, puisqu'en 1646 Pietro Mario meurt d'une fièvre dans le palais familial. Il ne laisse pas de testament. Adriano, le dernier Velli de cette branche, se retrouve donc le détenteur unique du patrimoine de la famille pendant une dizaine d'années. À sa mort, en 1656, celui-ci passe entre les mains de sa cousine Livia Vipereschi et de son mari Cristoforo Cenci ; le testament d'Adriano,

²⁴ *Ibidem*, 6 octobre 1593.

²⁵ Un *canone* était une redevance annuelle fixe, versée au propriétaire par celui qui prenait le bien, immobilier ou foncier, en emphytéose.

rédigé à Madrid en 1642, ne sera retrouvé par Livia que 20 ans après. Adriano y désignait comme héritier son frère Pietro Mario et, à sa mort, la chapelle familiale de San Pietro dans l'église de Santa Maria in Trastevere, à laquelle revient en fin de parcours la totalité du patrimoine des Velli.

2.2. La gestion au quotidien : la *familia* et les frais divers

La gestion de la « *casa* », bien qu'officiellement confiée à l'un des Velli, incombait au quotidien aux membres de la *familia*. Celle-ci se composait des serviteurs personnels de chacun des membres de la famille, des nourrices, de l'instituteur des enfants, de la domestique responsable de la cuisine, d'un cocher et d'un procureur. Le nombre d'employés au service des Velli changeait suivant les exigences de la famille. Bien évidemment, les nourrices et les instituteurs ne faisaient partie de la *familia* que lorsque la présence d'enfants les rendait nécessaires. Ainsi, en 1561 une quittance de la sœur du feu Giuseppe D'Aiola atteste que celui-ci, fils d'un forgeron, a travaillé chez les Velli en tant qu'instituteur des fils de Muzia Velli (Mario et Onofrio)²⁶ ; un autre instituteur au service de la famille est Giovanni Battista Primavera, d'Assisi, enseignant de Bernardino, qui en 1586 reçoit une quittance pour le temps qu'il a servi chez les Velli en tant que « *maestro di putti* »²⁷. De même, un procureur semble n'être embauché de façon stable qu'après 1625 : entre 1628 et 1633 Francesco Mercuri, et ensuite, jusqu'à 1640, son fils Lorenzo, perçoivent 2 écus par mois pour s'occuper de toutes les affaires judiciaires de la famille²⁸. De même, Alessandro Ruggia, n'est embauché comme comptable de la famille qu'en 1640²⁹.

Avec la composition de la *familia*, la somme totale payée pour les salaires variait suivant les périodes. Entre 1567 et 1573 les Velli dépensent 480 écus pour la nourriture et les salaires des domestiques et des nourrices (68 écus par an en moyenne)³⁰, tandis qu'après 1625 la somme annuelle ne dépasse jamais 50 écus, et elle se réduit à 15 écus

²⁶ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 173 - Instrumenti antichi e moderni Velli (1573-1653).

²⁷ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 166 - Ricevute di diversi artisti creditorî (1544-1618).

²⁸ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 164 – Libro mastro Velli (1625-1641), et vol. 179 – Entrata e uscita Velli (1625-1640).

²⁹ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 179 - Entrata e uscita Velli (1625-1640).

³⁰ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 162 – Nota instrumentorum Velli (1550-1637).

en 1635 : ceci est un exemple de la diminution générale des frais illustrée par le graphique 7³¹. Le montant des salaires mensuels perçus par les employés de la famille est un autre indice de ce processus de réduction des dépenses. Ceux-ci variaient en fonction du type de travail : en 1570, la nourrice était payée 5 écus par mois, en 1573-1574 les serviteurs personnels étaient payés 3 écus par mois³² ; au début du XVII^e siècle le serviteur de Bernardino percevait 1 écu, la nourrice d'Adriano 2, le facteur 3, et le cocher 1,20 écu³³. Cette tendance à la réduction des salaires continue au cours du XVII^e siècle : en 1625 les serviteurs personnels ne percevaient plus que 1,20 écu et le cocher 0,60 écu³⁴.

L'accord signé en 1625 entre Bernardino et Pietro Mario pour la gestion de la « *casa* » livre des informations à propos des membres de la *familia* dans les dernières années de la famille ; il stipule que le nouvel administrateur doit garder au service de la famille deux domestiques et deux serviteurs, l'un pour Pietro Mario et l'autre pour Bernardino et Adriano, ainsi qu'un cocher, le carrosse et deux chevaux. L'acte spécifie que Pietro Mario a le droit de remplacer un ou plusieurs membres de la *familia*, mais que le nombre total des employés ne doit pas être modifié. Adriano et Bernardino peuvent choisir seulement leur serviteur personnel, à la condition qu'il soit payé 12 *giuli* par mois³⁵.

Le *turn-over* de certains membres de la *familia* était assez élevé, mais moins fort que dans d'autres familles nobles³⁶ : entre 1625 et 1635 les Velli embauchent un total de huit serviteurs personnels et huit cochers³⁷. Ceux-ci reçoivent chaque mois un acompte sur leur salaire — habituellement moins d'un écu —, dont le paiement est justifié par des besoins spécifiques, tels que l'achat de chaussures et vêtements, le loyer à payer, etc. Par contre, d'autres employés restent au service des Velli pendant très longtemps : c'est le cas des deux domestiques Faustina et Maddalena.

À ces deux femmes incombait le gros de la gestion au quotidien de la « *casa* ». Lors de

³¹ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 164 – Libro mastro Velli (1625-1641).

³² ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 178 – Eredità Velli (1573-1574).

³³ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 163 - Libro mastro (1605-1609), vol. 193 - Libro mastro (1607-1614).

³⁴ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 179 – Entrata e uscita Velli (1625-1640).

³⁵ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 173 – Intrumenti antichi e moderni Velli (1573-1653).

³⁶ Voir chapitre V, tableau 7 – *Les cochers et les domestiques d'Orazio Manili, 1621-1633*.

³⁷ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 160 – Ricevute Velli (1573-1587).

sa mort³⁸, en 1628, Faustina d'Orvieto³⁹, domestique responsable de la cuisine, était créditrice de la famille pour 120 écus : on peut en conclure qu'elle avait passé un nombre d'années considérable au service des Velli, son salaire s'élevant à 12 écus par an⁴⁰. Le même salaire était perçu par Maddalena Ramazzini, qui travaillait comme domestique chez les Velli pendant au moins 40 ans, à partir de 1602. Dans les lettres qu'il adresse à Rome depuis Madrid, Adriano envoie constamment ses salutations à Maddalena, qui probablement s'était occupée de lui et de son frère Pietro Mario après la mort de leur mère Drusilla Vipereschi⁴¹. Maddalena a été le véritable pilier de la « *casa* » : elle s'y occupait du linge, de la nourriture et des autres frais divers de la famille⁴². Pour le linge, elle recevait entre 0,50 et 1,20 écu environ trois fois par an : avec cette somme elle devait payer le savon, la « *fontaniera* » (la femme en charge de la fontaine) et les lavandières ; pour acheter la nourriture, elle disposait d'un budget mensuel allant de 13 à 20 écus⁴³. Pour son travail, Maddalena percevait son salaire mensuel selon les modalités que on a décrites dans le chapitre IX : elle recevait des acomptes, et elle était créditrice de la famille de la somme restante. Le versement d'acomptes était justifié par des dépenses extraordinaires : en 1635, 2 écus pour l'achat d'une chemise lorsqu'elle est malade, en 1636 7 écus pour se rendre au sanctuaire de la Madonne de Loreto et 3 écus qu'elle doit rendre à sa sœur ; en 1637, 0,30 écus pour acheter des chaussures, l'année suivante 1 écu pour les chaussures du neveu Giacomo et un autre écu pour acheter de la toile, et ainsi de suite⁴⁴. En 1633, les Velli soldent partiellement leur compte avec Maddalena en lui versant la somme considérable de 400 écus, mais ils restent encore débiteurs de 200 écus. La teneur de la relation entre les

³⁸ En avril 1628, les Velli payent les dépenses des funérailles de Faustina pour un total de 6,05 écus, qui comprend les frais suivants : honoraires du médecin pour quatre jours de maladie, paye du menuisier pour le cercueil, messes, enterrement, chandelles, paye du fossoyeur. ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 164 – Libro mastro (1625-1641).

³⁹ En 1621 Olimpia Velli, de la branche de Stefano, embauche comme serviteur personnel Sabbatino da Orvieto, qui était probablement un membre de la famille de Faustina. ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 168 - Varie ricevute antiche Velli.

⁴⁰ Le crédit était dû au fait que, depuis son retour de Pérouse, où elle a servi Pietro Mario, elle est tombée malade et elle n'a plus perçu de salaires parce qu'elle était incapable de travailler, ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol.164 – Libro mastro Velli (1625-1641).

⁴¹ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 185 - Lettere.

⁴² ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 160 – Spese diverse Velli (1630-1639).

⁴³ La composition des repas de la famille Velli est décrite dans les volumes suivants : ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 147 – Casa Velli (1554-1557), vol. 149 – Conti Velli (1562-1587), vol. 150 Libro di cassa Velli (1591-1593), vol. 153 – Conti Velli (1565-1569) et vol. 154 – Conti Velli (1570-1573).

⁴⁴ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol 162 – Nota instrumentorum Velli (1550-1637).

Velli et leur domestique est aussi attestée par le fait que Maddalena prête à Bernardino 100 écus en *mutuo*, « *gratis et amore dei* », qu'il lui remboursera en plusieurs versements dont le premier (50 écus) sera effectué en 1629 en faveur de Menico Antonio, mari de la nièce de Maddalena⁴⁵.

Les relations entre les Velli et la *familia*, ainsi qu'entre celle-ci et les autres membres de l'entourage de la famille transtévérine sont souvent caractérisées par une superposition de rôles et d'échanges, comme l'on verra dans le prochain chapitre. Ici, on signale seulement que les domestiques sont parfois témoins des actes notariés signés par les Velli (qui sont rédigés dans la plupart des cas dans le palais familial) : en janvier 1559, Giovanni Filippo, allemand, serviteur de Marcello est parmi les témoins d'un acte de concession en emphytéose ; Agostino Mandi, serviteur florentin, fait de même en 1555 lors de la vente d'une maison, ainsi qu'Emilio Della Penna en 1557⁴⁶. Après avoir analysé la gestion du patrimoine de la famille, considérerons maintenant la position des Velli dans le quartier, une position de prééminence à la fois politique et sociale.

2.3. Officiers de quartier. La carrière politique municipale

La présence des Velli au Capitole est très ancienne : Vello est élu conservateur pour la première fois en 1468. Les Velli concentrent leur carrière politique sur le Trastevere, comme le montre le graphique 8. Avec 130 offices obtenus entre 1550 et 1640, ils sont la deuxième famille de Trastevere quant au nombre des charges exercées, précédés seulement par les Mattei qui en obtiennent 140 (comme on l'a vu dans le tableau 2).

La première caractéristique de la carrière politique de cette branche de la famille est donc la concentration exclusive sur le quartier Trastevere. Onofrio et ses descendants n'occupent des charges que dans ce *rione*, alors que, comme on l'a vu dans le chapitre III, l'élection dans plusieurs quartiers était un modèle de carrière politique fréquent parmi les officiers capitolins. Ce modèle associait souvent l'élection dans le quartier d'habitation de l'officier et une autre dans un quartier stratégique pour le commerce, mais dépourvu de familles nobles : ainsi la « zone franche » de Ripa. Les Velli ayant établi leur domaine dans un quartier à forte vocation agricole et commerciale, n'ont pas

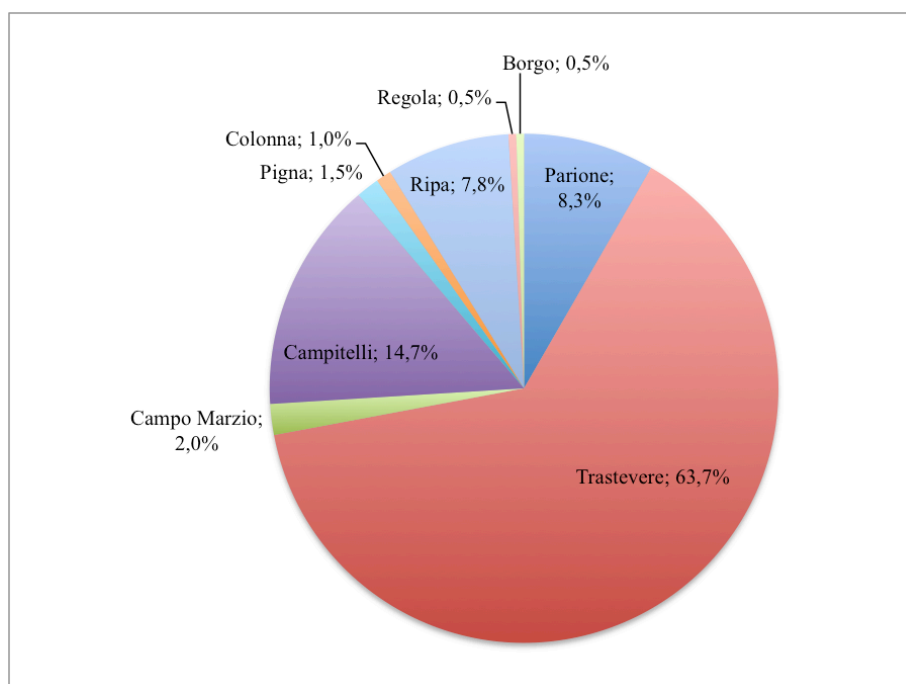
⁴⁵ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 179 – Entrata e uscita Velli (1625-1640).

⁴⁶ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 162 – Nota instrumentorum Velli (1550-1637).

ressenti le besoin d'affirmer leur présence dans d'autres zones centrales pour les activités productives, et ils ont ainsi choisi de se concentrer exclusivement sur un *riione*.

Graphique 8 – Les charges municipales des Velli de Trastevere et de Campitelli, 1559-1640

Source : voir note 1



Le résultat visible de cette stratégie de concentration des offices dans un *riione* en est qu'au moins un des membres de la famille est élu au Capitole chaque année, en tant que représentant du quartier.

Tableau 3 – Les offices municipaux des Velli de Trastevere (branche d'Onofrio), 1550 - 1640

Source : voir note 1

Adriano	Conseiller	1634, 1635, 1638-1640
Bernardino	<i>Caporione</i>	1592, 1596, 1606, 1616, 1622,
	Conseiller	1595, 1601-1602, 1604, 1607, 1609, 1611, 1613-1618, 1620, 1628, 1630, 1632
	Conservateur	1615, 1620, 1628
	Maître de rues, candidat	1606-1609, 1612-1615, 1618-1619, 1622-1623, 1640-1641
Marcello	Conseiller	1550, 1559, 1608
	<i>Caporione</i>	1608, 1619

Mario	Conservateur	1580
	Conseiller	1569, 1571, 1573-1576, 1578-1579, 1581
	<i>Caporione</i>	1572, 1575
	Maître de rues, candidat	1581-1582
Onofrio	Maréchal	1557
	Conseiller	1560, 1563-1566, 1569-1570
	<i>Caporione</i>	1562, 1571, 1573
Onofrio junior	Maréchal	1589
	<i>Caporione</i>	1593
	Conseiller	1603

Une deuxième caractéristique de la carrière municipale de la famille, fortement liée à la première, est l'occupation de certaines charges plutôt que d'autres. Dans la plupart des cas, il s'agit d'offices locaux, de quartier, comme celui de *Caporione* ou de conseiller (tableau 3), tandis des offices tels que celui de maître justicier, de réformateur du gymnase ou de syndic ne sont jamais occupés par les membres de cette branche des Velli. Au sein des offices locaux, ils occupent notamment la charge de *Caporione* ; à Trastevere, les Velli sont la famille qui a obtenu cette magistrature le plus grand nombre de fois (34, contre 22 fois pour les Coleine et 16 fois pour les Mattei). Ils sont aussi souvent élus conseillers (72 fois), bien que moins souvent que les Mattei (89). En revanche, ils ne sont que la troisième famille du quartier quant au nombre des charges de conservateurs (Mattei 10, Catalani 6, Velli 5), et ils n'obtiennent qu'une seule fois l'office d'*imbussolatore* (que les Mattei occupent 10 fois et les Del Cinque 3 fois).

La carrière municipale des Velli est donc essentiellement locale, très ancrée dans le quartier Trastevere et d'abord fondée sur l'exercice de la charge de *Caporione*. La position centrale qu'ils occupent au sein de la vie politique et sociale du quartier est d'ailleurs évidente lorsqu'on analyse les liens entre la famille et les autres membres de l'élite municipale.

2.4. « À 1 heure du matin à l'Arco dei Velli » : voisinage et socialité des élites du quartier

Pour analyser les liens sociaux entre les Velli et les autres familles nobles, du quartier et non, on s'appuiera sur deux procès, ainsi que sur la comptabilité de la famille. Ces procès permettent d'obtenir des informations sur la sociabilité de ces familles, sur le

temps qu'ils passaient ensemble et sur les liens d'amitié et solidarités existant entre elles, tandis que la comptabilité nous informe sur les transactions économiques entre les membres de l'élite capitoline. Dans le premier procès, les Velli ne sont pas impliqués directement, mais seulement « évoqués », ce qui témoigne plus fortement encore de leur position de prééminence dans le *rione*.

En 1563, Francesco Del Bene, *Caporione* de Trastevere, est jugé par le Gouverneur de Rome pour deux chefs d'accusation différents : des violences contre un maçon — Francesco — et des injures contre le *Popolo romano* (le gouvernement municipal)⁴⁷. La violence, physique et verbale, qu'il a fait subir à Francesco et à sa femme Margherita a été provoquée par leur refus de lui donner la clé d'une chambre à louer dont ils étaient propriétaires et dans laquelle Domenico voulait amener une prostituée pour y passer « deux ou trois heures », comme le déclare Margherita. Pour obtenir la clé, Domenico ment : il prétend que c'est Onofrio Velli qui en a besoin, imaginant que l'évocation du nom des Velli devrait suffire à convaincre le maçon.

Je voulais avoir la clé de cette chambre pour voir si certaines femmes seraient passées par là, elles devaient aller à une vigne et je voulais savoir quel chemin elles auraient pris ; j'avoue que j'ai dit que je voulais la clé pour la donner à Onofrio de Vellis, et qu'il voulait parler à une femme dans cette chambre, mais en vérité c'était moi qui en avais besoin.

Et pourquoi a-t-il mentionné Onofrio Velli ? interroge le juge. En raison de leur fréquentation assidue, répond Domenico :

J'ai demandé la clé au nom d'Onofrio car Onofrio et moi nous passions toutes les journées ensemble et donc son nom est sorti de ma bouche comme ça, soudainement, et aussi parce que je pensais que cela l'aurait convaincu [Giuseppe], car il aurait rendu un service à deux gentilshommes.

D'ailleurs, les Velli sont ses voisins, et il déclare les connaître bien car il habite à côté de leur palais : « *Je connais tous les Velli, qui sont mes voisins, Mario et Stefano* ». La proximité physique mais aussi le lien de familiarité avec Onofrio et les autres Velli sont donc évoqués en premier lieu par Domenico pour exercer une pression sur le maçon qui ose lui refuser un service, en fait pour compenser son manque d'autorité effective. En

⁴⁷ ASR, *Tribunale criminale del Governatore*, Processi, vol. 88, 1563.

second lieu, en mentionnant ses liens avec les Velli, une famille bien plus influente que celle des Attavanti, Domenico espère probablement convaincre ainsi le juge.

Le second procès de Domenico Attavanti livre des détails sur la vie sociale de la noblesse du quartier. Cette fois, le *Caporione* est accusé d'avoir insulté le *Popolo romano* alors qu'il a été surpris à se promener armé dans les rues, pendant la nuit. Pour cette raison, il est interrogé à propos de ses habitudes sociales et des gens qu'il fréquente ; de cet interrogatoire émerge une vie relationnelle intense qui lie les membres de l'élite capitoline du quartier, au sein de laquelle les Velli occupent une position centrale. Le lieu de réunion principal était en effet l'*arco dei Velli*, l'arche située à côté du palais, qui prend le nom de la famille. Domenico déclare avoir pour habitude d'aller se promener le soir jusqu'à l'arche, où il rencontre d'autres gentilshommes avec qui il converse ; il y reste jusqu'à « *1 heure de la nuit ou jusqu'à l'Ave Maria* », avant de rentrer chez lui. Les gentilshommes avec qui il bavarde sont les Velli, les Coleine et Giovanni Battista Micinelli. Lorsqu'il a été arrêté, Domenico était en train de rentrer chez soi de l'*arco dei Velli* en compagnie de Giovanni Battista Micinelli et de Francesco Gai de Civita Castellana. Ce dernier est un associé de Stefano Velli : ils exercent ensemble l'« *arte di campo* » (l'agriculture, l'exploitation des domaines). Les familles sont toutes parties prenantes au même système de voisinage : Francesco Gai habite dans la même rue que Domenico Attavanti, qui est le voisin des Velli. Francesco est seul à Rome, sa femme résidant à Civita Castellana, et il organise à l'occasion des dîners chez lui. Domenico qui a participé à certains de ces dîners, se rappelle y avoir été une fois en compagnie de Stefano Velli et de Giovanni Battista Micinelli.

Ce réseau nobiliaire, ainsi que ce système de voisinage, incluent encore d'autres familles du quartier, tels que les Coleine et les Mattei. Domenico déclare fréquenter quotidiennement les frères Giovanni Giacomo et Cesare Coleine, et aller « *continuellement* » chez eux, qui sont ses voisins. Bien qu'il ait aussi des liens en dehors du quartier, dans Trastevere son groupe d'amis est effectivement limité aux personnes susmentionnées : « *J'ai fréquenté et je fréquente plusieurs gentilshommes, chez les Alberini et chez les Caffarelli, mais à Trastevere nous étions toujours ensemble avec Giovanni Battista Micinelli, Stefano Velli, les jeunes Coleine, et parfois aussi avec Antonio et Paluzzo Mattei* ». Le jardin des sept frères Coleine est d'ailleurs un autre lieu d'agrégation de l'élite capitoline de Trastevere : les gentilshommes viennent s'y promener pour se retrouver et discuter ensemble, parfois dîner. Les Velli y sont invités

régulièrement. Au cours de son procès, Domenico évoque l'une de ces occasions de rencontre :

Je lui dis [à Francesco Gai] : « Allons nous promener au jardin des Coleine, j'ai entendu qu'il y a du monde » et ainsi nous sommes allés et nous sommes restés une demi-heure à discuter. Là-bas nous avons rencontré beaucoup de monde, entre autres Giovanni Paolo et Cesare Coleine, propriétaire du jardin, et Onofrio, soldat et homme de Domenico Massimi, qui avait emprunté le jardin pour organiser un dîner avec quinze ou vingt de ses amis.

Les Mattei semblent être moins impliqués que les Velli dans ce réseau nobiliaire de quartier., Domenico Attavanti les mentionne pourtant comme des gentilshommes qu'il fréquente, et leur agent, Ludovico Messapi, est l'un des témoins à son procès. Sa déclaration est en faveur de Domenico : Ludovico affirme le connaître depuis deux ou trois ans, car ils sont voisins, et il témoigne à propos de la bonne conduite du *Caporione*. Cependant, il est significatif qu'aucun des Mattei ne témoigne au procès, et qu'ils laissent cette tâche à leur agent. Dans ce réseau, les Velli sont donc la famille la plus prestigieuse et puissante.

Lorsque la prééminence et le pouvoir de la famille ne sont pas reconnus par les habitants du quartier, la réaction ne se faisait pas attendre. Un procès de la fin du XVI^e siècle, contre Bernardino Velli, renseigne sur l'autorité du *Caporione* telle que l'exerce cette famille⁴⁸. En janvier 1594, Giovanni Domenico Tomeo, romain, joueur de luth, porte plainte auprès du Gouverneur pour une agression subie deux jours auparavant. Il pense avoir été victime d'une piège : « *Il y a deux jours, j'étais à Trastevere chez Costanzo Alvicini, et pendant que je m'habillais, Agostino Bottiero, transtévérin, frappa à la porte* ». Les deux étaient censés se rendre à la messe, et Giovanni Domenico a voulu prendre le chemin habituel, qui passait par la maison des Catalani, tandis qu'Agostino l'entraînait vers la « place des Velli » (notons, au passage, le rôle que jouent les palais de ces familles en tant que repères territoriaux pour les habitants du *rione*). Une fois arrivé à la « *piazzetta di Trastevere verso Ponte Sisto* », Giovanni Domenico a été agressé par quatre individus déguisés, qui lui ont donné des coups de bâton. Il s'agissait des « gens » de Bernardino Velli : Benedetto Buttafava – qui maniait le bâton peint typique des *Caporioni*, Agostino Bottiero, le « traître », et son frère Giacomo, un

⁴⁸ ASR, *Tribunale Criminale del Governatore*, Processi, vol. 272, 1594. Sur l'exercice de l'autorité personnelle dans le quartier voir le chapitre VI.

serviteur de Bernardino Velli et deux autres hommes armés d'épées et déguisés, dont « Ceccotto de Trastevere ». Giovanni Domenico n'a pas d'hésitation : il s'agit bien des « gens » des Bernardino Velli. Le fait est d'ailleurs confirmé par Benedetto Buttafava, qui l'a frappé de son l'épée en lui disant que cela doit lui apprendre à se comporter comme il le faut avec les gentilshommes. Bernardino Velli était d'ailleurs présent lors de la partie finale de l'agression, avec son frère Onofrio et d'autres gentilshommes, six au total, tous armés de leur épée.

En effet, le problème que Giovanni Domenico a eu avec Bernardino Velli concerne spécifiquement la reconnaissance de l'autorité de ce dernier, l'attestation de son pouvoir de *Caporione* et de son statut de gentilhomme. Lors de l'agression, Onofrio souligne la différence entre eux et la victime en insistant sur le fait que sa façon de se comporter ne peut convenir qu'à des relations entre pairs, et non pas dans ses relations avec des gentilshommes de leur rang. L'incident a eu lieu un mois plus tôt. Giovanni Domenico, probablement à une heure tardive de la journée, et donc en raison de l'obscurité, n'a pas reconnu Bernardino auquel il a demandé : « *Qui est là ?* ». Mais à la réaction vexée du noble, et l'ayant ensuite reconnu, il s'est aussitôt excusé, en se justifiant de son comportement méfiant. Mais cela n'a pas suffi à Bernardino Velli et, lorsqu'ils se sont rencontrés quelques jours après à Ponte Sisto, ce dernier avait commandé à son serviteur de frapper Giovanni Domenico avec son épée. Le serviteur s'étant soustrait, Bernardino s'en est pris personnellement à la victime. À ce « duel » a succédé une paix : Bernardino promet de ne plus agresser Giovanni Domenico, et cela avec la garantie « *d'un gentilhomme son voisin appelé Tignosino* », à savoir Ottavio Tignosini, mari d'Olimpia Velli, de la branche de Stefano.

Bernardino Velli est donc soutenu par les gentilshommes du quartier lorsqu'il s'agit d'utiliser la violence pour faire reconnaître son autorité dans le *riione*. Non seulement il dispose de « ses gens », prêts à user de la violence pour défendre leur patron, mais il bénéficie aussi de la solidarité d'autres gentilshommes – vraisemblablement, les mêmes familles du réseau de voisinage qu'évoquait Domenico Attavanti. Il peut enfin compter sur la médiation d'un autre gentilhomme du quartier, Ottavio Tignosini, défini par un autre témoin « *homme du cardinal San Giorgio* », pour conclure un accord de paix avec Giovanni Domenico.

Trastevere est donc pour les Velli un lieu de relations sociales privilégiées. Bien que leurs liens avec les familles de l'élite capitoline ne se limitent pas aux familles de

Trastevere, c'est ici qu'ils ont noué la plupart de leurs relations. La figure 6, élaborée à partir des transactions économiques enregistrées dans la comptabilité de la famille, montre que les Velli concentrent leurs liens avec l'élite municipale dans Trastevere et les quartiers avoisinants, notamment Regola, Ponte et Sant'Angelo, tandis qu'ils ne rentrent jamais en contact avec les familles des quartiers de la partie est de Rome, tels que Trevi, Monti et Colonna. Il convient aussi de souligner que les quartiers de résidence des familles avec qui les Velli passent des transactions sont souvent les plus actifs du point de vue des activités économiques : ainsi Sant'Angelo ou à Ponte. Les relations des Velli avec les familles de Trastevere vont donc bien au-delà des conversations « à 1 heure de la nuit » ou des dîners dans le jardin des Coleine, et elles incluent plusieurs types de transactions. Le tableau 4 schématise les transactions entre les Velli et les autres familles de l'élite capitoline ; les familles de Trastevere y sont marquées par un astérisque (*).

Tableau 5 – Les transactions économiques entre les Velli et les autres familles de l'élite municipale, 1542-1640. Sources : ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 139, 159, 161-164, 166, 172-174, 178-179, 193

Barberini	Location	Carlo et Taddeo prennent en location une maison	1628-1638
	Crédit	Taddeo rachète le <i>censo</i> des Cenci (700 écus)	1639
Boccabella	Vente/achat	Alfonso achète du blé	1609
	Propriété <i>pro indiviso</i>	Maison aux Balestrari	
Bonaventura P	Propriété <i>pro indiviso</i>	Site à bâtir à la Madonna della Scala	
	Propriété <i>pro indiviso</i>	Jardin potager à Trastevere	1605
	Parenté	Mariage entre Marco et Felice Velli	1556
Brancaleoni*	Crédit	Giovanni Battista cède un <i>censo</i> de 24 écus/an aux Velli	1586
Caffarelli	Crédit	Prospero impose un <i>censo</i> de 50 écus sur le domaine de San Lorenzo	1577
	Vente/achat	Prospero vend de l'herbe aux Velli	1567-1569
Capocefali*	Vente/achat	Giovanni Battista achète du vin	1607
	Vente/achat	Giovanni Battista achète du blé	1612,1614
	Parenté	Virgilio est tuteur des filles de Marcello	1555
Capodiferro P	Parenté	Mariage entre Marcello Velli et Laura	1537
	Parenté	Mariage entre Stefano Velli et Pentasilea	1546
	Crédit	Crédit de 90 écus – Velli crédateurs	1582
Catalani*	Crédit	<i>Compagnia d'ufficio</i> de 200 écus – Velli crédateurs de Carlo	1613
	Crédit	<i>Compagnia d'ufficio</i> de 350 écus – Velli débiteurs de Giacomo	
Ceccoli*	Location	Mario prend en location les salines d'Ostia	1594
Celso	Vente/achat	Ortensio achète des épis	1610
Cenci P	Location	Girolamo prend en location une grange	1594

	Location	Les Velli prennent en location le domaine de Testa di Iepre	1609-1610
	Location	Les Velli prennent en location le domaine de Torrimpietra	1609-1610
	Crédit	<i>Censo</i> de 700 écus – Velli créditeurs	1583-1639
	Vente/achat	Muzia Velli achète du bois de Porzia	1583-1586
	Parenté	Giulio est tuteur des filles de Marcello Velli	1555
	Parenté	Mariage entre Silvia Velli et Giulio	1515
	Parenté	Mariage entre Ludovica Velli et Giacomo	1596
	Parenté	Mariage entre Onofrio Velli et Virginia	1562
	Location	Location d'un grenier	1640
Cesarini	Vente/achat	Les Velli achètent des vaches de Giorgio	1566
	Crédit	Giuliano impose un <i>censo</i> de 150 écus sur le domaine de Campo Selva	1542
Cesi	Vente/achat	Les Velli achètent le domaine de Colle dei Cesi	1538
	Vente/achat	Lelio achète une grange	1594
Ceuli* P	Vente/achat	Valerio vend du vin aux Velli	1574
	Parenté	Mariage entre Tiberio Velli et Costanza	1594
Colonna	Crédit	<i>Compagnia d'ufficio</i> de 185 écus avec Cornelia – Velli créditeurs	1544
	Location	Giovanni Battista prend en location le domaine de Campo Salino	1613
Crescenzi	Location	Les Velli prennent en location le domaine de Monte di Forno	1609
	Crédit	<i>Censo</i> de 600 écus avec Stefano – Velli créditeurs	
	Propriété <i>pro indiviso</i>	Four à la Scrofa	
	Location	Domizio donne en location sa partie du domaine Iudeo	1555
De Cavalieri P	Vente/achat	Tomasso vend le domaine de Palmarola	1580
	Vente/achat	Domizio et Orazio achètent de l'orge	1574
	Parenté	Mariage entre Vittoria Velli et Mario	1562
	Location	Vincenzo prend en location de Campo Salino	1573
Del Cinque* P	Crédit	<i>Censo</i> de 200 écus – Velli débiteurs	1543-1544
	Vente/achat	Vincenzo achète du foin	1574
	Parenté	Mariage entre Tarquinia Velli et Giovanni Battista	1545
Delfino	Vente/achat	Mario achète de l'herbe	1574
Della Molara	Crédit	<i>Compagnia d'ufficio</i> de 100 écus avec Orazio – Velli créditeurs	1615-1617
Della Valle	Location	Bruto donne en location sa partie du domaine de Iudeo	1555
Della Vetera	Crédit	<i>Censo</i> de 150 écus – Velli débiteurs	
Fabi P	Parenté	Mariage entre Antonina Velli et Pietro Paolo	1559
Falconieri	Location	Orazio prend en location les salines	1627-1636
Fani	Location	Mario donne en location le domaine de Cervaretto	1573-1574
	Vente/achat	Mario achète de l'herbe	1610
Farinacci*	Crédit	<i>Compagnia d'ufficio</i> de 100 écus avec Prospero – Velli créditeurs	1613
	Propriété <i>pro indiviso</i>	Tour à Monte di Fiore	
Gottifredi	Crédit	<i>Censo</i> de 700 écus avec Bruto imposé sur le domaine de Palude Pontina – Velli créditeurs	1583
Infessura	Crédit	<i>Censo</i> de 200 écus avec Matteo imposé sur le domaine de Palocco – Velli créditeurs	1543
Lante	Vente/achat	Vente de bœufs à Ludovica	1578-1579
Lelii	Crédit	<i>Censo</i> de 150 écus avec Luzio – Velli débiteurs	1559

	Vente/achat	Antonio achète du vin	1626
Longo	Crédit	<i>Censo</i> de 300 écus avec Onorio – Velli débiteurs	1584-1637
Magalotti	Location	Location d'une maison aux Balestrari	1626-1638
Machiavelli	Vente/achat	Curzio vend de l'herbe	1564
Mandosi	Crédit	<i>Censo</i> de 100 écus avec Lorenzo – Velli débiteurs	1606-1632
Massimi	Location	Cleria prend en location une maison	1633-1634
	Crédit	<i>Censo</i> de 300 écus – Velli débiteurs	1596-1634
	Location	Asdrubale prend en location un grenier	1625
	Propriété <i>pro indiviso</i>	Maison aux Balestrari	
	Location	Paluzzo prend en location le domaine de Torre Bufalara	1594
Mattei*	Crédit	<i>Censo</i> de 800 écus avec Aurelio et Alessandro imposé sur Torre Bufalara – Velli créditeurs	1543
	Location	Muzio prend en location les salines	1605
	Crédit	<i>Compagnia d'ufficio</i> de 500 écus avec Ciriaco – Velli débiteurs	1578-1583
	Vente/achat	Aurelio et Paluzzo vendent de l'herbe et du fromage	1566
	Vente/achat	Aurelio vend de l'herbe	1567
Mellini	Vente/achat	Ortensia achète du fromage	1573
	Location	Les Velli prennent en location le domaine de Solferata	1609
Muti P	Location	Giacomo donne en location sa partie du domaine de Iudeo	1555
	Vente/achat	Livia achète du blé	1573
	Parenté	Mariage entre Adriano Velli et Muzia	1541
Nari	Crédit	<i>Compagnia d'ufficio</i> de 300 écus avec Giacomo – Velli créditeurs	1608
Nobili	Location	Les Velli prennent en location le domaine de Trefusa	1574-1586
Orsini	Location	Paolo, Emilio, Valerio e Giulio donnent en location le domaine de Monterotondo	1541
Petroni P	Parenté	Mariage entre Felice Velli et Lucrezia	
Quattrocchi	Vente/achat	Gomesio achète de l'herbe	1575
Ranuccini	Location	Camillo donne en location aux Velli le domaine d'Aquasona	
Rucellai	Location	Les Velli donnent en location un grenier	1640
Rusconi	Vente/achat	Bartolomeo vend aux Velli une décoration pour la salle	1574
Sacchetti	Location	Les Velli donnent en location le domaine de Torre Bufalara	1625-1637
Santacroce	Location	Livio donne en location le domaine de Sant'Anastasia	1574-1586
	Crédit	<i>Compagnia d'ufficio</i> de 185 écus avec Marcello – Velli créditeurs	1603
Serlupi	Propriété <i>pro indiviso</i>	Domaine de Torre Bufalara	
	Vente/achat	Giovanni Filippo vend du fromage	1564
Spinola P	Parenté	Mariage entre Curvio Velli et Girolama	1612
Tignosini* P	Crédit	<i>Compagnia d'ufficio</i> de 500 écus avec Ottavio – Velli débiteurs	
	Parenté	Mariage entre Olimpia Velli et Ottavio	1604
Vidaschi	Crédit	<i>Censo</i> de 150 écus – Velli débiteurs	
	Location	Muzio prend en location de Campo Salino	1605
Vipereschi P	Crédit	Viperesco débiteur de 40 écus	1583
	Vente/achat	Muzio achète de l'herbe	1611
	Parenté	Mariage entre Bernardino Velli et Drusilla	1594
Visconti P	Parenté	Mariage entre Marcello Velli et Giulia	1621

Avec Giovanni Battista Brancaleoni, les Catalani et Prospero Farinacci, le célèbre juriste et avocat qui défendit Beatrice Cenci de l'accusation de parricide, les transactions consistent en des emprunts d'argent, tandis que Giovanni Battista Capocéfali achète chez les Velli du blé et du vin et que Mario Ceccoli loue les salines d'Ostia dont les Velli étaient adjudicataires. Dans les autres cas (Ceuli, Del Cinque, Tignosini), les familles ont des liens de parenté avec les Velli, comme on le verra dans la prochaine section. Pour ce qui concerne l'autre famille la plus importante du quartier, les Mattei, les liens consistent en plusieurs transactions, sans que des mariages ne soient jamais célébrés entre les membres des deux familles. Un acte notarié daté de juillet 1572 témoigne d'un litige en cours entre les Velli et d'autres gentilshommes de Trastevere, et les Mattei « *trastiberinos* »⁴⁹. Parmi les alliés des Velli on retrouve les Coleine, les Farinacci, ainsi que d'autres officiers du quartier tels que Bartolomeo Militi, Vincenzo Perinzi et Leonardo Sani. L'acte ne spécifie pas les raisons du litige, mais il est rédigé « *in porticu Sancte Mariae in Trastiberim* », où les gentilshommes étaient réunis. Malgré cet épisode, les Velli entretiennent régulièrement des relations avec les Mattei, *trastiberinos* et avec ceux de Sant'Angelo. Avec les premiers (Aurelio et Paluzzo), ils ont des relations de crédit (dans lesquelles les Mattei sont les débiteurs) et commerciales (les Velli achètent des herbes et du fromage aux Mattei) ; avec les seconds (Asdrubale, Muzio et Ciriaco), les Velli partagent la propriété d'une maison via dei Balestrari et ils leur donnent en location un grenier et les salines d'Ostia ; en outre, les Velli sont débiteurs auprès de Ciriaco d'un *censo* de 500 écus. Il s'agit donc d'une relation qui s'articule en plusieurs transactions, et qui est constante dans le temps ; elle est attestée, bien que de façon irrégulière, au moins de 1543 jusqu'en 1625.

En ce qui concerne les liens et les transactions avec les familles d'autres quartiers, on peut remarquer qu'elles étaient de tout type : locations d'immeubles (Magalotti Machiavelli, Rucellai, etc.) ; locations de domaines (Nobili, Ranuccini, Vipereschi, Crescenzi, etc.) ; propriété de maisons *pro indiviso* (Serlupi, Mattei, Gottifredi, etc.) ; relations de parenté (Bonaventura, Cenci, De Cavalieri, etc.), de crédit (Nari, Santacroce, Della Molarra, etc.), ventes d'herbes, de blé et de vin (Capocéfali, Quattrocchi, Lelii, etc.). Dans certains cas, les transactions se prolongent au long des

⁴⁹ ASR, *Collegio dei notai capitolini*, vol. 775, 16 juillet 1562.

années. Par exemple, les Barberini louent une des maisons des Velli pendant dix ans (1628-1638), les Longhi, architectes renommés, ont un crédit avec les Velli (un *censo*) entre 1584 et 1637, les Sacchetti louent le domaine de Torre Bufalara pendant 12 ans (1625-1637) et les Santacroce leur donnent en location le domaine de Sant’Anastasia entre 1574 et 1586. Toutefois, ce sont les Cenci la famille non-transtévérine avec laquelle les Velli entretiennent les liens les plus étroits, liens qui passent tout d’abord par une relation de parenté.

2.5. Mariages et parenté

En ce qui concerne les stratégies matrimoniales des Velli, il convient en premier lieu de souligner que, comme cela a déjà été mentionné, seul l’aîné parmi les frères se mariait, tandis que les autres restaient célibataires, dans le but de protéger le patrimoine. Le choix de l’épouse ou de l’époux ne s’effectuait jamais au sein du lignage : aucun mariage n’est célébré entre les membres des trois branches de famille (voir le tableau 5, où les liens de parenté sont indiqués par la lettre P). En effet, les Velli recouraient à ces mariages pour renforcer leur insertion dans la noblesse de la ville, s’ouvrant ainsi vers l’extérieur là où cette ouverture pouvait leur garantir des avantages en termes de prestige social ou de richesse. En outre, les deux branches de Trastevere étaient déjà liées entre elles : pour cette raison, elles ne ressentaient pas le besoin de renforcer ultérieurement leurs liens à travers les mariages.

La branche d’Onofrio se différencie de celle de Stefano quant aux stratégies matrimoniales mises en œuvre. En effet, parmi les descendants de Stefano plusieurs mariages sont contractés avec des familles de Trastevere : en 1545 Tarquinia se marie avec Giovanni Battista Del Cinque ; cinquante ans plus tard, Tiberio prend pour épouse Costanza Ceuli et, en 1604, Olimpia épouse Ottavio Tignosini, l’« *homme du cardinal San Giorgio* » qui a été garant de la paix entre Bernardino Velli et le joueur de luth Giovanni Domenico. En revanche, Onofrio et sa branche ne se marient jamais avec des membres de la noblesse transtévérine, mais choisissent des familles d’ancienne noblesse extérieures au *rione*.

Dans la phase initiale, celle de la première génération (celle d’Adriano, Bernardino, Antonio et Marcello, fils d’Onofrio), la parenté est établie avec les Muti (mariage entre Adriano et Muzia Muti en 1541), les Cenci (Silvia se marie avec Giulio Cenci en 1531)

et les Capodiferro (mariage entre Marcello et Laura Capodiferro en 1537). Les Cenci – sur lesquels on reviendra – et les Muti sont de très importantes familles de l'élite municipale. Les Muti sont la deuxième famille quant au nombre total d'offices obtenus (381), précédés seulement par les Mattei (476)⁵⁰ ; ils sont élus dans plusieurs *rioni*, et Muzia est la sœur de Cesare et Fabrizio, gentilshommes respectivement de Pigna et Campitelli. Le mariage entre Adriano et Muzia est le point de départ d'une relation entre les deux familles qui se poursuit pendant plusieurs années : en 1555, les Velli louent un domaine des Muti – *casale Iudeo* – ; en 1573, ils vendent du blé à Livia Muti et en 1609, ils prennent d'eux en location le domaine de Solferata. Les Capodiferro occupent une position nettement moins importante au sein de l'élite municipale : au total, la famille n'obtient que 25 charges entre 1556 et 1612, toutes à Regola⁵¹. La parenté entre les Velli et les Capodiferro est donc contractée avant que ces derniers s'engagent dans la politique municipale ; toutefois, en 1537, année du mariage, les Capodiferro étaient déjà bien installés dans le quartier Regola, sur la place qui prend leur nom. Ici, le cardinal Giacomo Capodiferro y fera bientôt bâtir le palais familial (1540) : on peut donc supposer que, bien qu'elle ne soit pas l'une des familles les plus importantes de la noblesse romaine au moment du mariage entre Marcello et Laura les Capodiferro étaient dans une phase ascendante de leur trajectoire sociale. Cela est confirmé par le mariage entre Stefano Velli et Pantasilea Maddaleni Capodiferro en 1555, ainsi que par le fait que les dots apportées par Muzia Muti et Laura Capodiferro étaient de valeur sensiblement égale, s'élevant à environ 2200 écus : les différences économiques entre les Muti et les Capodiferro étaient donc probablement moins fortes que les différences entre leurs carrières politiques.

En ce qui concerne les Cenci, comme on l'a mentionné, il s'agit de la famille avec qui les Velli ont noué les liens les plus étroits et les plus articulés. La parenté entre les deux familles trouve son origine dans le mariage célébré en 1531 entre Silvia, fille d'Onofrio, et Giulio Cenci. Elle est ensuite renouvelée trois fois au cours du XVI^e siècle. L'alliance avec les Cenci – une famille très remarquable de l'élite capitoline, installée dans le *rione* Regola où elle a donné son nom à une vaste zone, et qui était très active dans le

⁵⁰ Les Velli, toutes branches confondues, en obtiennent 280 au total : ils occupent ainsi la troisième place.

⁵¹ Il s'agit toutefois d'un chiffre important si l'on considère que c'est avec Domenico Capodiferro que la famille entreprend une carrière politique municipale.

commerce⁵² - était certainement fort avantageuse pour les Velli, du point de vue économique et social. En ce qui concerne la politique municipale, les Cenci étaient la première famille du *rione* Regola où ils obtiennent 13 % des offices, et ils se rangent comme la dixième famille quant au nombre total de charges obtenues (181). En effet, Giulio fait partie d'une branche en forte ascension, dont le niveau de fortune était plus élevé que celui de la famille de son épouse⁵³. À sa mort, le patrimoine des Cenci s'élève à 45000 écus, contre les 15000 écus des Velli. L'alliance entre les deux familles est renforcée à la génération suivante, lorsqu'Onofrio prend pour épouse Virginia Cenci en 1562. Toutefois, il s'agit cette fois d'un mariage moins avantageux pour les Velli que celui entre Giulio et Silvia. En effet, Virginia

Appartient à la branche la plus pauvre des Cenci, celle de Giacomo, dont le déclin est déjà amorcé au cours de la seconde moitié du XV^e siècle. Leur patrimoine s'élève à 20000 écus et ils n'ont pas de carrosse. La dot de Virginia consiste en 4500 écus, plus les intérêts annuels qui s'élevaient à 7,5%. Dans son testament, rédigé en 1585, Virginia déclare être encore créditrice de 7000 écus de son frère Cesare, pour sa dot et pour les intérêts, et en 1598, Francesco Cenci – le père de Virginia - et Muzia Velli calculent le montant encore dû par les Cenci : ceci dépassait 3500 écus⁵⁴. Bien que peu avantageux du point de vue économique, le mariage entre Virginia et Onofrio permet pourtant aux Velli de garder contact avec les autres branches, plus riches, des Cenci. En effet, après le deuxième mariage les liens entre les deux familles se poursuivent et se renforcent encore : en 1583-1586 Muzia achète du bois à Porzia Cenci en 1594 Girolamo Cenci loue une des granges des Velli, et en 1583 Baldassarre Cenci impose un cens de 700 écus – en clair, il emprunte cette somme des Velli, auxquels il acquitte des intérêts de 6,5 %, soit 45,50 écus par an. Le cens sera conservé par les descendants de Baldassarre, qui continueront de payer jusqu'en 1639, lorsque Taddeo Barberini rachètera la créance⁵⁵.

Les autres mariages de la deuxième génération sont ceux des filles de Marcello : Felice, Antonina et Vittoria, qui prennent en époux respectivement Marco Bonaventura (1556), Pietro Paolo Fabi (1559) et Mario De Cavalieri (1562). Il s'agit encore des familles non

⁵² Voir chapitres V et VII.

⁵³ M. Bevilacqua, *Il Monte dei Cenci : una famiglia romana e il suo insediamento urbano tra medioevo ed età barocca*, Rome, Gangemi, 1988.

⁵⁴ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 173 – Instrumenti antichi e moderni Velli (1573-1653).

⁵⁵ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 179 – Entrata e uscita Velli (1625-1640).

transtévérines. Les Bonaventura sont une famille de Ponte, où Marco obtient 42 offices entre 1554 et 1592, Pietro Paolo Fabi est élu 30 fois à Sant'Angelo, et Mario De Cavaliere est un gentilhomme de Sant'Eustachio, où il est élu sept fois. Comme on l'a déjà mentionné, ces trois mariages sont à l'origine de la diminution du patrimoine des Velli, puisque chacune des filles de Marcello porte en dot à son mari un tiers de l'héritage paternel. Pour cette raison, les Velli partageront dans les années suivantes la propriété de certains biens immobiliers avec les Bonaventura (une maison *via dei Balestrari*, un site à bâtir à la Madonna della Scala et un jardin potager à Trastevere) et avec les De Cavaliere (le four à la Scrofa). En outre, avec ces derniers les Velli nouent aussi d'autres échanges avant même le mariage de Vittoria avec Mario : en 1555 Domizio De Cavaliere leur a loué sa partie du domaine Iudeo (qu'il possédait *pro indiviso* avec Giacomo Muti et Bruto Della Valle), en 1574 Domizio et Orazio achètent de l'orge des domaines des Velli, et six ans plus tard, Tomasso De Cavaliere vend à la famille transtévérine le domaine de Palmarola.

On ne trouve que deux mariages à la troisième génération, celle d'Onofrio et Bernardino. La parenté avec les Cenci est renforcée encore une fois grâce au mariage de Ludovica avec Giacomo Cenci, en 1596. Giacomo faisait partie d'une branche riche des Cenci, mais qui ne pouvait pas profiter pleinement du patrimoine à cause du chef de famille, Francesco Cenci, incarcéré plusieurs fois et obligé de vendre ses biens pour sortir de prison. Les comportements du père, et les violences sexuelles exercées sur sa fille Beatrice, sont à l'origine de l'homicide de Francesco, commis par Beatrice et Giacomo avec l'aide de deux domestiques. Les deux Cenci sont condamnés à mort et exécutés en 1599, avec la femme de Francesco, Lucrezia Petroni, qui était la veuve de Felice Velli. Ludovica Velli se retrouve ainsi seule et dépourvue de tout bien. Malgré cet épisode, les relations entre les Cenci et les Velli se poursuivent pourtant : au début du XVII^e siècle, Bernardino prend en location quatre domaines (Testa di Lepre, Torrimpietra, Capo di Bove et Falcognano).

L'autre mariage de la troisième génération est celui de Bernardino Velli avec Drusilla Vipereschi en 1594. Les Vipereschi, gentilshommes de Campitelli, ne sont pas une famille d'ancienne noblesse, mais ils disposent de capitaux importants. La dot de Drusilla, la plus riche jamais reçue par les Velli, s'élève à 8000 écus, que Viperesco, le père de la mariée, s'engage à payer en quatre versements dont le dernier doit être

effectué en 1596⁵⁶. Les Vipereschi payent ainsi un prix fort pour établir une parenté avec une famille d'ancienne noblesse municipale romaine, quoique désormais en déclin. De leur côté, les Velli tirent avantage de cette union car l'argent des Vipereschi représente pour eux tout d'abord la possibilité de payer leurs dettes : l'acte notarié spécifie que les deux premiers versements effectués par Viperesco (4000 écus au total) seront utilisés par Bernardino et Onofrio pour rembourser les dettes qu'ils ont contractées. En outre, ce mariage leur permet de relancer leurs activités entrepreneuriales : comme on l'a vu, la gestion de Bernardino est caractérisée par une forte reprise des activités économiques de la famille.

Le choix des Vipereschi met en évidence l'importance, pour les familles nouvelles, d'établir de liens avec les anciennes familles de l'élite capitoline. Celles-ci, grâce à leur enracinement dans un quartier, jouissent d'une position de force qui, dans l'histoire de la famille Velli, ne se perdra qu'avec la dernière génération, lorsque tout change. L'enracinement politique et social des Velli dans leur quartier et l'ouverture qu'ils recherchent en même temps vers les familles d'autres *rioni* leur permet d'acquérir et de garder un fort degré d'intégration sociale, qui peut bien valoir 8000 écus.

3. Un patrimoine de quartier. Les biens immobiliers

La zone appelée « dei Velli » était située aux pieds du mont Gianicolo, dans l'*habitato* de Trastevere. Elle était formée par la « piazza dei Velli » (actuellement piazza Sant'Egidio, figure 7), et par le « vicolo » (ruelle) et l'arche homonymes (« *arcum vulgariter dicto de Vellis*⁵⁷ »). Sur la place *vulgariter dicta* « dei Velli » étaient localisées l'église de San Biagio, appelée San Biagio ai Velli, ainsi que celle de San Lorenzo de Curtibus : en 1630 les deux églises furent remplacées par Sant'Egidio. Ici la *domus magna* était localisée, ainsi qu'une large partie du patrimoine immobilier de la famille : un grand nombre de maisons, boutiques, greniers et granges de propriété des Velli était situé autour du palais. La zone « dei Velli » est déjà représentée dans les plans de Rome déjà en 1551 (figure 8), quand Leonardo Bufalini identifie une partie de

⁵⁶ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 173 – Intrumenti antichi e moderni Velli (1573-1653).

⁵⁷ U. Gnoli, *Topografia e toponomastica di Roma medioevale e moderna*, Foligno, Edizioni dell'Arquata, 1984, p.22.

Trastevere par le nom « Velius ». Dans la section qui suit l'analyse se concentrera sur le patrimoine immobilier de la famille qui constitue un élément fondamental de son ancrage dans le quartier.

3.1. Composition et localisation du patrimoine immobilier

Le patrimoine des Velli s'est constitué au cours du XV^e et XVI^e siècle. Il comprend des immeubles dans la ville et des domaines *extra moenia*. La plupart des immeubles sont localisés autour de la *domus magna* (figure 9) et dans d'autres zones de Trastevere. Également, comme on le verra dans le chapitre suivant, les domaines situés dans la campagne romaine se situent au-delà des deux portes du quartier (Porta San Pancrazio et Porta Portuense). Autour de 1540, la branche d'Onofrio possède deux parties du palais, des maisons avoisinantes, des immeubles à Campo de' Fiori, à via della Scrofa et à piazza Giudea, deux granges et un jardin à San Pietro in Montorio, deux greniers et deux stalles à proximité du palais⁵⁸. Au cours de la décennie suivante, Muzia Velli accroît le patrimoine familial en acquérant une maison près du cimetière de Santa Maria in Trastevere, de propriété de l'église homonyme et de l'hôpital de la Consolazione, ainsi que la quatrième partie d'un four à San Rocco⁵⁹.

En 1574 les biens immobiliers sont évalués pour la première fois⁶⁰ : à cette époque, le patrimoine est fortement réduit en raison des legs faits par Marcello Velli en faveur de ses filles, qui apportent en dot à leurs maris une partie des immeubles appartenant à la famille. La valeur du patrimoine immobilier, y compris les propriétés foncières, s'élevait à environ 13000 écus⁶¹. Le début du XVII^e siècle est, en revanche, une période de fort accroissement du patrimoine immobilier, ainsi que des activités économiques, comme cela a été mentionné précédemment. Les biens immobiliers augmentent considérablement (sept maisons, deux fours, trois boutiques, deux *tinelli*⁶², plusieurs

⁵⁸ ASR, *Collegio dei notai capitolini*, vol. 1002 et vol. 1836.

⁵⁹ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 162 – Nota instrumentorum Velli (1550-1637).

⁶⁰ L'évaluation des biens est effectuée sur la base de sa rente annuelle, qui équivaut à 5% de la valeur de l'immeuble ou du domaine. ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 173 – Instrumenti antichi e moderni Velli (1573-1653).

⁶¹ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 173 – Instrumenti antichi e moderni Velli (1573-1653).

⁶² Le « *tinello* » était une pièce à plafond bas, où, dans les grands palais, les domestiques prenaient leurs repas ; toutefois, cette pièce avait certainement d'autres fonctions (probablement de dépôt), comme le fait qu'elle soit prise en location par des commerçants et des artisans en témoigne.

chambres et greniers) et la valeur totale redouble, s'élevant à 25000 écus en 1607⁶³. En 1625 la valeur reste la même, ainsi que la composition du patrimoine (ce qui change est la valeur des biens fonciers : celle du domaine de Campo Salino triple, celle de la vigne à San Pancrazio est réduite d'un quart)⁶⁴. L'ensemble des propriétés reste stable ensuite jusqu'à l'extinction de la famille. Toutefois sa valeur se réduit fortement. En 1656, elle descend à environ 13000 écus, du fait de la diminution des loyers et de la difficulté de trouver de locataires, que mentionne Pietro Mario dans ses lettres à son frère Adriano⁶⁵. En ce qui concerne la localisation territoriale des biens immobiliers des Velli, on peut distribuer le patrimoine *intra moenia* en trois parties : les immeubles du complexe résidentiel ; les autres immeubles à Trastevere ; enfin les biens immobiliers situés dans d'autres quartiers (figure 10)⁶⁶. Le modèle de patrimoine immobilier ressemble d'assez près à celui des Cenci et à celui des Santacroce, qui ont été analysés au chapitre VII : à savoir un patrimoine qui se concentre autour du complexe résidentiel et dans les zones de la ville les plus actives du point de vue du commerce. En effet, au-delà des biens à Trastevere, les Velli possèdent des immeubles dans des endroits très spécifiques, renommés pour leurs activités productives et commerciales. En traversant le pont pour passer sur la rive droite du Tibre, on trouve tout d'abord la maison à piazza Giudea (maison n° 4, selon numérotation de la figure 10,). Elle appartient en indivision (*pro indiviso*) à Silvia Velli, femme de Giulio Cenci, et à Adriano et Marcello, ses frères. Toutefois, l'immeuble n'est mentionné que dans l'inventaire rédigé en 1547 ; son absence dans les inventaires suivants (à partir de 1554, il n'y figure plus) peut laisser à penser qu'il a été vendue aux Cenci, qui possèdent plusieurs biens dans le quartier⁶⁷. En continuant vers le nord, on trouve un groupe d'immeubles situé entre via de' Balestrari, vicolo delle Grotte et piazza Capodiferro, à proximité de Campo de' Fiori (5). Il s'agit d'un complexe immobilier qui, bien qu'il n'ait pas les dimensions de celui de la piazza dei Velli, est formé par plusieurs bâtiments : une *domus magna* avec une autre maison et une boutique à l'étage, une remise pour chevaux et une cave. Les maisons sont possédées par les Velli *pro indiviso* avec les Bonaventura, car elles ont été laissées en héritage par Marcello à sa fille Felice, qui les a apportées en dot à son mari

⁶³ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 193 – Libro mastro Velli (1607-1614).

⁶⁴ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 164 – Libro mastro Velli (1625-1641).

⁶⁵ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 172 – Catasto Velli (1608-1688).

⁶⁶ *Ibidem*.

⁶⁷ Sur le patrimoine immobilier des Cenci voir chapitre VII.

Marco Bonaventura en 1556.

À Campo Marzio sont situés les deux fours de la famille, à proximité du port de Ripetta. Le four à la Scrofa est en indivision avec les De Cavalieri, héritiers de Marcello Velli. Il s'agit, aussi dans ce cas, d'un petit complexe immobilier : en effet, à la Scrofa les Velli ne possèdent pas seulement ce four, mais aussi un abattoir et une boutique, louée au cours des années à des vendeurs de poulets. Le four situé via di Ripetta, en face de l'église de San Rocco, est entré dans le patrimoine immobilier des Velli car Muzia Muti, femme d'Adriano, en a hérité de sa famille. La propriété totale de l'immeuble revient à Muzia en décembre 1559, lorsqu'elle achète à Geronima, femme du boulanger Simone Dardani, la quatrième partie du four, au prix de 200 écus⁶⁸.

Le port de Ripetta, le marché de Campo de Fiori, la zone de piazza Giudea : les biens des Velli sont localisés, on le voit, là où les activités productives et commerciales de la ville sont denses. Mais la plupart de leurs immeubles se concentrent à Trastevere, le quartier des commerces par excellence.

3.2. Le complexe résidentiel et les autres immeubles à Trastevere

En 1543, dans un acte notarié, la *domus magna* est définie « *posita in Urbe in regione Transtiberim in platea vulgariter nuncupata delli Velli sei delli Miccinelli* », adjacente d'un côté à la maison de Stefano Velli et de l'autre aux immeubles de Cola Coleine⁶⁹. La branche d'Onofrio réside donc au sein du système de voisinage décrit par les témoignages de Domenico Attavanti, sur la place qui a pris son nom de la famille Velli. La *domus magna* des Velli est un palais à deux étages dont la construction remonte au XV^e siècle. Avant d'y habiter, la famille résidait probablement dans une autre zone de Trastevere, à la Lungara : le testament de Francesco, rédigé en 1518, mentionne en effet une « *maison ancienne des Velli* », qu'il laisse à sa sœur Angelica, veuve de Mariano Astalli. Toutefois, à partir de la fin du XV^e siècle, les Velli résident de façon stable dans le palais à Sant'Egidio qui, jusqu'à l'extinction de la famille, hébergera les deux branches des Velli de Trastevere⁷⁰. À cette fin, le palais est divisé en deux parties,

⁶⁸ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 173 – Intrumenti antichi e moderni Velli (1573-1653).

⁶⁹ *Ibidem*.

⁷⁰ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 162 – Nota instrumentorum Velli (1550-1637).

auxquelles on a accès par deux entrées séparées. Dans la partie de gauche réside la branche de Stefano ; à la mort du dernier héritier masculin, elle passera à Girolamo Tignosini, fils d'Olimpia Velli, qui le laissera à son tour à l'hospice de la Trinità dei Pellegrini ; elle sera ensuite achetée par les Orsini, dont les armoiries sont encore visibles aujourd'hui au-dessus du portail d'entrée. La partie de droite est habitée par Onofrio et ses descendants, et elle passera ensuite à Livia Vipereschi, cousine d'Adriano Velli. Livia transformera le palais en refuge pour les femmes maltraitées, veuves et abandonnées par leurs maris (appelé Conservatorio della Madonna Santissima della Clemenzia). En 1675, à la mort de la femme, cette partie du palais passera à la chapelle de San Pietro dans l'église de Santa Maria in Trastevere, selon les dernières volontés d'Adriano Velli⁷¹.

Autour du palais sont situés les autres immeubles de la famille : ils forment un complexe résidentiel, semblable à ceux qu'on a analysés au chapitre V. Le cadastre des biens des Velli fait voir que le complexe immobilier est constitué par le palais et par d'autres immeubles : des maisons, une écurie, une grange, un grenier, une grotte, une cour, un petit jardin, une autre écurie avec une chambre à l'étage et une petite cour, situées derrière la *domus magna*⁷². Une des maisons du complexe est localisée près du cimetière de Santa Maria in Trastevere, *sub proprietate* de l'église homonyme, à laquelle les Velli payent 7,50 écus de *canone*. Achetée par Muzia Velli en 1555, au prix de 65 écus, la maison est divisée en deux parties : un grenier à l'étage, et une grande pièce utilisée comme étable du palais, au rez-de-chaussée. Une autre maison n'est mentionnée qu'en 1609 : adjacente à la piazza de' Velli, elle est possession indivise des fils d'Onofrio et de Tiberio, de la branche de Stefano. Les autres maisons du *complexo* sont indiquées comme « *le case sotto ai granai* » : il s'agit de quatre maisons dont les étages supérieurs sont utilisés comme greniers. Au cours des années, certaines de ces maisons sont parfois indiquées par la comptabilité comme « boutiques », ou « maisons – boutiques ». Vraisemblablement, la dénomination de l'immeuble variait selon l'utilisation qu'en faisaient les locataires. À l'étage des greniers, les Velli possèdent aussi une chambre, tandis qu'une autre maison sur la place est située « *à côté du nouveau grenier, en face des Miccinelli* », les voisins de la famille.

⁷¹ Les deux branches des Velli de Trastevere possédaient une chapelle dans l'église de Santa Maria in Trastevere, où les membres de la famille étaient enterrés.

⁷² ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 172 – Catasto Velli (1608-1688).

Les autres immeubles de la piazza de' Velli sont des locaux à usage commercial ou productif. Les Velli possèdent plusieurs greniers, de « *vieux greniers* » et un « *nouveau grenier* », tous situés à côté du palais. En outre, entre 1574 et 1581 Muzia prend en location un autre grenier, adjacent, de propriété de l'église de San Cosimato de Trastevere, au prix de 19,80 écus par an, et les registres mentionnent aussi une pièce utilisée comme grenier. Au rez-de-chaussée de l'un des greniers se trouve une remise, habituellement destinée aux chevaux, qui est parfois utilisée comme grange. Enfin, les Velli possèdent une cave, appelée « *cave de la maison* », qu'ils donnent en location, et un *tinello*, situé à l'étage d'un des greniers. Le groupe des propriétés du complexe immobilier comprend aussi un site à bâtir que les Velli possèdent *pro indiviso* avec les Bonaventura.

En ce qui concerne les autres immeubles à Trastevere, ils sont situés dans trois endroits : vicolo del Bologna, San Pietro in Montorio et Monte di Fiore. Les deux premiers sont si proches de la piazza de' Velli qu'on pourrait les considérer les immeubles qui s'y trouvent comme des éléments supplémentaires du *complesso*. Pourtant, quand ils mentionnent ces biens, les Velli ne font pas référence à la *domus magna*, comme ils le font pour les immeubles du complexe, dont la localisation était définie par rapport au palais. Au vicolo del Bologna (1) se trouve une maison *sub proprietate* des Velli, qui en tirent un *canone* annuel de 1,20 écu⁷³. Les biens que les Velli indiquent comme situés à San Pietro in Montorio sont plusieurs (2). Tout d'abord, une maison pour laquelle ils perçoivent un *canone* annuel de 2 écus, appelée « *l'auberge du Taglietto* », du nom de l'aubergiste qui l'a prise en location à la fin du XVI^e siècle. Cette maison a été achetée par les Velli à la compagnie des cordonniers de San Crispino. Ils y possèdent aussi un *tinello*, que Bernardino vend en 1607 à Lelio Ceuli pour un prix de 200 écus. La somme devra être investie dans la construction d'un autre bâtiment, et à cette fin Lelio établit que l'argent restera en dépôt chez lui et qu'il sera exclusivement destiné à payer les maçons. Mais, quelques années plus tard, Lelio Ceuli fait faillite. Enfin, à San Pietro in Montorio se trouvent deux granges de la famille, *sub proprietate* de l'église de Santa Maria in Trastevere. L'immeuble situé à Monte di Fiore (3) est souvent appelé « *torretta* », petite tour. Comme il se compose de plusieurs appartements, il s'agissait probablement d'une maison - tour, du type de celles

⁷³ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol.163 – Libro mastro Velli (1605-1609).

qui ont été décrites dans le chapitre IV. La tour de Monte di Fiore est rentrée dans le patrimoine des Velli en 1562, en remboursement d'une dette d'Egidio Sasso, qui, lors de la rédaction de l'acte notarié, se trouve en prison pour ne pas avoir remboursé ses créanciers⁷⁴. Ces derniers ne sont pas seulement les Velli, mais aussi d'autres gentilshommes (et une « *gentille femme* ») de l'élite capoline : Bruto Gottifredi, Cesare Quintili, Angelo Capranica, Marchionne Attavanti, Ersilia Caffarelli Mellini, Emilio Altieri et Paolo del Bufalo. Les Velli ne se voient donc attribuer qu'une partie de l'immeuble à Monte di Fiore. Toutefois, les autres propriétaires leur vendent leurs parts ainsi qu'à Bruto Gottifredi, avec qui les Velli partagent *pro indiviso* la propriété du bien (7/12 aux Velli et 5/12 aux Gottifredi)⁷⁵. L'immeuble est composé de deux pièces sur deux étages, louées à deux locataires différents à la fois et parfois utilisées comme greniers.

Le grand nombre d'immeubles à usage productif et commercial témoigne de la participation effective et directe des Velli aux activités économiques du quartier. La centralité de l'exploitation des domaines et du commerce des produits agricoles, dans le quartier ainsi que dans l'ensemble des activités entrepreneuriales de la famille, conditionne fortement la composition du patrimoine immobilier *intra moenia*, et met en contact la famille avec la population d'artisans et commerçants qui réside à Trastevere. C'est à eux que les Velli louent leurs greniers, granges, et fours, ainsi que leurs maisons, comme on le verra dans le prochain chapitre.

4. Hors les portes du quartier. Les propriétés foncières

L'acquisition de domaines fut l'un des premiers investissements des Velli, dont le patrimoine foncier s'est constitué pendant la première moitié du XVI^e siècle. La famille possédait quatre domaines, et elle en prenait d'autres en location, qui étaient situés pour la plupart hors les portes du quartier (porta San Pancrazio et porta Portuense). Acquis par les Velli au cours du XV^e siècle, le domaine appelé San Marcello (ou Marcelli) était localisé sur la *via Portuense*, et il comprenait une vigne avec une maison, un bassin pour la production du vin et une cannaie. Lors de la division du patrimoine effectuée par

⁷⁴ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol.173 – Instrumenti antichi e moderni Velli (1573-1653).

⁷⁵ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol.172 – Catasto Velli (1608-1688).

Vello, Onofrio reçut les deux tiers du domaine (grâce au legs de son frère Francesco) et Stefano le tiers restant : le domaine faisait donc partie du patrimoine de la famille avant même 1491. À partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, il est loué à usage de vigne et il est indiqué dans les documents comme « *vigne à Affogalasio dans le domaine Marcelli* ». En 1556 les Velli donnent en emphytéose plusieurs parties de la vigne, à des artisans et commerçants⁷⁶, qui paient un cens annuel et qui vont conserver ce droit au cours des décennies et sur plusieurs générations. Ainsi, Giacomo Verzellino, jardinier, est emphytéote au moins depuis 1594 et il laisse sa partie de vigne en emphytéose à sa femme Susanna Baldanza, qui la garde jusqu'en 1637⁷⁷. Dans d'autres cas, le terrain en emphytéose est cédé d'un concessionnaire à l'autre avec le consentement des Velli : en 1564, le boulanger Cristoforo Donesani vend sa partie à Ercole Baldareschi et en 1567 Giovanni Battista Del Setarolo, marchand du port de Ripa, cède sa part de la vigne à Geronimo De Giudici, courtier dans le même port, au prix de 1361 écus.

La propriété de la vigne et de la cannaie *extra portam San Pancrazio* est elle aussi très ancienne, remontant au moins à 1495, lorsque Francesco, fils d'Onofrio, prend en location une cannaie appartenant au monastère de San Clemente des frères de San Pancrazio⁷⁸. À ceux-ci, la famille paie régulièrement un cens de cinq barils de moût et une livre de cire. En 1545, Onofrio et Stefano divisent la vigne en deux parties ; à la partie qui revient à la branche d'Onofrio, Muzia Velli ajoute en 1550 du terrain acheté de la confrérie des orphelins de Rome, avec l'obligation de payer un cens à l'église de Santa Maria in Trastevere. Huit ans plus tard, Muzia achète aussi une cannaie, de propriété de Francesco Odetti, nattier, au prix de 400 écus. Dans les inventaires des années suivantes, la vigne est évaluée à 3800 écus en 1607, et à 2700 écus en 1625, tandis que la valeur de la cannaie reste inchangée (400 écus).

En ce qui concerne les domaines, celui de Torre Bufalara a été acheté en 1540 ; il était de propriété de Curzio, Vincenzo et Marcantonio Mattei⁷⁹. À la mort d'Onofrio, la

⁷⁶ Les métiers exercés par les emphytéotes sont les suivants : boulanger, marchand, courtier, courtier de vins, notaire, parfumeur, porteur, menuisier, tailleur, apothicaire.

⁷⁷ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol.172 – Catasto Velli (1608-1688).

⁷⁸ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol.173 – Instrumenti antichi e moderni Velli (1573-1653).

⁷⁹ *Idem*. Pour des informations sur les domaines mentionnés au cours de ce paragraphe voir J. Coste, « I casali della Campagna di Roma nella seconda metà del Cinquecento », dans *Archivio della società romana di storia patria*, 94 (1971), p. 31-144 ; *Id.*, « I casali della Campagna di Roma all'inizio del Seicento », *Ibidem*, 90 (1969), p. 41-116 ; G. Tomassetti, *La campagna romana antica, medioevale e moderna*, Florence, Olschki, 1975.

partie du domaine possédée par les Velli mesurait 40 *rubbia*, que la famille partageait *pro indiviso* avec les Serlupi⁸⁰. Au cours des années, les Velli augmentent considérablement la partie du domaine possédée : en 1604 elle est comptée pour 255 *rubbia*. Torre Bufalara fait partie du patrimoine de la famille jusqu'à son extinction ; après la mort d'Adriano, Santa Maria in Trastevere (qui en a hérité) revend le *casale* aux Serlupi au prix de 6000 écus. Une partie du domaine était donnée en location par les Velli : en 1594 le locataire était Paluzzo Mattei et à partir de 1605 Giovanni Battista Sacchetti, qui la conserve en location jusqu'en 1637.

Le domaine de Campo Salino est contigu à Torre Bufalara. Au début du XVII^e siècle, Bernardino et Marzio Velli en possèdent deux parts du domaine, tandis qu'en 1625 la famille est propriétaire de quatre parts. Les autres parties du *casale* sont aux mains d'un ensemble de familles de la noblesse municipale, connu sous le nom de *congregazione di Campo Salino* : outre les Velli, elle comprend les Catalano, les Romauli, les Ceuli et les Piccini. Contrairement à ce qu'on a vu pour les vignes, données en emphytéose à des artisans et commerçants, le domaine de Campo Salino est souvent pris en location par des nobles. Entre 1607 et 1612, il est loué à Muzio Vipereschi pour une somme évaluée à 888,80 écus ; en 1613, le locataire est Giovanni Battista Crescenzi, tandis qu'en 1633-1640 une partie du domaine est louée au gentilhomme Antonio Federici. Une exception est constituée par Giovanni Domenico Cerasolo, *alias* Citolo, boucher, qui loue une partie de Campo Salino pendant une assez longue période (de 1625 à 1640) au prix de 600 écus par an⁸¹.

Les Velli n'étaient pas seulement propriétaires de *casali* mais aussi locataires ; à partir de 1535, les sources témoignent qu'ils louaient plusieurs domaines dont les propriétaires étaient, entre autres, Santa Maria in Trastevere (domaine de Fontignano), le monastère de San Gregorio al Celio (domaine de Malagrotta), Giuliano Cesarini (domaine de Campo Selva) et la famille Orsini (domaine de Monterotondo⁸²). Ces terrains dont la superficie allait de 700 et 1900 *rubbia*, et étaient loués, en moyenne, au

⁸⁰ Les Serlupi avaient reçu une partie du domaine comme dot de Giulia Mattei, en 1531.

⁸¹ Outre les *casali* mentionnés, les Velli possédaient aussi le domaine de Colle de Cere, acheté en 1538 par Bernardino, Adriano et Marcello au prix de 10000 écus ; le terrain était situé « *in partibus Trastiberinis* » et mesurait 400 *rubbia*. Toutefois, les inventaires suivants ne font pas mention de ce terrain, qui fut probablement vendu par les Velli avant 1547 (année de rédaction de l'inventaire d'Adriano Velli). ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 173 - Instrumenti antichi e moderni Velli (1573-1653).

⁸² ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol.173 - Instrumenti antichi e moderni Velli (1573-1653), 1541.

prix de 1000 écus pour chaque *casale*. Entre 1574 et 1585, la famille est locataire d'autres domaines : Trefusa, sur la via Ostiense, Cervaretto et Sant'Anastasia - et en 1582 ils achètent le casale de Palmarola pour 87,50 écus⁸³. Parmi les *casali* pris en location par les Velli, quatre sont propriété des Cenci, avec laquelle la famille transtévérine entretenait des relations très étroites, comme on l'a vu auparavant. En 1602, Bernardino Velli prend en location 392 *rubbia* du domaine de Falcognano, sur la via Ardeatina, pour une somme 2100 écus par an, et 200 *rubbia* à Testa di Lepre, loués pour 960 écus par an ; en même temps, Bernardino est locataire de 130 *rubbia* du domaine de Torrimpietra (sur la via Aurelia), dont les propriétaires sont les héritiers de Francesco Cenci, et pour lesquels il payait un loyer annuel de 524 écus. Les terrains sont gérés directement par Bernardino qui, dans les cas de Testa di Lepre et de Torrimpietra, partage la gestion avec Ortensio Celsi, gentilhomme du *rione* Pigna. Par contre, le quatrième domaine de propriété des Cenci loué par les Velli – Capo di Bove, d'une superficie de 60 *rubbia*⁸⁴ – est géré par les Castellano, une famille de Rocca di Papa, auxquels ils le sous-louait⁸⁵.

La plupart de ces domaines sont situés hors les portes de Trastevere, ou hors les portes contiguës au quartier, au-delà du fleuve, dans le secteur situé au sud des murs de la ville. Le graphique 9 montre que les domaines se concentrent hors quatre portes : les deux portes de Trastevere - porta Portese et porta San Pancrazio, qui donnaient accès respectivement à la via Portuense et à la via Aurelia -, porta San Paolo et porta San Sebastiano, les portes les plus proches de Trastevere, sur la rive gauche du Tibre. Cette distribution des domaines confirme l'enracinement local de la famille, aussi en ce qui concerne les propriétés foncières ; bien qu'on ne puisse pas parler proprement d'ancrage dans un quartier lorsqu'on analyse des biens agricoles, on peut toutefois souligner que les Velli concentrent leur patrimoine, urbain et foncier, dans Trastevere et dans la campagne située à proximité.

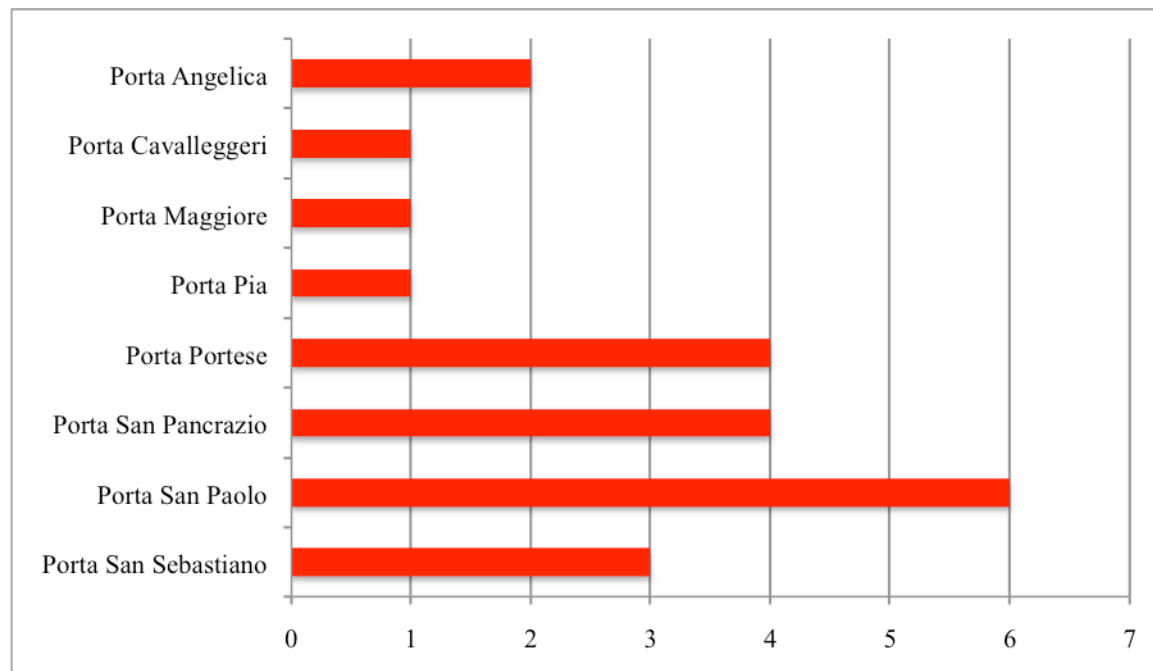
⁸³ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol.161 – Ricevute Velli (1573-1587).

⁸⁴ Pour ce domaine, Bernardino paye un loyer annuel de 324 écus.

⁸⁵ Au cours des mêmes années les Velli prennent en location d'autres domaines, à savoir Pian de'Frassi, Buon Riposo, Solferata, Acquasona et Monte del Forno.

Graphique 1 – La localisation des domaines des Velli (possédés et loués)

Sources : ASVR, Capitolo di Santa Maria in Trastevere, vol.172 - Catasto (1608-1688), vol.163 - Libro mastro (1605-1609), vol. 164 - Libro mastro (1625-1641), vol. 193 - Libro mastro (1607-1614)



Les Velli gèrent directement la plupart des biens agricoles qu'ils possèdent ou qu'ils louent. À cette fin, ils embauchent des salariés, souvent encadrés par un *caporale*, selon les modalités décrites dans le chapitre VIII. Les livres de comptes enregistrent les paiements effectués par les Velli à certains de ces *caporali* : en 1570, Annibale reçoit 10 écus pour payer son équipe de salariés ; l'année suivante, la famille verse 100 écus à Angelo, son facteur, pour payer une compagnie de moissonneurs, et 2 écus à Ottavio de Celano, *caporale*, par l'intermédiaire d'Angelo, sicilien. La pratique d'embaucher des *caporali* se poursuit dans les années ; en effet, le dernier paiement effectué date de 1640, lorsque Cristoforo de Carpegna reçoit 35 écus pour des travaux effectués dans la vigne de porta San Pancrazio. L'embauche de salariés est attestée par un grand nombre d'actes notariés : il convient de souligner que les actes sont tous rédigés dans la *domus magna* de la famille, et ils sont signés par les Velli, non par leurs agents, ce qui confirme l'implication et la participation directe de la famille dans la gestion des domaines. Les équipes de salariés effectuaient plusieurs types de travaux : ils transportaient le blé des domaines à la ville, ils fauchaient les prés⁸⁶, ils moissonnaient

⁸⁶ Voir par exemple le contrat du 12 mai 1573, avec lequel 17 salariés d'Urbino s'engagent à faucher les

le blé, etc. Un exemple de contrat d'embauche est celui que les Velli concluent en juin 1574 avec une équipe de salariés qui s'engage à récolter le blé du domaine de Schizanello, hors la porte San Sebastiano⁸⁷. Il s'agit d'une équipe composée de 11 salariés, qui proviennent tous du même village – San Leone –, et qui sont dirigés par un *caporale*. Le salaire perçu par l'équipe est de 3 écus par *rubbio* de blé moissonné, et le paiement doit être effectué à la fin des travaux. Pendant la durée de la moisson, les Velli s'engagent à fournir aux salariés du pain et des barils de vinaigre. Dans un autre contrat, six hommes de Bracciano s'engagent avec Onofrio et Mario Velli à transporter le blé, l'orge et les fèves du domaine de Schizanello jusqu'au grenier du palais de la famille ; pour ce service, les Velli payent 100 écus⁸⁸.

Quatre volumes des archives de la famille sont entièrement consacrés à la comptabilité relative aux salariés, et d'autres informations sont disponibles dans le grand livre qui couvre la période 1605-1609⁸⁹. Les salaires du personnel employé dans les domaines varient suivant le travail effectué et la saison ; autour de 1570 ils sont compris entre 1,5 et 4,5 écus par mois. Les Velli emploient surtout des *bifolchi* – des salariés qui labourent les champs à l'aide des bœufs – et des *butteri* – des bouviers à cheval. Les autres salariés embauchés par les Velli sont les gardiens et ceux qui sont chargés de fournir la nourriture aux ouvriers (*portaspese*). Au cours du premier semestre de l'année, tous les salariés sont payés 1,5 écu par mois, tandis que pendant l'été les salaires montent en conséquence du nombre plus important de travaux à effectuer. Ainsi, en juillet les *bifolchi* sont payés jusqu'à 4 écus par mois et les *butteri* 3 écus. Dans la plupart des cas, le salaire est payé sous forme d'acomptes ; par exemple, en mai 1607 les Velli versent un total de 52 acomptes de salaires aux ouvriers qui travaillent dans les domaines de la famille. Les acomptes VOnt de 15 *baiocchi* à 1,5 écu.

Après 1607, les annotations concernant les domaines deviennent de plus en plus rares, et se limitent essentiellement aux locations. Cela témoigne de la forte réduction des

près du *casale* Cervaretta, hors de la porta Maggiore, pour une paye de 65 écus. Ils promettent d'obéir aux facteurs des Velli et à faucher un total de 111 *rubbia* de blé, orge et fèves (ASR, *Collegio dei notai capitolini*, vol. 776, 12 mai 1573).

⁸⁷ ASR, *Collegio dei notai capitolini*, vol. 777, 6 juin 1574.

⁸⁸ ASR, *Collegio dei notai capitolini*, vol. 776, 8 mai 1573. Un autre exemple dans le même volume est l'acte datant du 24 mai 1573. Avec le contrat du 28 avril 1573 le trajet à effectuer par le transporteur, qui porte du foin, va du domaine Cervaretta au preccio d'Onofrio Velli hors de la porta Maggiore, pour un salaire de 45 écus.

⁸⁹ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 141 – Velli spese per la campagna, vol. 142 – Libro dei vaccari, 1514-1581, vol. 143 – Libro dei bifolchi, 1514-1581, vol. 163 – Libro mastro dei Velli, 1605-1609.

activités entrepreneuriales pendant la dernière génération de cette famille à forte vocation agricole, qui établit son enracinement social et consolide son pouvoir local grâce à l'exploitation des domaines et au commerce des produits de la campagne : les transactions sociales qui se développent autour du commerce feront l'objet du prochain chapitre.

Figures

Figure 1 – Trastevere dans la *Nuova topografia di Roma* de Giovanni Battista Nolli, 1748



Figure 2 – La localisation du *rione* Trastevere

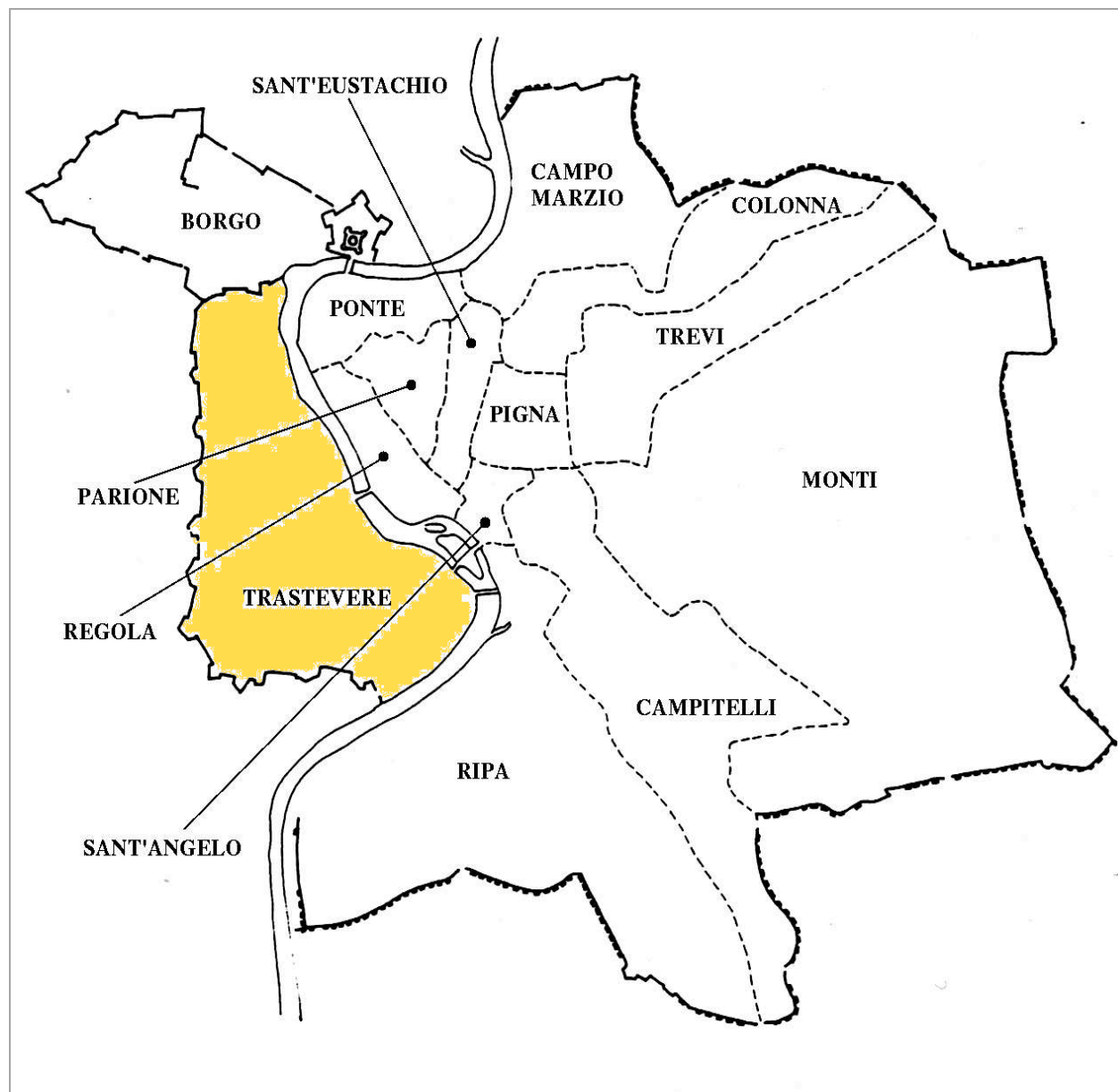
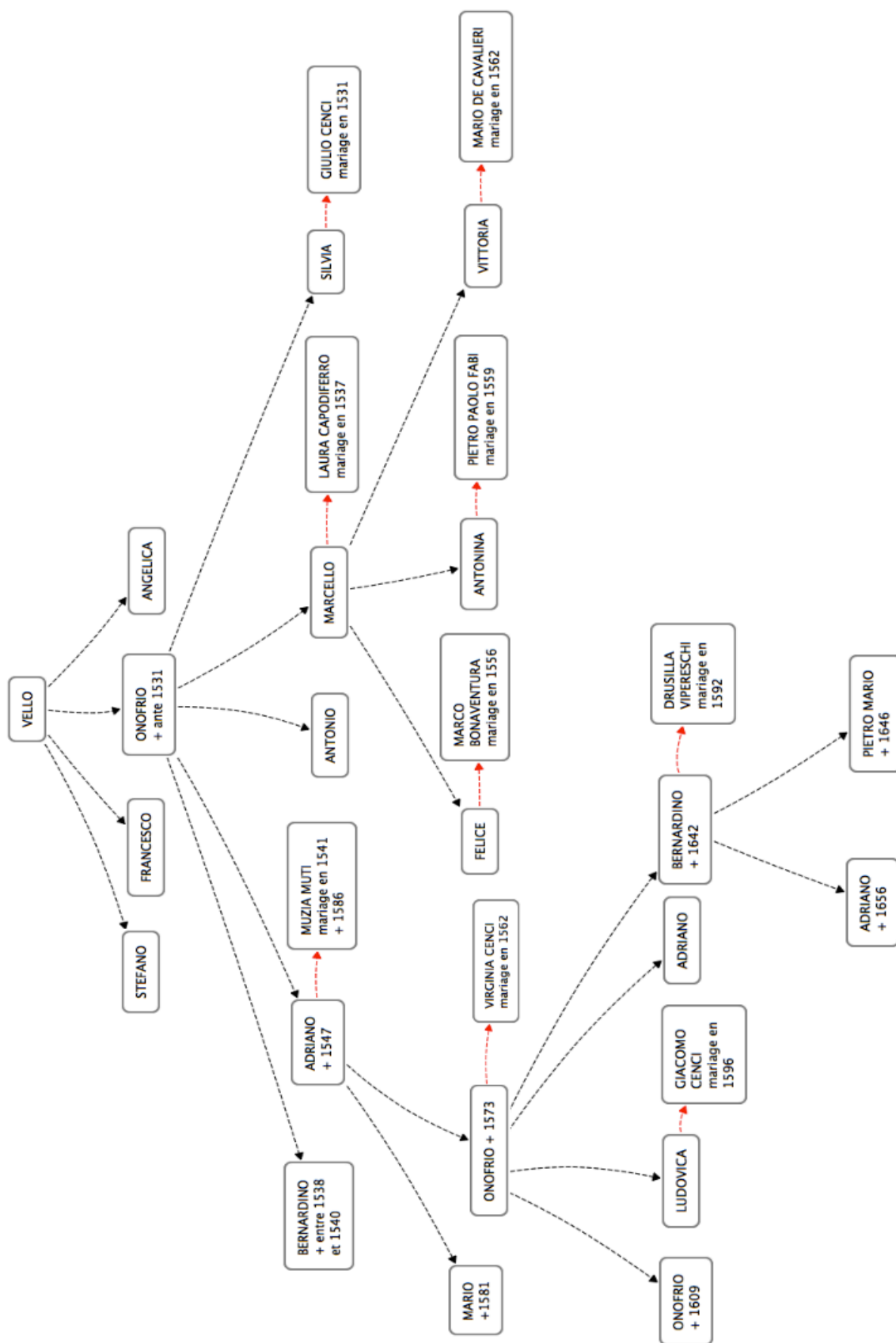


Figure 3 – L’arbre généalogique des Velli de Trastevere – branche d’Onofrio
 Source : ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 173



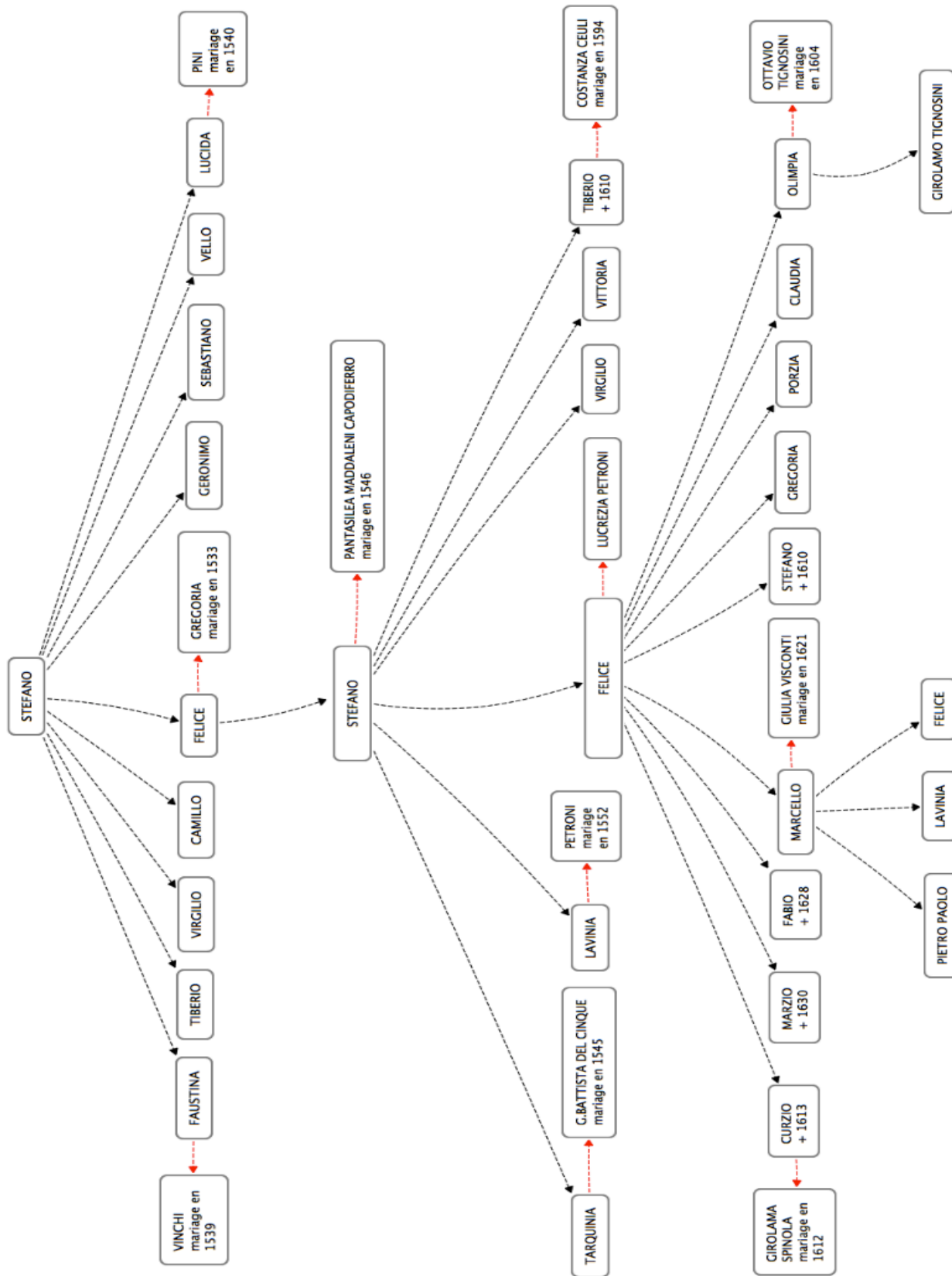


Figure 4 – L’arbre généalogique des Velli de Trastevere – branche de Stefano
 Source : ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 173

Figure 5 – *Arbore della famiglia Velli*

Source : ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 173

Figure 5 – *Arbore della famiglia Velli*
Source : ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 173

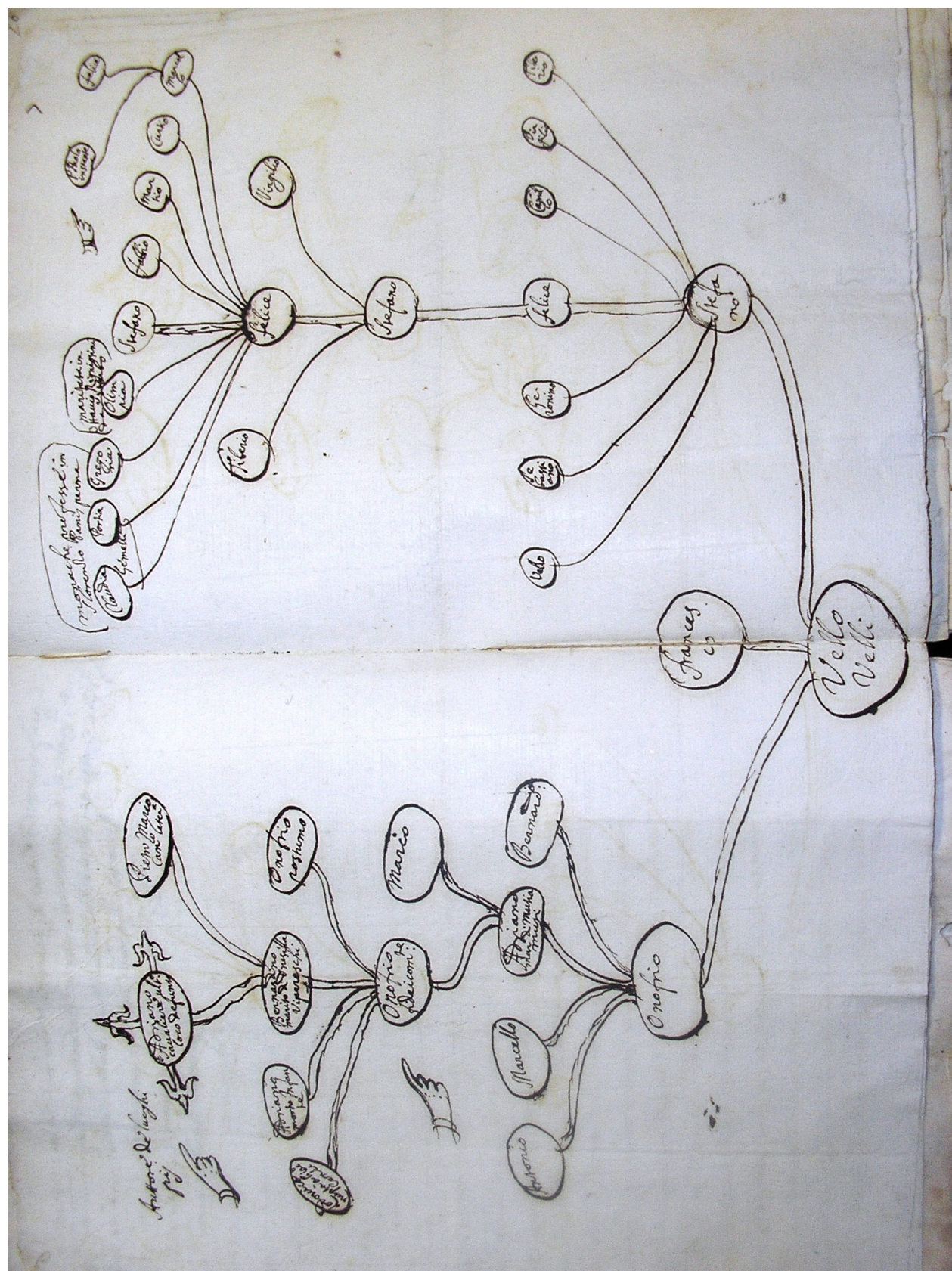


Figure 6 – La distribution territoriale des liens entre les Velli et les autres familles de l'élite capitoline, 1542-1640

Sources : ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 139, 159, 161-164, 166, 172-174, 178-179, 193

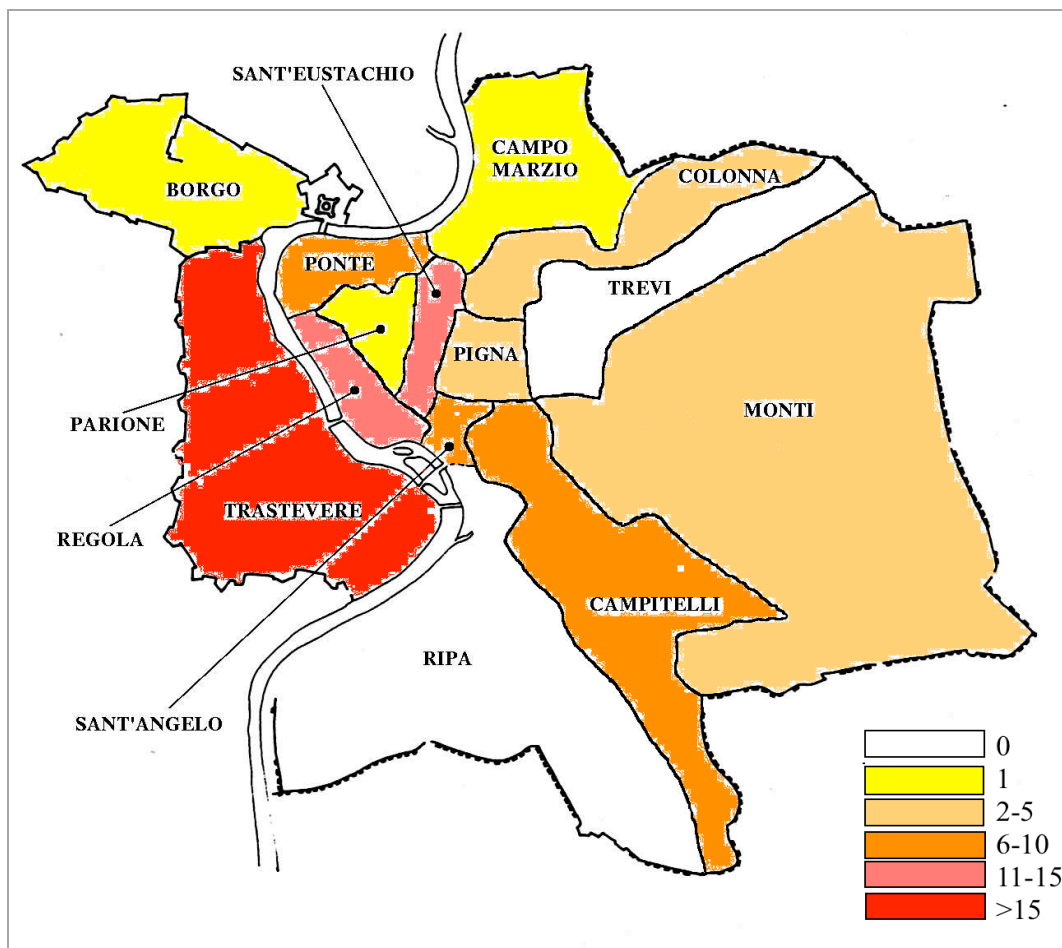


Figure 7 – Piazza Sant'Egidio (gravure de Giuseppe Vasi, 1758)



Figure 8 – La zone appelée « *Velius* » dans la *Roma* de Leonardo Bufalini, 1551

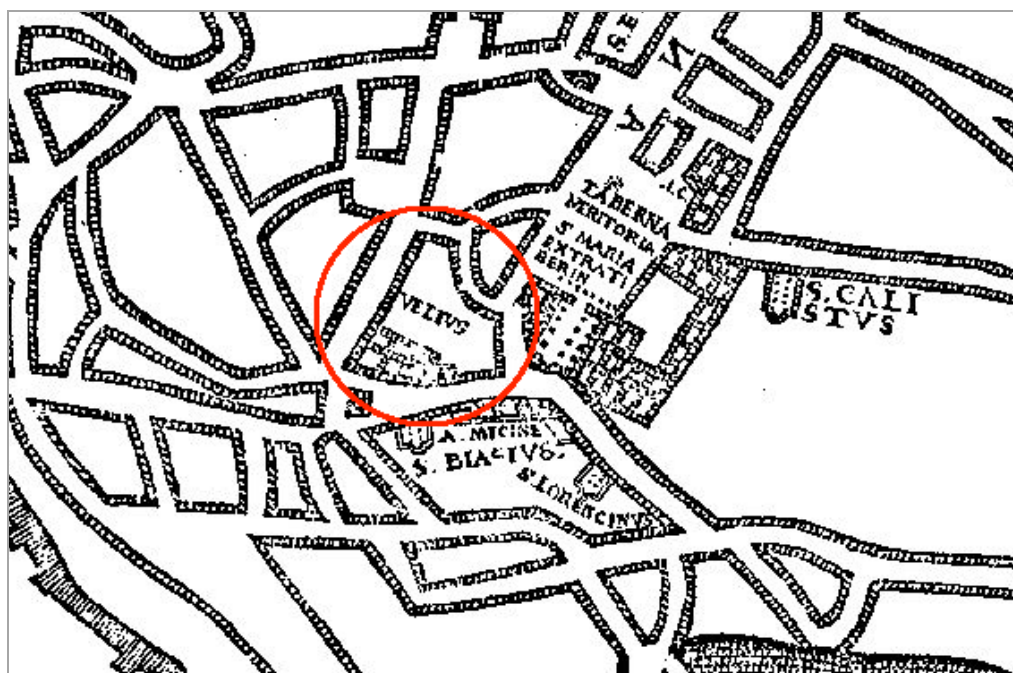


Figure 9 – Le palais des Velli en 1906



Figure 10 – Le patrimoine immobilier des Velli
Source : ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 172, *Catasto (1608-1688)*



Chapitre XI

Un réseau local.

Échanges économiques et transactions sociales

Ce chapitre est entièrement consacré aux relations entre la famille Velli et les habitants de Trastevere. Dans le précédent chapitre, on a décrit l'ancrage de la famille en termes de propriétés immobilières et foncières, il reste donc à analyser le réseau local que les Velli tissent dans le quartier à partir de leur patrimoine. En effet, les échanges sont pour la plupart construits autour du complexe résidentiel et des autres immeubles (voisins et surtout locataires) ainsi que des produits des domaines à la campagne (vente de blé, de vin, etc.). L'attention sera portée exclusivement sur les échanges avec les habitants de Trastevere, tandis que les transactions reliant les Velli aux habitants d'autres *rioni* ne seront pas prises en compte. Cette démarche est nécessaire afin de pouvoir identifier et analyser le réseau local de la famille. Après avoir illustré les différents types d'échanges, l'analyse se concentrera sur trois caractéristiques du réseau des Velli, qui montrent que les relations tissées dépassaient les simples transactions commerciales - à savoir la longue durée des échanges, la superposition des rôles et les contacts entre « amis d'amis ». Ces éléments permettent d'établir l'existence d'un véritable milieu local agrégé autour de la famille, entourage qui ne se limite pas à un circuit de partenaires commerciaux – acheteurs ou vendeurs -, et dont la construction a constitué une étape fondamentale dans l'acquisition et dans la consolidation du pouvoir municipal au niveau du quartier.

Afin de décrire la superposition entre les multiples niveaux de relations existant entre

les membres de ce réseau local, le concept de rôle proposé par Ulf Hannerz sera utilisé. Dans son analyse de la vie urbaine en tant qu'ensemble des situations sociales dans lesquelles les acteurs sont impliqués, l'anthropologue définit les rôles comme des « engagements situationnels finalisés »¹. Dans un contexte urbain, ces rôles sont très diversifiés, ainsi que le répertoire de rôles dont peut disposer chaque individu. Une telle configuration est une caractéristique spécifique de la ville, que Hannerz définit comme « variété ». La notion de rôle sera utilisée dans ce chapitre lorsqu'on analysera la superposition des transactions, qui apparemment également une superposition de rôles – un voisin qui est aussi créancier, un acheteur qui est aussi locataire, un commerçant chez qui les Velli ont un compte ouvert et qui en même temps leur emprunte de l'argent. Pour ce qui concerne nos sources d'information, ce chapitre est construit essentiellement à partir des documents des archives des Velli, et plus précisément des grands livres (*libri mastri*) qui enregistraient la comptabilité de la famille en matière d'échanges commerciaux.

1. Boulangers, aubergistes, bouchers : les locataires

À l'exception de la *domus magna*, tous les immeubles des Velli étaient destinés à la location, y compris les dépendances du palais. Comme le montre le tableau 1, les locations étaient de durée extrêmement variable : de quelques mois à 15 ans et plus, comme dans le cas de Vincenzo Barone et du vendeur de poulets Pietro Notari², qui ont résidé dans des immeubles appartenant aux Velli pendant au moins 15 ans. Bien que l'ensemble des locataires de la famille comprenne aussi des gentilshommes, et même le prince Taddeo Barberini, il reste que la plupart de ceux qui prenaient des biens en location des Velli étaient des artisans et des commerçants.

¹ U. Hannerz, *Explorer la ville. Éléments d'anthropologie urbaine*, Paris, Éditions de Minuit, 1983.

² Il convient de souligner que les dates des locations sont données à titre indicatif : elles n'indiquent que les années pendant lesquelles les livres comptables des Velli enregistrent les paiements du loyer. Toutefois, la comptabilité n'étant pas exhaustive (toutes les années ne sont pas couvertes) ; on ne peut donc prétendre connaître exactement les dates de début et de fin de la location.

Tableau 1 – Les locataires des Velli (1571-1640).

Source : ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol.159, 161-164, 166, 172-174, 178-179, 193

<u>Immeuble</u>	<u>Locataire</u>	<u>Métier (ou autres informations)</u>	<u>Dates de la location</u>	<u>Loyer en écus</u>
1. Immeubles du complexe résidentiel				
Maison sous le grenier n° 1	Giovanna	Femme d'un ouvrier vigneron	1625-1626	9,60/an
	Pasquale	Tailleur	1627	21/an
	Antonio Ranieri	Cordonnier	1629-1631	9,60/an
	Paolo	Cordonnier	1631-1634	22,50/an
	Gaspare	Aveugle	1634-1636	20,60/an
	Antonio	Cordonnier	1636-1638	0,80/mois
	Giovanni Battista Venanzio	Boulangier	1639-1640	9,60/an
Maison sous le grenier n° 2	Porzia	d'Urbino	1611	18/an
	Francesco de Boni	Tisserand	1611-1627	18/an
	Giovanni	Tailleur	1627	16/an
	Lorenzo	Tisserand	1629-1640	14/an
Maison sous le grenier n° 3	Lucia	Balayeuse	1625-1640	7/an
Maison sous le grenier n° 4	Pietro Paolo Montano		1605	20/an
	Bernardino	Forgeron de carrosses	1612	
	Caterina	de Parme	1625	12/an
	Gismondo	de Romagne	1625-1629	18,90/an
	Bartolomeo	Chapelier	1630-1637	19,20/an
	Antonio de Santi	Pâtissier	1638	
	Gaspare	Aveugle	1639-1640	
Cave	Polidoro	Chaussetier	1605	16/an
	Ascanio Mazziotto		1609	13/an
	Cesare da Rignano		1594	12/an
	Stefano Bizzocchi		1625	12/an
<i>Tinello</i> sous le grenier	Bernabeo	de Parme	1605	12/an
	Alessandro de Boni		1610	1,80/mois
	Francesco Silvestrini		1625-1627	15/an
	Giovanni Maria Francioni		1629	15/an
	Antonio Arrigoni	Aubergiste	1634-1637	12/an
	Angelo Fabrizio	Tailleur	1637-1640	14/an
Pièce à usage de grenier	Giovanni Battista Venanzio	Boulangier	1639	9,60/an
Remise sous le grenier (à usage de grange)	Giuseppe Guidi	Apothicaire	1605	
	Angelo Mascia		1625	10/an
Grenier (« vieux grenier »)	Mattei et Sacchetti	Gentilshommes	1625	30/an et 35/an
	Girolamo Cena		1633	35/an
	Girolamo Sciarra	Boucher	1634	35/an
	Giovanni	Boulangier, allemand	1635	35/an

Pièce sous le grenier	Marcuccio	d'Amatrice	1594	16/an
	Orazio de Angelo	Maçon	1605	14/an
Grenier (« <i>nouveau grenier</i> »)	Asdrubale Mattei		1625	30/an
	Febo	d'Amatrice	1626	30/an
	Sasso	de Rignano	1627	30/an
	Girolamo Sciarra	Boucher	1628-1631	30/an
	Francesco Maria Fantoni		1631-1635	30/an
	Tomasso Bastone		1638	30/an
Petite maison à côté du grenier neuf	Lavinia	d'Amatrice	1574	8/an
	Vincenzo Barone		1625-1640	20/an
2. Immeubles à San Pietro in Montorio				
<i>Tinello</i>	Antonio et coll.	Aubergistes	1607	14/an
Grange n° 1	Cardinal Farnese		1574	27/an
	Cardinal Paleotto		1594	23/an
	Giovanni Battista	Aubergiste	1605	34/an
	Matteo	Aubergiste		
	Bartolomeo	Boulangier		
	Pietro Maioli	Aubergiste	1625-1626	40/an
Grange n° 2	Bartolomeo Papi		1574	25/an
	Giovannino	Aubergiste	1594	27/an
	Giovanni Maria Giorgiani	Vendeur de foin	1605	
	Giovanni Battista Zuccatello	Pâtissier	1606	30/an
	Giacomo	Aubergiste	1625	40/an
	Giovanni Domenico Cerasolo	Boucher	1628	30/an
	Pietro Paolo Moretto	Aubergiste	1638	40/an
	Francesco Lorenzini	Aubergiste	1639	40/an
Granges n° 1 et n° 2	Giacomo Rovedi et ses héritiers	Aubergistes	1629-1636	80/an
	Pietro Duello	Aubergiste	1637-1638	80/an
3. Immeubles à Monte di fiore				
Pièce au rez-de-chaussée	Francesca	Corse	1594	4,60/an
	Vincenzo	d'Amatrice	1605	5/an
	Ludovico	d'Amatrice	1625	35/an
Pièce à l'étage	Sante	d'Amatrice	1594	17/an
	Milio	d'Amatrice	1605-1613	7,70
	Francesco	d'Amatrice	1625	
	Pietro Paolo	d'Amatrice	1625-1634	38,40
4. Immeubles à Campo de' Fiori (Balestrari/Grotte/Capodiferro)				
Maison et boutique ³	Rocco Agnelli	Verrier	1573	
	Giuseppe Arena		1594	29/an
	Pietro	Vendeur d'agrumes	1594	12/an
	Gentile Amatori		1605	50/an
	Cristoforo Calderini	Boulangier	1605	16/an
	Luca Fei		1611	30
	Giovanni Bagnaia	Vendeur d'agrumes	1613	
	Battista	Boulangier	1625-1627	
	Magalotti Machiavelli	Gentilshommes	1626-1630	65/an
	Carlo Barberini	« Don »	1629-1632	25/an
	Giovanni Domenico Cerasolo	Boucher	1632	50/an
	Cleria Massimi	Marquise	1633-1634	50/an

³ La maison comprenait au moins deux appartements ; pour cette raison, certaines années les locataires sont deux.

	Alessandro Cerasolo		1633	
	Francesco Gallo	Vendeur de vin	1633-1634	12/an
	Taddeo Barberini	Prince	1634-1637	50/an
Remise et cave	Gentile Amatori		1605	8/an
	Taddeo Barberini		1630	12,50/ an
	Giovanni Domenico Nero	Rapiéceur	1633-1634	9,60/an
	Francesco Gallo	Vendeur de vin	1634	6/an
5. Immeubles à Campo Marzio				
Four et maison à la Scrofa	Gabriele	Boulangier	1573	45/an
	Battista	Boulangier	1594	50/an
	Giovanni Battista	Boulangier	1605	50/an
	Giovanni Freghino	Boulangier	1610	42,50/ an
	Lorenzo	Boulangier	1625-1630	42,50/ an
	Domenico Zena	Boulangier	1630-1640	50/an
Abattoir à la Scrofa	Alessandro de Corti	Boucher	1605-1610	70/an
Boutique à la Scrofa	Bartolomeo de Paola et Pietro Vannini	Vendeurs de poulets	1605-1613	65/an
	Paolo Notari	Vendeur de poulets	1625-1640	35/an
Four à Ripetta	Paolo	Boulangier, allemand	1571-1573	60/an
	Domenico	Boulangier	1594	75/an
	Marco	Boulangier	1605	65/an
	Filippo Previtali	Boulangier	1610	75/an
	Stefano	Boulangier	1625	65/an
	Michele	Boulangier	1625	65/an
	Giacomo	Boulangier	1627	
	Agostino Sedelmare	Boulangier	1629	65/an
	Silvestro	Boulangier	1630	65/an
	Giulio Ghirlandino	Boulangier	1632-1634	65/an
	Stefano Cacciaguerra	Boulangier	1635	65/an
	Giovanni Mizzo	Boulangier	1635-1637	65/an
	Girolamo Dicci	Boulangier	1638	60/an

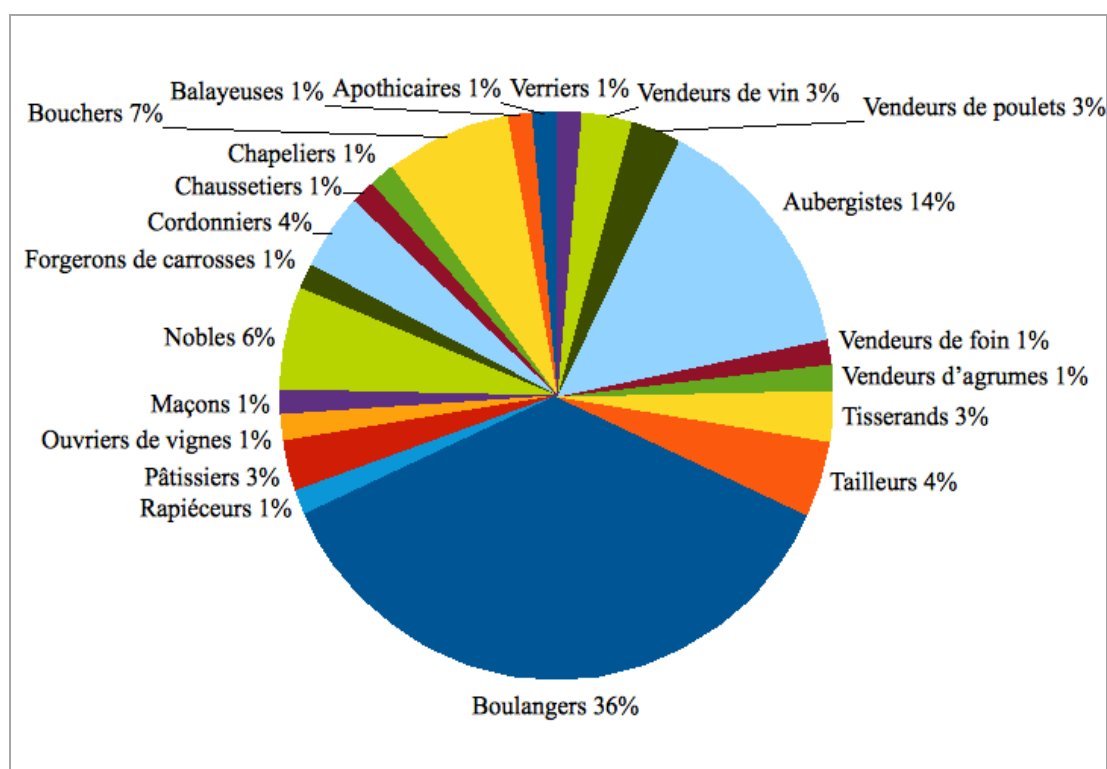
On peut remarquer que les locataires de certains immeubles présentent des caractéristiques communes. Ainsi, la deuxième maison située sous le grenier est louée pendant au moins 30 ans à des individus qui travaillent dans le secteur textile : un tailleur et deux tisserands. Les granges à San Pietro in Montorio sont prises en location par des aubergistes dans la moitié des cas (9 sur 17), tandis qu'entre 1594 et 1634 les deux appartements à Monte di Fiore sont en permanence loués constamment à des Abruzzais originaires de la ville d'Amatrice (à l'exception de Francesca, corse). Enfin, la boutique à la Scrofa est louée continuellement par des vendeurs de poulets (1605-1640). La continuité entre locataires témoigne du fait que les immeubles avaient des usages spécifiques, même si ceux-ci n'étaient pas toujours explicitement mentionnés. Ils n'étaient probablement pas définis a priori, mais ils étaient la conséquence de l'activité pratiquée par le locataire, qui, on peut supposer, modifiait de façon plus ou moins

importante la pièce ou l'immeuble pris en location suivant ses exigences. En outre, on peut facilement supposer qu'il existait des réseaux de locataires, au sein desquels la nouvelle qu'un appartement/grenier/grange était à louer pouvait facilement se diffuser ; le locataire qui allait quitter l'appartement pouvait aussi présenter aux propriétaires la personne qui aurait pris sa place, en donnant des garanties informelles sur son compte.

Par contraste, les immeubles via de' Balestrari sont donnés en location à des individus très différents quant au statut : des artisans et des commerçants, tels que des vendeurs de vin ou d'agrumes, habitaient dans le même groupe d'immeubles que le prince Barberini ou les Magalotti Machiavelli, gentilshommes. Cela témoigne du fait qu'il s'agissait de plusieurs immeubles, dont au moins une « *casa grande* », louée par les nobles, et des bâtiments à usage commercial.

Malgré la présence de gentilshommes et même d'un prince, la plupart des locataires des Velli étaient des artisans et des commerçants, notamment du secteur alimentaire. En effet, on peut calculer qu'environ 60 % de l'ensemble des locataires était constitué par des boulangers, des aubergistes et des bouchers (graphique 1).

Graphique 1 – Les métiers pratiqués par les locataires des Velli, 1571-1640 (total 70)
Sources : ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 159, 161-164, 166, 172-174, 178-179, 193



Les boulangers représentent 36 % du total ; cette donnée s'explique certainement par l'existence, dans le patrimoine de la famille, des deux fours à Campo Marzio. Mais les boulangers prenaient en location aussi d'autres immeubles de la famille : des maisons (comme Cristoforo Calderini en 1605 et Giovanni Battista Venanzio en 1639-1640), des greniers (Giovanni, allemand, en 1635) et des granges (Bartolomeo, pour la grange n°1 à San Pietro in Montorio). La forte présence de métiers du secteur alimentaire correspond au profil économique du quartier, tel qu'on l'a décrit dans les pages précédentes ; en effet, à Trastevere les activités du secteur alimentaire tenaient un rôle central, puisqu'elles étaient pratiquées par environ 36 % de la population en 1527 et encore 20 % en 1644.

2. Le commerce : blé, herbes, vin

La production et la vente de produits agricoles, notamment le blé et le vin, étaient les activités principales de la famille, celles dont ils tiraient la plus grande partie de leurs revenus étaient, au moins jusqu'au début du XVII^e siècle. Ces activités mettaient les Velli en contact avec des partenaires professionnels tels que les boulangers et les aubergistes – deux métiers très fréquemment attestés parmi les habitants du quartier. Les échanges commerciaux qui se développaient autour des produits venus de la campagne favorisaient ainsi la création d'un réseau à la fois social et commercial qui liait une famille de la noblesse municipale aux couches « populaires » de Trastevere.

Pour ce qui concerne les céréales, le blé était produit et vendu en quantités beaucoup plus importantes que d'autres denrées comme l'orge. Les prix variaient, on le sait, d'une année sur l'autre et aussi selon la qualité du produit et du domaine dont la marchandise provenait⁴. En général, on peut cependant observer que, tout au long du XVI^e siècle, les prix de vente pratiqués par les Velli sont inférieurs à ceux indiqués par Jean Delumeau dans sa thèse⁵, tandis qu'au début du XVII^e siècle la situation s'inverse. Cette différence

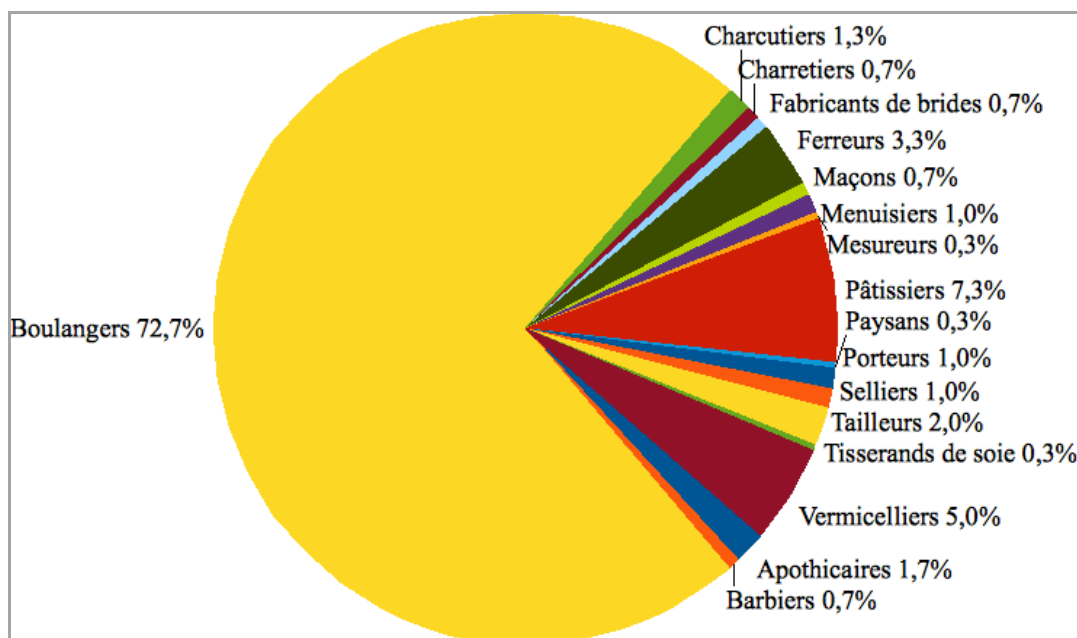
⁴ En 1606, le blé de Falcognano est le plus cher, et celui de Torrimpietra est vendu aux prix les plus bas.

⁵ J. Delumeau, *Vie économique et sociale de Rome dans la seconde moitié du XVI^e siècle*, Paris, De Boccard, 1959, p. 186-187. En 1571 le blé est venu à par les Velli à 45 *giuli* le *rubbio*, et à 37,5 *giuli* en 1576 ; ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 174 - *Varie scritture e memorie dell'eredità* (1541-1677). En 1605 le prix est compris entre 77 et 88 *giuli* et entre 77 et 130 en 1606, tandis que les

peut s'expliquer par la bonne qualité du blé produit dans les domaines loués par Bernardino Velli au début du XVII^e siècle⁶. On peut sans doute y voir une conséquence de la stratégie développée par Bernardino pendant son administration, et qui visait à relancer les activités agricoles de la famille.

Les Velli vendaient leur blé essentiellement aux boulangers de Trastevere⁷. Les boulangers représentaient plus de 70 % des acheteurs de blé (graphique 2), suivis par les pâtisseries (*arte bianca*, 7,3 %) et les vermicelliers (5 %).

Graphique 2 – Les métiers des acheteurs du blé des Velli (1573-1614), total 300 ventes
Sources : ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 139 - Spese diverse Velli, 1611-1613 ; vol. 163 – Libro mastro Velli, 1605-1609 ; vol. 178 – Eredità Velli 1573-1574 ; vol. 193 – Libro mastro Velli, 1607-1614.



Mais leurs clients n'exerçaient pas seulement des métiers du secteur alimentaire : parmi eux on peut remarquer, entre autres, des tailleurs, des maçons, des apothicaires et des menuisiers. Les échanges commerciaux portant sur le blé mettaient bien les Velli en

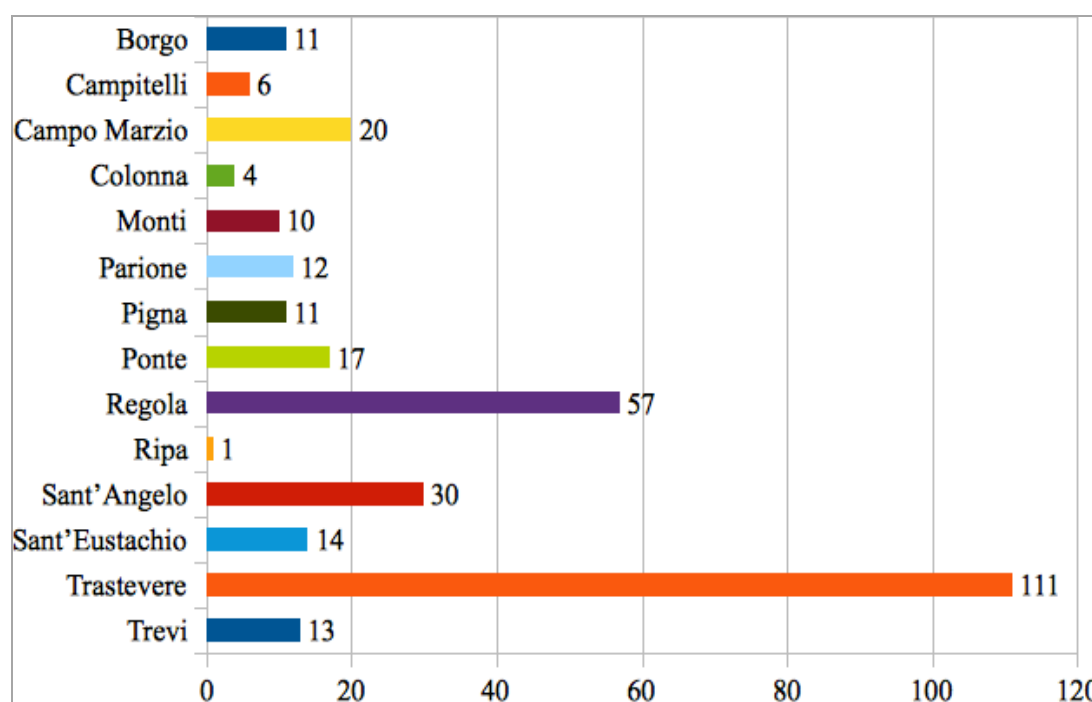
prix indiqués par Delumeau sont 70 *giuli* en 1605 et 80 *giuli* en 1606 ; ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol.163 - Libro mastro (1605-1609).

⁶ Voir J. Coste, « I casali della Campagna di Roma nella seconda metà del Cinquecento, dans *Archivio della Società romana di Storia patria*, 94 (1971), p. 31-144, et Id., « I casali della Campagna di Roma all'inizio del '600 », dans *Archivio della Società romana di Storia patria*, 92 (1969), p. 41-115.

⁷ Malgré la création de la magistrature de l'Annona et l'obligation de vendre le blé à la *Camera Apostolica* au prix établi par elle, les Velli vendent le plus souvent leur blé à des particuliers, et très rarement à la *Camera Apostolica*. Par exemple, en 1606 seuls 8% du blé du *casale* Falcognano sont vendu à la *Camera Apostolica* (au prix de 7,5 écus le *rubbio*) : le reste, c'est-à-dire est acheté par des boulangers et d'autres particuliers (au prix de 8 à 13 écus le *rubbio*).

contact avec la population du quartier et des *rioni* contigus situés sur la rive opposée du fleuve – Sant’Angelo et Regola, deux quartiers où, comme on l’a déjà rappelé, les activités productives et commerciales étaient florissantes (graphique 3). Les clients résidant à Trastevere comptent 35 % du total ; lorsqu’on considère la zone comprise entre Trastevere, Sant’Angelo et Regola, cette part s’élève à 62 %. Or, il est intéressant de remarquer que cette zone correspond à la « zone de socialité nobiliaire » des Velli, telle qu’on l’a identifiée dans le chapitre précédent: c’est ici qu’ils effectuaient la plupart des ventes de blé et c’est ici que les familles de la noblesse capitoline faisant partie du réseau des Velli résidaient. Les échanges de blé se superposaient souvent à des relations de crédit, comme on va le voir.

Graphique 3 – Les lieux de travail des acheteurs du blé des Velli (1573-1614), total : 317 ventes. Sources : ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 139 - Spese diverse Velli, 1611-1613 ; vol. 163 – Libro mastro Velli, 1605-1609 ; vol. 178 – Eredità Velli 1573-1574 ; vol. 193 – Libro mastro Velli, 1607-1614

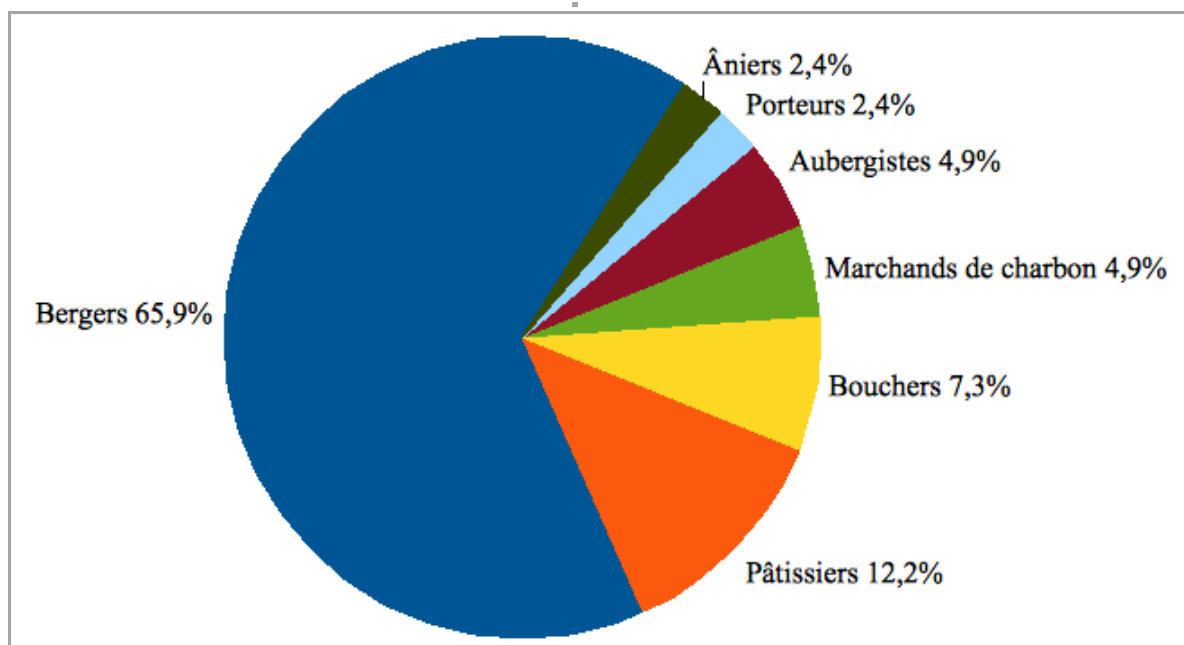


Outre les céréales, les pâtures (« *les herbes* ») étaient l’un des autres produits des domaines vendus par les Velli. Celles-ci étaient achetées dans la plupart des cas par des bergers (65,9 %), qui s’en servaient pour leurs brebis (graphique 4). Malgré la forte présence de bergers parmi les clients, on signale aussi d’autres métiers - surtout des bouchers, des pâtisseries et des aubergistes, ce qui témoigne du fait que l’élevage du

bétail et les activités agricoles étaient des activités complémentaires pratiquées en fait par plusieurs catégories d'artisans. Dans la plupart des cas, les bergers étaient des immigrants saisonniers, provenant de villages des Abruzzes et plus largement de l'État pontifical. Souvent, ils ne résidaient pas à Rome ; en effet, lors de la rédaction de l'acte notarié, ils déclaraient leur domicile chez un ami ou encore dans une auberge⁸. Pour cette raison, l'enquête sur les quartiers de résidence n'a pas été menée pour ce groupe de clients, composé essentiellement d'individus qui n'avaient pas de véritable résidence dans la ville, et dont le cadre de vie est beaucoup plus agricole qu'urbain.

Graphique 4 – Les métiers des acheteurs des herbes des Velli (1548-1640), total : 117 ventes

Sources : ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 163 – Libro mastro Velli, 1605-1609 ; vol. 164 - Libro mastro Velli, 1625-1641 ; vol. 166 – Ricevute di diversi artisti e creditori, 1544-1618; vol. 178 – Eredità Velli, 1573-1574 ; vol. 179 – Entrata e uscita Velli, 1625-1640 ; vol. 193 – Libro mastro Velli, 1607-1614.



Les Velli, eux aussi, achetaient des herbes pour le bétail qu'ils élevaient, puisqu'on se rappelle que l'élevage a été l'une des activités principales de la famille tout au long du XVI^e siècle. Dans ce cas, les vendeurs étaient souvent d'autres familles de la noblesse romaine : par exemple, entre 1567 et 1579 Onofrio Velli achète à plusieurs reprises les herbes du *casale* de Fontana Vergine, et entre 1555 et 1566 Aurelio Mattei loue Muzia

⁸ Pour des exemples voir ASR, *Trenta notai capitolini*, uff. 2, 2 mai 1605.

et Onofrio des herbes de ses domaines⁹. Ces achats témoignent d'une activité d'élevage bien développée au cours de la deuxième moitié du XVI^e siècle, mais qui décline au siècle suivant : en effet, la quantité de bétail possédé se réduit progressivement au cours des années (tableau 2).

Tableau 2 – Le bétail des Velli (1547-1603)

Sources : ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 173 - *Instrumenti antichi e moderni Velli (1573-1653)*, vol.174 - *Varie scritture e memorie dell'eredità (1541-1677)*, ASR, *Collegio dei notai capitolini*, vol.1002, 1554 ; l'astérisque signale les champs non renseignés

	1547	1554	1573	1603
Vaches	185	176	166	-
Veaux	-	-	25	-
Bufflesses	650	620	-	-
Brebis	1400	1382	-	-
Bœufs	151	148	65	71
Chevaux	*	*	17	7
Ânes	*	*	5	3

Une partie du bétail est destinée à la vente : entre 1554 et 1571, les Velli vendent en moyenne 78 vaches par an, au prix unitaire de 5 à 7 écus¹⁰. Dans certains cas les clients sont des nobles, comme Cesare Falco, baron « *de Terra Alignani, civitate Capui* », qui en 1555 déclare être débiteur de Muzia Velli pour l'achat de 132 couples de bufflesses, vendues au prix de 2060 écus¹¹. En 1542 le client est un village entier : un acte stipule la vente de 50 bufflesses de Marcello Velli à la communauté du village de Sant'Oreste¹². Mais, dans la plupart des cas, les acheteurs sont des artisans et des commerçants. En 1573 et 1574, le livre de compte de Mario Velli enregistre une longue liste de ventes, de veaux et vaches, à un seul client : Giuliano « *capovaccaro* » (maître vacher), qui effectue 16 achats de veaux, pour un total de 88 têtes de bétail, au prix de 7 écus chacun¹³. Les bouchers étaient, naturellement, parmi les clients principaux des Velli : par exemple Santo, boucher florentin à Sant'Angelo, qui en 1564 achète 43

⁹ Un exemple qui va en sens contraire est un achat d'herbes effectué en 1572 par Onofrio et Muzia Velli : dans ce cas le vendeur est un « *vaccinaro* ». ASR, *Collegio dei notai capitolini*, vol. 775, 30 mars 1572.

¹⁰ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol.147 - Casa Velli (1554-1557).

¹¹ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 173 – *Instrumenti antichi e moderni Velli (1573-1653)*.

¹² *Ibidem*.

¹³ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol.178 - Entrata Velli (1573-1575).

« *castratos* » de Muzia, pour un prix total de 214 écus¹⁴. Plus rarement, les livres de compte témoignent d'échanges en sens inverse, à savoir d'achats de bétail effectués par les Velli. Comme c'est le cas des ventes, ces transactions se concentrent entièrement dans les années 1560, et sont effectuées par Onofrio et Muzia : en 1564 Scipione Lucidi, abruzzais d'Amatrice, vend à Onofrio un cheval (12 écus)¹⁵ ; en 1565 Onofrio achète à Bartolomeo Scarvella cinq bœufs pour le domaine Campo Salino et Muzia achète dix génisses pour un prix de 160 écus¹⁶ ; l'année suivante, le gentilhomme Giorgio Cesarini vend 20 génisses à Muzia, au prix unitaire de 15 écus¹⁷. Comme le montre le tableau 1, la fin du XVI^e siècle voit une forte réduction du poids de l'élevage dans les activités économiques de la famille. Les livres de comptes en témoignent clairement : aucune vente et aucun achat de bétail ne sont enregistrés dans les grands livres qui couvrent les périodes 1607-1614 et 1625-1640. On peut probablement mettre ce recul en rapport avec les dispositions prises par le souverain pontife au début du XVII^e siècle, qui visent à privilégier le développement de l'agriculture par rapport à l'élevage ; pour soustraire des terrains aux cultures et les destiner au pâturage, on limite alors le nombre de têtes de bétail que peut détenir chaque propriétaire¹⁸. C'est aussi pour cette raison - on peut supposer -, que Bernardino en 1603 déclare un nombre de têtes de bétail extrêmement réduit par rapport à ceux que possédaient ses ancêtres. Il convient aussi de remarquer que, dans le cas de Bernardino, son cheptel ne comprend que des animaux utilisés pour les travaux agricoles : aucun animal n'est destiné à la production de denrées alimentaires ni à la vente.

En effet, l'importance de l'élevage dans l'économie de la famille au XVI^e siècle résidait aussi dans le fait que des revenus étaient tirés non seulement des ventes de bétail, mais aussi des produits de l'élevage tels que le fromage et le beurre. Dans ce cas, les clients étaient souvent des *pizzicagnoli*, qui revendaient dans leurs boutiques ces produits, parmi d'autres. Entre 1573 et 1575, Mario Velli vend du fromage et du beurre à Angelo et ses associés, dont la boutique est située à Trastevere, Ponte Sisto¹⁹. Ceux-ci effectuent des achats tous les mois (à peu d'exceptions près), pour un total d'environ

¹⁴ ASR, *Collegio dei notai capitolini*, vol.767, 29 mai 1564.

¹⁵ *Ibidem*.

¹⁶ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol.166 – Ricevute di diversi artisti creditor (1544-1618).

¹⁷ *Ibidem*.

¹⁸ Delumeau, *Vie économique et sociale de Rome*, op. cit., p.139-170.

¹⁹ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol.178 – Eredità Velli (1573-1574).

1380 écus. Les liens avec la boutique de Ponte Sisto se poursuivent même lorsque la gestion passe entre les mains d'un autre *pizzicagnolo*, Matteo Mazzagallo, qui en 1606 achète 200 livres de « *cacio* » (fromage)²⁰. Après 1606, les livres de comptes n'enregistrent plus de ventes de ces produits, et les Velli deviennent clients plutôt que producteurs. Chez Mazzagallo, ils ont un compte ouvert de 1605 à 1613 ; les achats sont effectués pour les repas de la famille, mais aussi pour les salariés qui travaillent pour elle dans les domaines²¹. Les contrats en effet, comme on l'a vu dans le chapitre VIII, engageaient l'employeur à fournir la nourriture aux salariés : ainsi, en août 1607, les Velli règlent un solde de 66 écus « *pour les produits qu'il nous a donnés pour la campagne et pour la maison* »²². Un autre compte est ouvert chez Valentino, *pizzicagnolo* à Ponte Sisto ; chez lui les Velli achètent des produits très diversifiés - viande (viande salée, viande d'agneau et de bœuf), huile, fromage et poisson (thon), pour eux et pour les salariés travaillant à la campagne.

Bien que de façon très sporadique, les Velli vendent aussi les peaux des animaux de leurs élevages (« *corami* » ou « *coramini* »), destinées à la fabrication du cuir. Les sources ne témoignent de cette activité pour les seules années 1573, 1574 (livre de comptes de Mario Velli) et 1609. Les clients sont en large majorité des juifs, à l'exception de Piccino, tanneur de peaux de vache (« *vaccinaro* »), qui en septembre et octobre 1573 achète quatre peaux de bœuf, pour un total de 9,20 écus, et de Bartolomeo Gusconi, qui achète 253 « *corami* », au prix de 40 écus²³. Dans tous les autres cas, les acheteurs sont définis seulement par le mot « *Ebreo* » (juif), souvent sans prénom. Ainsi, les Velli vendent-ils à « *un ebreo* » trois peaux de bœuf en novembre 1573, au prix unitaire de 2,70 écus ; en novembre 1574 « *Mignami ebreo* » paye 75 écus pour des « *coramini* », et « *Sabato ebreo* » effectue plusieurs achats de peaux de vaches et de taureaux entre novembre 1573 et septembre 1574, pour un total de 8,50 écus. Dans le grand livre qui couvre la période 1607-1614 trois ventes de peaux sont enregistrées, effectuées en 1609 à Virgilio, « *vaccinaro* », qui paye 5 écus, à Crestano, boucher à Ponte Sisto, (42 écus) et Angelo, boucher, qui achète des peaux pour plus de 120 écus²⁴. Si les transactions liées aux produits des domaines se concentrent dans la seconde

²⁰ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol.163 – Libro mastro (1605-1609).

²¹ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol.163 - Libro mastro (1605-1609) et vol.193 - Libro mastro (1607-1614).

²² *Ibidem*.

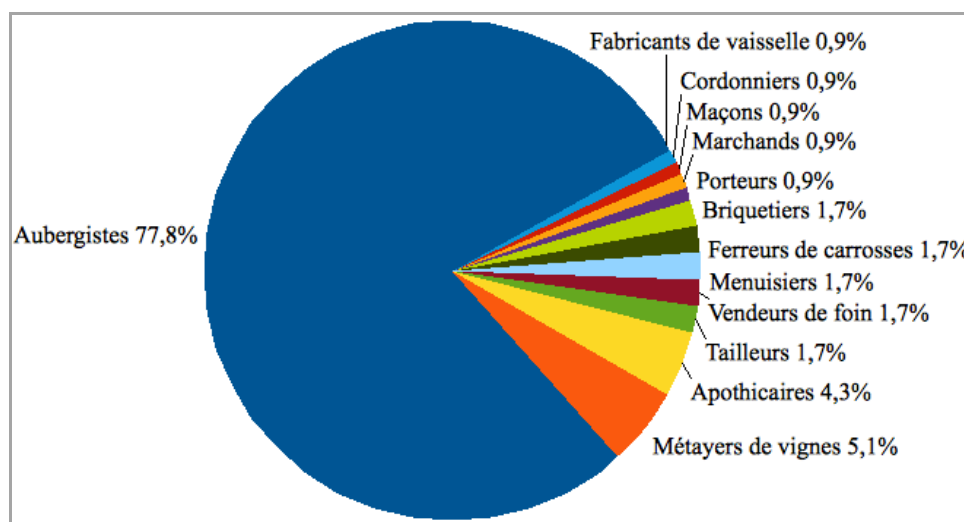
²³ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 178 - Eredità (1573-1574).

²⁴ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol.193 – Libro mastro (1607-1614).

moitié du XVI^e siècle, les ventes des produits de la vigne – fruits et vin - prennent leur plus grande ampleur surtout au cours du siècle suivant : les ventes de fruits enregistrées dans les livres de comptes ont lieu entre 1610 et 1636. Les clients sont des « *fruttaroli* », détaillants de fruits, dont les boutiques étaient situées principalement dans les endroits de la ville où les marchés se tenaient, à savoir piazza Navona, dans le *rione* Ponte, et Campo de' Fiori, à Parione. Ces détaillants achetaient en moyenne 50 écus de fruits à la fois, en effectuant parfois plusieurs achats. Le lien le plus durable est celui que les Velli ont eu avec Francesco Sammarco, auquel ils vendent un total d'environ 200 écus de fruits entre 1627 et 1634. Bien que constantes, les ventes de fruits enregistrées dans la comptabilité familiale ne sont cependant que 17 (et elles rapportent aux Velli un total de 833 écus). D'une toute autre importance sont les ventes de vin, comparables à celles des céréales quant à leurs poids dans l'ensemble des revenus de la famille.

Les ventes de vin, comme on l'a mentionné, se concentrent surtout dans la première moitié du XVII^e siècle. Les métiers des acheteurs de vin sont illustrés dans le graphique 4. Les clients sont pour la plupart des aubergistes (78 %), tandis que les transactions avec d'autres artisans ou commerçants sont assez rares (graphique 5) – parmi celles-ci, on peut noter les achats effectués par l'apothicaire de Trastevere Giuseppe Guidi, qui achète à plusieurs reprises du vin des Velli pour produire de l'eau-de-vie, qui était utilisée comme médicament.

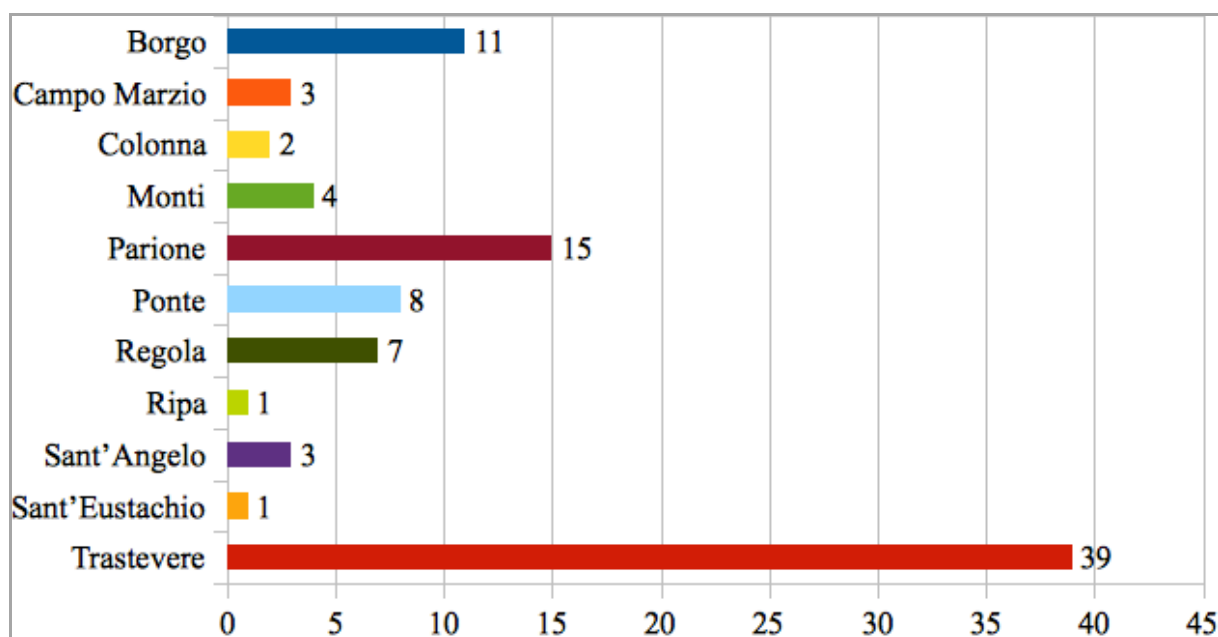
Graphique 5 – Les métiers des acheteurs du vin des Velli (1564-1640), total 117 ventes
Sources : ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 163 – Libro mastro Velli, 1605-1609 ; vol. 164 - Libro mastro Velli, 1625-1641 ; vol. 166 – Ricevute di diversi artisti e creditor, 1544-1618; vol. 178 – Eredità Velli, 1573-1574 ; vol. 179 – Entrata e uscita Velli, 1625-1640 ; vol. 193 – Libro mastro Velli, 1607-1614



Comme c'était le cas pour le blé, les aubergistes et les autres acheteurs de vin résidaient et/ou travaillaient dans la plupart des cas à Trastevere. Comme le montre le graphique 6, plus de 40 % des auberges des clients sont localisés dans le quartier. Les autres auberges sont situées surtout à Parione et Ponte (environ 25 %), deux quartiers traversés par les pèlerins qui se rendaient à San Pietro (comme le toponyme « *via del pellegrino*²⁵ » en témoigne). Reliée à Trastevere par le pont Sisto, cette zone comptait des nombreuses structures d'accueil, ainsi que des boutiques proposant des objets spécifiquement destinés aux pèlerins, tels que les chapelets (« *corone* », d'où la « *via dei coronari* »).

Graphique 6 – Les lieux de travail des acheteurs du vin des Velli (1564-1640), total 94 ventes.

Sources : ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 163 – Libro mastro Velli, 1605-1609 ; vol. 164 - Libro mastro Velli, 1625-1641 ; vol. 166 – Ricevute di diversi artisti e creditor, 1544-1618; vol. 178 – Eredità Velli, 1573-1574 ; vol. 179 – Entrata e uscita Velli, 1625-1640 ; vol. 193 – Libro mastro Velli, 1607-1614.



Les *rioni* Regola et Sant'Angelo n'occupent que la quatrième et cinquième place parmi les quartiers où les auberges des clients des Velli étaient situées ; on peut en conclure que les circuits de clients hors Trastevere se différenciaient suivant la nature de la marchandise vendue. En laissant de côté les clients de Trastevere, les acheteurs de blé

²⁵ « *Pellegrino* » signifie « pèlerin ».

se concentraient dans la zone Regola-Ponte, riche en activités productives, telle que la boulangerie, tandis que les acheteurs de vin étaient plutôt localisés dans la partie que l'on pourrait qualifier de « touristique » de la ville, là où les structures d'accueil étaient les plus nombreuses. Cette diversité met encore plus en lumière le fait que Trastevere est, dans les deux cas, le quartier où la plupart des clients résident ou travaillent ; c'est aussi là que la large majorité des transactions les plus importantes de la famille - celles de blé et de vin - avaient lieu. En outre, les Velli s'adressaient aux artisans et commerçants du quartier pour subvenir aux besoins de la *casa* : ainsi pour le ferrage des chevaux et pour l'entretien du carrosse - effectués par Antonio et Bartolomeo, « *ferracocchi* » à Ponte Sisto²⁶, Ippolito ferreur à San Giovanni della Malva²⁷ et Francesco ferreur à Piazza romana²⁸ -, pour l'achat de produits alimentaires – outre Valentino et les autres *pizzicagnoli* de Ponte Sisto, on peut mentionner Ercole Chiavarini, « *arte bianca* » (pâtissier) à Trastevere²⁹ -, ainsi que pour le transport des produits de la campagne – Giacomo, porteur à San Giovanni della Malva, Pietro, porteur à San Crisogono³⁰. Il convient encore de souligner qu'une partie de la clientèle était localisée au plus proche, dans la zone du complexe résidentiel de la famille. « Ai Velli » travaillaient en particulier plusieurs boulangers, tels que Domenico, Morgantino, Benedetto et Filippo. La géographie des échanges commerciaux n'était donc que partiellement déterminée par les caractéristiques économiques de la ville (zones productives, zones à forte présence de structures d'accueil), et le facteur relationnel le plus important semble bien avoir été l'ancrage local de la famille, qui trouvait dans Trastevere la plus grande part de son circuit de clientèle. Un circuit qui constituait donc un véritable réseau local, économique, mais aussi social, comme l'on va le voir.

3. Échanges multiples et superpositions

Le réseau commercial des Velli est un réseau « dense », qui se caractérise par la superposition et l'enchevêtrement de transactions différentes. Les relations entre les

²⁶ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol.163 – Libro mastro (1605-1609).

²⁷ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol.193 – Libro mastro (1607-1614).

²⁸ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol.164 – Libro mastro (1625-1641).

²⁹ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol.193 – Libro mastro (1607-1614).

³⁰ *Ibidem*.

Velli et leurs clients dépassent les simples transactions commerciales ; elles se configurent comme des relations personnelles dont les caractéristiques seront illustrées dans les pages qui suivent. Grâce aux archives de la famille Velli, qui nous offrent une vue d'ensemble, il est possible d'étendre l'analyse à tous les secteurs du circuit de clientèle (et non seulement au crédit, que l'on a analysé au chapitre IX) : locataires, clients des produits agricoles, débiteurs, salariés, etc. Dans ce dernier paragraphe, on essayera donc d'identifier les éléments qui font des transactions commerciales des relations personnelles, et qui, en dernière analyse, ont rendu possible l'affirmation de la prééminence sociale de la famille dans le quartier, dont on a montré qu'elle était l'une des clés de l'accès au pouvoir municipal.

En schématisant, on peut identifier trois éléments comme autant d'indices de rapports qui dépassent la simple transaction économique et qui nous suggèrent des relations de clientèle : la durée du rapport, la superposition de « rôles » différents et les contacts existant entre les membres du réseau.

3.1. La durée longue des transactions

La durée de la relation a été le premier indice que les historiens et les anthropologues ont considéré pour construire le modèle de la relation patron-client³¹. En effet, dans le cas des Velli, le maintien d'un rapport sur une durée de plusieurs années est le signe d'une véritable inclusion dans l'entourage de la famille. C'est tout d'abord le cas de certains parmi leurs locataires, comme on l'a déjà vu pour Vincenzo Barone et Paolo Notari, qui habitent plus de dix ans dans les immeubles de la famille, trait d'autant plus remarquable si l'on considère que le degré de mobilité de la population de Rome était très élevé. Dans d'autres cas, la même personne prenait en location plusieurs immeubles en même temps, ou à quelques années de distance. Ainsi, le boulanger Giovanni Battista Venanzio loue-t-il en 1639-1640 une pièce à usage de grenier et une maison ; Francesco Gallo, vendeur de vin, en 1633-1634 loue la boutique à l'étage à via de' Balestrari, ainsi que la remise et cave adjacentes, tandis que Gaspare, « *aveugle* », prend en location en 1634-1636 une des maisons sous le grenier ; on le retrouve trois ans plus tard dans une autre maison de la famille. Le boucher Girolamo Sciarra est le locataire du « *nouveau grenier* » entre 1628 et 1631, et trois ans plus tard, il prend en

³¹ Sur le débat historiographique sur la fidélité cf. Introduction.

location le « *vieux grenier* », ainsi que le site à bâtir.

En ce qui concerne les employés, on a déjà vu que l'un des membres principaux de la *familia*, Maddalena Ramazzini, a travaillé pour les Velli pendant au moins 40 ans. La comptabilité de la famille fait plusieurs fois référence à un autre employé, le cocher Agostino Boncagna, qui a été longtemps à leur service. En effet, les Velli payent pendant plusieurs années des legs effectués par le cocher, ainsi que les dettes qu'il a contractées auprès de marchands de tissus et vêtements³². Parmi les legs faits par Agostino, l'un est destiné à Maddalena, ce qui témoigne d'un lien d'amitié entre les deux domestiques, après qu'ils ont longtemps travaillé ensemble pour le même patron.

Pour ce qui concerne les commerces, certains parmi les clients des Velli effectuent des achats chez eux pendant une période de plusieurs années. Les clients qui ont des relations commerciales avec la famille sur une durée supérieure à cinq ans sont identifiées dans le tableau 3.

Tableau 3 – Les clients de « longue durée » des Velli (>5 ans)

Sources : ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol.163 - Libro mastro (1605-1609), vol.164 - Libro mastro (1625-1641), vol.179 - Entrata e uscita (1625-1640), vol.193 - Libro mastro (1607-1614)

<u>Nom du client</u>	<u>Métier</u>	<u>Localisation de la boutique</u>	<u>Rione</u>	<u>Produit acheté</u>	<u>Années</u>
Bastiano Beneschi	Pâtissier (<i>arte bianca</i>)	San Pantaleo	Parione	Herbes	1634-1639
Francesco Sammarco	Détaillant de fruit	Piazza Navona	Ponte	Fruits	1627-1634
Giuseppe Guidi	Apothicaire	Ceccoli	Trastevere	Vin	1610-1633
Antonio Ghedini	Boulangier	Fontana	Trastevere	Blé	1607-1612
Anteo	Boulangier	Santa Cecilia	Trastevere	Blé	1606-1612
Biagio	Pâtissier (<i>ciambellaro</i>)	Madonna della Scala	Trastevere	Blé	1606-1614
Giacomo	Boulangier	Mattei	Trastevere	Blé	1605-1612
Raffaello	Boulangier	Ponte Sisto	Trastevere	Blé	1605-1614
Rocco	Boulangier	Pescaria	Regola	Blé	1608-1614
Girolamo	Boulangier	Catinari	Regola	Blé	1605-1612

On peut remarquer qu'il s'agit surtout de clients qui travaillent à Trastevere. À leur tour, les Velli ont des comptes ouverts pendant des années chez des détaillants du quartier, tels qu'Antonio Ghedini, boulangier, chez qui ils se fournissent de pain entre 1605 et 1612, et Matteo Mazzagallo et les autres *pizzicagnoli* de la boutique de ponte Sisto, où

³² ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 179 - Entrata e uscita Velli (1625-1640).

les Velli font leurs achats entre 1573 et 1613³³. Et ils sont aussi clients de Giuseppe Guidi, apothicaire, qui, en retour, est un des locataires de la famille, ce qui nous met sur la piste du deuxième indice : la superposition des rôles et des transactions.

3.2. Superposition des rôles et des échanges

Selon Eric Wolf, la superposition des rôles est une des caractéristiques de la relation de patronage³⁴. Le fait que le patron et le client sont unis par plusieurs intérêts et points en commun est à l'origine de relations « *manystrended* », au sein desquels les rôles se enchevêtrent entre eux³⁵. Ainsi, la multiplicité de contextes relationnels qui caractérise les liens tissés par la famille avec les habitants du quartier s'articule en plusieurs aspects, en fonction des rôles joués par ceux-ci au sein de l'entourage de la famille. Tout d'abord, les paiements mixtes peuvent être considérés comme des transactions qui se superposent : on échange un bien contre un service, selon les modalités décrites dans le chapitre IX. En ce qui concerne les Velli, les exemples sont nombreux. Anselmo Ferro, habitant à Trastevere, s'engage en avril 1613 à fournir à la famille une certaine quantité de foin comme paiement de neuf barils de vin³⁶ ; un accord du même type est conclu avec Giovanni Pietro, qui reçoit neuf barils de vin à compte de la paille et du foin qu'il a livrés³⁷. Quant aux locataires, ils effectuent parfois des paiements mixtes, en fournissant aux Velli du tissu : Lucia, balayeuse, vend ainsi à Bernardino du tissu à plusieurs reprises en 1631-1634, dont le prix est décompté de son loyer ; de même, entre 1633 et 1638, le tisserand Lorenzo fabrique des toiles pour les Velli, qui sont déduites du loyer. Les employés de la famille ne font pas exception, bien qu'il ne s'agisse pas de domestiques : en effet, ce sont les procureurs Francesco et Lorenzo Mercuri qui reçoivent très souvent des barils de vins comme acomptes sur leurs salaires (entre 1629 et 1635)³⁸.

Les membres de la *familia* sont aussi acheteurs de produits des domaines : dans ce cas, la relation de travail se superpose à celle entre producteur (les Velli) et client de

³³ Un des « *pizzicaroli* » de Ponte Sisto est aussi client de la famille dans au moins une occasion : en février 1610 il paye 50 écus pour 10 *rubbia* de blé. ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 193 - Libro mastro (1607-1614).

³⁴ E. R. Wolf, *Peasants*, New Jersey, Prentice Hall, 1966.

³⁵ Cf. Introduction.

³⁶ *Ibidem*.

³⁷ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 164 – Libro mastro Velli (1625-1641), mars 1625.

³⁸ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 164 – Libro mastro Velli (1625-1641), vol.166 – Ricevute di diversi artisti e creditori (1544-1618) et vol. 179 – Entrata e uscita Velli (1625-1640).

produits agricoles. Ainsi, en 1607, Rosato De Amicis, facteur, achète du blé (un *rubbio*, au prix de 13 écus)³⁹ ; en septembre 1637, Giuliano, métayer de vignes (mentionné dans la comptabilité comme « *il nostro mezzarolo* »), achète 41 barils de vin *romanesco*, et à nouveau 10 barils en 1639⁴⁰.

Cependant, ce sont surtout les locataires qui appartiennent au circuit de clients de produits agricoles. Par exemple, l'aubergiste Antonio Arrigoni paye en avril 1636 le loyer d'un *tinello* de la famille et, en même temps, il achète neuf barils de vin *romanesco*. Un autre consommateur du vin des Velli est Vincenzo Barone, locataire de « longue durée », qui effectue des achats de vin *romanesco* - 16 barils au total - en 1635 et 1636. Enfin, on peut mentionner Giuseppe Guidi, apothicaire et locataire d'une remise, qui entre 1625 et 1633 effectue plusieurs achats ; parfois le vin lui est cédé par la famille en remboursement partiel du compte ouvert chez lui. Avoir un compte chez les locataires était une pratique répandue, surtout lorsque ceux-ci étaient des boulangers : comme on l'a vu, le blé était souvent échangé dans les transactions relevant du crédit. Ainsi, en 1613 Anteo, boulanger et locataire d'un grenier⁴¹, est créancier d'environ deux écus pour du pain fourni à la famille, et en 1629 Giovanni Battista Venanzio reçoit 4,90 écus pour la même raison. D'autres biens, toujours liés à la campagne et à l'agriculture, font aussi l'objet de ces transactions superposées : en 1613 Giovanni Bagnaia, vendeur d'agrumes et locataire, achète 1000 fascines au prix de 1,60 écu, et en 1627 l'aubergiste Giacomo, locataire des deux granges à San Pietro in Montorio, donne aux Velli sept chariots de foin, pour une valeur totale de 80 écus, à savoir le montant de son loyer. Au cours de la même année, Lucchino d'Amatrice, locataire, paye son loyer de dix écus de la manière suivante : deux écus au comptant et huit écus décomptés pour le transport de produits de la vigne des Velli, qu'il apporte jusqu'à la *domus magna* à Rome. Et en 1640 le fils d'un autre locataire d'Amatrice, Ludovico, vend aux Velli de la paille pour 0,50 écu.

Les transactions commerciales se superposent aussi aux relations de crédit, soient elles tissées autour d'un *mutuo* ou d'une forme de prêt à intérêt. Les Velli effectuent des investissements jusqu'en 1570 environ (*luoghi di monte, censi, società d'ufficio*) ; après cette date, ils cherchent surtout à obtenir des prêts, comme on le verra. Cela est dû, d'un

³⁹ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 163 – Libro mastro Velli (1605-1609).

⁴⁰ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 179 – Entrata e uscita Velli (1625-1640).

⁴¹ La source ne précisant pas de quel grenier s'agit, on n'a pas pu inclure Anteo dans la liste des locataires du tableau 6.

côté, au développement des activités agricoles et des investissements immobiliers de la famille, qui les obligent à pouvoir disposer de capitaux, et, d'autre part, à la réduction des taux d'intérêt. Pour cette raison, après 1594 la famille n'achète plus aucun *luogo di monte*. Au début du XVII^e siècle, les Velli ont recours à plusieurs *società d'ufficio* et *censi* pour emprunter de l'argent, tandis que la situation inverse ne se produit que dans deux cas. Le grand livre qui couvre la période 1625-1640 ne mentionne aucun prêt d'argent effectué par les Velli qui, par contraste, empruntent des sommes considérables (plus de dix *società d'ufficio*, tandis que les *censi* sont abandonnés définitivement). Ainsi, dans la plupart des transactions de ce type les Velli jouent le rôle de débiteurs, et les membres de leur entourage celui de créanciers. C'est à travers des *mutui*, crédits sans intérêt grâce auxquels l'argent était prêté *gratis et amore dei*, qu'Antonio Ghedini, le boulanger déjà mentionné, prête à Bernardino Velli un total de 62 écus entre 1606 et 1607⁴². Au cours de la même période, la famille emprunte 30 écus à un aubergiste, Berto, et 10 écus de Valentino, le *pizzicagnolo* de Ponte Sisto ; dans les deux cas, il s'agit de *mutui*⁴³. Dans le même cadre d'enchevêtrement entre crédit et commerce s'insère l'achat de huit barils de vin effectué en 1626 par Caterina Campana, titulaire d'un *censo* de 300 écus hérité de son mari – le célèbre architecte Onorio Longhi – qui l'avait établi en 1605⁴⁴. Même dans ce cas, les Velli jouent le rôle des emprunteurs, et sont par conséquent tenus à verser à Caterina 22,50 écus par an.

Un autre cas de figure est la superposition de relations de crédit et de travail : le prêt de 100 écus *gratis et amore dei* effectué par la domestique Maddalena Ramazzina en faveur de Bernardino Velli en est un exemple, que l'on a déjà mentionné dans le chapitre précédent⁴⁵.

Signalons enfin les relations de crédit financier qui lient les Velli à certains de leurs locataires. Le prince Taddeo Barberini, locataire de la maison aux Balestrari, rachète en 1639 le crédit que la famille avait avec les Cenci (un *censo* de 700 écus), et les héritiers du feu Vincenzo Bocca, qui ont eu pendant très longtemps un *censo* avec les Velli, sont mentionnés comme locataires d'un grenier en 1628. En outre, Vincenzo emprunte 200 écus à Bernardino Velli avec une *compagnia d'ufficio*, pour laquelle il paye des intérêts

⁴² ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 163 - Libro mastro (1605-1609).

⁴³ Respectivement dans ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 163 - Libro mastro (1605-1609), juillet 1606, et vol.193 - Libro mastro (1607-1614), avril 1609.

⁴⁴ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol 164 – Libro mastro (1625-1641).

⁴⁵ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 179 – Entrata e uscita Velli (1625-1640).

annuels de 12 écus (6% de la somme reçue)⁴⁶.

Il convient de souligner que la multiplicité des contextes relationnels ne se limite pas toujours à la superposition de deux rôles : les sources documentent des cas où les transactions qui s'enchevêtrent sont d'au moins trois types⁴⁷. Giuseppe Guidi, apothicaire à Trastevere, dont la boutique se situait à proximité de la résidence du gentilhomme Pietro Ceccoli, est locataire d'une remise des Velli faisant partie des immeubles du complexe résidentiel. Il est donc tout d'abord un locataire et un voisin de la famille. Par ailleurs, entre 1625 et 1633 l'apothicaire effectue plusieurs achats de vin, et parfois ce vin lui est cédé par la famille en remboursement partiel du compte ouvert chez lui. Dans le cas de Giuseppe Guidi, le rôle de locataire se superpose ainsi à ceux de voisin, client, et commerçant chez qui les Velli ont un compte. Un autre exemple est celui de Citolo Giovanni Domenico Cerasolo, *alias* Citolo, boucher, qui entre 1625 et 1633, prend en location plusieurs biens de la famille : une des granges à San Pietro in Montorio, la « *casa grande* » de la via de' Balestrari et une partie du domaine de Campo Salino. Ce dernier bien sera conservé par Citolo pendant très longtemps, de 1625 à 1640 (pour un loyer de 600 écus par an)⁴⁸. Le boucher est aussi un des débiteurs de la famille, car il emprunte 100 écus par un contrat de *censo*⁴⁹. Enfin, il livre de la viande pour rembourser le marchand Antonio Pozzo au nom des Velli, ce qui introduit le troisième et dernier des indices, à savoir les contacts existant entre membres du réseau.

3.3. Amis d'amis

L'existence de relations sociales entre les clients du même patron est l'élément qui a porté à l'interprétation du patronage comme un système, et non seulement une relation dyadique. Afin de démontrer la nature clientélaire des rapports entre les Velli et leur entourage, il est nécessaire de mettre en évidence que les transactions se déroulaient non seulement entre la famille et ses clients mais aussi entre clients. Les occasions de contact entre les membres de l'entourage des Velli étaient liées pour la plupart aux

⁴⁶ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 164 - Libro mastro (1625-1641).

⁴⁷ On peut vraisemblablement supposer que d'autres cas existent, bien qu'ils ne soient pas enregistrés par les sources, qui, comme on l'a déjà mentionné, ne sont pas exhaustives quant aux transactions effectuées.

⁴⁸ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 164 - Libro mastro (1625-1641).

⁴⁹ *Ibidem*.

crédits, comme on l'a vu dans le chapitre IX⁵⁰. Dans le cas des domestiques, il s'agit souvent de paiements du salaire, tels que les acomptes de salaire reçus par la domestique Maddalena Ramazzini, qui lui sont versés par Vincenzo Barone. Entre 1635 et 1640, Vincenzo paye à la femme environ 100 écus, en plusieurs fois⁵¹. Cela signifie que, au lieu de payer la totalité de son loyer aux Velli, il en a versé une partie à Maddalena, que la famille a décompté de la somme due pour la location. En effet, la comptabilité montre que les domestiques sont partie intégrante du réseau d'échanges économiques et sociaux des Velli, et qu'ils ont des contacts avec les autres membres de l'entourage. Ainsi Lorenzo Mercuri en mars 1634 reçoit son salaire directement de Domenico Gessi et Francesco Berioli, emphytéotes de la vigne des Velli, qui versent les *canoni* au procureur de la famille, qui reçoit ainsi sa rétribution⁵². Un autre exemple est celui de Tomasso, cocher, auquel Maddalena Ramazzini verse un acompte de son salaire en 1630⁵³. Enfin, on peut mentionner le cocher Agostino Boncagna, qui destine un de ses legs à Orsola Montorsi, fille du tailleur Ludovico, chez qui les Velli passaient leurs commandes : en 1640, ils payent à Orsola 25 écus au nom du feu Agostino. En outre, Agostino a reçu, pendant les années passées au service de la famille, plusieurs produits du marchand Antonio Del Pozzo, à compte de son salaire⁵⁴.

D'autres liens se tissent autour des échanges commerciaux et des transactions qui ont pour objet les produits de la campagne. Les *pizzicagnoli* de Ponte Sisto ont plusieurs contacts avec les membres de l'entourage de la famille : en 1605 Matteo Mazzagallo paye 12 écus - prix du fromage obtenu par les Velli - par l'intermédiaire de Marcantonio, berger à Capo di Bove, un des domaines de la famille⁵⁵. Dans les années qui suivent, la même transaction a lieu plusieurs fois. En mars 1610 Valentino *pizzicagnolo* reçoit 30 écus par le berger Giovanni Cesidio, qui, un mois auparavant, avait loué 32 *rubbia* d'herbe du domaine Falcognano. Au lieu de payer la somme aux Velli, le berger la verse à Valentino, en remboursement partiel du compte que la famille

⁵⁰ Cela dépend probablement de la source utilisée : la comptabilité ne peut que nous donner des informations concernant les crédits, tandis qu'une recherche menée sur des sources différentes (actes notariés, *stati d'anime*, procès, etc.) révélerait probablement que les liens tissés entre « amis d'amis » étaient bien plus complexes.

⁵¹ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 179 – Entrata e uscita (1625-1640).

⁵² ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 179 – Entrata e uscita Velli (1625-1640).

⁵³ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 160 – Spese diverse (1630-1639).

⁵⁴ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 164 – Libro mastro Velli (1625-1641).

⁵⁵ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol. 163 – Libro mastro Velli (1605-1609).

avait chez lui⁵⁶. La même situation se reproduit en 1611, lorsque Valentino reçoit 10 écus par le berger Cinzio, qui paye ainsi son achat d'herbe du domaine Monte di Forno et, en cela faisant, permet aux Velli de rembourser le *pizzicagnolo* de la viande salée qu'il leur avait donnée pour nourrir les salariés agricoles⁵⁷. Quelques mois plus tard, le circuit et les rôles s'inversent : en juin, Valentino verse aux Velli 8 écus, qu'il avait reçus de Cinzio comme paiement des herbes du même domaine. Dans d'autres cas, les objets des échanges sont le blé et le vin : ce donc les boulangers et les aubergistes qui sont donc impliqués cette fois. En 1608, Domenico, boulanger, reçoit 60 écus de la part des Velli, qui le remboursent ainsi du pain qu'il avait fourni aux Vipereschi⁵⁸ ; de même, trois ans plus tard, Anteo, boulanger à Santa Cecilia et locataire de la famille, qui a aussi un compte ouvert chez lui, reçoit 10 *rubbia* de blé afin qu'il fasse du pain qu'il livrera aux Vipereschi⁵⁹. Un dernier exemple est celui de l'aubergiste Menico, dont l'auberge se situe à la Fontana : en 1621, il paye 6 écus à Girolamo Ghirizzani ; ce dernier est un des créanciers de la famille Velli, qui a conclu avec eux une *compagnia d'ufficio* de 100 écus les obligeant à verser 6 écus d'intérêts par semestre. Ce faisant, Menico rembourse les Velli du vin qu'il leur a acheté pour son auberge.

En conclusion de ce chapitre, on peut donc affirmer que les rapports entre la famille Velli et les commerçants et les artisans habitant dans le quartier étaient souvent plus que des simples transactions commerciales. Les trois caractéristiques de cet entourage que l'on a analysées dans ce dernier paragraphe mettent en évidence que le circuit des clients était aussi un réseau social, et que les liens tissés étaient multiples, parfois enchevêtrés et imbriqués entre eux. Ce réseau territorial, ce circuit de clients, locataire, créanciers, domestiques, etc., qui habitent et/ou travaillent dans le quartier de Trastevere, représentent la base du pouvoir local de la famille. Un pouvoir qui se forme dans le quartier, grâce à la possession d'un patrimoine immobilier et foncier qui est lui aussi local ; il est à la base des échanges commerciaux qui, comme on l'a montré, sont un élément essentiel dans la formation du réseau local de la famille Velli. C'est le réseau local qui « certifie » la qualité de « *uomo illustre del quartiere* », gentilhomme du quartier, nécessaire pour acquérir des offices au Capitole. L'obtention des charges

⁵⁶ ASVR, *Capitolo di Santa Maria in Trastevere*, vol.193 - Libro mastro (1607-1614).

⁵⁷ *Ibidem*.

⁵⁸ *Ibidem*.

⁵⁹ *Ibidem*.

municipales rend ainsi officielle une position de prééminence sociale qui peut s'appuyer sur fort ancrage social dans le quartier, et qui se construit à la faveur d'échanges quotidiens avec les habitants de ce quartier. Dans le cas des Velli, il s'agit d'un ancrage et d'un réseau fortement marqués par la « vocation » agricole de la famille et du quartier. Étroitement associés à la production agricole et au commerce des produits de la campagne, les Velli gardent leur position de centralité sociale grâce aux transactions avec Valentino *pizzicagnolo*, Menico aubergiste, Giuseppe Guidi apothicaire, et les autres membres de leur réseau. C'est dans ce cadre agricole et local que la famille atteint son plein épanouissement et qu'elle peut devenir l'une des plus importantes de l'élite municipale. Et c'est à cause de cette forte connotation agricole et locale que la famille se montre incapable de survivre aux changements qui interviennent au sein de la noblesse romaine au cours du XVII^e siècle, et qui en modifient profondément les caractéristiques sociales : lorsque les Velli renoncent à l'agriculture et, par conséquent, à la dimension locale de leur économie, en faveur de carrières militaires et ecclésiastiques, leur déclin devient irréversible, jusqu'à leur disparition.

Conclusion

Au cours de cette recherche, l'importance des relations qui, dans le processus de construction du pouvoir politique, unissent les élites aux couches « inférieures », a été mise en évidence. Le pouvoir municipal a été choisi comme objet de l'analyse afin de centrer l'étude sur un niveau politique qui n'était pas nécessairement associé à la cour pontificale. Ce travail propose un modèle de rapport entre élites et territoire, qui a dans la relation entre haut et bas de l'échelle sociale sa clé de voûte. Ce modèle, fondé sur les concepts de pouvoir relationnel, patron-client, entrepreneur et *big man*, se compose des éléments qu'on a analysés tout au long de ce travail, et qui seront évoqués dans ces pages conclusives.

À travers l'étude de la structure du gouvernement municipal – et notamment du système de sélection des officiers – combinée à l'analyse de la distribution des charges, on a pu constater que le Capitole, tout au long de la période considérée, demeurait un lieu politique capable d'exercer une forte attirance sur la noblesse de la ville. L'intérêt des élites pour les offices municipaux était dû à la possibilité d'anoblissement qui découlait de l'obtention d'une charge, mais aussi au fait que l'accès au Capitole rendait officielle la position de prééminence sociale construite dans les quartiers. Le grand nombre d'« *outsiders* » repérés parmi les officiers municipaux montre que l'élite capitoline, aux XVI^e et XVII^e siècles, restait un groupe ouvert à la mobilité des nouveaux arrivants. Ces carrières individuelles

étaient souvent de courte durée, le nom des officiers « *outsiders* » n'apparaissant fréquemment qu'une seule fois dans les actes des conseils municipaux. L'analyse de la distribution des charges a montré que les carrières politiques de la noblesse municipale s'articulaient selon des modèles différents. Bien que la plupart des familles fussent élues dans plusieurs quartiers, elles avaient une présence plus forte dans un seul *rione*, celui où leur palais était situé. Au sein de certains *rioni*, les grandes familles d'ancienne noblesse municipale coexistaient avec un contingent important d'« *outsiders* ». En outre, ces familles n'avaient jamais l'exclusivité sur un *rione*, qui ne peut donc être conçu comme l'espace « privé » d'une famille, ne serait-ce même que le temps d'une année. L'analyse de la distribution des charges fait donc apparaître que, pour étudier le processus de construction du pouvoir local et la formation de véritables domaines à l'intérieur des *rioni*, il est nécessaire de changer d'échelle et de considérer une autre unité socio-territoriale : l'îlot (« *isola* »).

À travers l'étude de l'îlot, du palais et de ses habitants - du point de vue social et topographique -, a été mise en évidence la continuité, *mutatis mutandis*, entre les résidences de la noblesse médiévale et les palais de la Renaissance et de l'âge baroque. Bien qu'elles avaient perdu leurs structures défensives faisant d'elles de véritables fiefs urbains, les résidences nobiliaires de l'époque moderne continuaient à représenter des centres de pouvoir local. Ils hébergeaient une population nombreuse – la famille noble et sa *familia* -, et ils étaient le pivot autour duquel se constituait le réseau de clients. Ce dernier était recruté tout d'abord au sein du voisinage ; en effet, le noble était souvent le propriétaire des immeubles situés à proximité du palais, dans le complexe résidentiel. Les habitants des immeubles du complexe résidentiel tissaient des liens entre eux, ce qui ressort, de l'analyse d'un système de voisinage - celui des maisons de la famille Cecchini, et qui fait apparaître que l'entourage proche du noble était un réseau dense, et non seulement un ensemble de relations dyadiques.

Toutefois, l'obtention de charges municipales et la formation d'un complexe résidentiel n'étaient pas les seuls éléments du processus de construction du pouvoir local. En effet, en utilisant l'interprétation du patronage comme système de contrôle et distribution des ressources, ce travail a attaché la plus grande importance à l'étude des ressources que les élites municipales étaient en mesure de mobiliser. Il s'agissait,

on l'a vu, de ressources à la fois immatérielles et matérielles. Parmi les premières, on a analysé les pratiques de la recommandation et de la garantie, en mettant en évidence que le *Caporione* pouvait avoir le rôle de médiateur entre les habitants du quartier et les autres autorités et, parfois, représenter un point de référence incontournable pour la population du *rione*. Toutefois, étant donné le fort *turn-over* des officiers (la charge de *Caporione* ne durait que trois mois), l'officier municipal ne jouissait jamais d'une autorité absolue. Des formes de renforcement de sa position au sein du quartier s'avéraient donc nécessaires : tout d'abord, l'exercice de la violence. Cette dernière était souvent issue de la volonté d'affirmation de l'autorité personnelle, lorsqu'elle n'était pas reconnue (par les habitants du *rione* mais aussi par les autres autorités de la ville). On a vu que l'une des conditions à remplir pour devenir officier était celle d'être un homme « *illustre* » du quartier : il est donc aisé de comprendre l'importance que les membres des élites attachaient à leur réputation locale et au fait d'être reconnus comme des autorités. L'exercice de la violence relevait souvent de la collaboration et de la complicité entre le patron et « *ses gens* », dont une partie était constituée par ses domestiques. L'analyse des procès a révélé l'existence d'un groupe de clients et de protégés (« *le genti di* »), qui étaient au service du noble et à sa disposition pour le supporter dans ses actions intimidatrices. Un autre moyen de construire la prééminence sociale dans le quartier était l'adhésion à une association religieuse. Faire partie d'une confrérie donnait accès à d'autres charges locales – le « *consigliere di quartiere* », un office que plusieurs associations religieuses attribuaient. En outre, à travers la confrérie les individus pouvaient effectuer des investissements visant à acquérir du prestige social. Ainsi, la constitution de fonds dotaux et le droit d'en nommer les bénéficiaires étaient des moyens pour créer des ressources à distribuer, et pour s'attester comme un homme de renom dans un contexte local.

En ce qui concerne le contrôle et la distribution des ressources matérielles, la plus grande partie de ce travail a été consacrée à l'étude des transactions économiques et sociales qui reliaient le noble à la population du quartier. L'échange était intense et s'articulait autour des biens des élites, que ce soit les locations d'immeubles, la gestion des domaines, les relations de crédit, ainsi que le recrutement des salariés agricoles. Les relations de la noblesse avec ses employés allaient souvent au-delà du

rapport de travail. La confiance jouait un rôle important : ainsi, les membres de la *familia* empruntaient parfois de l'argent à leurs patrons, ils étaient soignés en cas de maladie, assistés lors d'un problème avec la justice, etc. Un autre exemple est celui des vigneronns qui, en demeurant longtemps au service d'une même famille, devaient disposer de la confiance du propriétaire qui ne se rendait dans son vignoble que pour des courtes périodes. En ce qui concerne les salariés, l'étude du livre de comptes d'Orazio Manili a fait apparaître qu'il s'agissait de rapports de « longue durée », et que l'insertion dans le réseau nobiliaire garantissait à ces individus la possibilité de travailler avec continuité en exécutant des tâches variées.

De l'étude de ces échanges ressort ainsi un fort degré de personnalisation des transactions, que l'on repère à travers plusieurs indices. D'abord, la répétitivité et la « longue durée » des échanges, signe d'un phénomène de clientélisation tel que décrit par Clifford Geertz¹, qui a son centre dans la stabilité de la relation entre partenaires. Cette clientélisation se retrouve dans plusieurs transactions, par exemple celle de crédit : les familles nobles avaient des comptes ouverts chez les artisans et commerçants pendant des années. La « longue durée » caractérise aussi les relations des nobles avec certains de leurs locataires, qui habitaient pendant plusieurs années dans le même appartement et qui, parfois, au cours des années, louaient différents logis de la même famille. Ce constat est d'autant plus important que la population de Rome était fortement mobile à l'intérieur de la ville. Un autre exemple est celui des ventes/achats de produits agricoles : les familles de l'élite capitoline avaient établi des circuits de clients au sein desquels les échanges s'étaient sur plusieurs années et avaient pour objet les produits résultant de l'exploitation des *casali* de la campagne romaine.

Un autre indice du haut degré de personnalisation des rapports est constitué par

¹ « Strictly, clientization applies to the tendency, very marked in the *suq*, for repetitive purchasers of certain goods and services – whether consumption ones like vegetables or barbering, or intracommercial ones like bulk weaving or portering – to establish continuing relationships with certain purveyors, occasionally one, much more often a half dozen or so, instead of searching widely through the market at each occasion of need. More broadly it applies to the establishment of relatively enduring exchange relations of any sort, for in essence the phenomenon is the same, whether the client is a household head buying his morning piece of lamb, a cloth seller laying in his weekly stock of jellaba materials, an adolescent apprenticing himself to a carpenter, or an arbitrager consigning his gathered-up goods to a carter or truck driver to be taken off to another market ». C. Geertz, « *Suq* : the bazar economy in Sefrou », dans C. Geertz, H. Geertz, L. Rosen (éd.), *Meaning and order in the Moroccan society. Three essays in cultural analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979, p. 217-218.

l'existence de liens entre les clients et par la présence d'intermédiaires. Plusieurs livres de comptes en attestent, tel que celui de Tarquinio Santacroce. Les relations qui se développaient autour des paiements en sont un exemple : la domestique qui recevait son salaire d'un locataire, qui payait ainsi son loyer à la famille chez qui la femme travaillait ; le boulanger qui fournissait du pain à un artisan de la part d'un noble en remboursement partiel de son compte ; le vigneron chargé de payer les salariés agricoles qui avaient travaillé pour un noble, etc. La présence des intermédiaires est particulièrement visible dans le processus de recrutement des domestiques et des salariés agricoles. Pour ces derniers, l'existence d'un recrutement « à la chaîne », pour ainsi dire, a été constatée. En effet, les lieux d'origine sont souvent récurrents (les villages de l'État pontifical et des Abruzzes en particulier), et les salariés étaient liés entre eux par des relations telles que la parenté et le crédit. Le contact entre le propriétaire du domaine et les salariés avait souvent lieu grâce à un autre salarié, déjà embauché, qui présentait et recommandait au noble les habitants de son village en recherche d'un travail.

Un dernier élément qui pointe en direction de la personnalisation des transactions et de l'existence de liens relevant du modèle patron-client est la superposition des transactions et des rôles – c'est-à-dire la nature « *manystranded* » de la relation, selon la définition d'Eric Wolf². Une grande variété de cas l'atteste : membres de la *familia* et locataires qui étaient aussi acheteurs des produits des domaines, commerçants qui fournissaient une famille noble et qui lui prêtaient de l'argent, voisins qui étaient aussi locataires et clients du vin vendu par le noble, etc. La superposition de ces rôles – « *engagement situationnels finalisés* », selon la définition d'Ulf Hannerz³ – est un indice important de l'existence d'un réseau qui se constituait autour de la famille noble, grâce auquel celle-ci acquérait et conservait une position de prééminence sociale à l'intérieur d'un espace urbain, qu'il soit le *rione* ou l'îlot.

La dernière partie de ce travail est consacrée à l'étude d'une famille du *rione* Trastevere, les Velli, selon le modèle élaboré et décrit dans les pages précédentes. Le

² E. R. Wolf, *Peasants*, New Jersey, Prentice Hall, 1966.

³ U. Hannerz, *Explorer la ville. Éléments d'anthropologie urbaine*, Paris, Éditions de Minuit, 1983.

cas d'étude a eu pour objet le rapport de cette famille avec le quartier et ses habitants. Ainsi, on a tout d'abord analysé les caractéristiques socio-territoriales du Trastevere, un quartier à vocation agricole, riche de vignes et de jardins : une sorte de « campagne *intra moenia* ». Le profil professionnel des habitants répondait à cette structure. On y observe un grand nombre d'individus actifs dans les secteurs agricole et alimentaire, tels les vignerons, les boulangers, les épiciers, mais aussi dans les activités liées à la présence du port, tels les porteurs et les tonneliers. 70% des actifs dans l'agriculture étaient des ouvriers agricoles et la part de la population ouvrière totale s'élevait à près d'un tiers. Le Trastevere était donc véritablement un *rione* populaire.

La famille Velli, issue de l'ancienne noblesse municipale, se caractérisait elle aussi par sa vocation agricole. Son activité principale résidait dans la gestion de ses terres, exploitées en faire-valoir direct le plus souvent, ainsi que dans le commerce des produits de l'agriculture et de l'élevage (beurre, vin, fromage, herbes). Leur carrière politique était exclusivement municipale ; aucun membre de la famille – à l'exception de Pietro, issu de la dernière génération – n'entama de carrières ecclésiastiques. Ils concentraient donc leur stratégie politique au sein du gouvernement municipal, et sur le contrôle du territoire ; en effet, leur carrière se déroula presque entièrement dans le *rione* Trastevere.

La prééminence de la famille dans le quartier a été analysée à travers le rapport à ses pairs – les autres nobles du Trastevere – et aux artisans et commerçants du *rione*. À travers l'étude de la socialité nobiliaire au sein du Trastevere, on a pu constater l'existence d'un réseau des familles de l'élite municipale, dont le palais des Velli constituait l'un des centres d'agrégation (l'*arco dei Velli* était un des lieux de sociabilité).

En ce qui concerne les relations avec la population du quartier, l'analyse des échanges commerciaux effectués par les Velli a fait apparaître l'existence d'un circuit de clients local, caractérisé par un haut degré de personnalisation. On y retrouve ainsi les indices déjà mentionnés : la répétitivité et la « longue durée » des transactions, l'existence de liens entre les clients et la superposition des rôles. En outre, on a mis en évidence la nature locale de ce réseau, qui se concentrait, bien que de façon non exclusive, dans le *rione* Trastevere. L'analyse des lieux de résidence et de travail des clients des Velli montre que, dans la majorité des cas, ils étaient des

habitants du quartier.

Grâce à la reconstruction de l'histoire de la famille, on observe que le déclin de la famille eut son origine dans les changements dans leur stratégie politique et dans l'abandon des activités commerciales. Lorsque la dernière génération abandonna progressivement les activités agricoles et les échanges commerciaux, pour entamer des carrières militaires et ecclésiastiques, qui ne s'inscrivaient pas dans l'entrelacs des relations sociales et commerciales au sein du quartier, on assiste à un processus d'appauvrissement irréversible de la famille. Issus de l'ancienne noblesse capitoline et descendant des *bovattieri*, les Velli se révélèrent ainsi incapables de survivre aux transformations radicales qui se produisent au sein de l'aristocratie de Rome au XVII^e siècle en raison de l'importance croissante de la noblesse pontificale.

À partir de ce travail, de nouvelles pistes de recherche s'ouvrent. Tout d'abord, le thème de l'articulation de la politique à l'échelle du quartier. Comme l'on a vu, l'existence des îlots faisait du *rione* un espace politique pluriel, où plusieurs familles devaient se partager les offices afférents. En outre, d'autres charges municipales mineures existaient, telles que les chefs de rue (« *capistrada* »), sur lesquels malheureusement on n'a pas trouvé de sources capables d'en éclaircir le rôle. À rendre le cadre plus complexe, il faut aussi considérer qu'aux charges capitoline s'ajoutaient celles attribuées par les confréries et par d'autres corps de la ville. Une étude portant sur et les différents niveaux de la politique à l'échelle du quartier, et sur l'ensemble des acteurs impliqués, permettrait de montrer la pluralité des autorités, formelles et informelles, coexistant dans le même espace socio-topographique, ainsi que d'appréhender les spécificités de la dimension politique locales dans un contexte d'Ancien Régime.

En ce qui concerne la distribution des charges, ce travail ouvre une perspective de recherche visant à approfondir le profil et la position sociale des « *outsiders* ». Pour pouvoir effectivement les définir en tant que tels, il faudrait d'abord vérifier leurs liens avec les familles de l'élite municipale, habituées du Capitole. En effet, les « *outsiders* » pourraient être associés à ces familles non seulement par le biais des mariages (un lien qui échapperait donc à l'analyse nominative effectuée dans le chapitre III), mais aussi par des relations de voisinage, d'alliance, de clientèle, etc. Pour ce faire, une recherche nominative et biographique s'avère nécessaire comme

elle permettrait également de reconstruire leurs parcours « entrepreneuriaux » d'ascension sociale et, en dernière analyse, de connaître de degré effectif d'ouverture du gouvernement municipal et de mobilité de l'élite capitoline.

Une autre perspective de recherche qui découle de ce travail consisterait à aborder le sujet des relations de patronage selon la perspective des clients. Cette approche n'a pas été retenue dans ce travail, le but étant celui de démontrer l'existence d'un processus de construction du pouvoir local de la part des nobles : on a donc choisi de se concentrer sur l'utilité que les liens de patronage avaient pour les élites, en inversant la perspective qui fait des clients les seuls à tirer concrètement avantage de la relation de patronage. Toutefois, il serait intéressant d'enquêter sur ce que ces liens représentaient pour la population des quartiers. Une analyse nominative permettrait, entre autres, de savoir dans quel contexte biographique les relations avec un patron étaient mobilisées, et de considérer le rapport avec un patron dans l'ensemble des rapports sociaux tissés par le client disposait. En outre, on peut supposer que l'accès à différents types de ressources rendait nécessaire la création de relations de clientèle avec plusieurs patrons, suivant le type de ressources que ceux-ci étaient capables de contrôler et de mobiliser. Cette hypothèse, toutefois, demanderait à être validée à travers une analyse centrée sur les individus et leurs biographies. Dans ce cas, l'attention serait déplacée des patrons aux clients, et ceux-ci – réinsérés dans leur cadre biographique – redeviendraient des acteurs à part entière, et non seulement les personnages, plus ou moins figés, d'un modèle qui, comme tout modèle, risque de réduire la complexité du réel et la variété des situations existantes, même là où « *en apparence, il ne se passe rien*⁴ ».

⁴ G. Levi, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1989, p. 14.

Annexe A

Liste des familles qui obtiennent plus de 10 offices municipaux (1550-1650)

Source : Archivio Storico Capitolino (ASC), *Camera capitolina*, cred. I – tomes 4, 5, 18, 20-34 ;
cred. IV – tomes 33, 104, 116, 117, 120, 121, 123 ; cred. VI – tomes 25-30, 33, 36

MATTEI	476	CORONATI	94	RICCI	62
MUTI	381	MAFFEI	93	GABRIELLI	58
VELLI	280	SICONCELLI	92	ZEFFIRI	58
ROSSI (DE)	243	ORSINI	91	CELSI	57
CAVALIERI (DE)	229	PIGNANELLI	90	BONSI	56
ALBERINI	228	SPANNOCCHIA	90	LANTE	56
MOLARA (DELLA)	224	PAPARONI	89	FANI	55
BUFALO (DEL)	221	PETRONI	89	CEULI	54
MASSIMI	216	TEDALLINI	86	CONTRERAS	54
CENCI	181	GRIFONI	85	FORMICINI	54
FABI (DE)	169	MELLINI	82	ALESSI (DE)	53
IACOVACCI	165	MANDOSI	80	PELLEGRINI	52
CAFFARELLI	157	GIOVENALI	79	BENEDETTI	50
CRESCENZI	151	GOTTIFREDI	78	PALUZZI	50
ALBERI	147	CATALANI	76	PORCARI	50
MAGISTRIS (DE)	140	RUGGERI	76	RUSTICI	50
SANTACROCE	137	VITELLESCHI	76	FARINACCI	49
CASALI	130	CARDELLI	75	PARTICAPPA	49
MANCINI	129	MACARANI	75	CECCOLI	48
COCCINI	126	ROBERTI	75	MARTOLI	48
MARGANI	122	BOCCAMAZZA	73	QUATTROCCHI	48
CAPIZZUCCHI	120	SERLUPI	73	TRINCI	48
COLEINE	114	NOBILI (DE)	72	VARI	48
PANFILI	114	VALLE (DELLA)	72	VETERA (DELLA)	48
CECCHINI	112	CAPRANICA	71	SORICI	47
ALTIERI	108	PORTA (DELLA)	71	STELLA	46
SPECCHI	108	VALLATI	69	VITTORI	46
CECI	106	GIGLI	67	ATTAVANTI	44
BOCCABELLA	103	CAPOCCI	66	CASTELLANI	44
BINZONI	102	ALBERICI	64	CIOCI	44
NARI	102	AMERICI	64	CRIVELLI	44
BOCCAPADULI	101	CINQUE (DEL)	64	GRASSI (DE)	44
MORONI	101	AVILA	63	PATRIZI	43
AMODEI	96	BONAVENTURA	63	VEROSPI	43

GALLI	42	BIANCHI (DE)	33	RANUCCI	27
RICCIA (DELLA)	42	GIUSTINI	33	SODERINI	27
RUIZ	42	GRANDI (DE)	33	ASTALLI	26
PICCOLOMINI	41	PALLAVICINI	33	FOSCHI	26
PIROTI	41	SERRA	33	GUERRA	26
MARTINI	40	ALLALEONI	32	INCORONATI	26
TIGNOSINI	40	BONCORI	32	MARCELLINI	26
VIPERESCHI	40	CALVI	32	METTI	26
ARCIONI	39	CARDUCCI	32	PALONIO	26
MIGNANELLI	39	CASTRO (DE)	32	SERGARDI	26
CINQUINI	38	CONTE (DEL)	32	STEFANELLI	26
PALAZZOLI	38	MILETI	32	TASCA	26
CASINI	37	PEDACCHIA	32	ATRACINI	25
DELFINI	37	SACCOCCI	32	CAPODIFERRO	25
EVANGELISTA	37	ALBERTONI	31	DRAGO (DEL)	25
SCAPPUCCI	37	GUARNELLI	31	NERUCCI	25
BOVARI	36	PETI	31	GARZONI	24
CAVALLETTI	36	SANTINI	30	GLORIERI	24
LANCELOTTI	36	ARIGONI	29	IACOMELLI	24
COSCIARI	35	SORDI	29	MUZIANI	24
FRANGIPANI	35	STATI	29	PANTANI	24
LENI	35	BARISCIANI	28	POCCHI	24
PICHI	35	LENTOLI	28	POGGI	24
SPINOLA	35	LONGO	28	SCHIAVO (DE)	24
ALTOVITI	34	MUTINI	28	ALDOBRANDINI	23
BUZI	34	STAGLIA	28	BIANCHINI	23
CIALDERA	34	TEOFILI	28	FRANCHINI	23
CIRNEI	34	TOSCANELLA	28	LEODORI	23
CORONA	34	UBERTINI	28	MACAROZZI	23
CUPPIS (DE)	34	BORGHESE	27	PICCHI	23
GUIDOTTI	34	MAZZEI	27	SASSI	23
MANTICA	34	NUNEZ	27	TURCO	23
SANZIO	34	PERINZI	27	ANNIBALI	22
ALLI	33	PETRUCCI	27	AVANTAGGI	22

BONGIOVANNI	22	BRANCA	18	GALGANI	15
CARCOPINI	22	CAROSI	18	GHISELLI	15
GRACCO	22	CHIAVARI	18	MASSA	15
IMPERIACCI	22	COMPAGNI	18	PURITÀ (DELLA)	15
MARZOLATI	22	FOSCHETTI	18	SAMPIERI	15
PAOLI (DE)	22	ACCIAIOLI	17	BELO	14
PEROTTI	22	ANGELI (DE)	17	BENIGNI	14
PIERLEONI	22	BAGNOREA	17	BETTINI	14
RIGHINI	22	CATALDI	17	COLACCI	14
SANGUIGNI	22	ERASMI	17	FANELLI	14
SEGNERI	22	LAZZARI	17	GALANTI	14
BRUNI	21	MAZZATOSTA	17	MAGLIO (DEL)	14
FIGLIUCCI	21	PALUZZELLI	17	PARISI	14
GHERARDI	21	PASSARI	17	PINI	14
MARZI	21	ROSELLI	17	ROMALDI	14
MELCHIORRI	21	SCARSI	17	TORRIANI	14
SANESIO	21	TOLOMEI	17	VENTURA	14
AQUILANI	20	BELLOMO	16	VISCONTI	14
COLAIANNI	20	BOLOGNETTI	16	AMATI (DE)	13
FESTI	20	CAETANI	16	CIALDONI	13
LEONINI	20	CARRARA	16	GIANNOTTI	13
TOMASSINI	20	CONTI	16	ALESSANDRI	12
VALENTINI	20	COSTACCIO	16	AMBROSINI	12
ACCORAMBONI	19	DONNINI	16	ANGELUCCI	12
BOARI	19	FOSSANI	16	BEGER	12
CLEMENTINI	19	GIUDICI (DE)	16	BUCCELLENI	12
INFESSURA	19	GRIFI	16	CAMPANA	12
LEI (DE)	19	GROSSI	16	CORRADINI	12
MANTOVI	19	LANUVI	16	ENOBARDI	12
MASSAINI	19	ROCCHI	16	FONTANA	12
PIERMATTEI	19	ARCANGELI	15	GALLETTI	12
TIGNOSI	19	BENIMBENE	15	GIOACCHINI	12
VACCA	19	BIONDI	15	GIRONI	12
ARAGONA	18	BRANDANI	15	GRANA	12
ARGENTI	18	CAPOGALLI	15	LERIA	12
BANDINI	18	COCCAPANI	15	MADDALENI	12
BONINCONTRI	18	CONFALONIERI	15	PALMERI	12

PECOLI	12
PURO	12
RIDOLFI	12
RONDANINI	12
SALOMONI	12
SASSETTI	12
SUBATTARI	12
VITALI	12
BARTOLUCCI	11
BENE (DEL)	11
BISCIA	11
CAPPELLETTI	11
CAVALCANTI	11
CERRONI	11
CITARELLA	11
DONATI	11
FERRI	11
GHISLIERI	11
GUALTIERI	11
MANFRONI	11
MORELLI	11
NEGRI	11
ODESCHI	11
PALAGGI	11
PERUSCHI	11
PIANTANIDI	11
RIVALDI	11
SAPI	11
SEVAROLA	11
SPADA	11
TUTONI	11
VARESI	11
VERMIGLIOLI	11

Annexe B

Liste des *Imbussolatori* (1573-1650)Source : ASC, *Camera capitolina*, cred. IV – tomes 33, 116, 117, 120-121, 123

<u>ANNÉE</u>	<u>PRÉNOM</u>	<u>NOM</u>	<u>RIONE</u>
1573-1574	MARIANO	COCCINI	MONTI
1573-1574	CAMILLO	CONTRERAS	CAMPITELLI
1573-1574	FULVIO	DE ANGELI	PARIONE
1573-1574	CESARE	DE FABI	PONTE
1573-1574	PIETRO PAOLO	DE FABI	SANT'ANGELO
1573-1574	CENCIO	DELLA VETERA	COLONNA
1573-1574	OTTAVIO	GRACCO	CAMPO MARZIO
1573-1574	PALUZZO	MATTEI	TRASTEVERE
1573-1574	CESARE	MUTI	PIGNA
1573-1574	PATRIZIO	PATRIZI	SANT'EUSTACHIO
1573-1574	PIETRO MATTIA	PIGNANELLI	RIPA
1573-1574	FABIO	SANTACROCE	ARENULA
1573-1574	LEONARDO	TASCA VIUTTI	TREVI
1575-1576	FULVIO	AMODEI	SANT'EUSTACHIO
1575-1576	LORENZO	CASTELLANO	TRASTEVERE
1575-1576	OTTAVIANO	CRESCENTI	TREVI
1575-1576	VINCENZO	DE NOBILI	MONTI
1575-1576	GIOVANNI PIETRO	DEL DRAGO	PONTE
1575-1576	ORTENSIO	FRANGIPANI	PIGNA
1575-1576	DOMENICO	IACOVACCI	COLONNA
1575-1576	MARCO	MELLINO	PARIONE
1575-1576	OTTAVIO	PARTICAPPA	SANT'ANGELO
1575-1576	GIROLAMO	RUIZ	ARENULA
1575-1576	MARCO CURZIO	SICONCELLI	CAMPITELLI
1575-1576	MARCANTONIO	SPANOCCHI	CAMPO MARZIO
1575-1576	GIOVANNI BATTISTA	VALLATI	RIPA
1577-1578	MARCELLO	ALBERINI	MONTI
1577-1578	BALDASSARRE	CENCI	ARENULA
1577-1578	ALESSANDRO	CRESCENZI	PIGNA
1577-1578	BARTOLOMEO	DE CAVALERI	TRASTEVERE
1577-1578	PIETRO PAOLO	DE FABI	SANT'ANGELO
1577-1578	ALESSANDRO	DE GRANDIS	CAMPO MARZIO
1577-1578	CAMILLO	DE RUSTICI	SANT'EUSTACHIO
1577-1578	ASCANIO	DEL BUFALO	COLONNA
1577-1578	MARIO	DELFINI	CAMPITELLI

1577-1578	MARIO	MAFFEI	TREVI
1577-1578	GERONIMO	PICHI	PARIONE
1577-1578	CAMILLO	PIGNANELLI	RIPA
1577-1578	GASPARE	SANGUINO	PONTE
1579-1580	GIOVANNI BATTISTA	ALVARO	TREVI
1579-1580	VINCENZO	AMERICI	ARENULA
1579-1580	GIOVANNI BATTISTA	BOCCABELLA	PARIONE
1579-1580	CURZIO	BUBERO	PIGNA
1579-1580	VINCENZO	DE CINQUE	TRASTEVERE
1579-1580	GASPARE	DELLA MOLARA	MONTI
1579-1580	DOMENICO	IACOVACCI	COLONNA
1579-1580	MUZIO	MATTEI	SANT'ANGELO
1579-1580	MATTEO	PIGNANELLI	RIPA
1579-1580	GIACOMO	ROSSI	CAMPITELLI
1579-1580	GIROLAMO	RUIZ	PONTE
1579-1580	FRANCESCO	RUSTICI	SANT'EUSTACHIO
1579-1580	ONORIO	TRINCI	CAMPO MARZIO
1581-1582	MARCO	BONAVENTURA	PONTE
1581-1582	ALESSANDRO	CRESCENZI	PIGNA
1581-1582	STEFANO	CRESCENZI	COLONNA
1581-1582	VIRGILIO	CRESCENZI	SANT'EUSTACHIO
1581-1582	GIOVANNI BATTISTA	DE ALESSI	RIPA
1581-1582	PAOLO	DEL BUFALO	CAMPO MARZIO
1581-1582	MARIO	DELFINI	CAMPITELLI
1581-1582	GASPARE	DELLA MOLARA	MONTI
1581-1582	BRUTO	GOTTIFREDI	TREVI
1581-1582	CIRIACO	MATTEI	SANT'ANGELO
1581-1582	CAMILLO	PANFILI	PARIONE
1581-1582	FABIO	SANTACROCE	ARENULA
1581-1582	FELICE	VELLI	TRASTEVERE
1583-1584	PAPIRIO	ALBERO	TREVI
1583-1584	TIBERIO	ASTALLI	PIGNA
1583-1584	ALESSANDRO	CARDELLO	CAMPO MARZIO
1583-1584	MARZIO	CECI	MONTI
1583-1584	BALDASSARRE	CENCI	ARENULA
1583-1584	OTTAVIANO	CRESCENZI	COLONNA
1583-1584	GIACOMO	DE ROSSI	CAMPITELLI
1583-1584	ANTONIO	FORMICINI	RIPA
1583-1584	ANTONIO	MATTEI	TRASTEVERE
1583-1584	FRANCESCO	MAZZEI	PONTE
1583-1584	GIROLAMO	PIRO	PARIONE
1583-1584	FRANCESCO	RUSTICI	SANT'EUSTACHIO

1583-1584	GIOVANNI BATTISTA	VALLATI	SANT'ANGELO
1585-1586	RUTILIO	ALBERINI	SANT'EUSTACHIO
1585-1586	VINCENZO	AMERICI	ARENULA
1585-1586	ALFONSO	AVILA	PONTE
1585-1586	GIOVANNI BATTISTA	BOCCABELLA	PARIONE
1585-1586	TOMMASO	DEL BUFALO	COLONNA
1585-1586	GASPARE	DELLA MOLARA	MONTI
1585-1586	LORENZO	MANCINI	TREVI
1585-1586	PIETRO	MARGANI	CAMPITELLI
1585-1586	PAOLO	MATTEI	SANT'ANGELO
1585-1586	OTTAVIANO	PARTICAPPA	RIPA
1585-1586	SANTE	RANUCCIO	TRASTEVERE
1585-1586	MARCANTONIO	RUTILANTE	PIGNA
1585-1586	SEBASTIANO	VARI	CAMPO MARZIO
1591-1592	MARCANTONIO	ALBERICI	ARENULA
1591-1592	PAOLO	ALBERINI	SANT'EUSTACHIO
1591-1592	ALESSIO	BOCCAMATI	CAMPO MARZIO
1591-1592	GIOVANNI BATTISTA	DE ALESSI	MONTI
1591-1592	LORENZO	DE CINQUE	TRASTEVERE
1591-1592	OTTAVIO	GABRIELLI	PIGNA
1591-1592	ULISSE	LANCIARINO DE GALLI	PARIONE
1591-1592	PALUZZO	MATTEI	COLONNA
1591-1592	GIROLAMO	MORONI	SANT'ANGELO
1591-1592	FRANCESCO	SCAPUCCI	PONTE
1591-1592	MARCANTONIO	SPANOCCHI	RIPA
1591-1592	GIACOMO	SPINOLA	CASTELLO
1591-1592	VALERIO	VIPERESCHI	CAMPITELLI
1591-1592	ORTENSIO	ZEFFIRI	TREVI
1593-1594	CESARE	ALBERINI	SANT'EUSTACHIO
1593-1594	MICHELE	BONZIO	MONTI
1593-1594	MARIANO	CAPOCCI	TREVI
1593-1594	CESARE	CENCI	ARENULA
1593-1594	QUINZIO	DE CINQUE	TRASTEVERE
1593-1594	VALERIO	DELLA VALLE	PIGNA
1593-1594	MARCELLO	ELEFANTI	CAMPO MARZIO
1593-1594	OVIDIO	ERASMO	CASTELLO
1593-1594	DOMENICO	IUSTINO	PARIONE
1593-1594	GIOVANNI	MARGANI	CAMPITELLI
1593-1594	PALUZZO	MATTEI	COLONNA
1593-1594	FRANCESCO	SPANOCCHI	RIPA
1593-1594	ANTONIO	TOSCARELLA	PONTE
1593-1594	GIOVANNI BATTISTA	VALLATI	SANT'ANGELO

1595-1596	PAPIRIO	ALBERO	TREVI
1595-1596	ALESSIO	BOCCAMAZZA	CAMPO MARZIO
1595-1596	GIOVANNI BATTISTA	BORGHELIO	PONTE
1595-1596	GIOVANNI PIETRO	CAFFARELLI	CAMPITELLI
1595-1596	PIETRO	CECCOLO	TRASTEVERE
1595-1596	CAMILLO	CORONATO	ARENULA
1595-1596	GIOVANNI BATTISTA	DE ALESSI	MONTI
1595-1596	ANTONIO	FORMICINI	SANT'ANGELO
1595-1596	ARCANGELO	MANDOSIO	PARIONE
1595-1596	ANNIBALE	MATTEI	COLONNA
1595-1596	ANNIBALE	PANTANO	RIPA
1595-1596	CURZIO	ROSSI	PIGNA
1595-1596	FRANCESCO	RUSTICI	SANT'EUSTACHIO
1595-1596	TIBERIO	SASSO	CASTELLO
1597-1598	PAPIRIO	ALBERO	TREVI
1597-1598	VINCENZO	AMERICI	ARENULA
1597-1598	CURZIO	CAFFARELLI	SANT'EUSTACHIO
1597-1598	FRANCESCO	CAFFARELLI	PONTE
1597-1598	GIOVANNI PIETRO	CAFFARELLI	RIPA
1597-1598	VINCENZO	CASINI	MONTI
1597-1598	ANGELO	COLEINE	TRASTEVERE
1597-1598	GIOVANNI BATTISTA	DE ARICCIA	CAMPITELLI
1597-1598	GIOVANNI PAOLO	GALANTE	CAMPO MARZIO
1597-1598	MARCANTONIO	IACOVACCI	COLONNA
1597-1598	PAOLO	MELLINO	PARIONE
1597-1598	LORENZO	RUGGERI	PIGNA
1597-1598	CLEMENTE	SANESIO	CASTELLO
1597-1598	GREGORIO	SERLUPI	SANT'ANGELO
1600-1601	RAFFAELE	CASALI	COLONNA
1600-1601	GIOVANNI BATTISTA	CATALANO	TRASTEVERE
1600-1601	TIBERIO	DELLA MOLARA	MONTI
1600-1601	ANTONIO	GABRIELLI	PIGNA
1600-1601	CAMILLO	GRIFO	PARIONE
1600-1601	CAMILLO	GRIFONI	TREVI
1600-1601	ANNIBALE	GUERRA	PONTE
1600-1601	PROSPERO	IACOVACCI	CAMPO MARZIO
1600-1601	CAMILLO	MANCINI	SANT'EUSTACHIO
1600-1601	ALESSANDRO	MUTI	SANT'ANGELO
1600-1601	FABRIZIO	NARI	ARENULA
1600-1601	BALDASSARRE	PALUZIO	CAMPITELLI
1600-1601	CLEMENTE	SANESIO	CASTELLO
1600-1601	FEBO	TOMASINO	RIPA

1602-1603	ALESSIO	BOCCAMAZZI	COLONNA
1602-1603	ALOISIO	CARRARA	SANT'ANGELO
1602-1603	CAMILLO	CORONATO	SANT'EUSTACHIO
1602-1603	TIBERIO	COSCIARI	ARENULA
1602-1603	PORFIRIO	DE MAGISTRIS	MONTI
1602-1603	ODOARDO	DE PAULI	PONTE
1602-1603	POMPEO	DE PIERLEONI	PIGNA
1602-1603	MARIO	FANO	CAMPITELLI
1602-1603	PROSPERO	IACOVACCI	CAMPO MARZIO
1602-1603	VINCENZO	MUTI	TREVI
1602-1603	ANNIBALE	PANTANO	RIPA
1602-1603	GIROLAMO	RUIZ	PARIONE
1602-1603	BARNABEO	SANESIO	CASTELLO
1602-1603	OTTAVIO	TIGNOSINO	TRASTEVERE
1604-1605	CESARE	ALBERINI	ARENULA
1604-1605	PEROTTO	ALTOVITI	PONTE
1604-1605	FELICE	AMERICI	SANT'EUSTACHIO
1604-1605	BERNARDO	BENZONI	COLONNA
1604-1605	FABIO	BONCORI	RIPA
1604-1605	GIOVANNI PIETRO	CAFFARELLI	CAMPITELLI
1604-1605	ALOISIO	CARRARA	SANT'ANGELO
1604-1605	TRANQUILLO	CECIO	TRASTEVERE
1604-1605	MUZIO	COCCINI	MONTI
1604-1605	PAOLO	MELLINO	PARIONE
1604-1605	ALESSANDRO	PELLEGRINO	CAMPO MARZIO
1604-1605	MARIO	PICCOLOMINI	PIGNA
1604-1605	FRANCESCO	SORICI	TREVI
1604-1605	GIOVANNI BATTISTA	ZANNETTI	CASTELLO
1606-1607	LORENZO	ALTIERI	PIGNA
1606-1607	ALESSIO	BOCCAMAZZA	COLONNA
1606-1607	GIOVANNI PIETRO	CAFFARELLI	RIPA
1606-1607	GIOVANNI BATTISTA	CRIVELLI	PARIONE
1606-1607	GIOVANNI BATTISTA	DE ARICCIA	CAMPITELLI
1606-1607	BERNARDINO	DE BENEDETTI	TRASTEVERE
1606-1607	LELIO	DE MAGISTRIS	MONTI
1606-1607	ORAZIO	DEL BUFALO	CAMPO MARZIO
1606-1607	MARIO	GIOVENALI	SANT'EUSTACHIO
1606-1607	FEDERICO	LANTE	CASTELLO
1606-1607	PAOLO	MANCINI	TREVI
1606-1607	LUDOVICO	MATTEI	SANT'ANGELO
1606-1607	OTTAVIO	PASSARO	PONTE
1606-1607	CURZIO	VITTORI	ARENULA

1608-1609	CESARE	ALBERINI	ARENULA
1608-1609	FRANCESCO	CENCI	SANTEUSTACHIO
1608-1609	GIOVANNI BATTISTA	DE ALESSI	MONTI
1608-1609	ORAZIO	DEL BUFALO	CAMPO MARZIO
1608-1609	GIOVANNI MATTEO	GRIFONI	TREVI
1608-1609	FEDERICO	LANTE	CASTELLO
1608-1609	CAMILLO	LENI	PIGNA
1608-1609	ANTONIO	MATTEI	TRASTEVERE
1608-1609	GIOVANNI	MILETI	PARIONE
1608-1609	ASCANIO	MORONI	SANT'ANGELO
1608-1609	ANGELO	PALUZIO	CAMPITELLI
1608-1609	BERNARDINO	PICO	RIPA
1608-1609	ALESSANDRO	RAGANO	COLONNA
1608-1609	GIROLAMO	UBERTINI	PONTE
1610-1611	GIOVANNI BATTISTA	ALBERINI	MONTI
1610-1611	GASPARE	ALBERO	TREVI
1610-1611	ALESSIO	BOCCAMAZZA	COLONNA
1610-1611	ROBERTO	CAPIZZUCCHI	PIGNA
1610-1611	CESARE	CENCI	SANT'ANGELO
1610-1611	GIOVANNI BATTISTA	CRIVELLI	PARIONE
1610-1611	DOMENICO	DE CAVALERI	SANTEUSTACHIO
1610-1611	STEFANO	DE FABI	CAMPITELLI
1610-1611	STEFANO	DE NOBILI	CAMPO MARZIO
1610-1611	CARLO	IACOVACCI	RIPA
1610-1611	FEDERICO	LANTE	CASTELLO
1610-1611	GIULIO	MATTEI	TRASTEVERE
1610-1611	ORAZIO	PETRONI	ARENULA
1610-1611	GIOVANNI BATTISTA	SANTOPIETRO	PONTE
1612-1613	PAOLO	ALBERINI	PIGNA
1612-1613	GASPARE	ALBERO	TREVI
1612-1613	FLAVIO	ALLALEONI	COLONNA
1612-1613	ALOISIO	AURIGALCO	PARIONE
1612-1613	OTTAVIO	AVILA	ARENULA
1612-1613	FERRANTE	BEGER	PONTE
1612-1613	MARIO	BONCORI	RIPA
1612-1613	STEFANO	MARGANI	SANT'ANGELO
1612-1613	GIULIO	MATTEI	TRASTEVERE
1612-1613	MUZIO	MATTEI	MONTI
1612-1613	ALESSANDRO	PELLEGRINI	CAMPO MARZIO
1612-1613	SCIPIO	PEROTTO	CASTELLO
1612-1613	BARTOLOMEO	SANTACROCE	SANTEUSTACHIO
1612-1613	ORAZIO	SPECCHI	CAMPITELLI

1614-1615	PAOLO	ALBERINI	
1614-1615	-	AVAROLDO	
1614-1615	POMPEO	BENIMBENE	
1614-1615	ALESSIO	BOCCAMAZZA	
1614-1615	ROBERTO	CAPIZZUCCHI	
1614-1615	CESARE	CENCI	
1614-1615	VINCENZO	COCCINI	
1614-1615	MUZIO	CONTRERAS	
1614-1615	MANDOSIO	MANDOSI	
1614-1615	ALESSANDRO	MUTI	
1614-1615	OTTAVIO	TIGNOSINO	
1616-1617	GASPARE	ALBERO	TREVI
1616-1617	VENANZIO	BENIGNO	RIPA
1616-1617	PAOLO	CEULI	TRASTEVERE
1616-1617	GIOVANNI GIROLAMO	COCCINI	COLONNA
1616-1617	LUDOVICO	COMPAGNO	SANT'ANGELO
1616-1617	LELIO	DE MAGISTRIS	MONTI
1616-1617	ANTONIO	GHISLERI	PARIONE
1616-1617	PROSPERO	IACOVACCI	CAMPO MARZIO
1616-1617	VALERIO	MASSIMI	ARENULA
1616-1617	FABRIZIO	MUTI	CAMPITELLI
1616-1617	FABIO	PEDACCHIA	PIGNA
1616-1617	BARTOLOMEO	SANTACROCE	SANT'EUSTACHIO
1616-1617	GASPARE	SCAPUCCI	PONTE
1616-1617	ONOFRIO	SPINOLA	CASTELLO
1618-1619	MARIO	BOCCABELLA	ARENULA
1618-1619	TEODORO	BOCCAPADULI	SANT'ANGELO
1618-1619	VINCENZO	COCCINI	MONTI
1618-1619	GIACOMO	FRUMENTI	SANT'EUSTACHIO
1618-1619	GIOVANNI	GINETTI	PONTE
1618-1619	GIULIANO	GRIFONI	PARIONE
1618-1619	NICOLA	GUANELLO	CAMPITELLI
1618-1619	MARCOLINO	MARCOLINI	CASTELLO
1618-1619	GIULIO	MATTEI	TRASTEVERE
1618-1619	VINCENZO	MUTI	TREVI
1618-1619	ORAZIO	PASSARO	COLONNA
1618-1619	DOMENICO	PEDACCHIA	PIGNA
1618-1619	ALESSANDRO	PELLEGRINI	CAMPO MARZIO
1618-1619	POMPEO	SICONCELLI	RIPA
1620-1621	BARTOLOMEO	ALBERINI	SANT'EUSTACHIO
1620-1621	GIOVANNI BATTISTA	ALEMANNO	RIPA
1620-1621	LORENZO	ALTIERI	PIGNA

1620-1621	ROBERTO	CAPIZZUCCHI	TREVI
1620-1621	MARZIO	CECI	MONTI
1620-1621	GIULIO	MATTEI	TRASTEVERE
1620-1621	FRANCESCO	PATRIZIO	SANT'ANGELO
1620-1621	ALESSANDRO	PELLEGRINI	CAMPO MARZIO
1620-1621	SCIPIONE	PEROTTO	CASTELLO
1620-1621	OTTAVIO	ROBERTO	ARENULA
1620-1621	FRANCESCO	SANTOLINI	PARIONE
1620-1621	GIOVANNI FRANCESCO	TOMMASSONI	COLONNA
1620-1621	GIROLAMO	UBERTI	PONTE
1620-1621	GIACOMO	VELLI	CAMPITELLI
1622-1623	GASPARE	ALBERO	TREVI
1622-1623	EUGENIO	ALTOVITI	CAMPO MARZIO
1622-1623	FRANCESCO	ANDROSILLA	ARENULA
1622-1623	DOMENICO	ATTAVANTI	MONTI
1622-1623	BARTOLOMEO	CANOBO	CASTELLO
1622-1623	ROBERTO	CAPIZZUCCHI	CAMPITELLI
1622-1623	BENEDETTO	CECCHINI	COLONNA
1622-1623	AURELIO	CECI	RIPA
1622-1623	ORTENSIO	CELSI	PIGNA
1622-1623	OTTAVIO	COSTA	PONTE
1622-1623	GIROLAMO	FANFINI	SANT'EUSTACHIO
1622-1623	MARIO	MATTEI	TRASTEVERE
1622-1623	ASCANIO	MORONI	SANT'ANGELO
1622-1623	GIOVANNI	PRANTANO	PARIONE
1640-1641	STEFANO	ALLI	TREVI
1640-1641	AGOSTINO	CABALLETTO	ARENULA
1640-1641	TOMMASO	CYBO	CASTELLO
1640-1641	FRANCESCO	DE PORTA	SANT'EUSTACHIO
1640-1641	TIBERIO	DELLA MOLARA	MONTI
1640-1641	VALERIO	DELLA MOLARA	CAMPITELLI
1640-1641	BARTOLOMEO	GRIFONI	TRASTEVERE
1640-1641	URBANO	MILLINI	PARIONE
1640-1641	VALERIANO	MORONI	SANT'ANGELO
1640-1641	MARZIO	NARI	COLONNA
1640-1641	MARCO VALERIO	SANTACROCE	RIPA
1640-1641	RUTILIO	SPECCHI	PIGNA
1640-1641	FABIO	VERMIGLIOLO	PONTE
1640-1641	MARIO	VEROSPI	CAMPO MARZIO
1642-1643	ORAZIO	ALBERINI	MONTI
1642-1643	GIACOMO	BENZONI	PIGNA
1642-1643	LORENZO	BUZIO	SANT'ANGELO

1642-1643	LUDOVICO	CASALI	COLONNA
1642-1643	VIRGILIO	CENCI	SANT'EUSTACHIO
1642-1643	PIETRO VINCENZO	DE CAVALERI	ARENULA
1642-1643	VALERIO	DELLA MOLARA	CAMPITELLI
1642-1643	ANNIBALE	MATTEI	TRASTEVERE
1642-1643	MARIO	MATTEI	RIPA
1642-1643	URBANO	MILLINI	PARIONE
1642-1643	GIUSEPPE	POZZOBONELLO	PONTE
1642-1643	ANTONIO	SERLUPI	CASTELLO
1642-1643	MARIO	VEROSPI	CAMPO MARZIO
1642-1643	IPPOLITO	VITELLESCHI	TREVI
1645-1646	FRANCESCO	ATTAVANTI	CAMPO MARZIO
1645-1646	TEODORO	BOCCAPADULI	SANT'ANGELO
1645-1646	FERDINANDO	BRANDANO	PARIONE
1645-1646	FRANCESCO	CAETANI	TREVI
1645-1646	-	CANOPIO	
1645-1646	BARTOLOMEO	CARPANICA	PIGNA
1645-1646	FRANCESCO MARIA	CARPINEO	COLONNA
1645-1646	GIACOMO	CAVALLETTO	SANT'EUSTACHIO
1645-1646	ANDREA	DE NOBILI	TRASTEVERE
1645-1646	TIBERIO	DELLA MOLARA	MONTI
1645-1646	GIROLAMO	EVANGELISTA	CAMPITELLI
1645-1646	FRANCESCO	MARTOLI	ARENULA
1645-1646	SERTORIO	ORSINI	PONTE
1645-1646	ORAZIO	SPECCHI	RIPA
1647-1648	GIACOMO	ALBERINI	SANT'EUSTACHIO
1647-1648	LELIO	ALLI	TREVI
1647-1648	FABIO	CELSI	PIGNA
1647-1648	CESARE	CLAVARI	RIPA
1647-1648	ANDREA	DE NOBILI	TRASTEVERE
1647-1648	ANTONIO	DELLA MOLARA	CAMPITELLI
1647-1648	ANTONIO FRANCESCO	IACOVACCI	MONTI
1647-1648	CARLO MARIA	LANCEI	PARIONE
1647-1648	VALERIANO	MANDOSIO	CAMPO MARZIO
1647-1648	FRANCESCO	MARTOLI	ARENULA
1647-1648	URBANO	MILLINI	SANT'ANGELO
1647-1648	PARENZIO	ORSINI	PONTE
1647-1648	STEFANO	PETRUCCI	
1647-1648	GIOVANNI BATTISTA	VEROSPI	COLONNA
1649-1650	STEFANO	ALLI	TREVI
1649-1650	FERDINANDO	BRANDANO	PARIONE
1649-1650	BARTOLOMEO	CAPRANICA	PIGNA

1649-1650	CARLO	CARDELLO	CAMPO MARZIO
1649-1650	GIACOMO	CAVALLETTO	SANTEUSTACHIO
1649-1650	GIUSEPPE	DEGLI ANNIBALI	MONTI
1649-1650	CESARE	DELLA MOLARA	RIPA
1649-1650	FRANCESCO	DELLA PORTA	ARENULA
1649-1650	MICHELANGELO	GUARNELLI	
1649-1650	VINCENZO	LEONINO	COLONNA
1649-1650	DOMENICO	MASSIMI	CAMPITELLI
1649-1650	MICHELANGELO	MATTEI	SANT'ANGELO
1649-1650	ANTONIO	MORONI	TRASTEVERE
1649-1650	SERTORIO	ORSINI	PONTE

Annexe C

Trastevere - Liste des *Caporioni* (1550-1650)Source : ASC, *Camera capitolina*, cred. I – tomes 3, 18, 20-34 ; cred. VI – tome 36

<u>MOIS</u>	<u>ANNÉE</u>	<u>PRÉNOM</u>	<u>NOM</u>
Juillet	1550	COLA	COLEINE
Janvier	1551	ALESSANDRO	MICCINELLI
Octobre	1551	MARIO	MARCHESI
Avril	1552	GIACOMO	MARZI
Janvier	1553	GUZZANTE	-
Avril	1553	MARCELLO	FARINACCI
Janvier	1554	PIETRO PAOLO	DELLA CETERA
Avril	1554	EMILIO	COLACCI
Juillet	1554	CRISTOFORO	MASSINELLI
Octobre	1554	ANTONIO	MATTEI
Octobre	1555	PIERPAOLO	COLEINE
Janvier	1556	GIOVANNI BATTISTA	MICCINELLI
Avril	1556	TIBERIO	DELLA CETERA
Octobre	1556	VINCENZO	CECCOLI
Janvier	1557	SEBASTIANO	COLEINE
Avril	1557	ALESSANDRO	DE TOTIS
Janvier	1558	MUZIO	FARINACCI
Avril	1558	COLA	COLEINE
Janvier	1559	BERNARDO	DE CAVALIERI
Avril	1559	AURELIO	MATTEI
Juillet	1559	STEFANO	VELLI
Juillet	1560	GIOVANNI BATTISTA	COLEINE
Janvier	1561	GIACOMO	MARTII
Avril	1561	PAOLO	DEL CINQUE
Juillet	1561	NICOLO'	SEGNERI
Octobre	1561	CAMILLO	DELLA CETERA
Janvier	1562	BERNARDINO	MATTEI
Avril	1562	ONOFRIO	VELLI
Juillet	1562	CRISTOFORO	MASSINELLI
Octobre	1562	BERNARDO	DE CAVALIERI
Janvier	1563	GIOVANNI BATTISTA	COLEINE
Avril	1563	FRANCESCO	DEL BENE
Octobre	1563	POMPEO	RUGGERI
Janvier	1564	AURELIO	MATTEI
Avril	1564	GIOVANNI GIACOMO	COLEINE

Juillet	1564	GIROLAMO	DE GROSSI
Octobre	1564	FRANCESCO	VELLI
Janvier	1565	LORENZO	CASTELLANI
Avril	1565	CRISTOFORO	MASSIMELLI
Octobre	1565	CESARE	COLEINE
Avril	1566	COSMO	STEFANELLI
Octobre	1566	BERNARDINO	MATTEI
Avril	1567	ANTONIO	MATTEI
Octobre	1567	GIOVANNI GIACOMO	COLEINE
Avril	1568	LORENZO	CASTELLANI
Octobre	1568	LUCA	FARINACCI
Janvier	1569	FRANCESCO	VELLI
Avril	1569	GIOVANNI PAOLO	MANFREDI
Juillet	1569	GIOVANNI BATTISTA	COLEINE
Octobre	1569	FRANCESCO	DEL BENE
Janvier	1570	VINCENZO	PERINZI
Avril	1570	BERNARDINO	MATTEI
Juillet	1570	PIERPAOLO	DE CAVALIERI
Octobre	1570	FELICE	VELLI
Janvier	1571	ONOFRIO	VELLI
Avril	1571	FRANCESCO	COLEINE
Juillet	1571	GIOVANNI BATTISTA	DELLO SCHIAVO
Octobre	1571	FRANCESCO	VELLI
Janvier	1572	VINCENZO	DEL CINQUE
Avril	1572	MARIO	VELLI
Octobre	1572	PALUZZO	MATTEI
Janvier	1573	CAMILLO	MATTEI
Avril	1573	ONOFRIO	VELLI
Juillet	1573	COSMO	STEFANELLI
Octobre	1573	PIETRO PAOLO	DE CAVALIERI
Janvier	1574	PIETRO	GROSSO
Avril	1574	MARTINO	MATTEI
Juillet	1574	VINCENZO	PERINZI
Octobre	1574	LUCA	COLACCI
Janvier	1575	MARIO	VELLI
Avril	1575	FELICE	VELLI
Juillet	1575	FRANCESCO	COLEINE
Octobre	1575	FRANCESCO	DEL BENE
Janvier	1576	SIMONE	GARZIA
Avril	1576	GIULIO	BELANTE
Juillet	1576	AURELIO	VOLTERANI
Octobre	1576	POMPEO	RUGGERI

Janvier	1577	GIROLAMO	MORONI
Avril	1577	MARCANTONIO	BENEDETTI
Octobre	1577	ANTONIO	MATTEI
Janvier	1578	VIRGILIO	VELLI
Avril	1578	ANGELO	COLEINE
Juillet	1578	VINCENZO	DEL CINQUE
Octobre	1578	RAIMONDO	DEL MAGLIO
Janvier	1579	FRANCESCO	COLEINE
Avril	1579	GIROLAMO	RICCI
Juillet	1579	CARLO	MOSCA
Octobre	1579	FRANCESCO	DEL BENE
Janvier	1580	GIOVANNI BATTISTA	CATALANI
Avril	1580	AGOSTINO	COLACCI
Juillet	1580	NUNZIO	RUFINI
Octobre	1580	BARTOLOMEO	DE CAVALIERI
Janvier	1581	CESARE	COLEINE
Avril	1581	GIULIO	BENEDETTI
Juillet	1581	MARIO	CECCOLI
Octobre	1581	VIRGINIO	VELLI
Janvier	1582	CRISTOFORO	GIGLI
Avril	1582	POMPEO	TAGLIAMONTI
Juillet	1582	BERNARDINO	MATTEI
Octobre	1582	COSMO	STEFANELLI
Janvier	1583	GIACOMO	COLEINE
Avril	1583	GIOVANNI BATTISTA	BRANCALEONI
Juillet	1583	LUZIO	FIORAVANTE
Octobre	1583	RAIMONDO	MAGLIA
Janvier	1584	ANNIBALE	ZOILI
Avril	1584	AGOSTINO	PAPARONI
Juillet	1584	SANTI	RANUCCI
Octobre	1584	PIETRO	CECCOLI
Janvier	1585	LORENZO	DEL CINQUE
Avril	1585	POMPEO	SICONCELLI
Octobre	1585	FELICE	VELLI
Janvier	1586	CESARE	COLEINE
Avril	1586	ALESSANDRO	COLOMBI
Juillet	1586	MUZIO	RICCI
Octobre	1586	GIULIO	PAGANELLI
Janvier	1587	PIETRO	CATALANI
Avril	1587	SANTI	RANUCCI
Juillet	1587	PAOLO	CAROLI
Octobre	1587	RAIMONDO	MAGLIA

Janvier	1588	CESARE	DELL'ELBA
Avril	1588	VINCENZO	PERINZI
Juillet	1588	MARIO	CECCOLI
Octobre	1588	POMPEO	PENNELLI
Avril	1589	MUZIO	MATTEI
Juillet	1589	EVANGELISTA	BENEDETTI
Octobre	1589	ANTONIO	RICCI
Janvier	1590	CRISTOFORO	VILLA
Avril	1590	PIETRO	COCCO
Juillet	1590	LORENZO	CASTELLANI
Avril	1591	OTTAVIO	CAPOGALLI
Juillet	1591	FRANCESCO	CATALANI
Octobre	1591	BARTOLOMEO	MORONI
Juillet	1592	BERNARDINO	VELLI
Octobre	1592	MARIO	MATTEI
Janvier	1593	CARLO	CATALANI
Avril	1593	POLICARPO	MORONI
Juillet	1593	ONOFRIO	VELLI
Octobre	1593	GIACOMO	VILLA
Janvier	1594	RAIMONDO	MAGLIA
Avril	1594	PIETRO	CECCOLI
Juillet	1594	MUZIO	METTI
Octobre	1594	ANTONIO	MATTEI
Janvier	1595	OTTAVIO	TIGNOSINI
Avril	1595	CESARE	COLEINE
Juillet	1595	GIOVANNI BATTISTA	MICHELE
Octobre	1595	BARTOLOMEO	MORONI
Janvier	1596	BALDOVINO	VENA
Avril	1596	GIOVANNI BATTISTA	TESAURI
Juillet	1596	BERNARDINO	VELLI
Octobre	1596	FRANCESCO	PARISI
Janvier	1597	FRANCESCO	TASSONI
Avril	1597	STEFANO	VELLI
Juillet	1597	GIROLAMO	SUIZIATI
Octobre	1597	MARIO	CECCOLI
Janvier	1598	FRANCESCO	TESAURI
Juillet	1598	BARTOLOMEO	MORONI
Janvier	1599	GIULIANO	GRIFONI
Octobre	1599	VIRGILIO	TAGLIACARNI
Janvier	1600	OTTAVIO	TIGNOSINI
Avril	1600	CESARE	COLEINE
Juillet	1600	FABIO	VELLI

Octobre	1600	MATTEO	CATALANI
Janvier	1601	POMPEO	TARGONI
Avril	1601	FLAMINIO	GUIDICCIONI
Juillet	1601	GIULIO CESARE	PRATA
Octobre	1601	FRANCESCO	PARISI
Janvier	1602	SERTONIO	TIGNOSINI
Avril	1602	FRANCESCO	VERALDI
Juillet	1602	FRANCESCO	TASSONI
Octobre	1602	MARZIO	VELLI
Janvier	1603	SEBASTIANO	DANDI
Avril	1603	FRANCESCO	FRANCHI
Juillet	1603	BERNARDINO	DE BENEDETTI
Octobre	1603	FRANCESCO	CATALANI
Janvier	1604	ANGELO	COLEINE
Avril	1604	FERDINANDO	DE CAVALIERI
Juillet	1604	GIOVANNI BATTISTA	MICHELI
Octobre	1604	TIBERIO	VELLI
Janvier	1605	NICOLO'	IMPERIACCI
Janvier	1606	BERNARDINO	VELLI
Avril	1606	BARTOLOMEO	QUADRI
Juillet	1606	GIACOMO	MILETI
Octobre	1606	FABIO	VELLI
Janvier	1607	GASPARE	RUGGERI
Avril	1607	EVANGELISTA	BENEDETTI
Juillet	1607	PAOLO	BRUNI
Janvier	1608	AGOSTINO	CEULI
Avril	1608	MARCELLO	VELLI
Juillet	1608	GIOVANNI GIACOMO	COLEINE
Octobre	1608	GIROLAMO	DE ROSSI
Janvier	1609	CARLO	CATALANI
Avril	1609	COSMO	SASSETTI
Juillet	1609	POLICARPO	MORONI
Octobre	1609	ANTONIO	SACCHI
Janvier	1610	PAOLO	BORGHESI
Avril	1610	FILIPPO	IMPERIACCI
Juillet	1610	CURZIO	VELLI
Octobre	1610	GIOVANNI BATTISTA	MICHELI
Janvier	1611	GIOVANNI	BOSCHI
Avril	1611	AGOSTINO	BOTTIER
Juillet	1611	ASCANIO	CAPOCEFALI
Octobre	1611	CLEMENTE	SAMMUCCI
Janvier	1612	GIOVANNI MARIA	LOMELLINI

Avril	1612	FRANCESCO	MICAGLI
Juillet	1612	GIOVANNI PAOLO	GRANA
Octobre	1612	PAOLO	PALOMBONI
Janvier	1613	ALFONSO	SABATINI
Avril	1613	ANGELO	COLEINE
Juillet	1613	COSMO	SASSETTI
Janvier	1614	FILIPPO	IMPERIACCI
Avril	1614	GIOVANNI BATTISTA	MASSIMI
Juillet	1614	MARZIO	VELLI
Octobre	1614	GIULIO	MATTEI
Janvier	1615	GIROLAMO	DE ROSSI
Avril	1615	PIETRO PAOLO	TESTA
Juillet	1615	VINCENZO	BORDINI
Octobre	1615	GIOVANNI DOMENICO	DEMESII
Janvier	1616	POMPEO	BIANCHI
Avril	1616	POLICARPO	MORONI
Juillet	1616	GIUSEPPE	BARBIERI
Octobre	1616	BERNARDINO	VELLI
Janvier	1617	AGOSTINO	IMPERIACCI
Avril	1617	BARTOLOMEO	GRIFONI
Juillet	1617	PAOLO	DEL CINQUE
Octobre	1617	GIOVANNI BATTISTA	CESAREI
Janvier	1618	CARLO	CATALANI
Juillet	1618	GIACOMO	MILETI
Octobre	1618	BERNARDINO	BENEDETTI
Janvier	1619	ANTONIO	IMPERIACCI
Avril	1619	GIOVANNI MARIA	LOMELLINI
Juillet	1619	MARCELLO	VELLI
Octobre	1619	PIETRO	CECCOLI
Janvier	1620	FRANCESCO	FIENCA
Avril	1620	MARZIO	VELLI
Juillet	1620	FRANCESCO	VALDES
Octobre	1620	GIROLAMO	TIGNOSINI
Janvier	1621	FILIPPO	IMPERIACCI
Octobre	1621	GIOVANNI DOMENICO	TONESI
Janvier	1622	BERNARDINO	VELLI
Avril	1622	AGOSTINO	IMPERIACCI
Juillet	1622	BERNARDINO	BENEDETTI
Octobre	1622	FRANCESCO	CASTELLANI
Janvier	1623	MARCAURELIO	CATALANI
Avril	1623	GIOVANNI MARIA	LOMELLINI
Juillet	1623	GIROLAMO	DE ROSSI

Janvier	1624	ANTONIO	PANFILI
Avril	1624	VINCENZO	BUCCA
Juillet	1624	GIACOMO	SASSETTI
Janvier	1625	GIACINTO	VITALI
Juillet	1625	PIETRO ANTONIO	IMPERIACCI
Octobre	1625	TIBERIO	COSCIARI
Janvier	1626	BARTOLOMEO	GRIFONI
Avril	1626	TIBERIO	CEULI
Juillet	1626	DIDACO	VACCA
Octobre	1626	AGOSTINO	IMPERIACCI
Janvier	1627	ADRIANO	VELLI
Avril	1627	GIOVANNI BATTISTA	DELLA VALLE
Juillet	1627	FRANCESCO	CASTELLANI
Octobre	1627	POMPEO	PARLATI
Janvier	1628	ANGELO	MILESI
Avril	1628	POMPEO	BIANCHI
Juillet	1628	GIROLAMO	TIGNOSINI
Janvier	1629	NICOLO'	IMPERIACCI
Avril	1629	FILIPPO	SASSETTI
Juillet	1629	CINZIO	VITALI
Octobre	1629	GIROLAMO	BORIA
Janvier	1630	FRANCESCO	BENCI
Octobre	1630	CARLO	ALDOBRANDI
Janvier	1631	GIULIO	SMERALDI
Avril	1631	BERNARDINO	SANSI
Janvier	1632	TIBERIO	CASCIARI
Avril	1632	FRANCESCO	VALDES
Juillet	1632	GIACOMO	MILETI
Octobre	1632	FRANCESCO	PEDACCHIA
Janvier	1633	LORENZO	BENEDETTI
Avril	1633	PIETRO	PETRUCCI
Juillet	1633	POMPEO	BIANCHI
Octobre	1633	OTTAVIO	DE ROSSI
Janvier	1634	GIULIO	MORONI
Octobre	1634	CARLO	ALDOBRANDI
Janvier	1635	GIOVANNI ANGELO	DE ROSSI
Avril	1635	GIOVANNI	BURI
Juillet	1635	FRANCESCO	NANCI
Octobre	1635	STEFANO	GUASCHI
Janvier	1636	GIROLAMO	TIGNOSINI
Avril	1636	GIOVANNI	MORONI
Juillet	1636	CARLO	SIMONELLI

Octobre	1636	GIROLAMO	TEROSI
Janvier	1637	GIULIO	GUASCHI
Avril	1637	FRANCESCO	VALDES
Juillet	1637	AGOSTINO	IMPERIACCI
Octobre	1637	OTTAVIO	LUPI
Janvier	1638	CESARE	MORONI
Avril	1638	PIETRO PAOLO	VELLI
Juillet	1638	POMPEO	BIANCHI
Octobre	1638	VIRGILIO	MASSAINI
Janvier	1639	AGOSTINO	MILETI
Octobre	1639	PIETRO ARCANGELO	AQUILANTI
Janvier	1640	MARCANTONIO	MARESCOTTI
Avril	1640	GIOVANNI	MORONI
Octobre	1640	BARTOLOMEO	BONAGLI
Janvier	1641	RUTILIO	PAROCCIANI
Avril	1641	GIOVANNI	BURI
Juillet	1641	DOMENICO	BONINFANTI
Janvier	1642	BARTOLOMEO	GRIFONI
Janvier	1643	PELLEGRINO	ORLANDI
Avril	1643	GIOVANNI VIRGILIO	MASSAINI
Juillet	1643	FRANCESCO	RUGHERI
Octobre	1643	PIETRO PAOLO	VELLI
Juillet	1644	GIROLAMO	MORONI
Janvier	1645	ILARIO	ORSINI
Avril	1645	FABIO	UGOLINI
Juillet	1645	RAIMONDO	RAIMONDI
Octobre	1645	GIULIO	VASCHI
Janvier	1646	GIOVANNI	BURI
Avril	1646	GIOVANNI DOMENICO	DE CUPPIS
Juillet	1646	FELICE	AMADEI
Octobre	1646	GASPARE	CARPEGNA
Janvier	1647	POMPONIO	FOSCHI
Avril	1647	ANDREA	VELLI
Juillet	1647	SIMONE INNOCENZO	VITALI
Octobre	1647	ANTONIO	MORONI
Janvier	1648	SERTORIO	TEOFILI
Avril	1648	BALDASSARRE	BOLOGNESI
Juillet	1648	GIOVANNI	MORONI
Octobre	1648	MICHELANGELO	GUARDELLI
Janvier	1649	PAPIRIO	CAPIZZUCCHI
Avril	1649	LUDOVICO	CANGI
Juillet	1649	ANGELO	IACOBELLI

Octobre	1649	GASPARE	RUGGERI
Avril	1650	VALERIANO	MORONI
Juillet	1650	MELCHIORRE	BRIANZI
Octobre	1650	ANGELO	IACOBELLI

Annexe D

Trastevere - Liste des Conseillers (1550-1618)

Source : ASC, *Camera capitolina*, cred. I – tomes 18-32

<u>MOIS</u>	<u>ANNÉE</u>	<u>PRÉNOM</u>	<u>NOM</u>
Juillet	1550	LENTOLO	CASTELLANI
Juillet	1550	AURELIO	MATTEI
Juillet	1550	MARCELLO	VELLI
Janvier	1551	LENTOLO	LENTOLI
Janvier	1551	ANTONIO	MATTEI
Janvier	1551	AURELIO	MATTEI
Avril	1552	PIETRO PAOLO	COLEINE
Avril	1552	MARCELLO	FARINACCI
Avril	1552	PAOLO	QUINZI
Janvier	1553	PIETRO PAOLO	COLEINE
Janvier	1553	ANTONIO	MATTEI
Janvier	1553	AURELIO	MATTEI
Avril	1553	PAOLO	DEL CINQUE
Avril	1553	GIACOMO	MARZI
Avril	1553	AURELIO	MATTEI
Janvier	1554	LENTOLO	CASTELLANI
Janvier	1554	POMPEO	GAI
Janvier	1554	CURZIO	MATTEI
Avril	1554	POMPEO	BUCCIA
Avril	1554	AURELIO	MATTEI
Avril	1554	CURZIO	MATTEI
Juillet	1554	GIACOMO	MARZI
Juillet	1554	AURELIO	MATTEI
Juillet	1554	CURZIO	MATTEI
Janvier	1554	POMPEO	GAI
Janvier	1554	AURELIO	MATTEI
Janvier	1554	CURZIO	MATTEI
Janvier	1556	SEBASTIANO	COLEINE
Janvier	1556	PAOLO	DEL CINQUE
Janvier	1556	STEFANO	VELLI
Avril	1556	POMPEO	GAI
Avril	1556	LENTOLO	LENTOLI
Avril	1556	AURELIO	MATTEI
Juillet	1556	MARIANO	BOCCABELLA
Juillet	1556	LUDOVICO	CIALDERA

Juillet	1556	GIACOMO	MARZI
Janvier	1557	PAOLO	DEL CINQUE
Janvier	1557	MARCELLO	FARINACCI
Janvier	1557	LENTOLO	LENTOLI
Avril	1557	CENCIO	CECCOLI
Avril	1557	COLA	COLEINE
Avril	1557	GIACOMO	MARZI
Janvier	1558	MARCELLO	FARINACCI
Janvier	1558	ANTONIO	MATTEI
Janvier	1558	AURELIO	MATTEI
Janvier	1558	PIETRO PAOLO	COLEINE
Janvier	1558	BERNARDO	DE CAVALIERI
Janvier	1558	PAOLO	DEL CINQUE
Avril	1559	PAOLO	DEL CINQUE
Avril	1559	ANTONIO	MATTEI
Avril	1559	MARCELLO	VELLI
Juillet	1559	BATTISTA	COLEINE
Juillet	1559	GIOVANNI BATTISTA	MICINELLI
Juillet	1559	TEUTONIO	NUNEZ
Juillet	1560	GIOVANNI BATTISTA	MICINELLI
Juillet	1560	ONOFRIO	VELLI
Juillet	1560	STEFANO	VELLI
Janvier	1561	MARIO	DE ROSSI
Janvier	1561	CLIZIO	MORONI
Avril	1561	BARTOLOMEO	DE CAVALIERI
Avril	1561	LUCA	FARINACCI
Avril	1561	GIACOMO	MARZI
Juillet	1561	BERNARDO	DE CAVALIERI
Juillet	1561	PAOLO	DEL CINQUE
Juillet	1561	GIACOMO	MARZI
Janvier	1561	PAOLO	DEL CINQUE
Janvier	1561	GIACOMO	MARZI
Janvier	1561	AURELIO	MATTEI
Janvier	1562	BARTOLOMEO	DE CAVALIERI
Janvier	1562	ANTONIO	MATTEI
Janvier	1562	AURELIO	MATTEI
Avril	1562	COLA	COLEINE
Avril	1562	ALESSANDRO	MICINELLI
Avril	1562	STEFANO	VELLI
Juillet	1562	GIOVANNI GIACOMO	COLEINE
Juillet	1562	MARCELLO	FARINACCI
Juillet	1562	ACHILLE	RAMAZZOTTI

Janvier	1562	MARCANTONIO	BENEDETTI
Janvier	1562	LUCA	FARINACCI
Janvier	1562	ANTONIO	MATTEI
Janvier	1563	MARCELLO	COLEINE
Janvier	1563	PAOLO	DE CINQUE
Janvier	1563	MARCELLO	FARINACCI
Avril	1563	GIULIO	BELANTE
Avril	1563	MARCELLO	FARINACCI
Avril	1563	GIOVANNI BATTISTA	MICINELLI
Janvier	1563	ANTONIO	MATTEI
Janvier	1563	GIOVANNI BATTISTA	SICONCELLI
Janvier	1563	ONOFRIO	VELLI
Janvier	1564	LORENZO	CASTELLANI
Janvier	1564	MARCELLO	FARINACCI
Janvier	1564	ANTONIO	MATTEI
Avril	1564	ACHILLE	ANGELUCCI
Avril	1564	MARCELLO	COLEINE
Avril	1564	ONOFRIO	VELLI
Juillet	1564	CESARE	COLEINE
Juillet	1564	MARCELLO	FARINACCI
Juillet	1564	AURELIO	MATTEI
Janvier	1564	LORENZO	CASTELLANI
Janvier	1564	ANTONIO	MATTEI
Janvier	1564	GIULIO	MORONI
Avril	1565	LUCA	FARINACCI
Avril	1565	ANTONIO	MATTEI
Avril	1565	GIULIO	MORONI
Janvier	1565	ANTONIO	MATTEI
Janvier	1565	POMPEO	RUGGERI
Janvier	1565	ONOFRIO	VELLI
Avril	1566	ANTONIO	MATTEI
Avril	1566	POMPEO	RUGGERI
Avril	1566	ONOFRIO	VELLI
Janvier	1566	BARTOLOMEO	DE CAVALIERI
Janvier	1566	AURELIO	MATTEI
Janvier	1566	OSTILIO	MATTEI
Avril	1567	MARCELLO	FARINACCI
Avril	1567	AURELIO	MATTEI
Avril	1567	STEFANO	VELLI
Janvier	1567	ACHILLE	ANGELUCCI
Janvier	1567	VINCENZO	DEL CINQUE
Janvier	1567	ANDREA	SEGNERI

Avril	1568	BARTOLOMEO	DE CAVALIERI
Avril	1568	FRANCESCO	DEL BENE
Avril	1568	VINCENZO	PERINZI
Janvier	1568	BERNARDO	DE CAVALIERI
Janvier	1568	MARCELLO	FARINACCI
Janvier	1568	ANTONIO	MATTEI
Janvier	1569	BARTOLOMEO	DE CAVALIERI
Janvier	1569	PALUZZO	MATTEI
Janvier	1569	GIULIO	MORONI
Avril	1569	BARTOLOMEO	DE CAVALIERI
Avril	1569	LEONARDO	DEL SANO
Avril	1569	ONOFRIO	VELLI
Juillet	1569	ACHILLE	ANGELUCCI
Juillet	1569	VINCENZO	PERINZOLI
Juillet	1569	ONOFRIO	VELLI
Janvier	1569	GIOVANNI GIACOMO	COLEINE
Janvier	1569	BARTOLOMEO	DE CAVALIERI
Janvier	1569	MARIO	VELLI
Janvier	1570	LORENZO	CASTELLANI
Janvier	1570	VINCENZO	DEL CINQUE
Janvier	1570	ONOFRIO	VELLI
Avril	1570	PIETRO PAOLO	DE CAVALIERI
Avril	1570	AURELIO	MATTEI
Avril	1570	OSTILIO	MATTEI
Juillet	1570	LUCA	COLACCI
Juillet	1570	PROSPERO	FARINACCI
Juillet	1570	ONOFRIO	VELLI
Janvier	1570	LORENZO	CASTELLANI
Janvier	1570	AURELIO	MATTEI
Janvier	1570	ONOFRIO	VELLI
Avril	1571	GIOVANNI BATTISTA	SCHIAVO
Avril	1571	FELICE	VELLI
Avril	1571	MARIO	VELLI
Juillet	1571	FRANCESCO	COLEINE
Juillet	1571	FELICE	VELLI
Juillet	1571	MARIO	VELLI
Janvier	1572	FRANCESCO	BENE
Janvier	1572	MARCELLO	FARINACCI
Janvier	1572	FRANCESCO	VELLI
Avril	1572	FRANCESCO	COLEINE
Avril	1572	GIOVANNI BATTISTA	SCHIAVO
Avril	1572	FELICE	VELLI

Janvier	1572	LORENZO	CASTELLANI
Janvier	1572	AURELIO	MATTEI
Janvier	1572	FRANCESCO	VELLI
Janvier	1573	LORENZO	CASTELLANI
Janvier	1573	BARTOLOMEO	DE CAVALIERI
Janvier	1573	ANTONIO	MATTEI
Avril	1573	ACHILLE	ANGELUCCI
Avril	1573	GIOVANNI ANTONIO	COLEINE
Avril	1573	STEFANO	VELLI
Juillet	1573	LUCA	COLACCI
Juillet	1573	AGOSTINO	DONATI
Juillet	1573	LEONARDO	SANI
Janvier	1573	AURELIO	MATTEI
Janvier	1573	POMPEO	RUGGERI
Janvier	1573	MARIO	VELLI
Janvier	1574	AURELIO	MATTEI
Janvier	1574	POMPONIO	RUGGERI
Janvier	1574	MARIO	VELLI
Avril	1574	LORENZO	CASTELLANI
Avril	1574	FRANCESCO	DEL BENE
Avril	1574	VINCENZO	QUINZI
Juillet	1574	GIOVANNI GIACOMO	COLEINE
Juillet	1574	BARTOLOMEO	DE CAVALIERI
Juillet	1574	AURELIO	VOLTERANI
Janvier	1574	BARTOLOMEO	DE CAVALIERI
Janvier	1574	AURELIO	MATTEI
Janvier	1574	MARIO	VELLI
Avril	1575	FRANCESCO	COLEINE
Avril	1575	GIOVANNI BATTISTA	PACIFICI
Avril	1575	TIBERIO	VELLI
Juillet	1575	GIOVANNI BATTISTA	PACIFICI
Juillet	1575	FRANCESCO	VELLI
Juillet	1575	MARIO	VELLI
Janvier	1575	GIOVANNI GIACOMO	COLEINE
Janvier	1575	ANNIBALE	MONTAUTI
Janvier	1575	VINCENZO	PERINZI
Janvier	1576	ACHILLE	ANGELUCCI
Janvier	1576	LORENZO	QUINZI
Janvier	1576	AURELIO	VOLTERANI
Avril	1576	GIOVANNI GIACOMO	COLEINE
Avril	1576	BARTOLOMEO	DE CAVALIERI
Avril	1576	ANTONIO	MATTEI

Juillet	1576	VINCENZO	PERINZI
Juillet	1576	VINCENZO	QUINZI
Juillet	1576	MARIO	VELLI
Janvier	1576	BARTOLOMEO	DE CAVALIERI
Janvier	1576	VINCENZO	PERINZI
Janvier	1576	MARIO	VELLI
Janvier	1577	GIOVANNI GIACOMO	COLEINE
Janvier	1577	BARTOLOMEO	DE CAVALIERI
Janvier	1577	POMPEO	RUGGERI
Avril	1577	BARTOLOMEO	DE CAVALIERI
Avril	1577	GIROLAMO	MORONI
Avril	1577	VINCENZO	QUINZI
Janvier	1577	BARTOLOMEO	DE CAVALIERI
Janvier	1577	RAIMONDO	MAGLIO
Janvier	1577	VIRGILIO	VELLI
Janvier	1578	ANTONIO	MATTEI
Janvier	1578	FELICE	VELLI
Janvier	1578	MARIO	VELLI
Avril	1578	GIOVANNI GIACOMO	COLEINE
Avril	1578	VINCENZO	QUINZI
Avril	1578	MARIO	VELLI
Juillet	1578	GIOVANNI GIACOMO	COLEINE
Juillet	1578	FELICE	VELLI
Juillet	1578	MARIO	VELLI
Janvier	1578	GIOVANNI GIACOMO	COLEINE
Janvier	1578	FRANCESCO	QUINZI
Janvier	1578	MARIO	VELLI
Avril	1579	GIOVANNI GIACOMO	COLEINE
Avril	1579	VINCENZO	DEL CINQUE
Avril	1579	MARIO	VELLI
Janvier	1580	GIOVANNI GIACOMO	COLEINE
Janvier	1580	VINCENZO	DEL CINQUE
Janvier	1580	GIROLAMO	MORONI
Avril	1580	ANTONIO	MATTEI
Avril	1580	GIROLAMO	RICCI
Avril	1580	POMPEO	RUGGERI
Juillet	1580	ANTONIO	MATTEI
Juillet	1580	GIROLAMO	RICCI
Juillet	1580	POMPEO	RUGGERI
Janvier	1581	VINCENZO	DEL CINQUE
Janvier	1581	GIROLAMO	RICCI
Janvier	1581	MARIO	VELLI

Avril	1581	BARTOLOMEO	DE CAVALIERI
Avril	1581	VINCENZO	PERINZI
Avril	1581	TIBERIO	VELLI
Juillet	1581	GIOVANNI BATTISTA	CATALANI
Juillet	1581	VINCENZO	DEL CINQUE
Juillet	1581	ANTONIO	MATTEI
Janvier	1581	GIULIO	BENEDETTI
Janvier	1581	QUINZIO	DEL CINQUE
Janvier	1581	VIRGILIO	VELLI
Juillet	1582	BARTOLOMEO	DE CAVALIERI
Juillet	1582	MUZIO	METTI
Juillet	1582	POMPEO	RUGGERI
Janvier	1582	MARIO	CECCOLI
Janvier	1582	GIOVANNI GIACOMO	COLEINE
Janvier	1582	GIOVANNI PAOLO	MANFREDI
Janvier	1583	CESARE	COLEINE
Janvier	1583	VINCENZO	DEL CINQUE
Janvier	1583	ANTONIO	MATTEI
Avril	1583	GIOVANNI BATTISTA	CASTELLANI
Avril	1583	QUINZIO	DEL CINQUE
Avril	1583	ANTONIO	MATTEI
Juillet	1583	ANGELO	COLEINE
Juillet	1583	VINCENZO	DEL CINQUE
Juillet	1583	BARTOLOMEO	MANFRONI
Janvier	1584	EGIDIO	FARINACCI
Janvier	1584	ALESSANDRO	GUARNELLI
Janvier	1584	ANTONIO	MATTEI
Avril	1584	PIETRO	CEULI
Avril	1584	ANTONIO	MATTEI
Avril	1584	MUZIO	MATTEI
Juillet	1584	CLEMENTE	CORSI
Juillet	1584	EGIDIO	FARINACCI
Juillet	1584	ANTONIO	MATTEI
Janvier	1584	LUCA	COLACCI
Janvier	1584	QUINZIO	DEL CINQUE
Janvier	1584	ANTONIO	MATTEI
Janvier	1585	BARTOLOMEO	DE CAVALIERI
Janvier	1585	POMPEO	RUGGERI
Janvier	1585	FELICE	VELLI
Avril	1585	PIETRO	CEULI
Avril	1585	GIOVANNI PAOLO	MANFREDI
Avril	1585	MUZIO	METTI

Janvier	1585	GIOVANNI BATTISTA	COLEINE
Janvier	1585	QUINZIO	DEL CINQUE
Janvier	1585	POMPEO	RUGGERI
Janvier	1586	GIOVANNI BATTISTA	CATALANI
Janvier	1586	VINCENZO	DEL CINQUE
Janvier	1586	FELICE	VELLI
Juillet	1586	ALESSANDRO	COLOMBI
Juillet	1586	LORENZO	DEL CINQUE
Juillet	1586	GIACOMO	TOSCANELLA
Janvier	1586	CESARE	COLEINE
Janvier	1586	SANTI	CORSICI
Janvier	1586	VINCENZO	FRANCESCHINI
Janvier	1587	GIOVANNI BATTISTA	ANSEMI
Janvier	1587	PAOLO	CARLI
Janvier	1587	RAIMONDO	MAGLIO
Avril	1587	NICOLÒ	FILIPPI
Avril	1587	ANTONIO	MATTEI
Avril	1587	FABRIZIO	MATTEI
Juillet	1587	GIOVANNI BATTISTA	ANSEMI
Juillet	1587	PIETRO	CATALANI
Juillet	1587	CESARE	COLEINE
Janvier	1587	PIETRO	CATALANI
Janvier	1587	MARIO	CEULI
Janvier	1587	GIOVANNI BATTISTA	COLEINE
Juillet	1588	GIULIO	BENEDETTI
Juillet	1588	CESARE	COLEINE
Juillet	1588	EGIDIO	FARINACCI
Janvier	1588	GIOVANNI BATTISTA	COLEINE
Janvier	1588	SIMONE	GARZIA
Janvier	1588	FELICE	VELLI
Janvier	1589	GIOVANNI BATTISTA	CATALANI
Janvier	1589	MARIO	CICCOLINI
Janvier	1589	VINCENZO	DEL CINQUE
Avril	1589	BARTOLOMEO	DE CAVALIERI
Avril	1589	LORENZO	DEL CINQUE
Avril	1589	ANTONIO	MANNINI
Juillet	1589	MARIO	CECCOLI
Juillet	1589	LORENZO	DEL CINQUE
Juillet	1589	EGIDIO	FARINACCI
Janvier	1589	PIETRO	CATALANI
Janvier	1589	MUZIO	METTI
Janvier	1589	VINCENZO	PERINZI

Janvier	1590	BARTOLOMEO	DE CAVALIERI
Janvier	1590	MUZIO	METTI
Janvier	1590	VINCENZO	PERINZI
Avril	1590	QUINZIO	DEL CINQUE
Avril	1590	CESARE	FACCENDINI
Avril	1590	ANTONIO	MATTEI
Avril	1591	LORENZO	DEL CINQUE
Avril	1591	EGIDIO	FARINACCI
Avril	1591	VINCENZO	PERINZI
<i>Juillet</i>	1591	MATTEO	CECCOLI
<i>Juillet</i>	1591	LORENZO	DEL CINQUE
<i>Juillet</i>	1591	EGIDIO	FARINACCI
Juillet	1592	EVANGELISTA	BENEDETTI
Juillet	1592	ANGELO	COLEINE
Juillet	1592	QUINZIO	DEL CINQUE
Janvier	1592	VALERIO	BONAFEDE
Janvier	1592	GIOVANNI BATTISTA	CATALANI
Janvier	1592	ANTONIO	MATTEI
Janvier	1593	GIOVANNI BATTISTA	CATALANI
Janvier	1593	QUINZIO	DEL CINQUE
Janvier	1593	ANTONIO	MATTEI
Avril	1593	QUINZIO	DEL CINQUE
Avril	1593	ANTONIO	MATTEI
Avril	1593	VINCENZO	PERINZI
Janvier	1593	BERNARDINO	BENEDETTI
Janvier	1593	GIOVANNI BATTISTA	CATALANI
Janvier	1593	PIETRO	CECCOLI
Avril	1594	BALDUINO	LENI
Avril	1594	POLICARPO	MORONI
Avril	1594	GIACOMO	VILLA
Janvier	1594	VALERIO	BONAFEDE
Janvier	1594	ANGELO	COLEINE
Janvier	1594	MUZIO	METTI
Janvier	1595	PIETRO	CECCOLI
Janvier	1595	BERNARDINO	VELLI
Janvier	1595	STEFANO	VELLI
Avril	1595	PIETRO	CECCOLI
Avril	1595	LORENZO	DEL CINQUE
Avril	1595	OTTAVIO	TIGNOSINI
Juillet	1595	PIETRO	CECCOLI
Juillet	1595	BALDUINO	LENI
Juillet	1595	BARTOLOMEO	MARE

Janvier	1595	PIETRO	CECCOLI
Janvier	1595	BALDUINO	LENI
Janvier	1595	BERNARDINO	VELLI
Janvier	1596	PIETRO	CECCOLI
Janvier	1596	GIOVANNI BATTISTA	MICHELI
Janvier	1596	BARTOLOMEO	MORONI
Avril	1596	ANGELO	COLEINE
Avril	1596	FABRIZIO	MATTEI
Avril	1596	SANTI	RANUCCI
Juillet	1596	PIETRO	CECCOLI
Juillet	1596	ANGELO	COLEINE
Juillet	1596	OTTAVIO	TIGNOSINI
Janvier	1596	VALERIO	BONAFEDE
Janvier	1596	PIETRO	CECCOLI
Janvier	1596	GIULIANO	GRIFONI
Janvier	1597	GIOVANNI BATTISTA	CATALANI
Janvier	1597	ANGELO	COLEINE
Janvier	1597	MUZIO	METTI
Avril	1597	GIROLAMO	BOTTIER
Avril	1597	ANGELO	COLEINE
Juillet	1597	ANGELO	COLEINE
Juillet	1597	LORENZO	DEL CINQUE
Juillet	1597	MUZIO	METTI
Janvier	1598	ANGELO	COLEINE
Janvier	1598	MUZIO	METTI
Janvier	1598	FRANCESCO	PARISI
Juillet	1598	ANGELO	COLEINE
Juillet	1598	SIMONE	GARZIA
Juillet	1598	BALDUINO	LENI
Janvier	1599	PIETRO	CEULI
Janvier	1599	ANGELO	COLEINE
Janvier	1599	STEFANO	VELLI
Janvier	1600	GIOVANNI BATTISTA	CATALANI
Janvier	1600	GIULIO	MATTEI
Janvier	1600	FABIO	VELLI
Avril	1600	ANGELO	COLEINE
Avril	1600	CESARE	COLEINE
Avril	1600	FABRIZIO	PURI
Janvier	1600	GIOVANNI BATTISTA	CATALANI
Janvier	1600	ANGELO	COLEINE
Janvier	1600	MARZIO	VELLI
Janvier	1601	VALERIO	BONAFEDE

Janvier	1601	GIOVANNI BATTISTA	CATALANI
Janvier	1601	FRANCESCO	TESAURI
Avril	1601	GIOVANNI BATTISTA	CATALANI
Avril	1601	CESARE	COLEINE
Avril	1601	PAOLO	DE CARLI
Juillet	1601	MICHELE	BUZI
Juillet	1601	GIOVANNI BATTISTA	CATALANI
Juillet	1601	BERNARDINO	VELLI
Janvier	1601	GIOVANNI BATTISTA	CATALANI
Janvier	1601	GIULIO	MATTEI
Janvier	1601	MUZIO	METTI
Janvier	1602	GUGLIELMO	IMPERIERI
Janvier	1602	CESARE	SANSONI
Janvier	1602	BERNARDINO	VELLI
Avril	1602	ANGELO	COLEINE
Avril	1602	ANTONIO	MATTEI
Avril	1602	OTTAVIO	TIGNOSINI
Juillet	1602	FRANCESCO	CATALANI
Juillet	1602	MARCANTONIO	TEODINI
Juillet	1602	OTTAVIO	TIGNOSINI
Janvier	1602	OTTAVIO	TIGNOSINI
Janvier	1602	BERNARDINO	VELLI
Janvier	1602	GIULIO	VIPERIERI
Avril	1603	ANGELO	COLEINE
Avril	1603	ANTONIO	MATTEI
Avril	1603	OTTAVIO	TIGNOSINI
Juillet	1603	PAOLO	BRUNI
Juillet	1603	PIETRO	CECCOLI
Juillet	1603	OTTAVIO	TIGNOSINI
Janvier	1604	FRANCESCO	CATALANI
Janvier	1604	TRANQUILLO	CECI
Janvier	1604	VINCENZO	FRANCESCHINI
Avril	1604	TRANQUILLO	CECI
Avril	1604	LORENZO	MARZI
Avril	1604	GIULIO	MATTEI
Juillet	1604	FRANCESCO	CATALANI
Juillet	1604	TRANQUILLO	CECI
Juillet	1604	OTTAVIO	TIGNOSINI
Janvier	1604	FABRIZIO	BUE
Janvier	1604	OTTAVIO	TIGNOSINI
Janvier	1604	BERNARDINO	VELLI
Janvier	1605	PAOLO	BRUNI

Janvier	1605	TRANQUILLO	CECI
Janvier	1605	GIULIO	MATTEI
Janvier	1606	BERNARDINO	BENEDETTI
Janvier	1606	PIETRO	CECCOLI
Janvier	1606	GASPARE	RUGGERI
Avril	1606	ANGELO	COLEINE
Avril	1606	GIULIANO	GRIFONI
Avril	1606	GIOVANNI	MELVA
Juillet	1606	GIOVANNI BATTISTA	CATALANI
Juillet	1606	ANGELO	COLEINE
Juillet	1606	SEBASTIANO	GALLI
Janvier	1606	BERNARDINO	BENEDETTI
Janvier	1606	GIOVANNI BATTISTA	MICHELI
Janvier	1606	MARZIO	VELLI
Janvier	1607	PIETRO	CECCOLI
Janvier	1607	GIULIO	PERINZI
Janvier	1607	BERNARDINO	VELLI
Avril	1607	PIETRO	CEULI
Avril	1607	-	PERINZI
Juillet	1607	AGOSTINO	CEULI
Juillet	1607	NICOLA	IMPERIACCI
Juillet	1607	GIULIO	MATTEI
Janvier	1608	VINCENZO	-
Janvier	1608	PAOLO	BRUNI
Avril	1608	ANGELO	COLEINE
Avril	1608	ANTONIO	MATTEI
Avril	1608	OTTAVIO	TIGNOSINI
Juillet	1608	CESARE	COLEINE
Juillet	1608	ANTONIO	MATTEI
Juillet	1608	MARCELLO	VELLI
Janvier	1608	ORAZIO	FARINACCI
Janvier	1608	GASPARE	RUGGERI
Janvier	1608	OTTAVIO	TIGNOSINI
Janvier	1609	ANTONIO	MATTEI
Janvier	1609	ANTONIO	SACCHI
Janvier	1609	COSMO	SASSETTI
Avril	1609	CARLO	CATALANI
Avril	1609	ANGELO	COLEINE
Avril	1609	ANTONIO	MATTEI
Juillet	1609	ANTONIO	MATTEI
Juillet	1609	ANTONIO	SACCHI
Juillet	1609	BERNARDINO	VELLI

Janvier	1609	BERNARDINO	BENEDETTI
Janvier	1609	GIOVANNI BATTISTA	CATALANI
Janvier	1609	GIULIO	MATTEI
Janvier	1610	GIOVANNI BATTISTA	CATALANI
Janvier	1610	ANGELO	COLEINE
Avril	1610	PIETRO	CECCOLI
Avril	1610	GIULIO	MATTEI
Avril	1610	OTTAVIO	TIGNOSINI
Juillet	1610	PIETRO	CECCOLI
Juillet	1610	GIULIO	MATTEI
Juillet	1610	OTTAVIO	TIGNOSINI
Janvier	1610	GIULIO	MATTEI
Janvier	1610	GASPARE	RUGGERI
Janvier	1611	PIETRO	CECCOLI
Janvier	1611	GIULIO	MATTEI
Janvier	1611	BERNARDINO	VELLI
Janvier	1612	PAOLO	BRUNI
Janvier	1612	NICOLA	IMPERIACCI
Janvier	1612	GIULIO	MATTEI
Avril	1612	PAOLO	BRUNI
Avril	1612	FILIPPO	IMPERIACCI
Avril	1612	GIOVANNI	SPINOLA
Juillet	1612	PAOLO	BRUNI
Juillet	1612	FILIPPO	IMPERIACCI
Juillet	1612	GIOVANNI	SPINOLA
Janvier	1613	PAOLO	BRUNI
Janvier	1613	GIULIO	MATTEI
Avril	1613	GIOVANNI BATTISTA	CATALANI
Avril	1613	GIACOMO	MILETI
Avril	1613	BERNARDINO	VELLI
Juillet	1613	ORAZIO	FARINACCI
Juillet	1613	GIULIO	MATTEI
Juillet	1613	GIACOMO	MILETI
Janvier	1614	GIOVANNI MARIA	LOMELLINI
Janvier	1614	GIULIO	MATTEI
Janvier	1614	OTTAVIO	TIGNOSINI
Avril	1614	OTTAVIO	TIGNOSINI
Avril	1614	BERNARDINO	VELLI
Avril	1614	MARZIO	VELLI
Janvier	1614	NICOLA	IMPERIACCI
Janvier	1614	ANNIBALE	MATTEI
Janvier	1614	OTTAVIO	TIGNOSINI

Janvier	1615	NICOLA	IMPERIACCI
Janvier	1615	GIOVANNI MARIA	LOMELLINI
Janvier	1615	GIULIO	MATTEI
Janvier	1616	ANGELO	COLEINE
Janvier	1616	GIULIO	MATTEI
Janvier	1616	BERNARDINO	VELLI
Avril	1616	PIETRO	CECCOLI
Avril	1616	ANNIBALE	VELLI
Avril	1616	BERNARDINO	VELLI
Juillet	1616	PIETRO	CECCOLI
Juillet	1616	BERNARDINO	VELLI
Janvier	1617	PAOLO	BRUNI
Janvier	1617	PIETRO	CECCOLI
Janvier	1617	GIULIO	MATTEI
Avril	1617	PIETRO	CECCOLI
Avril	1617	PIETRO	CECCOLI
Avril	1617	MARZIO	RONCIONI
Avril	1617	OTTAVIO	TIGNOSINI
Avril	1617	BERNARDINO	VELLI
Avril	1617	BERNARDINO	VELLI
Juillet	1617	PIETRO	CECCOLI
Juillet	1617	MARZIO	RONCI
Juillet	1617	BERNARDINO	VELLI
Janvier	1618	PIETRO	CECCOLI
Janvier	1618	PIETRO	CECCOLI
Janvier	1618	ANGELO	COLEINE
Janvier	1618	ANGELO	COLEINE
Janvier	1618	GIULIO	MATTEI
Janvier	1618	GIULIO	MATTEI
Juillet	1618	GIULIO CESARE	BANDINI
Juillet	1618	ANGELO	COLEINE
Juillet	1618	ANGELO	COLEINE
Juillet	1618	GIULIO	MATTEI
Juillet	1618	GIULIO	MATTEI
Juillet	1618	GIULIO CESARE	PENTINO

Annexe E

Trastevere – Les métiers des habitants, 1527 et 1644

Source : Descriptio Urbis, 1527 ; ASR, *Camerale II*, Decime, vol. 2, 1644

1527

ACQUAROLO	3	MANDATARIO	2
BARBIERE	6	MEDICO	1
BARILARO	13	MERCANTE	1
BASTARO	2	MOLINARO	2
BATTILORO	1	MULATTIERE	6
BICCHIERARO	1	MURATORE	5
CALZETTARO	1	NOTAIO	1
CALZOLAIO	1	OREFICE	1
CAMICIARO	1	ORTOLANO	4
CANAPARO	1	PATERNOSTRARO	1
CANDELOTTARO	1	PESCATORE	4
CAPOVACCARO	1	PITTORE	4
CARRARO	2	PIZZICAROLO	15
CARRETTIERE	1	POLLAROLO	1
CARROZZARO	1	PORTATORE	4
CAVALLARO	1	PROCURATORE	1
CHIAVARO	1	SARTO	9
CIAMBELLARO	1	SELLARO	2
CONCIATORE	1	SENSALE	3
COTTATORE	1	SENSALE DI RIPA	2
CUOCO	1	SPEZIALE	8
FA ARCHI	1	STRAORDINARIO	1
FERRARO	3	STRINGARO	2
FIENAROLO	1	TAGLIAPIETRE	1
FORNACIARO	2	TAMBURINO	1
FORNAIO	19	TAVERNARO	13
GUANTARO	1	TESSITORE	10
LAVANDAIO	1	VASCELLARO	3
MACELLAIO	9	VIGNAROLO	6

1644

ACCONCIATORE DI CAPELLI	1	COCCHIERE	22
ACQUAVITARO	5	COLLARARA	1
ARCHIBUGIERE	1	COMMISSARIO DELLA DOGANA	1
ARGENTARO	3	COMPUTISTA	1
ARROTATORE	4	CONCIACORONE	1
ARTE BIANCA	13	CONCIATORE DI GRANO	1
BARBIERE	16	COPERTARO	4
BARILARO	45	COPISTA	1
BASTARO	1	CORAMARO	3
BATTILANA	4	CORDONARO	4
BATTILORO	1	CORONARO	1
BECCHINO	3	CUOCO	4
BERRETTARO	1	CUSTODE DI PORTA	1
BETTOLIERE	2	DIAMANTARO	1
BICCHIERARO	2	DROGHIERE	2
BIFOLCO	1	ERBAROLO	5
BOTTARO	1	ESECUTORE	4
CALAFATO	1	FABBRICANTE DI RETI	1
CALDARARO	2	FACCHINO	84
CALZETTARO	8	FALEGNAME	20
CALZOLAIO	25	FASCINAROLO	1
CAMPAGNOLO	45	FATTORE	11
CANAVARO	1	FERRARO	5
CANESTRARO	2	FERROVECCHIO	1
CANTORE	2	FETTUCCIARO	2
CAPORALE	2	FIENAROLO	3
CAPOVACCARO	2	FILALANA	5
CAPPELLARO	6	FILATORARO	3
CAPRARO	5	FINOCCHIARO	5
CARBONARO	8	FODERARO	1
CARRETTIERE	11	FONTANIERA	5
CAVALLEGGERO	2	FORNACIARO GARZONE	1
CAVATORE	1	FORNAIO	44
CERCATORE DI FIUME	7	FRATTAROLO	31
CERUSICO	1	FRUTTAROLO	34
CHIAVARO	8	GIARDINIERE	15
CIAMBELLARO	2	GIUBBONARO	20
CIARLATANO	2	GRANCIAROLO	3
CICORIARO	66	GUANTARO	4
GUARDIANO DI CAPANNE	1	OGLIARARO	4

IMBIANCATORE	5	OLIVARO	3
IMPASTATORE	1	OREFICE	2
INDORATORE	2	ORTOLANO	32
LANCIARO	1	ORZAROLO	2
LAVANDAIA	20	OSTE	35
LAVORANTE DI VIGNA	136	OTTONARO	1
LEGNAROLO	1	PADRONE DI MOLA	2
LEVATRICE	2	PATERNOSTRARO	1
LIBRAIO	1	PELLICCIARO	1
LINAROLO	3	PESCATORE	11
LIUTARO LAVORANTE	1	PESCIVENDOLO	16
LOCANDIERE	6	PETTINARO	8
MACELLAIO	31	PIANELLARO	2
MAESTRO DI SCUOLA	2	PICCIONARO	1
MAGAZZINIERE	7	PIGNATTARO	6
MANDATARIO	14	PILARO	3
MARESCALCO	2	PITTORE	10
MARINAIO	23	PIZZICAROLO	18
MATERASSARO	3	POLLAROLO	1
MEDAGLIARO	1	PORTA POZZOLANA	1
MEDICO	1	PORTALETTERE	1
MERANGOLARO	7	PORTASPESA	1
MERCANTE	7	PORTINARO	1
MERCANTE CERAROLO	1	PROCURATORE	4
MERCANTE DI CAMPAGNA	1	PROFUMIERE	2
MERCANTE DI FONDACO	1	RAPPEZZATORE	9
MERCANTE DI GRANI	2	RICAMATORE	6
MERCANTE DI PECORE	2	RIGATTIERE	9
MERCANTE DI RIPA	4	RISCUOTITORE	1
MERCANTE DI SALUMI	3	SALUMAIO	1
MERCANTE DI VINO	3	SAPONARO	1
MEZZAROLO DI VIGNE	26	SARTO	21
MOLINARO	24	SBIRRO	2
MULATTIERE	16	SCARICATORE DI LEGNA	1
MURATORE	34	SCARPINELLO	24
NAVICELLARO	1	SCOPAROLO	6
NORCINO	10	SCRIVANO	5
NOTAIO	4	SEDIARO	3

SEGAPIETRE	1	TENENTE DI CORAZZE	1
SEGATORE	10	TESSITORE	42
SEGETTIERE	4	TINOZZARO	7
SELLARO LAVORANTE	1	TIRALORO	3
SENSALE	14	TORNITORE GARZONE	1
SERGEANTE DI LEVA	1	TOVAGLIARO	1
SERVITORE	65	TRINAROLO	13
SETAROLO	1	TRIPPAROLO	1
SOLDATO	27	UFFICIALE DI DOGANA	1
SOLLECITATORE	1	UOMO DI PROCOIO	1
SOMARARO	1	VACCARO	2
SOSTITUTO DI RIPA	1	VACCINARO	2
SPENDITORE	2	VASCELLARO	39
SPEZIALE	9	VELLETTARO	1
SPINAROLO	4	VENDITORE	6
		VENDITORE	
SPORTAROLO	1	AMBULANTE DI QUADRI	1
STAFFIERE	2	VENDITORE DI CACIO	7
STAMPATORE	2	VENDITORE DI PANE	1
STRACCIAROLO	8	VERMICELLARO	7
STRINGARO	1	VETTURALE DI PESCE	1
TAMBURINO DI CORSI	1	VIGNAROLO	22

Annexe F

Velli - Liste des offices obtenus dans le *rione* Trastevere (1550-1647)Source : ASC, *Camera capitolina*, cred. I – tomes 18-32

<u>MOIS</u>	<u>ANNÉE</u>	<u>PRÉNOM</u>	<u>OFFICE</u>
Juillet	1550	MARCELLO	CONSEILLER
Janvier	1556	STEFANO	CONSEILLER
	1556	STEFANO	CONSERVATEUR
Avril	1559	MARCELLO	CONSEILLER
Juillet	1559	STEFANO	CAPORIONE
Juillet	1560	ONOFRIO	CONSEILLER
Juillet	1560	STEFANO	CONSEILLER
Avril	1562	ONOFRIO	CAPORIONE
Avril	1562	STEFANO	CONSEILLER
Janvier	1563	ONOFRIO	CONSEILLER
Janvier	1564	FRANCESCO	CAPORIONE
Avril	1564	ONOFRIO	CONSEILLER
Janvier	1565	ONOFRIO	CONSEILLER
Avril	1566	ONOFRIO	CONSEILLER
Avril	1567	STEFANO	CONSEILLER
Janvier	1569	MARIO	CONSEILLER
Avril	1569	ONOFRIO	CONSEILLER
Avril	1569	TIBERIO	MARÉCHAL
Janvier	1569	FRANCESCO	CAPORIONE
Juillet	1569	ONOFRIO	CONSEILLER
	1569	FELICE	CITOYEN ADMIS AUX CONSEILS
	1569	FRANCESCO	CITOYEN ADMIS AUX CONSEILS
	1569	MARIO	CITOYEN ADMIS AUX CONSEILS
	1569	ONOFRIO	CITOYEN ADMIS AUX CONSEILS
	1569	STEFANO	CITOYEN ADMIS AUX CONSEILS
	1569	VIRGILIO	CITOYEN ADMIS AUX CONSEILS
Janvier	1570	FELICE	CAPORIONE
Janvier	1570	ONOFRIO	CONSEILLER
Janvier	1570	ONOFRIO	CONSEILLER
Juillet	1570	ONOFRIO	CONSEILLER
Janvier	1571	FRANCESCO	CAPORIONE
Avril	1571	FELICE	CONSEILLER
Avril	1571	MARIO	CONSEILLER
Janvier	1571	ONOFRIO	CAPORIONE
Juillet	1571	FELICE	CONSEILLER

Juillet	1571	MARIO	CONSEILLER
Janvier	1572	FRANCESCO	CONSEILLER
Avril	1572	FELICE	CONSEILLER
Avril	1572	MARIO	CAPORIONE
Janvier	1572	FRANCESCO	CONSEILLER
Janvier	1573	MARIO	CONSEILLER
Avril	1573	ONOFRIO	CAPORIONE
Avril	1573	STEFANO	CONSEILLER
Janvier	1574	MARIO	CONSEILLER
Janvier	1574	MARIO	CONSEILLER
Avril	1575	FELICE	CAPORIONE
Avril	1575	TIBERIO	CONSEILLER
Janvier	1575	MARIO	CAPORIONE
Juillet	1575	FRANCESCO	CONSEILLER
Juillet	1575	MARIO	CONSEILLER
Janvier	1576	MARIO	CONSEILLER
Juillet	1576	MARIO	CONSEILLER
Janvier	1577	VIRGILIO	CONSEILLER
Janvier	1578	MARIO	CONSEILLER
Avril	1578	MARIO	CONSEILLER
Janvier	1578	FELICE	CONSEILLER
Janvier	1578	MARIO	CONSEILLER
Janvier	1578	VIRGILIO	CAPORIONE
Juillet	1578	FELICE	CONSEILLER
Juillet	1578	MARIO	CONSEILLER
Avril	1579	MARIO	CONSEILLER
	1579	FELICE	CONSERVATEUR
Janvier	1581	VIRGILIO	CONSEILLER
Janvier	1581	VIRGINIO	CAPORIONE
Avril	1581	TIBERIO	CONSEILLER
Janvier	1581	MARIO	CONSEILLER
	1581	FELICE	CITOYEN ADMIS AUX CONSEILS
	1581	MARIO	CITOYEN ADMIS AUX CONSEILS
	1581	TIBERIO	CITOYEN ADMIS AUX CONSEILS
	1581	VIRGILIO	CITOYEN ADMIS AUX CONSEILS
	1581	FELICE	IMBUSSOLATORE
	1584	FELICE	CITOYEN ADMIS AUX CONSEILS
	1584	TIBERIO	CITOYEN ADMIS AUX CONSEILS
	1584	VIRGILIO	CITOYEN ADMIS AUX CONSEILS
Janvier	1585	FELICE	CAPORIONE
Janvier	1585	FELICE	CONSEILLER
Janvier	1586	FELICE	CONSEILLER

Janvier	1588	FELICE	CONSEILLER
Janvier	1589	ONOFRIO	MARÉCHAL
Janvier	1589	STEFANO	MARÉCHAL
Avril	1591	MARIO	MARÉCHAL
Juillet	1592	BERNARDINO	CAPORIONE
Janvier	1593	CURZIO	MARÉCHAL
Juillet	1593	ONOFRIO	CAPORIONE
Janvier	1595	BERNARDINO	CONSEILLER
Janvier	1595	BERNARDINO	CONSEILLER
Janvier	1595	STEFANO	CONSEILLER
Juillet	1596	BERNARDINO	CAPORIONE
Avril	1597	STEFANO	CAPORIONE
Janvier	1599	STEFANO	CONSEILLER
Janvier	1600	MARZIO	CONSEILLER
Janvier	1600	FABIO	CONSEILLER
Juillet	1600	FABIO	CAPORIONE
Juillet	1601	BERNARDINO	CONSEILLER
Janvier	1602	BERNARDINO	CONSEILLER
Janvier	1602	MARZIO	CAPORIONE
Janvier	1602	BERNARDINO	CONSEILLER
Janvier	1604	BERNARDINO	CONSEILLER
Janvier	1604	TIBERIO	CAPORIONE
Janvier	1606	FABIO	CAPORIONE
Janvier	1606	MARZIO	CONSEILLER
Janvier	1606	BERNARDINO	CAPORIONE
Janvier	1607	BERNARDINO	CONSEILLER
Avril	1608	MARCELLO	CAPORIONE
Juillet	1608	MARCELLO	CONSEILLER
Juillet	1609	BERNARDINO	CONSEILLER
Juillet	1610	CURZIO	CAPORIONE
Janvier	1611	BERNARDINO	CONSEILLER
Avril	1613	BERNARDINO	CONSEILLER
Avril	1614	BERNARDINO	CONSEILLER
Avril	1614	MARZIO	CONSEILLER
Juillet	1614	MARZIO	CAPORIONE
	1615	BERNARDINO	CONSERVATEUR
Janvier	1616	BERNARDINO	CAPORIONE
Avril	1616	ANNIBALE	CONSEILLER
Avril	1616	BERNARDINO	CONSEILLER
Janvier	1616	BERNARDINO	CONSEILLER
Juillet	1616	BERNARDINO	CONSEILLER
Avril	1617	BERNARDINO	CONSEILLER

Avril	1617	BERNARDINO	CONSEILLER
Juillet	1617	BERNARDINO	CONSEILLER
Juillet	1619	MARCELLO	CAPORIONE
Avril	1620	MARZIO	CAPORIONE
	1620	BERNARDINO	CONSERVATEUR
Janvier	1622	BERNARDINO	CAPORIONE
Janvier	1627	ADRIANO	CAPORIONE
	1628	BERNARDINO	CONSERVATEUR
Avril	1638	PIETRO PAOLO	CAPORIONE
Janvier	1643	PIETRO PAOLO	CAPORIONE
Avril	1647	ANDREA	CAPORIONE

Bibliographie

Ago R., « Braccianti, contadini e grandi proprietari in un villaggio laziale nel primo Settecento », dans *Quaderni storici*, 16, 1981, p. 60-91

Ago R., *Carriere e clientele nella Roma barocca*, Rome-Bari, Laterza, 1990

Ago R., « Conflitti e politica nel feudo : le campagne romane del Settecento », dans *Quaderni storici*, 63, 1986, p. 847-874

Ago R., *Economia barocca. Mercato e istituzioni nella Roma del Seicento*, Rome, Donzelli, 1998

Ago R., « Fra tardo medioevo e rinascimento. Continuità e cesure nei ceti nobiliari romani », dans Carocci S. (éd.), *La nobiltà romana nel medioevo*, Rome, École française de Rome, 2006, p. 615-624

Ago R., « Gerarchia delle merci e modalità dello scambio nella Roma del primo Seicento », dans *Quaderni storici*, 96 (1997), p. 663-684

Ago R., « *Giochi di squadra : uomini e donne nelle famiglie nobili del XVII secolo* », dans M. A. Visceglia (éd.), *Signori, patrizi e cavalieri nell'età moderna*, Rome, Laterza, 1992, p. 256-264

Ago R., « Il valore delle cose : il palazzo di famiglia », dans Bevilacqua, Madonna (éd.), « Sistemi di residenze nobiliari a Roma e a Firenze », p. 59-62

Ago R., *La feudalità in età moderna*, Rome-Bari, Laterza, 1994

Ago R., *Un feudo esemplare : immobilismo padronale e astuzia contadina nel Lazio del Settecento*, Schena, Fasano, 1988

Ait I., Esch A., *Aspettando l'anno santo : fornitura di vino e gestione di taverne nella Roma del 1475*, Tübingen, Niemeyer, 1993

Ait I., Vaquero Piñeiro M., *Dai casali alla fabbrica di San Pietro : i Leni, uomini d'affari del Rinascimento*, Rome, Roma nel Rinascimento, 2000

Ait I., « I fiorentini a Roma durante i pontificati di Leone X e Clemente VII », dans Gensini S. (éd.), *Una 'Gerusalemme' toscana sullo sfondo di due giubilei: 1500-1525*, Florence, SISMEL Edizioni del Galluzzo, 2004, p. 31-56

Allegra L., « À propos de micro-macro », dans A. Bellavitis, L. Croq, M. Martinat (éd.), *Mobilité et transmission dans les sociétés de l'Europe moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 63-73

Anderson G., « Il Comparaggio: The Italian Godparenthood Complex », dans *Southwestern Journal of Anthropology*, 13 (1957), p. 32-53

Arcangeli L., *Gentiluomini di Lombardia. Ricerche sull'aristocrazia padana nel Rinascimento*, Milan, Unicopli, 2003

Bailey F., *Stratagems and spoils. A social anthropology of politics*, Oxford, Blackwell, 1970

Banton M., *Political Systems and the Distribution of Power*, Londres, Tavistock, 1969

Barth F. (éd.), *The role of the entrepreneur in social change in Northern Norway*, Bergen, Universitetsforlaget, 1963

Barth F., *Models of social organization*, Londres, Royal Anthropological Institute, 1966

Barth F. (éd.), *The role of the entrepreneur in social change in Northern Norway*, Bergen-Oslo, Norwegian Universities Press, 1963

Bazzano N., « 'A Vostra Eccellenza di buon cuore mi offero et raccomando'. Il linguaggio della politica attraverso il carteggio di Marco Antonio Colonna (1556-77) », dans Visceglia (éd.), *La nobiltà romana*, p. 133-164

Bellavitis A., *Identité, mariage, mobilité sociale : Citoyennes et citoyens à Venise au XVIe siècle*, Rome, École française de Rome, 2001

Bellavitis A., « Mythe et réalité des *cittadini* vénitiens entre Moyen Âge et époque moderne », dans A. Fontana, G. Saro (éds.), *Venise, 1297-1797. La République des Castors*, Fontenay-Saint-Cloud, ENS éd., 1998, p. 81-92

Bellavitis A., « 'Per cittadini metterete...' La stratificazione della società veneziana cinquecentesca tra norma giuridica e riconoscimento sociale », dans *Quaderni storici*, 89 (1995), p. 359-383

Belloni C., Nubola C. (éds.), *Suppliche al pontefice. Diocesi di Trento 1513-1565*, Bologne, Il Mulino, 2006

Bentivoglio E., « Il palazzo di Orazio Manili a Roma di Francesco Peparelli e la famiglia Manili nei secoli XVI-XVII », dans *Quaderni del Dipartimento patrimonio architettonico e urbanistico*, 25-26 (2003), p. 77-89

Berengo M., *L'Europa delle città. Il volto della società urbana europea tra Medioevo ed Età moderna*, Turin, Einaudi, 1999

Bevilacqua M., *Il Monte dei Cenci : una famiglia romana e il suo insediamento urbano tra medioevo ed età barocca*, Rome, Gangemi, 1988

Bevilacqua M., Madonna M. L., « Sistemi di residenze nobiliari a Roma e a Firenze : architettura e città in età barocca », dans Eid. (éds.), *Il sistema delle residenze nobiliari. Stato Pontificio e Granducato di Toscana*, Rome, De Luca, 2003, p. 9-35

Bianchi L., *Case e torri medioevali a Roma*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 1998

Blok A., « Peasants, Patrons, and Brokers in Western Sicily », dans *Anthropological Quarterly*, 42/3 (1969)

Blok A., *The Mafia of a Sicilian village, 1860-1960 : a study of violent peasant*

entrepreneurs, Oxford, Blackwell, 1974

Boissevain J., « Patronage in Sicily », dans *Man*, 1 (1966), p. 18-33

Boissevain J., « Second Thoughts on Quasi-Groups, Categories and Coalitions », dans *Man*, 6 (1971), p. 468-472

Boissevain J., « The Place of Non-Groups in the Social Sciences », dans *Man*, New Series, 3 (1968), p. 542-556

Boiteux M., « Carnaval annexé. Essai de lecture d'une fête romaine », dans *Annales*, 32 (1977), p. 356-380 ;

Boiteux M., « Les Juifs dans le Carnaval de la Rome moderne, XVI^e-XVIII^e siècles », dans *Mélanges de l'École française de Rome*, 88 (1976), p. 745-787

Boiteux M., « Aventures de mots : les quartiers romains », dans *Les mots italiens de la ville*, Cahier « Les mots de la ville », 5, Aix-en-Provence, 2003, p. 9-19

Boiteux M. « Parcours rituels romains à l'époque moderne », dans Brice - Visceglia, *Cérémonial et rituel à Rome*, p. 27-87

Bonney R. J., « Cardinal Mazarin and the great nobility during the Fronde », dans *English Historical Review*, 96 (1981), p. 818-833

Bordone R. - Castelnovo G. - Varanini G. M., *Le aristocrazie dai signori rurali al patriziato*, Rome, Laterza, 2004

Borello B., *Du patriciat urbain à la Chaire de Saint Pierre : les Pamphilj du XVe au XVIIIe siècle*, Thèse de doctorat, Paris, École des Hautes études en sciences sociales, 2000

Borello B., *Trame sovrapposte : la socialità aristocratica e le reti di relazioni femminili a Roma, XVII-XVIII secolo*, Naples, Edizioni scientifiche italiane, 2003

Borlini B. - Memo F. (éd.), *Il quartiere nella città contemporanea*, Milan, Mondadori, 2008

Boutier J., « Adresser ses vœux au grand-duc. Pratiques épistolaires entre recherche de la grâce et expression de la fidélité dans l'Italie du XVII^e siècle », dans J. Boutier, S. Landi, O. Rouchon (eds), *La politique par correspondance. Les usages politiques de la lettre en Italie, XIV^e-XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 249-274

Boutier J., « La noblesse à l'épreuve des mots. Réflexions franco-italiennes sur le vocabulaire social des historiens des élites de l'Ancien Régime européen », dans Quondam A. – Fantoni M. (éd.), *Le parole che noi usiamo. Categorie storiografiche e interpretative dell'Europa moderna*, Rome, Bulzoni, 2007, p. 115-132

Brewer J., « Commercialization and Politics », dans N. McKendrick, J. Brewer, J.H. Plumb (éds.), *The Birth of a Consumer Society. The Commercialization of Eighteenth-Century England*, Londres, Europa Publications Limited, 1982, p. 197-262

Brice C., Visceglia M. A. (éds.), *Cérémonial et rituel à Rome : XVI^e – XIX^e siècle*, Rome, École française de Rome, 1997

Briquet J. L., « Les pratiques politiques 'officieuses'. Clientélisme et dualisme politique en Italie du Sud », dans *Genèses*, 20 (1995), p. 73-94

Briquet J. L., Sawicki F., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998

Broise H., Maire Vigueur J.-C., « Strutture famigliari, spazio domestico e architettura civile a Roma alla fine del Medioevo », dans *Storia dell'arte italiana*, XII, Turin, Einaudi, 1983, p. 97-160

Camerano A., « Le trasformazioni dell'élite capitolina fra XV e XVI secolo », dans M. A. Visceglia (éd.), *La nobiltà romana in età moderna. Profili istituzionali e pratiche sociali*, Rome, Carocci editore, 2001 p. 1-29

Camerano A., « Le trasformazioni dell'élite capitolina fra XV e XVI secolo », dans Visceglia, *La nobiltà romana*, p. 1-29

Cametti A., « I musici di Campidoglio ossia 'Il concerto di tromboni e cornetti del senato e inclito popolo romano' », dans *Archivio della società romana di storia patria*, 48 (1925), p. 95-135.

Canepari E., « Lavorare a Roma tra ordinamenti e pratiche di trasgressione (XVII-XVIII secolo) », dans M. Vencato, A. Willi, S. Zala (éds.), *Ordine e trasgressione. Un'ipotesi di interpretazione tra storia e cultura*, Rome, Viella, 2008, p. 19-39

Canepari E., *Stare in compagnia. Strategie di inurbamento e forme associative nella Roma del Seicento*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2008

Caracciolo A., « Lo Stato pontificio tra Seicento e Settecento: problemi della formazione dello stato moderno », dans R. Paci (éd.), *Scritti storici in memoria di Enzo Piscitelli*, Padoue, Antenore, 1982, p. 201-211

Caravale M., Caracciolo A., « Lo stato pontificio da Martino V a Pio IX », dans G. Galasso (éd.), *Storia d'Italia*, vol. XIV, Turin, UTET, 1978

Carboni M., *Le doti della 'povertà'. Famiglia, risparmio, previdenza: il Monte del Matrimonio di Bologna (1583-1796)*, Bologne, Il Mulino, 1999

Carocci S., « Aspetti delle strutture familiari nel Lazio tardomedievale », dans *Archivio della società romana di storia patria*, 110 (1987), p. 151-176

Carocci S., « Una nobiltà bipartita. Rappresentazioni sociali e lignaggi preminenti a Roma nel Duecento e nella prima metà del Trecento », dans *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano per il Medio Evo e Archivio Muratoriano*, 95 (1989), p. 71-122

Carocci S., Vendittelli M., *L'origine della Campagna Romana. Casali, castelli e villaggi nel XII e XIII secolo*, Rome, Società romana di storia patria, 2004

Chastel A., *Il sacco di Roma*, Turin, Einaudi, 1983

Carocci S., *Baroni in città: considerazioni sull'insediamento e i diritti urbani della grande nobiltà*, dans E. Hubert (éd.), *Rome aux XIIIe et XIVe siècles: cinq études*, Rome, École française de Rome, 1993, p. 137-174

Carocci S., *Baroni di Roma. Dominazioni signorili e lignaggi aristocratici nel Duecento e nel primo Trecento*, École française de Rome, Rome, 1993

Carocci S., « Baroni in città : considerazioni sull'insediamento e i diritti urbani della grande nobiltà », dans É. Hubert (éd.), *Rome aux XIII^e et XIV^e siècles*, Rome, École française de Rome/Viella, 1993, p. 137-174

Carocci S., *Il nepotismo nel Medioevo : papi, cardinali e famiglie nobili*, Rome, Viella, 1999

Carocci S., (éd.), *La nobiltà romana nel medioevo*, Rome, École française de Rome, 2006

Carocci S., Vendittelli M., « Società ed economia (1050-1420) », dans Vauchez A. (éd.), *Roma medievale*, Bari, Laterza, 2001, p. 71-116

Casanova C., *Comunità e governo pontificio in Romagna in età moderna*, Bologne, CLUEB, 1981

Cattaneo M., *La sponda sbagliata del Tevere. Mito e realtà di un'identità popolare tra Antico Régime e Rivoluzione*, Naples, Vivarium, 2004

Chabod F., *Scritti sul Rinascimento*, Turin, Einaudi, 1967

Chabot I., Fornasari M., *L'economia della carità : le doti del Monte di pietà di Bologna (secoli XVI-XX)*, Bologne, Il Mulino, 1997

Chauvard J.-F., *La circulation des biens à Venise : stratégies patrimoniales et marché immobilier, 1600-1750*, Rome, École française de Rome, 2005

Cherubini P. (éd.), *Roma e lo Studium Urbis. Spazio urbano e cultura dal Quattro al Seicento, Atti del convegno, Roma, 7-10 giugno 1989*, Rome, Ufficio centrale per i beni archivistici, 1992

Chittolini G., « Il 'privato', il 'pubblico', lo Stato », dans Chittolini G., Molho A., Schiera P. (eds.), *Origini dello Stato. Processi di formazione statale in Italia fra medioevo ed età moderna*, Bologne, Il Mulino, 1994, p. 553-589

Chubb J., *Patronage, power and poverty in southern Italy: a tale of two cities*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982

Clavero B., *La grâce du don*, Paris, Albin Michel, Paris, 1996

Cohen T. V., Cohen E. S., *Words and Deeds in Renaissance Rome: Trials before the Papal Magistrates*, Toronto, University of Toronto Press, 1993

Concina E., *Structure urbaine et fonctions des bâtiments du XVI^e au XIX^e siècle : une recherche à Venise*, Venise, Unesco-Save Venise, 1982

Conforti C., Tuttle R. (éds.), *Storia dell'architettura italiana. Il secondo Cinquecento*, Milan, Electa, 2001, p. 94-107

Cortonesi A., Piccinni G., *Medioevo nelle campagne. Rapporti di lavoro, politica agraria, protesta contadina*, Rome, Viella, 2006

- Corsini C. A., « Materiali per lo studio della famiglia in Toscana nei secoli XVII- XIX : gli esposti », dans *Quaderni storici*, 11 (1976), p. 998-1052
- Coste J., « I casali della Campagna di Roma all'inizio del Seicento », dans *Archivio della Società romana di Storia patria*, 90 (1969), p. 41-116
- Coste J., « I casali della Campagna di Roma nella seconda metà del Cinquecento », dans *Archivio della Società romana di Storia patria*, 94 (1971), p. 31-144
- Cortonesi A., *L'economia del casale romano agli inizi del Quattrocento*, in Id., *Ruralia. Economie e paesaggi del medioevo italiano*, Rome, Il Calamo, 1995
- Cortonesi A., *Terre e signori nel Lazio medioevale*, Naples, Liguori editore, 1988
- Cortonesi A., Pasquali G., Piccinni G., *Uomini e campagne nell'Italia medievale*, Rome-Bari, Laterza, 2002
- Couperie P., Le Roy Ladurie E., « Le mouvement des loyers parisiens de la fin du Moyen Âge au XVIIIe siècle », *Annales ESC*, 4 (1970), p. 1002-1023
- Cresti C., Rendina C., *Villas et palais de Rome*, Paris, Mengès, 1998
- Crouzet-Pavan É., *Sopra le acque salse : espaces, pouvoir et société à Venise à la fin du Moyen âge*, Rome, École française de Rome, 1992
- Cruciani F., *Il teatro del Campidoglio e le feste romane del 1513*, Milan, Edizioni Il Polifilo, 1968
- Cusanno A. M., *Le fortificazioni medioevali a Roma. La Torre dei Conti e la Torre delle Milizie*, Rome, Palombi, 1991
- D'Amelia M., « La conquista di una dote. Regole del gioco e scambi femminili alla Confraternita dell'Annunziata (secoli 17-18) », dans Ferrante, Palazzi, Pomata (éds.), *Ragnatele di rapporti*, p. 305-343
- Davis J., « Honour and Politics in Pisticci », dans *Proceedings of the Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, 1969
- Davis J., *People of the Mediterranean: An Essay in Comparative Social Anthropology*, Londres-Henley-Boston, Routledge-Kegan & Paul, 1976
- Davis N. Z., *Essai sur le don dans la France du XVIe siècle*, Paris, Seuil, 2003
- De Benedictis A., *Repubblica per contratto : Bologna, una città europea nello Stato della Chiesa*, Bologne, Il Mulino, 1995
- Delille G., Ciuffreda A., « Lo scambio dei ruoli. Primogeniti-e, cadetti-e tra Quattrocento e Settecento nel Mezzogiorno d'Italia », *Quaderni Storici*, 83 (1993), p. 507-526
- Delogu P., « Castelli e Palazzi. La nobiltà duecentesca nel territorio laziale », dans A. M. Romanini (éd.), *Roma anno 1300*, Actes de la 4^e semaine d'études d'histoire de l'art médiéval de l'Université de Rome La Sapienza (19-24 mai 1980), Rome, L'Erma di Bretschneider, 1983, p. 705-713

- Delumeau J., « Les progrès de la centralisation dans l'État pontifical au XVI^e siècle », dans *Revue historique*, 226 (1961), p. 399-410
- Delumeau J., *Vie économique et sociale de Rome dans la seconde moitié du XVI^e siècle*, Paris, De Boccard, 1959, p. 186-187
- De Minicis E., Guidoni E. (éds.), *Case e torri medievali*, Atti del II Convegno di studi « *La città e le case. Tessuti urbani, domus e case-torri nell'Italia comunale (secc. XI-XV)* », Città della Pieve, 11-12 décembre 1992, Rome, Kappa, 1996
- Descimon R., Nagle J., « Les quartiers de Paris du Moyen Âge au XVIII^e siècle. Évolution d'un espace plurifonctionnel », dans *Annales ESC.*, 34 (1979), p. 956-983
- Dorban M., Servais P. (éd.), *Les mouvements longs des marchés immobiliers ruraux et urbains en Europe (XVI^e-XIX^e)*, Louvain la Neuve, Academia, 1994
- Dumesnil A.J., *Voyageurs français en Italie depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Jules Renouard, 1865, p.288-289
- Durand Y. (éd.), *Hommage à Roland Mousnier : clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, Paris, PUF, 1981
- Eisenstadt S. N., Roniger L., *Patrons, clients and friends: interpersonal relations and the structure of trust in society*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984
- Esch A., « Dal Medioevo al Rinascimento: uomini a Roma dal 1350 al 1450 », dans *Archivio della Società Romana di Storia Patria*, 94 (1971), p. 1-10
- Esch A., « Le importazioni nella Roma del primo Rinascimento (Il loro volume secondo i registri doganali romani degli anni 1452-1462) », dans *Aspetti della vita economica e culturale a Roma nel Quattrocento*, Rome, Il Centro di ricerca, 1981, p. 9-79
- Esch A., « Roma come centro di importazioni nella seconda metà del Quattrocento ed il peso economico del papato », dans Gensini (éd.), *Roma capitale (1447-1527)*, Rome, 1994, p. 107-143
- Esposito A., « Le confraternite e gli ospedali di S. Maria in Portico, S. Maria delle Grazie e S. Maria de la Consolazione a Roma (secc. XV-XVI) », dans *Ricerche di storia sociale e religiosa*, 17-18 (1980), p. 145-172
- Esposito A., « Famiglia, mercanzia e libri nel testamento di Andrea Santacroce (1471) », dans *Aspetti della vita economica e culturale a Roma nel Quattrocento. Fonti e studi per la storia economica e sociale di Roma e dello stato pontificio nel tardo medioevo*, Rome, Istituto di studi romani, 1981, p. 195-220
- Esposito A., « '...La minor parte di questo popolo sono i romani'. Considerazioni sulla presenza dei forenses nella Roma del Rinascimento », dans *Romababilonia*, Rome, Bulzoni, 1993, p. 41-60
- Esposito A., *Un'altra Roma. Minoranze nazionali e comunità ebraiche tra Medioevo e Rinascimento*, Rome, Il Calamo, 1995
- Esposito A., « La popolazione romana dalla fine del sec. XIV al Sacco: caratteri e forme

di un'evoluzione demografica », dans Sonnino E. (éd.), *Popolazione e società a Roma dal medioevo all'età contemporanea*, Rome, Il Calamo, 1998, p. 37-49

Esposito D., *Architettura e costruzione dei casali della Campagna Romana fra XII e XIV secolo*, Rome, Società Romana di Storia Patria, 2005

Faron O., Hubert É. (éds.), *Le sol et l'immeuble : les formes dissociées de propriété immobilière dans les villes de France et d'Italie (XII^e-XIX^e siècle)*, Actes de la table ronde de Lyon (14-15 mai 1993), Rome, École française de Rome, 1995

Fasoli G., « Feudo e castello », dans Romano R., Vivanti C. (éds.), *I documenti, Storia d'Italia*, vol. V, t. 1, Turin, Einaudi, 1973, p. 261-308

Ferrante L., Palazzi M., Pomata G. (éds.), *Ragnatele di rapporti patronage e reti di relazione nella storia delle donne*, Turin, Rosenberg & Sellier, 1988

Ferraro R. J., *The nobility of Rome, 1560-1700 : a study of its composition, wealth, and investment*, PhD dissertation, University of Wisconsin, Madison, 1994

Fontaine L., *L'économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard, 2008

Franceschini M., Mori E., Vendittelli M., *Torre in Pietra. Vicende storiche, architettoniche, artistiche di un insediamento nella Campagna romana dal Medioevo all'età moderna*, Rome, Viella, 1994

Fregna R., « Edilizia a Roma tra XVI e XVII secolo, » dans *Controspazio*, 5 (1973), p. 48-61

Fregna R., Polito S., « Fonti di archivio per una storia edilizia di Roma: i libri delle case dal '500 al '700, forma e esperienza della città », dans *Controspazio*, 3, (1971), p. 2-20

Fregna R., *La pietrificazione del denaro. Studi sulla proprietà urbana tra XVIe XVII secolo*, Bologne, CLUEB, 1990

Foisil M., « Parentèles et fidélités autour du duc de Longueville, gouverneur de Normandie pendant la Fronde », *Ibid.*, p. 153-168

Forclaz B., *La famille Borghese et ses fiefs : l'autorité négociée dans l'État pontifical d'Ancien régime*, Rome, École française de Rome, 2006

Foster G., « The Dyadic Contract in Tzintzuntzan, II: Patron-Client Relationship » dans *American Anthropologist*, 65 (1963), p. 1173-1192

Fosi I., *La società violenta. Il banditismo nello Stato pontificio nella seconda metà del Cinquecento*, Rome, Ateneo, 1985

Fosi I., *All'ombra dei Barberini. Fedeltà e servizio nella Roma barocca*, Rome, Bulzoni, 1997

Fosi I., « Amici, creature, parenti : la corte romana osservata da storici tedeschi. Introduzione », dans *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, 2 (2001), p. 53-58

Fosi I., « I fiorentini a Roma : storia di una presenza », dans Gensini, *Roma capitale*,

p. 389-414

Fosi I., *La giustizia del papa. Sudditi e tribunali nello Stato Pontificio in età moderna*, Rome-Bari, Laterza, 2007

Fragno G., « La trattativa cinque e secentesca sulla corte cardinalizia. Il “vero ritratto d’una bellissima e ben governata corte” », dans *Annali dell’Istituto Storico Italo-Germanico*, 17 (1991), p. 135-185.

Fragno G., « Cardinal Courts in Sixteenth Century Rome », dans *Journal of Modern History*, 65 (1993), p. 26-56

Frigo D., *Il Padre di famiglia : governo della casa e governo civile nella tradizione dell’economica tra Cinque e Seicento*, Rome, Bulzoni, 1985

Frommel C., « Palazzo Farnese a Roma : l’architetto e il suo committente », dans *Annali di Architettura*, 7 (1995), p. 7-18

Gambetta D. (éd.), *Trust. Making and breaking cooperative relations*, Oxford, Blackwell, 1988

Gambetta D., *The Sicilian Mafia : The Business of Private Protection*, Cambridge, Harvard University Press, 1993

Garden M., « Le quartier, nouvel objet d’histoire ? » dans Id., *Un historien dans la ville*, textes réunis et présentés par Favier R. et Fontaine L., Paris, Éditions de la Maison de sciences de l’homme, 2008, p. 221-233

Gargiulo M., « La torre del Circo Massimo e alcune testimonianze sull’insediamento della famiglia Frangipane nel Palatino », dans *Archivio della società romana di storia patria*, 124 (2001), p. 5-23

Geertz C., « Suq : the bazar economy in Sefrou », dans C. Geertz, H. Geertz, L. Rosen (éd.), *Meaning and order in the Moroccan society. Three essays in cultural analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979, p. 123-264

Geremek B., *Il pauperismo nell’età preindustriale (secoli XIV-XVIII)*, dans *Storia d’Italia*, Turin, Einaudi, 1973, vol. 5, p. 670-698

Gennaro C., « Mercanti e bovattieri nella Roma della seconda metà del ‘300 », dans *Bullettino dell’Istituto Storico Italiano per il Medioevo e Archivio Muratoriano*, 78 (1967), p. 155-203

Gensini S. (éd.), *Roma Capitale (1447-1527)*, Centro di studi sulla civiltà del tardo Medioevo, San Miniato, 1994

Gilmore D., « Patronage and Class Conflict in Southern Spain », dans *Man*, 12 (1977), p. 446-458

Ginzburg C., *Il filo e le tracce. Vero, falso, finto*, Milan, Feltrinelli, 2006

Ginzburg C., « L’inquisitore come antropologo », dans Id., *Il filo e le tracce*, p. 270-280

Ginzburg C., *Le sabbat des sorcières*, Paris, Gallimard, 1992

Ginzburg C., « Microstoria: due o tre cose che so di lei », dans *Quaderni storici*, 86 (1994), p. 511-539

Ginzburg C., Poni C., « Il nome e il come. Scambio ineguale e mercato storiografico », dans *Quaderni storici*, 40 (1979), p. 181-190

Girelli A. M., « Alla ricerca del mercante di campagna. Una figura del lavoro romano nel primo Ottocento », dans A. Guenzi, P. Massa, A. Moioli (éds.), *Corporazioni e gruppi professionali nell'Italia moderna*, Milan, F. Angeli, 1999, p. 504-532

Gluckman M., *An analysis of a social situation in modern Zululand*, Manchester, Manchester University Press, 1958

Gluckman M. (éd.), *Honour and Shame and the Unity of the Mediterranean*, Washington, American Anthropological Association, 1987

Gnoli D., « Descriptio Urbis o censimento della popolazione di Roma », dans *Archivio della società romana di storia patria*, 17 (1894), p. 375-520

Gnoli U., *Topografia e toponomastica di Roma medioevale e moderna*, Foligno, Edizioni dell'Arquata, 1984

Grandizio F., « Più spazio alla storia. Una proposta di lettura della città », dans *Quaderni storici*, 118 (2005), p. 169-202

Grendi E., « Confraternite e mestieri nella Genova settecentesca », dans *Miscellanea di storia ligure*, 4 (1966), p. 237-265

Grendi E. (éd.), « Fonti criminali e storia sociale », *Quaderni storici*, 66 (1987)

Grendi E., *La Repubblica aristocratica dei genovesi : politica, carità e commercio fra Cinque e Seicento*, Bologne, Il Mulino, 1987

Grendi E., « Microanalisi e storia sociale », dans *Quaderni storici*, 35 (1977), p. 506-520

Grendi E., « Profilo storico degli Alberghi genovesi », dans *Mélanges de l'École française de Rome*, 87 (1975), p. 241-302

Grendi E., « Ripensare la microstoria? », dans *Quaderni storici*, 86 (1994), p. 539-549

Grendi E., Ginzburg C., « Microstoria. Due o tre cose che so di lei », dans *Quaderni storici*, 86 (1994), p. 511-539

Groppi A., « Fili notarili e tracce corporative : la ricomposizione di un mosaico (Roma, secc. XVII-XVIII) », dans *Mélanges de l'École française de Rome – Italie et Méditerranée*, 112/1 (2000), p. 61-78

Groppi A., *I conservatori della virtù. Donne recluse nella Roma dei Papi*, Laterza, Rome/Bari, 1994

Grossi Bianchi L., Poleggi E., *Una città portuale nel Medioevo. Genova nei secoli X-XVI*, Gênes, Sagep, 1979

Guarducci A., *Investimenti e civiltà urbana, secoli XIII-XVIII*, atti della nona settimana di studi (Prato, Istituto internazionale di storia economica F. Datini), Bagno a Ripoli, Le Monnier, 1989, p. 13-27

Günther H., « La nascita di Roma moderna. Urbanistica del Rinascimento a Roma », dans Maire Vigueur (éd.), *D'une ville à l'autre*, p. 381-406

Hale J. R. (éd.), *Dictionnaire de la Renaissance italienne*, Paris, Thames & Hudson, 1997

Harding R. R., *Anatomy of a power elite: the provincial governors of early modern France*, New Haven, Yale University Press, 1978

Hannerz U., *Explorer la ville. Éléments d'anthropologie urbaine*, Paris, Éditions de Minuit, 1983

Heers J. (éd.), *Fortifications, portes de villes, places publiques, dans le monde méditerranéen*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1985

Heers J., *La ville au Moyen Âge. Paysages, pouvoir et conflits*, Paris, Fayard, 1990

Heers J., *Le clan familial au Moyen Âge : étude sur les structures politiques et sociales des milieux urbains*, Paris, Presses universitaires de France, 1974

Heers J., *Les partis et la vie politique dans l'Occident médiéval*, Paris, PUF, 1981

Hekker R. C., « Le hofjes in Olanda », dans *Urbanistica*, 42-43 (1965), p. 21-24

Hespanha A. M., « Les autres raisons de la politique. L'économie de la grâce », dans J. F. Schaub (éd.), *Recherche sur l'histoire de l'état dans le monde ibérique (XV^e-XX^e siècle)*, Paris, Presses de l'ENS, Paris 1993, p. 67-86

Hubert É., « Économie de la propriété immobilière : les établissements religieux et leurs patrimoines au XIV^e siècle », in Id. (éd.), *Rome aux XIII^e et XIV^e siècles*, Rome, École française de Rome/Viella, 1993, p. 175-230

Hubert É., *Espace urbain et habitat à Rome : du X^e siècle à la fin du XIII^e siècle*, Rome, Istituto storico italiano per il Medio Evo et École française de Rome, 1990

Hubert É., « Patrimoines immobiliers et habitat à Rome au Moyen Âge : la regio Columnae du XI^e siècle au XIV^e siècle », dans *Mélanges de l'école française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, (101) 1989, p. 133-175

Hurtubise P., « Familiarité et fidélité à Rome au XVI^e siècle : les 'familles' des cardinaux Giovanni, Bernardo et Antonio Maria Salviati », dans Durand (éd.), *Hommage à Roland Mousnier*, p. 335-350

Hurtubise P., « L'implantation d'une famille florentine à Rome au début du XVI^e siècle », dans Gensini, *Roma capitale*, p. 253-271

Hurtubise P., « La table d'un cardinal de la Renaissance. Aspects de la cuisine et de l'hospitalité à Rome au milieu du XVI^e siècle », dans *Mélanges de l'école française de Rome*, 92 (1980), p. 249-282

Isaacs A. K., « Popolo e Monti nella Siena del primo '500 », dans *Rivista storica italiana*, 82 (1970), p. 32-80

Jamme A., Poncet O. (éds), *Offices et papauté. Charges, hommes, destins (XIV^e-XVII^e siècle)*, Rome, École française de Rome, 2005

Jouanna A., « Protection des fidèles et fidélité au roi. L'exemple de Henri I^{er} de Montmorency-Damville », dans Durand (éd.), *Hommage à Roland Mousnier*, p. 279-296

Katermaa-Ottela A., *Le casetorri medievali in Roma*, Helsinki, Societas Scientiarum Fennica, 1981

Kenny M., « Patterns of Patronage in Spain », dans *Anthropological Quarterly*, 33/1 (1960), p. 14-23

Kent F. W., « À la recherche du clan perdu », dans *Journal of Family History*, 2 (1977), p. 77-86

Kent F. W., « Il ceto dirigente fiorentino e i vincoli di vicinanza nel Quattrocento », dans *I ceti dirigenti nella Toscana del Quattrocento*, actes du colloque de Florence (10-11 décembre 1982 et 2-3 décembre 1983), Florence, Papafava, 1987, p. 63-78

Kent F. W., « Ties of Neighbourhood and Patronage in Quattrocento Florence », dans F. W. Kent, P. Simons (éds.), *Patronage, Art, and Society in Renaissance Italy*, p. 79-98

Kent D. V., Kent F. W., *Neighbours and Neighbourhood in Renaissance Florence: The District of the Red Lion in the Fifteenth Century*, Locust Valley N.Y., Augustin, 1982

Kettering S., *Patrons, brokers, and clients in seventeenth-century France*, New York-Oxford, Oxford University Press, 1986

Kettering S., « Gift-giving and patronage in early modern France », dans *French History*, 2 (1988), p. 131-151

Kettering S., « Patronage and kinship in early modern France », dans *French Historical Studies*, 16 (1989), p. 408-435

Kettering S., « The historical development of political clientelism », dans *The Journal of Interdisciplinary History*, 17 (1988), p. 419-447

Klapish Ch., « 'Parenti, amici e vicini' : il territorio urbano di una famiglia mercantile nel XV secolo », dans *Quaderni storici* 33 (1976), p. 953-982

Krautheimer R., *Rome, Profile of a City, 312-1308*, Princeton, Princeton University Press, 1980

Laurain-Portemer M., *Absolutisme et népotisme. La surintendance de l'État ecclésiastique*, Paris, Bibliothèque de l'École des chartes, 1973, tome 131, p. 487-568, 1973

- Lee E., *Descriptio Urbis. The Roman Census of 1527*, Rome, Bulzoni, 1985
- Leach E., *Political systems of Highland Burma. A study of Kachin social structure*, Londres, Athlone Press, 1964
- Lepre A., « Aspetti sociali di Trastevere nel seicento », dans *Studi romani*, 24 (1976), p. 331-351
- Levi G., « I pericoli del Geertzismo », dans *Quaderni storici*, 58 (1985), p. 257-278
- Levi G., *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1989
- Levi G., « Structures familiales et rapports sociaux in una comunità piemontese fra Sette e Ottocento », dans *Storia d'Italia Einaudi*, Annali I, *Dal feudalesimo al capitalismo*, Turin, Einaudi, 1978, p. 617-660
- Lombardo M. L., *La Camera Urbis. Premesse per uno studio sulla organizzazione amministrativa della città di Roma durante il pontificato di Martino V*, Rome, Centro di Ricerca Editore, 1970
- Luhmann N., *La confiance, un mécanisme de réduction de la complexité sociale*, Paris, Economica, 2006
- Maire-Vigueur J.-C., « Classe dominante et classes dirigeantes à Rome à la fin du Moyen Âge », dans *Storia della città*, 1 (1976), p. 4-26
- Maire Vigueur J.-C. (éd.), *D'une ville à l'autre. Structures matérielles et organisation de l'espace dans les villes européennes (XIII^e-XVI^e siècles)*, Actes du colloque organisé par l'École française de Rome avec le concours de l'Université de Rome (Rome 1^{er}-4 décembre 1986), Rome, École française de Rome, 1989, p. 9-10
- Maire-Vigueur J.-C., « Il comune romano », dans Vauchez A. (éd.), *Roma medievale*, Rome-Bari, Laterza, 2001, p. 117-157
- Marin B., « Lexique et découpage territoriaux dans quelques villes italiennes », dans C. Topalov (éd.), *Les divisions de la ville*, Paris, Éditions UNESCO - Maison de sciences de l'homme, 2002, p. 9-46
- Marin M., *Clientélisme et domination politique en Espagne : Catalogne, fin du XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006
- Martinat M., *Le juste marché : le système annonaire romain aux XVI^e et XVII^e siècles*, Rome, École française de Rome, 2004
- Martini A., *Manuale di metrologia, ossia misure, pesi e monete in uso attualmente e anticamente presso tutti i popoli*, Turin, Loescher, 1883, p. 597
- Mauss M., *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Quadrige/Presses universitaires de France, 2007 (ed. or. 1925)
- McLean P. D., « A frame analysis of favor seeking in the Renaissance: Agency, Networks, and political culture », dans *The American Journal of Sociology*, 104 (1998),

p. 51-91

Menniti Ippolito A., *Il governo dei papi nell'età moderna. Carriere, gerarchie, organizzazione curiale*, Rome, Viella, 2007

Miller R. A., Miller M. G., « The Golden Chain: A Study of the Structure, Function, and Patterning of 'Comparatico' in a South Italian Village », dans *American Ethnologist*, 5/1 (1978), p. 116-136

Miglio M., « L'immagine dell'onore antico. Individualità e tradizione della Roma municipale », dans *Studi romani*, 31 (1983), p. 252-264

Mineo E. I., « Nobiltà romana e nobiltà italiana (1300-1500) », dans Carocci, *La nobiltà romana nel medioevo*, p. 43-70

Mitchell B., « The S.P.Q.R. in Two Roman Festivals of the Early and Mid-Cinquecento », dans *Sixteenth Century Journal*, 9 (1978), p. 94-102

Modigliani A., « 'Li nobili huomini di Roma' : comportamenti economici e scelte professionali », dans S. Gensini (éd.), *Roma Capitale (1447-1527)*, San Miniato, Pacini Editore, 1994, p. 345-372

Modigliani A., *I Porcari. Storie di una famiglia romana tra Medioevo e Rinascimento*, Rome, Roma nel Rinascimento, 1994

Molho A., « Patronage and the State in Early Modern Italy », dans Maczak A. (éd.), *Klientelysteme im Europa der frühen Neuzeit*, Munich, R. Oldenbourg, 1988, p. 233 - 242

Montel R., « Un casale de la campagne romaine de la fin du XIVE siècle au début du XVIIe : le domaine de Porto d'après les archives du chapitre de Saint-Pierre », dans *Mélanges de l'École française de Rome*, 83 (1971), p. 31-87

« Le 'casale' de Boccea d'après les archives du chapitre de Saint-Pierre (fin XIVE-fin XVIe) », dans *Mélanges de l'École française de Rome*, 97 (1985), p. 605-726

Mousnier R., « Les concepts d'ordres, d'états, de fidélité et de monarchie absolue en France de la fin du XVe siècle à la fin du XVIIIe », dans *Revue historique*, 502 (1972), p. 289-312

Muldrew C., *The economy of obligation. The culture of credit and social relations in early modern England*, New York, St. Martin's Press, 1998

Murray P., *L'architecture de la Renaissance italienne*, Paris, Thames & Hudson, 1990

Nadel S. F., *The foundations of social anthropology*, Londres, Cohen & West, 1951

Natale A., « La felice società dei Balestrieri e Pavesati a Roma e il governo dei Banderesi dal 1358 al 1408 », dans *Archivio della società romana di storia patria*, 62 (1939), p. 1358-1408

Nardi C., « La campagna nella città. L'opera dei Maestri Giustizieri (secc. XV-XVIII) », dans *Storia della città*, 29 (1984), p. 51-60

- Niccoli O., *Perdonare. Idee, pratiche, rituali in Italia tra Cinque e Seicento*, Rome, Laterza, 2007
- Nicholas R. W., « Segmentary Factional Political Systems », dans M. J. Swartz, V. Turner, A. Tuden (éds.), *Political Anthropology*, Chicago, Aldine Publishing Company, 1966
- Nubola C., Würigler (éds.) A., *Forme della comunicazione politica in Europa nei secoli XV-XVIII. Suppliche, gravamina, lettere*, Bologne, Il Mulino, 2004
- Nussdorfer L., « Il 'popolo romano' e i papi: la vita politica della capitale religiosa », dans *Storia d'Italia. Annali 16, Roma, la città del papa*, Turin, Einaudi, 2000, p. 239-260
- Nussdorfer L., *City Politics in Baroque Rome, 1623-1644*, Ph. D. dissertation, Princeton, Princeton University, 1985
- Nussdorfer L., *Civic politics in the Rome of Urban VIII*, Princeton, Princeton University Press, 1992
- Olmo C. (éd.), *Morfologie urbane, Quaderni storici*, 125 (2007)
- Palazzo Mattei di Paganica e l'enciclopedia italiana*, Rome, Istituto dell'enciclopedia italiana Treccani, 1996
- Palermo L., *Il porto di Roma nel XIV e XV secolo. Strutture socio-economiche e statuti*, Rome, Il Centro di Ricerca, 1979
- Pescosolido G., *Terra e nobiltà : i Borghese, secoli XVIII e XIX*, Rome, Jouvence, 1979
- Vaquero Piñeiro M., « Prodotti agricoli e redditi familiari nello Stato della Chiesa del XVI secolo », dans S. Cavaciocchi (éd.), *La famiglia nell'economia europea secoli XIII-XVIII. The Economic Role of the Family in the European Economy from the 13th to the 18th Centuries*, actes du colloque international organisé par l'Istituto Internazionale di Storia Economica F. Datini, Florence, Firenze University Press, 2009, p. 141-152
- Piscitelli E., « Una famiglia di mercanti romani : i Merolli », dans *Archivio della Società Romana di Storia Patria*, 81 (1958), p. 119-162
- Piscitelli E., « Un ceto scomparso nello Stato della Chiesa: i mercanti di campagna », dans *Studi Romani*, 4 (1968), p. 446-457
- Piola Caselli F., « La disciplina del mercato romano nel Seicento », dans A. Guenzi, P. Massa, A. Moioli (éds.), *Corporazioni e gruppi professionali nell'Italia moderna*, Milan, Franco Angeli, 1999, p. 257-276
- Pitt-Rivers J. A. (dir.), *Mediterranean countrymen, essays in the social anthropology of the Mediterranean*, Paris-La Haye, Mouton, 1963
- Pitt-Rivers J. A., *The people of the Sierra*, New York, Criterion Books, 1954
- Piola Caselli F., « La disciplina del mercato romano nel Seicento », dans A. Guenzi, P. Massa et A. Moioli (éd.), *Corporazioni e gruppi professionali nell'Italia moderna*, Milan, Franco Angeli, 1999, p. 257-276

Poleggi E., « Le contrade delle consorterie nobiliari a Genova tra il XII e il XIII secolo », dans *Urbanistica*, 42-43 (1965), p. 15-20

Prodi P., *Il sovrano pontefice. Un corpo e due anime: la monarchia papale nella prima età moderna*, Bologne, Il Mulino, 1982

Prodi P., *Lo sviluppo dell'assolutismo nello stato pontificio (secolo XV-XVI)*, Bologne, R. Patron, 1968

Pullan B., « Poveri, mendicanti e vagabondi (secoli XIV-XVII) », dans *Storia d'Italia. Annali I. Dal feudalesimo al capitalismo*, Turin, Einaudi, 1978, p. 981-1047

Raggio O., *Faide e parentele. Lo Stato Genovese visto dalla Fontanabuona*, Turin, Einaudi, 1990

Ranum O., *Les créatures de Richelieu. Secrétaires d'État et Surintendants des Finances, 1635-1642*, Paris, A. Pedone, 1966

Re E., « Maestri di strada », dans *Archivio della società romana di storia patria*, 43 (1920), p. 6-102

Reinhard W., « Amici e creature. Micropolitica della curia romana nel XVII secolo », dans *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, 2 (2001), p. 59-78

Reinhard W., « Amici e creature. Micropolitica della curia romana nel XVII secolo », dans *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, 2 (2001), p. 59-78

Reinhard W., « Finanza pontificia e Stato della Chiesa nel XVI e XVII secolo », dans De Maddalena A. – Kellenbenz H. (éd.), *Finanze e ragion di Stato in Italia e in Germania nella prima età moderna*, Bologne, Il Mulino, 1984, p. 353-387

Reinhard W., « Finanza pontificia, sistema beneficiale e finanza statale nell'età confessionale », dans Kellenbenz H., Prodi P. (éds.), *Fisco, religione e stato nell'età confessionale*, Bologne, Il Mulino, 1989, p. 459-462

Reinhardt V., *Kardinal Scipione Borghese (1605-1633). Vermögen, Finanzen und sozialer Aufstieg eines Papstnepoten*, M. Tübingen, Niemeyer, 1984

Revel J., « L'histoire au ras du sol », préface à Giovanni Levi, *Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1989, p. I-XXXIII

Revel J., « Le Grain de Rome et la crise de l'Annone dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », dans *Mélanges de l'École française de Rome*, 84 (1972), p. 201-281

Revel J., « Les privilèges d'une capitale : l'approvisionnement de Rome à l'époque moderne », dans *Mélanges de l'École française de Rome*, 87 (1975), p. 461-493

Revel J., « Micro-analyse et construction du social », dans J. Revel (éd.), *Jeux d'échelle. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard-Le Seuil, 1996, p. 15-36

Rodocanachi E., *Le Capitole romain antique et moderne : la citadelle, les temples, le palais sénatorial, le palais des Conservateurs, le musée...*, Paris, Hachette, 1905

- Royo M., Hubert É., Bérenger A. (éds.), *Rome des quartiers : des vici aux rioni. Cadres institutionnels, pratiques sociales et requalifications entre l'Antiquité et époque moderne*, Paris, De Boccard, 2008
- Rowe C., Satkowski L., *Italian Architecture of the 16th Century*, New York, Princeton Architectural Press, 2002
- Saggiaro C., « I teatri a Roma dal 1513 al 1870 », dans Aggarbati F., Costacurta R., Saggiaro C., Sennato M. (éds.), *L'architettura dei teatri di Roma 1513-1981*, Rome, Edizioni Kappa, 1987, p. 7-49
- Sahlins M. D., « Poor man, rich man, big-man, chief : political types in Melanesia and Polynesia », dans *Comparative Studies in Society and History*, 5 (1963), p. 285-303
- Saunier P.-Y., « La ville en quartiers : découpages de la ville en histoire urbaine », dans *Genèses*, 15 (1991), p. 103-114
- Sbrana C., Traina R., Sonnino E., *Gli « Stati d'anime » a Roma dalle origini al secolo XVII*, Rome, Goliardica editrice, 1977
- Schneider J., « Family, Patrimonies and Economic Behavior in Western Sicily », dans *Anthropological Quarterly*, 42/3 (1969), p. 109-129
- Schneider J., « Of Vigilance and Virgins : Honor, Shame and Access to Resources in Mediterranean Societies », dans *Ethnology*, 10/1 (1971), p. 1-24
- Schneider P., « Honor and Conflict in a Sicilian Town », dans *Anthropological Quarterly*, 42/3 (1969), p. 103-154
- Schneider P., Schneider J., Hansen E., « Modernization and Development : The Role of Regional Elites and Noncorporate Groups in the European Mediterranean », dans *Comparative Studies in Society and History*, 14/3 (1972), p. 328-350
- Schneider P., « Coalition Formation and Colonialism in Western Sicily », dans *Archives Européennes de Sociologie*, 13/2 (1972), p. 255-267
- Schmidt W., « La Fuggerei di Asburgo », dans *Urbanistica*, 42-43 (1965), p. 25-27
- Settia A. A., *Proteggere e dominare. Fortificazioni e popolamento nell'Italia medievale*, Rome, Viella, 1999
- Silverman M., Salisbury R. F. (éds.), *A House Divided? Anthropological Studies of Factionalism*, Toronto, Memorial University of Newfoundland, 1977
- Silverman S. F., « Patronage and Community-Nation Relationships in Central Italy », dans *Ethnology*, 4/2 (1965), p. 172-189
- Signorotto G., Visceglia M. A. (éds.), *La corte di Roma tra Cinque e Seicento. « Teatro » della politica europea*, Rome, Bulzoni, 1998
- Signorotto G., Visceglia M. A. (éds.), *Court and politics in Papal Rome, 1492-1700*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002
- Strangio D., « L'approvvigionamento della città di Roma in età moderna », dans B.

Marin et C. Virilouvet (éd.), *Nourrir les cités de Méditerranée. Antiquité – Temps modernes*, Paris, Maisonneuve et Larose, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme d'Aix-en-Provence, 2004, p. 125-147

Stumpo E., *Il capitale finanziario a Roma fra '500 e '600*, Milan, Giuffrè, 1985

Tafari M., « Strategie di sviluppo urbano nell'Italia del Rinascimento », dans J.-C. Maire Vigueur (éd.), *D'une ville à l'autre. Structures matérielles et organisation de l'espace dans les villes européennes (XIII^e-XVI^e siècles)*. Actes du colloque organisé par l'École française de Rome avec le concours de l'Université de Rome « La Sapienza » (Rome 1^{er}-4 décembre 1986), Rome, École française de Rome, 1989, p. 323-364

Tomassetti G., *La campagna romana antica, medioevale e moderna*, Florence, Olschki, 1975

Tomassetti G., *La Campagna romana antica medioevale e moderna*, vol.1 *La Campagna romana in genere*, édité par F. Bilancia, L. Chiumenti, Florence, Olschki, 1979

Topalov C. (éd.), *Les divisions de la ville*, Paris, Éditions Unesco - Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2002

Thumser M., « Per una terminologia della nobiltà romana nel Duecento », dans *Archivio della società romana di storia patria*, 118 (1995), p. 47-68

Triff K. A., *Patronage and Public Image in Renaissance Rome: Three Orsini Palaces*, Ph. D Dissertation, Brown University (Providence, Rhode Island), 2000

Trincanato E., « Residenze collettive a Venezia », dans *Urbanistica*, 42-43 (1965), p. 7-14

Trouwborst A. A., « The Big-Man: a Melanesian Model in Africa », dans Van Bakel, Hagesteijn, Van de Velde (éd.), *Private politics*, p. 48-53

Turner V., *Schism and Continuity in an African Society: A Study of Ndembu Village Life*, New York, The Humanities Press, 1958

Vaquero Piñeiro M., « A proposito del reddito immobiliare a Roma (1500-1527). Alcune osservazioni e primi approcci », *Archivio della Società Romana di Storia Patria*, 113 (1990), p. 189-207

Van Bakel M., Hagesteijn R. R., Van de Velde P. (éd.), *Private Politics. A Multi-Disciplinary Approach to Big-Man Systems*, Leiden, E. J. Brill, 1986

Vendittelli M., « Note sulla famiglia e sulla torre degli Amateschi in Roma nel secolo XIII », dans *Archivio della società romana di storia patria*, 105 (1982), p. 157-174

Vendittelli M., « Élite citadine : Rome aux XII^e-XIII^e siècles », dans *Les élites urbaines au Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, 1997, p. 193-200

Visceglia M. A., « Burocrazia, mobilità sociale e patronage alla corte di Roma tra Cinque e Seicento. Alcuni aspetti del recente dibattito storiografico e prospettive di ricerca », dans *Roma moderna e contemporanea*, 3 (1995), p. 11-55

- Visceglia M. A., « Figure e luoghi della corte romana », dans Ciucci G. (éd.), *Roma moderna*, Bari, Laterza, 2002, p. 39-78
- Visceglia M. A., *Identità sociali : la nobiltà napoletana nella prima età moderna*, Unicopli, Milan, 1998; Ead. (éd.), *Signori, patrizi, cavalieri in Italia centro-meridionale nell'Età moderna*, Rome, Laterza, 1992
- Visceglia M. A., « Identità urbana, rituali civici e spazio pubblico a Roma tra Rinascimento e Controriforma », dans *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, 2 (2005), p. 7-38
- Visceglia M. A., « Introduzione. La nobiltà romana : dibattito storiografico e ricerche in corso », dans Ead. (éd.), *La nobiltà romana*, p. XIII-XLI
- Visceglia M. A., *La città rituale : Roma e le sue cerimonie in età moderna*, Rome, Viella, 2002
- Visceglia M. A. (éd.), *La nobiltà romana in età moderna. Profili istituzionali e pratiche sociali*, Rome, Carocci editore, 2001
- Visceglia M.A., « 'Non si ha da equiparare l'utile quando vi fosse l'honore.' Scelte economiche e reputazione: intorno alla vendita dello stato feudale dei Caetani (1627) », dans Ead. (éd.), *La nobiltà romana di età moderna*, Rome, Carocci, 2001, p. 203-223
- Visceglia M. A., « Casa y servidores del papa durante la primera edad moderna » dans *Studia Historica. Historia Moderna*, 30 (2008), 85+, *Academic OneFile*, Web, 20 Nov. 2011
- Waddy P., *Seventeenth-Century Roman Palaces. Use and the Art of the Plan*, New York, The Architectural History Foundation, 1990
- Waddy P., « The Roman Apartment from the Sixteenth to the Seventeenth Century », dans J. Guillaume (éd.), *Architecture et vie sociale : l'organisation intérieure des grandes demeures à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance*, Actes du colloque tenu à Tours du 6 au 10 juin 1988, Paris, Picard, 1994, p. 155-166
- Waddy P., *Giacinto Del Bufalo, 'Maestro delle Strade' and Homeowner*, Mainz, Philipp von Zabern, 1996
- Waley D., *The Papal State in Thirteenth Century*, Londres, St Martin's Press, 1961
- Weber F., *Préface* à l'édition Quadrige/Presses universitaires de France de *l'Essai sur le don*, 2007, p. 7-62
- Weber F., « Transactions marchandes, échanges rituels, relations personnelles. Une ethnographie économique après le Grand Partage », dans *Genèses*, 41 (2000), p. 85-17
- Weil-Garris K., D'Amico J. F., « The Renaissance Cardinal's Ideal Palace: A Chapter from Cortesi's *De Cardinalatu* », dans Million H. A. (éd.), *Studies in Italian Art and Architecture, 15th through 18th Centuries*, Cambridge, MIT Press, 1979, p. 45-123
- Weingrod A., « Patrons, Patronage, and Political Parties », dans *Comparative Studies in Society and History*, 10 (1968), p. 377-400

White C., *Patrons and partisans: a study of politics in two Southern Italian 'comuni'*, Londres - New York - New Rochelle, Cambridge University Press, 1980

Wolf E. R., « Kinship, Friendship, and Patron-Client Relations in Complex Societies », dans M. Banton (éd.), *The social anthropology of complex societies*, Londres, Tavistock, 1966, p. 1-22

Wolf E. R., *Peasants*, New Jersey, Prentice Hall, 1966

Zarebska T., « L'abitazione collettiva nella teoria urbanistica italiana del XV e XVI secolo », dans *Urbanistica*, 42-43 (1965), p. 31-35

Zenobi B. G., *Le 'ben regolate città' : modelli politici nel governo delle periferie pontificie in età moderna*, Rome, Bulzoni, 1994

Zinn D. L., *La raccomandazione : clientelismo vecchio e nuovo*, Rome, Donzelli, 2001

Sources

1. Archivio di Stato di Roma (ASR)

1.1. Arciconfraternita della Santissima Annunziata

- vol. 69, Manili – Giornale di ricevute dei servitori
- vol. 71, Entrata della vigna di Orazio Manili 1597-1663
- vol. 211, Libro di conti Formicini 1571-1602
- Pergamene, 3 febbraio 1529, t. VI/97

1.2. Archivio Santacroce

- vol. 515, Conti di casa Santacroce, 1600-1620
- vol. 696, Libri antichi di entrata ed uscita in tempo del Signor Onofrio Santacroce dell'anno 1539 e seguenti
- vol. 813 et 814, Conti Del Bufalo

1.3. Camerale II

- Decime : vol. 2

1.4. Camerale III

- Roma, Città e commune : vol. 1922

1.5. Collegio dei Notai Capitolini

- vol. 422, vol. 643, vol. 767, vol. 775, vol. 776, vol. 777, vol. 869, vol. 1002, vol. 1110, vol. 1836

1.6. Miscellanea famiglie

- vol. 43 – Cenci, vol. 50 – Chigi, Ciogni, Coleine, vol. 66 – Del Bufalo, 4. vol. 107 – Massimi, vol. 108 – Mattei, 6. vol. 158 – Santacroce, vol. 178 – Velli

1.7. Ospedale della Consolazione

- Congregazioni e decreti : vol. 1 (1559-1590), vol. 3 (1581-1593), vol. 4 (1593-1618), vol. 5 (1619-1635), vol. 6 (1635-1640), vol. 7 (1642)

1.8. Ospizio Apostolico di San Michele

Congregazioni: vol. 23 (1567-1654)

Esame dei poveri : vol. 200 (1653 – 1654)

1.9. Statuta Almae Urbis Romae, 1580

1.10. Trenta notai capitolini

uff. 2, vol. 54, 58, 59, 75

uff. 3, vol. 22, 59

uff. 5, vol. 72

uff. 7, vol. 23

uff. 13, 1605, 1607-1608, 1610, 1610-1611, 1612-1613, 1614-1615, 1620, 1621, 1633-1634

1.11. Tribunale criminale del Governatore

Processi : vol. 26 - 1603, vol. 46 - 1605, vol. 55 – 1607, vol. 58 - 1603, vol. 81 - 1615, vol. 83 – 1609, vol. 84 - 1611, vol. 88 – 1563, vol. 88 – 1610, vol. 111 – 1566, vol. 172 – 1582, vol. 177 – 1582, vol. 238 – 1629, vol. 272 – 1594, vol. 299 – 1596, vol. 523 -1627

Atti vari di cancelleria: vol. 105 (1628-1635), vol. 90 (1594-1599), vol. 96 (1612-1624)

2. Archivio storico capitolino (ASC)

2.1. Camera capitolina

Cred. I – t. 4, 5, 18, 20-34

Cred. IV – t. 33, 104, 116, 117, 120, 121, 123

Cred. VI – t. 25-30, 33, 36

Cred. X t. 4

Cred. XI, t. 19 et 20

Cred. XXII, t. 109, 112, 115

Cred. XXV, t. 4

3. Archivio di Santa Maria dell'Orto (ASMO)

- 3.1. Catalogo dei fratelli
vol. 54, 1540-1575
- 3.2. Conti di Ambrogio de Paola
vol. 854
- 3.3. Conti di Antonio della Simona
vol. 719
- 3.4. Conti di Biagio Tittone
vol. 781
- 3.5. Conti di Giovanni Baranca
vol. 756
- 3.6. Conti di Giovanni di Capua
vol. 751
- 3.7. Conti di Pietro Berti
vol. 714
- 3.8. Mercanti e sensali di Ripa
vol. 682

4. Archivio storico del Vicariato di Roma (ASVR)

- 4.1. Parrocchia di Santa Cecilia in Monte Giordano
 - Stati d'anime, 1595, 1596-1628, 1602-1694, 1612-1636, 1620, 1621-1624, 1625-1662
- 4.2. Parrocchia di San Giovanni in Laterano
 - Stati d'anime, 1623-1628
- 4.3. Parrocchia di San Biagio in Montecitorio
 - Libro dei matrimoni, 1578-1694
- 4.4. Capitolo di Santa Maria in Trastevere
 - vol. 141 – Velli spese per la campagna

- vol. 142 – Libro dei vaccari, 1514-1581
- vol. 143 – Libro dei bifolchi, 1514-1581
- vol.147 - Casa Velli (1554-1557)
- vol. 149 – Conti Velli (1562-1587)
- vol. 150 - Libro di cassa Velli (1591-1593)
- vol. 153 – Conti Velli (1565-1569)
- vol. 154 – Conti Velli (1570-1573)
- vol. 160 – Ricevute Velli (1573-1587)
- vol. 160 – Spese diverse Velli (1630-1639)
- vol. 161 – Ricevute Velli (1573-1587)
- vol. 162 - Nota instrumentorum Velli (1550-1637)
- vol. 163 – Libro mastro Velli (1605-1609)
- vol. 164 – Libro mastro Velli (1625-1641)
- vol. 166 - Ricevute di diversi artisti creditori (1544-1618)
- vol. 172 – Catasto Velli (1608-1688)
- vol. 173 – Instrumenti antichi e moderni Velli (1573-1653)
- vol. 178 – Eredità Velli (1573-1574)
- vol. 179 – Entrata e uscita Velli (1625-1640)
- vol. 185 – Lettere
- vol.193 - Libro mastro (1607-1614)

Table des matières

Introduction	1
1. Patrons, entrepreneurs, <i>big-men</i> : la nature relationnelle du pouvoir	2
2. Groupes informels, coalitions et pouvoirs locaux.....	7
3. Regards historiques : l'État moderne et les pouvoirs informels	13
4. Pouvoir et autorité : une construction sociale.....	20
5. Rome au XVI ^e et XVII ^e siècle : les raisons d'un choix	20
6. La méthode et les sources	26
Partie I – L'élite municipale de Rome	
Chapitre I - La noblesse romaine à l'époque moderne : un regard introductif	37
1. Le débat historiographique	37
2. Les élites romaines à la fin du Moyen Âge	43
2.1. Les barons.....	43
2.2. <i>Milites, nobiles viri, populares</i>	46
3. Une élite ouverte.....	48
4. La noblesse titrée	52
5. La noblesse non titrée : les gentilshommes.....	55
6. Le lien avec la Curie pontificale	58
7. Spécificités de l'élite romaine.....	61
Chapitre II - Le Capitole.....	65
1. La place du Capitole	66
2. Le système électoral	67
3. Les offices municipaux	70
3.1. Le Sénateur et la <i>Curia capitolina</i>	70
3.2. Les Maîtres des rues	72
3.3. Les Maîtres justiciers.....	74
3.4. Les Conservateurs	75
3.5. Les <i>Caporioni</i>	80
3.6. Les autres offices : Réformateurs de l'Université, Syndics, Maréchaux et Pacificateurs	82
4. Officiers et familiers des Conservateurs.....	84
5. Les conseils municipaux.....	86
6. Revenus et dépenses du <i>populus romanus</i>	88
7. Les fiefs du Capitole.....	89
8. Les fêtes et les cérémonies.....	90
9. L'autorité capitoline.....	94
Chapitre III - L'élite municipale et les quartier. Une approche quantitative	99
1. La fréquence d'accès aux offices	102
2. Les <i>rioni</i> et l'accès au pouvoir.....	113
3. Concentration dans un quartier ou distribution dans la ville ?.....	122

Partie II – Espace urbain et pouvoir local

Chapitre IV - Le complexe immobilier médiéval, l'enclave d'un pouvoir local	129
1. Concentration topographique des patrimoines urbains	136
2. Localisation des résidences nobiliaires	140
3. Défense, isolement et fermeture.....	141
4. Les structures de la vie communautaire	144
5. Le voisinage	148
6. La <i>contrada</i> comme unité urbanistique.....	152
Chapitre V - Le palais, l'îlot et ses habitants	163
1. Le palais dans la ville moderne.....	164
2. Les significations symboliques du palais	169
3. Habiter ensemble. Le palais comme communauté	172
3.1. Un espace hiérarchisé	173
3.2. Les habitations collectives.....	176
3.3. Maison et maisonnée	178
3.4. Les membres de la <i>familia</i>	183
3.5. Entre les murs du palais : les rapports entre les habitants	185
3.6. Être employés au sein d'une <i>familia</i>	188
3.7. Le rez-de-chaussée et les dépendances	196
4. <i>Monti</i> et îlots, cardinaux et <i>Caporioni</i> : une géographie de la propriété à petite échelle	199
4.1. Habiter « <i>alli Mattei</i> ».....	200
4.2. Îlots et « micro-îlots » à Santa Cecilia in Monte Giordano	204
4.3. Un système de voisinage : les maisons des Cecchini	210
Chapitre VI - L'exercice du pouvoir personnel.....	221
1. Appuis et « puissantes faveurs ». Les voies de la justice	225
2. Le poids de la parole : garanties et honneur	232
3. L'accès aux ressources	236
4. Les <i>Caporioni</i> , intermédiaires dans les quartiers	242
4.1. Les « <i>gens</i> » du gentilhomme	248
5. Charité et pouvoir local.....	251
5.1. L'Hôpital de la Consolazione	254
5.2. Les filles d'Antonio Tesauo.....	265

Partie III – Transactions économiques et échanges sociaux

Chapitre VII - Propriétaires et locataires : les immeubles en ville.....	273
1. La propriété urbaine à Rome.....	275
2. Patrimoines et immeubles	280
3. Modèles de patrimoines immobiliers.....	289
3.1. Des patrimoines axés sur le complexe résidentiel : Cenci et Santacroce	290
3.2. Une politique immobilière dynamique : Leni et Porcari	293
4. Les locations : Antonio Formicini et ses <i>pigionanti</i>	298

Chapitre VIII - Salariés, vignerons et commerçants. Le réseau nobiliaire à la campagne	317
1. <i>Casali</i> et vignes dans la campagne romaine	318
2. Travailler à la campagne	329
2.1. Facteurs et vignerons : une relation de confiance	329
2.2. <i>Caporali</i> et ouvriers salariés	338
3. Le commerce : vin, fruits et herbes d'hiver	346
3.1. Herbes « <i>ad usum pascendi</i> »	346
3.2. Vaches, bufflonnes et chevaux	346
3.3. « <i>Cacio</i> » et ricotta	350
3.4. Les produits de la vigne : vin et fruits	353
3.5. Transactions commerciales et relations sociales	357
 Chapitre IX - Crédit et relations sociales	 365
1. « <i>A buon conto</i> ». Les temps de la transaction	367
2. Les comptes en suspens	374
3. Les paiements mixtes : le blé comme monnaie d'échange	380
4. Le transfert de crédits et les intermédiaires	383
5. Prêter et emprunter	387
6. Les réseaux de crédit	395
 Partie IV – Les Velli du <i>rione</i> Trastevere	
 Chapitre X - Le quartier et la famille	 401
1. Trastevere et ses habitants	402
1.1. Le port et les vignes. Profil social et économique du quartier	405
1.2. Grandes familles et nouveaux arrivants : la politique municipale	411
2. Les Velli de Trastevere	414
2.1. De la campagne à la carrière ecclésiastique	416
2.2. La gestion de la « <i>casa</i> » et la transmission du patrimoine	419
2.3. La gestion au quotidien : la <i>familia</i> et les frais divers	422
2.4. Officiers de quartier. La carrière politique municipale	425
2.5. « À 1 heure du matin à l'Arco dei Velli » : voisinage et socialité des élites du quartier	427
2.6. Mariages et parenté	436
3. Un patrimoine de quartier. Les biens immobiliers	440
3.1. Composition et localisation du patrimoine immobilier	441
3.2. Le complexe résidentiel et les autres immeubles à Trastevere	443
4. Hors les portes du quartier. Les propriétés foncières	446
 Chapitre XI - Un réseau local. Échanges économiques et transactions sociales	 461
1. Boulangers, aubergistes, bouchers : les locataires	462
2. Le commerce : blé, herbes, vin	467
3. Échanges multiples et superpositions	476
3.1. La durée longue des transactions	477
3.2. Superposition des rôles et des échanges	479
3.3. Amis d'amis	482
 Conclusion	 487

Annexes.....	495
Bibliographie.....	541
Sources.....	561